U d'/of OTTAWA
39003002536125

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lesjargonsdelaf00chev

LES JARGONS

DE LA

FARCE DE PATHELIN

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

I. **La Farce de Patelin et ses Imitations**, par M. le Dr K. Schaumburg, avec un *Supplément critique* par M. le Dr A. Banzer, ouvrage traduit, annoté et augmenté d'un *Appendice* par L.-E. Chevaldin, professeur agrégé au Lycée et chargé de conférences à la Faculté des lettres de Poitiers. — Paris, librairie C. Klincksieck, 1889 ; 1 vol. petit in-8° de VI-181 pages.

II. *Manuel d'*Ortografe française *simplifiée*, par Emile Ernault, professeur à la Faculté des lètres de Poitiers, et Emile Chevaldin, professeur agrégé au Licée, chargé de conférences de gramaire à la Faculté des lètres de Poitiers. — Paris, librairie E. Bouillon, 1894 ; 1 vol. in-8° de XV-125 pages.

III. **La Grammaire appliquée** ou *Série synoptique de Thèmes grecs et latins* sur un chapitre de Montesquieu, avec une Introduction théorique et un Appendice contenant des conseils pour les versions grecque et latine, à l'usage des classes supérieures de lettres et spécialement des candidats aux examens de licence et d'agrégation, par L.-E. Chevaldin, professeur agrégé de grammaire au Lycée de Poitiers, chargé de conférences de grammaire à la Faculté des lettres de Poitiers (1885-1894). — Paris, librairie C. Klincksieck, 1897 ; 1 vol. in-12 de II-220 pages, *officiellement* recommandé pour les bibliothèques des Lycées (professeurs et classes supérieures).

EN PRÉPARATION :

1. La farce de *Maistre Pierre Pathelin*, édition critique, d'après une recension nouvelle.
2. Commentaire de la *Farce de Pathelin*, étude philologique, historique, grammaticale et littéraire.

LES JARGONS

DE LA

FARCE DE PATHELIN

POUR LA PREMIÈRE FOIS
RECONSTITUÉS, TRADUITS ET COMMENTÉS
AVEC LE BIENVEILLANT CONCOURS DE PHILOLOGUES FRANÇAIS
ET DE PROFESSEURS D'UNIVERSITÉS
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

PAR

L.-E. CHEVALDIN

PROFESSEUR AGRÉGÉ AU LYCÉE DE ROUEN
ANCIEN CHARGÉ DE CONFÉRENCES DE GRAMMAIRE
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE POITIERS

PARIS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

Libraire des Écoles françaises d'Athènes et de Rome
du Collège de France et de l'Ecole Normale Supérieure

4, RUE LE GOFF, 4

1903

PG
1513
.A4
1912

A la

MEMOIRE

de

GASTON PARIS

AVIS AU LECTEUR

Le Maître regretté à la mémoire de qui est dédié cet ouvrage, devait en écrire la préface, comme il en avait, depuis près de deux ans, encouragé et guidé la composition. « Ne pouvant le lire en manuscrit », à cause d'un notable affaiblissement de sa vue, il n'attendait plus que l'impression et « l'envoi des bonnes feuilles » pour « le recommander au public [1] ». Un mal impitoyable, en arrachant brusquement le Savant illustre à l'affection de ses admirateurs, aura, du même coup, privé l'érudition française de quelques pages magistrales. La destinée a de ces rigueurs ; et ce livre, auquel une parole autorisée entre toutes aurait assuré le succès, devra paraître seul... Suivant le mot d'un autre Maître, un des meilleurs juges possibles de la situation, « personne ne peut remplacer Gaston Paris [2] ». Puisse du moins la favorable intention de cet homme éminent appeler l'indulgence des lettrés

[1] Lettre de M. Gaston Paris (Cerisy-la-Salle, 29 octobre 1902
[2] Lettre de M. Louis Havet (Paris, 16 mars 03).

sur un travail qu'il ne se contentait pas d'estimer intéressant, mais qu'il honorait de sa haute approbation !

L'ouvrage que je présente au public est le résultat d'un labeur ininterrompu de quatre années. Émile Souvestre, restituant la tirade bretonne du *Pathelin* en un jour, n'a pas été mon modèle. Le temps, sans doute, ne fait rien à ces sortes de choses ; mais c'est quand il est trop court : autrement, à quoi bon le conseil d'Horace, *nonumque prematur in annum?*

Du reste, il était impossible de vaincre au pied levé des difficultés que les plus forts avaient jusqu'ici jugées insurmontables. Les attaquer seul eût même été plus que présomptueux : mon principal mérite, si l'on m'en accorde aucun, est d'avoir eu la foi en de puissants auxiliaires, et la hardiesse de recourir à leur zèle pour la science.

On trouvera en bonne place, dans les *Notes préliminaires* et ailleurs, les noms de ceux qui m'ont secondé de leurs connaissances toutes spéciales. Ils sont presque au nombre de vingt, appartenant à trois pays étrangers et à six provinces de France. C'est cette réunion qui fait ma force.

Je n'en éprouve pas moins une certaine appréhension, à la pensée que ce livre, dont le titre même annonce du nouveau, c'est-à-dire des dé-

couvertes en matière philologique et dans un chef-d'œuvre universellement connu, va passer sous le feu des critiques de tout le monde savant. Mais, d'autre part, ces critiques mêmes ne m'effraient pas, en ce sens qu'il me sera loisible d'en tirer profit pour l'édition complète de la *Farce de Pathelin*, à laquelle je travaille depuis plus de dix ans et que la présente publication est destinée à renforcer tout en l'allégeant [1].

Cette étude particulière des *Jargons pathelinois* ne sera pas, je l'espère, sans intérêt pour les lettrés ni pour les étudiants français et étrangers désireux d'approfondir ou d'étendre leurs connaissances dialectales et linguistiques. Il serait même à souhaiter, me dit-on, qu'un pareil livre, où abondent les détails paléographiques et les documents d'histoire grammaticale ou littéraire, fût jugé digne de figurer au programme des deux agrégations de grammaire et des lettres, en attendant qu'on y remette la *Farce de Pathelin* elle-même, qui couronne si brillamment le cycle dramatique du moyen âge.

Objectera-t-on que, dans ce nouvel ouvrage, il y a des crudités, voire tout un chapitre qui traite de la matière? Mais que dire des gravelures

1. Voir aussi ma traduction de *la Farce de Patelin et ses Imitations*, par le Dr K. Schaumburg, avec un *Supplément critique* du Dr A. Banzer (Paris, Klincksieck, 1889; in-8° de VI-181 pages).

rabelaisiennes ? Et cependant Rabelais est presque en permanence aux programmes des examens et concours. Or, dans mon livre, s'il y a des gros mots, et qui ne sont pas toujours des bons mots, on n'y voit rien, absolument rien de contraire aux mœurs et à la décence.

Un autre reproche me sera peut-être adressé par les intransigeants de l'archaïsme : ils me blâmeront d'avoir, suivant l'usage actuel, mis des majuscules à certains mots, des accents à certaines lettres, et profité de toutes les ressources de la typographie moderne en fait de signes diacritiques. Afin de donner satisfaction à ces scrupules d'exactitude, je rappelle que les manuscrits et les éditions les plus anciennes ne portent d'ordinaire ni majuscules, ni accents, ni signes de ponctuation, mais de nombreux signes d'abréviation, quelquefois de séparation, rarement de distinction entre les lettres (par exemple pour l'*i*), enfin que l'*i* et le *j*, l'*u* et le *v* sont perpétuellement confondus et que le *w* est figuré par deux *u* : tous les détails typographiques contraires sont des innovations que je me suis permises en vue de faciliter la lecture du vieux texte.

Mon premier souci a été d'être clair et d'épargner au lecteur la fatigue de relire. Toutefois j'ai conscience d'avoir laissé quelques phrases où, pour avoir multiplié les parenthèses afin d'éviter

les renvois, la tension de l'esprit devra être un peu forte : qu'on veuille bien m'en excuser.

L'*Introduction* qui précède l'étude proprement dite sur les *Jargons de Pathelin* comprend trois chapitres, dont le premier paraîtra sans doute un peu isolé des deux autres. Je l'ai cependant maintenu à cette place, au lieu de le renvoyer en appendice, afin d'expliquer en première ligne le premier mot, l'*éponyme* de l'ouvrage : **Pathelin** ! On se rendra compte d'ailleurs que cette explication, qui avait besoin d'être faite à loisir, ne pouvait guère recevoir tous ses développements dans une édition critique de notre Farce.

Les deux autres chapitres, sur les *Crudités* et le *Jargon en littérature*, doivent sembler tout à fait de circonstance. Je les aurais corsés davantage, ainsi que celui du *Grimoire*, si je n'étais pas malheureusement retenu loin des bibliothèques parisiennes, en dépit de mes plus énergiques efforts... Tels qu'ils se présentent néanmoins, ces aperçus ne laissent pas d'avoir leur intérêt : ce sont des esquisses qui peut-être inspireront, quelque jour, des tableaux.

Quant aux huit chapitres des *Jargons*, les *Notes préliminaires* placées en tête de la plupart me dispensent d'en parler ici. Toutefois, si la curiosité du lecteur doit être piquée par l'annonce de ce qui s'y trouve de plus original, di-

sons qu'on y verra, non seulement des restitutions inédites, mais des mots inconnus (ἅπαξ εἰρημένα), des explications et des étymologies nouvelles, le tout contrastant avec des dictons, des refrains, des locutions et des légendes populaires. Bref, l'ensemble de l'ouvrage est comme une petite encyclopédie linguistique où l'on passe, tour à tour, du perse au phénicien, du sanscrit aux langues germaniques, de l'hébreu au grec, des termes de la cabale aux formules du gnosticisme, du bas latin au roman et à ses dérivés, du patois à l'argot, du sabir même au tchèque et jusqu'au chinois !

Pour la facilité des recherches, un *Index alphabétique général* servira de guide et fournira même, de loin en loin, quelques renseignements complémentaires.

Enfin, dans les moindres détails d'un travail que je me suis efforcé de rendre précis et méthodique, je n'ai rien laissé sans contrôle [1], et aucune influence ne m'a détourné de ce que j'ai cru tenir comme l'expression de la vérité. Il ne me reste plus qu'à former un dernier vœu : puisse-je avoir utilement contribué à la tâche si ardue

1. Mon savant ami, M. Emile Ernault, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, à qui j'étais déjà tant redevable et dont on lira souvent le nom, a bien voulu encore revoir mes épreuves : quelque services de ce genre que je lui aie parfois rendus, ma gratitude n'égalera jamais son obligeance.

de mettre en pleine lumière un des chefs-d'œuvre les plus originaux de l'esprit français!

L.-E. Chevaldin.

(Rouen, 2 juin 1903.)

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVIS AU LECTEUR ..... VII-XIII

PREMIÈRE PARTIE OU INTRODUCTION

CHAPITRE I. — Le mot *Pathelin* 1
— II. — Des érudits en littérature 13
— III. — Du jargon en littérature 38

SECONDE PARTIE

LES JARGONS DE LA FARCE DE PATHELIN 77

CHAPITRE I. — **Le breton.**

I. Note préliminaire 79
II, § 1er. Le français bretonisé 81
§ 2. Le breton du ms. Bigot 91
§ 3. Le breton du ms. La Vallière 93
§ 4. Le breton du ms. Taylor 102
§ 5. Restitution d'Emile Souvestre 104
§ 6. Restitution nouvelle et traduction 106
§ 7. Discussion paléographique 106
§ 8. Note... sur la versification 123

CHAPITRE II. — **Le flamand.**

I. Note préliminaire 125
II, § 1er. Relevé des textes ayant servi de base 127
§ 2. Texte du ms. La Vallière 128
III. Reconstitution et traduction 130
IV. Observation sur la métrique 131
V. Discussion paléographique 133

Chapitre III. — Le limousin.

Pages.
I. Note préliminaire..... 164
II. Restitution et traduction..... 168
III. Discussion paléographique..... 169
IV. Observation littéraire..... 201

Chapitre IV. — Le lorrain.

I. Note préliminaire..... 202
II. Restitution et traduction..... 204
III. Discussion paléographique, etc..... 205

Chapitre V. — Le picard.

I. Note préliminaire..... 279
II. Restitution et traduction..... 279
III. Discussion paléographique, etc..... 280
IV. Observation littéraire..... 295

Chapitre VI. — Le normand.

I. Note préliminaire..... 297
II. § 1er. Vulgate rectifiée..... 299
§ 2. Notes critiques et commentaire..... 300
III. § 1er. Texte (inédit) du ms. La Vallière..... 342
§ 2. Notes critiques et commentaire..... 343

Chapitre VII. — Le latin.

I. Texte du ms. Taylor et traduction nouvelle..... 378
II. Notes critiques et commentaire..... 379

Chapitre VIII. — Le grimoire.

I. Etymologie, texte et contexte..... 412
II. *Marmara*..... 418
III. *Carimari, carimara*..... 435
§ 1er. Variantes du mot *charivari*..... 441
§ 2. *Charivari* en latin..... 443
§ 3. Etymologie de *charivari*, etc..... 444
IV. Conclusion..... 454
Index général alphabétique..... 457

LES JARGONS
DE LA FARCE DE PATHELIN

PREMIÈRE PARTIE OU INTRODUCTION

CHAPITRE I

LE MOT PATHELIN

Bien que Rabelais et Estienne Pasquier dès le XVI^e^ siècle, La Fontaine au XVII^e^, Brueys et Palaprat au XVIII^e^, Littré et l'Académie au XIX^e^, aient adopté la forme *patelin*, suivie par Génin dans son édition de notre farce, nous maintenons l'*h* des manuscrits et des anciennes éditions, afin de ne pas céder à la tentation de réformer l'orthographe de nos vieux textes. Mais nous reconnaissons volontiers avec Génin que cet *h* est parasite, comme celui d'*autheur* ou d'*hermite* à l'époque de la Renaissance, et qu'il ne s'appuie sur aucune des étymologies proposées.

La plus en vogue de ces étymologies est celle de Du Cange (*Glossaire*, 1678), admise par Le Duchat (édit. de Rabelais, 1711), par l'abbé Guillon de Mauléon (*Archives du Rhône*, avril 1826, p. 463), par Littré (*Grand Dictionnaire*, 1872), par Pourret

(*Dictionnaire étymologique*, 1886) et par M. Constans (*Chrestomathie de l'ancien français*, 2e édit., 1890). La base du mot serait *pater*, d'où *Paterin*, *Patarin*[1] (admis par l'Académie en 1878), *Patalin*, *Patelin*, nom successivement déformé d'hérétiques vaudois du xiie siècle, dont le *pater* était l'unique prière. Leur langage insinuant, devenu proverbial (malheureusement les textes manquent pour le prouver), aurait porté l'auteur de notre farce à donner leur nom à son héros.

Glissons avec Génin et le bibliophile Jacob sur la fantaisie de La Monnoye, qui, dans les notes de la *Bibliothèque française* d'Ant. Duverdier (réimpression de 1776), est cité comme rejetant l'étymologie grecque πάθος, ἔπαθον, pour faire du mot *patelin* un dérivé du bas latin *pasta*, « pâte ». Ce n'était pas d'ailleurs, comme le dit étourdiment Génin, par allusion aux manières *pâteuses* du personnage, métaphore toute moderne et d'une application inexacte ici, mais par assimilation au sens du verbe *appâter*, « attirer par des manières flatteuses ». Dans l'un et l'autre cas, il y a pour le moins oubli de la vieille orthographe, qui n'eût pas manqué de donner *Pastelin*.

Jacob (préface de son édition de 1859, p. 12) garde l'*h* « des plus anciens textes » et s'efforce de le justifier analogiquement. Supposant que « *mathelin*

1. Toutefois Pourret tire ce mot de *Pattaria*, quartier des chiffonniers à Milan (de l'italien *patta*, chiffon), mais conjecturalement.

dérive de l'italien *matto*, qui veut dire fou », il demande « pourquoi *pathelin* ne viendrait pas aussi « de l'italien *patto*, signifiant *pacte*, accord, con- « trat: *Pathelin* voudrait dire alors tout naturelle- « ment un avocat fin et retors qui *marchande* avec le « drapier et qui *pactise* avec le berger Agnelet ». Mais la seconde étymologie proposée ainsi est encore plus douteuse que la première[1]; elle n'explique que très péniblement le sens du nom *Pathelin ;* enfin elle est loin de convenir à toutes les acceptions de ce mot.

Selon Génin (p. 3, n. 1, et p. 227), le point de départ serait simplement *pate* ou *patte* (le *Dictionnaire de l'Académie* renvoie du premier au second), et il y aurait lieu d'argumenter sur les deux vers de La Fontaine (*Fables*, IX, 14) :

> C'étaient deux vrais Tartufs, deux Archi-*Patelins*,
> Deux francs *pate-pelus...* »

En vain Génin, pour mieux plaider sa cause, détruit l'orthographe de La Fontaine en décomposant *archipatelins* et en écrivant *patte-pelus* avec un *t* unique, comme Rabelais (II, 7) *patepelutarum ;* vainement Toubin, dans son *Dictionnaire étymologique et explicatif...* (Paris, Leroux, 1886), part également de *patte* et y ajoute l'adjectif latin

1. L'étymologie de *mathelin* sera discutée à propos du vers 546 de notre farce. Elle l'a déjà été par M. Kr. Nyrop dans *Mélusine* (IV, p. 506 et dans le *Bulletin de l'Académie royale des sciences et des lettres de Danemark* Copenhague, 1900 : n° 5, p. 349 à 351) M. Nyrop, se rectifiant lui-même, rejette *matto* pour adopter *Mathurin.*

lenis, « doux », oubliant que le mot se serait dès lors écrit *Patelein*, comme *plein* et *serein* (de *plenus* et *serenus*) : si l'on admet jusqu'à un certain point quelque analogie entre *patelin*, *patte-pelu* et même *patte de velours*, si même on reçoit l'hypothèse de Scheler, qui verrait dans *pateliner* un dérivé de *patiner* pris au sens de « caresser », ces diverses explications par le mot *patte* ne mènent pas loin. A supposer qu'elles conviennent au nom du personnage, comment les appliquer aux autres sens non historiques du mot *patelin* ? Car il y en a deux autres, qui ne sauraient dériver du premier : l'un, assez ancien, contemporain de notre farce ; l'autre, dont nous ignorons l'âge, mais qui est de la langue populaire.

Comme exemples de cette dernière acception, dont l'emploi n'existe guère en littérature, on pourrait citer bien des phrases d'allure familière recueillies dans les feuilles quotidiennes. En voici une tirée du *Journal de Rouen* (27 septembre 1901, p. 2, col. 5) : « Grand-Quevilly contre Petit-Couronne... Les esprits sont tellement montés dans les deux *patelins* ! » C'est ainsi qu'un humoriste a pu écrire : « La patrie se compose de tous les petits *patelins* d'un grand pays. » De même, un soldat « de la classe » se dira heureux de « retourner dans son *patelin* ». Le mot ne va pas sans une nuance légèrement ironique ou péjorative (habituelle à la langue verte), mais on voit sans peine quelle en est la signification. On la comprend

mieux encore, si l'on sait qu'en provençal *pati* veut dire *pays*, et que *patois*, chez les villageois du Midi, s'emploie au sens de *compatriote*, de même que *pays*, *payse*, chez les campagnards du Nord (Cf. H. Stappers, *Dictionnaire synoptique d'étymologie française*, n° 6021).

Pour la première des deux nouvelles acceptions, qui est celle de *langage*, les citations ne manquent pas non plus. Limitons-nous à deux, suffisamment caractéristiques :

> 1. Tel scait bien faire une meson,
> Qui ne scauroyt faire un moulin ;
> Tel hat argent par beau blason,
> Qui n'entend pas son *pathelin !*
>
> (Gringore, *Feintises du monde*.

Un Gascon philologue me dit que « sur les bords de la Garonne, *n'entendre pas son pathelin* signifie *ne rien entendre à son métier*, à son affaire ». Cette signification ne peut être que postérieure (cf. « ne pas savoir ce qu'on *dit*, ne savoir ni A ni B, ignorer le premier *mot* d'une chose », etc.) ; mais ici il s'agit évidemment d'un richard ignorant jusqu'à sa langue maternelle. Cependant on trouve ordinairement dans ce passage *pathelin* écrit avec une majuscule, comme s'il s'agissait de l'intelligence de la farce. Mais si, pour formuler un reproche d'ignorance littéraire, on dirait bien encore de nos jours « ne pas entendre son Victor Hugo », on n'admettrait guère « ne pas entendre son *Ruy Blas* » ou bien « son *Hernani* ». D'ailleurs, si grandes qu'aient

été la vogue et la popularité méritées du *Pathelin*. il n'était tout de même pas enseigné comme un ouvrage classique : on ne voit pas que tout le monde fût tenu de le savoir comme son *pater* ou sa « croix de Jésus »!

> 2. Puis, faictes faire en lettre jaulne,
> Dessus moy, en beau *pathelin* :
> Cy repose et gist Pathelin,
> Autrefois advocat sous l'orme. »
>
> (*Testament de Pathelin*, v. 513.)

Ici, l'on ne saurait nier que la signification pure et simple de *langage* soit celle qui se dégage d'abord du contexte, même si l'on veut n'y voir que la forme matérielle de l'épitaphe, écrite « en lettre jaulne » et « en beau *dessin* » ; car où prendre cette dernière idée, si le mot *pathelin* ne signifie pas ici, par extension métaphorique, *représentation de* **langage ?**

Reste la question étymologique. Quelle est la base du mot *patelin* signifiant *pays* et *langage ?* Ne serait-ce pas la même que celle du mot *patois ?* C'est ici que la sémantique doit venir au secours de l'étymologie, en affirmant la parenté de deux mots de même sens présentant la même racine. La difficulté est d'expliquer la dérivation. Comment la racine *pat.* la même évidemment que celle de *pater*, a-t-elle pu donner *patois* et *patelin ?*

Le *Dictionnaire général* de Hatzfeld et le *Dictionnaire étymologique* de Brachet signalent comme inconnue l'origine du mot *patois ;* mais le *Diction-*

naire synoptique de Stappers, d'accord au fond avec celui de Pourret, comme avec la *Grammaire comparée* de Egger (p. 10, n. 6) et celle des *Langues romanes* de Diez (t. II, p. 351 de la traduction française par M. Gaston Paris), fait venir le mot du bas latin *patriensis* (synonyme de *patrius*) déformé en *patrensis*, d'où *patrois*[1], adouci plus tard en *patois*. « M. Michelant, y est-il dit d'après Génin (*Récréations philologiques*, t. II, p. 78), a fait observer que, sur dix-neuf manuscrits du *Trésor* de Brunetto Latini, il en est sept qui portent dans un passage *patois* ou *patrois* ou (par métathèse) *pratoys* de France », en parlant du dialecte de l'Ile-de-France. Rien de plus régulier que cette étymologie : aussi ne signalerons-nous qu'à titre de curiosité la singulière idée qu'avait eue Génin (édit. du *Pathelin*, p. 53) de prendre *patois* pour une réduction de *patelinois!* Il est vrai qu'avant lui, disait-il, Guez de Balzac l'avait tiré de *patavinitas*, et Chevreau (*Œuvres meslées*, p. 423) de *patacinus*, mais sans trop y croire. D'ailleurs, dans ses *Récréations philologiques* (t. II, p. 410), Génin reconnaît son erreur, déjà relevée par Littré (*Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1855) ; mais il retombe dans la même faute, quand il explique *font* comme une apocope de *fontana* (t. II, p. 183) et *hart* comme une réduction de *harcelle* (t. I, p. 334) : autant vaudrait dériver *corde* de *cordelle!*

1. Cf. la « côte de *Saint-Patrois* », arrondissement de Nogent-sur-Seine (Aube).

Pour rattacher *patelin* à ladite racine *pat*, en dehors du nom historique *paterin*, nous reconnaissons qu'il y a une grosse difficulté au point de vue de la dérivation. Faudrait-il supposer, au départ, l'existence d'une ancienne forme française réduite de *patois* ou d'un mot analogue, comme le substantif provençal *pati*, forme inconnue en littérature, mais employée en jargon, en argôt peut-être? Cf. *bénef*, *fortifs*, *pre*, *der*, *pneu*, *auto*, *vélo*, *chromo*, *métro*, etc., pour *bénéfice*, *fortifications*, *premier*, *dernier*, *pneumatique*, *automobile*, *vélocipède*, *chromolithographie*, *métropolitain*, etc. De cette forme apocopée, *pat* ou *pate*, serait sorti le diminutif *patelin*, comme *jobelin* est venu de *Job*[1] ou de *jobe* (duperie en ancien français), *Jacquelin* de *Jacq* ou *Jacques*, etc. *Patelin* serait ainsi apparenté avec *patois*, comme *gravelure* l'est avec *gravois* : nous

1. Un autre dérivé paraît être *jobard*. Génin (*Récréations philologiques*, t. II, p. 166) identifie ce mot avec *Jobert* ou *Jaubert*, *Joubert* ou *Jombert*, *Gobert* ou *Gombert*, variantes d'un même nom venu du bas latin *jobago* ou *jobagio*, « esclave cultivateur », opposé à *Colbert*, « affranchi sans liberté complète » : cf. *libertate carens* colibertum *dicitur esse* (Evrard de Béthune, cité par Du Cange sous colliberti). Mais il ne faut pas oublier que *Jo* en provençal, *Job* en languedocien, *Jobi* en marseillais, signifient à la fois *Job* et *jobard*, de même que le français *benêt* est un doublet de *Benoît*. Le *Dictionnaire provençal-français* de Fr. Mistral renvoie, pour le même sens péjoratif, de *Jo* à *Toubias* (lim. *Toubio*, « Tobie »), à *Jacas* « gros Jacques », à *Jan* « Jeanjean ». Pour ces deux derniers noms, voir Jaques, au vers 956 de la tirade lorraine. Observer enfin que dans l'édition de Rabelais publiée par Janet (1823), le mot *jobelin* même est traduit par « niais, sot, nigaud », et que L. Schöne (*le Jargon et Jobelin de Villon*, 1888) lit : « le jargon jobelin », qu'il interprète par « langage pour attraper les jobards ». — On va trouver un peu plus loin deux textes rapprochant *patelin* et *jobelin*, *pateliner* et *enjobeliner*.

n'ajoutons pas *Gravelines*, issu d'un composé germanique (*Graven-Linghe*, canal du comte).

Une autre conjecture, plus séduisante, mais qui aurait besoin, elle aussi, d'être appuyée sur quelque texte, consisterait à comparer la formation de *patelin* à celle de *orphelin*. En partant de *orphanus* et de *paternus*, les étapes seraient les suivantes : *orphaninus*, *paterninus* ; *orphanin*, *paternin* ; *orphenin*, *patenin* ; *orphelin*, *patelin*. Pour le passage de *paternin* à *patenin*, cf. *paternostre* (dans le *Merlin* et la *Conversion saint Pol*, XIII^e^ et XIV^e^ siècles[1]) devenu *pastenostre* (dans Marot, *Dialogue de deux Amoureux*, p. 311 de l'édit. Fournier), *patenostre* (dans le *Nouveau Pathelin*, v. 393), *patenôtre* aujourd'hui. *Merlin* même est devenu *Melin* en passant par la forme assimilée *Mellin*, d'où les deux manières d'écrire le nom du poète *Melin* de Saint-Gelais.

Cette dernière étymologie aurait l'avantage de s'adapter le plus naturellement du monde aux trois sens primitifs du mot *patelin* ; car les Latins ont employé *paternus* au sens de *patrius* : cf. *terra paterna* dans Ovide. Dès lors *patelin*, au sens de *pays*, remonterait à *paternus* [*pagus*] ; au sens de *langage*, ce serait *paternus* [*sermo*] ; enfin le nom de notre héros, au ton doucereux et *paterne*, viendrait en droite ligne du diminutif *Paterninus*, qui

1. La métathèse *patrenostre* et le mot *patrenostier* se lisent dans le curieux *Livre des Mestiers* publié par Michelant en 1874 (texte picard du XIV^e^ siècle ; p. 39, ba-).

se trouve tel quel dans Sidoine Apollinaire.

Quoi qu'il y ait de hasardeux ou de fondé dans toutes ces étymologies, le mot *patelin*, depuis l'apparition de notre farce, a pris diverses acceptions nouvelles : tandis que le sens de *pays* lui restait sans modification, sa signification de *langage* revêtait la nuance de *langage obscur* ou *artificieusement flatteur;* et le nom même du personnage devenait un nom commun ou un simple adjectif synonyme de *doucereux* ou *perfidement caressant*.

De là aussi plusieurs dérivés : **pateliner**, « parler patelin », comme *patoiser*, « parler patois » ; puis **patelinage**, synonyme de *patelin* ou langage à la manière de Patelin : **patelineux** (aujourd'hui *patelineur*), « amateur de patelinage » ; enfin **patelinois**, « jargon patelin », comme *jobelinois* aurait signifié « jargon jobelin », expression de Villon.

Voici des exemples de chacun de ces mots nouveaux, à commencer par l'original même :

1. **Patelin**, langage obscur. — « Ils fredonnoyent... ne scay quelles antiphones ; car je n'entendoys leur *patelin* » (Rabelais, V, 27). Cf. « Je n'entends point son *jobelin* ! » dit Thévot dans la *Farce de Colin, fils de Thevot le maire*.

2. **Patelin**, langage trompeur. — « [Tu] ruines chacun avecq ton *patelin* » (Regnier, *Sat.*, XV, v. 184). — « [Nous donnons... (cf. *verba dare*, tromper,...] aux rustes? — Le *jobelin*... — Et aux ouvriers? — Le *pathelin* » (Villon? *Dialogue de Mallepaye et Baillevant*, v. 141 et 144 : cf. aussi v. 46).

Pour un autre rapprochement entre *jobelin* et *pathelin*, voir plus bas, à *pateliner*.

3. **Patelin**, flatteur hypocrite. — « Ce n'était point un *patelin*. » Sévigné, *Lettre* 799 (Édit. des Grands Écrivains de la France). Cf. « Deux *archipatelins* » (La Fontaine, *Fables*, IX, 14).

4. **Patelin, pateline,** adjectif de même sens. — « Voix *pateline*. Manières *patelines*. » Académie 1878 (Ne figurait pas dans l'édit. de 1762).

5. **Pateliner**, parler ou agir en patelin. — « Vous cuidez *pateliner* et faire du malade pour couchier ceans. » [*Bibliothèque de l'École des Chartes*, (1847-48), 2e série, IV, p. 259 : acte de 1470.]

> — Vous savez bien *pateliner*;
> Mais, pour mieux l'*enjobeliner*,
> Dictes luy ce qu'il ne fut onc.

(*Farce de Calbain*, commencement du xvie siècle ; dans Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 280 *a*.)

6. **Patelinage,** action de pateliner.

> ... A point
> Ay son or par *patelinage*.

(xve siècle. *Miracle de saint Nicolas*, dans le *Recueil* de M. Delboulle). — « Je ne rys oncques tant que je feis à ce *patelinage* » (Rabelais, III, 34, où un médecin ne peut arriver à recevoir pour honoraires autre chose que des coups). — En 1584 : 1° Odet de Turnèbe, *les Contens* (IV, 5 : « Je suis bien aise que tu n'es point embrouillé en ce *patelinage* »... intrigue) ; 2° Fr. d'Amboise, *les Neapo-*

litaines (I, 2: « Hé ! j'entens bien le *patelinage* » ...ruse, finesse).

7. **Patelineux** (aujourd'hui *patelineur*), fém. **-euse**, qui aime à pateliner. — « Il (Raminagrobis) est, par Dieu, sophiste argut, ergoté et naif... O quel *patelineux* ! » (Rabelais, III, 22.) — Cf. pour la double forme du mot : *mathelineux* (Villon? 6e *Repeue*, v. 55) et *matelineur* (Regnier, *Satyres*, XIII, v. 250).

8. **Patelinois,** jargon patelin ou à la manière de Patelin. — « Parlez vous christian, mon amy, ou languaige *patelinois?* — Non, c'est languaige *lanternois.* » (Rabelais, II, 9, où il est question de l'île des Lanternes.) Ainsi, dans Noel du Fail (*Contes d'Eutrapel*, en 1565), le *cornillois* est la langue des corneilles; dans Joinville (§§ 444 et 458), on voit déjà certain « frère Yve le Breton, qui savoit le *sarrazinois* »; enfin, dans notre farce même (v. 845), Guillemette dit au drapier qu'on vient d'entendre Pathelin « gergonner en *limosinois* ».

CHAPITRE II

DES CRUDITÉS EN LITTÉRATURE

Depuis la réaction de l'hôtel de Rambouillet contre la cour sans-gêne du roi vert-galant, le goût français répugne, en général, à l'emploi des termes grossiers dans les œuvres littéraires. Boileau donne la formule :

> Le latin dans les mots brave l'honnêteté,
> Mais le lecteur français veut être respecté.

La Bruyère, de son côté, fulmine contre le *naturalisme* de son temps : le mot n'existait pas encore, mais la chose n'en avait pas moins des sectateurs. L'école classique est restée fidèle à la tradition du grand siècle.

Cependant, de loin en loin, des voix autorisées n'ont pas craint de s'élever contre une proscription injuste peut-être, à coup sûr exagérée, tout au moins mal entendue. Voici ce qu'écrivait à ce propos, sous le titre de *Critique dramatique*, dans *le Matin* du 19 avril 1902, un journaliste de talent, M. Gaston Leroux : « O Paris, tu choisis, après « ton dîner, le rire que tu veux, au gré de ta diges-

« tion. Ils ne sont point tous de même qualité, tes « rires; mais, de temps en temps, il est de bonne « santé de rire gros..... C'est Chamfort qui a dit que « la plus perdue de toutes les journées est celle où « l'on n'a pas ri... Si tu veux, pour rire, « t'enfoncer « dans la matière », c'est sans doute que tu as besoin « de te reposer l'esprit ; et si tu veux « rire dans « l'âme », c'est sans doute que tu es las de la « matière. Fais à ta guise, n'aie point peur, ne te « cache pas pour rire. Ris des naïfs et des impos- « teurs, et des gaudrioles et des cabrioles, ris des « systèmes détersifs et du miel rosat de M. de « Pourceaugnac, ris des mots énormes sur les « choses basses, ris des calembours des vaudevilles : « il ne sont pas plus mauvais que les mots à double « sens de Falstaff. Ne t'épouvante pas de la har- « diesse de certaines scènes comiques : tu ne con- « naîtras jamais la brutalité de Plaute. Ris : tu ne « riras jamais autant, ni si bassement, ni si plei- « nement que le peuple d'Athènes devant les « bourgeois d'Aristophane soulageant leur colique « avant de se rendre au Pnyx. »

Mais écoutons Victor Hugo [1], qui va généraliser la question en la transportant sur un plus large terrain :

« Il y a un goût supérieur qui ne se rédige pas « en formules et qui est tout à la fois la loi latente « et la loi patente de l'art. Ce goût-là, le vrai, « l'unique, est peu connu de ceux qui font profes-

1. *Post-scriptum de ma vie* (Paris, Calmann-Lévy, 1901, in-8°).

« sion de l'enseigner. C'est ce goût supérieur qui...
« dans *la Pêche miraculeuse* du Vatican[1], où Jésus
« n'est qu'au second plan, met sur le premier
« plan des oies montrant leur croupion, signées de
« Raphaël. C'est lui qui, dans le désert, fait man-
« ger à Ézéchiel ce que raconte l'Écriture.

« Le calembour quand il est d'Eschyle,... les
« grossièretés quand Homère les dit, les sauva-
« geries quand Shakespeare les fait, l'argot quand
« Villon le parle,... la seringue quand elle pour-
« suit Pourceaugnac, les latrines quand Tacite y
« noie Néron et quand Rabelais en barbouille la
« théocratie, font partie de ce goût suprême. »

Il y a donc de prétendues fautes contre le goût, qui sont des beautés, et cela dans tous les arts. Tels sont les fonds de tableau de Henner, que l'on croirait, à première vue, brossés par un rapin, mais qui repoussent l'œil sur des carnations idéales; telle est, dans le grand air de *la Dame blanche*, la brusque chute d'une octave à la dernière note de la phrase musicale par laquelle Boïeldieu nous dépeint d'un trait saisissant

... ce beau domaine
Dont les créneaux touchent le ciel!

Tel est encore le contraste entre l'orchestration et la mélodie au second acte d'*Iphigénie en Tauride*, quand Oreste, demeuré seul, chante l'andante fameux :

Le calme renaît dans mon cœur!

1. Voir notice à l'*Index général alphabétique*.

Ces paroles semblent démenties, à l'orchestre, par la mêlée stridente des altos et des violons. On raconte que Larrivée, le premier interprète d'Oreste, s'étonnait d'une telle contradiction : « Oreste ment! » s'écria Glück. « Il est abattu, affaissé, mais non calmé. Les Furies sont dans son cœur, elles y resteront toujours : il a tué sa mère! » (Cf. Henry Bauer, *Journal* du 30 novembre 1899.) On pourrait multiplier les exemples...

Ainsi le génie a des conceptions hardies qui échappent au vulgaire, de même que le talent use de procédés parfois choquants pour les profanes. L'écueil en pareil cas, comme en tout, c'est l'excès ; car encore faut-il que le génie puisse être compris par de plus modestes intelligences ; autrement, à quoi bon? Le *Balzac* de Rodin, bloc à peine dégrossi d'où jaillissent deux éclairs, ne saurait avoir qu'un succès d'atelier : était-ce le but visé par le grand statuaire?

Le génie même est donc également exposé à l'erreur, aussi bien de nos jours qu'aux origines de la civilisation et des arts. Mais, si l'on veut en juger avec impartialité, il faut avoir égard aux temps et aux milieux. Pour ne plus sortir du domaine littéraire, en ce qui concerne les audaces de langage, il est manifeste que le christianisme a rendu les modernes très mauvais juges des facéties païennes. Là où nous condamnons une licence excessive, les Grecs et les Romains ne voyaient guère qu'une liberté naturelle.

Si Plaute ne se donne que comme un traducteur barbare de l'élégance athénienne (*Marcus vortit barbare* [1]), n'oublions pas qu'Aristophane, dont l'âme était, au dire de Platon, le sanctuaire indestructible adopté par les Grâces, Aristophane fut tout ensemble le plus osé et le plus grand poète comique du siècle de Périclès, où l'on devait connaître les limites du goût. Seulement ce goût était celui de l'époque, que nous ne comprenons plus aujourd'hui, à moins de nous reporter par la pensée aux mœurs et coutumes d'une société moins prude que la nôtre : comment les expressions les plus crues, les moins décentes, auraient-elles été proscrites du théâtre dans une ville où les hermès ithyphalliques, pieusement dressés à tous les carrefours, ne choquaient la pudeur de personne?

En Italie, pas plus qu'en Grèce, la religion n'était un obstacle au cynisme du langage dans les représentations publiques. Ovide, dans les *Fastes* III, v. 675), nous dit qu'aux jeux de la déesse Anna Pérenna, célébrés après le renouvellement de l'année, les jeunes filles chantaient des obscénités : *cantant obscena puellæ... certaque probra canunt*. Que ne devait-ce pas être au temps des Atellanes, de ces *osci ludi*, d'où le grammairien Festus tirait l'étymologie, d'ailleurs non fixée, du mot *obscène !* Ces antiques devancières des farces du moyen âge sont

1. En réalité, Plaute ne va pas tout à fait si loin : il veut dire plus simplement (au prologue de l'*Asinaire*) qu'il traduit une pièce grecque (l'*Anier* de [?] Démophile) en langage « étranger » ; mais le mot *barbare* n'en est pas moins peu flatteur pour la langue latine.

caractérisées par l'absence de toute retenue, et cependant leur licence passa plus tard pour une réserve pleine de goût (*venusta elegantia*, dit Donat), quand on put la comparer avec le cynisme éhonté des mimes (Cf. Ch. Magnin, *Origines du Théâtre*, p. 317).

En dehors de la littérature dramatique, les écrivains latins ne reculent pas non plus devant le mot cru, lorsqu'il leur paraît donner plus d'énergie à l'expression de leur pensée. Martial est délibérément licencieux dans un grand nombre de ses *Épigrammes ;* Phèdre se montre ingénument grossier dans une au moins de ses *Fables* (IV, 17). Ne disons rien des Pétrone ni des Apulée [1], dont les descriptions libertines, même sans emploi de mots orduriers, sont plus immorales que toutes les crudités d'un Martial. Quant à Juvénal, cet Horace plein de fougue,

> *Bien* que, poussant à bout la luxure latine,
> Aux portefaix de Rome il vende Messaline,

on ne saurait lui adresser un reproche d'impudeur pour les traits les plus hardis de sa verve satirique.

Ainsi en est-il du génie inconnu qui composa la *Farce de Pathelin :* il appelle les choses crûment, par leurs noms, mais on ne saurait dire qu'il donne

1. En tête de sa *Métamorphose*, Apulée dit qu'il veut « coudre ensemble divers récits à la milésienne », c'est-à-dire s'inspirer des contes licencieux du grec Aristide de Milet (IIe siècle av. J.-C.), déjà traduits en latin au temps de Sylla.

dans l'obscénité; son sel est gros, mais non malsain; sa monnaie lourdement frappée, mais de bon aloi; enfin, pour tout dire d'un mot, il n'est pas grivois, mais gaulois, et il y a là quelque mérite pour une époque intermédiaire entre la licence des romans de chevalerie ou des fabliaux et le dévergondage de l'école rabelaisienne[1].

Il faut bien aussi reconnaître, ici encore, que la simplicité naïve de nos pères, empreinte d'une certaine rudesse, ne s'offusquait nullement de ce qui nous choque ou nous répugne aujourd'hui. Les preuves en sont partout, aussi bien dans les chapiteaux et les portails de nos monuments religieux que dans les œuvres littéraires de nos vieux écrivains. A quoi bon citer tant de vénérables cathédrales, dont les noms viennent sur toutes les lèvres, en même temps que l'esprit s'étonne d'une longanimité ou d'une tolérance ecclésiastique si peu d'accord avec l'ombrageuse pureté de la morale chrétienne? Il serait également oiseux de reproduire ici de nombreux spécimens de ces expressions stercoraires dont s'accommodaient les oreilles peu délicates des spectateurs de farces. Néanmoins, qu'on veuille bien nous permettre d'en donner quelque idée, en faisant un choix varié parmi les moins malsonnantes, afin de préparer à la lecture des trivialités

1. Dans son *Traité contre le roumant de la Rose* (ms. de Colbert, n° 7.599[3.3], *a*. — Fonds de Saint-Victor, n° 517). Gerson parle ainsi du poète Jehan de Meung : « Il jete partout feu plus ardent et plus puant que le feu grigois et soufre, par paroles luxurieuses, ordes et deffendues... »

de même sorte éparses dans les jargons *pathelinois*.

Apportez moy ung orinal!

dit le Fol dans la *Condamnacion de Banquet* (1° XVI^e^ siècle; — cf. Ed. Fournier. *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 246 *a*), et « il prend ung coffinet en lieu d'orinal et pisse dedans, et tout coule par bas ».

Dans *la Farce des Théologastres* (? 1524), la Raison s'exprime ainsi :

Mais considerés leur praticque
Et tous leurs *queros* et *utrums*
Qui ne valent pas deux estrons.

Même mot cru dans *l'Obstination des Femmes* (2° XV^e^ siècle; p. 117 *b* et 128 *a*), où se trouve aussi (p. 128 *b*) l'exclamation grossière :

Sanglant bougre d'un vieil thoreau!

La Farce du Cuvier (1° XVI^e^ siècle; p. 196 *a*) est encore moins délicate dans ce fragment de dialogue entre le mari et sa femme :

Sang bieu, que ce linge est ort!
Il fleure bien le mux de couche.
— Mais un estronc en vostre bouche!
Faictes comme moy gentilment.
— La merde y est, par mon serment!
. . . . . .
La vieille vesse!
Tu n'es qu'une yvresse;

Retourne la fesse
De l'aultre costé [1]!

Ed. Fournier, dans sa Notice sur *le Jeu du Prince des Sotz*, œuvre de Gringore, dit avec raison que « la farce [*de Dire et de Faire*] qui terminait,... trop grasse, même pour un mardi gras [celui de 1512], pouvait se jouer alors, mais ne peut pas se raconter aujourd'hui ». En effet, « ce n'étaient que gravelures ». La « Teneur du Cry » qui précède la *Sottie* dudit *Jeu* se termine par ce vers :

Ainsi signé d'un pet de preude femme.

Un personnage de la *Sottie* s'appelle « Croulecu » ; etc.

Toutes ces grossièretés, si contraires à la bienséance actuelle, n'émaillent pas seulement les pièces toutes profanes, comme la petite comédie aristophanesque intitulée *le Jeu d'Adam* ou *de la Feuillée* (vers l'an 1262), dans laquelle Adam de la Halle, le spirituel « Bossu d'Arras », met plaisamment en

1. Ce quatrain semble bien avoir inspiré l'épigramme suivante, anonyme et sans date, citée dans l'édition Janet de Rabelais (Paris, 1823 ; t. III, *Rabelæsiana*, p. 638) :

Une vieille un jour confessoit
Ses offenses à frère Jean.
Et ceste vieille ne cessoit
De vessir, de crainte et d'ahan.
Le pauvre frère disoit : « Bran!
Vertu sang bieu, voici merveille.
Depeschez vous! » — « Lors, dit la vieille,
Conseillez-moi, mon père en Dieu. »
— « Parbleu, dit-il, je te conseille
D'aller vessir en aultre lieu. »

scène plusieurs de ses compatriotes, mais leur fait tenir un langage parfois trivial à l'excès : elles abondent dans les *Mystères*, comme en témoignent les analyses contenues dans les deux premiers volumes des frères Parfait (*Histoire du Théâtre français*, 1735). Ces incongruités, qui nous paraissent abusives, s'expliquent par le peu d'importance qui s'y attachait alors. On s'en rendra compte très facilement en suivant les grandes lignes du **Procès-verbal de la représentation donnée à Seurre, en Bourgogne** (octobre 1496) :

« A la louenge, gloire, honneur et exaltacion de « Dieu, de la V. Marie et du très glorieux patron « de ceste ville de Seurre, Mgr s. Martin, l'an mil « quatre cens quatre-vingts et seize, le neufiesme « jour du moys de may, avant-veille de l'Ascen- « sion, se assemblèrent en la chambre maistre « Andrieu de la Vigne, natif de la Rochelle, fac- « teur du roy [1], *vénérable et discrète personne* Messire « Oudet Gobillon, *vicquaire de l'église* Saint-Mar- « tin dudit Seurre, *honorables personnes*... [cinq « noms ... *bourgeois*, et Me Pierre Masoye, *recteur* « *des escolles* pour lors dudit Seurre, lesquelz « marchandèrent de leur faire et composer ung « registre, ouquel seroit couchée et déclarée par « personnaiges la *vie Mgr s. Martin*, en façon que, « a la voir jouer, le commun peuple pourroit voir

1. *Facteur*, c'est-à-dire *poète* : cf. ποιητής, de ποιεῖν « faire ». Un autre exemple de cette acception se trouve dans La Curne, au mot *facteur*, C. — A. de la Vigne, ami d'Octavien de Saint-Gelais, fut également secrétaire d'Anne de Bretagne.

« et entendre facillement comment le noble patron « dudit Seurre, en son vivant, a vescu saintement « et devostement... »

Cinq semaines après, la pièce est composée, mais la représentation retardée par des bruits de guerre. Cependant « si furent faitz et louez par ledit « Me Andrieu les parsonnages. Et pour iceulx « bailler et livrer a gens suffisans de les jouer, « furent commis *honnourables personnes*, sire Guyot « Berbis, pour lors *maire de Seurre*, sire... (trois « noms)..., *bourgeois* dudit Seurre... »

Les joueurs prêtent serment, on répète le mystère au moutier Saint-Martin ou à Saint-Michel, mais de « malles nouvelles de guerre » et ensuite les vendanges retardent encore la représentation. Enfin, tout étant préparé, au jour fixé, la pluie tombe jusqu'à trois heures, et l'on ne peut jouer que la *Farce du Munyer*. — Notons, en passant, que cette farce d'André de la Vigne, pour être édifiante d'intention et de fond, puisque le diable y est congrûment berné... et embrené, n'en est pas moins pleine de crudités : on en aura une faible idée quand on saura qu'après avoir entendu le curé lui souhaiter « preu vous face! » le Meunier « se conchye » et ajoute que « c'est merde reffreschie »!

Le lendemain, le temps s'étant mis au beau, après une parade superbe, « chacun se retira à son « enseigne, et commencèrent les deux messagiers « à ouvrir le jeu...; puis après commença à parler « Luciffer, pendant lequel parlement celuy qui

« jouoit le personnaige de Sathan, ainsi qu'il volut « sortir de son secret par dessoubs terre, le feu se « prist à son habit autour des fesses, tellement « qu'il fut fort bruslé ; mais il fut si soubdaynement « secouru, devestu et rabillé, que sans faire « semblant de rien, vint jouer son personnaige, « puis se retira en sa maison... On commença ceste « matinée entre sept et huit heures du matin, et « finist on entre unze et douze. Pour le commencement de l'après disnée, qui fut à une heure, « le dit Sathan revint jouer son personnaige, et pour « son excuse dist à Luciffer :

Malle mort le puisse avorter,
Paillart, fils de putain[1] cognu !
Pour à mal faire l'en orter,
Je me suis tout bruslé le cul.

« Et puis parlist son personnaige pour celle « clause, et les autres joueurs ensuivant chascun « selon son office.

« Puis firent pause pour aller souper entre cinq « et six heures, tousjours jouant et exploitant le

1. Rien de plus banal que cette injure au moyen âge. Aujourd'hui, le peuple y a substitué « enfant de garce. » Notez que dans la pensée de l'insulteur, l'outrage ne tombe que sur l'insulté, et non pas sur l'auteur de ses jours : témoin, l'anecdote marseillaise du capitaine naufragé, en prière d'actions de grâce devant l'autel de Notre-Dame-de-la-Garde. « Bonne Vierge, dit le marin, agréez le cierge de quarante sols dont je vous ai fait vœu. » — « Mais c'en est un de quarante livres que tu avais promis à maman ! » rectifie l'enfant Jésus par la voix d'un mousse caché derrière la statue. — « Tais-toi, petit ! » réplique imperturbablement l'avare capitaine. « Ce n'est pas à toi que je parle, fils de pute, mais à ta sainte et vénérable mère ! » Cf. encore *Don Quichotte* (liv. V) et Κρυπτάδια (VIII, 275, 276 : *gast*, art. de M. Ernault).

« temps au mieulx qu'ilz pouvoient. Et puis à « l'issue du parc, les dits joueurs se mirent en ordre « comme dit est en venant jusques à la dite église « Mgr sainct Martin dire et chanter devostement, « en rendant grâces à Dieu ung *Salve Regina...* »

Le lendemain et le surlendemain, même jeu : procès-verbal daté du 12 octobre 1496, signé de l'auteur et suivi de la liste des 200 et quelques acteurs du « mistère[1] ». (Cf. Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 172-174.)

Quand on voit de tels écarts de langage se produire en public sous le patronage déclaré d'un *prêtre*, d'un *directeur d'école*, du *maire* et des *notables* d'une petite ville, que conclure, sinon que les traits les plus orduriers ne soulevaient alors aucune réprobation ?

Une preuve encore plus forte de cette espèce d'inconscience naïve, c'est le langage de ceux même à qui leur ministère imposait, semble-t-il, le devoir de la combattre. Or, suivant un mot très juste de C. Lenient (*La satire en France*, p. 307), « la farce, dans ses plus libres écarts, n'est peut-être jamais

1. Parmi eux figuraient deux ancêtres de Bossuet : Estienne Bossuet, qui « faisoit la mère Saint Martin » ; Jacques Bossuet, qui « faisoit le second prestre ». Seurre est le berceau de la famille Bossuet, dont un autre membre, François, poète et médecin, laissa un ouvrage ainsi intitulé : *De arte medendi* libri XII... Authore Francisco Bousscto, surregiano, doctore medico Lugduni, 1557 ; in-8° de 287 p.). — Pour *surregiano*, cf. au *Livre des Mestiers* (XIV^e^ siècle) publié par Michelant (1874 ; p. 32, bas) : picard *surgiiens*, flamand *surgien* « chirurgien ». Ajoutons avec M. Ernault : moy. breton *surgien* (moderne *churgian*), anglais *surgeon*, même ens.

allée plus loin que le sermon! » Qu'au XIX^e^ siècle, du haut d'une chaire métropolitaine, un abbé Combalot commence une conférence en définissant la femme « un fumier recouvert de neige », c'est un accident, sinon un scandale; qu'au siècle des philosophes, un P. Bridaine, « Bossuet de village », lutte contre l'indifférence des foules par des excentricités d'un goût douteux, le cas est encore assez rare; qu'au début du grand siècle, — qui entendra les rudes métaphores bibliques et le « patois de Chanaan » des pasteurs Mestrezat, Dumoulin et Drelincourt, — un évêque de Belley, J.-B. Camus, se fasse surnommer le « Lucien de l'épiscopat », pendant que le petit P. André descendra jusqu'à la plus basse bouffonnerie[1], on en est peu surpris, après les violences grossières des prédicateurs de la Ligue ou les calembredaines du protestant Viret, l'auteur du *Monde à l'Empire* (allant pire!). Mais si l'on veut savoir jusqu'où peut aller le mauvais goût engendré par la verve la plus triviale, il faut remonter jusqu'au XV^e^ siècle, où un Ménot, rivalisant de licence avec un Maillard, reçoit de ses auditeurs peu délicats le surnom de « Langue d'or! »

Si les orateurs de la chaire se permettaient ainsi

1. Pour les frasques d'autres sermonnaires de la même époque, notamment du P. Garasse, « exilé à Poitiers, en punition des injures qu'il vomissoit », voir la thèse documentée de M. Jos. Delfour, *les Jésuites à Poitiers*, 1604-1762 (Paris, Hachette, 1901; p. 94 et 256-258 ; voir aussi du P. Garasse, *la Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps* (Paris, 1623, in-4°, p. 780-781), et Em. Colombey, *Ruelles, Salons et Cabarets*, t. I, p. 70-71.

des traits de « haulte gresse », passant avec aisance et succès du jovial au grivois, du leste au graveleux, comment les auteurs comiques, les écrivains burlesques, ne se seraient-ils pas crus autorisés à en émailler leurs œuvres? C'est alors que Boccace s'excuse de ses crudités en alléguant l'exemple des prédicateurs (C. Lenient, *Satire en France*, p. 313, n. 2); c'est alors aussi que Dante déplore avec amertume ce débordement de grossièretés (Ch. Labitte, *De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, Introduction, p. xvi).

Il faut donc savoir gré à l'auteur du *Pathelin* de n'avoir eu recours aux expressions basses et triviales qu'avec une certaine réserve, en n'en faisant qu'un accessoire de circonstance, dans une situation scénique où l'abstention de toute vulgarité eût couru le risque de passer pour un manque de nerf ou un excès de délicatesse.

Aussi bien, dans les littératures étrangères de la même époque, la délicatesse et la réserve n'étaient pas précisément à l'ordre du jour.

La *Calandra* de Bibbiena, imitation (en prose) des *Ménechmes* de Plaute, jouée à Venise en 1508, est une comédie spirituelle sans doute, mais d'où l'urbanité n'exclut pas le cynisme. L'impudence de l'Arétin est proverbiale, et si l'Arioste, dans son *Orlando furioso*, est plus libre qu'immoral, on ne saurait nier la fréquence des situations risquées et des tableaux indécents impudemment prodigués dans les vingt chants du poème d'*Adone* (ou *Adonis*),

publié par Marini en 1623. Voilà pour l'Italie jusqu'au seuil du XVII^e^ siècle.

Au XV^e^ siècle, l'Espagne avait eu la *Célestine* de Montalvan, pièce en vingt et un actes, moins fastidieuse par son étalage d'érudition que condamnable par ses excès de licence et d'immoralité. Au siècle suivant, Cervantes donnait, avec son *Lazarille de Tormes*, le premier essai du genre pittoresque, si en vogue au XVII^e^ siècle, si libre d'allure et de langage, présentant même quelque affinité avec notre farce, dont le héros pourrait jusqu'à un certain point être pris pour l'ancêtre du *picaro*, réduit à vivre d'expédients malgré son esprit, ses aptitudes et son énergie. Venait ensuite Lope de Vega avec sa *Gatomaquia*, une parodie du burlesque Arioste! Quant à la comédie vulgaire, elle était devenue si licencieuse, qu'en 1598 et 1602 les rois Philippe II et Philippe III avaient dû la réprimer par des ordonnances très sévères.

En Angleterre, Shakespeare, disciple de Lilly et de Marlowe, les grands dramaturges du XVI^e^ siècle, s'attribue comme eux une liberté sans limite et tombe dans les détails de la plus basse trivialité. L'*Hudibras* de Butler (XVII^e^ siècle) a pour principal personnage un puritain pédant, ridicule et malpropre. Sous Charles II, le roman et le théâtre, tenus en laisse par Cromwell, se donnèrent carrière dans une réaction licencieuse avec Wicherley et même Dryden, dont *le Moine espagnol* montre une hardiesse que Walter Scott comparait à « l'impu-

dence forcée d'un homme timide ». Jusqu'au XIX^e^ siècle, que dire du *Don Juan* de lord BYRON, aux tableaux d'un nu scandaleux, ou de la *Foire aux Vanités* de THACKERAY (1845), dont un des principaux personnages, sir Pitt Crawley, est un seigneur d'une grossièreté répugnante? Quel contraste avec les chastes *Idylles anglaises* de TENNYSON (1842)!

La littérature allemande paraît en général un peu plus réservée. Cependant, dès la fin du XV^e^ siècle, en 1483, elle produisait *Till Eulenspiegel*, ce roman qui nous a donné le mot *espièyle* et dont le héros montre un esprit aussi trivial que narquois. Au XVIII^e^ siècle, WIELAND compose *Oberon*, poème aux épisodes licencieux imités de *Huon de Bordeaux* et du *Voyage de Charlemagne;* et au XIX^e^ siècle, son disciple HENRI DE NICOLAY, en s'inspirant des burlesques épopées italiennes du *Roland amoureux* et du *Roland furieux*, ne se soucie pas plus de la morale que le médecin KORTUM ne songe à éviter la grossièreté dans sa *Jobsiade*, le poème héroï-comique préféré des étudiants, dont il chante les fredaines.

Ainsi, du XV^e^ au XIX^e^ siècle, les principales littératures de l'Europe ont payé leur tribut à un genre de style que les Français ont l'habitude d'appeler gaulois, sans doute parce qu'ils le considèrent comme un héritage de leurs ancêtres. De fait, il n'a jamais cessé d'avoir en France des représentants : après les grossièretés naïves des romans de chevalerie (XII^e^ siècle), le réalisme cru des fabliaux (XIII^e^ siècle), le licencieux abandon des contes et

nouvelles (XIV^e^ siècle), c'est Villon avec ses *Testaments* fantaisistes, raillerie gamine d'un enfant perdu du XV^e^ siècle ; au XVI^e^, c'est Marot avec ses hardies *Épigrammes*, et Rabelais avec son exubérant *Pantagruel*, deux écrivains de race, « inexcusables, dira La Bruyère, d'avoir semé l'ordure dans leurs écrits », reproche également (ou peu s'en faut) mérité par Jodelle pour son *Eugène* (1552), par Ternèbe pour ses *Contens* (1584) et par les autres dramaturges comiques de l'époque, dont les plus connus sont Remy Belleau (*la Reconnue*, 1564) et P. de Larivey (*les Esprits*, 1579). Au XVII^e^ siècle, c'est Regnier, dont les mâles *Satyres* ont reçu de son lointain émule le reproche « de se sentir des lieux où fréquentait l'auteur » ; c'est le comte de Cramail (Adrien de Montluc), dont la *Comédie de Proverbes* (1616), bravant la plus basse trivialité, ne recule devant la reproduction littérale d'aucun dicton populaire ; ce serait aussi Tabarin (1619 à 1626), si la grossière bouffonnerie d'un tréteau de charlatan méritait de prendre place à côté des écarts d'une scène artistique, d'où le bon goût des salons littéraires allait bientôt proscrire tout au moins l'obscénité : c'est ainsi que vers 1630, *la Bague d'oubli*, comédie de Rotrou imitée de Lope de Vega, reçut les compliments du chaste Louis XIII, qui permit au poète de lui dédier sa pièce pour y avoir fait régner une honnêteté qu'on ne lui connaissait pas dans l'original espagnol.

Mais voici Scarron avec son *Roman comique* et

son *Virgile travesti*, Cyrano de Bergerac avec ses *Histoires comiques* et son *Pédant joué*, Dassoucy avec son *Jugement de Pâris* et son *Ovide en belle humeur*, écœurantes bouffonneries d'un médiocre écrivain qui avait su s'imposer comme « empereur du burlesque ».

Et jusqu'à Dassoucy tout trouva des lecteurs!

s'écrie mélancoliquement Boileau, moins sévère pour l'auteur du *Voyage dans la Lune* :

J'aime mieux Bergerac et sa burlesque audace
Que ces vers où Motin se morfond et nous glace.

Quant à Scarron, qui lui-même blâmait, dans les écrits de ses imitateurs,

Des termes bas et populaires,
Et le patois des paysans,
Refuge des mauvais plaisans,
Equivoques à choses sales,
En un mot le jargon des halles,
Des crocheteurs et porteurs d'eau,

s'il est personnellement visé et exécuté dans ce vers de *l'Art poétique*,

Apollon travesti devint un Tabarin,

ne l'avait-il pas mérité par tant de parodies encore plus triviales que ce spécimen extrait du livre II de son *Virgile* (plaintes de l'armée grecque devant Troie) :

Le pauvre petit froid-au-cu
Maudissait cent fois le cocu,
Comme aussi sa putain de femme,
Qui causait cette guerre infâme!

Le XVIII^e^ siècle, plus libertin que grossier, fournit les noms de VOLTAIRE, le cynique auteur de la *Pucelle* et de certains *Romans*, de CHAULIEU et de LA FARE, de PARNY et de PIRON, de quelques autres érotiques, comme CRÉBILLON le fils et surtout le proverbial marquis DE SADE. Qui citer, au XIX^e^ siècle, qui ne soit éclipsé par le poète BAUDELAIRE avec certaines de ses *Fleurs du Mal*, ou par M. JEAN RICHEPIN avec son poème des *Gueux*, dont la mâle vigueur a toutes les hardiesses, poussées jusqu'à la brutalité? Il ne faut pas cependant oublier EMILE ZOLA, ne serait-ce que pour son roman de *la Terre*, dont on vient de transporter sur la scène, sous le nom d'Hyacinthe, le « pétomane » incongru que l'auteur avait irrévérencieusement dénommé Jésus-Christ!

D'autres écrivains pourraient figurer dans cette énumération sommaire sans que la matière fût jamais épuisée. Ajoutons seulement que chez la plupart le mot trivial n'est guère que sporadique ou occasionnel, ce qui le fait d'autant plus détonner. Ainsi, dans le *Tableau de Paris* (Amsterdam, 1783, t. V, p. 65), MERCIER, généralement grave à en être déclamatoire, surprend quelque peu le lecteur par une phrase comme celle-ci : « Mais si le « seigneur Tahuglank (Nouveau-Mexique) chie au « nez de tous ceux qui entrent chez lui le matin, « son maître le lui rendra bien le lendemain : il « s'asseyera encore plus fièrement sur la chaise « percée et embaumera son vassal. »

Il se présente des cas plus acceptables. Par

exemple, une expression proverbiale peut se glisser sous la plume d'un auteur soucieux de reproduire le langage populaire. Tel est ce vers breton du mystère de *Santez Trifina*, par M. Gwennou (Morlaix, 1899, p. 18) :

Ma kac'h da varc'h ouz-id,

littéralement : « Si ton cheval te chie dessus », pour : « Si tu ne réussis pas dans ton coup. » On dira ainsi en français : « Fais du bien à un vilain, il te ...fera dans la main. » Enfin le mot *cul* entre dans cinq ou six proverbes cités au *Dictionnaire de l'Académie*.

Il y a aussi des mots originellement grossiers, mais dont nul ne remarque plus l'origine : le diminutif *pétiller* entre dans le style noble avec « la cour du roi *Pétaud* » ; et, dans le langage ordinaire, il faut être Anglais pour *reculer* devant l'emploi du mot *culotte!* Que reste-t-il de bas ou de trivial dans *cul-de-jatte*, *cul-de-sac* ou *cul-de-lampe*[1]? L'Académie retarde même sensiblement dans l'orthographe de *chie-en-lit* que tous les Parisiens prononcent en deux syllabes (*chian* + *lit*) et qui devrait tout au moins s'écrire comme *pissenlit*, *tapecu*, etc.

Il peut se faire également qu'un personnage mis en scène soit déjà connu par un certain sans-façon. Ainsi s'explique dans *l'Aiglon* (V, 5) le mot trivial,

1. Cf. Ernault, *Notes d'étymologie bretonne*, nos 38 et 39.

mais énergique, mis par M. Edm. Rostand dans la bouche du vieux grognard Flambeau :

> Et l'archiduc ?... que fait l'archiduc ?... le vois-tu ?
> — L'archiduc élargit son aile ! — Il est *foutu !*

La rondeur militaire adopte ces expressions frustes et agrestes ; un chef habile peut même les employer pour mieux frapper l'esprit du soldat. Dans *le Matin* du 13 novembre 1900, on lisait le fragment d'une allocution adressée à un régiment de chasseurs à cheval par son colonel, récemment promu général : « Le Breton aime à lever le coude : réagissez contre « cette mauvaise habitude. Aimez le bon Dieu. Je « sais bien que ce que je vous dis là n'est pas à la « mode, mais *je m'en fous pas mal !* » M. Pierre Loti lui-même, dans son livre récent intitulé *Derniers jours de Pékin*, n'hésite pas à écrire en toutes lettres (p. 85) : « Ces sauvages-là, mon colonel, *ils s'en foutent !* »

Le laisser-aller des étudiants est tout aussi expressif, comme s'ils tenaient à montrer que le mot de Cambronne n'est pas exclusivement militaire. En voici la preuve, fournie par deux couplets tirés des *Trétraux de la Basoche*, revue spéciale des basochiens de 1901 :

> Qu'importe nt les jugements fous
> Dont le bon tribunal accouche !
> Pour les clients, c'est une douche !
> Mais le patron dit : « *Je m'en f...* ;

A la fin du procès, je touche. »
Nous vivons heureux, nous fichant
Que le client gagne ou qu'il perde.
(Diable ! il faut une rime en *erde*.
Tant mieux pour lui, s'il est content !
S'il se plaint, nous lui disons... *flûte !*
Mais le public est bonne bête :
Il s'en va de chez nous tout nu,
Il revient toujours ingénu,
Et l'on se paie encor sa tête.

On vient de voir un double procédé employé pour déguiser un terme jugé trop bas. La réticence, figurée par des points de suspension, est surtout fréquente dans les éditions classiques, à moins que le mot grossier n'ait une forme tombée en désuétude. Cf. dans la *Chrestomathie* de M. Constans, p. 213, v. 80 (Rutebeuf, *Dit de l'erberie*) :

Prenez don *feim*[1] de la marmote,
De la *m*... de la linote.

La substitution d'un synonyme est surtout de mise dans le style comique, notamment quand la rime ne laisse aucun doute sur le mot évité. A l'exemple précédent de... *flûte !* on peut comparer ... *Messieurs !* rimant avec *décochons* au dernier couplet d'une chanson « chat-noiresque », intitulée *les Vieux Messieurs*. Il y a aussi le cas très simple, parfois même un peu enfantin, où le synonyme employé est à peine une atténuation : cf. « couleur *caca* d'oie, *fond* d'artichaut, etc. »

1. Excrément.

Mais il arrive aussi que, pour masquer un mot malsonnant, on adopte un changement qui le dénature et lui donne un tout autre sens. Ed. Fournier (*Théâtre français avant la Renaissance*, p. 393 *b*) prévient, en note, d'une modification de ce genre faite au dernier mot du vers suivant de la *Sottie des Béguins* (XVI^e^ siècle) :

Si tu me fais de joie *vestir*.

Il faudrait *vessir*, sinon *vessi*, pour rimer avec *ici*, qui termine le vers précédent. — De même, dans certains recueils classiques de Morceaux choisis où se trouve la *Ballade des dames du temps jadis*, le mot *chastré*, que Villon applique à « Esbaillart », est dénaturé en *chartré*, que l'on explique dès lors par « incarcéré[1] ».

Peut-être est-il regrettable, au point de vue de la science, que l'on ait recours à ces expédients, comme ailleurs à des feuilles de vigne, oubliant que, dans l'art pur, le nu n'est pas indécent? Mais telle est la loi de la bienséance dans l'éducation actuelle, et le plus sage a toujours été de se conformer aux principes de son temps.

Néanmoins, dans une étude comme celle-ci, destinée à des hommes mûrs ou à des jeunes gens

1. Une édition à l'usage des jeunes filles (*Cours supérieur d'enseignement secondaire*) ne craint même pas de remplacer cette ingénieuse substitution par la platitude suivante :

Où est la très sage Héloïs,
Pour qui fut *malheureux* et moyne
Pierre Esbaillart à Sainct Denys?

sortis de l'adolescence, tout déguisement aurait fait manquer le but instructif proposé. On n'y verra donc nulle part, comme dans le *Théâtre français avant la Renaissance* de M. Ed. Fournier, qui s'adresse à un public plutôt mondain, ni substitutions de mots ni vers passés ; à peine, dans les traductions, quelques points de suspension pour ne pas reproduire littéralement un mot cru. Quant à la morale, dont les intérêts sont encore supérieurs à ceux de la science ou des simples convenances, on reconnaîtra, malgré le côté scabreux du sujet, qu'elle a été partout soigneusement respectée, l'auteur n'ayant jamais perdu de vue les égards qu'il devait à des lecteurs d'élite, à ses collaborateurs et à l'Université.

CHAPITRE III

DU JARGON EN LITTÉRATURE

L'étymologie du mot *jargon* est assez difficile à établir. Les meilleurs auteurs la donnent comme inconnue. Voici du moins un aperçu de la question.

Il faut commencer par éliminer, non seulement l'explication fantaisiste de dom Le Pelletier, qui, au xviii[e] siècle, faisait venir *jargon* d'un composé breton (imaginaire, m'écrit M. Ernault) *iar-gomz* « langage de poule », mais encore la solution plus récente de Génin (*Récréations philologiques*, t. II, p. 73 à 75), qui, d'après Salvini (sur le *Malmantile*, II, str. 5), tirerait une sorte de radical *gerga*, du grec ἱερά « sacrée », et expliquerait *jargon* par *gerga lingua* « langue sacrée, secrète, inconnue des profanes ». En effet, si des mots comme **gérarchie** (le P. Bouhours) pour *hiérarchie*, **jéroglyphe** et **jérophante** (*Dictionnaire de Trévoux*) mis en regard de *hiéroglyphe* et *hiérophante*, s'ajoutent à d'autres de même nature et de meilleur aloi, comme *jacinthe*, *Jérôme*, *Jérusalem*, pour autoriser la première gutturale de *gerga*, on ne voit point

l'origine de la seconde : ἱερά ne fournit que *jéra!* Fr. Mistral (*Lou Trésor dou Félibrige*) propose comme racine originelle *grè*, *grèco* « grec, filou » ; mais on ne voit nulle part ailleurs semblable métathèse d'un dérivé de *græcus* : le féminin *græca* nous a donné *grecque*, *grègue*, *grièche* et *grive*, mais non *guergue* ni *gergue*, et il ne produirait pas davantage le *gerga* de Génin.

Mieux vaut donc, semble-t-il, comparer entre eux les éléments suivants : la racine grecque γαργ (? d'où *gargouiller*)[1] ; le sanscrit *jarc* « parler » ; le scandinave *jarg* « bavardage » ; le français *jars* « oie mâle », dérivé **jargauder** « saillir » (en parlant de cet oiseau *criard*, nommé en grec χήν « béant », peut-être à cause du son chuintant et strident qu'il émet dans sa colère et d'où pourrait bien aussi lui être venu son nom en français ; le rouergat *tchorgouta*, provençal *sargouta* ou *salgouta*, *sargouti* ou *salgouti*, vieux provençal *sargotar* « baragouiner », vieux français *gergonner*, aujourd'hui *jargonner*, qui est à *jars* (pour *jarc* ou *jarg*) ce que *ânonner* est à *âne* ou *chantonner* à *chant*, et qui, d'autre part, se rapporte à *sargotar* ou *tchorgouta* comme *marmonner* à *marmotter*. De là viendrait le substantif verbal *jargon* (XIII^e^ siècle, Marie de France, *Fables*, 22 : « Tuit disoient en lur *jargun* » , provençal *jargoun* et *girgon*, catalan *jargon* et *gergon*, vieux

1. Körting, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch* (1901), n° 4169, part d'une onomatopée **garg, gorg,** d'où *gargouiller*, etc., etc. : — article important pour orienter dans la question, avec indication des travaux antérieurs.

provençal *gergon* et *girgo*, vieux français et picard *gergon*, wallon *geargon*, auvergnat *gergoun*, languedocien *jargon* et *jargot*, dauphinois *jargoi*, italien *gergo* (adverbe *gergone*), rouergat *tchorgot*, vieil espagnol *girgonz* (aujourd'hui *gerigonza* : cf. *jerga*, *quirigay* « baragouin »), portugais *gerigonça*, etc.

Si l'on admet ici la possibilité d'une permutation entre les sons *s*, *ch*, *j* ou *g* (cf. picard *chire* pour *sire*, français *revanche* en regard de *venger*, vieux français *ge* pour *je* : « Si m'aïst Dex, se *gel'* savoie, Moult hautement le *vencheroie* ». — Roman de *Renart*, v. 25.765), on rattachera tous ces vocables à une racine commune; et, comme le premier élément d'un mot est, dans certaines conditions, assez instable (cf. anglais *Spain*, de *Hispania;* français *grenouille*, de *ranuncula*, et autres exemples cités plus loin, au *Normand du manuscrit La Vallière*, v. 894, commentaire sur **grolet de porc,** fin), on verra tout simplement dans *argot* une autre forme de *jargon* : aussi bien Mistral considère comme synonymes les trois substantifs provençaux *sargau*, *jargau* ou *gergau*, *argaut* ou *argot*, « habit grossier »; enfin, dans la langue verte même, « parler *argot* » se dit « jaspiner le *jars* ».

Par *jargon* il ne faut pas entendre ici une sorte de langue spéciale qui se distinguerait, par tel ou tel caractère propre, de l'*argot*, du *grimoire*, du *baragouin* ou du *charabia*. Sans entrer dans la distinction de tant de nuances, parfois subtiles, nous

appellerons du nom de *jargon* toute forme de langage étranger employée par un auteur, non seulement pour donner à son style plus de couleur locale ou d'originalité, mais en vue de produire un effet comique. A ce titre, l'usage du jargon dans la littérature doit remonter à l'origine même de la comédie. Il a toujours été plaisant pour l'homme d'entendre un idiome autre que le sien. Que la différence provienne de l'emploi régulier d'une langue étrangère ou d'une déformation quelconque du parler usuel, l'effet produit est à peu près le même : c'est le rire, provoqué par un sentiment irraisonné de moquerie que l'amour-propre fait naître en nous contre tout ce qui n'est pas conforme à nos habitudes personnelles. Tous les amuseurs de public le savent bien, depuis le monologuiste de salon contrefaisant un langage exotique, jusqu'à l'*auguste* de cirque interpellant « mossieu clown » ou affectant de prononcer « miousic » et « le petite médemoiselle ». Comment un procédé si commode, infaillible, eût-il été négligé par les littérateurs ?

Aussi, dès l'antiquité, nous le voyons employé par le prince de la comédie grecque. Sans doute, le génie d'Aristophane n'eut pas grand effort à faire pour lancer le βρεκεκεκέξ κοάξ κοάξ de ses *Grenouilles* (v. 209...), ni pour imaginer le βρουσῦ βρουσῦ ou le βρεῦμ βρεῦμ βρουσουσῦ poussé, dans les *Thesmophories*, par le vieux Mnésiloque, que viennent agacer les phrases amphigouriques de l'esclave d'Agathon ; mais, dans les *Oiseaux*, il fallut déjà au poète un

peu plus d'imagination pour varier les cris de ses aériens personnages : ἐποποῖ ποῖ ποποῖ (v. 58), τριστὸ τριστὸ τοτοβρίξ, τορτοροτοροτορτρίξ, κικκαβᾶυ, κικκαβᾶυ τορτοροτοροτοροτολολολίξ (v. 260-262), plus loin encore τορτίγξ, etc. Enfin, vers le dénouement, c'est un homme, un barbare Triballe, qui, après avoir parlé grec, répond en jargon pour nous inintelligible, tantôt ναβαισατρεῦ (v. 1615), tantôt σαυνάκα βακταριαροῦσα (v. 1629), et ce trait de couleur locale, placé fort à propos, ne devait guère passer inaperçu pour les Athéniens.

La déformation du grec par les bouches scythes a plus d'une fois aussi été mise à profit, comme un élément comique, par Aristophane, notamment à la fin des *Thesmophories*, où l'archer barbare jargonne à plaisir. Il est même très probable que ces mots étrangers, scythes ou triballes, tout dénaturés qu'ils doivent être, étaient compris par une partie des spectateurs, comme il arriverait sur une scène française où l'on introduirait un Turco parlant le *sabir* de nos régiments africains : cf. **barka**, pour *berekéh*, « c'est assez » ; **kifkif**, pour *kyf* ou *keyf*, « comme, tout comme » ; **bezef**, pour *bi-'zzâf*, « beaucoup » ; **chouïa**, pour *chouyah* ou *chouyéh*, « un peu » ou « doucement, tout à l'heure », si l'on répète le mot ; **makache**, « il n'y en a pas », employé comme simple négation (cf. *ma kann chi?* « n'y en a-t-il pas? ») ; etc., autant de mots plus ou moins corrompus d'un arabe authentique.

La preuve de cette assertion nous est fournie par le vers 100 des *Acharniens :*

Ἰαρταμὰν ἐξαρξ' ἀναπισσόναι σάτρα.

« Mots forgés, qui n'ont sans doute de sens dans aucune langue », dit la traduction Poyard (Paris, Hachette, 1881, 7e édit.). Dès le XVIIIe siècle cependant, Anquetil-Duperron avait, le premier, vu là du perse ; Sylvestre de Sacy, au XIXe, en avait admis la possibilité ; Oppert, d'accord avec Alb. Müller (*Aristophanis Acharnenses*, Hanovre, 1863), l'avait démontrée en restituant deux mots de ce vers dans un cours au Collège de France ; enfin, Ladislas Chodzkiewicz, après lecture d'un long mémoire sur la question dans deux séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (21 août et 4 septembre 1874), publiait dans les *Actes* de la Société philologique, dont il était le vice-président, sa restitution très plausible du texte primitif, qu'on nous dispensera sans peine de transcrire, comme il le fait (t. VI, n° 2, fév. 1876), en caractères cunéiformes :

Hya Aartaman Khsayarsa nipistanaiy Khsatra
[Lui] le magnifique Xercès écrire à votre Seigneurie[1]...

Ce préambule protocolaire, dont la traduction

1. Les *Comptes Rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (1874, 4e série, t. II, p. 266-272) donnaient la restitution suivante, plus voisine du texte d'Aristophane, mais peut-être moins exacte :

Hy Artaman Xarxa nipistanai Satra.

est complétée d'un mot par le savant orientaliste d'après les inscriptions perses du temps des Achéménides, était sans doute connu de l'élite des Grecs présents au spectacle et devait dès lors tout au moins les faire sourire comme à une agréable réminiscence.

Les Romains du temps de Plaute furent encore plus frappés, — non pas de l'inoffensive raillerie du patois de Préneste, qui égaie une scène du *Truculentus* (III, II, 20-23), — mais des sons de l'idiome punique, quand, au dernier acte du *Pœnulus*, le Carthaginois qui donne son nom à la pièce et qui « sait toutes les langues », est-il dit au prologue, entre en scène par un assez long monologue, dont les dix premiers vers sont aujourd'hui reconnus comme écrits en langage phénicien :

Yth alonim ualonuth sicorathi symacom syth... etc.

(texte de l'édition de Plaute donnée par Fr. Leo : Berlin, Weidmann, 1895-1896).

Particularité curieuse : tandis que les éditions allemandes de Teubner et de Weidmann ajoutent aux dix premiers vers dont il s'agit, en les en détachant nettement, neuf lignes de lettres non groupées en mots d'après la copie brute du paléographe Studemund, les éditions françaises de Lemaire, de Didot et de Garnier donnent là six vers que Saumaise prenait pour du libyen et qui ne sont guère, comme les neuf lignes des éditions allemandes,

qu'une répétition corrompue du premier texte. Cf.

1. *Ythalonimualoniuthsicorathiisthymhimihymacomsyth...* etc. (Edit. Fr. Leo).

2. *Exanolim volanus succuratim misti atticum esse...* etc. (Editions françaises).

On remarque sans peine que, dans la dernière citation, le second hémistiche a été, comme il arrive parfois dans les tirades dialectales du *Pathelin*, déformé sous l'influence de mots connus présentant une certaine ressemblance avec les vocables étrangers : il n'est nullement nécessaire de croire, avec Movers (ouvrage cité plus loin), que « cette transformation ait été faite intentionnellement pour ridiculiser la langue barbare », encore que cette opinion ait été reprise par Renan dans son *Histoire des Langues sémitiques* (3e édit., 1863, t. I, p. 202, n. 2), où il est dit qu'il y a là « sans doute du car-« thaginois macaronique comme le turc du *Bour-« geois gentilhomme*, à l'usage des acteurs qui « préféraient un texte burlesque ».

Une autre curiosité, c'est que la suite latine du monologue traduit le texte punique, si même celui-ci ne lui a pas servi de thème, suivant l'opinion de Movers, admise par Schræder (Voir plus bas). Ainsi la version de l'orientaliste Gildemeister, reproduite par Fr. Léo, porte, pour la traduction du premier vers punique,

Deos deasque quos invoco hujus loci,

et le texte du *Pœnulus* donne, comme vers correspondant,

Deos deasque veneror, qui hanc urbem colunt!

Sans entrer dans le détail des discussions soulevées par ce passage depuis les conjectures de Samuel Bochart, revues et traduites en latin par Samuel Petit au XVII^e^ siècle [1], on peut citer : l'explication par le maltais (*lingua punica-maltese*), risquée au XVIII^e^ siècle par Agius de Soldanis, chanoine de Malte ; la recension et la version nouvelles données au début du XIX^e^ siècle par le professeur berlinois Bellarmann, qui n'y voyait que de l'hébreu et du chananéen : l'essai de restitution élaboré par O'Connor vers 1825 ; le travail de Movers (*Die punischen Texte im Pœnulus*... Breslau, 1845), dont certaines conclusions, adoptées par Schræder (Voir encore plus bas), ont été contestées par Fr. Soltau (*Zur Erklärung der in punischer Sprache gehaltenen Reden des Karthaginensers Hanno im V Akt der Komödie* **Pœnulus** *von Plautus*... Berlin, Calvary, 1889) ; enfin le livre de Schræder, *Die phönizische Sprache* (Halle, 1869), contenant, à propos des fragments puniques du *Pœnulus*, un appendice d'environ

1. Voici en spécimen les vers précédemment cités :

Neth alonim valonoth secor eth isi macum soth...

Inclinate et advertite, o Di Deæque, quorum sub nomine viri hujus civitatis sunt...

Et alonim valonoth seccarati misti attic um asse...

Et rependam dona et oblationes Dis Deabusque, quos invocavi consultores et adjutores mihi... (Sam. Petit, *Miscellan.*, II, 2).

36 pages, loué par Chavée, qui restitue et traduit lui-même un vers et quelques mots dans un article de la *Revue de Linguistique* (t. III, 1869-1870), intitulé : *la Langue phénicienne*.

Nous voilà bien loin des paroles décourageantes de l'orientaliste Sylvestre de Sacy, déclarant formellement au traducteur Naudet (1837) qu'il fallait renoncer à l'espoir de comprendre autre chose que certains mots isolés, dans une langue pour jamais disparue avec le peuple qui la parlait. Mais revenons au *Pœnulus*.

Dans le dialogue suivant (V, 2), l'emploi du même langage étranger fournit à Plaute un effet comique d'assez bon aloi.

Hannon (le Carthaginois) : *Hanno muthumballe bechadreanech.*

Agorastoclès (jeune Grec) : Que dit-il ?

Milphion (esclave du Grec) : Qu'il s'appelle Hannon, qu'il vient de Carthage, qu'il est Carthaginois, fils de Muthumbal.

Hannon : *Avo.*

Milphion : Il dit bonjour.

Hannon : *Donni.*

Milphion : Il veut donner quelque chose, je ne sais quoi au juste ; mais vous entendez bien qu'il vous le promet ?

Agorastoclès : Rends-lui son salut en carthaginois, de ma part.

Milphion : *Avo donni*, etc.

On voit le système de l'interprète improvisé : jugeant des mots étrangers sur leur son et par à peu près, il prend *avo* pour *ave*, *donni* pour *doni ;* et, afin de mieux parler carthaginois, il répète les mots

qu'il a entendus[1]. L'exemple de Plaute, on le constatera plus loin, ne sera pas perdu pour Molière.

Les Atellanes de la seconde époque (de Sylla à Jules César), écrites et non plus seulement improvisées sur un simple canevas comme les pièces de la *commedia dell'arte*, renfermaient de nombreux passages en dialectes italiques, notamment en osque, en volsque, en sabin. Si les fragments conservés par les grammairiens latins ne nous en donnent pas la moindre trace (sans doute parce que ces grammairiens ne songeaient qu'à extraire les locutions curieuses concernant leur propre langue), en revanche nous en avons le témoignage formel dans plusieurs auteurs :

Osce et Volsce fabulantur, nam Latine nesciunt,

est-il dit dans un vers du *Quintus* de Titinius, cité par Festus (sous *Oscum*) et tiré vraisemblablement du prologue de cette *comœdia togata*, contemporaine des tragédies d'Ennius, c'est-à-dire antérieure même d'un demi-siècle à la jeunesse de Sylla.

Et ces passages étaient bien compris des spectateurs latins; car, dit Strabon (V, p. 233, édit. Casaubon), « après la destruction des Osques, leur « langue subsista dans Rome, à tel point qu'on « l'employa sur la scène, dans certaines pièces dra- « matiques semblables à celles que les Campaniens

1. Un quiproquo de même genre se trouve dans l'Evangile, sans la moindre intention comique : « Eli, eli, *lamma sabacthani !* — Il appelle *Elie*..., etc. » On connaît le sens : « *Mon Dieu, mon Dieu*, pourquoi m'avez-vous abandonné ! »

« représentaient dans leurs jeux ». Cicéron le donne aussi à entendre dans une de ses Lettres (*ad Famil.*, VII, 1) : « Je ne pense pas, écrit-il à Marius, que « vous ayez regretté les jeux grecs ni les jeux « *osques*, surtout que vous pouvez assister à ceux-« ci en plein sénat. »

Le jargon des sénateurs campaniens prêtait sans doute à rire, comme les équivoques atellanesques dont parle Quintilien (VI, 3) en recommandant à l'orateur sérieux de les éviter. Mais, dans les pièces comiques, cette bigarrure de langage, cette *farciture*, disait-on au moyen âge, a toujours été recherchée comme produisant un très heureux effet. Aussi le poète Pétrone, « l'Arbitre du bon goût » même en littérature (au 1er siècle de notre ère), n'a pas manqué d'y recourir pour agrémenter son *Satiricon*, roman de facture ménippée, où, quittant la tradition de Plaute et de Térence, il laisse les gens du commun parler leur langue commune ou jargonner en patois provincial.

C'est par un mélange semblable de plusieurs langages, ou tout au moins de latin et de français, qu'on explique le nom de **farce** donné aux petites pièces comiques du théâtre du moyen âge. Le mot rappelait les épîtres *farcies* de l'Eglise (du latin *farcire*, « bourrer »), dont les versets latins alternaient avec des répons en langue vulgaire (cf. abbé Lebœuf, *Traité historique sur le chant ecclésiastique*), sans préjudice d'autres morceaux *farcis*, dont certains se chantèrent dans quelques villes

jusqu'au XVIII[e] siècle (Cf. Fétis, *Revue de la musique religieuse*, 1846)[1]. — E. Munck (*de Fabulis atellanis;* Lipsiæ, 1840, p. 15) et Ch. Magnin (*les Origines du Théâtre*... Paris, sans date; p. 304-305) ont voulu expliquer de même la *satura* dramatique des Romains par un « mélange de musique, de paroles et de danses »; mais, d'après Corssen (*Origines poesis romanæ;* Berolini, 1846; p. 146-150) et Ribbeck (*Histoire de la poésie latine*, trad. Droz et Kontz; Paris, 1891; p. 263), on peut induire que la *satura antiqua* se rattachait à la *licentia fescennina* et que son nom lui venait plutôt de ses acteurs primitifs, généralement *saturi* ou « saturés » de vin et de nourriture. Cf. H. de la Ville de Mirmont, *la « Satura »*, dans la *Revue universitaire* de 1897, pages 507-512.

Dans le plus ancien *mystère* où figure une langue moderne, celui *des Vierges sages et des Vierges folles* (il est du XI[e] siècle[2]), Jésus-Christ parle surtout en latin, les Vierges en provençal et les Marchands en français. Au XII[e] siècle, avec le *Danielis Ludus*, œuvre collective des étudiants de Beauvais,

1. Pour le mot *farse* (proprement « farcissure »), plus tard *farce*, et le verbe *se farser* « se moquer », du latin *farsa* (au XIII[e] siècle, « farciture liturgique »), voir aussi un article de M. Gaston Paris sur l'*Histoire de la Littérature française* de MM. Sœhier et Birch-Hirschfeld (*Journal des Savants*, 1901 : p. 785).

2. Le manuscrit (Bibl. Nat., 1139) est du XII[e] siècle. Il provient de Saint-Martial de Limoges. Raynouard en a publié un fragment dans son *Choix des poésies des Troubadours*, t. II, p. 139-143. On le trouve en entier dans le *Théâtre français au moyen âge*, pp. Monmerqué et Fr. Michel (Paris, Delloye et Didot, 1839). C'est le latin qui y domine.

la langue vulgaire pénètre franchement dans le drame liturgique; et le drame d'*Adam*, à peu près contemporain, présentera de même l'alternance du latin et du français. Vers 1286, à Origny-Sainte-Benoîte (Aisne), on joua le mystère semi-liturgique des *Trois Maries*[1] : là aussi, le latin est bien maintenu dans les passages nobles et graves, par exemple dans les rôles du Christ et des anges; mais presque partout ailleurs c'est le français qui est employé. Au XV^e^ siècle, le *Mystère de saint Denys* nous présente un hôtelier jargonnant en méridional pour donner la réplique au saint, de même qu'au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, JEAN BODEL d'Arras et RUTEBEUF, le premier dans *le Jeu de saint Nicolas*, le second dans son *Théophile*, faisaient proférer à des personnages diaboliques des séries de mots inintelligibles pour imiter le grimoire de la sorcellerie[2].

Des distinctions de langage analogues se retrouvent hors de France. Un manuscrit de Munich du XII^e^ siècle contient un *Mystère de la Passion* où les rôles de Marie-Madeleine, de la Vierge et de saint

1. Manuscrit du XIV^e^ siècle, passé à la bibliothèque de Saint-Quentin, n° 75.

2. Également soucieux de respecter les distances entre ses personnages, LA PÉRUSE écrit en décasyllabes un rôle de nourrice emprunté du théâtre antique, réservant le vers alexandrin pour le langage majestueux des héros de sa *Médée* (1573). Le procédé remonte d'ailleurs fort haut : dans les pièces dramatiques et dans certaines compositions littéraires de l'Inde ancienne, la langue (sanscrite, prâcrite, païçachie, magadhie, etc.) varie selon le rang des personnages (cf. SYLVAIN LÉVI, *le Théâtre indien*, dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, 85^e^ fasc.).

Jean sont mi-partis de latin et d'allemand. Dans les anciens mystères écrits en portugais, le diable parle toujours espagnol. Le Camoëns termine par un vers espagnol plusieurs de ses sonnets, et les autres poètes de la péninsule, tant espagnols que portugais, emploient fréquemment les deux langues dans une même pièce ; Cf. Ch. Magnin, *les Origines du Théâtre*, p. 315.

Au début du XIV^e^ siècle (voir Littré au mot **farci**), Dante compose plusieurs pièces où le français et le provençal se mêlent à l'italien ; et ce précédent sera suivi en Italie, notamment depuis Ange Beolo ou Biolo, surnommé *il Ruzzante* ou « *le Badin* par excellence », jusqu'à Ghérardi, ce « grenier à sel », en passant par Goldoni, le « Molière italien », qui aimait particulièrement à introduire dans ses comédies les divers patois de son pays : il y trouvait plus de vérité et d'énergie que dans la politesse raffinée de la langue classique. Ces digressions dialectales, rebutantes d'obscurité pour les étrangers, étaient fort goûtées de ses compatriotes. Aussi, devenu notre hôte et même un de nos dramaturges estimés, l'auteur du *Bourru bienfaisant* (1771) ne répondait guère, sur ce point, aux observations des critiques parisiens, que par un dédaigneux sourire.

A l'époque de *la Farce de Pathelin*, il convient de signaler seulement pour mémoire *le Jargon jobelin* de Villon, série de six ballades composées pour des lecteurs dont le parler spécial, la langue

verte, ne saurait guère, quoi qu'on en dise, enrichir une littérature.

Passons également sur les petites pièces de circonstance par lesquelles se donnait carrière un pieux badinage, comme il arriva, le 17 juin 1493, à l'entrée de Charles VIII dans Abbeville. « On y représenta des jeux où l'*Ave, maris stella* fut figuré par des scènes muettes sur des échafauds. Sur l'un d'eux on lisait :

> O Charles, roy surtout très catholique,
> Je, qui me dis estre *Abbatis villa*,
> A ton retour joyeusement m'applique
> Toy présenter *Ave, maris stella*.

(Abbé Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. IV, p. 440.)

C'est avec les 50 pièces réunies par Edouard Fournier pour composer son *Théâtre français avant la Renaissance* (1450-1550), que nous allons rentrer dans le développement de notre sujet. Or, parmi ces pièces, il en est bien une demi-douzaine où l'auteur a cherché un effet comique dans l'emploi de mots baroques de sa composition ou dans un mélange plaisant de latin et de français, parfois d'italien.

Ce genre de style bouffon, déjà en vogue au xv^e^ siècle, et même auparavant, notamment dans les petits poèmes dits *goliardois*[1], reçut sa consé-

1. On en trouve de curieux spécimens dans la remarquable étude de M. Joseph Bédier sur les *Fabliaux* (E. Bouillon, 2^e^ édition, 1895; pages 394, 395, 402, etc.). — Je citerai aussi pour mémoire la VII^e^ des *Chansons du* xv^e^ *siècle* publiées par M. Gaston Paris. Le

cration et son nom au début du XVI^e^, quand FOLENGO, sous le pseudonyme de MERLINO COCCAIO, eut publié à Venise, en 1517, son *Opus macaronicum*, contenant dix-sept *macaronées*, petites pièces en latin de cuisine plaisamment baptisées « plats de macaroni » : le poème de l'*Orlandino* (Venise, 1526) devait mettre le sceau à la réputation du burlesque auteur. Vingt ans plus tard, RABELAIS (IV, 13) place dans la bouche de Villon, sur le point de jouer la Passion à Saint-Maixent, ces deux « vers macaroniques » dirigés contre le « secretain des Cordeliers du lieu » :

Hic est de patria, natus de gente belistra,
Qui solet antiquo bribas portare bisacco.

Un autre distique plus digne de Villon et de Rabelais est attribué à un certain Aréna, imitateur de Folengo, par Thomas WRIGHT [*Histoire de la Caricature*, Paris : *Revue britannique*, 1867, et Delahaye, 1875, p. 291]. Après un récit de ses aventures et de ses malheurs pendant la guerre d'Italie qui amena le siège de Rome en 1527, Aréna décrit une université de Provence :

Gentigalantes sunt omnes instudiantes,
Et bellas garsas semper amare solent.

Dans le même ouvrage (p. 285), on trouve une *pasquinade* authentique du même temps (sous le

refrain est en basque, et l'éditeur « remet aux basquisants le soin de le traduire » :

Soaz, soaz, ordonarequin.

pape Paul III), assez curieuse par un jeu de mots obtenu au moyen d'un mélange de grec et de latin :

Quondam, Roma, tibi suberant domini dominorum :
Servorum servis nunc miseranda subes!
Audisti quondam divini oracula Παύλου
At nunc τῶν ῥαύλων *jussa nefanda facis!*

Enfin comment quitter ce livre sans en extraire une dernière citation (p. 187), pour donner une idée du rôle joué par la *farciture* jusque dans les chants populaires[1] ? Dans une « feste de l'Asne », célébrée à Rouen sous la Renaissance, les deux couplets suivants étaient dirigés contre le prieur de l'abbaye de Saint-Taurin (d'Évreux) et contre l'abbesse de Saint-Sauveur :

De asino bono nostro
Meliori et optimo
Debemus faire feste.
En revenant *de Gravinaria*
Un gros chardon *reperit in via :*
Il lui coupa la teste.

Vir monachus in mense Julio
Egressus est e monasterio :
C'est dom de la Bucaille.
Egressus est sine licentia
Pour aller voir *dona Venissia*
Et faire la ripaille.

1. Le *Recueil des chants historiques français*, par Le Roux de Lincy (t. I, p. 6) contient deux chansons latines composées, au début du XII^e^ siècle, par Hilaire, disciple d'Abélard. L'une, *ad Petrum Abælardum*, a pour refrain : « Tort a vers nos li mestre » ; l'autre, *de Papa scolastico*, a aussi pour refrain : « Tort a qui ne li done ». Hilaire est encore l'auteur d'une *Suscitatio Lazari* et d'un *Miracle de saint Nicolas*, deux pièces où le français se mêle au latin.

La célébration de la fête de l'Ane semble remonter, pour la France, au IXe siècle. Au XIIe, elle inspira un mystère liturgique intitulé *Festum Asinorum*, emprunté à l'Ordinaire de Rouen et imité du « trope » limousin des *Prophètes du Christ* (fin XIe siècle). Après avoir été une pieuse représentation de scènes bibliques ou évangéliques où l'âne joue un rôle, la cérémonie finit par dégénérer en une sorte de mascarade renouvelée du paganisme, et le haut clergé l'interdit. On sait qu'il y était chanté une prose latine composée de neuf stances monorimes avec un refrain pareillement rimé en français. Voici la première stance et le refrain (*ibid.*, p. 188) :

Orientis partibus
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus,
Sarcinis aptissimus.

Hez, sire asnes, car chantez,
Belle bouche rechignez :
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à plantez.

Mais les spécimens de jargon les plus curieux nous seront fournis par le répertoire dramatique.

Ainsi, dans *Mestier et Marchandise*, farce du XVe siècle (p. 51 *b* de l'édit. Ed. Fournier), quand le Temps vient d'inviter les Gens à parler, ils entrent « en parlant estrangement » :

Qui sterna, ha, la,
Fari planga, hardet, stella,
My hard, fiol, berty, hardit.

MESTIER

Pendu soyt il qui scait qu'il dict,
Quant de ma part!

MARCHANDISE

Ny moy non plus.

LES GENS

Tâllas, barot, jahert, fridit.

MARCHANDISE

Pendu soyt il qui scayt qu'il dict!

LES GENS

Halco, jalpin, bacriardit,
Mynos, havon, ysnal, baclus.

LE BERGER

Pendu soyt il qui scayt qu'il dict,
Quant de ma part!

MESTIER

Ny moy non plus.

La Farce du Pont aux Asnes, qui est de la même époque, nous présente « Messire Domine De » mêlant dans son jargon l'italien au latin :

Jo so la persona prudente, etc.

Dans *la Condamnacion de Banquet*, moralité jouée au commencement du XVI^e^ siècle, le Fol passe de quelques mots latins à une tirade en italien macaronique :

Yo vingo qua de terra longinquo, etc.

Le 11 juin 1508, on jouait à Paris la sottie du *Nouveau Monde*, attribuée à Jean Bouchet, et les spectateurs entendaient pareillement le pape (Père saint) s'emporter en mauvais italien contre la Pragmatique :

Io tiengno presto lo mio bastonne, etc.

Dans *la Farce de Calbain*, contemporaine de la précédente et remplie de réminiscences du *Pathelin*, l'ivrogne savetier dont la pièce porte le nom, demande à boire en forgeant des mots à terminaison latine, afin sans doute de donner à sa prière la force d'une conjuration diabolique (p. 281 *b*) :

Terraminus minatores
Alabastra pillatores!

La Farce des Théologastres (de 1524?) débute par une tirade où le français se mêle à du latin de cuisine :

Per fidem, quand je considere
La povreté et la misere
De ces théologiens nouveaulx
Qui ont laissé et mis arriere
Le gros latin et n'en font chere,
Fidem, il en vient de grands maulx.
Omnes hunc leguntur græcum,
Tithon, bison, taph, ypsilon.
Etiam de hebraico.
Non legi de totum duo
Aliquid, sed scio bene
Quod hic qui loquitur græce
Est suspectus de heresi
Je n'y entends rien quant à my...

Mais c'est dans *la Farce de Maistre Mimin* (de 1530?) que se trouve peut-être le plus plaisant dialogue en style de ce genre (p. 317*a*) :

LE MAGISTER

Maistre Mimin, apprends et lis.
Responde : quod librum legis?
En francoys.

Me MIMIN

Ego non dirai ;
Franchoyson jamais *parlare* ;
Car *ego oubliaverunt*... Etc.

Cependant, un peu plus loin (p. 318*b*), le jargon s'obscurcit, du moins dans le détail, et l'on comprend très bien l'imprécation dont il est suivi.

Me MIMIN (qui vient d'embrasser sa fiancée)

Baisas.
Coucharerunt a neuchias,
Maistre *Miminus amitus*,
Sa *fama* tantost *maritus*,
Facere petit enfanchon [1].

RAULET (son père)

Le gibet ait part au laton !

En dehors du recueil d'Ed. Fournier, les exemples analogues ne manquent pas non plus. Génin, dans l'introduction de son édition du *Pathelin*, en cite

1. Vieux mot normand qu'on trouve, au XIIe siècle, dans la *Règle de saint Benoît* (p. p. Héron ; v. 866) : « Tel com l'en fait à l'enfanchon... »

un autre d'une farce du XVI^e^ siècle, *Sœur Fessue*, où le latin des couvents n'est pas plus ménagé que leur austérité même :

> « *Tenamus chapitrum totus.*
> *Sonate clochetas totus.*
> Qu'el *veniat!* »

Ainsi parle une abbesse à propos d'une sœur coupable d'infraction grave à la règle. Et plus loin, s'adressant à la sœur même :

> « *Venite, et aprochantes,*
> *Madamus, agenouillate!* »

Dans tous ces exemples, on ne voit guère que l'emploi du jargon serve de ressort à l'intrigue, comme dans *Maistre Pathelin*. Rabelais lui-même, dans le fameux chapitre (II, 9) où Panurge se montre si extraordinairement polyglotte, songe moins peut-être à faire valoir son personnage qu'à provoquer le rire du lecteur par une imitation outrée des divagations *pathelinoises*. Il n'est pas possible ici de faire autre chose que l'inventaire des quatorze langages employés par le facétieux conteur : quatre sont germaniques (allemand, anglais, hollandais et danois), quatre de la famille latine (latin, italien, espagnol et français), deux d'origine sémitique (hébreu, arabe corrompu), un grec, un basque, un d'apparence bretonne ou celtique (mais désespérément déformé), un enfin à peu près complètement fantaisiste, série décousue de mots baroques, où

l'on distingue seulement quelques noms français[1].

Rien ne servirait d'en donner des spécimens, non plus que du catalogue humoristique de la librairie de Saint-Victor, détaillé au chapitre VII du même livre. On jugera plus intéressant un extrait du chapitre VI, où l'écolier limousin, après avoir sottement « despumé là verbocination latiale », est ramené par Pantagruel à parler son simple patois : « *Vee dicou, gentilastre! Ho! sainct Marsault, adjouda my! Hau, hau! laissas a quo au nom de Dious, et ne me touquas grou!* » Ici, du moins, il y a une leçon de goût...

Au demeurant, le style de Rabelais, essentiellement ondoyant et divers, abonde en mots burlesques jaillis de son intarissable veine créatrice : cf. notamment livre IV, chapitres X, XV, XIX et LVI. A côté de simples onomatopées monosyllabiques, on y trouve des mots longs d'une toise, comptant les syllabes par douzaines! Et quelques-uns sont restés : *démandibuler* (IV, 15), à une lettre près (Cotgrave le trouvait même dans notre auteur), est devenu académique (1835); *tarabin tarabas* (III, 36) *matagraboliser* (III, 26), *incornifistibuler* (III, 36 : cf. IV, 15, avec *des-*), reviennent encore, de temps à autre, égayer une boutade familière. Mais ne nous écartons pas de notre propos...

1. A propos de ce chapitre de Rabelais, on peut rappeler aussi le *Triumphus Cæsaris*, que Kircher a mis en tête de son *Œdipus Ægyptiacus* (1652-1655, 4 vol. in-f°), et qui est écrit en vingt-cinq langues.

Bonaventure des Périers, l'émule de Rabelais, use assez rarement du style macaronique. S'il raconte l'histoire « de trois frères qui cuidèrent estre pendus pour leur latin » (*Nouvelles récréations et joyeux devis*, XX), les citations latines sont indispensables au récit. Dans le *Cymbalum mundi* (III, p. 36, édit. Lemerre, 1873), les trois mots de grimoire viennent aussi très naturellement à la bouche de Mercure : « le men voys faire... que ce « cheval la parlera a son palefrenier...; ce sera « quelque chose de nouveau a tout le moins. **Gar-« gabanado Phorbantas Sarmotoragos.** O, quay « ie faict? iay *presque* proferé tout hault les parolles « quil fault dire pour faire parler les bestes[1]. »

A la même époque, Remy Belleau composait une *macaronée* en latin burlesque, imitée d'Arena et de Coccaio, le *Dictamen mirificum de Bello Hugonico*. Sur la fin du même siècle, en 1584, dans les *Neapolitaines* de Fr. d'Amboise, dom Dieghos se contente de jurer en espagnol *Capo de Dios! Voto a Dios!* (III, 6; V, 10) et de prononcer par exception (III, 7) une longue phrase en sa langue maternelle, de même que la servante Beta (V, 12) hasarde un pro-

1. Réfutant Lancelot (ou Falconet), Lacour, P. Lacroix et même E. Johanneau, Felix Frank, l'auteur de l'édition Lemerre, voit là une déformation intentionnelle (cf. *presque*) de **gartapanado** pour **pantagarado**, de γόρβαντας et de **sarcomoragos**, mots qui, restitués en leur forme grecque, donneraient la phrase suivante : Πάντα γὰρ ἄδω γορβάντας Ξαρκομοραγός, *Omnia nempe satio alentes humani* [mot à mot *carnalis*] *fati Dux*, « Or çà, je rassasie les nourriciers du monde, moi qui conduis l'humaine destinée! » — Nous aurions donc ici du grimoire allégorique, fabriqué de toutes pièces, assez péniblement d'ailleurs.

verbe italien : *Chi ben esta, non si muove*. La comédie des *Escoliers*, de Fr. Perrin (1589) ne présente guère non plus, au point de vue du jargon, qu'une scène intéressante, la 4e de l'acte IV, où Sobrin, le « prieur escolier », contrefait le villageois et parle un patois du Morvan ou du Mâconnais :

> May foy, y au moy, sire Marin,
> Y demande in pochon de vin
> Pour mon père qu'au tan mailaide...

En revanche, au XVIIe siècle, dès le prologue de la *Comédie de Proverbes* (1616), Adrien de Montluc fait débiter à son Dr Thesaurus un discours farci de latin, de calembours (*or sus, or ça, or sum*) et de mots sentencieux, toutes choses qui reviendront à satiété dans le courant de la pièce : on y voit même un capitaine Fierabras débiter des adages espagnols (II, 1), et des Bohémiens réels (II, 4) ou simulés (III, 1) dialoguer en argot !

Les farces *tabariniques* (1619-1626) sont mélangées d'espagnol et d'italien, deux langues alors fort à la mode. On trouve encore un peu d'espagnol (V, 5) dans la *Comédie de Chansons* (anonyme, 1640); mais le jargon dominant, c'est un patois varié (*passim*), incidemment remplacé par du latin ou par une espèce de grimoire à terminaison latine dans une scène assez curieuse (II, 4). On pourrait même, à la rigueur, y voir une allusion au passage de notre farce (v. 23-27), où Pathelin se vante de

savoir « aussi bien chanter au livre » avec son curé que s'il avait été sept ans à l'école :

« L'huyle de septembre est bon;
Il resjouit les compagnons.
— *Dibe, dibeda, sabataculum.*
— Il chasse la mélancholie
— Du centurion.
— *Quincaria.*
— *Camilia.*
— *Politicum.*
— Il chasse la mélancholie.
— *Dibe, dibeda, sabataculum.*

Que ce vin-cy me semble bon!
Verdurette, ô verduron!...
Et si j'ay dans mon verre
Du vin de Chaumartin,
Je deffie maistre Pierre
A mieux parler latin.
Je suis un docteur tousjours yvre
Qui tient rang *inter sobrios;*
Et si, jamais je n'ay veu livre
Qu'*Epistolas ad ebrios*[1]!...

Une comédie de Rotrou, *la Sœur* (1645), a le double avantage de nous présenter un jargon nouveau, du turc de fantaisie[2], et d'avoir servi en cela de modèle à Molière, pour deux de ses pièces, *le Bourgeois gentilhomme* et *le Médecin malgré lui*, sans

1. Texte de Ed. Fournier, *le Théâtre français au* XVI^e^ *et au* XVII^e^ *siècle*, p. 474-475 (Paris, Sanchez et C^ie^; Introduction datée du 1^er^ novembre 1871).

2. Une fois par hasard (IV, 4), le turc y est seulement écorché :

« Le maistre du sérail ou *Bostangirassy* »

pour *Bostandji-Baschi*.

compter un emprunt fait au dénouement pour une troisième, *le Dépit amoureux*. Si, dans le **catalaméchis** de Rotrou (II, 2), on hésite à trouver le germe du **mamamouchi** de Molière (*Bourgeois gentilhomme*, IV, 5), comment ne pas rapprocher le **cabrisciam** de la *Sœur* (III, 5) et le **cabricias** du *Médecin malgré lui* (II, 6), dont l'**ossabandus**, **nequeis**, **nequer**... reproduit encore, de toute évidence, l'**ossasando**, **nequei**, **nequet** de la *Sœur*?

D'ailleurs, d'autres mots de Rotrou (III, 3; III, 5 surtout) sont presque littéralement transcrits dans *le Bourgeois gentilhomme* (IV, 5 et 6) : **Acciam**... **croch soler**... **Bel men**. Et les deux auteurs ne s'accordent pas moins dans deux scènes analogues pour faire observer plaisamment combien le turc est une langue qui excelle à dire beaucoup de choses « en deux mots ».

Ces imitations de notre grand comique n'étaient pas que de vagues réminiscences : il savait par cœur la comédie de Rotrou, pour l'avoir donnée maintes fois en représentation et y avoir tenu son emploi d'acteur; mais, pour qu'il ait fait passer de semblables traits dans ses propres pièces, il faut qu'il en ait constaté l'efficacité sur le public, et le premier éloge doit revenir à son devancier. Aussi bien, sa gloire ne saurait en souffrir, tant son imitation est peu servile et tant sont nombreux, dans son théâtre, les passages originaux où le jargon joue un rôle important, d'un effet non moins irrésistible.

Tantôt c'est le patois naïf de bons villageois opposé à la perfide élégance d'un don Juan (*le Festin de Pierre*, II, 1 à 5) ; tantôt ce sont les excusables solécismes d'une Martine qui mettent en relief la ridicule préciosité des Bélise et des Philaminte (*les Femmes savantes*, II, 6) ; ailleurs, le passage d'un baragouin gascon à un flamand fantaisiste alternant avec du français, permet à un valet effronté de simuler un dialogue à la faveur duquel il administre à son maître une magistrale bastonnade (*Fourberies de Scapin*, III, 2). Dans *Monsieur de Pourceaugnac*, pour mieux duper d'honnêtes bourgeois, deux médecins grotesques se mettent à chanter en italien (I, 13 et 16), un intrigant napolitain se donne pour un « trancher marchand flamaine » (II, 3), une « feinte Gasconne » jargonne « en languedocien » (II, 8), et « une feinte Picarde » tout « essoflée » demande « justiche ! » (II, 9).

Inutile de revenir sur *le Médecin malgré lui* (II, 6), à moins que ce ne soit pour y signaler une amusante parodie du rudiment de Despautère : ... *Deus sanctus, estne oratio latinas? Etiam*, oui. *Quare?* pourquoi. *Quia substantivo*... etc. Laissons Sganarelle s'échauffer dans son harnois...

Les deux derniers actes du *Bourgeois gentilhomme* sont, au point de vue du jargon, manifestement imités du *Pœnulus* de Plaute plus encore que de la comédie précitée de Rotrou. Covielle, le rusé valet de Cléonte, feignant d'avoir reçu les confidences d'un haut personnage turc, imagine des

phrases en langue étrangère et en donne complaisamment la traduction (IV, 5) : « *Acciam crocsoler* « *onch alla moustaphgidelum amanahem carahini* « *oussere carbulath.* C'est-à-dire : N'as-tu point vu « une jeune belle personne, qui est la fille de « M. Jourdain, gentilhomme parisien ? » Bientôt *marababa sahem* (cf. hébreu *maraba hasahem*, « joyeuse abondance ! ») voudra dire « que je suis amoureux d'elle ! » et M. Jourdain trouvera que « ce turc » est « une langue admirable » ; *cacaracamouchen* signifiera « ma chère âme ! » enfin le sens de « paladin » sera donné au légendaire *mamamouchi*.[1]

La simulation perfide continue à la scène suivante par le dialogue en faux turc engagé entre Cléonte et son valet. Pour varier, à la scène x, on passe au *sabir*, mélange corrompu d'arabe et de langues néo-latines :

Se ti sabir,
Ti respondir ;
Se non sabir,
Tazir, tazir !

Et il en est ainsi pendant trois scènes encore, jusqu'à la fin de l'acte.

Au v^e^ (scène IV), on assiste à une amusante reprise, où M. Jourdain, à son tour, s'efforce de parler turc ou sabir : « *Strouf, strif, strof, straf !* « Monsieur est un *grande segnore*, et madame « une *granda dama* ; lui, *mamamouchi* français, et

1. G. Dorcet, *Le V^e^ livre de Rabelais*, dans *Nouvelle Revue* (1885, p. 783)

« madame *mamamouchie* française! » — Scène VI nouveau dialogue en jargon entre Covielle et Cléonte, et M. Jourdain de s'écrier : « Je vous l'avais bien dit, qu'il parle turc! » Enfin la pièce se termine par un ballet agrémenté de couplets en gascon, en suisse, en espagnol (au style gongoriste), en italien et en français.

Dans le premier intermède du *Malade imaginaire*, Polichinelle se contente de chanter des vers italiens et de parler en prose française ; mais, dans le troisième, ce ne sont que couplets en latin macaronique. On ne peut se rappeler sans rire le grave Président par qui est célébrée

Medicina illa benedicta
Quæ suo nomine solo,
Surprenanti miraculo,
Depuis si *longo tempore*
Facit à gogo *vivere*
Tant de gens *omni genere!*

Il faut que ce genre de comique soit encore d'un effet bien irrésistible pour que le quatrain qui sert de refrain au chœur final ait été jugé digne d'être parodié en un seul vers gravé par Chaplain au revers de la médaille commémorative de la reconstruction du Théâtre-Français (1900) :

Mille, mille annis vivat! cent fois *vivat!*

Racine (qui l'eût cru?) a eu légèrement recours à ce procédé dans son charmant badinage des *Plai-*

deurs (III, 3). A la scène des plaidoyers, où Petit-Jean nous montre

« les Etats des *Babiboniens*
Transférés des *Serpans* aux *Nacédoniens* »,

l'Intimé, non content de citer des vers de Lucain et d'Ovide, se laisse entraîner à un burlesque mélange de français et de latin :

Qui ne sait que la loi *Si quis canis*, Digeste,
De Vi, paragrapho, Messieurs, *caponibus*,
Est manifestement contraire à cet abus?

D'ailleurs, on trouve ce mélange employé même dans la comédie sérieuse, et le grave Beaumarchais n'a pas dédaigné de s'en servir, au moins une fois, dans *le Mariage de Figaro*, dont le premier couplet du « vaudeville » final se termine par un jeu de mots latin français :

Gaudeant bene nati!
Gaudeat bene nanti!

L'opéra comique, de son côté, n'a eu garde de le négliger. Quel dilettante ne fredonnait jadis, sur la pimpante ariette d'Auber, ces versiculets de Scribe écrits, pour *la Part du Diable*, en français mâtiné d'italien?

Senora,
Ammalata,
Me voilà!
Chacun dira :
« C'est Bellaflor,
Il grand *dottor*,
Il salvator
Delle donzelle! »

Sans qu'il soit besoin d'élargir le cadre de cette étude essentiellement sommaire, il est loisible de juger quelle part importante a été faite à l'emploi du jargon dans la littérature comique, et cela, non seulement en Grèce et à Rome, mais au moyen âge et chez les modernes, à l'étranger comme en France.

Il est même arrivé à certains auteurs de composer des ouvrages spécialement caractérisés par l'étrangeté du langage. Le *Jobelin* de Villon a eu des imitations plus ou moins éloignées, par exemple dans les *Bouquets poissards* et dans la *Pipe cassée*, le « poème épi-tragi-poissardi-héroï-comique » de Vadé (au milieu de XVIII^e^ siècle), comme aussi (à la fin du XIX^e^) dans les *Soliloques du Pauvre* de Jehan Rictus, « véritable monument littéraire qui « tient déjà une place prépondérante, dont on peut « n'être pas enthousiaste au point de vue de la « forme, mais qui n'en est pas moins une œuvre « aussi énergiquement pensée qu'énergiquement « écrite dans un argot extraordinairement éner- « gique ». Telle est du moins l'appréciation d'un admirateur sincère, M. Édouard David, le poète picard, dans son *Discours de réception à l'Académie d'Amiens*, prononcé le 27 janvier 1899 et plutôt approuvé que critiqué par M. Octave Thorel, directeur de ladite Académie, dont on reverra plus d'une fois le nom dans ce livre.

Ce dithyrambique éloge est du reste à l'unisson du plaidoyer inséré par V. Hugo dans les *Misérables*

(IV^e^ part., liv. VII, chap. 1). Le grand « apitoyé », à qui l'aspect de la souffrance dérobe la vue du vice ou du crime, a pu écrire les ligne suivantes : « Deux puissants romanciers, dont l'un est un « observateur du cœur humain, l'autre un intré- « pide ami du peuple, Balzac et Eugène Sue, ont « fait parler des bandits dans leur langue naturelle, « comme l'avait fait en 1828 l'auteur du *Dernier* « *jour d'un condamné*... On a répété : Que nous « veulent les écrivains avec ce révoltant patois? « l'argot est odieux! l'argot fait frémir! — Qui « le nie? Sans doute... [Mais] le penseur qui se « détournerait de l'argot ressemblerait à un chi- « rurgien qui se détournerait d'un ulcère ou d'une « verrue. Ce serait un philologue hésitant à exami- « ner un fait de la langue, un philosophe hésitant « à scruter un fait de l'humanité. Car il faut bien « le dire à ceux qui l'ignorent, l'argot est tout « ensemble un phénomène littéraire et un résultat « social... L'argot proprement dit est la langue de « la misère. »

Remarquons, toutefois, qu'il ne s'agit plus ici d'œuvres entièrement composées dans une langue d'exception : œuvres pénibles, dont la lecture plus ou moins estropiée ne saurait se passer des bé- quilles d'un glossaire; œuvres caduques, comme l'idiome éphémère qui en est le corps; car, « tous « les mots de cette langue étant perpétuellement « en fuite, comme les hommes qui les prononcent, « Cartouche parlerait hébreu pour Lacenaire! »

L'auteur de cette dernière assertion (*ibid.*, chap. II) se serait bien gardé d'écrire un livre entier, voire même un simple chapitre en argot. De loin en loin seulement, pour sacrifier à la couleur locale, tantôt il fera chanter une enfant dans un jargon qui attristera l'auditeur mis en scène (*Dernier jour d'un condamné*, XVI), tantôt (*ibid.*, XXIII) il placera dans la bouche d'un criminel le récit de sa vie en un langage aussi obscur que grossier, dont chaque mot presque demande une traduction; ailleurs (*Travailleurs de la Mer*, 1re part., liv. I, chap. IV, et liv. II, chap. III) il rappellera les vieilles locutions des marins jersiais, ou bien (*Légende du beau Pécopin et de la belle Bauldour*, dans *le Rhin*, lettre XXI) il nous initiera au jargon italo-espagnol traditionnellement parlé par le diable (chap. VI fin et X); — mais la mesure sera gardée, et il ne nous imposera pas, pour le lire, l'obligation d'étudier une langue expressive, si l'on veut, mais à l'usage exclusif du rebut de la société[1].

Aussi, toutes réserves faites en faveur des légitimes curiosités du philosophe et du philologue, — insolite pour insolite, mieux vaut encore, à l'usage des lecteurs délicats, une exhumation artificielle de bon vieux « françois », comme dans les

1. *Le Matin* du 3 septembre 1902, sous la rubrique PIERRE LOTI AUTEUR DRAMATIQUE, annonce, d'après *le Gaulois*, que « l'éminent romancier va écrire une pièce de théâtre dont l'action se passera à Paris... et où l'on parlera argot ». On peut tenir pour assuré que le fin académicien « qui ne lit jamais » saura se faire comprendre à la scène et même se faire lire.

Contes drôlatiques de Balzac : là, du moins, le langage est « d'honneste compaignie ».

Il ne l'est pas moins, et combien plus alerte et plus naturel, dans certains couplets de nos chansonniers latinistes et jusque dans les élucubrations macaroniques de nos écoliers, exemples naïfs, mais toujours vivants, du genre de style qui est l'objet de ce chapitre. On a bien oublié aujourd'hui ces vers soi-disant *léonins* de Panard.

Bacchus, cher Grégoire,
Nobis imperat :
Chantons tous sa gloire,
Et quisque bibat.

Hâtons-nous de faire
Quod desiderat :
Il aime un bon frère
Qui sæpe bibat.

Mais qui de nous n'a pas inscrit sur une couverture de livre classique, avec dessin illustrant la légende, ce menaçant quatrain :

Aspice Pierrot pendu,
Quod librum n'a pas rendu.
Si librum reddidisset,
Pierrot pendu *non esset !*

Et qui n'a pas chanté avec toute la conviction de l'inexpérience enfantine :

Vivent les vacances
Denique tandem !
Et les pénitences
Habebunt finem.

Déchirons nos livres
Et chartas nostras,
Car nous sommes libres :
Vivat libertas! .

On verra d'ailleurs plus loin, par diverses citations éparses dans le chapitre *du Grimoire*, aux mots **carimari carimara**, que certaines expressions étranges, plus ou moins rythmées, égaient assez souvent le langage familier comme les chants populaires. Tant il est vrai que le jargon est un élément comique dont la puissance agit sur tous les âges, dans toutes les conditions, de même qu'il s'est manifesté en tout temps dans toutes les littératures !

A un point de vue plus restreint, on lirait avec intérêt dans la *Revue universelle* de 1901 (nos 34 et 35) deux articles de M. Hugues Rebell, intitulés *le Jargon populaire chez nos écrivains* et suivis d'une petite bibliographie : 1° pour l'étude générale de la langue populaire; 2° pour l'étude de l'argot et de la langue populaire; 3° pour l'étude des patois.

En ce qui concerne spécialement l'intelligence des textes en jargon, on observera que dans toutes les citations précédentes, si l'on en excepte certaines d'Aristophane et de Plaute, il y a peu ou point à reconstituer : tout est transparent, ou bien ce qui est obscur est d'une obscurité voulue et sans prétention à un sens quelconque. On a dit que cette dernière assertion était applicable aux jargons du *Pathelin*, sinon à tous, du moins à une partie.

L'étude suivante a pour objet de démontrer qu'il n'en est rien, et que, malgré l'altération évidente de certains passages, les variantes de texte fournies par les manuscrits et les anciennes éditions permettent encore au linguiste et au paléographe de retrouver le sens originel en reconstituant les leçons primitives.

SECONDE PARTIE

LES JARGONS DANS LA « FARCE DE PATHELIN »

Dans une première scène de délire, où, pour dérouter son créancier importun, le malicieux avocat se contente de divaguer en français, c'est à peine si l'on trouve à relever trois mots de grimoire (v. 613-614) :

Marmara!
Carimari! carimara!

Mais quand le drapier, d'abord ébranlé, revient à la charge, le faux malade, comprenant la nécessité d'étourdir son ennemi pour le décontenancer sans retour, multiplie les tirades burlesques et parle, en dehors du français même, jusqu'à huit langues ou dialectes différents. En voici l'énumération, suivant l'ordre du texte, avec le nombre des vers où apparaissent des mots étrangers, et la place de chaque tirade dans la pièce :

1° Limousin, 7 vers (834-840) ;
2° Picard, 8 vers (848-855) ;
3° Flamand, 13 vers (863-875) ;
4° Normand, 15 vers (886-900) ;

5° Français bretonisé, 7 vers (912-918) ;
6° Breton, 12 vers (919-930) ;
7° Lorrain, 13 vers (944-956) :
8° Latin, 12 vers (957-968).

Cet ordre, adopté par l'auteur pour varier et graduer ses effets, n'est pas celui qui convient le mieux à une étude philologique. Une autre classification s'impose, fondée sur l'importance des passages à élucider, comme aussi sur leur affinité entre eux. On examinera donc successivement, en autant de chapitres distincts :

I. Le breton avec le français bretonisé ;
II. Le flamand ;
III. Le limousin ;
IV. Le lorrain ;
V. Le picard ;
VI. Le normand ;
VII. Le latin ;
VIII. Le grimoire.

CHAPITRE I

LE BRETON DANS LA *FARCE DE PATHELIN*

I. — NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette étude a déjà été abordée à plusieurs reprises dans la *Revue celtique :*

1° Tome IV, p. 450-456, où M. Loth critique une prétendue restitution d'Émile Souvestre, faite à la demande de Génin pour son édition de la célèbre Farce, et en expose une élaborée par lui-même, à laquelle il ajoute un essai de déchiffrement de deux nouveaux textes peu intelligibles fournis par deux manuscrits divergents ;

2° Tome V, p. 225-227, où M. Loth examine une autre restitution, déjà publiée par M. de la Villemarqué dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. VIII, p. 81-87, et la juge peu différente de la sienne ;

3° Tome XVI, p. 191-199, où M. Ernault, après quelques mots sur certains bretonismes du *Pathelin*, qui servent de prélude à la tirade bretonne propre-

ment dite, discute la restitution de M. Loth et propose de nouvelles leçons, même pour les textes énigmatiques des deux manuscrits divergents.

Malgré ces divers travaux, le sujet n'est pas épuisé. Une recension minutieuse des manuscrits et des plus anciennes éditions peut jeter la lumière sur plus d'un point demeuré obscur, rectifier mainte erreur, confirmer ou détruire telle ou telle conjecture. Qu'on y ajoute une expérience acquise par plusieurs années consacrées à l'étude du même ouvrage (*timeo hominem unius libri*, disait un Père de l'Église) et spécialement par la solution lentement obtenue avec le concours des spécialistes les plus compétents de difficultés dialectales réputées jusqu'ici insolubles (flamand, lorrain, « limosinois »), et l'on excusera un profane d'avoir osé pénétrer dans le temple des celtisants sans autre égide que la main d'un ami.

Cet ami, pour tout dire, est un maître celtiste : nommer M. Ernault, c'est se recommander d'une éminente autorité. A ce titre, on me saura sans doute plutôt gré de ma hardiesse. Mais si parfois, comme il arrivera pour des raisons surtout paléographiques, je m'éloigne légèrement de mon guide, à contre-cœur, et à mon corps défendant, pour en suivre quelque autre ou même prendre une certaine liberté d'allure, que son indulgence, comme celle du public, veuille bien rester fidèle à mes efforts, exclusivement voués à la recherche de la vérité.

II

L'étude du breton dans la *Farce de Pathelin* comprend quatre parties : 1° le français bretonisé ; 2° le breton du manuscrit Bigot (XVI^e^ siècle) ; 3° le breton du manuscrit La Vallière (XVI^e^ siècle) ; 4° le breton du manuscrit Taylor (XV^e^ siècle : c'est le manuscrit Téchener de M^r^ Loth) ou de ce qu'on pourrait appeler la vulgate du *Pathelin*.

§ 1. — LE FRANÇAIS BRETONISÉ

Commençons par donner un texte inédit (vers 912) :

Sont il ung asne que j'orré braire ?
Alast ! alast ! cousin à moy,
Ilz le seront, en grant esmoy,
Le jour quant [je] ne te verré.
Il convient que je te herré,
Car tu m'as fait grant trichery :
Ton fait il sont tout trompery.

NOTES CRITIQUES. — Vers 912. — **Sont** est dans tous les textes, sauf dans Ménier (1614), qui donne *soit*, déformation évidente. — **il** est partout sauf dans Taylor, qui, dans ce passage, écrit trois fois *ilz* (v. 912, 914, 918). — **ung**, leçon des meilleurs textes. — **j'orré** : manuscrit Taylor et éditions gothiques (P. Levet, Beneaut, Tréperel, etc.), *jorre* ; manuscrit Bigot, *jo* ; manuscrit La Vallière, *jous* (v. 919) ; Ménier et Durand, *j'oy* ; Coustelier, *j'oye* ; Génin, Jacob et Fournier, *j'os*. Les leçons monosyllabiques, contraires aux meilleurs textes, ont sans

doute été adoptées tant à cause du sens qu'en raison de la mesure du vers. Mais ni l'un ni l'autre scrupule ne sont fondés. Le futur s'emploie ainsi au lieu du présent quand on craint ou feint de craindre que le fait ne persiste. C'est comme un retour à la signification étymologique : **j'orré** ou **j'orrai**, *audire habeo*, « j'ai à entendre ». Quant au vers, il n'est hypermètre qu'en apparence : le mot **asne**, placé à l'hémistiche, ne compte ici que pour un pied. Cette scansion, héritage de la poésie assonancée, s'applique encore au vers 1352 de notre Farce : « Chose qu'il *(lie* ne s'entretient ». On la trouve aussi à la césure, par exemple, au vers 443 du *Testament de Pathelin* (XVI^e^ siècle) : « Guille*mette*, donnez-moy à boire! » Elle se montre même en position différente, comme dans ce vers de la *Pippée* (fin XV^e^ siècle ; — p. 134 *b* dans Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance* :

> Et comment es-tu bien si lourt
> Que d'aporter cuide*ries* vendre
> A gens de court?

Par contre, à cette époque de libertés excessives, on a des exemples de *e* muet final non élidé devant voyelle et comptant pour un pied dans la mesure du vers : cf. plus loin, tirade lorraine, vers 953, note sur **George**. — Pour l'épel **orré**, cf. plus bas, vers 915 et 916, **verré** et **herré**, avec une autre référence encore.

Vers 913. — **Alast!** Cette déformation voulue de *a las!* ou *ha las!* est dans Taylor et les éditions go-

thiques. Ménier, Coustelier et Durand impriment même *allast*. Le manuscrit Bigot, qui aime à rajeunir ou à éclaircir le texte, donne ici *halas !* reçu par Génin, Lacroix et Fournier. Cf. Rabelais, IV, 19 : « *Zalas ! Zalas ! holos ! holos !* » exclamations de Panurge terrifié par la tempête. La même interjection, composée d'un cri et de l'adjectif *las* (au sens de « malheureux » conservé dans la locution « de guerre *lasse* »), se présente sous d'autres formes encore : **oilas** (ms. BN. 6812, f° 1, cité par La Curne, provençal **ai las**, espagnol **aylas** (*Cancionen de* Baena, Madrid, 1851), italien **ahi lasso**, etc. (cf. Diez, *Grammaire des langues romanes*, II, 456). Mais rien ne vaut la persistance de notre mot en *brezonek* ou bas breton, comme dans ce vers du *Barzaz-Breiz* :

> **Allaz !** *ar Vretoned zo leun a velkoni !*
> « Hélas ! les Bretons sont pleins de tristesse ! »

Vers 914. — **le**, d'après Taylor et les meilleures éditions, sauf Beneaut (1490), qui met *en*. Manuscrit Bigot : *Certes ilz furent en esmoy*. — **grant** et **quant**, partout sans *d* final, sauf chez les modernes.

Vers 915 et 916 (manquent dans Bigot). — **je**, omis partout, ce qui rend le vers incomplet. Ménier y supplée par *reverray*, mais il est seul, et l'ellipse de *je* paraît singulière. — **verré**, **herré**, orthographe de tous les anciens textes, moins l'accent aigu : Bonnemère (1532 et 1533) imprime et réimprime *voyré* (sans accent). Cf. *j'é* et *je beré* à la tirade normande du manuscrit La Vallière, vers

893 et 898. — Diez (*Grammaire des langues romanes*, II, 218) signale l'ancienne forme forte **harrai**, remplacée aujourd'hui par *haïrai*, futur refait sur l'infinitif *haïr*. D'autre part, M. Gaston Paris (*Chansons du* XV^e^ *siècle*, page 62, vers 15) relève **obeira**, en trois syllabes, comme présentant une « contraction assez fréquente à cette époque. »

Vers 917 et 918. — **trichery**, **trompery**, avec *i* final dans Ménier, sans *e* féminin nulle part, sauf dans le rajeunissement de Bigot. — **il sont**, leçon des manuscrits Taylor et Bigot (où toutefois *ilz*) et des éditions gothiques : au milieu du XVI^e^ siècle, on commence à corriger *il est*, reçu à tort par Génin, Jacob et Fournier.

Bretonismes à relever. — I. **Sont il ung asne...** (v. 912) et **Ton fait il sont...** (v. 918.)

Le premier seul a été connu de M. Ernault, qui le rapproche d'un autre tiré d'un noël breton du XVI^e^ siècle : **Doe sont venu en un crache...** « Dieu est venu dans une crèche ». Comme autres spécimens de conjugaison irrégulière au point de vue du nombre grammatical, il cite aussi : *tu l'* **entendez**, *ces prez* **il serra** *verdes*. Seulement, ces deux derniers exemples seraient plutôt des anglicismes, étant puisés dans le recueil d'Ach. Jubinal intitulé *Jongleurs et Trouvères* (Paris, 1835, p. 170...) et tirés de *la Pais aus Englois*, pièce où l'on s'est proposé de railler le français des Anglais (cf. *Revue Celtique*, XVI, p. 191 et 185). Mais les textes de notre Farce présentent encore deux vrais breto-

nismes, dont le second n'a pas encore été signalé, bien qu'il ait pour lui l'autorité des deux meilleurs manuscrits et des éditions gothiques les plus estimées :

1. *Ne* **sont** *il jas* [sic] *nng beau p* (? *hopy?*
(Ms. La Val., fin de la tirade bretonne.

2. *He quel bailleur de baluernes*
Sont *cecy?*
(Mss. Taylor et Bigot, édit. Beneaut et P. Levet, v. 810.)

Génin, dans sa note au vers 912 du *Pathelin*, en rapporte également deux, extraits de deux autres farces, *Sœur Fessue* et *les Femmes qui font refondre leurs maris* :

1. **Sont** *il d'usance haut de chausses?*
2. *Foy que doy Dieu, il* **ont** *grant tort :*
Sitost qu'il **sont** *couchés, il dort!*

En voici un troisième, que je trouve dans une comédie en prose du XVI^e^ siècle : « Le seigneur Fidelle **sont** *il* en la maison? » demande la servante Babille (type de la Martine de Molière au pédant M. Josse, qui relève d'importance sa « faute en grammaire » (P. DE LARIVEY, *le Fidelle*, acte II, sc. XIV).

Génin voit là une imitation de l'allemand *Sie sind*, employé par politesse pour signifier « vous êtes » au lieu de « ils sont ». Mais il n'y a pas dans *Sie sind*, comme dans notre cas, un sujet singulier avec verbe au pluriel et *vice versa*. Aussi, à propos de la note de Génin, M. Ernault m'écrivait-il avec

raison (9 avril 1901) : « Je ne suis pas convaincu « qu'il y ait dans *sont il* un germanisme plutôt « qu'une simple bévue attribuable par moquerie à « un étranger ou même à un provincial. Je main- « tiens donc mon explication par le français *bre-* « *tonisé*. Elle s'appuie d'ailleurs sur d'autres faits, « qui ne sont pas isolés. Il y a une raison spéciale « pour que, dans une bouche bretonne, *sont* prenne « la place de *est* : c'est qu'en breton les deux se « rendent également par *so*, quand le sujet vient « avant. »

« L'analogie aura fait le reste : on sera passé sans effort de *il sont* à *il ont* (cf. en ancien français *sunt* et *unt* malgré la différence des primitifs latins *sunt* et *habent*), puis on aura généralisé le procédé, surtout à la 1re personne verbale. Ainsi peuvent s'expliquer, du moins en partie, ces irrégularités curieuses de la conjugaison patoisée : 1° *j'avons* ou *j'ons* ; 2° *tu l'entendez* ; 3° *sont-il un âne ?* — Je dis « en partie », car il y aurait encore bien des observations à faire, en dehors de toute influence bretonne, sur ces locutions plus ou moins elliptiques. La première a failli devenir régulière sur la fin du XVIe siècle, où elle fut de mode à la cour[1]. On trouverait une variété de la seconde dans le « Va te coucher, mes nièces ! » du bonhomme

1. Il en resta des traces dans la bourgeoisie. Cf. *la Comédie de Proverbes*, par le comte de Cramail (1616) : « J'avons ce que j'avons » I, 3) ; « J'en sommes bien attournez », mais aussi « Nous sommes réduits, — — venus, — — volez » (I, 6). Ainsi parle Macée, la femme du Dr Thesaurus.

timoré dont parle Balzac (*la Maison Nucingen :* Œuvres complètes, chez Lévy, vol. XXIII, p. 42) et dans le *Kés dë gousket dë dir* (littér. : « Va dormir toutes deux ! ») ou autres expressions semblables familières en petit Tréguier (cf. Ernault, *Glossaire moyen breton*, 2e édit., p. 683). Enfin on peut recevoir comme une sorte de corollaire ce lapsus cueilli dans la *Revue mensuelle* du Touring-Club de France (septembre 1901, p. 398 *b*) : « *Le remède ?* **ils sont** *deux :* le temps et la sévérité des tribunaux. »

Il y a loin, ce semble, de ces solécismes plus ou moins conscients à nos inversions ou syllepses classiques du genre de *Sa nourriture* **sont** *des noisettes* (Buffon, *l'Ecureuil*) ou *La plupart* **sont morts,** etc. Cf. « *Le peuple* **sont** tous voleurs et larrons » (Rabelais, IV, 66) ou « Son droit ? *Tout ce qu'il dit* **sont** autant d'impostures » (Racine, *Plaideurs*, v. 535). Voici cependant deux dernières citations qui, malgré l'idée collective, paraissent s'en rapprocher :

1. *Il* **sont** *aucune gent* qui s'en plaignent trop fort.
(XIIe siècle : *Evangile aux femmes*, v. 9.)

2. Car *cele gent* si **font** lor vis
Amegrir...
(XIIIe siècle : *Roman de la Rose*, v. 137.)

Nous laissons de côté, bien entendu, les cas réguliers où, dans les anciens textes, le pronom pluriel *il* (du latin *illi*) a son emploi naturel comme sujet d'un verbe qui ne saurait être au singulier.

Ce qu'il y a de curieux, c'est le brusque passage du singulier au pluriel. Encore est-il qu'il y a des trompe-l'œil, comme dans cette phrase du *Livre des Mestiers* (p. 33 de l'édition Michelant, 1874), où le texte picard, du XIV^e^ siècle, est suivi pas à pas par le texte flamand juxta-linéaire : « *Nicolas* le candilleur *vent* boines candeilles *et* **ont** boins lyumignons. — *Niclais... vercoept... ende* **hebben...** » Au singulier, le flamand eût donné **heeft**, « a ». Mais ici le pluriel provient d'une ellipse : **ont** a pour sujet **elles** sous-entendu. En breton, dit M. Ernault, « de bonnes chandelles *qui ont* » se rendrait littéralement par « chandelles bon *et elles ont* » : **hag o deus.**

II. Vers 913. — **Cousin à moy** ! Cf. « Le borc » et « L'estoire *à* saint Denis » (*Berte aus grans piés*, v. 155 et 202). « Couillu *au* diable ! » (RABELAIS, IV, 22). « Empoisonneur » et « Impertinent *au* diable ! » (MOLIÈRE, *Misanthrope*, I, 2 et IV, 4). « Donnez, donnez *la part* à *Dieu !* » (Refrain des petits Rouennais à la fête des Rois). « Donner *le denier* à *Dieu* » (expression toute parisienne). « C'est un cousin *à* moi » (locution usuelle substituée à l'archaïsme « un mien cousin », etc.

Il semble donc qu'il y ait ici d'autant moins lieu de constater un bretonisme, que « *cousin à moy* », dit M. Ernault (lettre du 29 septembre 1901), « ne se traduit pas littéralement en breton ». Cependant, si cette manière de parler n'était pas aussi familière au français, on aurait pu « l'expli-

quer encore par une suggestion de la langue bretonne ». En effet, ajoute M. Ernault, « celle-ci dit très souvent « *mon cousin à moi* ; de plus, « les Bretons sont portés à abuser de *à moi* pour « *me*, etc. après les verbes, comme les Anglais, parce « que, comme ceux-ci, ils n'ont pas de pronoms « simples à sens de datif et placés avant les verbes « (sauf quelques débris archaïques dont l'emploi « est nettement délimité, comme **am-euz** = *à moi* « *il y a*, *j'ai* : **am** n'est vivant que comme régime « direct). »

Dans sa note sur ce vers 913, où il place après *cousin* une virgule absente de son texte, Génin considère cette tirade comme une citation. « Il « semble, dit-il, que ce soit une femme, quelque « princesse malheureuse qui appelle à son secours « son cousin par qui elle aurait été séduite. Patelin « prend le rôle de la dame et donne celui du cou- « sin au drapier, comme tout à l'heure il lui donnait « celui de Renouart au Tinel[1]. » Et Génin « con- « jecture que ces vers étaient chantés, d'autant « que l'on chantait souvent dans les farces, comme « il se voit dans le Recueil imprimé en quatre « volumes. » Mais rien de moins prouvé que cette double supposition, dont la première surtout s'accorde assez mal avec le contexte ; car pourquoi appeler à son secours quelqu'un dont on dit que les autres seront en grand émoi quand on ne le

1. Voir au premier vers de la tirade normande.

verra plus, quelqu'un qu'il convient que l'on haïsse parce qu'on a été trompé par lui ? N'est-il pas plus naturel de se maintenir sur le ton d'une plainte ironique ?

III. Vers 916. — *Il convient que je te* **herré**, au lieu de *haïsse*, c'est-à-dire le futur au lieu du subjonctif présent, ce « qui répond à une particularité de la conjugaison bretonne : *mam bezo* = « que j'aurai » et « que j'aie » (cf. Ernault, *Revue Celtique*, XVI, p. 180, § 14). Cette construction se rencontre aussi dans le style négligé. On pouvait lire ainsi dans le *Journal de Rouen* du 4 novembre 1901, sous la rubrique *Dans les eaux turques :* « On dit qu'en raison du conflit franco-turc, il est possible que l'escadre anglaise *restera* dans les eaux grecques. » Par contre, à propos du vers 897 de la tirade normande,

Mais qu'il sache que je le *sée*,

nous verrons des exemples du subjonctif employé au lieu de l'indicatif.

IV. Vers 917-918. — **Trichery** et **trompery,** terminés ailleurs par un *i* simple, mais non par *ie*, répondent à une autre particularité du langage franco-breton : c'est la suppression de l'*e* final des mots français, et inversement l'addition de cet *e* là où il n'existe pas. « Ces suppressions ou additions fautives, ajoute M. Ernault (*Revue Celtique*, XVI, p. 179), sont dues, dans le français des Bretons, à l'influence de leur propre langue, qui n'a pas le

correspondant exact de notre *e* final » Et il signale comme exemples, dans le noël qu'il analyse, *ung chantery*, *ung beau fam*, *le bon hom*, *Mary*, *garsonne*, « même le breton *guin* (vin) francisé en *guyne*, en deux syllabes ». Plus loin (p. 182, § 17), passant à l'examen d'une ancienne poésie intitulée *le Privilège aux Bretons* et publiée par Ach. Jubinal, il y relève dès le début ce vers significatif :

Dieu gart la roi de Frans et tout sa compaingni.

Suit une énumération de mots typiques, dont il y a lieu de détacher ici le nom féminin *tricheri* rimant régulièrement avec le masculin *anui* (ennui).

V. Vers 918. — **Ton fait il** *sont tout trompery*. Ce « pléonasme du pronom avec le nom sujet, en dehors de l'interrogation » est une des fautes de syntaxe qui reviennent le plus souvent dans le français bretonisé. M. Ernault (*Revue Celtique*, XVI, p. 180, § 13) en cite une demi-douzaine d'exemples tirés du seul noël qu'il étudie : *Le dyable il aura eeu*, etc.

§ 2. — LE BRETON DU MANUSCRIT BIGOT

Voici la reproduction rigoureusement scrupuleuse du texte :

1. *haul deaul en remansaist*
   truf engm ha hon — Dieu vous aist
   hur opeiso dormez badon
   yne thomas lart en bacon

5. *en art en dehas en anaden*
hac agazas tu libostren
petra dont et nya coste
a tron mare ala gade
heben amon de corthery

M. Loth, qui cependant ne trouve « pas la moindre difficulté à la lecture de ce manuscrit », a commis quelques erreurs de transcription (cf. *Revue Celtique*, IV, p. 155) : 1° *ha ul*, *ramansaist* ; — 2° *enym* ; — 3° *a peiso*, *dor mez*, *badou* ; — 6° *a gazas* ; — 7° *ny a* ; — 8° *a lagade* ; — 9° *he Sen*, *corthesy*. — Plus loin, dans la courte discussion, on lit encore *thoinas* pour *thomas*, du vers 4 : ce doit être une faute d'impression.

M. Ernault (*Revue Celtique*, XVI, p. 196, § 32) est d'accord avec M. Loth pour reconnaître qu'il faut renoncer à tout espoir de restitution complète, « tant qu'on n'aura pas de variantes ». Seuls, en effet, les trois ou quatre premiers vers et le dernier rappellent de plus ou moins loin les vers correspondants du manuscrit Taylor, dont la restitution intégrale sera exposée plus bas (§ 4). Les autres ne fournissent que quelques mots à peine transparents, dont un seul est relevé par M. Loth : *thomas* pour *chomas* « il resta ». Encore M. Ernault le conteste-t-il. Pour M. Ernault, *Thomas*, *lard*, *en*, *bacon* (lard), du quatrième vers, seraient des mots français ou des réminiscences de français ayant amené le scribe à déformer le texte breton primitif, inintelligible pour lui : c'est ainsi que le premier mot de la tirade

flamande, *Vuacarme* dans la plupart de nos textes (v. 863), se trouve déformé et coupé en *Vua carnis* dans le *Veterator* de Connibert (v. 684), et nous avons déjà vu ici, au chapitre *Du jargon en littérature*, le texte punique du *Pœnulus* corrompu de la même façon sous une influence latine.

On pourrait aussi reconnaître dans *aualen* (v. 5) le sens de « pomme » ou « pommier », de « crotte » dans *libostren* (v. 6), de « côté » dans *coste* (v. 7), où *a coste* rappelle le moyen breton *a costez*, de même qu'on trouve *maiestez* et *maieste* « majesté » (cf. *Revue Celtique*, XV, p. 153). Le huitième vers suggère encore à M. Ernault une double restitution : 1° *Autrou mari ha lagado*, « Seigneur, Marie et (saint) Lagado » ; 2° *Itron mari ha lagado*, « Dame Marie et (saint) Lagado ». Et c'est tout : le reste est abandonné comme une énigme impénétrable.

§ 3. — LE BRETON DU MANUSCRIT LA VALLIÈRE

La transcription suivante, pour avoir été faite aussi soigneusement que possible, ne saurait être donnée que sous quelque réserve, la lecture du texte étant, cette fois, aussi ingrate qu'on peut l'imaginer.

1. *Cheta ung yasec que jous bien*
jo you peurs trou maria
de daniez pigalo ya
en bado mei mechanse cropeu

que meredol ahuy entẽu
laquet damei ung men cadie
debret tuet dedans lamadie
maydi nemo en ho huy
en rebre var. *rebie en fery*
dybret can atu mons tubran
fut lachemin aladynan
ne sont il jus ung beau p ?j hopy

Voici les variantes de lecture et les *errata* de M. Loth (cf. *Revue celtique*, IV, p. 456) : — 1° *Chetu* (bonne correction) ; — 2° *je* ; — 3° *daniez* peut se lire *damez*, mais *payaloya* est une double faute ; — 4° *mei* omis, *me chause* ; — 5° *quemeredol a huy* ; — 6° *damez*, *codie* ; — 7° *tu et*, *lamadic* ; — 8° *mayd i* ; — 9° variante : *rebie* ; — 10° *a tu*, *tu bran* ; — 11° *lache* [illegible] *um*, *a lady van* (ou *nan*) ; — 12° *ja*, *p ho py*. — J'ai mis un ? après le *p* isolé, parce que, dans le manuscrit, la boucle de droite est barrée d'un léger trait vertical et suivie, en haut à droite, d'un autre petit trait presque horizontal et perpendiculaire au premier, plus gros à la base et fuyant en pointe, mais fort court.

On sera peut-être frappé de la quantité de ces divergences : c'est que M. Loth, chose qui lui est également arrivée pour sa copie de la prétendue restitution de Souvestre (*Revue celtique*, IV, 450), aura lu le manuscrit La Vallière, moins avec les yeux de M. Morel Fatio, dont il dit avoir dû se servir, qu'avec ses propres yeux de celtiste, avantage qui ne va pas sans inconvénient. D'ailleurs, on peut relever dans ses deux articles plus d'un lapsus grave

notamment à la page 454 : *Nénier* 1619 pour *Ménier* 1614 (édition du *Pathelin*); *Jacquemelle* pour *Guillemette; courtesy* pour *coureisy; empedi* pour *empedif*, sans parler des mots réunis à d'autres ou coupés à tort.

Quoi qu'il en soit, avec un texte pareillement discutable, on conçoit que les essais de restitution soient timides. Cependant, les deux premiers vers, le cinquième, le sixième et le dernier seraient assez clairs. Mais procédons par ordre, en les désignant tous successivement chacun par son chiffre.

1° M. Loth traduit : « Voilà une jument que j'ai bien entendue », et il fait observer que Guillemette vient de parler. M. Ernault admet la lecture et la traduction de M. Loth pour cette « variante à demi bretonisée » du vers 912 : *Sont il nng asne que j'orré braire?*

2° « J'ai eu peur, madame Marie! » Texte et traduction Loth encore acceptés par M. Ernault. Une observation cependant : puisque le langage est encore « hybride » et le sens évident, ne pourrait-on pas grouper autrement les lettres du manuscrit et lire d'abord :

j oy ou peur stron maria,

d'où cette facile restitution :

j'ay eu peur, itron Maria!

M. Ernault (lettre du 29 septembre 1901) voit là une « bonne idée, qui confirme d'ailleurs la coupe

peur itrou ». Et en effet, qu'un *a* et un *e*, deux petites lettres arrondies, aient été pris chacun pour un *o*, il n'y a pas lieu, paléographiquement, d'en être surpris (au vers 433, on lit *to*^{t} pour *tant!*) ; de même pour un *i* initial, souvent allongé et assez semblable à un *s* fait en forme de *f* sans barre médiale : c'est sans doute ce qu'a voulu dire M. Loth en écrivant que « l's de *peurs* ressemble à un *i* », chose littéralement inexacte, cet *s* ayant dans le manuscrit la forme d'un petit 6 ou d'un *z* grec ou d'un *s* final en cursive allemande.

3° « Vers incomplet, n'ayant que sept pieds », dit M. Loth, qui lit *damez* ; mais en lisant *daniez* ou plutôt *danïez*, on retrouvait le pied manquant.

4° Ce vers, inintelligible pour M. Loth, suggère à M. Ernault la restitution suivante :

En badou mechance e elopen,

« Son cerveau est dérangé sans doute (*ou* par malheur). »

O pour *ou* n'est pas rare (*bado* = *badou*) ; mais il faudrait peut-être tenir compte du monosyllabe *nei* oublié par M. Loth et que M. Ernault ne connaissait pas encore : il pourrait ne pas résulter d'une répétition fautive, bien qu'il rende le vers hypermètre. Cependant M. Ernault (lettre du 29 septembre 1901) se demande s'il ne faut pas croire à cette répétition fautive, commise sous la double influence des trois premières lettres du mot suivant *mechanse* et des trois dernières de *damei*, qui

figure à la même place deux vers plus bas : tout bien considéré, il y a là une conjecture d'autant plus vraisemblable, que cet embarrassant monosyllabe *mei* est, dans le manuscrit, précédé de la syllabe *do*, qui rappelle encore la première de *damei*.

5° « Prenez tous, comprenez-vous. »[1] Telle est ici la traduction de M. Loth, et M. Ernault n'y contredit pas. Au contraire, il renchérit sur son devancier en admettant avec lui que l'examen du texte corrompu prouverait une dictée faite primitivement par un Breton à un Français, non seulement à cause de *quemeredol*, venu de la prononciation normale de *quemeret ol* (M. Loth écrit *oll*), mais encore à cause du mot *enten* (pour *entent*) et des deux mots *laquet damez* (pour *laquet ameux*, au vers suivant), lesquels auraient été ainsi écrits par l'auteur, afin de faciliter aux acteurs la vraie prononciation.

6° « J'en ai mis dans ma pochette », sens donné comme probable par M. Loth et accepté par M. Ernault, qui, trouvant « excellente » la correction supposée *em codic*, et « admissible » l'emploi de l'adjectif *ung* (pour *un*) au lieu du pronom *unan*, recevrait en somme la restitution suivante :

laquet ameux un em codic.

7° *Debret, cuet... lamadic*, « mangez, cachez...

1. Ce peut être aussi « Prenez tout, prenez entièrement ». — Note complémentaire de M. Ernault (janvier 1903).

promptement ». Cette interprétation partielle de M. Loth est contestée par M. Ernault : *debret* signifie « mangez » et « mangé » ; avec le sens de « mangez », mieux vaudrait ne pas lire ensuite *cuet*, mais détacher *hu* « vous » et *et*... ; enfin l'adverbe *lamadic* n'existerait pas, mais on trouverait dans ce mot *madic* « bonbon » ou « assez bon ». Voici, d'ailleurs, le dernier mot de M. Ernault (lettre du 29 septembre 1901) : « Ce qui se rapprocherait « le plus du texte, en breton, est, je crois, *debret* « *huec'h dan hu madic*, « mangez [*ou* qu'il mange] « doucement (avec plaisir) son morceau et bon- « bon », ou bien « son morceau et bonbon a été « mangé doucement » (on écrivait ordinairement « *e tam*, mais la prononciation était *e dam*) » ; cf. plus haut, 5°.

8° « Vers tronqué, altéré », dit M. Loth, et M. Ernault n'ajoute rien, du moins dans *la Revue celtique* ; mais il m'écrit (29 septembre 1901) : « Pour les vers 8 et suivants, on ne peut plus que « soupçonner certains mots isolés : **maydi** (trois « syllabes) « où est », forme possible, bien qu'on « écrivît plutôt *mazedy*, *medy*, *ma edy*, *maz idy* ; « — **en ho huy** « dans vous », écrit ordinairement « *enoch huy*... »

9° Résultat d'une mauvaise lecture d'un texte primitivement écrit sous la dictée : même observation concernant *la Revue celtique*. « Ce vers évidem- « ment incomplet, poursuit M. Ernault, paraît « contenir les mots *reffr*, *refr* (var. possible *revr* :

« l'*e* final serait une francisation, et le *v* aurait été « confondu graphiquement avec un *b*) = « *culus* », « et *fry* « nez » (association d'idées des plus fré- « quentes en breton : il est vrai que ,dans ces locu- « tions populaires, *fri* vient avant *rèvr*). On pourrait « songer aussi à corriger l'initiale de *rebre* en *d*, « ce qui donnerait l'idée de « manger », comme plus « haut dans *debret*. »

10° et 11° Silence des deux celtistes dans *la Revue celtique*. Pour le vers 10, M. Ernault m'écrit : « *Dybret* est vraisemblablement pour *dybrit* « man- « gez ». — Pour le vers 11 : « *Fut la chemin*, in- « trusion de mots français qui ont dû en rempla- « cer d'autres graphiquement voisins. La finale « *-ynan* doit être *unan*, *vnan* « un, quelqu'un ».

12° Vers à peu près, sinon complètement fran- çais, dit M. Loth, mais d'un français parlé par un Breton, ajoute M. Ernault, qui réfère justement au vers 912 : *Sont il ung usne*... Mais il y a plus et mieux. Se rappelant sans doute les « Bretons bal- ladins » de Rabelais (IV, 28), « dansans leurs trio- riz fredonnisez », mon savant ami m'écrit (29 sep- tembre 1901) : « Le vers 12 semble bien franco- « breton; mais la finale est évidemment corrompue. « Puisque le vers 9 est trop court et le vers 4 « trop long, on peut admettre ici une syllabe de « trop : primitivement *Sont il pus*... Quant à « *p'hopy* (avec le premier *p* isolé, barré et surmonté « d'un signe), cela doit être pour *trihory*, mot dont « parle mon article sur les textes franco-bretons,

« et qu'on décomposait avec raison par *tri*, « trois. »
« Reste à savoir si cette hypothèse séduisante sera
« confirmée par l'étude des abréviations de *tri* ou
« 3. » *Trois* ne peut guère s'abréger qu'en chiffres romains; *quatre* s'écrit pareillement IIII, mais aussi $\overline{q}tre$ (vers 9 de notre manuscrit) : par quoi pourrait être figuré *tri* ? Au vers 246, XX suivi d'une sorte de grand B (mal fermé par le bas) = 20 *solx ;* au vers 362, le même B suivi d'un petit *a* = *sera ;* au vers 363, un petit *t* en haut à droite lui donne le sens de *saint :* ainsi le même signe représente successivement *sol*, *ser*, *sain!* Au vers 174, *pdont* (avec *p* barré inférieurement) = *pardont* pour *pardoint :* mais c'est le manuscrit Taylor qui va le mieux nous rapprocher. Au vers 560, *ap'ns* = *aprins :* donc *p'* = *pri*. Au vers 1052, *dant'* = *d'antre :* donc *t'* = *tre*. Avec un manuscrit aussi déformé que celui de La Vallière, rien n'empêche de supposer d'abord une mauvaise lecture de *trihory* en *prihory* (sous influence franco-latine), puis l'écriture fautive *prihopy* (par distraction de scribe, et Dieu sait combien il y en a dans ce manuscrit!), d'où l'abréviation *p'hopy*, autrement inintelligible.

Pour ne rien négliger, voici une dernière conjecture de M. Ernault (lettre du 29 septembre 1901) :
« Si on laisse de côté le signe *p'* [barré], ce qui
« paraît bien difficile, *hopy* pourrait être pour
« *hoary*, « jeu », qui a passé en haut breton, et
« dont une variante *hory* est possible ». Mais la

correction *trihory* doit paraître, à tous égards, beaucoup plus satisfaisante.

La conclusion de M. Loth est que le sens général de cette obscure tirade est « une invitation à prendre ou à manger quelque chose ». En terminant son article, il regrette qu'aucun éditeur du *Pathelin* ne semble avoir mis à contribution le manuscrit La Vallière. Il a raison, mais cette lacune ne va pas tarder, espérons-le du moins, à être comblée. En attendant, il ne faut pas trop s'illusionner non plus sur les services que peut rendre ce manuscrit, griffonné à la hâte par un copiste ignorant et d'une écriture des plus inconséquentes. Que la réserve s'impose, il est permis d'en juger par ce passage d'une lettre de M. Ernault (27 juillet 1901) : « Malgré toutes les va-
« riantes que vous avez pris tant de peine à colli-
« ger, je ne vois malheureusement rien d'important
« à ajouter à ce que j'ai dit des textes bretons du
« *Pathelin*. Les scribes y entendaient moins en-
« core que moi; c'est tout ce qui peut me consoler
« de cette mésaventure. »

Li mieldre passe avant ki passe le melior!

La modestie de mon obligeant et docte ami dût-elle s'en effaroucher, ce vœu, presque un défi, sera aussi ma conclusion.

§ 1. — LE BRETON DU MANUSCRIT TAYLOR

Afin que le lecteur suive plus commodément la discussion paléographique qui va suivre, voici d'abord l'énumération des éditions sur lesquelles on la trouvera appuyée et qui toutes procèdent du manuscrit Taylor ou de son original inconnu. Les huit premières constituent, avec les trois manuscrits restants, à peu près tout le bagage *pathelinesque* de la Bibliothèque Nationale. Je dois la possession de l'édition Durand à la serviabilité de M. Jourdan, mon collègue au lycée Corneille, et la connaissance des trois textes distincts du *Veterator* à la toute récente édition critique publiée par M. le Dr Joh. Bolte, qui a eu l'obligeance de m'adresser spontanément son intéressante brochure : *Der Veterator* (Mr Patelin) *und der Advocatus* (Berlin, Weidmann, 1901).

D'autres éditions anciennes du *Pathelin* (Leroy, Le Caron, etc.), citées par Génin, procèdent du même type et ne fournissent aucune variante nouvelle. Quant à l'impression gothique de Bonfons, qui est à la Bibliothèque Nationale, j'ai dû y renoncer, tant le texte en est dénaturé : on la croirait composée par un apprenti.

Éditions citées. — 1° P. Levet (1489?). — 2° G. Beneaut (1490). — 3° J. Tréperel (1499 ou plus tard). — 4° Galiot du Pré (1532). — 5° Bonnemère (1532). — 6° Bonnemère (1533). — 7° Ménier (1614). — 8° Coustelier (1723). — 9° Durand (1762). — 10° *Veterator* : A (1re édition avant 1512), B (1512), C (1543).

Parmi ces éditions, Levet et Beneaut se tiennent de très près ; mais Tréperel est moins correct et incomplet ; Galiot du Pré paraît avoir été suivi par Bonnemère et Coustelier, celui-ci par Durand ; Ménier est souvent original. Quant au *Veterator*, comédie latine presque entièrement traduite du *Pathelin* par le jurisconsulte parisien Connibert [1], il ne nous fournit ici que quatre vers (du premier au sixième, et non du premier au septième inclusivement, comme l'imprime M. Loth, dont le 7 n'est peut-être, au surplus, qu'un 4 mal lu par le prote : cf. *Revue celtique*, IV, p. 452).

Voici maintenant le texte exact du manuscrit Taylor, que M. Loth n'a pas toujours fidèlement reproduit dans *la Revue celtique* (IV, p. 451) :

Haoul dandaoul en rarezeie
corf ha en euf. — Dieu vous ayst.
— Huiz oz bez ou drouc nos badou
digant an tan en hol madou
empedif dich guirehmuan
quez quenient ob dredouch ama
menez cahet hoz bouzelou
eny obet grande canou
maz rehet crux danholcou
so ol oz merueil gant nacou
aluzen arhet hep ysy
har cals amour ha courcisy.

1. Cf. *la Farce de Patelin et ses Imitations*, traduit de l'allemand des Dr^s^ Schaumburg et Banzer, par L.-E. Chevaldin (Paris, Klincksieck, 1889; p. 101 et 151). Dans sa récente édition du *Veterator*, M. le Dr Bolte imprime *Connybertus* (au lieu de *Connibert*), parce que, m'écrit-il (lettre du 9 septembre 1901), les éditions B et C [1542 et 1543] portent cette forme de nom. » Mais, dans le *colophon* de 1543, on lit encore Cōnibertum.

Génin, dans son Introduction (p. 65), se plaint que Connibert n'ait pas traduit les cinq ou six patois successivement employés par Pathelin dans la scène du délire, et il en conclut que, dès 1512, on n'entendait plus rien à ces divers langages. Il oublie qu'une semblable traduction n'avait aucune raison d'être dans le *Veterator :* dans le *Pathelin* même, quel serait le sel de ces phrases décousues, si elles n'étaient assaisonnées d'un condiment étranger au parler usuel? Rabelais l'a bien compris dans son fameux chapitre (II, 9), où il fait jargonner Panurge en douze langues différentes. Il n'en est pas moins intéressant de reconnaître la signification de ces tirades énigmatiques. C'est pourquoi Génin, n'ayant rien trouvé dans Connibert, s'adressa à un Breton, « excellent homme » et littérateur passable, mais fort peu philologue.

Après « un jour entier » de travail, Emile Souvestre renvoyait à Génin « ses vers bretons du Patelin *restitués* », ajoutant en *post-scriptum :* « Mon texte, au premier abord, vous paraîtra s'éloigner beaucoup « du texte imprimé, parce que j'ai rétabli l'ortho- « graphe bretonne défigurée par l'ignorance des édi- « teurs ; mais, en prononçant, il n'y a presque pas de « différence. » Les celtisants vont en juger.

§ 5. — RESTITUTION D'ÉMILE SOUVESTRE

(ÉDITION GÉNIN, NOTE AU VERS 919)

Ha houl dauta, houlen va cezeie,
Korfa e nef ..

Chui o bezou drougnoz, badou,
Digant anken en ha madou.
En pedid dizkuized buan.
Kalz kerien zo dre douche aman.
Mein ez kachet euz bouzelou.
Eny zu bet grad e kanon.
Marzrec' het kruz dan holl kon.
Zo oloz marrail grau maczonn.
Aluzen, archer, he pezy,
Hg kalz amour ha kourtisy.

[On voit] La mer mordre avec ses dents,
La vague cueillir le goëmon, le fond du lit se gonfler...
Vous aurez de mauvaises nuits, des étourdissements.
Avec du déplaisir dans vos biens.
A prier on se délasse bien vite.
Beaucoup de paysans sont ici parmi les pourceaux.
Une pierre est cachée dans ses entrailles.
Il y a eu là des divertissements et des chants.
Des fourmis de marais dans tous les coins.
La grue qui sert aux maçons est une merveille.
Archer, vous recevrez l'aumône
Avec beaucoup d'amour et de courtoisie.

Les lecteurs de *la Revue celtique* (IV, p. 450) verront que M. Loth a reproduit ce texte avec une demi-douzaine de changements dont la plupart sont probablement des améliorations en quelque sorte instinctives. Quant à l'ensemble du travail, il le juge sévèrement : « Le prétendu breton restitué de « M. Souvestre, dit-il, n'est d'aucune époque et « n'a jamais été parlé : il n'a existé que dans son « imagination. » Si la sévérité de ce jugement est méritée, l'examen de ce qui suit doit suffire à le démontrer.

§ 6. — RESTITUTION NOUVELLE

D'APRÈS LES TRAVAUX DE MM. DE LA VILLEMARQUÉ, LOTH ET ERNAULT

(Cf. *Revue celtique* : IV, 450-456; V, 225-227; XVI, 191-199)

Ha ioul dan diaoulien ravezi
Corf hac eneuf ! — Dieu vous aï !
— Hui roz bezo drouc nos, badou
Digant an tan en hoz madou !
Empedif dich guitebunan,
Quez quement ol dre douch aman,
Men ez cachet hoz bouzelou
En un ober gront ha cauou.
Maz rehet truez dan hol con
So ol oz mervell gant nafon.
Aluzen archet he pysy
Ha cals amour ha courtesy.

Puisses-tu être au diable
Corps et âme! Dieu vous assiste !
Puissiez-vous avoir mauvaise nuit, des saisissements
Par suite de l'incendie dans vos biens!
Je vous souhaiterai à tous sans exception,
Tous tant que vous êtes ici,
Que vous rendiez une pierre de vos entrailles
En faisant du bruit et des gémissements,
Au point que vous fassiez pitié à tous les chiens
Qui meurent complètement de faim.
Tu auras l'aumône d'un cercueil
Et beaucoup de tendresse et de virilité.

§ 7. — DISCUSSION PALÉOGRAPHIQUE

Abréviations : E, ERNAULT; L, LOTH; V, VILLEMARQUÉ; R C, *Revue celtique*

V. 919. Ha ioul dan diaoulien ravezi
Puisse-tu être au diable

Cette restitution diffère aussi peu que possible des meilleures leçons : à peine deux petites lettres ajoutées ou supprimées ; tous les mots maintenus.

— **Ha** et **dan** sont constants, sauf dans Tréperel, qui donne *ho*. « Le premier mot **ha**, m'écrit « M. E. (6 septembre 1902), serait mieux ortho- « graphié **a** ; mais il y a des exemples du même « abus (Voir le *Dictionnaire étymologique du bre-* « *ton moyen* à la suite de mon édition du *Mystère* « *de sainte Barbe*, p. 307). Les copistes ont pu « croire, d'ailleurs, que c'était le mot **ha** qui « revient plusieurs fois par la suite. »

— **ioul** a perdu son *i* dans tous les textes ; de même **diaoulien** les deux siens ; mais la disparition d'un si mince élément graphique ne doit pas étonner. Ce qui peut surprendre, c'est la réduction de **ioul** en monosyllabe et celle de **diaoulien** en deux syllabes seulement (*diaoul* + *ien*), alors qu'« en breton moyen, dit M. E. (*Revue celtique*, XVI, 193), *ioul* et *diaoul* avaient également deux syllabes » ; mais, comme la synérèse est possible pour l'un et l'autre (M. E. le reconnaît, et MM. L. et de la V. l'ont prouvé surabondamment par leurs restitutions), mieux vaut y recourir, afin de réserver place à la syllabe *ien* représentée dans tous les textes par le mot *en* détaché. Déjà M. de la V. corrigeait *diaoulyen*, et M. E. lisait *diaulyen*. Cette lecture, il est vrai, donnait lieu à une critique (voir *Mélusine*, VI, 64) : on lui reprochait de ne pas remonter au moyen breton, et M. E. y renonçait (*Revue celtique*,

XVI, 193). Mais, dans l'impossibilité où l'on est de rendre compte du mot *eu* qui suit *daoul* dans les éditions comme dans les manuscrits, pourquoi ne pas admettre qu'une forme dialectale, adoptée par l'auteur de la tirade bretonne, ait fourni un pluriel en *ien* dès la fin du XV^e^ siècle? A cette époque, en effet, il devait en être comme de nos jours, où les variantes abondent : cf. *diaoulou*, *diaouled* (Dictionnaire de Le Gonidec, 1821); *diaoulou*, vannetais *diëulëu*, *diaoulëu;* dans le sens un peu spécial de « diable, méchant, déterminé », *diauled*, **diaulyen** (Dictionnaire du P. Grégoire, 1732, édit. supérieure à^r^ la reproduction de 1834). « Le moyen breton, « m'écrit encore M. E. (19 octobre 1901), ne pré- « sente que *diaulou*, *diaoulou*, *dyaoullou;* mais on « ne peut faire aucune objection sérieuse contre « l'existence, à pareille époque, d'une variante en « *-ien*, restée aujourd'hui en trécorrois : cf. mon « *Étude sur le dialecte breton... de Batz* (1883, « p. 20, 21), le moyen breton *disquiblien*, *disqui-* « *blyen* « disciples » et les pluriels *mevelien* « va- « lets », *hebeulien* « poulains », *hibilien* « chevilles » « qui, attestés seulement pour la langue moderne, « remontent plus haut, comme le montre l'accord « des dialectes armoricains entre eux et avec le « gallois. »

— **ravezi**, admis par M. de la V. (*Revue Celtique*, V, 226) et par M. E. (*Revue Celtique*, XVI, 192), doit être préféré à *ravezeic*, *ravezei* ou *raveze*, formes diverses du même mot données par M. L.

(*Revue Celtique*, IV, 453; V, 225; IV, 455) : M. E. le démontre grammaticalement dans le passage précité. Au point de vue paléographique, *ravezeic* obtiendrait la palme, car la généralité des textes donne *ravezeie*, qui n'en diffère, peut-on dire, que par une demi-lettre; mais la grammaire exige ici le sacrifice des deux *e*, qui d'ailleurs ne devaient probablement pas compter dans la prononciation, surtout le dernier : Cf. E., *Revue Celtique*, XVI, p. 178, § 10. — A signaler pour mémoire deux leçons extrêmes : *ravezerie* (Bonnemère, 1533) et *revezie* (Ménier, 1614), celle-ci très voisine de notre restitution, mais peut-être venue de l'idée de *rêverie* (Cf. *chaise* et *chaire*).

V. 920. **Corf hac eneuf ! — Dieu vous aï !**
Corps et âme ! — Dieu vous assiste !

A part la coupe des premiers mots, une lettre ajoutée au second et deux retranchées au dernier, ce vers est la reproduction du texte de Taylor et des meilleures éditions gothiques.

— **Corf** est détaché dans Taylor, G. du Pré, Ménier, Coustelier et Durand, mais réuni à *ha* partout ailleurs. Bigot dénature ce mot en *truf*.

— **hac** se trouve sous la forme *ha* dans tous les textes, et M. Loth maintient *ha*. Mais MM. de la V. et E. proposent **hac** avec raison : « *Ha* (= et) devant voyelle, — m'écrit M. Ernault (29 septembre 1901), — ne se rencontre qu'une fois quand « le second mot est un nom; aussi est-il probable

« qu'il a péri un *e*, comme plus haut deux *i* au « moins. Noter que **ha** du premier vers a pu sug- « gérer cette abréviation indue. » Ajoutons que nous sommes en présence d'une locution toute faite, où la liaison gutturale s'est bien maintenue jusqu'à nos jours : *corf* **hag** *ine* « corps et âme » revient trois fois (p. 10, 18, 76) dans *Santez Trifina* « Sainte Trifine », mystère breton récemment remanié par M. Ch. Gwenxou (Morlaix, impr. Hamon, 1899).

— **eneuf**, seul proposé par M. E., mais déjà admis par M. L. concurremment avec *enef* (écrit *eneff* par M. de la V.), est coupé en deux mots, *en neuf*, à partir de Tréperel (vers l'an 1499), on devine sous quelle influence.

— **Dieu vous**, sans aucune variante.

— **aï** (pour *ayst*, leçon de Taylor et des premières édit. gothiques) est écrit *aist* dans Bigot, réduit à *yst* dans Tréperel, changé en *benie* ou *benge* à partir de G. du Pré (1532). Les éditeurs du XVI^e^ siècle cherchaient évidemment une rime féminine à *ravezeie*, prononcé comme *ravezie*, et c'est aussi ce qui a porté Jacob (1859 et 1876) à imaginer *aseie*. Mais ce qui prouve que la rime était masculine, sinon que le mot primitif était terminé par le son *i* sans *e* muet, c'est le soin que prend Bigot de forger *remansaist* pour rimer avec *aist*, oubliant qu'il n'est pas en présence d'un monosyllabe (qui réduirait son vers à sept pieds), mais d'un dissyllabe archaïque prononcé **aï** et écrit d'abord

ait, puis *aist* ou *ayst*. Cf. « **Aït** vus Deus, ki unques ne mentit! » (*Roland*, v. 1865). — « Se Diex vos **aït**! » (*Auc. et Nicol.*). — « Se Dex m'**aïst**! » rimant avec *gist* (dans le *Roman de Renart*, branche XI, 632). — « Si m'**aïst** Diex! » (Joinville, § 433).

On trouverait peut-être aussi, à l'extrême rigueur, la forme *aie* ou *aïe*, comme dans cette citation de Wace (*Roman de Rou*, v. 8080) :

> Normant escrient : « Deus *aïe!* »
> La gent englesche « ut ut » escrie.

Mais, le mot *aïe* fût-il verbe ici et ailleurs, encore ne pourrait-on guère l'adopter en cette fin de vers que si le breton tolérait *ravezie*. Or « cette graphie est aussi peu exacte que possible », m'écrivait M. E. (5 janvier 1901). Il faut donc chercher mieux.

La nécessité de corriger **ravezi** autorise déjà à écrire **aï**, quelque dur que soit le sacrifice paléographique de deux lettres présentes dans les meilleurs textes connus. Mais il y a d'autres raisons de ne pas se contenter d'une rime pour l'oreille, comme serait le maintien de *aist* avec un simple tréma sur l'*i*. En voici quatre.

1° Les rimes du *Pathelin*, quoique généralement plus correctes que celles de la plupart des œuvres dramatiques du temps, présentent bien, *intérieurement*, quelques irrégularités, comme dans *orme... pour me* (v. 13 : au 515 du *Testament de Pathelin* on a même *orme... corne*), *rude... cuide* (v. 673, malgré *cudoye* au 705), *visage... saige* (v. 823), de

même qu'on admet encore aujourd'hui *automne*... *Pomone* (La Fontaine, *Fables*, IX, 5). Mais les *finales* sont toujours, *sans une seule exception*, d'une régularité parfaite : on ne saurait y relever rien d'analogue à *dam*... *clabaudant* (La Fontaine, *Fables*, XII, 23), encore moins rien de pareil à *vie*... *dix* (Farce des *Deux Sacretiers*, dans Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 212 *b*). Cf., au vers 899 de la tirade normande, les variantes **fés** et **fés**, *fois* et *fais*, *foys* et *fays*, si parfaitement concordantes entre elles ;

2° Les exemples abondent de lettres manifestement sacrifiées à la perfection de la finale des rimes. Voyelles ou consonnes sont indifféremment supprimées. S'il faut rimer avec *ante* (v. 843), *je me vante* gardera l'*e* qui termine le verbe ; mais, pour rimer avec *devant*, on aura *je me vant* (v. 331). Au vers 988, le pronom *luy* perd son *u* pour s'harmoniser avec *esbaubely*. Le plus souvent, c'est un *s* qui disparaît : cf. **dy**... *samedi* (v. 247, 485, 1048), **parisi**... *nisi* (375), *meshuy*... **suy** (543), **vien**... *mien* (819), *environ*... **iron** (1202). On trouve aussi un *t* d'une part, un *s* de l'autre, retranchés pour former une rime irréprochable : cf. *Dieu s'***estendi**... *je* **vendi** (v. 1264) ;

3° Ces exemples ne sont pas particuliers au *Pathelin* : on en trouve quantité d'analogues à la même époque et jusque chez les modernes. Tantôt c'est une lettre ajoutée :

... Affin que le vray vous en *dies*.
— Confesser vous fault des ouyes.
(*Testament de Pathelin*, 331-2.)

Tantôt c'est une lettre changée, modifiant la prononciation la plus usuelle : cf. *compaignie*... **poignie** (*Nouveau Pathelin*, 517-8). Parfois c'est une inconséquence orthographique : **secous**... *nous*, **secoux**... *genoux* (Ronsard, *Response... aux injures*...). Dans la plupart des cas, c'est une lettre supprimée : — un *e*[1] dans *je vous* **pri** (très fréquent, même en prose ancienne et dans le corps des vers[2], où il arrive aussi que l'*e* est écrit sans compter pour la mesure, fût-il devant une consonne, quoiqu'on soit libre de lui donner une valeur syllabique en hiatus devant une voyelle) ; — un *g* dans **jou**... *Anjou* (Ronsard, *Am. de Mar.*, élég. à son livre) ; — un *s* dans *je* **couvri**... *Irrg* (Malherbe, LI, 28-30) ; — un *t* dans **oï**, **caï**, **engenuï** (*Huon de Bordeaux*, v. 1399, 1622, 1639).

4° La forme primitive *aïst* s'est même réduite à un *i* simple dans l'interjection *midieu* (pour *m'i*

1. Cf. *Renart le Nouvel*, v. 1091 (édit. Méon) :

« Par la noise k'il ont *oï*
Crient traï, traï, traï ! »

2. Jusqu'en 1654, dans la *Belle Plaideuse*, comédie de Boisrobert (III, 6) :

« Un fripponneau de page, estant au guet tout proche,
Guignant du coin de l'œil l'amis empaqueté,
L'a pris habilement sans que j'en aï esté. »

Noter que l'auteur écrit partout ailleurs *j'ay* pour l'indicatif présent : nous avons donc bien ici une apocope de **aie**, c'est-à-dire d'un subjonctif, tout comme dans notre texte breton.

Dieu! venue de *ainsi m'aïst Dieus* par une série de déformations qui seront énumérées plus loin dans le commentaire de la tirade normande (II, texte du manuscrit La Vallière, v. 898).

Conformément à une tradition constante, et pour ne pas admettre dans notre texte une exception unique en son genre, il y a donc lieu de corriger aï.

V. 921. Hui roz bezo drouc nos, badou
Puissiez-vous avoir mauvaise nuit, des saisissements

— **Hui** (VLE) « pouvait s'écrire aussi *huy* » (E., lettre du 29 septembre 1901). Tous les textes terminent le mot par une lettre appartenant au mot suivant.

— **roz** (VLE). L'*r* se trouve dans Bigot, ailleurs *s* ou *z* (Taylor seul); l'*o* est constant; le *z*, non représenté dans Bigot, figure dans Taylor et la généralité, excepté *r* dans Bonnemère (1533) et Connibert (1543), *s* dans Ménier seul.

— **bezo**, mieux que *bezou* donné par la plupart des textes: seul Bigot termine par *o*; mais, dit M. E. *Revue celtique*, XVI, 194), « la finale de *bezou* a dû être accommodée à celle de *badou* », sans doute par une sorte d'influence machinale ou de suggestion sur l'esprit du copiste.

— **drouc**, au lieu de *droue* fourni par Taylor et toutes les éditions. Ici Bigot est trop déformé, et La Vallière hors de cause; mais les deux premières éditions du *Veterator* donnent l'*u*, seul admissible:

on sait d'ailleurs que la confusion de *u* avec *n* est perpétuelle dans les textes.

— **nos**, meilleur que *noz*, est dans Taylor, les éditions gothiques, les trois du *Veterator* et dans Ménier.

— **badou**, leçon constante, sauf dans Bigot et le *Veterator* de 1512, où se trouve *badon*.

V. 922. **Digant an tan en hoz madou**
Par suite de l'incendie dans vos biens.

— **Digant** est exactement la leçon de Taylor et du *Veterator* (1512). Les autres textes donnent *digant*, par un *u*, Tréperel même *digaue*, ce qui ne fait aucune difficulté, l'*u* et l'*n* permutant sans cesse, et l'*e* gothique ressemblant de fort près à un *t*.

— **an**, leçon constante, sauf dans le *Veterator*, où se trouve *au*.

— **tan**, leçon de Taylor, des éditions gothiques et du *Veterator*, admise par MM. de la V. et E., vaut mieux pour le sens même que la correction de M. Loth, *can* ou *cau*, dont le *c* ne se trouve que dans les trois éditions postérieures. Aussi bien, dit M. E. (*Revue celtique*, XVI, p. 193), on ne voit pas quel avantage il y a à changer le texte, qui porte **tan** « feu », pour arriver à cette singulière imprécation : « le *chant* dans vos biens! »

— **en hoz madou**, reçu par les trois celtistes, est très bien justifié par les textes : tous donnent **en**, la plupart *hol* (résultat probable d'une confusion faite par le premier scribe avec le *hol* du

vers 927), quelques-uns *bol* ou *ho*, tous *madon* ou madou.

V. 923. Empedif dich guitebunan, (VLE)
Je vous souhaiterai à tous sans exception,

— **Empedif** est constant : à peine le *f* final est-il déformé en *s* dans Ménier (l'*s* ne diffère de l'*f* que par le déplacement du trait médial) et en *t* (autre lettre barrée) dans G. du Pré, Coustelier et Durand (éditions en filiation).

— **dich** est constant : le *drez* de Ménier n'en est qu'une lecture fautive.

— **guitebunan** est représenté par *guicebnuan* dans la généralité des textes ; or le *c* et le *t* ne diffèrent en gothique que par la dimension ; quant à la confusion de *nu* pour *un*, il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Bonnemère (1533) met deux *b* ; Ménier, *che* pour *te* (influence picarde) ; la première édition du *Veterator*, *ũ* pour *un* : variantes sans intérêt, dont la dernière n'est même qu'une abréviation.

V. 924. Quez quement ol dre douch aman,
Tous tant que vous êtes ici,

« *Quezquement* est un composé; mais on le trouve écrit en deux mots, comme d'autres du même genre » E., lettre du 29 septembre 1901).

— **Quez** (E.) est la leçon de Taylor, des éditions gothiques et des deux premières du *Veterator* : c'est seulement à partir de 1532 qu'on a écrit *quelz* ou même *quels* (Ménier seul), comme pour retrou-

ver un mot français. V. corrige *gues*, L. *guet*, sans profit pour le sens.

— **quement** (E.) a été dès l'abord mal lu *quenient* ou *queuient*, puis *que vient* (à partir de 1614). V. lit *querien*, L. *querent*, corrections superflues.

— **ol** (VLE.) est déformé en *ob* dans tous les textes, sauf dans les deux premières éditions du *Veterator*, où se trouve *oh:* simple confusion de lettres à jambages.

— **dre** (VLE.) est partout.

— **douch aman** (VE.), d'autre sens que *douchaman* (L.), est exactement représenté dans la grande généralité des textes. La séparation existe dans Taylor et dans les plus anciennes éditions gothiques. En revanche, on lit *ama* au lieu de *aman* jusqu'en 1532; mais le défaut de rime montre l'évidence de l'erratum, qui peut s'expliquer d'ailleurs par l'oubli d'un simple trait abréviatif sur l'*a* final. Qu'on lise parfois *donch* (1490) ou même *doch* (Bonnemère, 1532 et -3), il n'importe nullement.

V. 925. Men ez cachet hoz bouzelou
Que vous rendiez une pierre de vos entrailles

Cette excellente restitution de M. E. (*Revue celtique*, XVI, p. 195) est toute conforme, à une lettre près (le deuxième *c* de **cachet**), au texte de Taylor et de toutes les éditions anciennes; encore le *c* apparaît-il dans plusieurs, à commencer par Tréperel (vers 1499). De plus, elle est justifiée par le vers 636 du *Pathelin*, dont on peut également rap-

procher, avec M. E., le *durius est... lapillis* de Catulle (XXIII, *ad Furium*), passage traduit en quatre vers français par Rabelais (IV, 52). Les conjectures de MM. Loth et de la V. sont un peu moins heureuses : le premier corrige *ma ez*, le second *ma nez*.

V. 926. **En un ober gront ha cauou,** [6]
En faisant du bruit et des gémissements,

— **En** est constant, bien que rapproché de la voyelle suivante dans tous les textes antérieurs à 1614, lesquels donnent *eny*.

— **un** peut se tirer de *y*, en supposant **en un** réuni sous la forme abrégée *enū*, ce qui n'a rien d'impossible : cf. plus haut *ynan* pour *unan* (note au vers 11 du passage breton dans le manuscrit La Vallière).

— **ober**, donné par Ménier (1614), est déformé en *obet* partout ailleurs ; mais la différence est aussi explicable que peu sensible : le *t* gothique ressemble de près à l'*r*, du moins en position finale.

— **gront ha** s'éloigne davantage de *grande* fourni par tous les textes. Encore faut-il observer que le *t* final a peu de corps et que *ha* n'a pas plus de développement que *de* en gothique. Quant au sens obtenu, on n'a qu'à le comparer à celui de M. de la V., qui, terminant le vers par *goadeguenou* « des boudins », s'est attiré de la part de M. Loth (*Revue celtique*, V, 226) un blâme sévère pour « fantaisie pure, paléographiquement injustifiable ».

M. E. (*Revue celtique*, XVI, 195), qui avait « risqué autrefois cette restitution hardie », acceptée par le maître celtiste, y a substitué depuis cette « proposition », que l'on jugera sans peine plus acceptable. Quant à M. Loth, il regardait le texte de ce vers comme désespéré.

— **cauou** (avec *u* médial pour exprimer *v* consonne) représente exactement *canou*, leçon générale qui s'y est presque inévitablement substituée.

V. 927. **Maz rehet truez dan hol con**
Au point que vous fussiez pitié à tous les chiens

Cette restitution de M. E., parfaitement justifiée par la presque unanimité des textes, ne diffère de celle de M. Loth que par **dan** au lieu de *d'an*, et de celle de M. de la V. que par **truez** « pitié », au lieu de *eruz* « dégoût ». *Eruz* (encore faudrait-il plutôt *ereuz*, dit M. Loth[1]), est un peu plus voisin de *cruz*, leçon de tous les textes (sauf celui de Ménier, qui donne *cruy*, plus proche de *truez*) ; mais si le sens de ce mot convient mieux à l'ensemble de la traduction de M. de la V. (et l'on vient d'en critiquer certains détails), la forme en est mauvaise et doit le faire rejeter. Au contraire, la signification de **truez** est certainement préférable pour la restitution de MM. L. et E. Celle-ci étant la meilleure, la lettre doit le céder à l'esprit, la paléographie à la logique,

1. M. Ernault va plus loin (lettre du 6 septembre 1902) : « Le mot signifiant *dégoût* n'était en moyen breton ni *eruz* ni *ereuz* : il faudrait *eres* (moderne *erès*, puis *erez*, *herez*). »

comme aussi l'incorrection à la régularité grammaticale.

V. 928. So ol oz mervell gant nafon
Qui meurent complètement de faim.

C'est à peu près la leçon de Taylor et des meilleurs textes, où **mervell** est seulement écrit *merveil* sans doute, dit M. E., par réminiscence du français *merveille*, comme dans l'unique passage ancien où on lit *merueill* : cf. *Gloss. moyen breton*, 2e édit., 395), et **nafon** représenté par *uacon*. Les trois celtistes ne sont guère moins d'accord : MM. de la V. et L. lisent simplement *mervel* (orthographe actuelle du mot, autrefois beaucoup moins fréquente que par deux *l*), M. E. *uaon ;* mais l'examen des textes réclame une lettre de plus pour chacun de ces deux mots. A signaler pour mémoire **gant**, écrit *grant* ou même *graud* dans les éditions du XVIe et du XVIIIe siècle ; *uacon* transformé en *macon* dans Tréperel, Coustelier et Durand : influence probable du français.

Remarque de M. E. (lettre du 29 septembre 1901) : « **Ol** serait mieux écrit *oll ;* mais il est curieux de « voir si bien observer la distinction généralement « suivie de *ol* (*l*), adverbe, à côté de *hol* (*l*), adjectif (v. 927). »

V. 929. Aluzen archet he pysy
Tu auras l'aumône d'un cercueil

Cette restitution mixte, dont le premier mot et le dernier sont adoptés par les trois celtistes, le second

par M. Loth et le troisième par M. Ernault, a un triple avantage : 1° elle est, à une lettre près (le *c* de **archet** omis dans Taylor, mais présent partout ailleurs), la reproduction fidèle de notre meilleur manuscrit ; — 2° elle respecte la grammaire bretonne, violée par M. Loth avec *ho* (cf. E., *Revue celtique*, IV, 451) ; — 3° elle donne un sens menaçant et ironique plus d'accord avec le contexte.

Observation de M. E. (lettre du 29 septembre 1901) : « Il est bon de noter que l'orthographe ancienne « serait *alusen*, *pysy*, formes qui vaudraient mieux « au point de vue de la langue ; peut-être s'est-il « produit un échange graphique entre *s* et *z*. Le *z* « d'*aluzen* est peu problable en lui-même ; l'*s* de « *pysy* encore moins (c'est le même mot que *racezi*, « *roz bezo*) : cf. au vers 921 *noz*, variante de *nos* (à « cause de *roz*). »

Il en résulterait qu'en dépit de l'ancienneté évidente de cet échange entre *s* et *z*, « on pourrait « sans trop de hardiesse (lettre du 6 septembre 1902) « remonter aux formes bretonnes *alusen*, *pysy* ou « *pizy*, qui ont toutes chances d'avoir été celles de « l'auteur original. » Cependant, comme *pys-* semble être une déformation graphique un peu forte de *piz-*, autant vaut respecter l'orthographe de nos textes, laquelle, aussi bien, a déjà été admise par les trois celtistes.

V. 930. **Ha cals amour ha courtesy.**
Et beaucoup de tendresse et de civilité.

— **Ha**, correction de M. E. Se fondant sur la présence d'un *r* final dans tous les textes, M. de la V. lisait *hac*, qu'a pu écrire à l'origine un scribe trompé par la dualité des formes du mot ou entraîné par l'influence du *c* suivant, mais qui est trop irrégulier pour être maintenu. « *Hac*, dit M. Ernault, « (lettre du 29 septembre 1901), ne se met jamais « devant consonne, mais *ha*, comme en fait foi le « vers même. En somme, si ce texte est beaucoup « plus clair que les autres, c'est que le scribe n'était « pas aussi ignorant du breton : il pouvait donc « savoir que *ha* et *hac* étaient synonymes, et em- « ployer l'un pour l'autre, faisant deux fautes in- « verses (v. 920 et 930). »

M. Loth corrige *hoz* « contre », mais s'écarte un peu de l'unanimité des leçons anciennes et encore plus de la bonne orthographe bretonne, qui, m'écrit M. E. (19 octobre 1901), « ne fournit pas un seul exemple de *hoz* pour *oz* ».

— **cals**, leçon adoptée par M. de la V., d'après le manuscrit Taylor et les meilleures éditions, est écrit *calz* par MM. Loth et E. (*Revue celtique*, IV, 452, et XVI, 196) ; mais partout on lit un *s* final, sauf dans Tréperel et G. du Pré, qui donnent un *e* caractère alphabétique encore plus voisin de *s* final que de *z*, et d'ailleurs M. E. lui-même (lettres du 9 avril 1901 et du 6 septembre 1902) reconnaît que « **cals** est meilleur que *calz* », comme étant « la seule forme ancienne ».

— **amour ha** : unanimité.

— **courtesy**, correction des trois celtistes, est représenté par *courcisy* dans Taylor, Levet et Beneaut; par *courteisy* dans Tréperel, G. du Pré, Coustelier et Durand; par *courteisi*[1] dans les deux Bonnemère, *courtoisi* dans Ménier, *corthery* dans Bigot : rien ne montre mieux à quelles déformations un mot est exposé.

Toutefois, m'écrit encore M. E. (19 octobre 1901), « on peut noter pour mémoire que *courtoisi*, alté-« ration probable de **courtesy** sous une influence « française, ne serait pas impossible en lui-même : « il y a un exemple ancien de *courtoisy*. » (*Cf. Glossaire moyen breton*, 127.)

§ 8. — NOTE COMPLÉMENTAIRE

SUR LA VERSIFICATION EN MOYEN BRETON

Extrait d'une lettre de M. ERNAULT, du 6 sept. 1902

« La versification du moyen breton était d'ordi-« naire beaucoup plus compliquée : chaque vers de « huit syllabes devait avoir au moins une rime inté-« rieure, de la troisième, quatrième, cinquième ou « sixième à la septième. Ce système se montre, « complètement organisé, en 1472 (cf. *Glossaire* « *moyen breton*, 522, 523). Mais il y avait aussi « une autre versification plus libre, dont j'ai abordé « l'étude dans *la Revue celtique*.

1. Cf. **courtaisie** rimant avec **fantaisie** dans la comédie d'*Alizon* (V, 4), par L. C. DISCRET (1635).

« Le passage de *Pathelin* offre deux traces de « rimes intérieures: *ioul*. *diaoulien*, au commen- « cement; *amour*, *courtesy*, à la fin. Ces rimes « sont, d'ailleurs, hors de leurs places régulières; « mais il y a des exemples de licences semblables, « du moins pour le second cas (sixième syllabe au « lieu de la septième). On peut rappeler, à ce pro- « pos, l'habitude qu'ont les dramaturges anglais « et allemands de faire rimer, par exception, quel- « ques vers à la *fin* de certaines scènes. »

CHAPITRE II

LE FLAMAND DANS LA *FARCE DE PATHELIN*

I. — NOTE PRÉLIMINAIRE

La reconstitution du breton, due aux efforts successifs de trois celtistes de marque, m'induisit à considérer comme possible la solution des autres énigmes de langage présentées par la *Farce de Pathelin*. Bientôt, grâce à l'obligeance de savants collègues de France et d'Alsace-Lorraine, le déchiffrement du passage « limosinois » et du lorrain fut en très bonne voie. Pour le flamand, ne connaissant presque rien de cette langue, et n'ayant à ma disposition que deux dictionnaires du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, je dus recourir, nécessairement encore, à des lumières étrangères.

La haute recommandation d'un Recteur bienveillant me donnait le meilleur espoir dans les ressources d'une Académie du Nord. Mais je ne tardai pas à être déçu. « Du flamand, passe encore ; mais du prétendu flamand ! » Telle fut en résumé la ré-

ponse faite à ma demande par un excellent érudit, certainement convaincu d'avance de l'échec de ma tentative. Sans me décourager, je pensai à M. Eugène Monseur, professeur de philologie comparée à l'Université de Bruxelles, avec qui je m'étais trouvé en confraternité d'armes dans la campagne *ortografique* de 1896.

Grâce à lui, je ne tardai pas à entrer en relations avec M. H. Logeman, professeur à l'Université de Gand, et le flamand du *Pathelin* fut attaqué, timidement d'abord, puis résolument. Le travail commençait à se dessiner, lorsque des occupations plus pressantes contraignirent M. Logeman à passer la main à un de ses collègues, M. J. Vercoullie, professeur à la même Université. Dès lors on avança avec une rapidité relative, surtout quand j'eus complété mes documents par une recension nouvelle des manuscrits et des éditions les plus anciennes de la Bibliothèque Nationale.

Entre temps, sur une indication de M. Logeman, je m'étais également adressé à M. Salverda de Grave, *privat docent* à l'Université de Leyde : bien qu'à la fin de janvier 1902, il fût « toujours d'avis « que c'est une chose désespérée que de tâcher de « trouver un sens aux vers hollandais » du *Pathelin*, le savant professeur me répondit alors (mars-avril 1901) par plusieurs observations utiles ou par certaines objections intéressantes.

Mais c'est à M. Vercoullie que je dois le plus; *c'est M. Vercoullie qui a été le grand artisan de la*

besogne ardue dont je publie le résultat : il peut revendiquer cette reconstitution comme sienne, et c'est à lui principalement que vont les remerciements dont je prie mes distingués collaborateurs ou critiques de vouloir bien accepter ici le sincère hommage.

II

§ 1er. — RELEVÉ DES TEXTES

AYANT SERVI DE BASE A LA RECONSTITUTION

1° Manuscrit Taylor, XVe siècle.
2° Manuscrit Bigot, XVIe siècle.
3° Édition Pierre Levet, goth. de 1489?
4° — G. Beneaut, — 1490.
5° — J. Tréperel, — 1499? au plus tard.
6° — Bonnemère, car. lat. de 1532.
7° — Id. — 1533.
8° — P. Ménier, — 1614.
9° — Coustelier, — 1723.
10° — Durand, — 1762.
11° Texte du *Veterator* (édit. Bolte, 1901) : A (avant 1512), B (1512), C (1543). — Ce dernier texte ne porte que les quatre premiers vers (862-865).

Quelques autres éditions anciennes sont signalées par Génin ; mais, de son aveu même, elles ne présentent rien de particulièrement intéressant : ou elles concordent avec le manuscrit Taylor et nos trois impressions gothiques du XVe siècle, où elles

sont tellement mauvaises, comme celle de Bonfons (gothique sans date), œuvre probable d'un apprenti, qu'il n'y a lieu d'y attacher aucune importance.

§ 2.— TEXTE DU MANUSCRIT LA VALLIÈRE

Quant au manuscrit La Vallière, du XVI^e^ siècle comme celui de Bigot, M. Vercoullie déclare franchement qu'on ne saurait en tirer aucune reconstitution néerlandaise. Copié par un scribe ignorant, inattentif, inconséquent et trop pressé, il a déjà fait le désespoir des celtistes. On peut en juger par son passage flamand, que nous transcrivons ici à titre de simple curiosité, sans même garantir l'exactitude de notre lecture, du moins pour les mots soulignés, tant le texte tourne parfois au grimoire!

By mytiot ly gentil fallot
ye bigot et brelare *us?*
honoston que nu regr diare *?*
romaine de belle sepit
ly saint George fut gunt *despit ?*
moy tuy diamuac *grant* tas *? eas?*
fety venir misser thomas
binot *quy me confessera* *?* vulg. *tantost*)

Il semble que le scribe, n'ayant du texte flamand proprement dit que de lointaines réminiscences, ait voulu suppléer à ce qui lui manquait par des mots quelconques, d'aspect plus ou moins étrange. Les deux derniers vers, les seuls reconnaissables, sont en français à peine défiguré. Dans le premier,

gentil pourrait être pris pour une mauvaise traduction de **lieve,** et *fallot* (à la place de **goede man**) pour un souvenir de l'anglais *fellow* : « noble » ou « charmant garçon » au lieu de « cher brave homme ». Mais « gentil fallot » est une ancienne locution bien française, qui se trouve précisément employée à la fin du XV^e^ siècle dans la *Farce de la Pippée* (p. 145 *a* de l'édition Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*) :

JAUNE BEC

Dont vous vient ce *gentil fallot*
Que si gayement se pollie [= *polit*] ?

VERDIER

Je viens de voir Plaisant Follie
Où plusieurs foulz ont esté pris.

Cf. la comédie des *Contens* (II, 6), par Odet de Turnèbe (1584) : « Vistes-vous jamais un plus *gentil fallot* que ce venerable Saucisson? — Nenny, par ma foy. Il a la gueule fresche et dit mots nouveaux. »

Le mot *fallot* semble d'ailleurs (Dictionnaire de Hatzfeld) emprunté de l'anglais : cf. *good fellow*, « bon compagnon », et l'expression de Rabelais (III, 47) « il est *goud fallot* ». Pour le sens, *fallot* correspond à *drôle*, qui dialectalement signifie « garçon » comme *fellow*, mais qui prend aussi l'acception de « comique ». De là les *Falots* ou *Falotiers* de Rouen, confrérie dramatique rivale de

celles des *Veaux* et des *Conards* ou *Cornards*. Cf. XVI^e^ siècle, *Farce du Bateleur* dans Ed. Fournier (ouvrage cité, p. 326 *b*) :

> Pierre Regnault, ce *bon falot*,
> Qui chants de Vire mectoyt sus.

Au deuxième vers, *bigot*, comme *bighod* dans le manuscrit Bigot, paraît correspondre aux syllabes **-lic boec** de la restitution. Au troisième vers, il y aurait un rapprochement possible entre les trois premières lettres de *honoston* et de **Henri**. Mais c'est bien tout. « Inutile de continuer, dit M. Ver-« coullie. D'ailleurs il n'y a pas la même alter-« nance de rimes masculines et féminines, et ce ne « sont pas les mêmes vers qui riment : ici 864-5, « 866-7; dans les autres textes, 863-4, 865-6, etc. » Passons donc.

III. — RECONSTITUTION ET TRADUCTION D'APRÈS LES TEXTES RELEVÉS PLUS HAUT

PATHELIN

Dont viens tu, caresme prenant ?
Wacharme ! lieve goede man,
Ettelic boec ick luclike can.
Henri, ey ! Henri ; ey ! com slapen.
Ick sal goed wesen gewapen.
Grille, grille : stocke vonden !
Geloop, geloop : een non gebonden !
Distichen uven desen versen.
Mar groet festal ontwyt den hersen.
Ey ! wacht een wile : comet rie.
Cha, à dringuer, je vous en prie.

Com mare, semar : Godes gave !
Et qu'on m'y mette ung peu d'eave !
Vurst een wile pour le frimas.
Faictes venir sire Thomas,
Tantost qui me confessera.

D'où viens-tu, masque de carnaval?
Hélas! cher brave homme,
Je connais heureusement plus d'un livre.
Henri, ah! Henri; ah! viens dormir.
Je vais être bien armé.
Alerte, alerte : trouvez des bâtons!
Course, course : une nonne ligotée!
Des distiques garnissent ces vers.
Mais grand festoiement épanouit le cœur.
Ah! attendez un instant : il vient une tournée de rasades.
Çà, à boire, je vous en prie.
Viens seulement, regarde seulement : un don de Dieu!
Et qu'on m'y mette un peu d'eau!
Différez un instant à cause du frimas.
Faites venir monsieur Thomas,
Pour qu'il me confesse vite.

IV. — OBSERVATION SUR LA MÉTRIQUE

« Dans ce passage, dit M. Vercoullie, il y a trois « vers à rime masculine (863, 864 et 875), dont un « (864) compte neuf syllabes au lieu de huit ; tous « les autres sont à rime féminine, dont deux (866 et « 867) comptent huit syllabes au lieu de neuf. »

La considération de tout le reste du *Pathelin*, qui est en vers octosyllabiques, à la française, même dans la tirade latine, m'empêchait de croire à une exception unique pour le passage flamand. Je pressais donc M. Vercoullie de faire rentrer ce passage

dans le cadre général. Il me répondit : « Il y a des « raisons pour admettre que ces vers sont conformes « à la métrique flamande : ou l'auteur les a emprun- « tés à un texte flamand ; ou, faits pour la circons- « tance, ils trahissent une connaissance telle du « flamand, qu'on ne peut croire à l'ignorance de la « métrique flamande. D'ailleurs tous ces vers sont « pour nous des vers de quatre pieds, des tétra- « mètres réguliers correspondant à l'octosyllabe « français. Les textes ne permettent pas de retran- « cher une syllabe au vers 864 ni d'en ajouter une « aux vers 866 et 867 [1]. »

Malgré ma pleine confiance dans le savoir et la méthode scientifique de mon obligeant collaborateur, je ne me rendais encore qu'à contre-cœur à ses arguments : l'examen détaillé de sa reconstitution, comparée lettre à lettre avec les textes existants, m'a finalement convaincu, sinon de la perfection absolue du travail dont il a été le maître

1. **Note complémentaire.** d'après M. Vercoullie. — En moyen neerlandais, le pied métrique est composé d'une première moitié *faible* le temps levé, l'*anacrouse* représentée par une, deux, même trois syllabes, quelquefois par aucune, c'est-à-dire par une pause, et d'une seconde moitié *forte* le temps frappé, la *crouse*, l'accent tonique) toujours représentée par une syllabe. En voici trois exemples :

Nos des vers	1		2		3		4		Syllabe hypermétrique des rimes féminines
	∪	—	∪	—	∪	—	∪	—	
864		Et-	-delic	boec	ick	hec-	like	can	
866		sal		gord		wo-	sen ge-	wa-	pen.
867		Ghi	-e	gri-	-g	stoc	ke	von-	den.

ouvrier, du moins de l'impossibilité de faire beaucoup mieux avec les éléments dont on dispose aujourd'hui. Voici, au demeurant, les pièces du débat.

V. — DISCUSSION PALÉOGRAPHIQUE

(Variantes numérotées dans l'ordre du *Relevé des Textes*, § II ci-dessus.

VERS 863

1° *Vuacarme lief god man*
2° *Vuacharme liefue gouedmant*
3° *Vuacarme lief godeman*
4° *Vaucarme* — —
5° *Vuacarme* — *gademan*
6° — — *godeman*
7° — — —
8° — — *godement*
9° et 10° — *lie Godemant*
11° A, B. *Vua carnis lief godman*
— C. — *camis* — —

Wacharme ! lieve goede man,
Hélas ! cher brave homme,

— **Wacharme**, avec *h* d'après le manuscrit Bigot. « Ce mot, dit M. Vercoullie, semble ne plus exister depuis le XVII^e^ siècle », où on le trouve encore sous la forme *wacharmen* avec le sens de *hélas !* « C'était une interjection de désespoir, comme *heu ! me miserum !* » Autrefois **wacharme** était aussi le cri de guerre des Flamands :

« Flament seeut, si cria *wakarme !* »

dans *Renart le Nouvel*, vers 2882 (cité par Génin). Pour cette double signification, cf. ἀλαλά! ἐλελεῦ! et plus bas **ey**! au vers 865. Pour la disparition de l'*h* dans les meilleurs textes, cf. **wacht**, au vers 871. Quant à la curieuse déformation latine du *Veterator* **una carnis**, il en a été parlé plus haut, au chapitre *du Jargon*, à propos du punique dans le *Pœnulus* de Plaute.

— **lieve**, d'après Bigot encore, qui donne *liefve* sous l'influence de l'orthographe du temps : cf. *briefve* pour *briève*, resté dans *brièvement ;* mais ici **lieve** pron. *live*, est dissyllabe, comme l'était alors *briève*, qui toutefois se prononçait autrement (avec *i* consonne).

— **goede**, dissyllabe aussi (pron. *goûde*), s'explique par *goued* de Bigot et *gode* des éditions, sauf Tréperel, qui donne *gade* par faute d'impression).

— **man**, fourni par le manuscrit Taylor et les meilleures éditions, est déformé en *mant* dans Bigot et Coustelier, *ment* dans Ménier : influence probable de la rime précédente et de l'orthographe usuelle en français.

Tous les textes réunissent les deux derniers mots en un seul, sauf Taylor, qui justifie la séparation en écrivant *god man*.

VERS 864

1° *etlhelic hoq iglughe golan*
2° *tel hel highod gheneran*
3° *etlhelic hoq iglughe golan*

4° *et lbe lic* — — —
5° *et le belic* — *igiughe* —
6° *etlbelic becq iglughe* —
7°, 8° *et belic* — — —
9°, 10° — *belicbocq* — —
11° A. — *lblic vous iglugle* —
— B. — — — — *golam*
— C. — *bslic becq iglughe* —

Ettelic boec ick luclike can.
Je connais heureusement plus d'un livre.

— **Ettelic**, déformé en *etlbelic* dans Taylor et les éditions gothiques, est presque restitué dans *et belic* de Bonnemère (1533), du *Veterator* C, de Ménier et de Coustelier (suivi par Durand). Bigot s'éloigne avec *tel bel*, deux mots français.

— **boec**, paléographiquement, se justifie très bien par *boq*, leçon de Taylor et des éditions gothiques : il suffit que le scribe du manuscrit original, aujourd'hui perdu, après avoir tracé l'*e*, se soit contenté d'un trait vertical descendant, au lieu d'écrire posément le *c*, particularité fréquente à la fin des mots. Les éditions postérieures donnent d'ailleurs une lettre de plus : *becq* (Bonnem., *Veter.* C et Mén.), *bocq* (Coust. et Dur.). Le manuscrit Bigot présente une fin de vers encore plus dénaturée que le commencement : *bighod gheueran ;* encore est-il qu'il s'y trouve *big*, assez voisin de *boq*.

— **ick** se tire sans peine de *ig*, dont le *g* s'explique paléographiquement par le développement consi-

dérable de cette lettre en gothique, où elle équivaut presque à *ch* ou *ck* pour *h* = *k*, cf. 866), et phonétiquement par la position devant un *l* (cf. la prononciation de *reine-Claude*) : le texte a pu être dicté ou écrit de mémoire ; mais il se peut aussi fort bien que le copiste ait relevé le mot en le prononçant à la française, d'où l'erreur d'écriture. « Une restitution bien entendue, dit M. Vercoullie, doit se préoccuper, dans notre cas, non seulement de ce qui a été écrit, mais de ce qu'on a voulu écrire. » Cf. v. 866 et 871.

— **luclike can,** chose digne de remarque, a d'abord le même nombre de lettres que la fin du vers dans tous les textes, sauf dans le manuscrit Bigot, qui en a 11 au lieu de 10. Mais il y a plus : la comparaison paléographique détaillée, même avec le manuscrit Bigot, est tout à fait favorable à notre restitution. Examinons les quatre leçons en présence.

Restitution.....	*luclike can*
Veterator A.....	*luglego lan*
Ms. Taylor et éditions...	*luglegō lan*
Ms. Bigot.....	*hodgheue ran*

Chacune commence par un trait élancé, et les deux premières lettres sont les mêmes, sauf dans Bigot, où chaque trait de l'*u* est représenté par une lettre. La divergence de la gutturale suivante est analogue à celle que l'on vient d'expliquer à propos du mot *ick*. Succède un *l*, gardé par la première impression du *Veterator* et représenté par

un *h* dans Bigot, pour la deuxième fois, ce qui atténue l'écart des autres textes. L'*i* suivant ne diffère de l'*e*, constant ailleurs, que par l'absence d'un petit crochet en haut, à droite de la lettre. Vient ensuite une gutturale forte, à jambage, représentée encore par la gutturale douce, à jambage aussi, dans tous les textes, sauf dans Bigot, dont l'*u* (peut-être *v*) a dû être figuré dans l'original par une sorte de *b* incliné à gauche, servant à représenter cette lettre en gothique et pouvant très bien être confondue avec un *k* mal formé. Restent les quatre dernières lettres : l'*e*, donné par Bigot, diffère peu de l'*o* des autres textes; le *c*, légèrement allongé ou défectueusement tracé, peut facilement être pris pour un *l* ou pour un *r* : les deux autres lettres finales sont partout les mêmes, sauf l'*m* du *Vetevator* B et C, détail négligeable ici. — Notre restitution est donc des plus légitimes, sinon de tout point inattaquable : nous en appelons à la bonne foi de quiconque sait lire un manuscrit gothique.

VERS 865

1° *heurieu heurieu conselapeu o ?*
2° *hemeu hemeu consolapau*
3°, 4° *heurieu heurieu conselapeu*
5° *heuriey* — —
6° — — *conse lapau*
7° *heurieu* — — —
8° *heurici heurieu consela pau*
9°, 10° *Heuriey, Heuriey,* ... (manque) ...

11° A, *B. henrien henrien consclapen*
C. — — *cot sclapen*

Henri, ey ! Henri ; ey ! com slapen.
Henri, ah ! Henri ; ah ! viens dormir.

Ici notre restitution reproduit à peu près intégralement les textes connus. *Henriey* (en un seul mot, mais il n'importe guère) est fourni par Tréperel, Bonnemère (1532), Coustelier et Durand ; *henrien*, leçon de Taylor, P. Levet, Beneaut, Bonnemère (1533) et du *Veterator*, se termine par un *n* qui provient d'un *y* mal lu ou mal formé ; *henrici* (de Ménier, qui donne aussi *henrieu*, déformation de *henrien* ou *henriey*) ne peut être qu'une mauvaise lecture de *henrivi* pour **henri ei**, restitution également acceptable ; enfin *henen*, du manuscrit Bigot, n'est que *henrien* tronqué d'un *r*, car on pourrait tout aussi bien lire *henien*.

« **Henri** est un de ces prénoms de tout temps aussi communs en Flandre dans leur forme française que flamande », dit M. Vercoullie. Au XIV^e^ siècle, ajouterai-je, dans le *Livre des Mestiers* p. p. Michelant en 1874 ; p. 30), on voit le picard **Henris** *li carpentiers* (cas sujet singulier) traduit par le flamand **Henric** *de timmerman* : pour la chute du *c* final, cf. la prononciation du substantif français *cric*.

— **ey**, par un *y*, doit être la leçon exacte du texte original, écrit à une époque où l'*y* remplaçait généralement *i* à la fin des mots. Le moyen néerlan-

dais écrit régulièrement **ei**, mais **ey** se trouve aussi. Après 1500, ce sera l'orthographe unique, celle par exemple du *Diction. ou Promptuaire flameng-francoys* de Léon Mellema (Anvers, 1589) ou du *Grand Dictionnaire françois-flamen* de Jan Louys d'Arsy (Utrecht, 1643), qui traduit ce mot, plutôt plaintif, par *Ah! hau!* mais le donne aussi comme traduisant *Ixy!* Or cette interjection se trouve dans le *Pathelin* (vers 117 : *hay! avant!*) avec un sens impératif que *ey* a peut-être ici. Seulement le *Dictionnaire moyen néerlandais* de Verdam ne signale *ei*, **ey**, que comme interjection d'étonnement, de joie ou de plainte, quoique tous les dictionnaires néerlandais modernes et les dictionnaires néerlandais-français et néerlandais-anglais des xvii[e] et xviii[e] siècles lui attribuent en outre le sens de l'exhortation.

— **com slapen** est évidemment la leçon originale, déformée en *conselapen* dans le manuscrit Taylor et dans les éditions gothiques, en *consolapan* dans le manuscrit Bigot, en *conse lapam* dans Bonnemère, *consela pan* dans Ménier, *conselapen* ou *cont sclapen* dans le *Veterator*. Phonétiquement, un scribe français pouvait croire que *com* avait un *o* nasal comme *nom* (d'où la syllabe *con :* cf. v. 873), et, d'autre part, que la prononciation de *sla* serait mieux indiquée par un *e* muet (d'où *sela*). Paléographiquement, la différence ne porte guère que sur un trait déplacé (*nse*, *nsc*, *nso* pour **ms**) ou modifié (*a* pour **e**) ou ajouté (*u* pour **n** final). Quant

au *cot slapen* du *Veterator* C, on peut y voir une mauvaise lecture de *cõt* (pour *cont* = **com**) et du *selapen* pour **slapen** qui vient d'être expliqué.

VERS 866

1° *ych salgueb nede que maignan*
2° ..... manque) .....
3° *ych salgueb nede que maignen*
4° — — — *quemaignen*
5° — *saluch* — *que maignen*
6° — *salgueb* — — *maignem*
7° — *lalgueeh ne de* — *maignen*
8° — *salgueb nede quemaignen*
9°, 10° .... (manque) *ne de que maignen*
11° ..... manque désormais) .....

Ick sal goed wesen gewapen
Je vais être bien armé.

— **Ick** pour *ych*, leçon unanime résultant d'une double méprise : la substitution de *y* à *i* était alors fréquente au commencement des mots, et la confusion entre *h* et *k* n'a rien de surprenant. Le moyen néerlandais écrit *ie* ou *ick* : nous adoptons l'orthographe la plus voisine de nos textes.

— **sal** est partout, excepté dans Bonnemère (1533), qui le déforme en *lal*, parce que l's initial ressemblait alors à notre *f*, moins un petit trait à droite, ou à un *l* allongé par le bas.

— **goed** a été dénaturé en *gueb* dans tous les textes, sauf dans Tréperel, qui omet le *g*, parce

qu'alors il ne se prononçait guère devant *n* (cf. aujourd'hui encore *Reynard* et *signet*), et dans Bonnemère (1533), qui écrit *guech*. Or un *o* mal fait en deux coups de plume peut être pris pour un *u* ou un *n*, de même qu'un *d* pour un *h*, et le *ch* même de Bonnemère doit provenir d'une mauvaise lecture d'un *d* gothique, dont le trait final retombait lourdement sur la ligne dans le genre du déléatur des typographes.

— **wesen**, un peu confusément écrit dans l'original, a eu vraisemblablement son *w* initial réduit à un *v* simple figuré *u* et pris pour un *n*, et son *s* médial pris pour un *d* d'autant plus facilement que l'*e* suivant devait être couronné d'un trait arrondi en arc de cercle et touchant à l'*s*, pour indiquer, suivant l'usage, l'omission de l'*n* final du mot : c'est ainsi que **wesen**, sans doute écrit d'abord *uesē*, a pu se trouver corrompu en *uedē*, puis en *uede*, que trois textes postérieurs (1533, 1723, 1762) donnent même coupé en deux mots français, *ue de*.

— **gewapen** a eu sa première syllabe isolée en *gue*, leçon unanime, parce que ce mot s'abrégeait souvent en une seule lettre, le *g*, avec une sorte de trait sinueux partant du haut de la lettre à droite pour descendre couper légèrement le jambage inférieur et former la boucle d'un *g* ; pour achever l'erreur, il a suffi que la syllabe *ge* fût tant soit peu séparée de la suivante. « Il se peut aussi fort bien, ajoute avec raison M. Vercoullie, que *g*, étant dur, ait été d'abord écrit *gu*, puis *gu*, d'où le mot

que. » La même explication s'applique au vers 868, qui la confirme.

Tous les textes terminent le vers par le mot *maignen*, sauf Taylor, qui donne *maignan*, et Bonnemère (1532), qui fournit *maignem*. Comment a-t-on pu passer de **wapen** à *maignen*? Observons d'abord que **wapen**, écrit *wapen* selon l'usage du temps, a, dans sa première syllabe, le même nombre de petits traits que la première syllabe de *maignen* : la confusion a donc été facile pour un scribe qui, relevant un mot sans signification pour lui, subissait probablement l'influence d'un autre de sa connaissance, le vieux français *maignan* ou *maignen*, resté en breton vannetais sous la forme *mignan* « chaudronnier » (note de M. Ernault) et en français même comme nom propre, *Magnan*, *Magnen*, *Magnin*. Vient ensuite une lettre à jambage inférieur, le *p*, qui a pu être prise pour une autre de forme analogue, le *g* : cf. *zilog* pour *zilop* dans Bonnemère (1532 et 1533) au vers 868. Pour peu que le *p* ait été agrémenté d'un léger trait supérieur, le scribe a pu y voir le signe abréviatif de *n* et y ajouter cette lettre. Et c'est ainsi que **gewapen**, malgré la richesse de la rime, s'est corrompu en *que maignen*, qui n'a guère de sens et rime à peine en français, pas du tout en flamand.

Ajoutons que Beneaut et Ménier écrivent *quemaignen* en un seul mot, ce qui est déjà un rapprochement. Les finales *an* et *em*, de Taylor et Bonnemère (1532), qui ont un petit trait en plus que *en*,

justifieraient peut-être la forme flamande ou médio-néerlandaise *gewapent*, qui est un participe synonyme de l'adjectif **gewapen** ; mais la rime serait moins nette, et comme l'ajectif est un mot de l'époque, signalé dans le *Dictionnaire* de Verdam, mieux vaut l'adopter, en conformité avec la généralité des textes[1].

VERS 867

1° *Grile grile stohehouden*
2° *Grifle grifle scoche garden*
3° *à* 7° *Grile grile scohehonden*
8° — — *scohehoud en*
9°, 10° — — *scohehonden.*

Grille, grille : stocke vonden !
Alerte, alerte : trouvez des bâtons !

— **Grille**, avec deux *l*, dont le premier est représenté par un *f* dans le manuscrit Bigot ; mais *grifle* n'a aucun sens : tous les autres textes donnent *grile*, sans doute conformément à la prononciation du premier copiste. **Grille** signifie proprement *tumulte*, et Pathelin veut dire ici *qu'il y a du tumulte ;* mais ce mot français est légitimement

1. A la page 39 du *Livre des Mestiers* cité plus haut, je trouve le pluriel **ghewapens** :

PICARD	FLAMAND
Li roys ha assamble	*Die coninc heeft vergadert*
Le plus grande ost	*Tmeeste heere*
Que on puist veyr.	*Dat men sien mach.*
On le veult esmer	*Men wilt ghissen*
A. C^m. *fervestis.*	*Te . C^m.* **ghewapens** *roles.*

remplacé par *alerte*, qui rend mieux la vivacité de l'expression flamande et dont la traduction latine est justement *tumultus*.

— **stocke** est très bien justifié par les textes : l'*s* est dans tous; le *t*, dans Taylor seul; mais tous les autres donnent un *c*, lettre presque identique au *t* en gothique; l'*o* est constant; le *c* suivant figure dans Bigot, et son omission ailleurs s'explique par l'effacement de sa prononciation et de sa représentation même devant un *k*; le *k* est partout représenté par un *h*, la lettre la plus semblable au *k*; *Fe* final est constant.

Pour l'emploi de cette locution, où *bâton* peut signifier « arme en général » cf. Gaston Paris. *Chansons du* XV^e^ *siècle*, p. 140, CXXXVIII (et note 2) :

> Reveillez vous, Piccars, Piccars et Bourguignons,
> Et *trouvez* la maniere d'avoir *de bons bastons*,

— **vonden** se justifie aussi facilement : le *v* initial, ayant en gothique la forme d'un *b* incliné à gauche, a été lu *h*, lettre reproduite partout, sauf dans Bigot, dont le *garden* s'explique par la tendance du scribe à restituer des mots connus de lui (Cf. la tirade en « limosinois », v. 834 et suiv.) : l'*o* est constant, sauf dans Bigot; l'*u* aussi, peut-on dire, sauf dans Bigot encore, car l'*u* de Taylor et de Ménier s'explique par la confusion si fréquente des deux lettres entre elles; *den* a été conservé partout.

Pour l'ensemble et la traduction du mot lui-

même, ajoutons une note de M. Vercoullie, répondant à une double objection : « **Vonden** est la « forme ordinaire pour *gevonden;* et ici ce participe tient lieu d'un impératif, fonction fréquem- « ment assignée aux participes passés comme aux « infinitifs présents. »

VERS 868

1° *zilop zilop en mon que bouden*
2° — — — *non* — —
3°, 4° — — — *mon* — —
5° — — — *nom* — —
6°, 7° *ziloq* — — — — —
8° *zilo lisopen' om quebouden*
9°, 10° *zilop, zilop, en nom que bouden*

Geloop, geloop : een non gebonden !
Course, course : une nonne ligotée!

— **Geloop** répété forme encore une expression très vive signifiant « il y a un grand concours de monde ». Le mot est déformé en *zilop* dans tous les textes, sauf dans Bonnemère (1532 et 1533), qui donne *ziloq zilop*, et dans Ménier, qui dénature en *zilo lisop*... Qu'un *g* ait été confondu avec un *z*, les traits communs aux deux lettres empêchent qu'on s'en étonne. Pour peu que l'*e* suivant ait eu son crochet droit légèrement détaché et lié à la boucle de l'*l*, il n'est plus resté sous les yeux que la valeur de *i*. Le reste du mot est constant, réserve faite des deux déformations signalées plus haut :

la perte d'un *o* s'explique, dit M. Vercoullie, par le fait que, pour un Français, *-loop* aurait l'air d'être dissyllabique, tandis qu'il n'y a là qu'une syllabe (flamand *oo* = *ô*).

— Même explication pour **een** (flamand *ee* = *é*), réduit à *en* dans tous les textes, même dans Ménier, qui le soude à sa métathèse *-lisop* en y ajoutant une apostrophe : *lisopen'*.

— **non**, conservé dans Bigot, est transformé en *mon* dans Taylor, Levet et Beneaut, en *nom* dans les textes postérieurs, même dans Ménier, dont l'apostrophe, suivie de *om* détaché, ne peut être qu'un vestige du signe d'abréviation indiquant un *n* répété. La constance de l'*o* médial empêche de lire *man*, qui justifierait l'*m* initial : il reste donc à lire **non,** texte de Bigot, dont la consonne finale est intacte dans les meilleurs textes et dont l'initiale se trouve dans tous les autres. M. Vercoullie rappelle ici fort à propos un dicton flamand : « Courir comme pour voir fouetter une nonne! »

— **gebonden** se retrouve sans peine dans le *que bouden* de tous les textes : Ménier lie même *quebouden*. Le changement de *ge* en *que* a été expliqué plus haut à propos de *gewapen* (v. 866). Quant à l'*n* de la syllabe *bon*, s'il a été changé en *u*, on sait que la ressemblance des deux lettres est cause de cette confusion, déjà relevée au vers précédent, dont la rime en *-onden* justifie d'ailleurs amplement notre reconstitution.

VERS 869

1° *distic nen vuen desen versen*
2° .....(manque).....
3°, 4° *distiction unen desen versen*
5° *dist iclen — — —*
6°, 7° *dictiel'en vuen — versan*
8° *distid lien — de sen versen*
9°, 10° *disticlen onen desen —*

Distichen uven desen versen.
Des distiques garnissent ces vers.

— Pas la moindre difficulté paléographique. Les six premières lettres de **distichen** sont dans tous les textes, sauf dans Ménier, qui donne *distid*. L'*h* suivant se retrouve dans *li*, fourni par Levet, Beneaut, Bonnemère (1532 et 1533) et Ménier, partiellement aussi dans l'*n* de Taylor et dans l'*l* de Tréperel, de Durand et de Coustelier. Les deux dernières lettres du mot sont constantes, et la majorité des textes présente le tout sans coupure : à peine lit-on *distic nen*, *dist iclen distid lien* dans Taylor, Tréperel et Ménier (Bigot manque ici).

— **uven** est la leçon même de Taylor, bien qu'on y puisse lire également *vuen*. Les autres textes déforment légèrement en *unen*, Coustelier et Durand seuls en *onen*; mais on sait que l'*u* et l'*n* se confondent presque, et l'*o* de Coustelier-Durand a pu venir d'un *v* initial mal formé ou dont la barre supérieure de *b* incliné était peu visible. Au point

de vue philologique, ce mot **uven** se rencontre aussi sous la forme *oeven*, *oefenen* ou *oeffenen* (cf. all. *üben*), avec le sens de « exercer, fréquenter, habiter », ici « garnir ».

— **desen versen**, leçon constante, n'a que deux déformations, négligeables : *de sen*, dans Ménier ; *versan*, dans Bonnemère. On ne saurait dissimuler la singularité du sens de ce vers. Peut-être y est-il fait allusion aux rimes plates, qui accouplent régulièrement les vers deux à deux? Drôle d'idée sans doute, et qui arrive bien brusquement; mais Pathelin divague à plaisir, et les autres tirades où il délire en jargonnant ne sont guère moins incohérentes.

VERS 870

1°	*mat groet festal ou truit denhersen*
2°	. . . . . (manque). . . . .
3°, 4°	*mat groet festal ou truit denhersen*
5°	— *gro et* — — — *dencher sen*
6°, 7°	— *groet* — — — *denhersen*
8°	— — *festat* — — —
9°, 10°	— *gro* & *festal* — — —

Mar groet festal ontwÿt den hersen
Mais grand festoiement épanouit le cœur.

— De **mar** l'*r* a été pris pour un *t*, ce qui a donné *mat*, leçon de tous les textes; mais la confusion des deux lettres est si facile, qu'à une première lecture du manuscrit Taylor j'avais relevé *mar*.

— **groet** est constant, seulement coupé en *gro et* dans Tréperel, en *gro* & dans Coustelier et Durand.

— **festal** n'est déformé (en *festat*) que dans Ménier. **Festal,** objecte M. Salverda de Grave, est inconnu en moyen néerlandais et en vieux français. Mais il est ici, réplique M. Vercoullie; et, n'y fût-il pas, que les périodes postérieures de la langue nous permettraient de le considérer comme possible. Godefroy donne déjà *festel* et *festivel :* la comparaison avec *festival*, passé tel quel en anglais avant de nous revenir (admis par l'Académie en 1878), n'autorise-t-elle pas à admettre *festal*, qui d'ailleurs est indéniablement ici? Nous ne connaissons pas tous les mots anciens. Le dépouillement des textes inédits en fait découvrir chaque jour, preuve de l'insuffisance des glossaires. Dans les autres tirades dialectales du *Pathelin*, nous verrons encore quelques-uns de ces ἅπαξ εἰρημένα. Pour la traduction de celui-ci, nous avons longtemps hésité entre *fête*, *festivité* et *festoiement*. Le premier terme manque d'expression; les deux autres ne sont pas académiques, mais on les trouve dans plusieurs dictionnaires (Larousse, Littré, etc.) et ils sont seuls assez expressifs : nous avons adopté le dernier, d'allure moins savante et de signification plus franche.

— **ontwÿt.** Tous les textes fournissent *ou truit* en deux mots. La séparation importe peu : il y a une compensation à la fin du vers, écrite partout en un seul mot, sauf dans Tréperel qui la coupe

de travers ! La confusion de *ou* et de *on* a été expliquée plus haut (v. 867 et 868) par la ressemblance de *u* et de *n*. Le *t* suivant est constant. Si l'on trouve ensuite *ru* au lieu de *w*, l'erreur vient de ce que le *w* s'écrivait alors *uu* sous la forme uu et que le premier de ces deux caractères gothiques, réduit à la dimension d'une petite lettre, s'employait aussi pour *r* à l'intérieur des mots. Les deux dernières lettres sont constantes ; mais nous devons restituer *yt* ; car « il est à croire, dit M. Vercouillie, qu'on « n'a écrit ici *it* que pour mieux représenter le son « de l'*i* français. A aucune époque, ajoute-t-il, le « flamand n'a confondu, par exemple, *wit* « blanc » « sonnant à peu près comme en français *wette* ou « *ouette* », et *wijt* « large » (sonnant comme *wite* « ou *ouite*. » Il y a donc lieu de rétablir la seule forme correcte qui ait dû être primitivement fournie par l'auteur.

— **den hersen** se présente, mais en un seul mot, dans tous les textes, sauf dans Tréperel, qui donne une double déformation : *dencher sen*. En moyen néerlandais, la forme ordinaire du mot signifiant *cœur* est *herte*, décliné *herten ;* mais on a aussi très souvent *herse*, *hertse*, décliné *hersen*, *hertsen*, probablement sous l'influence de l'allemand *herze(n)*. Les exemples foisonnent : voir Verdam.

VERS 871

1° *en ruacte ruille* commis *trie* ou *comme*
2° *hau wat wille cometrie*

3°, 4° *en ruarte viulle comme trie*
5° — — — *corrumetrie*
6°, 7° — — — *comme trie*
8° — *roucte* — — —
9°, 10° — *caacte* — *corumetrie*

Ey ! wacht een wile : comet rie.
Ah ! attendez un instant : il vient une tournée de rasades.

— **Ey** est pour la deuxième fois remplacé par *en* (v. 865), mais cette fois dans tous les textes, excepté Bigot, qui donne *hau*. M. Vercoullie corrigerait volontiers *hou*, avec même sens ; mais Bigot est seul à fournir cette interjection : quand Taylor est suivi par les autres textes, le plus sage est de s'y conformer (le cas de force majeure, comme au vers 873, est tout à fait exceptionnel).

— **wacht**, réduit à *wat* dans Bigot, est représenté par *ruact* (= *wact*) dans Taylor, Levet, Beneaut, Tréperel et Bonnemère, par *rouct* dans Ménier, *raact* dans Coustelier et Durand. Notre restitution ne diffère des meilleures leçons que par un *h* oublié dans l'écriture, parce qu'il ne sonnait pas dans la prononciation du scribe : cf. **wacharme**, au vers 863. D'ailleurs, dit M. Vercoullie, « **wacht een wile** est une *expression toute faite*, excluant ici toute autre conjecture plus ou moins approximative ».

— **een** n'est représenté dans les textes que par l'*e* qui y termine le mot précédent (*wacte*). Cet *e* final aura été, dans une première déformation,

marqué du signe abréviatif des nasales, ce qui donnait *wactē* pour *wact en* = **wacht een**. Pour la non-répétition du même *e*, voir au vers 868.

— **wile** a son équivalent dans tous les textes, qui ne diffèrent que par le déplacement de l'*i* : *cuille* dans Taylor et Bigot, *vuille* partout ailleurs. Le redoublement de l'*l* (encore n'existe-t-il pas dans Ménier à la reprise du vers 875) s'explique par la force de l'usage français en ce qui concerne certaines consonnes : pour les voyelles, nous avons vu le contraire.

— **comet rie** est bien conservé dans Bigot, qui toutefois réunit en un seul mot ; mais on le trouve plus ou moins déformé ailleurs : *commis trie* ou *comme trie* dans Taylor ; *comme trie* dans Levet, Beneaut et Bonnemère ; *corrumetrie* dans Tréperel, *corumetrie* dans Coustelier et Durand. La reconstitution n'offre aucune difficulté paléographique, puisqu'on n'a guère à relever que des différences de consonnes redoublées à la française. Mais **rie** est un vocable qui peut surprendre. M. Vercoullie le tire de Kilianus, *Etymol. Teut. linguæ* (1599) : « **rÿe**, **rÿghe**, *radius*, *ordo*, etc. **Op de rÿe drinken**, *bibere in ordinem*, *in orbem* ».

VERS 872

1°	*cha a dringuerie je vous en prie*						
2°	— —	*boire*	—	—	—	—	
3°, 4°	— —	*dringuer*	—	—	*emprie*		
5°	— —	*dringee*	—	—	—	—	

6°	—	—	*dringuer*	—	—	*eu prie*	
7°	—	—	—	—	—	*eu*	—
8°	—	—	*drinhuer*	—	—	—	—
9°, 10°	—	—	*dringée*	—	—	—	—

Cha, à dringuer, je vous en prie.
Ça, à boire, je vous en prie.

— Les deux premiers mots, le quatrième et le cinquième se rencontrent dans tous les textes.

— **dringuer**, altération voulue du flamand *drinken*, rappelle d'autres formes françaises analogues, d'origine également germanique : **drinker** (XII^e^ siècle, dans Beneeit) ou **drinquer** (XVI^e^ siècle, dans J. d'Authon), à rapprocher de l'anglais *to drink;* **trinquer** (XVI^e^ siècle, dans Rabelais, IV, 15), plus voisin de l'allemand *trinken* et seul usité aujourd'hui, mais en ajoutant à l'idée de *boire* celle de choquer préalablement son verre contre celui d'un autre buveur. Cf. *Dict. général* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. — Ici, **dringuer** existe dans Taylor, mais augmenté de *ie*, qui est le pronom suivant répété (genre d'*erratum* dont le contraire est connu aussi en typographie sous le nom de « bourdon »). Bigot ne manque pas l'occasion de traduire par *boire*, et s'il maintient la forme picarde **cha**, c'est qu'elle lui est ordinaire. Levet, Beneaut et Bonnemère donnent nettement **dringuer**; mais Tréperel, imité par Coustelier et Durand, perd l'*u* de la deuxième syllabe (peut-être sous l'influence de la prononciation du *g* alle-

mand' et change l'*r* final en *e* (à cause de la ressemblance des deux lettres en gothique); enfin Ménier, prenant pour un *h* un *g* dont la boucle supérieure était trop élancée, écrit *drinhuer*, mot dont la déformation peut également provenir d'une simple erreur typographique, les deux syllabes échangées se suivant dans l'alphabet et sans doute aussi dans les casiers à caractères d'imprimerie.

— **en prie**, franchement détaché dans Taylor, Bigot, Bonnemère, Ménier, Coustelier et Durand, est réuni sous la forme *emprie* dans les éditions gothiques : on voit le cas qu'il y a lieu de faire parfois du rapprochement ou de la séparation des mots dans les anciens textes. Enfin, pour offrir un exemple manifeste de la confusion de *n* et de *u*, Bonnemère donne *eu* (1532) et *en* (1533).

VERS 873

1° *quoyait semmagot yaue*
2° *commare se margot de leaue*
3° *quoy act semigot yaue*
4° — — *simigot* —
5° — *acy senigot yaue*
6°, 7° — *act semigot* —
8° — *faict semigotiaue*
9°, 10° *quoy? act senigot yaue*

Com mare, semar : Godes gave!
Viens seulement, regarde seulement : un don de Dieu

Ici le manuscrit Bigot est la base de la recons-

titution : les autres textes, même Taylor, sont considérablement altérés. Cependant un examen attentif permet d'établir partout de sensibles rapprochements.

— **com**, de Bigot, est représenté par *quoy* dans tous les autres textes; mais, au 874, nous voyons *quon*, de la majorité, devenir *quy* dans Tréperel et *quoy* dans Coustelier : pourquoi **com** n'aurait-il pas été prononcé et écrit *quon*, d'où serait né *quoy*? En vieux français, le mot actuel *comme* se présente sous les formes *cume*, *cum* et *cun* (XI^e^ siècle), *come*, *com* et *con* (XII^e^ siècle); de plus, l'*m* final des mots étrangers ne se prononce pas plus que celui de nos mots actuels *thym*, *faim*, *daim*, *dam*, *quidam*, *dom*, *nom*, etc. (Cf. v. 865). Quant à la confusion des gutturales entre elles, comme de *n* avec *u* (v. 872, fin) et même avec *y* (ici et v. 874), les exemples abondent.

— **mare**, dans Bigot, est soudé à **com**, peut-être comme enclitique, de même qu'on trouve en français **viença** (1564, Remy Belleau, *la Reconnue*, V, 1) ou **vien-ça** (1645, Rotrou, *la Sœur*, III, 5, auj. *viens çà!* Voir plus bas **semar**, syncope certaine. Mais la valeur correspondante de **mare**, également soudée dans Taylor, est détachée partout ailleurs, et cette séparation, considérée comme originelle, rend plus facile l'explication de *quoy* pour **com**. La « valeur correspondante » de **mare** est généralement formée de trois éléments qu'on peut dire semblables : *ait*, dans Taylor; *act*, dans Levet,

Beneaut, Bonnemère, Coustelier et Durand ; *acy*, dans Tréperel. Seul Ménier donne trace d'un quatrième élément initial en imprimant *faict*. Cet *f* peut être venu de tout autre chose que de l'idée d'écrire un second mot français comme le premier : il doit provenir d'un texte où une boucle suivait le premier *m* de *commare* pour annoncer l'omission du second dans l'écriture (cf. **een non**; au vers 868). Il se pourrait enfin, remarque M. Vercoullie, que l'*m* final de **com** se fût simplement confondu avec l'*m* initial de **mare**. Les exemples analogues ne manquent pas. L'*m* de **mare** ainsi retrouvé, rien de plus simple que de reconnaître *are* dans les trois éléments relevés plus haut.

— **semar**, par syncope, pour **sich** (où *i* se prononce *é* et **mar** enclitique ici) : cf. latin **viden** pour *vides ne*, v. fr. **veci**, **vela**, pour *veez ci*, *veez la*, auj. encore **voici**, **voilà**. On pourrait aussi, d'après le texte de Beneaut, lire **simar** pour *sie mar* (l'impératif de *sien* « voir » est *sich* ou *sie*) ; mais la première restitution se trouve mieux appuyée :

— **se** est dans tous les textes, sauf dans Beneaut, qui donne *si*, son synonyme ou doublet français à cette époque.

— **mar** ne paraît clairement que dans Bigot ; encore y est-il réuni à *god*, comme pour se rapprocher du mot français *margot*. Mais dans le *sennagot* de Taylor, on peut encore détacher *una*, qui a le même nombre de traits que **mar**. Tous les

autres donnent *mi* (Levet, Beneaut, Bonnemère, Ménier) ou même *ni* (Tréperel, Coustelier et Durand), et la plupart dans *semigot*, mot composé sans doute par analogie avec l'invocation *semidieu*, devenue fréquente à la fin du xv^e^ siècle, et qui était la contraction de *se m'aist Dieus!* (Cf. Restitution *bretonne*, v. 920 : **aï**, premier alinéa et 4°, avec renvoi au texte *normand* du manuscrit La Vallière, v. 898).

— **Godes**. Les 2 premières lettres sont constantes. La troisième est fournie par Bigot seul, mais seulement changée partout ailleurs en une autre de même nature (*t* pour **d**). Les deux dernières représentent le *de* ou *del* suivant de Bigot, puisque aussi bien c'est ce manuscrit qui sert de base à la reconstitution du vers. On pourrait à la rigueur, sacrifiant Bigot à l'unanimité des autres textes, se contenter de *god* et réunir *godgave* (avec même sens); mais ici, une syllabe de plus donne un tétramètre octosyllabique, et cet octosyllabe flamand, placé entre deux octosyllabes français, rend le groupe final plus homogène.

— **gave** est déformé en *eaue* ou *leaue* par Bigot, mais bien représenté par *yaue* dans Taylor, Levet et Beneaut, par *yaue* dans Tréperel et Bonnemère, *iaue* dans Ménier (qui réunit à *semigot*), *yave* dans Coustelier (suivi par Durand). C'est le dernier venu qui reproduit inconsciemment la finale primitive, en nous montrant de nouveau la confusion constante des trois lettres *n*, *u*, *v*. Quant au *g* initial, qu'il

ait été pris pour un *y*, lettre de forme toute voisine, et de là même transcrit en *i*, personne évidemment ne saurait plus s'en étonner.

VERS 874

1°	*et quon my mecte ung peu deaue*					t?
2°	—	—	— *mette*	— *petit*		e —
3°, 4°	—	—	—	—	— *peu*	—
5°	— *quy*	— *mettre*	—	—		—
6°, 7°	— *quon*	— *mette*	—	—		—
8°	—	— *mi motte un*		—		—
9°, 10°	— *quoy mi'y mettre*		—	—		—

Et qu'on m'y mette ung peu d'eave !
Et qu'on m'y mette un peu d'eau!

— **Et**, leçon constante.

— **qu'on**, d'après *quon*, leçon générale, sauf dans Tréperel, Coustelier et Durand, qui donnent *quy* et *quoy*, résultat d'une mauvaise lecture d'un *n* final dont le second trait aura été prolongé et légèrement infléchi à gauche.

— **m'y**, comme dans Coustelier et Durand, d'après *my*, fourni par tous les textes excepté par Ménier, qui imprime *mi*.

— **mette**, leçon certaine, à peine déformée dans Taylor (*mecte* ou *mette* : le premier *t* si petit qu'il ressemble à un *c*), dans Ménier (*motte*), dans Tréperel, Coustelier et Durand (*mettre*).

— **ung**, orthographe constante, rajeunie en *un* seulement dans Ménier, Coustelier et Durand.

— **peu**, d'après Taylor et toutes les éditions, malgré Bigot, qui seul donne *petit* pour satisfaire sans hiatus à la mesure du vers. Nous sommes ici en plein archaïsme, où l'*e* muet final d'un mot comme *mette* peut ne pas s'élider devant une voyelle initiale. Du XII^e^ à la fin du XV^e^ siècle, les exemples fourmillent : « Est *ce* Amors? Oïl, ce croi. » (Chrestien de Troyes, *Cligès*, v. 926). — « Comme de pourpre et de soye » et « De drap de pourpre ou de soye (*Moralité du Mauv. Riche*, v. 30 et 122); etc. Cf. tirade lorraine, v. 953, à **George**). — Bien que *petit* au sens de *peu* soit du langage courant de l'époque, on ne le voit pas employé ailleurs dans le *Pathelin*, même au vers 40, dans la locution proverbiale : « En peu d'heure Dieu labeure », qui se rencontre si souvent avec le mot *petit* (cf. Constans, *Chrestomathie de l'ancien français*, 2^e^ éd., p. 164, v. 139 et note). La correction de Bigot ne saurait prévaloir, quoiqu'elle ait été commodément adoptée par Génin et ses imitateurs ; elle a contre elle l'unanimité des autres leçons, l'examen du texte même, enfin son inutilité.

— **d'eave**, d'après *deaue*, leçon constante. **Eave** (le premier *e* s'élide dans la prononciation, comme celui de *dea* et de *deable* : voir **be dea!** au passage normand, v. 887), **eave** est la forme intermédiaire entre *ève* et *eaue*, aujourd'hui *eau* : cf. Brachet, *Dictionnaire étymologique*; Darmesteter, *Grammaire historique*; Körting, *Lat.-Rom. Wörterbuch*. Cette

forme dissyllabique **eave**, à laquelle renvoie régulièrement le Glossaire de la *Chrestomathie de l'ancien français*, par M. Constans, est dominante aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Ainsi, dans le *Roman de la Poire* (de Messire Thibaut), qui est de la fin du XIII^e^ siècle, le vers 128 donne ce proverbe :

*Eschaudez d'*eave *chaude crient* [« craint »].

Ici **eave** entache notre texte d'archaïsme ; mais un autre archaïsme, non moins inévitable et sans doute également voulu, s'est montré de même à la rime du vers 920, le second de la tirade bretonne : « Dieu vous aï[st] ! » et l'on en verra d'autres encore dans les restitutions suivantes... Voici d'ailleurs une note de M. Vercoullie, qui doit enlever tous les scrupules : « Un mot flamand ne peut « rimer avec *eaue* qu'à condition que *eaue* se pro- « nonce *ave* [comme le voudrait Génin, mais à « tort [1], dans sa note sur le vers 606] ou *ave*

1. Cf. Littré, *Recherches nouvelles sur Pathelin*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1855, p. 356 : « **Eaue**, dissyllabique dans l'ancien français, se prononçait très certainement *ève* ou **ave**, sans qu'il y ait lieu de supposer un *v* intercalaire : l'*u*, servant à la fois de consonne et de voyelle, était ici consonne. » Dans sa « lettre à M. Littré, sur la prononciation du vieux français », qui termine ses *Récréations philologiques* (Paris, Chamerot, 1856, 2 vol. in-8°), Génin, pour qui *eaue* = *eauve*, n'a pas relevé cette grave objection. Et cependant, à la rigueur, il aurait pu le faire, du moins en se retranchant derrière de vieilles formes dialectales. Ainsi, dans le *Livre des Mestiers*, que je ne puis me lasser de citer, la forme picarde du français *eaue* (auj. *eau*) est constamment *iauwe* deux fois, p. 11) ou *yauwe* (p. 11, 27 et 29) ; et l'on y trouve de même les mots *jouwe*, *clouwée*, *rouwel*, *louwe*, *lieuwe*, dont il n'y a qu'à retirer le *w* pour obtenir la forme française correspondante. Mais ici rien n'autorise à recevoir autre chose que **eave**.

« [conformément à l'histoire réelle de l'évolution « du mot *eau*]; mais encore faut-il que le mot fla- « mand restitué cadre dans le contexte. Or, s'il y « a en flamand des mots en *ove*, par exemple, « *belove*, *geloove*, *doove*, *hove*, *klove*, *loove*, *roove*, « *slove*, aucun, ni pour la forme ni pour le sens, « ne saurait s'adapter ici. Avec **gave** et **eave**, on « est en ordre pour la langue et pour la rime. » Ajoutons : et d'accord avec les textes, qui tous donnent un **a** à l'antépénultième.

VERS 873

1°	*ruste*	*ruille*	*pour le*	*frimas*
2°	*hau*	*wat wille*	— —	—
3°, 4°	*ruste*	*cuille*	— —	—
5°	—	*vinlle*	— —	*firmas*
6°, 7°	—	*cuille*	— —	*frimas*
8°	—	*vui le*	— —	—
9°	*Custu*	*vinlle*	— —	*firmas*
10°	*Vustu*	—	— —	—

Wurst een wile pour le frimas.
Différez un instant à cause du frimas.

Le premier hémistiche de ce vers paraît d'abord une simple répétition des premiers mots du vers 871, moins l'interjection initiale (*en* pour **ey**), qui cependant est reprise dans Bigot (*hau* pour **hou**, parce que le second mot *watt* y est raccourci d'une syllabe. Mais tous les autres textes remplacent ici *cuacte* du vers 871 par *ruste*, sauf Coustelier et

Durand, qui donnent *uustu* ou *rustu*. Nous ne retrouvons donc pas exactement les mêmes éléments. De là notre rectification, qui se borne à intercaler entre l'*u* et l'*s* un *r* disparu d'autant plus facilement, que cette lettre a peu de corps et que, dit M. Vercoullie, elle était probablement muette. **Verst**, avec même sens, serait, à la rigueur, également acceptable.

Pour la fin de l'hémistiche, même explication qu'au vers 871 : les textes ne diffèrent entre eux que de *wille* ou *vuille* (Taylor, Bigot, Levet, Beneaut, Bonnemère) à *viulle* (Tréperel, Coustelier et Durand), et Ménier donne même justement *vuile* (= **wile**) !

— **pour le frimas** est la leçon constante, sauf dans Tréperel, Coustelier et Durand, encore d'accord pour transposer *firmas*. Nous interprétons d'après ce passage de Villon (*Petit Testament*, II) :

> Lors qu'on se tient en sa maison,
> *Pour le frimas*, près du tison.

Nous ne voyons pas bien ce que l'idée de *frime*, émise et admise par Génin, pourrait avoir ici d'à-propos, fût-elle fondée sur la parenté des deux mots, comme il s'efforce de le démontrer[1]. Malheureusement, si l'on s'accorde à rapporter l'origine de *fri-*

1. Il y revient dans ses *Récréations philologiques* (t. II, p. 27), mais en faisant un cercle vicieux. Pour justifier le sens de *frime* ou *mine* qu'il attribue à *frimas*, il cite justement notre vers, tel du moins qu'il figure dans son édition du *Pathelin* : « Hau ! Wattwille, pour le frimas » ...

mas à l'ancien scandinave, islandais et anglo-saxon *hrím* « givre, glace », comme celle de *freux* à l'ancien haut allemand *hruoh*, anglo-saxon *hróc* « sorte de corbeau », l'étymologie de *frime*, ancien français *frume*, est encore inconnue.

CHAPITRE III

LE LIMOUSIN DANS LA *FARCE DE PATHELIN*

I. — NOTE PRELIMINAIRE

Des trois derniers éditeurs du *Pathelin*, Génin (1854) n'a aucune note sur le passage où l'avocat retors, dans son feint délire, « gergonne en limosinois » ; Jacob le bibliophile (1859) avoue n'y rien comprendre et reproche à Génin de ne l'avoir pas expliqué ; Fournier (1872) dit qu'il n'essaiera pas de l'expliquer davantage.

Désireux de fournir au moins quelques éclaircissements, je m'adressai d'abord à M. le Dr Raymondaud, président honoraire du sous-comité de Limoges de l'Association des membres de l'Enseignement fondation du baron Taylor, le dernier possesseur de notre manuscrit. Avec une obligeance empressée que je lui connaissais déjà, M. Raymondaud interrogea un ami et un parent : M. L. Guibert, vice-président de la Société archéologique de Limoges

« très versé dans la lecture des vieux écrits limousins », et M. Ed. Cholet, « Limousin patoisant, bien connu dans le pays par ses *Gnorlas* et autres poésies patoises, signées Lingamiau ». La réponse ne fut pas encourageante : « *Ce passage n'est pas du patois limousin, mais du languedocien*, et nous ne saurions le traduire. »

M. l'abbé Lud. Briault, curé-doyen de Mézières-en-Brenne et vice-président de la Société académique du Centre, me répondait bientôt à son tour que « ni lui ni deux amis qu'il croyait plus compétents que lui sur ce point n'avaient pu trouver la clef du mystère ».

Par bonheur, en regrettant son incompétence personnelle, M. L. Guibert avait déclaré : « L'homme le mieux en mesure de résoudre la difficulté est, à ma connaissance, M. Antoine Thomas, qui, à sa qualité de savant, ajoute l'avantage d'avoir été pendant plusieurs années professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. » Sans autre recommandation, je m'enhardis à écrire au successeur de mon regretté maître Arsène Darmesteter, et l'éminent professeur de philologie romane à l'Université de Paris voulut bien me répondre ces quelques lignes : « M. K. Ny-« rop, qui prépare une édition de *Pathelin*, m'a inter-« viewé l'an dernier (1900) sur le *limosinois* de cette « farce. C'était chez M. Paul Meyer, et en sa pré-« sence. Ni mon savant maître ni moi n'avons pu « rien trouver de satisfaisant pour l'ensemble. Il « paraît bien probable que *castuy carrible* doit être

« corrigé en *cestuy tarrible* (= terrible), mais on ne « va pas loin avec cela. *Que ce soit du limousin, au « moins d'intention, c'est ce que montre surtout le « pronom sujet* **y**, bien que la même forme puisse, « je crois, se trouver en Auvergne. »

Le premier pas était fait : d'autres allaient suivre, grâce à la serviable érudition de deux nouveaux romanistes.

M. L. Constans, professeur à la Faculté des lettres d'Aix et auteur de la *Chrestomathie de l'ancien français*, écrivait à M. E. Denis, mon affectionné collègue au lycée de Rouen et son collaborateur à une édition estimée des *Commentaires de César* : « Je n'ose me flatter d'en savoir plus long « sur cette question que MM. P. Meyer et A. Tho- « mas. Voici cependant comment je comprendrais « *ce passage*, qui, à mon humble avis, *n'appartient « à aucun dialecte de langue d'oc déterminé*, mais « représente l'effort de quelqu'un (qui ne savait pas « plus le languedocien que le limousin) pour mettre « dans la bouche de Pathelin des phrases, non pas « dépourvues de sens, mais inintelligibles pour le « drapier. »

Même langage presque de la part de M. A. Jeanroy, mon ancien collègue à la Faculté des lettres de Poitiers, aujourd'hui le successeur de M. A. Thomas comme professeur de langue et littérature romanes à l'Université de Toulouse : « Votre consultation « me flatte beaucoup ; mais je suis désolé de ne « pouvoir justifier votre confiance. Songez que

« M. A. Thomas est à la fois linguiste et Limousin « d'origine : s'il n'a pas compris le fameux pas- « sage — *où l'auteur a certainement eu l'intention « de parler limousin*, — je serais bien osé de pré- « tendre y voir clair. Permettez-moi cependant les « quelques observations que voici... »

Chacune de ces deux lettres était accompagnée de notes érudites et d'aperçus véritablement lumineux. Ainsi éclairé dans le minutieux examen de textes plus ou moins altérés et de formes dialectales si douteuses, un philologue a chance d'éviter bien des pierres d'achoppement. Si donc, malgré les obstacles dont était semée la route dans un *domaine linguistique aussi obscur que fantaisiste*, le but à atteindre n'a pas été tout à fait manqué, que le mérite en revienne pour une bonne part à mes guides bienveillants, à mes doctes collaborateurs.

Toutefois un dernier mot paraît indispensable, aussi bien pour atténuer encore les légères divergences des opinions précitées que pour expliquer comment l'auteur du *Pathelin* a pu donner lui-même le nom de *limosinois* à un langage dialectal renié ou à peine reconnu (et seulement pour quelques mots) par de purs Limousins. Je vais parler d'après Diez (Introduction à la *Grammaire des langues romanes*, p. 94 de la traduction de MM. Aug. Brachet et Gaston Paris).

La langue d'oc étant placée entre les domaines français, italien et espagnol, il était difficile de lui

trouver un nom de pays caractéristique : on l'emprunta à une des provinces de son territoire. Quand on s'écarta du nom général de langue *romane*, on l'appela d'abord (au bout d'un certain temps, bien entendu) la langue *provençale* (exactement *la lenga procusal*, *lo proenzal*, *lo proensalès*, *lo vulgar proensal*); puis, un peu plus tard encore, on dit la langue *limousine*, le **lemosi**, nom qu'on lui trouve pour la première fois dans le grammairien Ramon Vidal de Besaudun (XIII^e^ siècle), ensuite dans les « Leys d'amors », enfin chez les écrivains espagnols pour désigner non seulement la langue provençale, mais encore et surtout celle de la Catalogne et de Valence !

On est dès lors moins surpris que notre auteur, après avoir fait délirer son héros en un langage capricieusement *méridional* ou *occitanien*, déclare lui-même que c'est là

Gergonner en *limosinois*.

II. — RESTITUTION

TEXTE NOUVEAU

Mère de Diou la Coronade.
Par ma foye, y m'en vuol anar,
Or renague biou ! oultre mar.
Veintre de diou ! z'en dis gigone
Castuy carrible, et res ne done.
Ne carrillonne, fay ta none ;
Que de l'argent il ne me sone.

TRADUCTION

Mère de Dieu la Couronnée,
Par ma foi, je n'en veux aller,
Or jarnibieu! outre mer.
Ventrebleu! j'en dis... flûte
A ce terrible, et ne donne rien.
Ne carillonne pas, fais ton dodo;
Car de l'argent point je ne me soucie.

III. — DISCUSSION PALÉOGRAPHIQUE

Ordre des Textes : 1° Manuscrit Taylor (XV^e^ siècle); — 2° manuscrit Bigot (XVI^e^ siècle); — 3° Manuscrit La Vallière (XVI^e^ siècle); — 4° édition P. Levet (gothique, 1489?); — 5° G. Beneaut (gothique, 1490); 6° J. Tréperel (gothique, 1499 au plus tard); — 6° A. Bonnemère (caractères latins, 1532 et 1533); — 8° P. Ménier (1614); — 9° U. Coustelier (1723); — 10° Variantes du même; — 11° Durand (1762); — 12° le *Veterator* (A, avant 1512; B, 1512); — 13° le même, C (1543).

VERS 834

1° *Mere de dieu la coronade*
2° — — — — *couronnade*
3° — — — — *couronade*
4°,5° — — *diou* — *coronade*
6° — — *dieu* — *couronade*
7° — — *diou* — *coronade*

8° — — *dieu* — —
9° à 13° — — *diou* — —

Mère de Diou la Coronade,
Mere de Dieu la Couronnée.

— **Diou** est préférable à *Dieu*, malgré les trois manuscrits, parce que **Diou** est une forme méridionale et que les éditions Levet et Beneaut, faites sur un manuscrit perdu, balancent parfois l'autorité du manuscrit Taylor même, qui n'est guère antérieur et dont le scribe a pu prendre ici un *o* pour un *e* : d'ailleurs, au vers 837, Taylor même donne **diou**. Au chapitre du jargon, on a déjà vu que Rabelais (II, 6) fait dire à son écolier limousin : « Hau ! hau ! laissas a quo au nom de *Dious !* » La forme **Diou**, qui serait plus exacte, se montre aussi en dialecte vaudois, où elle est monosyllabique, comme en auvergnat et en bordelais. Selon Mistral (*Dictionnaire provençal-français*), le béarnais prononce *diou* ou *diòu*, le dauphinois et le **limousin** *diòu*. Béronie et Vialle, dans leur *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin* (Corrèze ; — Tulle, ? 1824), écrivent même *Dioou*. Notre auteur a choisi le simple monosyllabe, qui pouvait d'ailleurs être alors « limosinois ». Les autres formes méridionales données par *Lou Tresor dou Felibrige* sont : provençal *diéu*, languedocien *diéus*, languedocien et gascon *diu*, *dius*, *diux*, landais *diy*, limousin *di*. Marche *gui*.

— **Coronade** est plus voisin du méridional *coro-*

nalo et fourni par les deux tiers des textes, dont Taylor : les autres ajoutent arbitrairement un *u* à la première syllabe, un *u* à la seconde. Pour l'expression, cf. le vers 1016 de notre *Farce* : « Par la benoiste *Couronnée!* »

VERS 835

1°	*Par*	*fye*	*y*	*men*	*vuol anar*
2°	—	*maheult je*	—		*veul aller*
3°	—	*mahe it*	—		*veil alar*
4°, 5°	—	*fye y*	—		*vou lauar*
6°	—	—	—	—	*voulant*
7°	—	—	—	—	*voul anar*
8°	—	—	—	—	*vuou lauar*
9° à 11°	—	—	—	—	*voul auar*
12°, 13°	—	—	—	—	*vol* —

Par [ma] **fye, y m'en vuol anar,**
Par ma foi, je m'en veux aller,

— **Par ma fye**... La locution *par foi* se rencontre assez souvent en ancien français concurremment avec *par ma foi* :

« *Par foi!* » dist èle, « et vous le comperrés ».
« *Par foi!* » dist èle, « or as tu bien parlé ».

(1° XIII° siècle : *Huon de Bordeaux*, v. 5866 et 5901.)

Mais l'adopter ici priverait le vers d'un pied, car **fye** ne peut être que monosyllabique. Cette observation de M. Jeanroy est confirmée par les différentes formes du mot relevées dans le *Dictionnaire*

provençal-français de F. Mistral : « *Fe* (provençal), *he* (gascon), **fes** (limousin), *fei* (dauphinois), *foï* (bazadais), — (roman ou vieux provençal) *fe*, *ffe*, *fee* ; catalan, espagnol, portugais *fe*, italien *fede*, latin *fides*. Foi. »

Remarquer l'absence de *fye* ou *fie*, même en limousin. C'est donc là vraisemblablement un mot forgé, ou plutôt incorrectement écrit, lequel, s'ajoutant à deux mots plus français que méridionaux, constitue une locution un peu hybride, mais dont le sens n'est pas douteux : cf. provençal *per ma fe* (Mistral), bas limousin *per mo fe* ou **fi** (Béronie et Vialle). — Ce dernier mot limousin suggère à M. Ernault la réflexion suivante : « La « lecture « *fyé* ne semble guère possible. Ne pourrait-on « admettre une prononciation *fye*, avec *e* franci- « sant, comme dans le breton *ravezie*? Ce *fye* « ne serait qu'une transcription féminine de *fi* « pour masquer l'hiatus? ». Le genre réel du mot « y prêtait. » Sans doute, et l'on connaît aussi la locution paysanne *par ma* **fine**, où *fine* ne peut être qu'un adoucissement nasal de *fi*, comme *pardine* une corruption de *pardi*. Faut-il croire que la série *pardine*, *pardi*, *pardié*, a porté l'auteur de cette tirade patoise à introduire ici le troisième terme de la série analogue *par ma fine*, *par ma fi*, *par ma fié*? C'est peu probable. Il nous a donc semblé qu'il valait mieux admettre une légère déformation d'écriture (**fye**) sans influence sur la prononciation du mot réellement limousin **fi**.

La restitution de **ma** se justifie encore paléographiquement par le texte des deux manuscrits du XVI^e^ siècle. La Vallière donne *mahe* pour **ma he**, forme gasconne, que le scribe du manuscrit Bigot a, par ignorance, enjolivée en *maheult*, pensant peut-être à *Mahom* ou *Mahomet* (cf. « Je renie *Mahon* » dans RABELAIS, III, 28, fin), sans se dire qu'une telle invocation serait ici fort déplacée [1] et que d'ailleurs son mot signifierait platement *Mathieu*. Enfin il faut également tenir compte de l'analogie. Dans notre *Farce* même, on trouve *par vostre foy* (v. 665) ; dans *le Nouveau Pathelin*, la locution *par ma foy* revient une dizaine de fois, et le vers 498 de la même farce n'est que la reproduction française de notre vers :

« *Par ma foy, je m'en vueil aller !* »

— **y** est à maintenir comme réunissant la presque unanimité des textes : Bigot en donne la traduction (*je*), La Vallière la prononciation (*il*) augmentée d'une lettre parasite, à moins (plutôt encore) que ce *l* ne provienne d'une erreur du scribe ayant à écrire *ie* pour *je*, comme dans Bigot.

1. Le *Pathelin*, en effet, est exempt de bien des fautes de goût qui abondent dans le *Veterator* et surtout dans les *Mystères* : là, par exemple, la vierge Marie est remplacée par Junon ; ici, on la compare à Lucrèce, à Sara, à la Sibylle, pendant que Mahomet est tantôt confondu avec les dieux païens, tantôt dans une *Nativité* du XV^e^ siècle invoqué par Cyrinus publiant son edit de dénombrement ; ailleurs, un des *Rois mages* dans le mystère de ce nom, dit à un « chevalier » : « Vous faictes tres bon silogisme » ; Pilate parle de l'évêché de Judée, etc. — Cf. les frères PARFAIT, *Histoire du Théâtre Français* (1735), t. I, p. 130, 139.

« Ce pronom sujet **y**, dit M. Ant. Thomas, montre que notre passage est en limousin, au moins d'intention, bien que la même forme puisse se trouver en Auvergne. » Elle se rencontre aussi en Poitou, comme dans ce fragment d'une chansonnette (*le Loup et l'Ane*) recueillie aux environs de Lussac-les-Châteaux (Vienne) :

... « Et *i* m'en va aus noces,
Aus noce' à mon nevou ».
Le lou dizit à l'âne :
« *I* veu yaler m'itou. »

On a déjà vu le même pronom au chapitre du Jargon, dans une citation morvandelle ou mâconnaise de la fin du XVI^e^ siècle; on le reverra en lorrain, au vers 952. Voici, d'ailleurs, les formes méridionales données par MISTRAL dans *lou Tresor dou Felibrige* : provençal *iéu*, Var *giéu;* béarnais, toulousain, périgourdin *iou;* auvergnat *iu*, *liou;* auvergnat et dauphinois *ié*. **ii**; limousin **i** ou **i'** pour *iéu* « je, moi » devant une voyelle. Exemples provençaux : *iéu vole* « je veux, moi! » *Quau parlo?* — *Iéu*. « Qui parle? — Moi. »

— **m'en**, pour *men*, leçon générale.

— « **vuol**, dit M. Constans, est la seule correcte « des formes données par la tradition. Il se rencontre « en ancien provençal à côté de *vuelh* » [forme fournie par le *Lexique roman* de RAYNOUARD; ancien français *voil* ou *vuel*, selon DIEZ, *Grammaire des*

Langues romanes, t. II, p. 230 de la traduction G. Paris; *voil* ou *vueil*, de * *voleo* pour *volo*, dit Chabaneau, *Conjugaison française*, p. 111] : « cf. « aujourd'hui *bouole* (Rouergue et Plateau central), « troisième personne *bouol;* marseillais *vouéli* ». C'est, d'ailleurs, la leçon du meilleur manuscrit, et il s'en trouve un vestige dans celle de l'édition Ménier (1614). Le *vẫul* des autres éditions doit provenir d'une interversion des deux voyelles, « influencée peut-être par une forme méridionale postérieure, qui est, dit M. Jeanroy, *vouli* ou plutôt *voli* ». En ce cas, l'*i* final serait tombé devant la voyelle initiale de **anar**, suivant la règle italienne, qui ferait dire ici, par exemple, mais à la deuxième ou à la troisième personne du singulier, **vuol** *andare* pour *vuoli*... ou *vuole*... (Cf. Diez, ouvrage cité, t. III, p. 442, et t. II, p. 129, n. 1).

Le *veul* de Bigot change l'*o* en *e* pour se rapprocher de la prononciation française, de même que ce manuscrit traduit **y** par *je*, et **anar** par *aller;* le *veil* de La Vallière s'explique à peu près de même, mais en y ajoutant le souci d'une forme un peu plus éloignée, comme on le voit également par la traduction fantaisiste de **anar** en *alar*.

— **anar**, fourni par Taylor et par les textes les plus corrects, est confirmé même par les altérations de Tréperel et de Ménier, dont l'un donne *voulant*, l'autre *vuou lanar*, pour *voul* ou **vuol anar**. Le bas limousin donnerait ici *ona* (inadmissible pour la rime); mais la forme méridionale **anar** est excel-

lente et bien authentique. Le grand *Dictionnaire provençal-français* ou *Lou Tresor dou Felibrige* de F. Mistral la donne comme le *Lexique roman* de Raynouard, et l'on peut comparer Diez (ouvrage cité, t. II, p. 129 et 215) : italien *andare*, espagnol et portugais *andar*, provençal **anar**, ancien français *aner* ou *aler*. « Ce verbe, ajoute Diez (II, 130), peut être rapporté à *adītare*, employé par Ennius; mais cette étymologie n'est pas universellement admise. »

On en a proposé une douzaine, et M. Bréal, qui en mentionne quinze dans les *Mémoires de la Société de Linguistique* (1901, t. XII, p. 1-5), se détermine pour *ambulare*. Quelque imprudent qu'il soit à un humble disciple de ne pas jurer sur l'autorité d'un tel Maître, j'avoue que le mot primitif le plus probable me semble toujours être ADNARE, qui aurait produit **andare** et **andar** par métathèse, **anar** et **aner** par assimilation et simplification de **andare** en *annare* et *anare*, **alare** (*Glossaire de Reichenau*, VIII^e^ siècle) et **aler** par permutation consonantique (Cf. **orpheli**n, de *orphenin*, latin **orphaninus*). Au point de vue sémantique, la signification originelle de « nager vers » s'accorde parfaitement avec celle de « prendre rive » ou « aborder », que donne littéralement *arriver* (latin **adripare*), voire avec celle de « plonger » fournie par le valaque *mearge* « aller », que Delius tire de *pergere* « avancer », mais que Diez (II, 251, n. 1), dérive plutôt de *mergere* par le sens de *emergere*, « parce qu'en valaque

le changement du *p* latin initial en *m* est inusité[1] ». — Il se pourrait néanmoins que le bas latin **alare** (VIII^e^ siècle), d'où le français *aler*, eût été formé directement sur *ala* « aile », comme **turbare** sur *turba*, **frenare** sur *frenum*, **filare** [ARNOBE LE JEUNE (V^e^ siècle) et *Glossaire de Reichenau*] sur *filum*, etc. **Alare** signifierait alors proprement « jouer des ailes » ou « voler » : cf. la progression familière j'y *vais*, j'y *cours*, j'y *vole!* » **Adnare** ne servirait plus qu'à expliquer les formes avec *n* : la conjugaison du français *aller* admet bien trois radicaux différents! Quant au changement de **alare** en *aler*, il est aussi régulier que celui de **amare** en *amer*, vieux verbe dont le participe a longtemps persisté dans la formule de chancellerie « A nos *amez* et féaux conseillers... ».

VERS 836

1° *oc renague biou oultre mar*
2° *or* — *bieu* — *mer*
3° — *regnye je beufz outre mal*
4° — *renagne biou oultre mar*
5° — *renague* — *aultre* —
6° — *renagne* — *oultre* —
7° — *renague* — — —
8° — *renargue* — *outremar*

1. On pourrait même citer ici le néologisme tout récent *aéronat* « ballon dirigeable ». Enfin les marins disent *nager* pour « aller à la rame ».

9° à 11° — *renague* — *outre mar*
12°, 13° — — — *oultre* —

Or renague biou ! oultre mar.
Or jarnibieu ! outre mer.

— **Or**, leçon générale, sauf dans le manuscrit Taylor, où se lit assez nettement *oc* « oui ». Rien de plus séduisant que d'adopter ce dernier mot, tant le sens en paraît d'abord opportun et l'authenticité garantie par l'excellence du manuscrit, « dont il faut tenir le plus grand compte », dit avec raison M. Constans. Allant plus loin, M. Jeanroy supposait même ingénieusement que l'*r* de **or** pourrait provenir d'une réduplication fautive de l'*r* initial suivant, devant lequel serait tombé le *c* de *oc :* on aurait ainsi *o*, signifiant également *oui*. Mais un examen plus serré du texte et des formules de notre auteur, comparées avec celles des contemporains, nous a promptement remis dans la bonne voie :

1° L'*o* initial étant partout suivi d'une lettre, *r* ou *c*, le paléographe n'a qu'à choisir entre *or* ou *oc*, deux mots en eux-mêmes admissibles. Mais *oc* n'a pour lui qu'une autorité, dont l'excellence se trouve amoindrie de ce fait que le *c* et l'*r* final se ressemblent énormément en gothique : le meilleur scribe a donc pu commettre ici très facilement une confusion.

2° Notre auteur à l'habitude d'employer **or** devant ses formules exclamatives : « *Or* ainsi m'aist Dieu ! » v. 192 ; — « **Or** *regnie je bieu !* » v. 832 et 1307.

Nous pourrions arrêter là les citations ; mais comparons encore.

3° Dans Rabelais (V, 12 et 13), on lit toute une série de jurons dont chacun est invariablement précédé de **or** : « *Or* çà ! *or* bien ! *or* de par Dieu ! *or* de par le diable là ! » etc. Ainsi se trouve de plus justifiée cette remarque de Diez (ouvrage cité, III, p. 196, 3°) : « La particule temporelle **or** [du subs- « tantif latin *hora* : p. 194, n. 1], qui a une force « intensive comme l'allemand *doch*, accompagne « quelquefois en italien, en *provençal* et en français « l'optatif ou l'impératif proprement dit... vieux « français *plust* **or** *à Dieu !*... De là les interjections « italienne *orsù !* française **or** *çà !* »

— Le reste du vers n'offre pas de difficulté : Bigot rajeunit ou traduit, La Vallière travestit ridiculement et termine par une faute grossière, P. Levet et Bonnemère sont d'accord avec Taylor, Beneaut n'en diffère que par une faute d'impression (*aultre* pour **oultre**), les autres textes ne s'en écartent que par des variantes de lettres insignifiantes.

— M. Jeanroy corrigerait volontiers **renague** en *renègue ;* mais l'*a* est constant dans tous les textes, cette tirade n'est pas en dialecte méridional régulier, il peut y avoir ici une déformation voulue, enfin le maintien de cet *a* se justifierait encore à la rigueur par l'exemple du juron *jarnibieu*, dont l'*a* n'est autre que l'*e* du pronom *je*, plus facilement modifié, il est vrai, sous l'influence de l'*r* suivant, mais altéré tout de même et non sans intention,

comme ici probablement : cf. encore **castuy carrible** (v. 838) pour *cestui terrible*.

— M. Constans propose *Biou* avec une majuscule. Peut-être vaudrait-il mieux achever d'atténuer le juron en réunissant *renaguebiou* comme *jarnibieu*, *vertubieu*, *sapristi* : cf. « par la *morbieu* » au vers 950 de la tirade lorraine ; « par le *corsbieu* » (d'où *corbleu*) dans la farce des *Sobres Sotz* ; « par le *sambieu* » (d'où *palsambleu*) dans le *Cymbalum mundi* ; « jouer à *renieguebieu* » dans Rabelais (I, 22) ; etc. Mais ici le maintien de la séparation et de la minuscule ne présente guère d'inconvénient, car c'est une orthographe aussi fréquente :

> 1° « *Sang bieu, morbieu*, je turai tout !
> *Jergny bieu*, j'en viendray à bout... »
> Farce de *Pou d'Acquest*, dans Ed. Fournier, *Théâtre franç. avant la Renais.*, p. 64[a]).

2° Je *regny goy!* » dit Jaquinot dans la farce du *Cuvier* (Ibid., p. 195[a]).

3° « Je *reny bieu!* » Bonaventure des Périers, *Cymb. mundi*, I, p. 8, édit. Lemerre (Paris, 1873). Cf. au vers suivant **veintre de diou**, pieusement déformé plus tard en *ventre de biou* (*ventre beuf* dans Rabelais, III, 22) et même *ventre de biche*, sans oublier d'ailleurs *ventrebleu*. Il y a donc lieu de s'étonner que Génin (*Récréations philologiques*, t. II, p. 173) ait publié sans le moindre commentaire, comme s'il en endossait la responsabilité, les lignes suivantes d'une lettre signée Jobard, qu'il pourrait bien au surplus avoir écrite lui-même : « Par la

« *mordion* ou la *mordieu*, jurait-on alors, comme on « a juré plus tard par la *morbleu* et le *ventre bleu* « ou le choléra asiatique, qui vous fait mourir de « cette couleur » ! Génin était-il donc de ceux qui ont vu dans *parbleu* une réduction de *par le ciel bleu* au lieu d'y reconnaître simplement une déformation volontaire de *par bieu* pour *par Dieu*, juron différemment encore altéré en *pardié*, *pardi*, *pardine*, *pardienne*, *parguienne*, etc. ? Seulement, ici, *bieu* n'a pu devenir *bleu* que par un procédé analogique inverse de la marche ordinaire, suivant laquelle c'est de *bl* qu'on passe à *bi* (avec *i* consonne), comme de *pl* à *pi* et de *fl* à *fi*, par exemple dans l'italien *bianco* « blanc », *piano* « plan », *fiamma* « flamme », etc., prononciation familière même à certains patois français, notamment au poitevin, au normand, voire, ajoute M. Ernault, au haut breton des environs de Saint-Brieuc, où l'on dit *biane*, du *bié*, etc. Cf. Remy Belleau, *la Reconnue* (III, 3, fin) : « Mais il me faut parler *pian*, *pian* », c'est-à-dire *piano*, *piano*, tout doucement, sans élever la voix [1].

— **oultre mar** « outre mer », expression consacrée pour dire qu'on va s'embarquer en vue d'une croisade ou d'un pèlerinage aux Lieux Saints. Cf. *Livre des Mestiers* (déjà cité), p. 39 et 43 : 1° (suite

1. Cf. encore Louis Beuve, *Poésies et chansons normandes* (Saint-Lô, 1903) :

A boissoner tout' ses caôdières
Ma bourgeois' trach' tout *pien* d' fèchons...

à la citation faite en note à la fin de l'explication du vers 866 de la tirade flamande) :

Ch'est belle ost pour guerroiier
Les Sarrasins qui tienent
La sainte terre d'*Outremer*.

2° (l'auteur feint d'avoir « un voyage a paiier ») :

Car j'ai pris escherpe
Et bourdon aussi ;
Si m'en vois outre mer
Au Saint Sepulchre,
A Sainte Catheline
Du mont Synay.

VERS 837

1° *veintre de diou zendu gigone*
2° — — *dieu se dist gingonne*
3° *vutre* — — — *dit gorgone*
4°, 5° *veintre* — *diou zendit gigone*
6°, 7° *ventre* — *biou* — —
8° — — — *zen dit* —
9, 10° — — *diou* — — —
11° — — — — *dict* —
12° *vintre* — — — *di* —
13° — — — — *dit* —

Veintre de diou! z'en dis gigone
Ventrebleu! j'en dis... flûte

— **Veintre**, leçon des deux meilleurs manuscrits et des deux meilleures éditions gothiques, peut avoir été préféré à *centre* comme représentant mieux la

prononciation méridionale, phonétiquement figurée par *vintre* dans le *Veterator*.

Le mot *ventre* seul, précédé ou non de *ah* ou *ha*, s'est employé comme juron : « Ha, *ventre !* tu es plus farouche que n'est la biche au bois ! » dit Fierabras à Florinde dans la *Comédie de Proverbes* (III, 3) par Adr. de Montluc (1616), et cette exclamation revient souvent dans le *Railleur* (I, 4 et *passim*), comédie d'Ant. Mareschal (1636). C'est ce mot *ventre* qui, combiné avec la syllabe initiale de *diable* (ou peut-être de *Dieu ?*), doit être l'origine de *diantre*, employé tant comme substantif que comme interjection et vaguement expliqué jusqu'ici comme une « altération arbitraire de *diable* [1] ».

Il est possible aussi que *ventre*, dans les jurons, ait remplacé *vertu*, mot plus respectueux des formules primitives[2]. On a vu plus haut *vertubieu*, « par la vertu de Dieu ! » cité à propos de **biou** au vers 836. « Par la *vertu sainct Gris !* » lit-on encore dans la farce de *Calbain*, jouée sous Louis XII (Cf. Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 279 *a*). Sous François Ier, dans le *Dialogue de deux Amoureux*, Marot écrira, pour la première fois peut-être (selon Ed. Fournier, *Ibid.*, p. 313 *a*, n. 2), le fameux *ventre saint Gris* tant popularisé par Henri IV[3].

1. **Diantre** a donné en breton moderne *chantré* « morbleu ! » (*Glossaire moyen breton*, 356) : cf. plus loin *vertuchou*. [Note de M. Ernault.]

2 *Vertuz* « peste ! diantre ! » est en breton un juron familier dans la bonne humeur [Note de M. Ernault].

3. Quant à l'origine de ce *saint Gris*, qui entre dans plusieurs

— **de**, dans tous les textes.

— **diou**, leçon du manuscrit Taylor, de P. Levet, de Beneaut, du *Veterator* et de quelques autres, paraît également préférable à *dieu* (cf. *Mère de*

autres exclamations, comme *sang sainct Gris*, *par sainct Gris* (Rabelais, IV, 9; V, 28) ou *Que malle feste en aist sainct Grys* (farce de *la Pippée*, v. 31 et autre). Ed. Fournier et P. Lacroix (Jacob) suivent Le Duchat, qui la trouvait dans la couleur *gris cendré* du vêtement de saint François d'Assise et de ses religieux; De l'Aulnoye y voit le saint Graal ou Gréal; Génin y découvre le sens de *ivre* attribué au mot *gris*, de sorte que, selon lui (*Récréations philologiques*, t. I, p. 141), « saint Gris, c'est comme qui « dirait saint Ivrogne, ... le *sang sainct Gris*, c'est le vin, ... et « *ventre-saint-Gris* ne signifierait rien du tout, comme l'observe « avec raison Vigneul-Marville ». Mais il est probablement plus juste de voir ici une corruption du nom de saint *Denis*, « l'apôtre de la France », dont Roland avait des cheveux au pommeau de sa Durandal (*Chanson de Roland*, v. 2347) : phonétiquement, *d'n* sera devenu *dr* comme dans *Londres* (latin *Londinum*), et l'on aura achevé de dénaturer le mot pour le rendre méconnaissable, en changeant le *d* initial en *g* comme dans *goy*, *guié* ou *guienne*, déformations du mot *Dieu* dans certains jurons cités plus haut. Cf. enfin *ventre sainct Quenet* (Rabelais, I, 5) où *Quenet* est plus voisin de *Denis* que *chou* ne l'est de *Dieu* dans *vertuchou*, corruption de *vertubiou*, *vertubieu*, *vertudieu* [1] !

Pour mémoire, plutôt que comme argument, remarquons une singulière coïncidence. On a parfois confondu les deux saints *Denis*, l'Aréopagite et l'évêque de Paris; or l'Aréopagite était *Grec* et dans l'ancien français, *grec* s'est dit *gris*; que l'on écrivait au singulier *griu* (c'est-à-dire *griv* : cf. *bailliu*, devenu *baillif*, aujourd'hui *bailli*), et au pluriel *grius* (rimant régulièrement avec *is* dans le *Roman d'Alexandre*) : de ce chef, saint *Gris* serait encore un saint Denis, mais le Grec, non plus le Français.

Le féminin de *griu* était naturellement *griue*, c'est-à-dire *grive*, adjectif appliqué à un volatile qui l'a gardé comme nom appellatif de son espèce. La *grive* paraît avoir été ainsi nommée (*avis græca*) en souvenir du verbe latin *græcari* « faire débauche comme les Grecs de la décadence romaine », parce qu'en automne cet oiseau se gorge de raisin : de là encore le dicton trivial « être

1. Ces altérations de jurons ne sont ni purement phonétiques ni purement arbitraires, du moins pour la plupart. *Gr-* pour *dr-* rappellerait l'espagnol *drajea* ou *grajea* « dragée ». En breton de Tréguier, *dle* « dette » devient *gle*, etc. [Note de M. Ernault.]

Diou, v. 834) et même à *biou*, qui vient de figurer au vers précédent : régularité d'une part et variété de l'autre. — Pour la traduction du juron par **ventrebleu,** voir le commentaire sur **biou,** à la fin du même vers (836).

— **z'en,** forme méridionale adoucie, pour *j'en*. Bigot et La Vallière donnent *se*, qui ne prête ici à aucune interprétation, bien que ce mot, « en limousin, remplisse aussi l'office de *lui* et *leur* » (Diez, ouvrage cité, II, p. 94, n. 1) : ce ne peut être qu'une déformation de *je*, la différence entre *s* et *i* ou *j* initial étant peu sensible en gothique, et les deux manuscrits en question ne se gênant pas pour rajeunir ou traduire l'original.

— **dis,** au lieu de *du* (Taylor) ou *dit* (majorité des autres textes) : le dernier élément graphique peut être venu d'une mauvaise lecture ou d'une déformation de l'*s* final de la première personne, qui a même disparu du *Veterator* A et B, par retour à l'ancienne forme *di*. Le manuscrit Bigot

soûl comme une grive ». Mais il n'en résulte pas nécessairement que l'adjectif *gris*, au sens de *ivre*, ait la même étymologie ; car, pourquoi dirait-on *se* griser au lieu de *se* *griver ? La vérité est que *gris* (féminin *grise*), d'une autre racine que *grive*, remonte au vieux haut allemand *gris* (allemand moderne *Greis*). D'ailleurs *gris* ne signifie pas précisément *ivre*, mais, comme on dit encore, *entre deux vins*, c'est-à-dire *ni à jeun ni ivre*, ou *ivre à demi*, de même que le *gris* est une couleur qui tient du noir et du blanc sans être ni l'un ni l'autre : tel est encore le petit vin *gris* de Lorraine, qui n'est ni blanc ni rouge, mais entre les deux. Cette distinction doit tout concilier. Au lieu d'un « ventre de saint Ivrogne » qui révoltait le bon sens de Génin (mais pourquoi s'en tenait-il à l'absurde ?), nous avons retrouvé dans *ventre-saint-Gris*, une idée originelle à coup sûr plus acceptable, la « vertu de saint Denis » : un roi de France ne nous désavouerait pas...

donne *dist*, qui accentue la troisième personne; mais la fin du vers y paraît corrompue. Le *dict* isolé de Durand est arbitraire.

— **gigone**, mot obscur, préférable pourtant à *gingonne* (de Bigot) et à *gorgone* (de La Vallière), comme étant fourni par Taylor et par toutes les éditions. De plus, il y a peut-être un rapprochement à faire entre ce mot **gigone** et le saint *Gigon* du vers 943. Ce saint est de ceux à qui l'on attribuait une influence sur la génération[1]. M. Constans, se guidant simplement sur le contexte, traduirait volontiers **gigone** par... *zut!* Il ne doit guère s'éloigner de la vérité[2].

On voit, en effet, dans *Lou Tresor dou Felibrige*, non loin de *Gigoun* ou *Gigon*, la singulière expression « faire *gingin* », pour laquelle Mistral indique un sens érotique. Dans le même ordre d'idées, on

1. Ces croyances ne sont pas éteintes. Depuis le XVII[e] siècle, à Clichy-sous-Bois, près Paris, du 8 au 17 septembre de chaque année, a lieu le pèlerinage de Notre-Dame-des-Anges, jadis très fréquenté des femmes désireuses de ne pas rester stériles, aujourd'hui dégénéré en promenade champêtre pour la plupart de ses fidèles. Mais on lisait encore dans le *Journal de Rouen* du 11 novembre 1900 (p. 1, col. 3) : « Sur la demande du comte d'Alexcief, grand-maître « des cérémonies de la cour du tsar, le clergé de la paroisse de « Saint-Léonard, *arrondissement de Limoges*, — qui, paraît-il, « possède un verrou, où vont en pèlerinage les jeunes femmes — « a fait une neuvaine en faveur de l'impératrice de Russie, qui « désire un fils. » — Autrefois saint Léonard ou Liénart était encore invoqué pour la délivrance des femmes enceintes et des prisonniers. Au XIII[e] siècle, dans *le Jeu de la Feuillée*, Adam de la Halle met en scène un malade qui « a le ventre enflé ». Après examen de l'urine, *li fisisciens* (le médecin) dit gravement : « Tu as le mal saint Liénart ! » Edmond About n'avait pourtant pas encore écrit *le Cas de M. Guérin*.

2. Pour le mot *zut!* voir à l'*Index général alphabétique*.

peut citer encore l'imprécation du vers 918 : « Va foutre! » (manuscrit Taylor et éditions) ou « Va te foute! » (manuscrit Bigot). Saint Foutin était un autre saint *Gigon* ou *Gignon*, *Gingolph* ou *Gengoulph*, *Gengoult* ou *Gengoux*, probablement aussi *Guignolet* ou *Gwénolé*.

Ce dernier mot est plutôt un dérivé du breton *gwenn* ou *ghenn*, anciennement *win(d)* « blanc » ; mais la force de l'analogie, ou la confusion qui résulte des paronymes, le faisait rattacher aux précédents, dans lesquels on pouvait apercevoir la racine *gen* marquant l'idée de génération, comme dans les verbes γίγνομαι, *gigno*, breton *genel* (jadis écrit *guenel* à la française), enfin dans l'expression populaire de « mère *Gigogne* » si voisine de notre mot **gigone**. — Cf. encore, dans Malvert (*Science et Religion*, p. 137-138), saint *Génitour*, saint *Phal* et saint *Greluchon ;* dans Rabelais (III, 8, question des *génitoires*), « Par la dive oye *Guénet!* » breton *gwenn* ou mieux *gouenn* « germe, race, engeance » ; plus loin enfin, notre commentaire sur le vers 895 de la tirade normande.

VERS 838

1° *castuy carrible et res ne donne*
2° *caquin — — rien — —*
3° *chascun crabe quabonne*
4°, 5° *castuy carrible et res ne done*
6° *cestuy — — — — —*
7° *castuy — — — — —*

8°	*cestuy*	—	—	—	—	*donne*
9°, 11°	*castuy*	—	—	—	—	—
10°	—	—	*erre*	—	—	
12°, 13°	. . . . .	(manquent désormais). . .				

Castuy carrible, et res ne done.
A ce terrible, et ne donne rien.

— **Castuy,** leçon du manuscrit Taylor et des meilleures éditions, peut être maintenu comme une déformation voulue de *cestuy*, restitué seulement par Tréperel et Ménier; et ce mot doit être interprété au sens d'un pronom démonstratif au datif, comme dans l'ancien français : cf. Diez, ouvrage cité, t. II, p. 73 (à la page 81, on voit le mot devenir un cas direct[1]; il disparaît au XVII^e^ siècle). Cette interprétation, proposée par M. Constans et admise par M. Jeanroy, est d'accord avec l'opinion de MM. Paul Meyer et Ant. Thomas, qui accepteraient comme probable la correction de *castuy carrible* en *cestuy tarrible*, mais qui ne trouvent rien

1. Ainsi en a-t-il été de *celui*, *lui*, *autrui*, restés en usage. La vieille langue en connaissait d'autres analogues, témoin ces deux vers 2463-2464 de la *Règle de saint Benoît*, traduction versifiée, au XII^e^ ou XIII^e^ siècle, par un certain Nichole et publiée par A. Héron (Rouen, 1895) :

N'iert pas licence a *nului*
De riens parler a *aucunui*.

Un exemple d'emploi archaïque, au datif sans préposition, comme ici **castuy**, se trouve au début de la *Bible de Sapience* (vers 8) par Herman de Valenciennes (fin du XII^e^ siècle) :

« S'*autrui* por l'amour Dex aucun bien ensaignois ».

En voici un autre, contemporain de notre Farce (cf. A. Gasté, *Chansons normandes du* XV^e^ *siècle*, page 59) :

Nous ne voullons *nully* mesdire.
Si ne commencha le premier.

de satisfaisant pour l'ensemble de ce passage. Le *caquin* du manuscrit Bigot (peut-être pour *coquin*) et le *chascun* du manuscrit La Vallière ne mènent à rien et peuvent provenir de mauvaises lectures d'un texte considéré comme inintelligible, tant l'écriture gothique prête à confusion.

— **carrible,** avec **c** initial maintenu, comme dans tous les textes sans exception, même dans La Vallière, qui seul réduit le mot à *crabe*. On se rendra compte de la légitimité de la leçon **carrible** en se reportant plus bas (*Grimoire*, § II) aux « variantes du mot *charivari* » : « 9° *tarivàri*, en rouergat; *taribàri*, en languedocien; — 10° *calibàri* en languedocien, toulousain et vieux provençal, etc. ». Dans un paragraphe suivant (sur *charivari* en latin), on voit alterner les suffixes *-aritum* (nos 6, 8, 10) et *-aricum* (nos 7 et 9). On sait enfin que **craindre** nous vient de *tremere*[1]. Il ne s'agit donc pas ici d'une confusion graphique entre un *c* et un *t* gothiques, quelle que soit la ressemblance des deux lettres (elles ne diffèrent guère que par la dimension) : nous sommes en présence d'une double altération voulue, comme celle du mot **dringuer** au vers 872 de la tirade flamande. Ce **carrible** authentique équivaut d'ailleurs à *tarrible*, qui lui-même serait une déformation intentionnelle de *terrible*, afin de simuler un mot de langue d'oc. On vient de voir **castuy** pour *cestuy*, on a déjà vu

1. Non sans influence très probable d'un mot celtique, resté dans le breton *krena* « trembler ». [Note de M. Ernault.]

plus haut (v. 836) **renague** pour *renègue* (forme plus régulière), et l'on sait du reste que le français même confond souvent entre *ar* et *er* médial : Villon (*Petit Testament*, 23, et *Grand Testament*, 67) fait rimer *barre-fourre-terre* et *terre-barre-forre ;* au vers 850 de la tirade picarde, Taylor, Coustelier et Durand donnent *mardaille ;* les faubouriens de Paris prononcent *Montperuisse ;* etc.

— **et res ne done**, tiré de la grande majorité des textes, ne fait pas difficulté : Bigot remplace **res** par *rien*, qui est une traduction ; La Vallière offre *çuabonne*, qui n'a aucun sens ; enfin Coustelier signale sans autorité une variante insignifiante, *erre* pour **et res**.

Res doit être ici pour **rens* = *riens* (latin *rem* + *s*), mot d'un emploi fréquent au moyen âge et jusqu'au XVI^e^ siècle. Les exemples abondent. Cf. XII^e^ siècle : Benedeit ou Benoit, *Chronique des ducs de Normandie*, vers 25386 : « Mais nule *riens* ne lor valeit ». — Diez (*Grammaire des langues romanes*, III, 317) d'après Tobler : « Hom qui *riens* n'a, si est tenus por vil. » — *Testament de Pathelin*, vers 1 et 2 : « Qui *riens* n'a plus que sa cornette, Gueres ne vault le remenant. » — En ancien provençal on trouve de même **ges**, en regard de l'ancien français *giens* (latin *genus*). Cf. 1° dans Raynouard, *Choix des poésies originales des Troubadours*, t. IV, p. 413 :

« Pretz y a et honors de diversas lauzors,
Car tug cill que pretz an, non l'an *ges* d'un semblan. »

2° Fin XI^e siècle, *Voyage de Charlemagne*, vers 617 :

« Vers mon seignor le rei n'i at *giens* de hontage »

La prononciation dialectale *rin* a aussi son équivalent dans *gin*, qui figure à la fin d'une chanson savoisienne publiée par M. Gaston Paris dans ses *Chanson du* XV^e *siècle* (page 93, vers 22) :

Là mérende! n'en voullois *gyn*.

Sur ces variantes, on peut voir les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, tome I, page 168.

Pour **done**, nous avons adopté la leçon unanime des meilleures éditions gothiques et latines, comme plus conforme à la simplicité de l'ancienne orthographe et comme plus satisfaisante aussi pour la rime.

VERS 839

1° *ne carrillaine fuy ta none*
2°, 3° . . . . . (manquent) . . . . .
4° a 7° *ne carrillaine fuy ta none*
8° *de carrilaine fui ca* —
9°, 11° *ye carillaine, fuy ta* —
10° *ne* — *, fut ja* —

Ne carrillonne, fay ta none,
Ne carillonne pas, fais ton dodo,

— **Ne**, de la grande majorité des textes, est altéré en *de* dans Ménier, en *ye* dans Coustelier et Durand, — détail sans importance.

— Tous les textes fournissent *carrillaine*, sauf Ménier, qui ne double pas *l*. Ce mot incompréhensible ne peut être qu'une mauvaise lecture de **carrillonne**, qui n'en diffère que par le simple détachement du second trait de l'*n* placé devant un *i* sans point, comme dans le manuscrit Taylor, où on lirait tout aussi bien *carrillame* : on trouve assez souvent *-ame* pour *-onne* dans l'écriture de certaines personnes, notamment des enfants. Cette excellente restitution, due à M. Constans, est parfaitement d'accord avec la suite du sens, et semble préférable à une conjecture de M. Jeanroy proposant, sous toutes réserves, *ni car ni laine* (pour *ni car ni lano*) complétant *et res ne done*, ce qui signifierait « et je ne lui donne rien, ni *chair* ni *laine* », allusion à l'*oie* promise et au *drap* impayé? Mais cette correction aurait le grave inconvénient de s'écarter trois fois du texte traditionnel. Sans doute **carrillonne**, comme *laine* d'ailleurs, a le défaut d'être un mot français, non méridional; mais cette tirade est en « limosinois » fantaisiste ou macaronique, et la fin devient même toute française. Ajoutons que les deux *r* sont étymologiques. **carrillon* étant issu par dissimilation de l'ancien français **carrignon* (XIII^e^ siècle **quarregnon** dans les *Chroniques de Saint-Denis*), tiré du latin populaire *quatrinionem*[1]. Cf. aujour-

1. Les *Dictionnaires étymologiques* de Brachet, de Stappers et de Pourret expliquent mal *carillon* par le bas latin *quadrilionem*, qui lui est postérieur. Comme autres exemples de dissimilation analogue, on peut citer le mot *Roussillon* (du nom de ville *Ruscinonem*) et le verbe provençal *trignouna* (latin populaire **trinionare*

d'hui encore *carré* et *carrefour*, de *quadratum* et *quadrifurcum*, mots dont le *d* s'est pareillement assimilé, en attendant que la trace même en disparaisse, comme dans *carême*, de *quadragesimum*.

— **fay**, pour *fay* donné par les meilleurs textes (signalons pour mémoire *fai*, de Ménier, et *fat*, variante de Coustelier), **fay** est de langue d'oc, dit M. Constans, et fournit sans écart sensible un sens très satisfaisant. On sait d'ailleurs que l'impératif **fai** ou **fay** (par *i* ou *y*, peu importe ici) vient phonétiquement du latin *fac* (Clédat, *Grammaire élémentaire de la vieille langue française*, p. 101); et Diez (*Grammaire des langues romanes*, t. II, p. 225) le signale comme existant en « ancien français sans distinction rigoureuse des dialectes ». Le *Dictionnaire du bas limousin* de Béronie et Vialle donne *fa-i* comme impér. du verbe *fa*, « faire ». On va voir plus bas, à **none** (III, 1 et 2), des exemples de **fai**.

— **ta**, de Taylor et des premières éditions, exclut facilement *ca* et *ja* (ou *ia*), mauvaises lectures de Ménier et d'une variante de Coustelier.

— **none**, leçon unanime, est la forme française de *nono*, qui, dit M. Constans, existe en limousin et dans la plupart des patois du Midi avec le sens de *dodo*. En effet, quelles que soient les formes du

« carillonner ») ou *trilhouna*, lyonnais *trelliono*. Cf. le *Dictionnaire général* de Hatzfeld et les *Mélanges d'Etymologie française* de M. Ant. Thomas (34, 156). Voir aussi le *Glossaire moyen breton* (238, 306), où M. Ernault signale en breton de Vannes *fignol* et *filhol* « filleul », etc.

mot (et elles sont nombreuses) ou son étymologie (et elle est incertaine), *lou Tresor* de Mistral nous le montre partout réuni, comme ici, au verbe *faire* pour signifier *dormir*.

I. Variantes. — Provençal **nono**, *nino*, *neno* (masculin *ne-ne*), diminutif *neneto*; Auvergne et Rhône **nono**, Languedoc *non-no* (masculin *nen-na*), Velay *nanno*, Vivarais *nen-ne* (masculin), Dauphiné *nei-nei* (masculin), Quercy *na-nai* (masculin), Auvergne et Limousin *nai-nai* (masculin); roman et catalan *nina* (diminutif catalan *nineta*), espagnol *niña*, italien *ninna*, piémontais *naina*[1].

II. Étymologie. — Selon Mistral, dont je rectifie et complète par des renvois le texte trop laconique, — **nene** « poupon » se rapporterait au grec νᾶνις[2]; — **ne-ne** « dodo, sommeil, berceau », au grec νάννα[3] et au latin *nænia*[4]; — **nono**, à νέννιον[5] ou à νύννιον[6], *cantilena vulgo a nutricibus usurpata*, dit en substance H. Estienne et pour νύννιον, que je lui em-

1. Glixin (Introduction à la *Chanson de Roland*) signale le diminutif pluriel *nonnanes* « nonnains » dans un texte roman de 789.

2. Pour νεᾶνις « petite fille ».

3. « Tante maternelle » dans H. Estienne; cf. νάννη avec même sens dans Hésychius; mais peut-être Mistral a-t-il entendu ici * νάννα, un féminin dialectal de νάννος « nain » ainsi écrit dans Suidas, νάνος ou νᾶνος dans H. Estienne, νάνος dans Hésychius, diminutif Νάννιον « poupon », nom propre de courtisane.

4. Ou *nenia* « chanson de nourrice »; cf. dans Pollux (IV, 79) νηνίατον, mot d'Hipponax, interprété par Φρύγιον μέλος « chant phrygien ».

5. Mais on ne trouve que Νάννιον, expliqué plus haut.

6. Imprimé par erreur νύννιον et attribué à Hésychius, qui traduit par *nænia*, mais dont le texte, fautif également, donne νυύννιο.

prunte, et pour νύννιος, qu'il ajoute comme autre forme du mot.

Tous ces rapprochements sont bien confus. Les idées paraissent trop disparates. Dans la signification de nos termes méridionaux, il y a encore une certaine liaison entre les sens de *poupon*, *dodo*, *berceau*, entre les deux derniers surtout, assimilés ou identifiés dans la langue familière ; mais il y a déjà lieu, semble-t-il, de distinguer entre la personne et la chose, entre l'enfant qui dort et son sommeil ou sa couchette. On pourrait donc, pour tous ces mots à redoublement nasal, rattacher le sens de *enfant*, soit [?] à νῆνις « petite fille », soit à νάννη « naine », soit plus probablement à νέννα « mère » (cf. νάννα « tante *maternelle* »), nom d'origine égyptienne [?] donné par respect aux religieuses, d'abord aux plus âgées seulement, comme le remarque H. Estienne [1], mais ensuite même aux plus jeunes, aux *nonnes*. Le sens de *sommeil* dériverait de celui de *chant pour endormir*, νέννειν, νέννισις (cf. νηνίατον) ; et l'acception même de *berceau* en viendrait : cf. « fais *dodo* dans ton *dodo* ». Quant au changement des voyelles entre les deux consonnes nasales (*a*, *æ* ou *e*, *o*, *u* en grec ou en latin ; *a* ou *ai*,

1. Cf. aussi la *Règle de saint Benoît* XIIe-XIIIe siècle, pp. Hébox (Rouen, 1895), v. 3517-3520 :

> Li jemble (*) a lour prior nunmer
> Au nun doivent *nunne* joster :
> C'est reverence paternex.
> Quar li entendemens est tex.

Mais ici *nunne*, employé au masculin, correspond à *père* !

(*) « Jeunes ».

e ou *ei*, *i* et *o* en langue d'oc), ce n'est qu'un phénomène ordinaire d'apophonie.

Il est peu vraisemblable qu'il n'y ait dans tous ces mots que des onomatopées de ressemblance fortuite ou de création indigène : c'est plutôt un lointain héritage que chaque peuple ou chaque dialecte a modifié selon sa méthode vocalique, mais qui est resté facilement reconnaissable à la persistance des deux mêmes consonnes en même position : N + voyelle + N.

III. Locutions méridionales du sens de « faire dodo, dormir », d'après Mistral (ouvrage cité) :

1° *Faire* **ne-ne**. Cf. J. Brunet :

« Moun passeroun, endorme-te,
Fai toun ne-ne ! »

— Dans les pays de langue d'oïl, les nourrices disent pareillement : « Fais ton *nanin !* »

2° *Faire* **neno** ou **neneto**. Cf. F. du Caulon : « Dins ta bressolo *fai uenuto !* »

3° *Fa la* **nino**-*soun* (dans Goudelin).

4° *Faire* **nono** ou **no-no**, *faire* **sa nono**, niçois *fa la* **nono**. Cf. *nono ! nono !* paroles pour endormir les enfants, comme dans ce chant de nourrice languedocien :

Nono, nouneto (ou *nono, nineto*),
Santo Catarineto !

5° Provençal **nina**, Marche **gnina**, limousin **neina** (roman *ninar*, italien *ninnare*, latin *neniari*),

verbe neutre et actif, terme de nourrice, « dormir... bercer ». — *Se nina* « se bercer... pour s'endormir... »[1]

Ajoutons pour mémoire que le mot **nono** signifie encore : 1° en provençal, *nonne* ou religieuse, avec quelques variantes dialectales (dauphinois **nouno** : cf. roman, piémontais, auvergnat *nona* ; italien, latin *nonna*) ; — 2° en bas limousin, « petite fille », comme dans *uno belo nono*, « une belle enfant » (Béronie et Vialle, *Dictionnaire du bas limousin*) ; — 3° en limousin, d'après Mistral et les mêmes, *poupée* ou linge dont on s'enveloppe un doigt blessé ; — 4° *none*, heure canoniale (latin *nona*, sous-entendu *hora*).

Rien à tirer de ces dernières acceptions, ni avec le verbe *faire* ni avec le verbe *fuir*. Que pourrait signifier ici « fais ta *nonne* (ou ta *none*, ta *petite fille*, ta *poupée au doigt* »? et à plus forte raison « *fuis* ta nonne, etc. » ? tandis qu'une invitation au sommeil, c'est-à-dire au calme parfait, se comprend très bien à la suite d'une défense de « carillonner » : cf. la fin du commentaire sur le vers suivant.

VERS 840

1°, 4°, 11° *que de largent il me sone*
2°, 3° . . . . (manquent). . . . .

1. L'italien *ninnare* signifie « bercer en chantant » ; le latin *neniari* n'est guère signalé qu'au début du III[e] siècle après J.-C. par le grammairien grec Dosithée (60, 13) avec le sens de « niaiser en paroles » : mais le peuple a dû l'employer avec la signification du roman *ninar* « chantonner en bercant », tirée d'une acception courante de *nenia* : « chant de nourrice ».

5° *que de largent il ne sone*
6° — — — — *ne sont*
7° à 10° — — — — — *sonne*

Que de l'argent il [ne] me sone.
Car de l'argent point je ne me soucie.

Tous les textes donnant **il me sone** (ou *sonne*), sauf Beneaut, qui remplace **me** par **ne**, il peut sembler d'abord difficile d'admettre qu'il y ait eu là quatre mots **il ne me sone** dans l'original. Les manuscrits Bigot et La Vallière ont ici une lacune; mais, en marge du premier, de la main de Bigot même, le vers est écrit sous cette forme :

Que de *son* argent il me sonne.

Ne serait-il pas possible que *son*, écrit en abrégé avec la barre de l's long surmontée d'une petite boucle inclinant à droite, eût été pris pour la lettre *f*, figurée à peu près ainsi en gothique? Malheureusement pour cette leçon, l'érudit magistrat déclare s'en référer, dans ses corrections, à l'édition de Ménier, et, ici, le texte de Ménier ne diffère pas des autres!

Avec cette restitution problématique, **que** s'interpréterait, comme du reste ave la nôtre, par le sens archaïque ou méridional de *car*, ainsi qu'aux vers 188-189 du *Testament de Pathelin* :

« Las! maistre Pierre, fort me tarde,
Que ja ne sont icy tous deux. »

Aujourd'hui encore, dans le langage vif et familier, il échappera de dire, par exemple : « Taisez-vous ! *que* vous me fendez la tête ! » Cf. Diez, *Grammaire des langues romanes*, t. III, p. 380, § 11 : italien *che*, valaque *ce*, espagnol, portugais, provençal, vieux français **que** = latin *quod*, pour *nam* « car ». Quant à **il me sone**, on entendrait par là « il m'étourdit », mot à mot « il me fait retentir », signification transitive de *soner* fréquente en vieux français (onze exemples dans la *Chanson de Roland*) : et l'application imagée de cette acception à notre passage ne serait pas plus hardie que la métaphore de Racine (*Plaideurs*, I, 1), appliquant au mot *timbre* non pas l'épithète de *fêlé*, comme fait Molière (*Femmes savantes*, II, 7), mais le qualificatif de *brouillé*, employé par Rabelais (II, 34) avec « les *registres* de mon cerveau », et dans *le Nouveau Pathelin* (v. 607) avec « vostre *entendement* ».

Mais il paraît plus naturel de supposer la perte d'un monosyllabe voisin d'un autre à peu près pareil (genre de *bourdon* le plus fréquent de tous), et de restituer non pas **me**, comme a fait Génin d'après le seul texte de Beneaut, mais **ne**, d'après tous les autres. Reste l'interprétation, qui peut encore être double.

En se guidant sur la vieille locution *sonner mot*, signifiant « parler » (cf. « sans mot sonner » dans *Garin de Monglave*[1], épisode des *gabs*, fin), on serait

1. L. Constans, *Chrestomathie de l'ancien français*, p. 55 (renvoi du titre) : « La forme **Monglave** = *montem glodii* est préférable « à *Monglane*, qui a prévalu plus tard. Cf. *Monglaimne*, p. 60, l. 177. »

tenté de traduire par « afin qu'il ne me parle plus de son argent » ou quelque chose d'approchant. Mais M. Constans voit dans **sone** une forme archaïque du verbe *soigner* ou *songner*, et il traduit par « car de l'argent je ne me préoccupe pas », en prenant **il ne me sone** comme une locution unipersonnelle du genre de « il me souvient ». Au XIII^e^ siècle, J. Bodel d'Arras, *Jeu de saint Nicolas* (dans Monmerqué et Fr. Michel, *Théâtre français au moyen-âge*, p. 207), dit avec même sens :

Mais n'ai mais *soing* de son prologe. »

On trouve encore dans Montaigne (I, 22) *se soigner de quelqu'un*. Quant à **sone** pour *soigne*, cf. *Roman de Thèbes*, vers 4747, où **essone** (pour *essoigne*) rime avec *trone*, ce qui d'ailleurs n'est pas un exemple isolé, la rime de *n* simple et de *ñ* mouillé étant assez fréquente en ancien français, quoique plus rare après *o* qu'après *ai*, *ei* ou *e*.

Cette explication doit paraître, en somme, préférable, surtout si l'on considère la suite des idées. Avec les deux premières interprétations, il faudrait supposer que Pathelin s'adresse à Guillemette pour lui recommander le calme. Mais c'est le Drapier qu'il s'agit d'apaiser. Aussi est-ce bien le Drapier que Pathelin interpelle ici, après lui avoir parlé d'abord indirectement. Que ce soit le vrai sens, on le voit du reste par le vers suivant, le dernier de la tirade :

Avez entendu, beau co<u>u</u>sin?

IV. — OBSERVATION LITTÉRAIRE

Sur l'ensemble de la tirade, une remarque m'est suggérée par M. Ernault (lettre du 6 septembre 1902).

Dans la monotonie des premières rimes (*-ade*, *-ar*), accentuée par le retour des mots *dion* et *bion* à l'intérieur des vers, mais surtout dans la répétition des quatre dernières rimes (en *-one*), renforcée encore par la rime léonine de *carrillonne*, n'y a-t-il pas lieu de voir une intention de l'auteur, comme s'il avait cherché à imiter la cadence mélodique des berceuses populaires, où la reprise des mêmes sons est de règle ?

Pour l'avocat retors, il s'agit en effet d'*endormir* un créancier « rebelle » ! Dès lors, ce qui passerait ailleurs pour une négligence de style mérite d'être signalé comme une marque de talent.

CHAPITRE IV

LE LORRAIN DANS LA *FARCE DE PATHELIN*

I. — NOTE PRÉLIMINAIRE

Il serait mal à propos d'anticiper sur la discussion paléographique et le commentaire qui vont suivre. On y trouvera peut-être des longueurs : il ne faut pas qu'il s'y rencontre de redites. Mais j'ai à cœur de rendre publiquement hommage à ceux qui m'ont patiemment aidé et soutenu dans les plus ingrates investigations, portant sur un texte considéré comme désespéré, tant il est visiblement corrompu. Que de conjectures tour à tour jugées acceptables et successivement éliminées! S'il ne doit pas être sans intérêt pour les philologues de suivre les phases d'une lutte ininterrompue de toute une année, en les conviant à sanctionner de leurs suffrages le résultat de tant d'efforts, je les prie instamment de vouloir bien en attribuer, pour une bonne partie, le mérite et le succès à mes obligeants collaborateurs :

M. D. Merle, professeur agrégé de grammaire au

lycée de Nancy, natif de Lorraine et lotharingiste patoisant, qui m'a fourni d'excellentes notes personnelles et quelques renseignements utiles dus à certains de ses collègues nancéiens, même de la Faculté des lettres ;

M. l'abbé N. Hamant, professeur au petit séminaire de Montigny-lès-Metz (Alsace-Lorraine), le fidèle traducteur de la *Syntaxe grecque* du Dr Madvig, le collaborateur de M. J. Rech pour les *Exemples de Syntaxe grecque* édités par la librairie Klincksieck avec une Introduction de M. Am. Hauvette, enfin l'auteur d'une petite *Vie de Jeanne d'Arc* récemment publiée en latin (M. l'abbé Hamant a compulsé pour moi trois ou quatre ouvrages sur les patois lorrains et mis amicalement à contribution les connaissances dialectales de ses confrères messins) ;

M. Octave Thorel, conseiller à la Cour d'appel d'Amiens, philologue picardisant, un chercheur et un érudit, passionné pour l'étude des dialectes français du Nord et de l'Est.

Je remercie également MM. les bibliothécaires de la ville de Rouen, et, d'une manière toute spéciale, M. Narcisse Beaurain, dont le zèle éclairé a fait aboutir mes recherches sur un point des plus controversés, en me signalant un précieux manuscrit rouennais où se trouvent des spécimens, officiellement recueillis, de presque tous les patois de France.

Grâce à une phrase caractéristique de ce manuscrit et à ses variantes répétées, le doute n'est plus permis sur l'authenticité d'une expression lorraine,

dont aucun texte connu n'a fourni jusqu'ici la véritable leçon dans notre farce. La restitution certaine qu'elle permet d'établir est de plus une réponse victorieuse à quiconque nierait encore qu'il y ait la moindre trace de lorrain dans le passage que nous allons étudier. Qu'il soit en *lorrain macaronique*, *mâtiné de wallon et d'ancien français*, on ne saurait en disconvenir ; mais il n'est *pas dépourvu de lorrain*, *de pur lorrain des Vosges*, et j'espère l'avoir démontré.

II. — RESTITUTION

TEXTE NOUVEAU

Wast te Deu s , couille de Lorraine !
Dieu te mette en bote sepmaine !
Tu ne vaulx mie une vielz nate.
Va, sanglante bote savate !
Va foutre, va, sanglant paillart !
Tu me refais trop le gaillart.
Par la morbieu ! sa, vien t'en boire,
Et baille my stan grain de poivre ;
Car vraiement i le mengera,
Et, par saint George ! i bura
A ty. Que veulx tu que je die ?
Dy, viens tu nient de Picardie,
Jaques ? Meint se sont ebobis...
Et bona dies sit vobis,
Magister amantissime !
etc.

TRADUCTION

Dieu te confonde, c... de Lorraine !
Dieu te mette en vilaine semaine !

Tu ne vaux pas une vieille natte.
Va, maudite hideuse savate!
Va f..., va, maudit paillard!
Tu me refais trop le gaillard.
Par la morbieu! çà, viens-t'en boire,
Et passe-moi ce grain de poivre;
Car vraiment je le mangerai,
Et, par saint Georges! je boirai
A ta santé. Que veux-tu que je dise?
Dis, vis-tu point de Picardie,
Jacques [que tu es]? Maints se sont ébaubis...
Et bonjour soit à vous,
Maître tendrement aimé!
etc.

III. — DISCUSSION PALÉOGRAPHIQUE

NOTES CRITIQUES ET COMMENTAIRE

ORDRE DES TEXTES CITÉS

1° Manuscrit Taylor (XV^e^ siècle).
2° — Bigot (XVI^e^ siècle).
3° Edition P. Levet (gothique, 1489?).
4° — G. Beneaut (*id.*, 1490).
5° — J. Tréperel (*id.*, 1499 au plus tard).
6° et 7° — A. Bonnemère (caractères latins, 1532 et 1533).
8° — P. Ménier (*id.*, 1614).
9° — U. Coustelier (*id.*, 1723).
10° — Durand (*id.*, 1762).
11°, 12°, 13°. *Veterator* A, B, C (avant 1512, 1512, 1543).

— Le manuscrit La Vallière (XVI^e^ siècle) omet le passage.

VERS 944

1°	*vualx te deu*	*couille de*	*lorraine*		
2°	*vua ho dou*	*coulle*	—	—	
3°, 4°	*vualx te deu*	*couille*	—	—	
5°	*vaulx*	—	—	—	—
6°, 7°	*vuaulx ve*	—	—	—	*loraine*
8°	—	*vedeu*	*couelle*	—	*Lorraine*
9°	*vuafx, deu*	*couille*	—	—	
10°	*vuasx,*	—	—	—	—
11° à 13°	*vual*[1] *te*	—	—	—	—

‘ Wast te Deu[s], couille de Lorraine !
Dieu te confonde, c... de Lorraine !

— **Wast te Deu[s]**, mot à mot « Dieu te perde ! » au lieu de *vualx te deu* (manuscrit Taylor et premières éditions gothiques) ou *vua ho dou* (manuscrit Bigot), leçons inintelligibles, prêtant à toutes sortes d'hypothèses :

1° Partant de *vaulx* (Tréperel) ou de *waulx* (Bonnemère et Ménier), et ne voyant que le son du mot sans s'occuper de l'orthographe, Génin conjecturait ici la présence d'un juron contrefait de l'espagnol *voto a Dios* et croyait même qu'il faudrait écrire *vote-Dieu !* sinon *vote-à-Dieu !* Cette interprétation problématique est trop éloignée du texte.

2° S'il y avait une exclamation de ce genre, ce serait plutôt *wate Deu !* car, dans son *Glossaire abrégé*

1. Cependant M. Bolte (voir plus bas, 4°) corrige *vualx*, d'après la vulgate.

du patois de la Meuse, notamment de celui des Vouthons (chez l'auteur, Arcis-sur-Aube, 1887). H. Labourasse donne *wate*, substantif féminin, « garde », et *Deu!* interjection, « Dieu! » avec citation de Rabelais (IV, 6) : « *Deu!* Colas, mi faillon, qu'il ferait bon porter bourse auprès de vous! » En réunissant les deux mots, on aurait une sorte de juron assez bien placé en la circonstance, *wate Deu!* « garde de Dieu! » de tout autre signification que « à la garde de Dieu! » qui est une espèce de prière, dans le genre de *à la grâce de Dieu!* ou de *à Dieu va'!* provençal *à Dieu va!* pieux« lâchez tout! » de nos marins en partance. Mais, si cette prière aux formes diverses est très usitée, on ne connaît guère le juron; et si les deux mots dont il se compose s'accordent exactement avec le premier du manuscrit Bigot et les deux derniers du manuscrit Taylor, ils s'écartent trop du premier de Taylor (*cuaLx*) et des derniers de Bigot (*ho don*). Cependant il y aurait déjà progrès sur le *vote-Dieu*, d'origine espagnole, imaginé par Génin.

3° Une autre conjecture, assez voisine de forme, mais très éloignée de sens, serait *ica te don*, expression tirée de l'interjection *ica!* qui, dit Labourasse, semble une altération de *vois*. En admettant ce dire, on aurait le sens de « regarde-toi donc » ou peut-être encore celui de « te voilà donc », si l'on observe la place du pronom personnel dans les expressions équivalentes de l'ancien français : cf. « Vez les ci, je les ai escrits » (Rutebeuf, *Théophile*) :

« Vez me chi » (*Baudouin de Sebourg*, chap. xx, p. 242, cité par Génin, note sur le vers 18 du *Pathelin* ; « Voy le cy[1] » et « Voy les cy » (*Nouveau Pathelin*, v. 247 et 258). Un grave inconvénient, c'est, dans notre texte, l'absence de la particule adverbiale démonstrative *ci* ou *là* ; de plus, l'écriture des manuscrits est insuffisamment représentée, défaut moins sensible dans les hypothèses suivantes.

4° Sur le modèle de « voy le cy », *wal te don* aurait quelque chance de représenter le lorrain *te ouèle don* (voir à *voilai* dans N. Haillant, *Essai sur le patois vosgien* : Épinal, 1886), et l'avantage de reproduire identiquement le premier mot fourni par les trois éditions anciennes du *Veterator*. Cette adaptation de notre farce en vers latins, récemment rééditée par un savant Berlinois, M. le Dr J. Bolte, donne en effet *wal*, exactement *vual*, forme intermédiaire entre le *vualx* de la vulgate et le *vua* du manuscrit Bigot. Mais l'inversion paraît forcée, et le sens un peu faible, bien qu'on puisse rapprocher l'expression de ce vers de La Fontaine (*Diable de Papefiguière*) :

Vous voilà donc, Phlipot, la bonne bête ! »

5° *Vuais te don* (mal écrit *vualx te deu* dans Taylor et la vulgate) serait, par une autre hypothèse, la transposition altérée d'une vieille locution *ais te*

1. Cette locution, qu'on lit encore dans Rabelais (IV, 33), s'est perpétuée dans le langage des veneurs : « *Voileci* allais, *voileci* fuyant », écrit V. Hugo (*Misérables*, IIe partie, liv. VII, chap. 1).

vus dunc (latin étymologique *ecce+s te vobis adtunc*), dont on trouve plusieurs équivalents dans le *Roland*, entre autres au vers 263 : *Ais les vus aqueisiez*, « les voilà apaisés ». De même aux vers 2009, 2452, 2708 ; dans le *Roman de Rou*, vers 8063 et 8069 ; dans *Raoul de Cambrai*, CCXLII, v. 5448 et 5450, et CCXLIV, v. 5473 ; etc. *Ais te vus dunc* aurait donné par métathèse *vus ais te dunc*, pouvant se réduire à *vu'ais te dun*, d'où *vuais te don*, dénaturé en *vualx te deu* par les scribes. Mais on trouvera sans doute que c'est abuser de la métathèse, quelques singuliers exemples que nous en aient laissés nos vieux auteurs ou que nous en fournisse encore l'étude du langage vivant : Cf. *Claquin* pour *Du Guesclin*, dans Villon (*Ballades... du temps jadis*), où l'on voit aussi *Harembourges* pour *Ermbourg*, nom déformé en *Bérengère* dans le parler des Manceaux ; *ébaupin* pour *aubépin*, dans le patois du Poitou ; *jamie de la vais* pour *jamais de la vie*, dans le jargon des artistes ; etc.

6° Avec *wait te don*, « observe-toi donc », plus d'inversion, tout au plus archaïsme. Diez (*Anciens glossaires romans*, trad. Bauer, p. 63 et 117) dit que, « dans les *Glosses* de Reichenau et dans celles de Cassel, le W d'origine allemande est maintenu (particularité qui indique le Nord de la France), tandis que la notation romane régulière serait *gu*[1]. » Dans

1. Au XVI[e] siècle, dans Palsgrave (*Leseclarcissement de la langue françoyse*, p. 893 de l'édit. Génin, un acrostiche porte encore le nom de Gilles du Guez écrit GILLES DU UUES ALIAS DE UADIS. Mais, dès le XIV[e] siècle, le *Livre des Mestiers* (déjà cité) donne à peu près indifféremment le picard *garder* ou *warder* en regard du flamand *wachten*.

sa *Grammaire des Langues romanes* (t. I, p. 116 de la traduction française par MM. A. Brachet et G. Paris, il précise : « Un trait particulier du dialecte lorrain est le W pour le W allemand (*warder* = *guarder*) ; une charte de Verdun (*Livres des Rois*, p. LXXIV) écrit de même *warentise*, et les *Sermons de S. Bernard*, qui rappellent d'ailleurs ce dialecte, disent aussi *werpir*, *eswarder*, etc. » Plus loin il ajoute : [En wallon] « G dur s'écrit souvent W, comme en picard et en *lorrain* » (t. I, p. 120) ; « en picard et en wallon, W = français *ou* » [pour la prononciation], et « la résolution du W en *ou* a laissé quelques traces en français : à l'initiale dans *ouest* et dans le vieux français *ouaiter* (pour *gaiter*[1], guetter)... » (p. 303 et 304). Bien qu'on ne connaisse plus guère en lorrain actuel que le verbe composé *erwaïti* « regarder », on doit admettre sans difficulté l'existence, au moyen âge, d'un verbe simple *waïti*, qui a pu s'écrire *waiti* parallèlement au vieux français *ouaiter*. De là l'impératif *ouaite* ou *waite*, réduit à *wait* par une apocope très fréquente : cf. *Dieu te gart !* etc. Au point de vue paléographique, pour rapprocher *wait* de *walx*, on peut

1. Dans la *Règle de saint Benoît* (traduction versifiée du XIII[e] siècle, p. p. A. Héron), on trouve *guaitier* « guetter » (v. 972) et *guetier* « prendre garde » (v. 973). — GENIN (*Récréations philologiques*, t. II, p. 97) dit qu'en napolitain les Français sont appelés familièrement les *Gui-Gui*, c'est-à-dire les *Oui, oui !*

Au point de vue du sens, *guetter*, en patois normand, signifie aussi « regarder, observer, voir », comme dans ces deux vers de M. Louis BEUVE (*Poésies et chansons normandes*; Saint-Lô, 1903) :

Sus l' drécheux pien de vaisselle
Guettez comm' tout est bien range.

supposer qu'il y a eu sur l'*i* de l'original, comme il arrivait quelquefois, non pas un point, mais un petit signe en forme d'accent aigu à courbe allongée, ce qui expliquerait la transcription vicieuse de **vuaif** en **vualx.** Pour le sens, il faudrait passer du mot à mot « observe-toi donc » à « prends donc garde à toi ! » Cela permettrait de recevoir au vers suivant la leçon du manuscrit Bigot : « Dieu te mette en *bonne* sepmaine ! » La suite des idées (v. 943-945) serait alors : « Tu mens. Prends garde ! Que Dieu te protège ! sans quoi tu es perdu... » Mais cette restriction est à sous-entendre, Bigot est presque seul à donner *bonne*, et le contexte demande moins de ménagement dans les imprécations.

7° *Wat* ou *Wät te don*, « garde-toi donc ! » serait une locution de même sens empruntée au verbe lorrain, encore vivant, *wädié*, prononcé *ouédier* ou *ouéder :* cf. Lucien Adam, *les Patois lorrains* (Nancy, 1881), p. 330. Mais cet avantage de vitalité est compensé par un inconvénient paléographique : *wat* s'éloigne du texte de Taylor et de la vulgate pour se rapprocher de la leçon presque isolée de Bigot. D'autre part, en ce qui concerne le sens, l'objection est la même que pour la précédente conjecture.

8° Entre le lorrain *wat te don* et l'anglais *what to do*, qui constituerait un gallicisme, la différence de forme n'est pas grande. Le sens même, « que [faut-il] faire ? » ne jurerait pas avec le contexte, et la présence ici de ces trois mots anglais justifierait celle de deux mots allemands que je conjec-

turais aussi à la fin de cette tirade polyglotte. La prononciation *wât* ou *waut' tou dou* expliquerait les textes qui donnent *vaulx* (comme Tréperel) ou *vuaulx* comme Bonnemère et Ménier), voire le *dou* du manuscrit Bigot. Tout au plus pourrait-on objecter paléographiquement l'*h* de *what*, d'autant plus gênant qu'au XV^e^ siècle il pouvait fort bien précéder le *w*; encore est-il à observer qu'un déplacement de lettre n'est pas chose extraordinaire dans l'écriture: au vers 856, le manuscrit La Vallière donne *lehre* pour l'*heure*! Mais ce gallicisme a-t-il jamais été usité en anglais, où l'on trouve tout au plus *What is to do?* dans SHAKESPEARE (*Twelfth night*)? Voici donc une dernière restitution que l'on jugera sans doute meilleure à tous égards.

9° **Wast te Deu s** ! mot à mot « Dieu te perde! » Les trois premiers éléments graphiques, *vua* ou *wa*, sont présents dans tous les textes connus; le quatrième, qui est un *s*, se trouve dans Coustelier et Durand sous la forme d'un *f* actuel, lettre allongée assez bien représentée par l'*l* de tous les textes autres que Bigot; le cinquième, enfin, est une lettre barrée qui n'est pas sans analogie avec l'*x* de la vulgate: cf. à peu près, soit **bualx** et **buaff**, soit *bualx* et *buaft* (où **bu** = *vu* ou *w*; **f** = *s*), et dans Ménier *vaut* pour *vaux* (v. 946). Les deux mots suivants sont constants (réserve faite de l'*s* entre crochets) ou présentent des variantes insignifiantes, même dans Bigot, où *ho dou* peut-être le résultat d'une mauvaise lecture de *te dou*, écrit ailleurs (dans

Bonnemère et Ménier) *ce deu* ou *cedeu*, même *deu* sans *te* par inadvertance (dans Tréperel). Donc, paléographiquement, rien de plus légitime que cette restitution. Or il en est de même au triple point de vue de la forme des mots, de leur construction et de leur emploi :

1° Le verbe **waster** est, avec *wester*, donné par Godefroy comme une variante de *gaster* ou *gauster*. Dans le *Glossaire comparatif anglo-normand* de Moisy (1895), on lit : « **Waster** (*to waste*), du latin *vastare* (voir **guaster**). Cf. Wace, *Roman de Rou*, vers 330 :

« E li paenz ont tot *wasté*... »

Le même verbe est écrit *water* dans le *Dictionnaire patois de la Flandre française ou wallonne* par Louis Vermesse (Douai, Crépin, 1867) ; mais, par le wallon *wastai* rapproché du lillois *watiau*, « gâteau », on voit que l's figure en wallon pur, dialecte auquel doit se rattacher plus spécialement notre verbe[1]. Quant à l'absence d'*e* final à la troisième personne du singulier du subjonctif-optatif, rien de plus fréquent en ancien français et jusqu'au XVI^e^ siècle même : cf. « Or en **penst** (du latin *pense*) Dameldex ! » (*Elie de Saint Gilles*, remaniement picard du XIII^e^ siècle : — « Sire, Dieux vous **gard !** » (*Livre des Mestiers*, texte picard du XIV^e^ siècle, page 1) ; — « Dieu vous

1. Cf. toutefois le picard **Wastiaus** *et tourtiaus* (XIV^e^ siècle, au *Livre des Mestiers*, page 10).

gard, dame! » (*Pathelin*, v. 509); — « Le diable **emport** le chapellain! » (*Nouveau Pathelin*, v. 768; voir encore 794 et 799); — etc.

2° Pour la construction, on attendrait *Deu[s] te wast!* sur le modèle de *Dieu te gart!* Mais il faut voir ici un tour archaïque vraisemblablement destiné à épaissir encore le voile de la pensée. Grammaticalement, les exemples ne manquent pas :

1. Aït vus **Deus**, ki unques ne mentit!
(*Chanson de Roland*, v. 1865; XI^e^ siècle.)

C'est tout à fait l'ordre de la formule anglaise : *So help me God!*

2. Mais **gart soi**, quant l'avra veüe,
Que n'en soit trop espoantez!
(*Partonopeus de Blois*, ms. BN. 368, f° 15; fin XII^e^ siècle).

3. Seignor baron, **plaireit vos** d'une esemple,
D'une chançon bien faite et avenante?
(*Couronnement de Louis*, tir. II; XIII^e^ siècle).

L'archaïsme du tour demande le cas sujet **Deus**. Au premier des trois exemplaires précédents on pourrait en ajouter bien d'autres, sans compter l'exclamation *Dieux!* du vers 1209 de notre farce, où LITTRÉ (*Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1855, p. 359) reconnaît avec raison le « sujet singulier écrit anciennement *Diex* ou *Dex* et prononcé sans doute *Dieus* ou *Deus* ». Voici seulement quelques citations intéressantes par leurs dates :

1° M^e^ REQUIS, *Richars li Biaus* (fin du XIII^e^ siècle, dialecte wallon de Liège) : « **Dieus** vous saut! »

(v. 4485) et « **Dieus** y vaille! » (v. 4574); etc.

2° *Vie M^gr saint Fiacre* (début du XV^e siècle, dans Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 20 *b*) : « Sire, **Diex** vous gart de dommage! »

3° *Moralité du Maulc. Riche* (fin du XV^e siècle, Ibid., p. 82 *b*) : « Or sa, *Dïeulx* en ayt maulgrez! »

4° *Farce de M^e Mimin* (? 1530, ibid., p. 317 *b*) : « M'aist *Dieux*, telz gens ne sont pas sotz! » — Pour les variantes de *m'aist Dieux*, où le tour inversif s'est, de plus, partiellement maintenu, voir au v. 898 de la Restitution normande (II, texte du manuscrit La Vallière).

On trouve même sporadiquement l'*s* du nominatif au cas régime : « Au nom de *Dious!* » dit l'écolier limousin de Rabelais (II, 6). Cf. : « Ilz en avoient tant, mère *Dieux!* — Ilz sont cachez en trop de lieux... » (*Farce des Gens nouveaulx*, fin du XV^e siècle, dans Ed. Fournier, ouvr. cité, p. 69 *b*).

Par contre, la forme du régime s'est parfois substituée à celle du sujet, notamment « après le verbe *être* [où l'attribut a l'air d'un complément direct : « c'est *moi*, *toi*, *lui*, etc. »] et après les particules de comparaison *comme* et *que* » (Diez, *Grammaire des Langues romanes*, III, 45-46). Cf. : « Il seroit si cum **Deu** » (XII^e siècle, *Sermons de saint Bernard*, p. 523^m, édit. Le Roux de Lincy). Ensuite le procédé s'est généralisé. Cf. « *Loé* soit *Dieu!* » et « *Dieu*[*s?*] soit *loez!* » (début du XV^e siècle, *Couvercion saint Pol* et *Vie M^gr saint Fiacre*, dans Ed. Fournier,

ouvr. cité, p. 8 *b* et 33 *a*) : syntaxe encore hésitante...

Peut-être l'auteur ou les scribes se seront-ils dispensés d'employer ici la forme nominative avec un mot dialectal comme *Deu*, devenu aussi invariable en wallon qu'en picard ou en lorrain : cf. plus haut, à la 2e conjecture (*orate Deu!*), citation de Rabelais (« *Deu*, Colas, m'faillon... »), et « *Deu* le vœulle! » dans le *Jeu extraordinaire* « fait par Jean Destrées et joué le nuyt des Rois 1472 » (Breuil, *la Confrérie de Notre-Dame du Puy* ; Amiens, Duval, 1854 ; p. 88). Il convient de rappeler aussi ce que disait, en 1529, Geoffroy Tory dans son *Champ fleury* (f° 55, v° ; cité par Génin, *Récréations philologiques*, t. II, p. 260, n. 1) : « Nous nous aidons bien de la « sainte escripture, mais en pronunciation je « treuve qu'il y en a qui s'en acquitent mal : car au lieu « de dire **Deus** *meus, justus et fortis Dominus*, ilz « bégayent et mangent la queue, disans **Deu** *meu*, « *justu et forti Dominu* : qui est un très grant vice « et trop commun à beaucoup de simples gens. » Cependant, comme il n'est pas impossible non plus de supposer ici dans *Deu* une mauvaise lecture de *Dex*, fréquente abréviation du cas requis, et comme, d'autre part, le vers 854 de la tirade picarde fournit encore un cas sujet, *ly prestres*, parfaitement conservé dans le meilleur manuscrit, on nous excusera d'avoir ajouté entre crochets l'*s* exigé par une syntaxe régulière.

3° Le sens de « perdre » s'applique au verbe

gâter, en anc. fr., même en parlant des personnes. Cf. dans Godefroy : « La volunteit doit on restraindre... et l'amor wardeir k'ille **westeie** ne soit » (*Li Epistle saint Bernard à Mont Deu* ; manuscrit de Verdun 72, f° 122, v°) ; et dans La Curne de Sainte-Palaye : « Si Madame s'en appercevoit, je serois **gastée** » (*Les XV Joyes de Mariaige*, 153[1]).

Grâce à cette acception du mot **wast**, l'accord avec le contexte est parfait, le vers suivant continue l'idée, si même il ne la traduit pas, enfin Pathelin ne cesse de déverser malédictions et injures sur le pauvre drapier. Dans le fragment de son commentaire publié à Copenhague en 1900 (*Bulletin de l'Académie royale de Danemark*, n° 5), M. Kr. Nyrop voit également ici une imprécation devant signifier « Dieu te confonde ! » ou quelque chose d'approchant ; mais il avoue que l'explication du premier mot lui échappe. Si l'on admet cette restitution, on éliminera sans trop de regret deux autres conjectures qui m'ont été plus ou moins directement suggérées, l'une par M. Merle, mon obligeant collègue du lycée de Nancy, Lorrain patoisant, l'autre par M. Thorel, un Amiénois aussi distingué comme philologue picard que comme magistrat :

10° *Wait te Deu s* ! « Dieu te garde ! » En ce qui concerne *wait* et *Deu s*, voir plus haut : 6°, pour le verbe même ; 8°, pour l'apocope de l'*e* final au sub-

1. Le n° 107 des *Rébus de Picardie* (ms. du XVI[e] siècle, à la Bibl. Nat.) s'interprète par *monde, fol tume* (tombe, *gattes* écuelles), c'est-à-dire : « Monde fol, tu me **gâtes** ! » Même signification de « perdre ».

jonctif-optatif; 9° (2e point), pour l's du cas sujet par le tour inversif. Le sens indiquerait un vœu ironique d'accord avec le vers suivant, qui en serait comme la traduction : « Dieu te mette en *bonne* sepmaine! » après quoi reviennent les injures : « Tu ne vaulx mie une vielz nate... » Malheureusement le mot *bonne* ne se trouve guère que dans Bigot et des textes inférieurs, ce qui ébranle tout l'échafaudage.

11° *Vuelt le Deu*[s] ! « Dieu le veut! » M. Thorel ne reculerait même pas devant une syllabe de plus au premier mot, ce qui donnerait *Vueill'le Deu*[s] ! « Dieu le veuille! » Mais, outre l'écart paléographique et l'inconvénient (léger, il est vrai) de l'élision, il faudrait lire *ne* pour *te* au vers 943, et ensuite, à moins d'une interprétation forcée (« Veuille Dieu que tu mentes! »), supposer que Pathelin souhaite la mort, ce qui n'est rien moins qu'indiqué. Avec *vuelt*, on se rapproche du texte traditionnel, et le souhait se change en résignation, ce qui est plus naturel; mais on peut se demander si, avec l'emploi de l'indicatif, un tour pareillement inversif est de mise, et d'ailleurs, au point de vue du sens, rien ne vaut une explosion continue de malédictions et d'injures. Voici, au surplus, la comparaison des deux textes proposés.

Guillemette vient de dire au Drapier :

> Il se meurt. Cecy nous enseigne
> Qu'il fault ses derniers sacremens.

PATHELIN

Conjecture d'après M. Thorel

Hé ! par saint Gigon, tu *ne* mens.
Vueill' (ou *Vuelt*) *le Deu*[*s*], c... de Lorraine !

Restitution adoptée

Hé ! par saint Gigon, tu *te* mens.
Wast te Deu[*s*], c... de Lorraine !
Dieu te mette en *bote* [=vilaine] sepmaine !
Tu ne vaulx mie une vielz nate... etc.

Pour l'énergie de l'expression et pour la suite ininterrompue des idées, on ne saurait nier la supériorité de la restitution.

— **Couille de Lorraine** ! Unanimité des textes, à part Bigot, qui donne *coulle*, et Ménier *couelle*, deux formes dialectales ici sans importance. M. Kr. Nyrop, dans le *Commentaire* précité, dit avec raison qu'il y a là « une locution toute faite, une exclamation injurieuse à l'adresse des Lorrains et appartenant à leur blason populaire » ; après quoi il cite quatre vers du *Dict des pays* (cf. Montaiglon, *Recueil*, V, 111) :

« Les grans chouars en Allemagne
Et *grosses couilles en Lorraine*,
Les grands vanteurs en Picardie
Et bons buveurs en Normandie. »

Rabelais, ajoute-t-il, en parle aussi dans son chapitre (II, 1), *De l'origine et antiquité du grand Pantagruel*, où l'on voit que certaines gens, pour avoir mangé des *mesles* (nèfles), « croissoyent en

matières de couilles, si énormément que les troys emplissoyent bien ung muy. D'iceulx sont descendues les *couilles de Lorraine*, lesquelles jamais n'habitent en braguette : elles tombent au fond des chausses. » Mais Rabelais ne s'en tient pas là. Plus loin (III, 8) il revient sur « les horrificques *couilles de Lorraine*, lesquelles a bride avalée descendent au fond des chausses, abhorrant le manoir des braguettes haultaines, et sont hors toute méthode ». Quant au mot lui-même, il est pour le joyeux conteur un thème aux plus gauloises variations.

Tantôt (I, 28) il nous représente Grandgousier « se chauffant les *couilles* à ung beau clair et grand feu », tel l'Alcinoüs d'Homère « trônant à la lueur de son foyer en buvant le vin comme un immortel » (*Odyssée*, VI, 308) ; tantôt (III, 21) c'est le diminutif *couillette* employé comme terme d'amitié ; ailleurs (IV, 21 fin, et *passim*), le dérivé *couillon* n'est qu'un synonyme de *couille*, mais, dans la plupart des cas, une injure (III, 26 et *passim*) ; de même (III, 28) pour le mot *couillonas*[1], auquel il faut ajouter *couillaud* (III, 28), *couillu* (IV, 22) et sans doute quelque part aussi *couillard*, *couillasse*

1. Ce mot rappelle le verbe trivial *couillonner*, « plaisanter », et le dérivé *couillonnade*, « plaisanterie », termes que le populaire emploie sans la moindre malice. Dans une bonne ville de France, on raconte à qui veut l'entendre qu'un brave commerçant du temps jadis disait en plein salon à sa fille assise au piano : « Allons, Ugénie, joue-nous une petite *couillonnade* ! » — Tout autre était le sens de l'exclamation *Che coglione !* par laquelle Bonaparte faisait allusion à la faiblesse de Louis XVI dans la matinée du 10 août 1792.

et *couillasson*, sans oublier *couillevrines*, mot forgé à double entente (II, 15), et *Couillatris*, nom du bûcheron angevin qui a perdu sa cognée (IV, *Nouveau Prologue*).

Voltaire, plus réservé dans les termes, se contente d'une allusion transparente dans son *Épître à M. Pallu*, datée de Plombières (auguste 1729) :

> ... Par le coche on nous amène
> De vieux citadins de Nancy,
> Et des moines de Commercy,
> Avec *l'attribut de Lorraine*,
> Que nous rapporterons d'ici.

Ce qu'il serait au moins aussi intéressant de savoir, c'est l'origine de cette injure proverbiale adressée aux Lorrains. Ce « blason » leur viendrait-il des merlettes ou alérions de l'écusson de Lorraine, par analogie avec le mot *coile*, *couille*, *couaïe*, qui, dans leur patois, signifie *caille* (cf. *Dictionnaire* de Labourasse cité plus haut) ? Ne faudrait-il pas plutôt l'attribuer à la fréquence du prénom *Colas*, *Colard* (en patois *Coulai*), due à ce que le patron du pays est saint Nicolas? C'est ainsi que Canel (*Blason populaire de la Normandie* ; Rouen et Caen, 1859) explique le dicton des « *caillettes* du pays de Caux » comme venant probablement de *Calètes*, nom francisé des *Caleti* du temps de César, tandis que, selon Le Duchat, le même mot aurait été appliqué aux badauds de Paris « par rapport à la simplicité de la *caille* ». Cf. enfin les « dégobilleurs d'Ivri », expression proverbiale venue de la ressem-

blance de ce nom de lieu normand avec le mot *ivre*. Si, grâce au renom de la charcuterie lorraine, une seconde épithète, celle de « mangeur de lard[1] », peut ne pas être qu'une simple rime à « Colard[2] », qui nous renseignera aussi sur ce troisième dicton si grossièrement rimé :

« Lorrain, mauvais chien,
Traître à Dieu et à son prochain,
Rogneur de pièces de six liards,
Ecumeur de soupe de soldat! »[3]

Les deux volumes du *Livre des Proverbes français* par Le Roux de Lincy (1842) ne donnent pas la clef de ces diverses énigmes, non plus que les *Études* de Quitard *sur les Proverbes français* (1860), ni le *Blason populaire de la France* par Gaidoz et Sébillot (1884), ni le *Blason libre de la France* par les mêmes, opuscule de 23 pages paru dans le tome XVII de la *Revue de Linguistique* et publié à part en 1884, ni les *Anciennes provinces de la France*, « études étymologiques et onomatologiques sur leur nom et celui de leurs habitants », par

1. Dialogue proverbial dans Le Roux de Lincy (I, p. 360) : « Lorrain, prête-moi ton lard ? — Non, ça s'use. — Prête-moi ta femme ? — La voilà. »

2. Canel (*Blason populaire de la Normandie*) ne trouve pas d'autre explication au même dicton appliqué aux habitants de saint Léonard (près Fécamp), et peut-être n'y en a-t-il pas davantage pour ce mot parisien qu'on lit dans dans Adrien de Montluc (1616 ; *Comédie de Proverbes*, III, 7, fin) : « Tu viens de Vaugirard, ta gibecière sent le lard ! »

3. Variantes diverses : *vilain* pour **mauvais chien**, *rongeur* pour **rogneur**, *dégraisseur* pour **écumeur**, *à soldat* pour **de soldat**.

Rolland de Denus (1885). C'est à peine si l'auteur de ce dernier ouvrage indique l'origine du troisième dicton comme devant remonter au temps de la Ligue, ce qui semblerait en restreindre la première application au duc de Guise plutôt que l'étendre aux Lorrains mêmes (?), comme il arriva plus tard.

VERS 945

1°	*Dieu te*	*mecte*	*en*	*bote*	*sepmaine*
2°	— —	*mett*	—	*bonne*	—
3°	— —	*mette*	—	*bote*	—
4°	— —	—	—	*botte*	—
5°	— —	—	—	*bote*	—
6°, 7°	— —	*mecte*	—	*bonne*	*sepmaine*
8°	— —	*mette*	—	—	*sepmaine*
9°	— —	—	—	*male*	—
10°	— —	—	—	*malle*	—
11°, 12°	— —	—	—	*bote*	—
13°	— —	—	—	*bonne*	—

Dieu te mette en bote sepmaine !
Dieu te mette en vilaine semaine!

C'est, en somme, le texte du manuscrit Taylor et des éditions gothiques. A peine **mette** est-il écrit *mecte* dans Taylor et dans Bonnemère : *c* pour *t* n'est pas rare à cause de la ressemblance des deux lettres en gothique. Bigot donne *mett*. A vrai dire, la différence des leçons ne porte que sur l'adjectif **bote** (Taylor, P. Levet, Tréperel, *Veterator* A et B), imprimé *botte* par Beneaut, remplacé par *bonne*

dans Bigot, Bonnemère, *Veterator* C et Ménier, par *male* et *malle* dans Constelier et Durand.

Le mot **bote**, qui revient deux vers plus bas, est ici manifestement adjectif. Que ce soit le féminin de *bot*, qui figure dans *pied bot*, on peut en douter, la forme masculine étant seule en usage ou du moins seule connue; mais on ne saurait, de ce chef, en nier l'existence possible dans un dialecte du Nord. Étymologiquement, le mot est d'origine germanique et signifie *obtus*; en flamand, on l'emploie au sens de « lourd, ignorant, incapable » La forme féminine est signalée par Godefroy : « **Bot** (prononcez: *bô*), **bote**, pour *crapaud*, surtout « dans le patois « de la Champagne, du Poitou, de la Vendée, des « *Vosges*, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône... « Dans les Ardennes, il signifie *crapaud*, et adjec- « tivement *torta, laid*. »

C'est cette dernière acception qui convient ici, et le mot doit être *lorrain*, si l'on en juge par ce passage de Du Cange (v° **bota** *in fine*) : « **Bot-oislaux**. « *Concicium est apud Lotharingos*. En l'appelant « *bot-oislaux* que tu es, qui sont paroles diffama- « toires, selon le langage du païs. » *Oislaux* est un autre mot inconnu ; mais Godefroy donne *oiselot* comme diminutif de *oisel*, et *oisel*, *oiseau*, *oisiau* comme signifiant *baquet* ou *auge à mortier* : cf. « Un gorlier livre deux *oisiaux* à porter mortier » (1474, Péronne, *ap.* La Fons, Glossaire manuscrit de la Bibliothèque d'Amiens ; — « L'entonnoir comme un *oisiau* de masson » (Rabelais, IV, 30,

édit. de 1552). Qu'en conclure, sinon que le *bot-oislaux* de Du Cange doit être une altération de *bot-ois'lot* ou *bot-oisiau* et signifier « sale auge à mortier » ? Nous retenons donc **bote**, avec le sens péjoratif indiqué par Godefroy.

Cependant il convient de citer aussi, ne serait-ce que pour mémoire, une première conjecture *pote*, forme dialectale féminine de même sens, — soit qu'on la tire de la locution *main pote*[1], « main gauche » (cf. latin *sinister*, « gauche » et « funeste », mais surtout la locution familière « Prends ta *belle* main ! » adressée à un enfant qui ne se sert pas de sa main *droite* comme on le voudrait), — soit qu'on la rattache plus naturellement (même pour expliquer *main pote*) à la dernière des sept formes françaises citées par Godefroy pour l'adjectif **put** (*past*, *puit*, *puet*, *peut*, *pout*, *pot*), « sale, infect, mauvais, méchant », du latin *putidus*. Au XV^e^ siècle, dans la *Vie M^gr^ Saint Fiacre* comme dans la *Moralité du Mauvais Riche* (Ancien Théâtre français, III, 281), on trouve fréquemment la formule de malédiction « en *pute* estraine ! » qui se rapproche assez de « en *bote* sepmaine ! » Mais, dans l'énumération des divers

1. En 1762, **main pote** entre au *Dictionnaire de l'Académie* avec cette définition, qui lui est restée : « Main grosse ou enflée, et dont on ne sauroit s'aider que mal-aisément ». Peut-être y a-t-il là l'origine de deux autres mots : *potelé ? empoté ??* Mais, dit M. Ernault (lettre du 6 septembre 1902, ces deux adjectifs « peuvent d'ailleurs être tout différents, surtout le dernier », que le *Dictionnaire général* de Hatzfeld donne comme néologisme en le rattachant au verbe *empoter*, « mettre en pot », tandis qu'il rapporterait volontiers le premier à *pote* (selon lui, d'origine inconnue).

patois, Godefroy assigne au lorrain les formes *peut* et *pë* ou *pët*, sans nommer *pot*, qui ne figure non plus dans aucun exemple cité.

Aussi bien, quand même ce serait *pote* et non *bote* qui existerait, il ne serait encore pas impossible que *bote* fût la leçon authentique, puisque, dans la tirade flamande (v. 872), on lit : « Cha ! à *dringuer*, je vous en prie ! », où *dringuer* n'est ni le flamand *drinken* ni le français *tringuer*, mais une simple fantaisie de l'auteur, facilement obtenue par le changement classique des deux consonnes fortes *t* et *q* du mot français en leurs douces correspondantes *d* et *g*.

Entendu ainsi, **bote** élimine *bonne*, mauvaise lecture probable de *bote* ou *botte* (peu différent de l'abréviation *bon̄e*), et dispense de corriger *male* ou *malle*, qui n'est qu'une traduction (voir le mot suivant).

— **sepmaine**, leçon constante, à l'orthographe près. On disait *de sepmaine* pour « de quelques jours », et l'on distinguait diverses périodes de temps : cf.

1. « Je ne parchausseray *meshuy*,
« Par ma foy donc, ne *de sepmaine*,
« Non pas *de l'an*. »
(*Farce du bon Payeur*, XVI^e^ siècle, dans Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 377 *b*.)

2. De même Villon, *Ballade des Dames du temps jadis* (Envoi).

3. « Faites crier le ban : que nus ne soit
. . . . . .
« Qui voist Ami resgarder mais des *mois*. »
(XIII^e^ siècle, *Amis et Amiles*, v. 2365.)

Du Cange (v° *Septimana*) signale la locution *sur sepmaine* comme signifiant « dans le cours de la semaine » par opposition aux jours de marché : « **Super septimanam** *significare diebus hebdomadis quibus non est mercatum* ». Et il cite une vieille ordonnance : « Que chappeliers de gans de lainne peuent vendre leurs denrées *au jour de marchié* en leurs maisons et *sur sepmaine*. » A moins d'autorisation spéciale, il était donc interdit à des marchands ou à des fabricants de vendre *sur sepmaine*. Voyant une allusion à ce fait, M. Thorel interpréterait volontiers **bote sepmaine**, « vilaine semaine », par « période de mévente », ce qui ne laisserait pas de s'appliquer avec justesse à un drapier que l'on maudit. Mais il est peu probable qu'à l'époque du *Pathelin* on ait vu cette allusion; car rien ici ne prépare à une acception commerciale du mot *sepmaine*, et nous sommes en présence d'une formule courante d'imprécation où le temps n'est pas précisément déterminé. La Curne de Ste-Palaye cite : « Que Dieu vous doinst *male semaine !* » (ms. 7218, f. 197). Cf. dans Ed. Fournier (ouvr. cité, p. 259 et souvent ailleurs) :

Dieu te mette en *malle sepmaine !*

Le sens n'est donc pas douteux; mais le mot **bote** était à justifier[1].

1. Note de M. Ernault (6 septembre 1902) : « Je crois me rappeler « que *male(s) semaine(s)* désignait les κατακρίνα. Appliqué aux « hommes, cela a pu être une imprécation plus ou moins badine,

VERS 946

1°	*tu*	*ne*	*vaulx*	*mie*	*une*	*vielz*	*nat*
2°	—	—	—	—	—	*viel*	*rate*
3°	—	—	—	—	—	*vielz*	*nat*
4°	—	—	—	—	—	*vieilz*	—
5°	—	—	—	*mye*	*ung*	*viel*	—
6°, 7°	—	—	—	*mie*	*une*	*vielz*	—
8°	—	—	*vaut*	—	—	*vieile*	—
9°	—	—	*vaulx*	—	—	*vieilz*	—
10°	—	—	*vaux*	*mie*	—	—	—
11°, 12°	—	—	*vaulx*	*mye*	*ung*	*viez*	—
13°	—	—	—	—	—	*vielz*	—

Tu ne vaulx mie une vielz nate,
Tu ne vaux pas une vieille natte.

La difficulté ne porte sérieusement que sur le dernier mot. Taylor et la vulgate donnent *nat*, Bigot seul *rate* ; les mêmes, au vers suivant, fournissent *saut* et *chavate*. La nécessité de corriger **savate** sur *chavate* entraîne la correction **nate** pour *nat* ou *rate*. La perte de l'*e* final dans tous les textes autres que le manuscrit Bigot peut s'expliquer comme celle qui apparaît à la suite d'un *t* dans le *mett* de Bigot même, au vers 945 (à moins que le scribe n'ait voulu écrire *mete*), et dans le *sanglant* de Ménier, au vers 947. Mais, comme elle reparaît à la rime, il

« se référant peut-être à quelques bizarreries physiologiques ou à « certaines idées populaires sur le *cas de M. Guérin.* » Cf. citation du « mal Saint-Liénart » au chapitre du Limousin, vers 837, note sur *Gigone*, fin. Mais ici, application peu probable.

ne serait pas impossible que la suppression eût été voulue par l'auteur pour donner au jargon un aspect plus étrange. Nous avons préféré représenter la prononciation.

— **Nate** au sens de « paillasson », qu'il a ici, existe en lorrain et se trouve aussi dans le *Saint Alexis* (XI^e^ siècle) :

Soz le degret ou gist sour une *nate*.

Avec ce mot, la suite du sens (*nate*, *sarate*, même *paillart* du vers 948) paraît si naturelle, que j'abandonne une ingénieuse conjecture de M. l'abbé Hamant, *wate* « sale », meilleure pour la rime, mais inférieure paléographiquement et au point de vue du sens même. Ce *wate*, qui serait, selon Labourasse, un dérivé de *gâter* par changement de *g* en *w* (cf. plus haut *Wast te Deu*[*s*], 1°)a, d'après Haillant, de nombreuses variantes lorraines : *watte*, « sale » et au figuré « mauvais » ; *couète*, « laid » ; *ouëte*, « sale, criminel », à rapprocher du picard *wouadi*, « sale, mouillé, crotté ». Mais **nate** est certainement préférable.

— Philologiquement, l'association des idées rappelle ici la locution énigmatique *nate que nate*, dont on a au moins trois exemples : 1° manuscrits de l'Arsenal, 187 ou 3143, f° 145 r° (*Geste des Loherains*) ; 2° *Romanische Studien*, I, 3 (fragment de *Girbert de Metz* publié par M. Suchier) ; 3° M. Requis, *Richars li Biaus*, v. 4570 (pp. W. Foerster). La *Chrestomathie* de M. Constans, comme Godefroy, tra-

duit par « vaille que vaille » sans autre explication. On ne saurait voir là une altération paléographique de *vale que vale :* sept ou huit vers plus haut, M. Requis fait rimer *vaille* avec *vitaille*, et comment admettre la triple répétition de la même erreur? Dans le *Dictionnaire du Patois normand* de Moisy (Caen, 1887) se trouve le verbe *nater* « nettoyer », et Godefroy donne *nater* « nager » : *nate que nate* serait-il l'équivalent de *lave que lave* ou de *nage que nage* ? Le simple verbe *natter*, avec *natte que natte*, ne serait pas plus obscur ! — On avait dit à M. Thorel que *nate que nate* avait été employé par M. André Theuriet. Interrogé à ce sujet, le gracieux écrivain répondit que cette expression ne figurait nulle part dans ses œuvres, qu'elle n'était pas mensienne, qu'il ne la croyait nullement usitée en Lorraine, enfin qu'elle lui était inconnue et qu'il n'en voyait pas l'origine. En me communiquant ce renseignement, M. Thorel me signalait deux locutions picardes de sens analogue et non moins obscures : *hachamache* et *halacmalac* « tant bien que mal ». Inutile de prolonger la digression : voir le *Glossaire picard* de Jouancoux, qui, pour la première locution, compare le wallon de Liège *acater hagemage* « acheter en bloc » (étymologie néerlandaise *hagt* « gros morceau » et *magher* « maigre, chétif »), et qui, pour la seconde, demanderait l'orthographe *à l'haque male haque* « à la hache mauvaise hache » ; mais allez donc faire écrire *à tire la Rigaud !*

— L'adjectif **vielz**, diversement écrit ici (*vieilz*

dans Beneaut, Coustelier et Durand ; *vieile* dans Ménier ; *viel* dans Bigot ; *viez* dans le *Veterator* A et B), ne doit arrêter qu'un instant. On sait que l'ancien français tire du latin *vetus* l'adjectif invariable *viès* ou *viez* (Diez, *Grammaire des Langues romanes*, II, 58, note 1[1]) écrit *vielz* au xv[e] siècle sous l'influence de *viels* ou *vielz*, cas sujet masculin singulier venu de **veclus*[2] pour *vetulus* (cf. *peult*, malgré *potest*, à cause de *veult*, tiré de **volit* pour *vult* ; *precieulx*, malgré *pretiosus* ; etc.). Il y a donc lieu de maintenir **vielz** suivant l'orthographe du temps et conformément au texte de Taylor, P. Levet, Bonnemère et C du *Veterator*.

— **une** est remplacé par *nug* dans Tréperel et le *Veterator* A et B, sans doute à cause de la forme masculine du substantif *nat*, qui est dans tous les textes autres que Bigot ; mais la restitution de **nate** entraîne celle de **une**, fourni d'ailleurs par la généralité.

— Les quatre premiers mots sont partout les mêmes, à une ou deux lettres près : *vaut* (Ménier) ou *vaux* (Durand) pour **vaulx** (Taylor, Bigot, etc.) ; *muye*

1. Pour être exact, il faut dire que Diez, après avoir cité *de la* **viez** *dete* (dette) *et de la nueve* (exemple tiré des *Fabliaux et contes*... du xi[e] au xv[e] siècle, p. p. Méon, I, 368), ajoute : « Mais on fléchissait aussi masc. *vies*, fém. *viese* ; voy. Orelli 26, *Chanson d'Antioche*, I, 176, édit. Paulin Paris. » Je trouve également dans le *Livre des Mestiers*, p. 40 : « *vies* pelichon et *vieses* fourures ». De là le picard *viéserie* « vieillerie », encore usité.

2. La double altération populaire *veclus est attestée, dès le premier siècle de notre ère, par le grammairien Probus, dont l'*Appendix* porte : « Vetulus. *non* veclus ».

(Tréperel et Durand) pour **mie**, leçon de tous les autres.

VERS 947

1° *va sanglante bote sanat*
2° — — — *chanate*
3° à 7° — — — *sanat*
8° — *sanglant* — — *c*
9°, 10° — *sanglante botte* —
11° à 13°.....(manq. désorm.).....

Va, sanglante bote savate !
Va, maudite hideuse savate !

Les trois premiers mots sont exactement dans tous les textes, si l'on excepte Ménier, qui imprime *sanglant* (par erratum). Coustelier et Durand *botte*, orthographe du substantif à leur époque (XVIII^e^ siècle). Il ne faut pas hésiter à voir dans le mot **bote** le même adjectif qu'au vers 945, sans s'arrêter à la succession immédiate de deux épithètes : cf. « En un tres *ord vilain* broustier » (v. 746) et les anciennes formules de malédiction par « *males sanglantes* fièvres, *male sanglante* sepmaine, *male sanglante* journée, » condamnées, au point de vue moral, par l'auteur du *Ménagier de Paris* (fin du XIV^e^ siècle).

— Que **sanglant** ait eu au moyen âge le sens de « maudit », Génin l'a surabondamment démontré dans sa note sur le vers 601. Cf. toutefois, au prochain vers 948, l'observation de M. Thorel). En voici un autre exemple tiré des *Jeux du Martire Saint*

Estiene et de la Convercion Saint Pol (début du xv[e] siècle, sous Charles VI) :

> « Hors de la ville, à grosses pierres,
> Me lapidez ce *sanglant* lierres[1] :
> Il nous veult pervertir trestous. »

— **savate**, d'après le *chavate* de Bigot, au lieu du *sanat* inintelligible de tous les autres textes. La question de l'*e* final a été traitée à propos de **nate** au vers précédent ; l'*n* de *sanat* aura été introduit pour enrichir la rime ou par simple confusion de *u* à *u* ou *v* : rien de plus fréquent. *Chavate* pour **savate** doit être attribué au picardisme du scribe de Bigot. Le mot se trouve aussi en wallon : le *Dictionnaire* de Vermesse, déjà cité, donne *charatte*, *chavaterie* et *chavetier*. Mais on ne voit pas cette forme en lorrain.

1° Génin, qui corrige **savate**, a donc raison contre M. Nyrop, qui, dans sa note au vers 600 (*Commentaire* déjà cité), reçoit *chavate*. Seulement Génin, sinon M. Nyrop aussi, a tort de prendre

1. *Lierres* a ici l'*s* analogique de son cas sujet, par licence poétique, pour la rime. On sait d'ailleurs que l'emploi de cet *s* analogique remonte à la fin du xii[e] siècle témoin le manuscrit d'Oxford de la *Chanson de Roland*, et que *lierres*. Cf. encore *lerres*, *leirres*, *léres* au Glossaire de la *Chrestomathie* de M. Constans : c'est une forme postérieure de *lére* ou *lère*, qui venait régulièrement du nominatif latin *latro*, dont l'accusatif *latronem* nous a laissé *larron*. Croirait-on qu'ici Ed. Fournier (*Théâtre français avant la Renaissance*, p. 5, *a*) met la note suivante : « Le *lierre* passait pour funeste, parce que, comme dit Montaigne (II, 10), « il corrompt et ruyne la paroy qu'il accole » ! Et trois vers plus bas, on dit à saint Etienne : « Passe avant, *brigant* forssene ! » Il est vrai que l'Académie, de son côté, n'est pas encore revenue de *forcené* à *forsené*...

savate pour une sorte d'adjectif qualifiant *botte :* il ne s'agit pas d'une *botte* qui serait *savate*, mais d'une **savate** qui est **bote**, comme il a été établi plus haut.

2° Ce n'est pas que le mot ne puisse être adjectif. Le *Dictionnaire wallon-français* de Remacle (2e édit., Liège et Leipzig, p. 320) donne *chawatt*, substantif et adjectif dérivé de *chawé*, « crier, piailler ». Mais alors il faut changer *bote* en *potte*, mot lorrain signifiant « lèvre » (Cf. « se lécher les *pottes* »), et l'on modifie deux fois le texte sans nécessité appréciable.

3° Une autre conjecture (je la dois, comme la précédente, à M. l'abbé Hamant) consiste à lire **bote** (ou *pote*) **chawatte** (ou *chawotte*) avec le sens de « vilaine chouette », d'après le *Glossaire* de Labourasse. Pour être en harmonie avec le contexte, cette hypothèse n'a pas moins le désavantage de s'appuyer sur l'unique texte de Bigot, dont les syllabes chuintantes sont sujettes à caution.

4° Une nouvelle supposition, sur laquelle je n'insiste pas d'ailleurs, m'était suggérée par le *Dictionnaire général* de Hatzfeld, où, en suivant les renvois, on peut trouver ceci : « 5° * **botte** (s.f.), contracté de *baucotte* (XVe siècle, **bawatte** : J. Arbrion, *Journal*, an. 1473) ou *beaucotte* (diminutif de * *beauce*, italien *belva*, du latin *belua*), mot dialectal (Lorraine) désignant tout insecte nuisible au blé (charançon, saperde, alucite, etc.) ». L'imprécation de Pathelin pourrait être *sanglante bote*

baivatte! « maudit vilain charançon! » et il y aurait jeu de mots sur *bote* (adjectif) et *botte* (substantif). Mais on s'éloigne un peu du texte, et l'interprétation doit paraître subtile.

5° Un professeur du lycée de Nancy, qui désire garder l'anonyme, demande si l'on ne pourrait pas lire : *Va, sanglante botte, savate!* en séparant *savate* de *botte* par une virgule et en traduisant la première injure par « outre pleine de sang ». Sans doute, cette acception de *botte* est « connue et fréquente »; mais elle ne se lie pas ici au sens du mot *savate*, qui devrait la renforcer; quant à l'adjectif *sanglante*, ce qui en a été dit plus haut empêche de le rendre autrement que par « maudit ». Ce qui serait à retenir, c'est la virgule, en conservant à *botte* son sens habituel de « chaussure », péjorativement repris avec le mot *savate*, comme dans une gradation décroissante. Pour la succession naturelle des idées, cf. Rabelais (IV, 9) : [En l'île Ennasin] « l'ung une « aultre appelloyt ma *savate*, elle le nommoyt pan- « tophle; l'ung une aultre nommoyt ma *botine*, elle « le appelloyt son estivallet » (*botillon* d'été).

La proposition de mon collègue nancéien, ainsi rectifiée, ne laisse pas d'avoir une certaine valeur : sans la découverte de l'adjectif **bote**, je m'y serais arrêté; mais c'eût été au détriment d'un mouvement de style familier à notre auteur et dont il est juste de ne pas priver ce passage.

VERS 948

1°	*va foutre va sanglant*				*paillart*
2°	*va te foute senglant*				—
3°, 4°	*va foutre va sanglant*				—
5°	—	*fouta*	—	—	—
6°	—	*foutre*	—	—	*paillard*
7°	—	—	—	—	*paillar*
8°, 9°	—	—	—	—	*paillard*
10°	—	*coquin*	—	—	—

Va foutre, va, sanglant paillart !
Va f..., va, maudit paillard !

Texte du manuscrit Taylor et des meilleures éditions, gothiques et autres : seul, Tréperel imprime *fouta*. Quant au manuscrit Bigot, on y lit *va te foute*, variante inférieure et d'ailleurs sans importance, sinon par la présence de la conjugaison réfléchie au lieu de la voix active, comme dans *tu te mens* (voir ci-dessus, au vers 944, 11°).

— M. Ernault demande si, par le mot **foutre,** « il faut entendre ici un infinitif ou un nom injurieux, quelque chose comme *Jean-foutre* », où **foutre** signifie *propre à rien*. Mais en fait de substantif, Godefroy ne fournit que *foteor* ou *foteeur*, *fouteor* ou *fouteeur*, en citation *foutere* ou *fouteres*, qu'il traduit par *fututor*, mot de sens très différent. D'autre part, on ne voit pas d'exemple de *foutre* employé isolément comme substantif pour injurier une personne, bien qu'on ait de nos jours appliqué à un homme d'Etat de petite

taille le surnom de *Foutriquet*. Enfin la restitution *foutere* ne saurait être admise ici en raison des textes et de la mesure du vers. Le *foutu* de Trépe-rel n'est guère plus acceptable, car ce n'est qu'un adjectif, dont Godefroy et La Curne produisent cet unique exemple : « Barthelemy Gentil dist de Maugiron d'Estissac [ou d'Eistrac] qu'il estoit un faulx, mauvais, traître et fuitif [lâche] ou *foutu* chevalier. (1416, Arch. JJ 169, pièce 448). » Il semble donc plus naturel de prendre le mot **foutre** comme un simple infinitif, dont le sens s'adapte très bien au cantexte, en rappelant la formule de congé, plus grossière encore que brutale, « *Va te faire foutre !* » souvent atténuée en « Va te faire... *lanlaire !* »

Pour le sens du mot **sanglant** dans ce vers, sinon même dans les précédents, M. Thorel me fait observer (lettre du 29 novembre 1901) que cet adjectif pourrait fort bien être ici venu du participe présent de *sangler*, verbe traduit par « far l'atto venereo » dans les *Erotica verba* de Rabelais relevés à la fin de l'édition Janet (Paris, 1823), sans autre commentaire ni renvoi au texte. Ce n'est pas impossible, eu égard à l'entourage de l'épithète et aux termes dans lesquels le *Ménagier de Paris* la condamne : voir ci-dessus, au vers 947, 1er alinéa. Peut-être serait-ce aussi l'explication de ce juron de l'*Obstination des Femmes* (farce de la fin du XVe siècle) déjà cité au chapitre des *Crudités* : « *Sanglant* bougre d'un vieil thoreau ! » Mais

autant vaut s'en tenir, du moins pour la traduction, au mot de Génin.

— **paillart**, dans l'ancienne langue, n'a pas uniquement le sens grossier que lui donne aujourd'hui le Dictionnaire de l'Académie; mais il signifie aussi simplement « misérable, comme un gueux *qui couche sur la paille* », et il s'emploie comme substantif = « gueux, paysan, valet, coquin » ; ou comme adjectif = « sale, vil, méprisable ». En voici des exemples :

1° Au XIII^e^ siècle, *Roman du Chastelain de Couci*, v. 3978 (édit. Crapelet) :

> « Et cilz, qui avoit son atour
> En *habit de paillart* changié,
> A devant la porte gaitié
> Soingneusement soir et matin. »

2° Au XV^e^ siècle, Arnoul Gréban (*Mistère de la Passion* :

> « Faulce mort de terrible garde,
> C'est ta *condicion paillarde*,
> D'estre toujours nice et fetarde
> A ceux à qui leur vie tarde... »

3° Au XV^e^ siècle, encore, *Farce de Pathelin*, vers 1580 : « Ung *villain paillart* me rigolle ! » s'écrie l'Avocat en parlant du Berger, et Connibert (*Veterator*, v. 1251) traduit littéralement : **Paganus** *hercle* **squalidus** *me irrideat !*

4° De même dans *le Nouveau Pathelin* (v. 786 et

810) et jusque dans La Fontaine (*le Vieillard et l'Ane*) :

> Pourquoi ? répondit le *paillard* ;
> Me fera-t-on porter double bât, double charge ?

5° Noel du Fail (*Contes et Discours d'Eutrapel*, I, 152, édit. Hippeau) a même écrit : « Il lui compta son *paillard d'argent* ! »

6° Le mot n'est pas inconnu en picard, où il fait contraste, par exemple, dans le blason d'un village situé à une lieue d'Amiens : « Chés *glorieux paillards* ed Saleu ! » (A. Dubois, *Proverbes et Dictons picards ;* Amiens, Douillet, 1888).

— Les formes du mot données par Godefroy sont **paillart**, — *ard*, — *ardt*, *pallhart*, *pailhare*.

A partir de 1532, on imprime ici *paillard* (avec un *a*) et de même *gaillard* au vers suivant. Pour la dentale finale, on commençait à tenir compte de la dérivation. *Grant* était supplanté par *grand* à cause de *grande*, *grandeur*, *grandir*. Cependant le féminin *verte* nous a fait adopter *vert* au préjudice de *verd*, malgré *verdeur* et *verdir*, et nous continuons à prononcer *grant homme :* cf. aussi *boulevart* récemment remplacé par *boulevard* sous l'influence de *boulevardier* au moins autant que par analogie avec *hasard* et autres mots de ce genre. Le *t* final de *rempart* (nom verbal de *remparer* est purement analogique : au lieu de régler le mot sur *part* ou *départ*, il faudrait écrire *rempar* (cf. *abri*, maintenu malgré *abriter*).

VERS 949

1° *tu me refais trop le gaillart*
2° — *my* — — — —
3°, 4° — *me* — — — —
5° — *mere fais* — — —
6°, 7° — *me refais* — — *gaillard*
8° — *my* — — — — c.
9°, 10° — *me* — — — —

Tu me refais trop le gaillart.
Tu me refais trop le gaillard.

Rien à signaler, sinon la leçon *my* fournie par Bigot et Ménier, mais peu acceptable. Le pronom *my* ne s'emploie guère ainsi comme proclitique, sauf dans les textes picards. Cf. Adam de la Halle (XIII^e^ siècle), *motet* dans le *Recueil de* G. Raynaud, III, p. 224 :

N'onques cele que j'amoie ne *mi* vot monstrer
Semblant ou je me deüsse conforter. »

Voici cependant un exemple analogue en pur français du XV^e^ siècle (*Vie M^gr^ saint Fiacre*, p. 24*b*, édit Fournier) :

Car savoir veul, sans nul sejour,
Comment Fiacre se deporte,
Et *ly* véoir me reconforte.

Mais ce n'est pas une raison pour rejeter ici l'unanimité de nos meilleurs textes. — D'autre part, si l'on écrivait *m'y*, on ne voit pas ce que signifierait l'adverbe.

1° *par la morbieu sa vien ten boire*
2° *dy hay campains cha veulx tu* —
3°, 4° *par la mort bieu sa vien ten* —
5° —(manq.)— — *ca* — — —
6°, 7° — *la* — — — — — —
8° — — — — *l'à vient t'en* —
9° — — — — *çà, viens* — —
10° — *me* — — — *vien* — —

Par la morbieu! sa vien t'en boire,
Par la morbieu! çà, viens-t'en boire,

Pas de difficulté. A remarquer seulement l'orthographe de **sa** pour *çà* (épel étymologique plus compliqué) et de **vien** assez inconséquemment changé depuis en *viens* [1]). Mais Bigot donne une variante qui montre sa liberté d'allure :

Dy, hay! compains; cha, veulx tu boire?

1. Cf. L. Clédat, *Grammaire élémentaire de la vieille langue française*, § 304 : « Cette *s* (ajoutée au radical du verbe à l'impératif singulier) est mise là par analogie avec les secondes personnes des autres temps; mais on ne la trouvait pas dans l'ancienne langue, pas plus qu'en latin. » Il est bizarre qu'on n'ait pas généralisé la règle. Pourquoi maintenir **va**, quand on dit **vas-y** ? Pourquoi **aime**, **aie**, **sache**, **veuille**, quand l'usage impose **aimes**-*en*, etc. Les patois sont plus logiques : « *Laissas* aquo... Ne me *touquas* grou! » s'écrie l'écolier limousin de Rabelais (II, 6), et Mᵉ Minin demandant en latin de cuisine un baiser à sa fiancée, lui a dit ci-dessus, au chapitre du jargon : « *Baisas!* » — On trouve d'ailleurs quelques exemples de cet **s** analogique :

Retranches, ô mon Dieu, des jours de ce grand roi,
Ces jours infortunés qui l'éloignent de toi!
(Voltaire, *Henriade*, VII, 307.)

Il vient de ce côté : vas au devant de lui.
(Alex. Dumas, *Charles VII chez ses grands vassaux*, II, 3 ; cf. III, 1.

— *Compains*, comme plus haut *lierres*, a un *s* analogique de cas sujet : le nominatif latin **companio*, « camarade de pain, » avait donné régulièrement *compain* (encore vivant sous la forme familière *copain* ; l'accusatif **companionem* nous a laissé *compagnon*.

— Quant à **boire**, les tendances archaïques du texte et la commodité de la rime inviteraient assez à le corriger en **boivre**, forme courante de cet infinitif du XII^e^ au XIV^e^ siècle : mais aucun texte n'y autorise, et l'on verra d'ailleurs que la rime, telle quelle, est encore largement suffisante pour l'époque.

VERS 951

1°	*et baille moy stan grain de poivre*						
2°	*baillez my my seul*	—	—	*poivre*			
3°, 4°	*et baille moy stan*	—	—	*poivre*			
5°	—	—	*moet*	—	—	—	—
6°, 7°	—	—	*moy*	—	—	—	*poyre*
8°	—	—	—	—	—	—	*poivre*
9°, 10°	—	—	—	—	—	—	*poivre*

Et baille my stan grain de poivre,
Et passe-moi ce grain de poivre,

C'est encore le texte de Taylor et de la vulgate, sauf pour **my**, emprunté à Bigot seul, et **poivre**, dû à Bigot et à Ménier.

— **Et baille**, entre deux tutoiements, est plus naturel que *baillez* (manuscrit Bigot). Ce verbe, d'où

nous avons tiré *bail* et *bailleur*, a d'abord signifié « porter » (*bajulare*) ; tombé en désuétude dans le français usuel (sauf quelques locutions familières, comme « Vous me la *baillez* belle ! »), il est resté notablement vivace dans les dialectes ou patois du nord-est avec le sens de « remettre, livrer, donner ».

— La forme dialectale **my** paraît préférable ici pour plusieurs raisons : 1° elle ne laisse pas isolé le mot **stan**, également dialectal ; 2° c'est Bigot que le bon sens nous impose de suivre ici à cause du mot **poivre**, et Bigot donne **my** ; 3° **my** n'est plus, comme au vers 949, en position atone, mais accentué, comme le **ty** du vers 954, qui réunit l'unanimité des textes ; 4° **my** diffère peu de *moy*. — Cf. « Jouer à Guillemin *baille* **my** ma lance » (Rabelais, I, 22).

— 1° **stan** m'avait d'abord été signalé par M. l'abbé Hamant comme une réduction possible de *oustant* ou de *ástant*, mots que Labourasse et Luc. Adam donnent pour équivalents du lorrain *austant*, venu de *aussi tant* et signifiant « autant » ; mais ni la syntaxe ni le sens même ne s'accommoderaient de cette interprétation.

2° Me guidant sur le texte de Bigot, qui remplace **stan** par *muy seul*, je croyais pouvoir reconnaître en ce mot une altération de **stun*, venu du latin *istum unum* et signifiant « ce seul » : c'est ainsi qu'en ancien français on trouve *uesun*, contracté de *neïsun*, venu de *nec ipsum unum* et employé au sens de « aucun, nul, pas un » ; mais je n'ai pas

trouvé trace de *'stun*, et personne ne m'en a signalé.

3° A la rigueur, **stan** pourrait être pris pour un équivalent dialectal d'une forme picarde *chten*, qui, décomposée, signifierait « ce tien », de *istum tuum* (M. Thorel). Mais un collègue m'affirme avoir entendu dire « *chten* lieu » pour signifier simplement *cet* enfant ». La solution est donc ailleurs, et la voici :

4° « En réalité, m'écrit mon obligeant collaborateur amiénois (11 octobre 1901), **stan**, c'est *st'*, demeuré intact dans nos patois et même dans le langage négligé : *ste femme*, *st'homme*. Le *an* ne serait-il pas une désinence nasale, prononciation locale? Exemple : chez nous, dans l'arrondissement de Doullens, *oui* s'écrit *oui* et se prononce *ouan*, très sourdement. » Là est évidemment la clef de l'énigme.

D'abord, en effet, l'observation précédente se trouve confirmée par cette remarque de A. Dubois *Proverbes et Dictons picards;* Amiens, Douillet, 1888 : « Notre patois est aussi difficile à parler qu'à écrire et à comprendre. Chaque contrée a sa façon de prononcer. Exemple : le mot *oui*. D'aucuns disent tout bonnement *oui*, d'autres *ouin*[1]; dans certains villages, on forme une espèce de grognement en prononçant *on*. Ailleurs on dit *siè*. »

On sait, d'autre part, que, dans le patois français, l'ancien démonstratif *cestuy* s'est réduit à *sti*. Aux environs de Paris, on entend dire *sti-là* pour *cestui-*

1. Dans certains cantons champenois (Aube, Haute-Marne), on articule *ouê*.

là (aujourd'hui *celui-là*). Cf. encore Molière, *Fourberies de Scapin*, III, 2 : « *Sti* diable de Géronte... *sti* Géronte... *sti* sac... *ste* bâtonne... » Ainsi parle Scapin en prétendu baragouin suisse, et l'on voit qu'il affecte *sti* au masculin et *ste* au féminin, particularité que je retrouve dans Moisy (*Dictionnaire du Patois normand*) et qu'on peut dire générale en patois français : cf. normand *steci*, *stechi*, *ch'teci* ; *stici*, *stichi*, *sticin*, *stichin*, *ch'tichi*, *ch'tichin* ; *stilà*, *stilo*, *ch'tilà*, *ch'tilo* (pronom démonstratif masculin) ; *ste* (adjectif féminin) ; *st'* (adjectif masculin) devant voyelle, *ç'* ou *chu* devant consonne ; — wallon de Namur *ç'tici*, etc. ; — wallon lillois *ch'tillà*, etc. Pourquoi ne pas supposer une localité lorraine où *sti* se prononcerait ou se serait prononcé **stan**[1], de même qu'à Doullens *oui* se prononce *ouan* ? Seulement, l'auteur du *Pathelin*, plus logique que les Doullensais, a écrit le mot comme il voulait le faire prononcer.

Ce passage de *i* au son de *a* nasal doit avoir eu comme intermédiaire le phonème *in*, comme on peut le voir par les diverses prononciations de *oui* en picard, par les finales normandes en *i* ou *in* relevées ci-dessus (à quoi il faut ajouter *meu*, *ten sen* ou **man, tan, san** pour *mon*, *ton*, *son*), et même par le mot *amin* (signifiant « amis ») qu'on lit dans *Li sermon saint Bernart* publiés par W. Foerster

1. Dans la première des deux farces *tabariniques* p. p. Ed. Fournier (*Théâtre français au* XVI^e^ *et au* XVII^e^ siècle, p. 231 *b*), le seigneur Piphagne, qui jargonne en italien, dit qu'il veut « *cognoscere si* **sto** *Tabarin a donna l'ordine...* »

(Erlangen, 1885) : « Tei *amin*, chier Sire, et tei proisme aprocharent et esturent encontre ti. » Or, le *Sermon pour la Conversion de saint Paul*, où se trouve cette phrase, est écrit en dialecte oriental (lorrain) du XII[e] siècle[1]... Cf. encore *kahu kaha* (XV[e] siècle, *Pou d'Acquest*) et *cahy caha* (XV[e] siècle, COQUILLART, *Enqueste de la Simple et de la Rusée*) pour *cahin caha* (RABELAIS, IV, *Prologue*), récemment modifié en *cahin cahant*, d'après *clopin clopant*, par le chansonnier L. XANROF (*l'Encombrement*). Voir enfin au chapitre du *Flamand* (v. 886, note sur *gewapen*) la série *Magnan*, *Magnen*, *Magnin*, du vieux français *maignan* ou *maignen*, breton *mignan* « chaudronnier ».

Par là s'expliquerait aussi une confusion assez fréquente, dans les textes anciens ou dialectaux, entre *meshui* et *mesouan* (MOISY renvoie de l'un à l'autre), quoique ces deux mots soient d'origine différente[1]. Enfin on peut se rendre compte de ces permutations vocaliques en comparant entre eux, non seulement les doublets *amygdale* et *amande*,

1. En haut breton voisin de Saint-Brieuc, m'écrit M. Ernault 6 septembre 1902, j'ai entendu « des *fourmins* » (appliqué à des punaises, par euphémisme). »

2. **Meshui** ou **meshuy** (*huimais* dans JOINVILLE, § 243, et au *Livre des Mestiers*, p. 23, en regard du flamand analogue *hedemeer*) vient de *magis hodie* ; **mesouan**, **mesouen**, **mesouain**, **mesoan**, **meshoen**, de *magis hoc anno*.

L'un et l'autre sont composés de *mais*, comme **désormais**, dont ils ont à peu près le sens, le premier avec l'idée de « aujourd'hui », le second avec la nuance de « cette année ». GÉNIN établit déjà cette distinction dans sa note au vers 1064 du *Pathelin* ; mais M. GASTON PARIS (*Chansons du XV[e] siècle*, p. 7, note au vers 26) précise l'ethymologie.

Criquetot et *Cranquetot* (réduit à *Cranctot* dans l'épitaphe citée au vers 894 de la tirade normande), mais encore le wallon liégeois *so* **s'tin** *la*, « sur ce temps-là », et le normand **stan***pendant* ou **sta***pendant*, cité par Moisy et écrit analytiquement « ce temps pendant » dans Alain Chartier (*Histoire de Charles* VII, p. 196) et dans les *Chansons normandes du* XV^e^ *siècle* (manuscrit de Vire, p. 17 du *Recueil* Gasté) ; seulement, bien que *stanpendant* se traduise par *cependant*, on ne saurait en détacher *stan* = *ce*, comme dans notre texte.

— **grain de poivre**. Tous les textes, sauf Bigot et Ménier, donnent ici *grain de poire*, un vrai non-sens, de quelque façon qu'on interprète *grain*, soit comme mesure de poids (valeur 0^gr^,06 !), soit comme synonyme de *peu* : jamais Français, fût-il Lorrain, n'a parlé ainsi ; mais on dit couramment « un *quartier* de *poire* » ou « un *grain* de *poivre*[1] ». D'ailleurs, pourquoi demander de la poire avant de boire ? ce n'est pas le moyen de se donner soif, le proverbe est là pour l'attester. Pathelin, au contraire, notre « advocat *potatif* » du vers 71, demande, en bon *poivrot*, du *poivre* pour s'altérer,

1. Sans doute, *grain* s'est employé dans divers dialectes pour renforcer la négation *ne*, au même titre que *pas*, *point*, *mie*, *goutte*, etc. « Je *n'*en veulx *grain !* » dit le bûcheron à Mercure (Rabelais, IV, *Nouveau Prologue*). « O *n'*y voyait **grain** *goutte !* » phrase entendue en 1878 par Jouancoux (*Etudes pour servir à un gloss. étym. du pat. picard*). Cf. en breton de Vannes, ajoute M. Ernault, *Ne repos* **gran**. « Il ne repose pas du tout ». Mais, de ce qu'on dit : « Je *n'*en veux *pas*, *point*, *grain*, etc. », s'ensuit-il qu'on puisse dire : « Donnez-moi *ce pas*, *point*, *grain*, etc., de n'importe quoi ? »

garantissant qu'il le mangera pour mieux boire à la santé de sa dupe : quoi de plus naturel que cet enchaînement des idées?

Je n'ignore pas que nos poètes ont souvent fait rimer *boire* et *poire*. Au XIII^e^ siècle, ADAM DE LA HALLE *Jeu d'Adam* ou *de la Feuillée*) fait dire à son *fisicien* (médecin) :

« Chà! une fois
Me donnés, si vous plaist, à boire. »

Et *Guillos* de répondre :

Tenés, et mengiés ceste poire. »
(MONMERQUÉ ET FR. MICHEL, *Théâtre français au moyen âge*, p. 89.)

Si l'on donne une poire pour la soif, on offre aussi une pomme pour la faim (même pièce picarde, *ibid.*, p. 90) :

LI DERVÉS

Par le mort Dieu! je muir de faim.

LI PERES AU DERVÉ

Tenés, mengiés dont ceste pume.

Dans le *Testament de Pathelin* (v. 134-138), on retrouve *poire* rimant avec *boire*, mais par un rapprochement d'idées un peu forcé :

GUILLEMETTE

Pour vous donner quelque remède,
Feray je venir[1] l'Apoticaire?

1. Pour *venir*, correction nécessitée par la mesure du vers. Un des *Rebus de Picardie* du XVI^e^ siècle (ms. Bibl. Nat., f° 23) force

PATHELIN

Baillez donc premïer à boire,
Et mettez cuire une poire,
Pour sçavoir s'il m'amendera.

La contrainte serait la même ici, surtout après *grain* ; car, le moyen de « boire à la santé de quelqu'un » avec un « grain de *poire* »? Un « grain de *poivre* », au contraire, est un stimulant pour la soif : il permet de « pleiger » ou de « boire d'autant » !

Si on lit *poire* dans la plupart des textes, c'est qu'un des premiers scribes aura négligé de transcrire fidèlement **poiure**, qu'il avait probablement lu *ponire* et pris pour une forme dialectale de *poire* ou plutôt pour une altération du mot : erreur facile à une époque où l'on ignorait le point sur l'*i* et le *v* médial. Peut-être aussi aura-t-on voulu sacrifier à l'exactitude de la rime, mais bien indûment, car les exemples fourmillent où persiste encore la simple assonance. Nous en avons déjà relevé plusieurs, dans le *Pathelin* même et ailleurs, à propos de la tirade bretonne (v. 920). En voici d'autres plus spéciaux, où, comme ici, une consonne se trouve sura-

aussi à la prononciation de **uielle** pour *vielle* nom d'instrument de musique). Il y faut lire successivement *en* **uielle** *t(s), t, tor tume* [taureau tombe], *four, roie*, afin de retrouver le vers indiqué comme solution :

Enhuy, helas! à tort tu me fourvoyes

bondante ou sans correspondance avec une autre.

C'est la lettre R qui est le plus souvent sans écho : **covoitoz... amors** (Rotruenge[1] de la fin du XIII^e^ siècle, dans P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, II, 49), **roge gorge... bouge** (*Pippée*, p. 139 *b*, édit. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, 1450-1550), **comme... gourme** (*Mundus, Caro, Demonia*, p. 200 *b*, *ibid.*), **femme... ferme** (Rog. de Collerye, *Monologue du Résolu*, p. 291 *a*, *ibid.*), **large... aage** (*Sottie du Monde*, p. 402 *b*, *ibid.*). Mais on rencontre aussi d'autres consonnes : G, L, dans **médecine... cigne**, **Dominus... nulz** (*Testament de Pathelin*, v. 291 *et* 329) ou **prevos... fols** (M^e^ Requis, *Richars li Biaus*, v. 4609 : XIII^e^ siècle) ; L, S, dans **coulte... penthecouste... toute** (Nicol. de la Chesnaye, *Condamnacion de Banquet*, fin ; 1° XVI^e^ siècle) ; L encore dans **truffes... buffles** (Scarron, *Virgile travesti*, III, fin ; M, dans **automne... Pomone** (La Fontaine, *Fables*, IX, 5) ; TH, dans **ultime... rithme** (*Épitaphe de P. Blanchet*, par J. Bouchet, XVI^e^ siècle). Parfois même le manque de concordance est double : **Allemagne** (mais peut-être faut-il lire *Allemaigne*)... **Lorraine** (*Dictons des pays*, dans le *Recueil* Montaiglon, V, 111), **pasques**, réduit à *paques* pour rimer avec **relague** (dans Du Cange, v° *Senescalcus* : voir plus loin à **Garbot**, vers 894 de la tirade normande), **faulte... chaude** (*Farce de Calbain*, fin), **herbe... harpe** (Bergerie

1. Sorte de chanson définie plus bas (vers 953, **nient**, note).

de *Mieulx que devant*, p. 58 *b* dans Ed. Fournier). Après ce dernier exemple, tiré d'une pièce contemporaine du *Pathelin*, on peut, ce semble, admettre ici **boire** et **poivre** comme rimant entre eux suffisamment pour l'époque.

VERS 952

1° *car vrayement il le mengera*
2° *et par dieu se — —*
3° à 5° *car vraiement il — —*
6° *— vrayement — — mangera*
7° *— vraymenut — — mengera*
8° *— vrayement il — mangera*
9°, 10° *— — — lu —*

Car vraiement i le mengera
Car vraiment je le mangerai.

Les deux premiers mots sont dans tous les textes autres que Bigot, qui donne *et par dieu ;* mais l'*i* de l'adverbe, fourni par les éditions gothiques, est remplacé par un *y* dans Taylor et les éditions postérieures, et l'*e* muet de sa première syllabe enlevé dans Bonnemère (1533). Il paraît préférable d'adopter avec Génin l'*i* des éditions gothiques, comme plus ancien et plus conforme à la prononciation même du mot dans ce vers. Toutefois il ne faut pas perdre de vue que, dans cette période de transition, l'orthographe et la prononciation sont flottantes. L'*y* commence à supplanter l'*i*, et l'*e* médial à devenir réellement muet, mais sans fixité. Ici, **vraiement** ne

compte que pour deux syllabes; il comptera pour trois aux vers 1209 et 1335, et il en est de même dans le *Nouveau Pathelin*, où *vraiement*, dissyllabe au vers 268, est trissyllabe aux vers 283 et 402; dans le *Testament de Pathelin*, où toutefois le dissyllabisme domine (v. 211, 358, 390, 408) contre le trissyllabisme (v. 500 ; etc. Au XIII^e^ siècle, il y avait plus de simplicité et de régularité. Cf. *Huon de Bordeaux*, v. 1552 :

« Si *vraïement*, com c'est voirs que je di. »

(De même aux vers 1508, 1557, etc., et dans *Berte aus grans piés* (laisse VII, v. 3), etc. Mais cette sorte d'*e* médial (entre voyelle et consonne) tendit toujours à disparaître de la prononciation, et il n'y en a presque plus trace aujourd'hui, même dans les verbes, malgré toutes les protestations des puristes. Cf. Émile Deschanel, *Déformations de la langue française*, II, fin, dans *Revue de Paris*, 1897, n° 21, p. 114.)

— **i** pour *je*, suivant l'usage de nombreux patois de France (Midi, Centre et Nord-Est). On écrit tantôt **i**, comme ici, tantôt **y**, comme dans le passage en « limosinois ». Ce n'est pas que *i* ou *y* soit d'un emploi général en lorrain : on y dit tantôt *i* tantôt *je*, tantôt *dj'* devant voyelle, comme en wallon de Namur *dji*. La collection de Montbret (manuscrit 191 de la Bibliothèque municipale de Rouen) est particulièrement instructive à cet égard. La parabole évangélique de *l'Enfant prodigue* s'y trouve

traduite en toutes sortes de patois. En voici un spécimen du plus haut intérêt pour nous. Il s'agit de traduire la phrase suivante : *Je me lèverai, j'irai chez mon père, et je lui dirai : Père, j'ai péché contre le Ciel et contre vous.*

TRADUCTION EN PATOIS DE LA RÉGION LORRAINE

1° Bussang (Vosges) : « *I me levera, i vira* chu m'pere, et *i li dira :* Popa, *y a* péché conte le Ciel et conte vo. »

2° Dommartin (Vosges) : « *Jé me luvera, jé vira, jé li dira, j'a...* »

3° Gérardmer (Vosges) : « *Jé mé livra, jé vira, jé li dira, j'a...* »

4° Levoncourt et Courtavon (Haut-Rhin) : « *Y* me *yeuvrai, y adrai, y* ie *dirai, j'ai...* »

5° Chatenois (Belfort) : « *I* me *leveraie, i vieraie, y li diraie, y aie...* »

6° Giromagny (Belfort) : *I me leveraz, y* mon *viraz, y* ly *diraz, y az...* »

7° La Chapelle-sous-Rougemont (Belfort) : « *Y* me *leverai, y vierrai, y dirai, y ai...* »

Ainsi se trouve confirmé ce que dit en substance Lucien Adam (*les Patois lorrains ;* Nancy, 1881) : « En « patois bourguignon, on prononce *je seu* ou *i seu*, « je suis », *j'ai* ou *i ai*. En comtois, l'*i* est dominant. « Dans le sud du département des Vosges, cette « double influence a fait prévaloir le raccourcisse-

« ment *i*, qui prend un *dj* euphonique devant une « voyelle. » (Voir plus bas à **mengera**.)

Dans notre texte, le sens de la première personne verbale n'étant pas douteux, la difficulté porte sur le choix du pronom sujet. Faut-il *i* (ou *y*)? faut-il *je*? Or, nulle part on ne lit *je*, pas même dans le manuscrit Bigot, dont le *se* peut toutefois être considéré comme un erratum du scribe qui, au vers suivant, a nettement écrit *je*. Mais Bigot est isolé. Tous les autres textes, y compris Taylor, donnent *il*. On ne doit pas hésiter à croire que cet *il* résulte d'une mauvaise lecture de *i* placé devant un mot commençant par un *l* et suivi d'un verbe dont la désinence française, de la troisième personne du singulier, semblait appeler *il* comme sujet. L'erreur, une fois commise au vers 952, a été répétée au vers suivant, bien que le pronom *i* ne fût plus suivi d'un *l*, mais d'un *b*. En résumé, ici encore, comme souvent ailleurs, le manuscrit Bigot donne le sens, mais c'est dans le manuscrit Taylor et dans la vulgate qu'il faut découvrir le mot.

Une conjecture originale de M. Thorel (lettre du 12 octobre 1901) : « En dehors de Bigot et de Génin « qui, bravement et sans dire pourquoi, mettent « *je*, tous les auteurs ont *il*. Cet *il* serait à conser- « ver avec le sens de *je*, et cela pour deux raisons : « 1° Dans le langage familier, comme dans certaines « formules administratives, on parle souvent de soi à « la troisième personne, soit avec un substantif, soit « avec un pronom. Cf. « *Le Préfet de Police* porte à

« la connaissance du public... ». « Voilà ce que *Mon-*
« *seigneur* vous donne ». (Molière, *Bourgeois gen-*
« *tilhomme*, II, 5.) « Comment allez-vous ? — *Ça*
va mieux : *on* a bien dormi. »

« 2° Ici, Pathelin affecte de délirer. Or, dans le
« délire, il n'est pas rare, les médecins l'attestent,
« de voir le malade perdre le sentiment de sa per-
« sonnalité. » *Il s'extériorise*. J'ai connu une jeune
« fille qui, dans ses dernières heures, disait : « *Elle*
« a chaud, *elle* a froid ! »

« L'auteur du *Pathelin* est décidément un fin obser-
vateur. »

Sans doute ; mais, si nous adoptons cette fine observation, que devient notre patois lorrain ? et puis, la remarque n'est-elle pas quelque peu entachée de subtilité, si ingénieuse que soit l'hypothèse ?

— **le**, dans tous les textes anciens : seuls, Coustelier et Durand impriment *la*, sans doute pour représenter l'idée de *poire*.

— **mengera**, dans tous les textes antérieurs à 1532, mais ensuite *maugera*, sauf dans Bonnemère (1533). Pour *a*, désinence de première personne verbale en lorrain, voir plus haut, à propos de *i* pour *je*. Luc. Adam cite aussi *dj'ará*, « j'aurai » ; *dj' esrá*, « je serai » ; *j'irá*, « j'irai » ; *j' broïerá*, « je broierai » ; etc. La conjugaison correspondante du *Chan Heurlin*, poème en patois messin de la fin du XVIII^e^ siècle, par Broudex et Moby (Nancy, Sidot, 1900), donne *j'ara*, *je s'ra*, *j'éra*, etc. Dans la *Revue*

Celtique XVI, p. 185), on trouve encore en citation *je farra*, « je faudrai ». Enfin il n'est pas rare d'entendre, à Paris même, des faubouriens parler ainsi par plaisanterie.

VERS 953

1° *et par saint George il bura*
2° — — *le corps bieu je bera*
3, 4° — — *saint george il bura*
5° — — — — — *beura*
6° — — *sainct* — — *bura*
7° — — *sain&* — — —
8° à 10° — — *sainct George* — *beura*

Et, par saint George, i bura
Et, par saint Georges, je boirai

Les deux premiers mots sont constants. Le troisième est écrit ainsi jusqu'en 1532, où l'on imprime *sainct*. Le quatrième est constant : mais Bigot remplace *saint George* par *le corps bieu*.

— **George** sans *s*, dans Taylor et la vulgate. Cette orthographe paraît d'abord en désaccord avec celle de **Jaques** (v. 956); mais on peut considérer que *George* est ici au cas régime, tandis que *Jaques* mis en apostrophe, suit l'orthographe du cas sujet. On sait d'ailleurs l'inconséquence de l'usage actuel à l'égard des prénoms masculins terminés par une syllabe muette : cf. *Gustave* et *Georges* (excepté dans *George Sand*, écrit à l'anglaise), *Jacques* et *Philippe*, et cela malgré l'identité de la désinence latine ori-

ginelle (*-ius* pour les deux premiers, *-us* pour les deux autres). Il n'y a donc pas lieu ici de profiter de ce que le mot suivant a une lettre de trop dans nos textes (*il* au lieu de *i*) pour ajouter un *s* à *George*.

Quant à l'hiatus qui résulte de la position de l'*e* final devant la voyelle suivante, il importe assez peu. Cf. Diez, *Grammaire des Langues romanes* (fin) : « En vieux français, il faut remarquer l'aiguisement des voyelles finales, comme dans *qu'importé-il*, *suffirá-il*, *jé irai*, *jé en sai une*, *jé onques* (à côté de *j'onques*), *qué il ne s'en sorient* [1]. » Les exemples analogues sont fréquents en poésie jusqu'à la fin de la Renaissance. En voici plusieurs rangés par ordre chronologique :

1. A-t-on des preuves de *é* pour *e* en hiatus? Ce n'est pas toujours le même cas que devant une enclitique : *aimé-je? puissé-je!* Je crois volontiers, avec M. Ernault, que l'*e* muet final ainsi « aiguisé » serait plus exactement noté *ë*. De même, dans les noms propres, on distingue par l'écriture, comme par la prononciation (quand celle-ci est correcte), *Noë*, *Zoë*, etc., de *La Noë*, *Laloë* (vieilles formes de *La Noue*, *L'Alouc*), etc. Le tréma a sur l'accent aigu l'avantage de ne pas changer l'*e* muet en *é* fermé : cf. *qué*, *ciguë*, *figue*. Mais comment lirait-on, après *ciguë*, les épels *distinguë-il*, *remarquë-il?* N'est-ce pas l'imperfection de notre système orthographique qui a porté Diez à choisir ici l'accent aigu, comme un passe-partout approximatif?

D'autre part, à propos de l'exemple *suffirá-il*, peut-être n'est-il pas sans intérêt de rappeler que plus tard, « surtout au XVI^e^ siècle dans des écrits d'un genre populaire », l'*a* final s'est élidé quelquefois, aussi bien que l'*e*, devant le pronom personnel, sur lequel, en pareil cas, se porte l'accent. Cf. note de M. Gaston Paris (*Chansons du XV^e^ siècle*, p. 13) sur le troisième mot de ces deux vers :

A qui *direlle* sa pencée,
La fille qui n'a pas d'amy?

XII^e^ siècle. CHRESTIEN DE TROYES, *Cligès*, v. 926 et 1036 :

Est *ce* Amors? Oïl, ce croi.
Donc ai *je* an la mer semé.

Fin XII^e^ siècle. *Ecangile aus fames*, v. 10 :

Mais certes il me semble *que* ils aient grant tort.

XIII^e^ siècle. *Estula* (fabliau anonyme), v. 41 :

Que il n'i ait rien se bien non.

XIV^e^ siècle. FROISSART, *Ballade de la Margherite*, v. 15 :

Ja n'y sera morte *ne* apalie.

XV^e^ siècle. *Moralité du Mauvais Riche*, v. 29-30 :

A estre vestu noblement,
Comme de *pourpre* et de soye.

Ces deux vers sont à peu près textuellement répétés plus loin (v. 121-122), et la pièce fournit encore trois ou quatre autres hiatus de ce genre.

XVI^e^ siècle. *Testament de Pathelin*, v. 136-137 :

Baillez donc premïer à boire
Et mettez *cuire* une poire.

On peut observer que dans les deux dernières citations l'hiatus est au même endroit que dans notre vers. Le *Testament de Pathelin* en a deux autres spécimens en position différente (v. 33 et

345) et deux autres encore juste à l'hémistiche (v. 210 et 276). Cf. enfin, plus bas, **chidre**, au vers 897 de la tirade normande (texte du manuscrit La Vallière), et plus haut **mette**, au vers 874 du texte flamand (y voir la note sur *peu*).

Pour le phénomène contraire, c'est-à-dire l'apocope ou élision de l'*e* muet final devant une consonne, notamment à l'hémistiche, voir plus haut, dans l'étude du passage breton (II, § 1), la note critique sur le vers 912: « Sont il ung *asne* que j'orré braire ? »

— **i** pour *il* (Taylor et vulgate) ou *je* (Bigot seul) : voir au vers précédent.

— **bura**, leçon de Taylor (Cf. *burez* et *burons*, aux vers 298 et 331) et des meilleures éditions (gothiques ou autres), préféré à *bera* (Bigot) et à *beura* (Tréperel, Ménier et suivants), parce que **bura** est aussi l'orthographe la plus usitée au xv^e^ siècle. Un exemple frappant des variations de ce futur se trouve dans un passage du *Voyage de Charlemagne* (fin du xi^e^ siècle) remanié au milieu du xv^e^ et du xvi^e^ siècle dans *Galien restoré* et *Galien rethoré*.

Dans le texte du xi^e^ siècle, on lit : « *Mangerai* son peisson et *berrai* son claret. » Dans celui du xv^e^ : « Le roy Hugues **mengera** son poisson et **bura** son bon vin. » Dans le dernier, on trouve parallèlement *manger* et *beuvra*. Cf. encore *Roman de la Rose* (xiii^e^ siècle), vers 1490 : « Il se pensa *que* il *bevroit*. »

Nouveau Pathelin (XVI^e^ siècle), v. 187-188 :

. . . . . « Nous serons
Les pieds soubz la table et **burons.** »

Une autre conjecture de M. Thorel, toujours à l'éloge de l'auteur du *Pathelin*, mais encore bien subtile et surtout en désaccord avec les textes, consisterait à voir ici le futur du verbe *huer*, employé comme synonyme de *suer*. Sans doute l'*Ecole de Salerne* (traduction nouvelle par M. BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, p. 60 ; Petit-Bourg, P. Decauville, 1888) préconise le poivre comme fébrifuge, et l'on trouve dans GODEFROY *huer* au sens de *suer ;* mais le futur de ce verbe serait plutôt écrit *huera* (Cf. DU CANGE, v° *hura :* **buerie,** « buanderie »), et ceux de nos textes qui donnent l'*e*, le placent avant l'*u* ! Ce n'est donc pas ce passage qui nous éclairera sur la science médicale de notre auteur inconnu [1].

Pour confirmer son hypothèse, M. Thorel pensait aussi pouvoir rapprocher ici (avec la signification de *imbibé*, *intoxiqué*) le mot *bu*, qui, en picard, normand et champenois au moins, s'emploie au sens de *ivre ;* mais ce mot n'a rien de commun avec le verbe *huer* : c'est tout simplement le participe de *boire*, employé comme le latin *potus* avec le double

1. Le futur **buera** figure en toutes lettres, avec son sens primitif, dans le *Livre des Mestiers* (texte picard du XIV^e^ siècle, p. p. Michelant, p. 23-24 : « Beatris, li lavendire, venra chi après mengier : si li donnés ches lingne draps, et elle les **buera.** »

sens (passif et actif) de *ayant été bu* et *ayant bu*. En regard du vers d'Ovide (*Fastes*, I, 216).

Quo plus sunt potæ, *plus sitiuntur aquæ*
(Mot à mot : Plus les eaux sont *bues*, plus on en a soif),

on trouve naturellement à citer le mot de la vieille Macédonienne qui en appelait du roi Philippe *bene* **poto** *et ebrio*, « bien *bu* et ivre », au même Philippe à jeun. Les langues germaniques ont un mot analogue : gothique *drugkans*, allemand *trunken*, hollandais *dronken*, anglais *drunk*. Ces permutations de sens ne sont pas rares en français : une rue *passante* ne passe pas, tandis qu'un homme *osé* est celui qui ose (cf. Chabaneau, *Conjugaison française*, p. 6, haut et n. 1 ; mais surtout Diez, *Grammaire des Langues romanes*, t. III, p. 243, où se trouvent de nombreux exemples de même sorte en diverses langues néo-latines).

VERS 954

1°	*a*	*ty*	*que*	*veulx*	*tu*	*que*	*je*	*die*	
2°	—	—	—	—	—	—	—	*dye*	
3°, 4°	—	—	—	—	—	—	—	*die*	
5°	—	—	—	—	—	—	—	*te*	—
6°, 7°	—	—	—	—	—	—	—	—	
8°	—	*ti*	—	*veux*	—	—	—	—	
9°, 10°	—	*ty*	—	—	—	—	—	—	?

A ty. Que veulx tu que je die ?
A toi. Que veux-tu que je dise?

Pas de variante intéressante : Ménier imprime *ti* et *ceux* ; Tréperel ajoute *te* après *je*, ce qui lui fait une syllabe de trop ; Bigot écrit *dye* ; tous les autres textes sont d'accord.

Avec le sens de *huer* appliqué à **bura**, **à ty** serait naturellement le complément de **die**, et l'on aurait une « inversion heureuse » ; mais on a vu l'impossibilité de cette interprétation. **A ty** constitue ici un enjambement non moins heureux que n'eût été l'inversion, et nous verrons d'ailleurs la même expression revenir à peu près semblablement dans la tirade normande (v. 898) :

... « Je berée
Voulentiers *a luy !* »

Si même on en croit Oudin (*Curiositez françoises*; Paris, 1656), la locution ne serait pas jeune : « Les « soldats, *beurant* par dérision *à la santé* d'Alaric, « après luy avoir tranché la teste et l'avoir mise « au bout d'une pique, proféroient ces paroles : **A** « **ti**, *Alaric Giot !* Et depuis, par corruption [on dit], « *à tirelarigot*. » — Moisy (*Dictionnaire de Patois normand*), qui cite ce passage, connaît la bonne étymologie : *à tire la Rigaud*. La Rigaud était une cloche de Rouen ainsi nommée d'Odon Rigault ou Rigaut, archevêque de la ville au XIII^e^ siècle. Cf. « boire *comme un sonneur* » et « vendre [une boisson *à musse ton pot* (normand et picard *à muche ten pot*, français moderne *à cache ton pot*, d'où probablement le jeu de *cache-tampon*), expressions

proverbiales dont la première explique l'ensemble de la locution, la seconde l'emploi de l'impératif *tire*, du moins pour la deuxième personne verbale[1].

Au point de vue de la langue, **my** et **ty** (pour *moi* et *toi*) sont des formes dialectales, aussi picardes et champenoises que lorraines, qui se rencontrent fréquemment dans les textes français, notamment en position accentuée, comme ici. Cf. le second des deux vers assonancés du *Voyage de Charlemagne* cités plus bas à propos du vers 955, et de plus :

1. « N'aurez vous point pitié de *my*? »
(XV^e^ siècle, *Farce du Pasté et de la Tarte*, édit. FOURNIER, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 13 *b*.)

2. « Tout tel et aussi bien que *ty*. »
(IBID., p. 16 *b*.)

Il arrive aussi de trouver l'une ou l'autre forme indifféremment employée dans le même ouvrage : cf. « Le sang bieu de *moy* ! » et « Le sancg de *my* ! » (Farce de la *Pippée*, p. 142 *b* et 143 *a*, IBID.). Tel est encore le vers 14 de la *Farce des Théologastres* (? 1524) :

Je n'y entends rien quant à *my* ! »

Et la pièce est en pur français de Paris, à peine mélangé d'un peu de latin macaronique.

1. Ces divers exemples condamnent GÉNIN (*Récréations philologiques*, t. I, p. 371, prétendant qu'il « faudrait » écrire « en *tire-la-Rigault* », sous prétexte qu'on trouve en « dans Furetière et dans les écrivains du XV^e^ au XVII^e^ siècle » : les deux phrases qu'il cite indiqueraient plutôt deux exceptions. — *Rigaud* est la forme moderne, qui prépare la dérivation : *Rigaudie*, *rigaudon* ou *rigodon*, etc.

— **die**, mot bien français aussi, remonte presque aux origines de la langue, fut très florissant au moyen âge, en grande faveur sous les Précieuses, et n'a pas encore tout à fait disparu du vocabulaire poétique ; mais on en sent l'archaïsme, et il ne convient guère qu'au style marotique. Son emploi ici explique le retour au pronom *je* : Pathelin ne jargonne plus en lorrain.

VERS 955

1° *dy viens tu niens de picardie*
2° — *nestu ugent* — —
3°. 4° — *viens tu nient* — —
5° — *vien* — — — —
6°. 7° — *viens* — — — —
8° *di vient* — — — —
9° *dy* — — *niant* — *Picatdie ?*
10° — — — — — *Picardie ?*

Dy, viens tu nient de Picardie,
Dis, viens-tu point de Picardie,

Aucune difficulté, ni pour le texte ni pour le sens.

— **Dy** est partout, sauf dans Ménier, qui imprime *di*, forme équivalente (latin *dic*), mais plus ancienne. Cf. *Voyage de Charlemagne* (fin XI^e^ siècle), vers 623 :

Di, va! que font Franceis et Charles al fier vis?
Oïstes les parler s'ils remaindront *a mi?*»

— **viens**, remplacé par *nestu* (« n'es-tu ») dans

le manuscrit Bigot, est écrit *vien* dans Tréperel, *vient* dans Ménier, Coustelier et Durand !

— **tu**, leçon constante.

— **nient**, d'après les plus anciennes éditions Taylor donne *niens*, erratum imputable peut-être à ce que *rien* prenait parfois un *s* final (voir Restitution du « limosinois », v. 838, note sur **res**)? Bigot écrit *nyent ;* Coustelier et Durand impriment *niant*. Le mot, très usité dans tous les dialectes de la langue d'oïl, vient de *nec *entem*[1] et s'est d'abord écrit *nient*, prononcé en deux syllabes (cf. le *Roland* et le *Saint Alexis*, XI^e^ et XII^e^ siècles), puis en une seule, comme ici. Les formes successives paraissent avoir été *nient* ou *niant*, *nyent* ou *nyant*, *neient* ou *neiant*, *noient* ou *noiant*, *néent* ou *néant ;* mais cet ordre chronologique n'est pas rigoureux : on lit *nient* et *noient* dans la *Règle de saint Benoît* (XIII^e^ siècle), etc. Employé surtout, comme aujourd'hui encore *pas* ou *point*, pour renforcer la négation *ne*, exprimée ou sous-entendue (ce qui est ici le cas), il a été de bonne heure synonyme de *rien*, admettant à peu près les mêmes constructions que ce mot; plus rarement, il est devenu l'équivalent de *non* (par exemple dans le langage du Nord). Cf.

1° Ço dit li Quens : « Jo n'en ferai *nïent* ».
(XI^e^ siècle, *Chanson de Roland*, v. 787.)

2° Del conforter n'i a *neient*.
(XII^e^ siècle, Ben. de Sainte-More, *Roman de Troie*, v. 13.271.)

1. Ou plutôt peut-être de *nĕ* + *gent* (Körting, 2^e^ édition, n° 6489 et *Supplément*) : cf. italien *niente*, anciennement aussi *nejente* [Note de M. Ernault].

3° Ainc n'i peu trover *noiant*
De secors.

Rotrenge[1] du XIII[e] siècle, dans P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*... II, n° 49.)

4° « Quant ilz virent le fait, si coururent en l'ostel des sages pour les destruire; mais *pour neant* fut, car allez s'en estoient. »

XV[e] siècle. *Roman des Sept sages de Rome*; éd. G. Paris, 1876, p. 44.)

« Pour peu. — Mais *pour nyant* à ce compte. »

Fin du XV[e] siècle, *Farce de la Pippée*, dans Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 135 *a*).

5° « De nout maison je viens tout dret.
— De vous maison venez? — Si fait
Par son serment : ne mens *de nient*. »

(*Ibid.*, 141 *b*).

6° « Immutabilis, *nient* muaule... Impudens, *nient* honteus... »

(XV[e] siècle Guill. Britton, *Vocabulaire latin-français*, édit. Ad. d'Aubers: Douai, 1851.)

— **de Picardie**, d'après tous les textes, même celui de Coustelier, qui porte seulement une faute d'impression : *Picatdie*.

Le sens moqueur de la question posée au Drapier par l'Avocat retors n'échappe à personne. C'est ainsi qu'à Paris on demande à un sot *s'il revient de Pontoise*, de ce Pontoise que Villon a si malicieusement nommé dans un quatrain fameux :

« Je suis François, dont ce me poise,
Né de Paris emprès Ponthoise... »

1. Chanson à ritournelle, que l'on chantait en ronde avec accompagnement de rote (sorte de vielle primitive) : elle correspondait à la *retroenza* provençale.

Mais pourquoi ici la Picardie ? C'est que la naïveté picarde était aussi proverbiale que la simplicité champenoise, la hâblerie gasconne ou la madrerie normande. Dans le *Bulletin de l'Académie royale de Danemark* (1900, n° 5, p. 362), M. Kr. Nyrop a fait à ce propos de très heureuses citations :

1° « On dit un bon Picard pour dire un homme droit, tout rond, qui n'entend point finesse. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

2° « Picard, ta maison brûle! — Fuche! j'ai l'clé dins m' poke! » (Le Roux de Lincy, *Livre des Proverbes français*, I, p. 383.)

3° « Tous ces Normands voulaient se divertir de nous...
Tout Picard que j'étais, j'étais un bon apôtre... »
(Racine, *les Plaideurs*, I, 1, monologue de Petit-Jean.)

4° « Vous n'êtes pas trop nigaud pour un Picard. »
(Dancourt, *les Curieux de Compiègne.*)

5° « Je viens tout droit de Picardie », dit le Sot en entrant en scène dans la *Présentation des joyaux* (cf. Picot et Nyrop, *Nouveau recueil de farces*, p. 181).

Il va de soi que ce blason était compensé par d'autres, plus dignes des « francs Picards ». Cf. dans Le Roux de Lincy (ouvr. cité) : « Les Picards ont la tête chaude! » et cet extrait des *Quatrains moraux* (XV^e^ siècle) :

« De plusieurs choses Dieu vous garde,
De toute femme qui se farde,
De la fumée des Picards
Avec les boucons [*poisons*] des Lombards! »

— Pour l'étymologie incertaine du mot *Picard* et pour l'explication contestée de la locution *prière de Picard* (Villon, *Grand Testament*, V), voir Génin (*Récréations philologiques*, t. I, p. 149-154 et 230) : *Picard* signifierait « sujet à se piquer » [?], et une *prière de Picard* serait celle d'un « homme qui garde rancune »... Le bas latin *picardus*, « soldat armé d'une *pique* », est pour le moins suspect à Génin (p. 152) : « Si les Picards avaient dû tirer leur nom des *piques* militaires, on les eût appelés *Piquiers* et non *Picards*... »

Cependant Rolland de Denus (*les Anciennes provinces de la France*, 1885, page 17 et suivantes), sans tenir compte, comme Génin, ni de la « tête chaude » ni de la « fumée » des Picards, se range à l'avis du président Fauchet, qui tirait *Picard* de *pique*. En définitive, la question paraît n'avoir guère avancé depuis la fin du XVI^e^ siècle, où le grand géographe belge Mercator écrivait : « Bien que « le nom de Picardie ne soit ancien, l'on n'en sait « pourtant l'origine, et y sont les advis fort divers. « Robert Cenalis dit qu'il ne sait si les Picards ont « pris leur nom des *Beggards* hérétiques ; mais ils « sont beaucoup plus anciens que les Beggards... « Les autres, pour ce qu'ils ont les premiers amené « l'usage des *picques*, ce qu'il faudrait justifer. » L'interprétation de Génin a du moins l'avantage d'être fondée sur deux dictons populaires concordants : encore est-il que les « caillettes » du pays de *Caux* (latin *Caletos*) et les « dégobilleurs »

d'*Ivry* peuvent mettre en défiance contre la promptitude des *Picards* à se *piquer*... (voir plus haut, tirade lorraine, vers 944, fin.)

VERS 956

1° *Jaques mein se sont ebobis.*
2° *Jaquemart que tes esbaubis.*
3°, 4° *Jaques' nient ce sont ebobis.*
5° — *nyente* — *bobis.*
6°, 7° *Jacques nient ce sont ebobis.*
8° *Jaquesnient se* — —
9° *Jaques niant ec* (manque) —
10° *Jacques nyant* — (manque) —

Jaques? Meint se sont ebobis...
Jacques [*que tu es*]*? Maints se sont ébaubis...*

Pour ce vers, qui est une véritable *crux*, voici, plus rapprochées encore, les bases de ma restitution :

Jaquemart que tes esbaubis (Ms. Bigot seul)
Jaques mein ce sont ebobis (Ms. Taylor seul)
Jaques nient ce sont ebobis (Meilleures éditions gothiques)
Jaquesnient se sont ebobis (Ménier, 1614)

Bigot est trop isolé et trop limpide pour être originel : comme il lui arrive souvent, il donne un sens clair au détriment du texte vrai. Paléographiquement, le nouveau texte proposé est à peu près inattaquable : les deux premiers mots sont du meilleur manuscrit, moins le *t* final, fourni en revanche par les meilleurs éditions; l's du troisième

mot est aussi dans un texte estimé ; le reste est constant. La liaison des idées paraît rompue ? Et quand cela serait, Pathelin ne divague-t-il pas à plaisir ? Mais il n'en est rien.

Étant connu que **Jaques** signifie *sot* (cf. « faire le Jacques »), que **meint** est un cas sujet pluriel (équivalent de *maints* aujourd'hui) et que **ebobis** a l's du cas régime pluriel, on peut comprendre que Pathelin dit à son interlocuteur supposé : « Viens-tu point de Picardie, sot que tu es ? Après tout, plus d'un s'est ébaubi de mon jargon, comme toi de m'entendre te demander du poivre pour boire à ta santé. » Tout le sous-entendu, indiqué par des points de suspension, se devine facilement. On peut admettre d'ailleurs un brusque arrêt, une interruption voulue de Pathelin pour saluer tout à coup un personnage imaginaire tout autre que le Drapier, comme il est loisible de le voir en ajoutant les deux premiers vers de la tirade latine qui suit immédiatement :

> Dy, viens tu nient de Picardie,
> Jaques ? Meint se sont ebobis...
> Et bona dies sit vobis,
> Magister amantissime ! etc.
> *Dis, viens-tu point de Picardie,*
> *Jacques ? Maints se sont ébaubis...*
> *Et bon jour soit à vous,*
> *Maître tendrement aimé !* etc.

Entrons maintenant dans le détail des mots.

— **Jaques** n'a de *c* dans aucun de nos meilleurs

textes, manuscrits ou autres. On sait du reste que l'orthographe académique est assez inconséquente dans les dérivés de ce mot : cf. *Jacques*, *jacquerie*, *jacquet*, mais *jaque*, *jaquette* et *jaquemart*. Froissart, (t. VI, p. 325, *anno* 1361) écrit indifféremment dans la même phrase « Monsigneur *Jacques* » et « *Jakemon* de Bourbon ».

La signification péjorative de *Jacques* et de son diminutif *Jacquot* (provençal *Jacas*) est analogue à celle d'autres noms, plus ou moins anciens, comme *Josse* ou *Jossaume*, *Gilles* et *Guillaume*, *Pernet* ou *Pernot*, *Naudin* ou *Naudet* (pris sans doute comme diminutif de *nigaud* : cf. encore *Nicaise* et *Nicodème*), *Claude*, *Colas*, *Benêt* (doublet de *Benoît*), provençal *Toubias* et limousin *Toubio* (Tobie) ; provençal *Jo*, languedocien *Joh*, marseillais *Johi* (d'où *jobard*, semble dire Mistral dans *lou Tresor dou Felibrige*) ; *Jean* surtout (prov. *Jan*), avec ses formes diminutives *Jennin*, *Janin* ou *Géniu*, *Jenon*, *Jeannot*, etc. Ce dernier reçoit même souvent encore une épithète péjorative, comme on le voit par ce passage de Bois-Robert (1654, *la Belle Plaideuse*, II, 3) :

« Et ce beau comté vaut ? — Dix mil escus de rente.
— Je servis sous ce nom *de Gregue* comtesse bien plaisante !
— J'auray nom, si l'on veut, *Jean Fichu*, *Jean Corau*,
Jean le Veau, *Jean le Sot*, avec ce revenu ! »

A. Darmesteter (*Vie des mots*, p. 109 *c*) cite également comme « termes populaires servant à désigner des « femmes peu estimables ou mal gracieuses :

« *Perronnelle*, *Fanchon*, *Marion*, *Catin* (Catherine), etc. » Deux de ces noms sont parfois juxtaposés : *Jeanjean*, *Jean-Jacques*, *Jean Gilles*, etc.[1]. Ils peuvent se servir d'explication l'un à l'autre :

1° Dans la *Farce des trois Galans* (? 1570), le Badin, qui « a nom Naudin » dit « Belle memoyre », raconte qu'il a été pape en rêve :

« Et quant m'esveillay au matin,
J'aperceuptz que j'estoys *Naudin*. »

Tel le Bonhomme se retrouvant « *Gros-Jean* comme devant ».

2° Dialogue entre une belle-mère et son gendre (*Farce du Cuvier*, édit. Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 193 *b*; début du XVI^e^ siècle) :

« Entendez-vous, mon amy Jehan !
— Jehan! vertu saint Pol, qu'est-ce à dire?
Vous me acoustrez bien en sire,
D'estre si tost *Jehan* devenu...

J'ay nom *Jaquinot*, mon droit nom
L'ignorez-vous ? — Non, amy, non.
Mais vous estes *Jehan* marié.
— Par bieu, j'en suis bien harié. »

3° *Ha te zo* Iann *avalc'h da gredi ann traou-ze?*
« Es-tu assez *Jacques* pour croire à ces choses? »
(Gwennou, *Santez Trifina:* Morlaix, 1899; trad. Taldir, p. 24 : cf. p. 34 bas.)

1. Cf. A. Gasté, *Chansons normandes du XI^e^ siècle*, page 26, XVI :

Janin, *Janot*, es-tu point marié?...
Es-tu pinchon, linot, merle ou cahu?
— Nennin, dit-il, je suis un vrai coqu.

Le traducteur de ce récent mystère breton a d'abord mis *Jean* entre parenthèses après *Jacques* (p. 25); mais à la page 35, il s'en est dispensé.

— **meint**, d'après *mein* (manuscrit Taylor) complété par le *t* de *nient* (principales éditions gothiques) ou de *mart* (manuscrit Bigot). Pas d'*s* final, comme au cas sujet pluriel : cf. *ly prestres*, cas sujet singulier au vers 854 de la tirade picarde, signe d'archaïsme ou vestige d'une leçon primitive antérieure à la date communément assignée à la composition de notre Farce (? vers 1465).

La principale étymologie conjecturale du mot (? bas latin **manctus*, combinaison du haut allemand *manag* et du latin *multus*) demanderait l'orthographe *maint* (cf. allemand *manch*, anglais *many*). Et de fait, au XI^e^ siècle, on lit « *maintes* bones herbes » (*Voyage de Charlemagne*, v. 212); au XIII^e^ « *mainz* empires », cas régime pluriel (Rutebeuf, *Dit de l'erberie*, v. 11), et *mains* Turcs », sujet singulier (Adenet le Roi, *Berte aus grans piés*, laisse V); etc. Mais, dès le XII^e^ siècle, un scribe écrit « *meinte* dolur » (Marie de Fr., *Lai du Chevrefeuil*, v. 9), et ce sera encore l'orthographe de Ronsard (*Response... aux injures...* v. 703) : « *Meint* tour et *meint* retour. » Au XVII^e^ siècle, tandis que le flamand gardait l'inflexion de *a* en *e* dans *menigh*, nous sommes revenus à l'orthographe étymologique *maint*.

— **se**, d'après Ménier seul; mais le manuscrit Taylor et les premières éditions donnent *ce*, Coustelier et Durand *ec*, ce qui n'en est qu'une déforma-

tion, plus accentuée encore dans le *que* du manuscrit Bigot : Tréperel passe le mot. Cf. d'aillleurs l'épel phonétique **sa** pour **çà** au vers 950.

— **sont**, omis encore dans Tréperel, Constelier et Durand, se trouve dans Taylor et tout le reste de la série congénère : Bigot écrit *tes*, qui ne s'y rapporte aucunement et n'indique que le souci de présenter un sens très suivi :

> Dy, n'es tu nyent de Picardie,
> Jaquemart, que *t'es* esbaubis ?

Nous croyons avoir fait justice de ce texte trop commode[1], encore déparé par une élision familière à

1. Cf. dans Génin (*Récréations philologiques*, t. II, p. 430) ce mot de Boissonade à ses auditeurs de Sorbonne : « Quand vous rencon-« trez plusieurs leçons d'un même passage, attachez-vous à la plus « obscure ; car il est probable que c'est la vraie ou du moins la « plus ancienne, et que les autres n'ont été imaginées que pour « remplacer celle-là. » Néanmoins la règle suprême doit toujours être le bon sens. — Qu'on me permette un exemple. Dans le manuscrit des *Vierges sages et des Vierges folles* (dernier folio), on lit, entre autres fautes, *Moro* pour **Maro**, *cerna* pour **cerno**, et *os laguene* pour certainement autre chose. Cependant Monmerqué et Fr. Michel (*Théâtre français au moyen âge*, p. 9) relèvent les deux premières erreurs et laissent passer la troisième :

NABUCHODONOSOR

Age ! fare os laguene
Que de Christo nosti vere.

NABUCHODONOSOR

« Courage ! dis, *la bouche à la bouteille*, ce que tu sais vraiment du Christ. »

Recevons *que* pour quæ (nous retrouverons cette orthographe du moyen âge à la tirade latine du *Pathelin*, v. 960) ; mais, dans un texte corrompu, où les lettres sont pareillement confondues, la rime même ne demandait-elle pas, aussi bien que la raison, de

laquelle le style soigné de notre Farce ne prépare nullement et qui est d'ailleurs assez rare. En voici un exemple tiré de Ch. d'Orléans (*Rondeau* 144[e]) :

> « Quant *t'es* courroucé d'autre chose,
> Cueur, mieus te vault en pais laissier. »

Mais dans les cinquante pièces dont se compose le *Théâtre français avant la Renaissance*, d'Ed. Fournier, je n'en ai relevé qu'un semblable (*Farce du Pasté et de la Tarte*, p. 16 *a*) :

> « *T'es* trop bon ; or bien, je m'en voy. »

— **ebobis**, leçon de Taylor et de toute sa suite, même de Tréperel, dont le *bobis* doit avoir son *e* initial détaché et ajouté à la fin du mot précédent : *Jaques nyente bobis*. L'*o*, non étymologique (racine *balb*, du latin *balbus*, « bègue »), peut s'expliquer par le souci d'offrir une rime plus riche avec *robis* (cf. **esbaubely**, v. 988) ; cependant cette orthographe phonétique se rencontre aussi en prose et même assez tard, en 1616, par exemple, dans Adr. de Montluc (*Comédie de Proverbes*, II, 2). La réduction de la première syllabe (*es*) à *e* peut provenir d'une tentative faite par l'auteur pour rappro-

restituer **et loquere** et de traduire tout uniment : « Allons, parle *et dis* ce que tu sais... » ? Car le passage n'est rien moins que comique ; et quand il le serait, le maintien du texte ne cesserait d'être absurde qu'à condition de voir dans *os laguene* pour os lagenæ (entre deux virgules) une apostrophe triviale et injurieuse à traduire par « goulot de bouteille » ou plutôt « gueule de cruche », comme on dit vulgairement « gueule d'empeigne » !

> Aimons donc la raison : les meilleurs manuscrits
> Perdent, sans son aveu, leur mérite et leur prix.

cher l'écriture de la prononciation lorraine, car le mot existe aussi en patois lorrain : « A La Bresse « (Vosges), le verbe *aibaubi* signifie toujours « effrayer », tandis que le participe passé adjectif « *aibaubi*, *aibaubie*, signifie plutôt « étonné, surpris, « stupéfait » (N. Haillant, *Essai sur le patois vosgien*; Epinal, 1886).

Voici un double exemple de ce mot dans un texte du XIII^e^ siècle, écrit en dialecte septentrional plus ou moins exactement dit picard :

> « S'il savoit ce meschief, moult seroit *esbaubis* ».
> (Adenet le Roi, *Berte aus gr. piés*, tir. 30; éd. P. Paris.)

L'édition Scheler porte *abaubis*. « Nous disons, nous, *ébeubi* », m'écrivait M. Thorel (11 octobre 1901), « et je n'ai pas été peu étonné hier soir (ajoute-t-il dans une autre lettre, du 29 novembre suivant) de trouver *abeubi* dans le *Glossaire du Patois picard* de Jouancoux (Amiens, Jeunet, 1880); mais je maintiens que nous disons *ébeubi*. » Jouancoux signale aussi l'ancienne forme dialectale *abaubi* et en cite un exemple tiré de l'*Anthologie picarde* de Boucherie (p. 21), dont les pièces remontent au XIII^e^ siècle :

> « Il n'est nuls qui pensast mie
> Envers vous folour;
> Car cascuns de vo valour
> S'*abaubist* et humelie. »
> (*Les Peines d'Amour.*)

Mais c'est *ébeubi* qui est aujourd'hui la forme domi-

nante, sinon exclusivement usitée en picard : cf. *teupe* (du latin *talpa*) et non *taupe* comme en français.

L'*s* final de notre **ebobis** est motivé, non plus par le cas sujet singulier comme dans la précédente citation ou dans le texte du manuscrit Bigot, mais par le cas régime pluriel, bien qu'en pareille rencontre le participe du verbe réfléchi s'accorde presque toujours avec le sujet et non avec le pronom complément direct (cf. *Chanson de Roland*, édit. Léon Gautier, p. 415, note critique sur le vers 367, où le manuscrit d'Oxford, comme ici le nôtre et sa suite, fait l'accord du participe avec le complément). A défaut de cette raison, on pourrait encore invoquer la rime, à laquelle l'auteur du *Pathelin* sacrifie plus d'une fois : voir plus haut, à la Restitution bretonne, la discussion du vers 920 (2°).

Au cours de mes longues et pénibles recherches sur ce passage énigmatique, où des Lorrains m'affirmaient qu'il n'y avait rien de lorrain, j'ai eu un moment l'idée de recourir à une leçon germanique et de corriger ainsi les deux derniers vers :

Dy, viens tu nient de Picardie,
Jaquemein? *Sie sind* ebobis!

C'était rentrer dans le sens facile de Bigot, et certains approuvaient cette correction par les deux mots allemands signifiant « vous êtes » ; car, aussi bien, pourquoi Pathelin se serait-il privé de cette locution étrangère, surtout s'il avait déjà débuté par l'anglais *What to do?* Et pourquoi aurait-il

hésité à passer ici de *tu* à *vous*, lorsque, dans la tirade latine immédiatement suivante, il passe sans broncher de *vous* à *tu*?

Mais des scrupules surtout paléographiques m'ont retenu et porté à la découverte de ce que je crois avoir suffisamment expliqué comme une bonne restitution[1].

1. « Il y aurait probablement un autre obstacle à l'introduction « de *Sie sind*, m'écrivait M. Ernault (6 sept. 1902) : ce doit être « une locution moderne pour *ihr seid*, et je ne sais pas si elle « remonte au temps du *Pathelin*. » — En effet, j'ai reçu depuis, du gymnase de Stuttgard, le renseignement suivant : « *Sie sind* se « trouve très rarement au XVIII^e^ siècle. Cependant il est général « dans la meilleure société du XVIII^e^ siècle. Mais le peuple emploie « jusqu'à la Révolution française *Ihr seid* (ou bien *Er ist*, *Sie ist*). « Depuis la Révolution, tout le monde dit *Sie sind*. A la campagne « seulement, on peut encore entendre des paysans se dire entre « eux *Ihr seid* (les Souabes prononcent *'R send*). »

CHAPITRE V

LE PICARD DANS LA *FARCE DE PATHELIN*

I. — NOTE PRÉLIMINAIRE

Pour cette restitution relativement facile, il m'a suffi d'un seul collaborateur, M. Octave Thorel, l'érudit conseiller à la cour d'appel d'Amiens, — récemment encore élu président de l'Académie amiénoise, — qui a bien voulu mettre à ma disposition ses connaissances de philologue picardisant : je lui renouvelle ici l'expression de ma bien sincère gratitude.

II. — RESTITUTION

(v. 848...)

TEXTE NOUVEAU

PATHELIN

Venez ens, doulche damiselle.
Et que veult ceste crapaudaille ?
Alez en arrière, merdaille !
Cha ! tost je vueil devenir prestre.

Or cha ! que le deable y puist estre.
En chelle vielle prestrerie !
Et fault il que ly prestres rie,
Quant il deüst canter se messe ?

TRADUCTION

Entrez, douce demoiselle.
Et que veut cette crapaudaille ?
Arrière ! reculez, merdaille !
Çà ! vite je veux devenir prêtre.
Or çà ! que le diable y puisse être,
En cette vieille prêtrerie !
Et faut-il que le prêtre rie,
Quand il devrait chanter sa messe ?

GUILLEMETTE

Hélas ! hélas ! l'eure se presse,
Qu'il fault son dernier sacrement...

III. — DISCUSSION PALÉOGRAPHIQUE

NOTES CRITIQUES ET COMMENTAIRE

Le texte nouveau qu'on vient de lire est exactement celui du manuscrit Taylor, à trois ou quatre exceptions près, ne portant que sur trois ou quatre lettres : *a*, dans **damiselle** pour *demiselle* (v. 848) ; *e*, dans **merdaille** pour *mardaille* (v. 850) ; **ch**, dans **cha** pour *sa* (v. 851 et 852). Les variantes des autres textes sont peu nombreuses et sans importance : il nous a donc semblé suffisant de les discuter au fur et à mesure qu'elles se présenteraient, sans qu'il fût nécessaire de dresser un tableau en tête de

chaque vers, comme dans les restitutions précédentes.

V. 848. **Venez ens, doulche damiselle.**
Entrez, douce demoiselle.

— **Venez**, leçon des trois manuscrits et de la plupart des éditions : Beneaut et P. Levet impriment *venes*, forme équivalente.

— **ens** (du latin *intus* « dedans »), fourni par Taylor, P. Levet, Tréperel, vaut mieux que *en*, donné par Beneaut et Bigot. Moisy (*Dictionnaire de Patois normand*) dit que *ens* se prononce *an* et s'écrit aussi *en*, et qu'on trouve également *iens* ou *yan* (par exemple dans Joret). **Venez ens** revient à dire « entrez » ; *venez en* pourrait faire équivoque. « *Ens*, dit M. Thorel, est complètement disparu de notre patois, mais depuis peu de temps : il n'y a pas plus de cinquante à soixante ans qu'il était encore employé par les vieillards. » Or il remonte au moins au xi^e^ siècle. Cf. ce vers de la *Vie de saint Alexis*, strophe 74 :

Ço nos dirat qu'*enz* troverat escrit.

— **doulche**, leçon du manuscrit Taylor seul, « se dit encore couramment » (M. Thorel), moins l'*l* étymologique, bien entendu, lequel n'apparaît pas non plus dans les plus vieux textes. Cf. xiii^e^ siècle,

Adam de La Halle, *Robin et Marion*, vers 15 (édit. Monmerqué et Fr. Michel) :

> Doulche *puchele*, or me contés
> Pour coi *ceste canchon cantés*
> Si *volentiers* et si souvent.

— **damiselle**. L'*a*, fourni par Beneaut, P. Levet, Coustelier et Durand, est préférable à l'*o* de Bigot et même à l'*e* de Taylor et de Tréperel. Aussi Génin, qui était Picard, l'a-t-il adopté. L'*e*, qui est normand et français, « se prononcerait à Péronne ; mais l'*a* est dominant en Picardie » (M. Thorel). Quant à l'*i* donné par tous les textes, il y a lieu de le maintenir pour cette raison et parce qu'on le rencontre aussi dans d'autres textes picards ou normands. Voici d'ailleurs les principales formes revêtues par ce mot en ancien français : **domnizelle** (du bas latin **dominicellam*) dans la *Cantilène de sainte Eulalie* (fin du IX^e^ siècle), vers 23 ; **dameisèle**, forme normande du *Roman de Rou* (XII^e^ siècle), vers 537 ; **damoisèle**, dans *Aucassin et Nicolète*, chante-fable picarde du XII^e^ siècle ; **danmoizelle**, dans l'*Evangile aus Femes* (fin du XII^e^ siècle), v. 45 ; **damisèle**, dans l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, poème normand du XIII^e^ siècle (v. 6693) ; **damoiselle**, dans une inscription du XIV^e^ siècle à la cathédrale d'Amiens (M. Thorel) et dès la première page du *Livre des Mestiers* (même époque), où l'on trouve aussi **demoiselle** (p. 2) et **demiselle** (p. 12 et 20), sans compter le masculin *damoisel* (p. 3). L'analogie

avec **puchèle** (latin *pulicellam*) demanderait *damichèle;* mais j'ai vainement cherché ce mot (voir à **ceste** au vers suivant).

V. 849. **Et que veult ceste crapaudaille ?**
Et que veut cette crapaudaille ?

Quelques éditions, comme celle de Tréperel, impriment *vault*, et Bigot écrit *crappaudaille :* variantes sans importance.

— **ceste** est la forme qui revient le plus fréquemment dans *le Jeu de Robin et Marion* (v. 24 : « *Ceste* houlète et *cest* coutel »); mais au pluriel on trouve « *ces* cans » (v. 26) et « *ches* brebis » (v. 44). De telles inconséquences ne sont pas rares (voir plus bas, à **cha**, v. 850).

— Inutile d'insister sur le suffixe à la fois collectif et péjoratif de **crapaudaille** : il revient au vers suivant, on en a un autre exemple plus loin, dans la deuxième citation faite sur le vers 852, et l'on sait qu'il est demeuré très vivant dans *canaille*, *marmaille*, *tripaille*, *valetaille*, etc. Cf. le mot tristement célèbre du duc d'Alençon à ses chevaliers gênés par l'infanterie à la bataille de Crécy (1346) : « Fauchez moi ceste *ribaudaille !* »

V. 850. **Alez en arrière, merdaille !**
Arrière ! reculez, merdaille !

Le *z* de **alez** est remplacée par un *s* dans P. Levet et Beneaut, qui, d'autre part, ne doublent pas l'*r* de **arrière**; enfin le premier *e* de **merdaille**,

fourni par Bigot, Beneaut et Tréperel, est représenté par un *a* dans Taylor et dans quelques éditions; mais c'est l'*e* qui est picard : il y avait naguère à Amiens, m'écrit M. Thorel, une vieille rue étroite appelée « rue des *Merd'rons* ».

V. 851. **Cha ! tost je vueil devenir prestre.**
Ça! vite je veux devenir prêtre.

— **Cha**, forme de *çà* peut-être encore plus wallonne et normande que picarde, est la leçon du manuscrit Bigot et de l'édition Génin. Or le scribe de l'un et l'auteur de l'autre étaient également Picards : cela doit décider contre les autres textes, qui donnent *sa* ou *ça* (avec ou sans cédille) ici et au vers suivant. Notons cependant avec Diez (*Grammaire des Langues romanes*, t. I, p. 117 de la traduction française) que « même dans les monuments les mieux caractérisés de ce dialecte, l'usage picard est souvent en concurrence avec l'usage français... On trouve *ce* à côté de *che*, *chose* à côté de *cose* ». Voir plus haut, vers 849, sur **ceste**. Réciproquement, dans des auteurs purement français, on rencontre, çà et là, des mots picards : « Voyla de la *rache* du cheval qui parloit », écrit Bonaventure des Périers dans son *Cymbalum Mundi* (III, p. 39, édit. Lemerre); et le même auteur (I, p. 6) emploie encore, avec le sens de « sac », au lieu de *poche*, le mot *pouche*, qui est normand ainsi que *pouque* (cf. tirade normande, texte du manuscrit La Vallière, v. 888 à **quien**, et 889 à **querete**). — La prononciation pi-

carde actuelle est *cho* pour *ça*, contraction de *cela* (latin *ecce hoc illac*) : celle de l'interjection *çà!* (latin *ecce hac*) n'en saurait être différente, puisque le premier élément guttural, devenu chuintant, est le même dans les deux mots. Ce n'est pas une raison pour corriger *o*, mais c'en est une de préférer *ch* à *s*.

— **vueil**, de Taylor, P. Levet, Beneaut, est la bonne forme picarde, au lieu de *veul* (Bigot), *veuil* (Durand, Génin), *veueil* (Coustelier), etc.

V. 852. Or cha ! que le deable y puist estre,
Or çà ! que le diable y puisse être,

— Pour **cha**, voir au vers précédent.

— Tréperel imprime *diable*, Coustelier et Durand *dyable*, sans doute pour figurer la prononciation moderne ; mais cette forme remonte à l'ancien français même, ainsi que **deable**. La première syllabe, *dia*, *dya*, *dea*, pouvait se décomposer en deux éléments distincts, *di-a*, *dy-a*, *de-a*, au gré du poète. Cf. *Pou d'Acquest*, farce du XV^e^ siècle (dans Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 65 *a* et 62 *a*) :

1. Et taisez-vous, le grant *diable* y puist estre !
2. Au grant *dy-able* en soit la quoquinaille !

A l'origine, c'est *di* qui apparaît et qui se détache, conformément à l'étymologie (*diabolum*). On trouve aussi **dïavle** dans la *Cantilène de sainte Eulalie* (fin IX^e^ siècle) ! **dïable**, dans la *Vie de saint Léger*

(X^e^ siècle), *Raoul de Cambrai* (XII^e^ siècle), l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* (XIII^e^ siècle, v. 6812), dans JEAN DE CONDÉ (XIV^e^ siècle), etc. Parallèlement, il faut lire **déable**, aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, dans plusieurs vers du *Couronnement de Louis* (laisse X), de *Partonopeus de Blois*, du *Dit de la Dent* (par HUE ARCHEVESQUE), etc. Ailleurs, l'*e* est atone, comme ici, et le mot entier ne compte que pour une syllabe ; selon certains (mais il y a controverse), il se réduirait même à **dea**, prononcé tantôt *déa*, tantôt *da*, pour former une interjection, de même que *Deus* ou *Deu* (*Dieus* ou *Dieu*) se réduit à *Dé* (voir la note sur **bé dea** ! au vers 887 de la Vulgate normande). En définitive, c'est la prononciation monosyllabique qui devait l'emporter, en attendant qu'on en tînt compte dans l'écriture. Cf. *Nouveau Pathelin*, v. 46 :

« Bien, Dieu mercy ! » — « Couvrez-vous, *dea !*

— **puist**, de **possiat* ou **possat* (CHABANEAU, *Conjugaison française*, p. 132, addition à la n. 1 de la p. 72), se trouve encore dans notre Farce aux vers 564, 991 et 1595. C'est une forme très usitée en ancien et en moyen français, du XI^e^ au XVI^e^ siècle. Cf. *Couronnement de Louis* (début du XII^e^ siècle) :

« S'avra provende qu'il ne *puist* mendiier. »

Farce de Pou d'Acquest (XV^e^ siècle), vers déjà cité plus haut :

« Et taisez-vous, *le grant diable y* **puist** *estre !* »

— Les formules d'imprécation de ce genre reviennent fréquemment dans la littérature comique et sont restées en usage dans le langage familier : *Que le diable y soit!* etc.

V. 853. **En chelle vielle prestrerie !**
En cette vieille prêtrerie!

— Tel est le texte de Taylor, P. Levet et Beneaut, adopté par Génin, qui cependant ne devait pas ignorer qu'en picard on dit « une *viele* femme » ; mais **vielle** est bon aussi (M. Thorel). Bigot écrit *celle*, leçon étrange dans un manuscrit prodigue de *ch*, et *belle*, peut-être pour *celle* au lieu de *vielle* (cf. plus haut, v. 851 : *veul* pour *vueil*) ; mais ce *belle* justifie encore les deux *l* de *vielle*. En normand, on dit *vieuille* (Moisy, *Dictionnaire de patois normand*).

— On lit dans Bigot *presterie*, comme dans Jacob et Fournier *preste rie* au vers suivant : leçons fautives, inconséquentes, que rien n'autorise en dehors de la négligence populaire, qui prononce *cote* pour *votre* et de *paternostre* a fait *patenôtre*, mais qu'on ne saurait invoquer ici.

— **Prestrerie**, qui n'est pas resté dans la langue, doit avoir été forgé pour préparer le jeu de mots de la rime suivante, badinage dont il y a des exemples, non seulement en poésie, notamment dans les vers *équivoqués*, où excellèrent Marot et surtout Guill. Crétin, mais encore dans les proverbes : *Patience passe science*, etc. On disait alors *provverrie* ou *prouverrie*, comme on le verra plus bas (v. 854, à

prestres), et l'on connaissait aussi *prestrise* (cf. une citation du XV^e^ siècle au *Complément* de Godefroy). *Prouvairerie* a disparu avec *prouvaire*. Ni *prêtrise* ni *sacerdoce* ne se prêtent à un tour de style plaisant. *Prêtraille* est trop lourdement péjoratif pour la circonstance. Un simple rajeunissement du mot, *prêtrerie*, s'imposait pour la traduction, surtout en vue de maintenir l'allure comique du passage, popularisée par le couplet de chanson si connu :

Quand un *gendarme rit*,
Dans la *gendarmerie*, etc.

* Le nom abstrait *prêtre-rie* est du reste très bien formé sur le concret correspondant, comme *gendarme-rie*, *lampiste-rie*, *secrétaire-rie* (cf. populaire **maire-rie*), *gentilhomme-rie* (cf. populaire **j[e]unhomme-rie*), etc.

V. 854. **Et fault il que ly prestres rie,**
Et faut-il que le prêtre rie,

— **fault**, avec *l*, dans Taylor, Bigot, Beneaut, etc.

— **ly**, du manuscrit Taylor, se trouve dans Tréperel et se retrouve dans *luy* imprimé par P. Levet. C'est avec **prestres** l'ancienne forme du cas sujet, archaïsme sans doute voulu par l'auteur ou préservé de tout rajeunissement (sauf *y* pour *i*) par un heureux hasard, comme pour témoigner, avec d'autres passages encore, que notre Farce pourrait bien être antérieure à la date qu'on lui assigne communément (vers 1465 ?). L'épel *ly* ou *li* (du latin *illic*) est à peu près indifférent.

— A la bonne époque, le cas sujet était *prestre* (de *presbyter*); mais ensuite on ajouta un *s* analogique, comme si le nominatif latin était **presbyterus*. Pour cas régime, on avait *provoire* ou *provoirre*, d'où *proverrie* « prêtrise », *prouveire* ou *prouverre*, d'où *prouverrie :* cf. le Glossaire de la *Règle de saint Benoît* (XIII^e^ siècle) p. p. A. Héron, et « la rue des *Prouvaires* », au centre de Paris. La généralité des textes donne ici *le prestre*, leçon certainement postérieure à l'original. Pour la justification de notre texte, cf. au chant XI de *Baudoin de Sebourg*, poème anonyme du XIV^e^ siècle :

Ichius maistres Thumas estoit un[s] boins prod'homs.
*Prestre*s fu couronnés; si cantoit les lichons...

Au *Livre des Mestiers* (écrit en picard de la même époque), on lit pareillement : *li orfevres* (p. 24), *li maistres* et *uns riches homs* (p. 27), *li coustres* (p. 37), etc.

Revoir aussi la note sur *lierres*, en citation au mot **sanglant** (chap. du lorrain, v. 947).

V. 855. **Quant il deüst canter se messe ?**
Quand il devrait chanter sa messe?

— A part le tréma sur l'*u* de **deüst**, mis pour indiquer le dissyllabisme du mot, ce texte est exactement celui du manuscrit Taylor. Les autres n'en diffèrent pas sensiblement, sauf Bigot, qui remplace **deüst canter** par *doit commencher*, et La

Vallière, où on lit *doit* pour **deüst**, ce qui rend le vers incomplet[1]. Coustelier seul imprime à tort la forme française *chantee ;* mais la plupart des textes donnent *sa*, même Bigot! Cependant la règle picarde est formelle : **le, me, te, se** correspondent au français *la, ma, ta, sa*. La bonne leçon est donc **se**, fournie d'ailleurs par le manuscrit Taylor et l'édition de Beneaut (1490), suivie par Génin.

— **messe** (écrit *meesse* dans Beneaut) réunit l'unanimité des textes, et c'est avec raison ; car l's latin, isolé ou redoublé (même par assimilation postérieure : par exemple *ds*, *sc* devenus *ss*), persiste en picard, sans devenir chuintant. **Messe**, du latin *missam*, est donc aussi régulier que **contesse** (de **comitissam*), **vassal** (de **vassalem*), **fossé** (de **fossatum*), **assez** (de **ad-satis*), **pisson, peisson, poisson** (de **piscionem*), **poise** ou **poisse** (de *pensat*, « pèse »), etc., tous mots que l'on rencontre dans les anciens textes picards. *Mèche* (dans *Élie de Saint Gilles*, XIII^e^ siècle), est une forme verbale venue de **mittiat*, altération de *mittat ;* le pluriel

1. Le Vayasseur (*Remarques sur quelques expressions normandes :* Verbes, indic. prés.) traduit **deust** (partout monosyllabique dans ses citations) par *doit :* mais les trois exemples qu'il fournit ne sont pas probants : on pourrait encore y voir le conditionnel, tout comme ici. D'ailleurs **deust**, imparfait du subjonctif, vient du plus-que-parfait latin *debuisset :* il ne saurait s'expliquer par le présent *debet* (Voir le Glossaire de la *Chrestomathie de l'ancien français* de M. L. Constans). Quant à l'emploi de l'imparfait du subjonctif en fonction de conditionnel, il est du langage du temps, comme le montre le fameux vers 603 de notre Farce : *Qui me* **payast**, *je m'en* **allasse** ! « Si l'on me *payait*, je m'en *irais !* » Observer qu'au conditionnel passé nous pouvons encore parler de même : « Si l'on m'*eût* payé, je m'en *fusse* allé ! »

mèchent est dans Jean Bodel d'Arras (*Jeu de Saint Nicolas*, XIIIe siècle), et ces deux mots suivent la règle du changement de *ce*, *ci*, *te*, *ti* latins (suivis d'une voyelle) en *ch* picard, *ç* français, tandis que la gutturale des syllabes latines *ca*, *co*, *cu* devient *k* en picard, *ch* en français. Voici d'ailleurs, à ce sujet, un vers assez caractéristique d'*Élie de Saint Gilles :*

Sire, che dist li lére, or ne vous courechiés !

Sire, de *senior* par **seior* (maintien de l'*s*) ; **che**, de *ecce hoc* (d'où *ce* + *o* donnant en picard et en normand *che* ou *chou ;* cf. *ichius* en citation à la fin du commentaire sur le vers 854) ; **dist**, de *dixit* pour *dic-sit* (maintien de l'*s* devenu dominant) ; **vous**, de *vos ;* **courechiés**, de **corruptiatis*, dont la première syllabe a gardé sa gutturale forte, la troisième (*ti* suivi d'une voyelle) est devenue chuintante, et l'*s* final même s'est conservé.

J'insisterais moins, si l'on ne pouvait m'objecter, en faveur d'une correction erronée (*che mèche* pour **se messe**), les rimes en *che* données au vers suivant par le manuscrit La Vallière (*lehre sa preche*), par le manuscrit Bigot (*leure saproche*), par l'édition de 1490 (*leures a proiche*), en citant même à l'appui le vers 55 du *Nouveau Pathelin :*

Il est ja tard, *l'heure s'approche.*

Le texte qu'il convient d'adopter ici est encore celui du manuscrit Taylor (v. 856) :

> Hélas ! hélas ! *l'eure* se presse
> [Qu'il fault son dernier sacrement].

En effet, il est à remarquer que les meilleures éditions gothiques (Leroy, Levet, Tréperel, etc.) donnent le mot presse détaché de *sa*, et que cette séparation se trouve aussi dans Beneaut et le manuscrit La Vallière, il y a lieu de conclure que *sa* est une déformation de se, et qu'on a eu tort de réunir *sa* au mot suivant pour en tirer l'expression verbale *s'aproche* (voir plus haut), ou *s'apreste* (Ménier), *s'apresse* (Constelier), *s'appresse* (Durand, Jacob et Fournier). La leçon *s'apresse*, reçue par Génin, a l'inconvénient de ne pas être assez nette pour le sens.

Je relève bien en sa faveur (encore le verbe n'y est-il pas réfléchi) ce passage de la *Règle de saint Benoît* (XIIIe siècle : vers 1829-1832) :

> Qui en plus grief cope[1] est tenu,
> De table et coer[2] soit sozpendu.
> Nus[3] freres n'i ait compagnie,
> N'a lui n'*aprest*[4] ne parout[5] mie.

Mais en ancien français *a[p]presser* signifie surtout « accabler », à peu près comme notre verbe *oppresser*. Cf. Saint Bernard, *Sermon pour la Conversion de saint Paul* (XIIe siècle) : « Coment puet

1. Faute.
2. Chœur.
3. Nul.
4. Approche.
5. Parle [*par(ab)olet*].

nuls dire k'il soit si *appresseiz* de sa malvestiés... » ou Montaiglon et Raynaud, *Recueil de Fabliaux des* XIII^e^ *et* XIV^e^ *siècles*, t. IV, p. 87 (*Estula*, v. 15) :

> I. poi se pristrent a pensser
> Comment se porroient tensser
> Vers povreté qui les *apresse*.

Au contraire, rien de plus expressif que **se presse**, « se hâte, s'avance rapidement ».

Cette considération permet de ne pas regretter la leçon de Beneaut, *s'aproiche*, quelque voisine qu'elle soit du texte de Bigot reproduit par *le Nouveau Pathelin*, et quoiqu'elle constituât une rime suffisante, à cause de la prononciation du temps, *s'aprièche*. Les exemples ne manquent pas, en effet, de *ce* ou *se* rimant avec *che* (après un son vocalique semblable). Dans notre Farce même (v. 20-21), on a *pièce* et *depesche* (ou *despèche*, que certains textes remplacent mal par *despièce*), et l'on peut relever une demi-douzaine au moins d'irrégularités de ce genre dans les cinquante pièces publiées par Ed. Fournier sous le titre de *Théâtre français avant la Renaissance* (1450-1550) : **crosse** et **loche** (*Pou d'Acquest*, p. 64 *b*) ; **toucher** et **adoulcer** (*Moralité du Mauvais Riche*, p. 83) ; **nice**, **faictice**, **disgnisse**, **misse** et **miche** (*Farce du Pont aux Asnes*, v. 1-5) ; **garce** et **marche**, **escorche** et **efforce** (*Moralité d'ung Empereur qui tua son nepveu*, p. 363) ; etc. Mais rien ne vaut une rime pure, confirmée par le meilleur texte et appuyée d'un sens irréprochable.

Quant à **messe**, pour revenir au dernier mot de notre tirade picarde, il est d'autant moins étonnant qu'il se soit conservé généralement pur, que le peuple en a toujours entendu la juste prononciation dans la bouche des clercs et que ce mot, d'un emploi fréquent, était même passé en proverbe. Cf. *Nouveau Pathelin*, v. 128 :

« Il est aussi vray que la messe !

et Marguerite de Valois (*la Vieille*, vers la fin) :

Vray leur ay dit, comme la messe.

Or la reine de Navarre était amie des huguenots, grands ennemis de la messe... Cependant il ne serait pas invraisemblable non plus que, chez les illettrés, à la longue et par analogie, ce mot ait pris une prononciation irrégulière : « Pas de doute qu'on ait prononcé *mèche !* » m'écrit M. Thorel ; et le poète picard Edouard David, auteur des *Landrinolles* (dans *la Muse picarde ;* Amiens, Jeunet, 1895), lui disait même : « Je l'ai encore dans l'oreille ! »

Mèche pour **messe** n'est pas moins aussi incorrect que le sont, dans le dicton picard cité par La Fontaine (*Fables*, IV, 16), *chire* pour **sire** (latin *senior*) et *chen* pour **sen** (latin *sunm*[1]). De telles irrégularités, pour être explicables par l'analogie, ne constituent pas une raison suffisante pour entraîner ici

1. Des trois mots chuintants produits par le Fabuliste, un seul est régulier : **tenchent**, du bas latin * *tentiantem* (règle de *ti* + voyelle).

une modification contraire à l'unanimité des textes, comme à la bonne tradition phonétique.

IV. — OBSERVATION LITTÉRAIRE

Au point de vue purement littéraire, en ce qui concerne l'ensemble de cette tirade, il y a lieu d'observer avec M. Ernault (lettre du 6 septembre 1902) que « le badinage de Pathelin est ici une remar-
« quable reproduction de la *fuite d'idées* naturelle
« au délire. Les pensées s'associent d'abord par
« contraste (*Venez ens, doulche damiselle... Crapau-*
« *daille, alez en arrière. — Prestre... deable*), puis,
« par la ressemblance des syllabes (*prestre, prestre-*
« *rie, prestres rie*). »

D'autre part, l'habile dramaturge ne perd pas de vue un seul instant la marche de l'action. A peine le faux agonisant a-t-il parlé de *prestre* et de *messe*, que sa digne complice, prompte à favoriser son jeu, feint de se croire bientôt réduite à la nécessité de requérir pour lui les secours suprêmes de la religion :

> Hélas! hélas! l'eure se presse,
> Qu'il fault son dernier sacrement!

Après la tirade flamande, Pathelin lui-même demandera un confesseur ; à la suite du couplet breton, Guillemette reprendra sa première feinte presque dans les mêmes termes; enfin la divagation latine sera pour cette bonne âme un prétexte à faire valoir la piété du prétendu moribond.

Comment le pauvre drapier n'aurait-il pas été la dupe d'une comédie si bien menée ? Il croira donc avoir été, lors de la vente de son drap, le jouet d'une hallucination diabolique, et, en se retirant, il fera des excuses!

CHAPITRE VI

LE NORMAND DANS LA *FARCE DE PATHELIN*

(v. 886...)

I. — NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette étude, portant sur deux textes fort différents, doit être divisée en deux parties. Contrairement à l'ordre suivi jusqu'ici, c'est le texte principal qui sera d'abord analysé. Le premier vers étant commun aux deux tirades et prêtant à une note importante, il semble plus naturel que cette note figure au texte adopté pour l'édition et que ce soit la variante qui ait un renvoi.

Voici donc, sans plus tarder, le texte nouveau établi d'après le manuscrit Taylor et la série congénère, à laquelle se rattache le manuscrit Bigot lui-même. La variante curieuse fournie par le manuscrit La Vallière sera ensuite examinée séparément.

Dans cette double étude, on remarquera de nom-

breux rapprochements, qui s'imposaient, entre les formes normandes et picardes. Pour les signaler avec justesse, une collaboration m'était nécessaire. Ayant eu la bonne fortune de la trouver dans l'obligeance infatigable de M. Thorel, le magistrat philologue d'Amiens dont les lumières m'ont été si précieuses pour le commentaire du texte picard et du lorrain, je lui renouvelle ici l'expression de ma gratitude en invitant le lecteur à lui attribuer, même dans les passages où ne figure pas son nom, la plupart des observations qui concernent la Picardie et son intéressant dialecte.

Trois autres collaborateurs m'ont rendu ici de notables services. Il en est deux que j'aurai l'occasion de nommer encore plus loin : MM. Alfred Poussier et Ch. de Beaurepaire. Le troisième est M. Marcel Haure, docteur ès sciences, professeur de mathématiques spéciales au collège Chaptal. Très curieux de philologie, M. Haure s'est fait un plaisir de compulser, sur mes indications, livres et manuscrits dans les bibliothèques parisiennes, et ses recherches intelligentes non moins que consciencieuses m'ont permis d'élucider plus d'une question obscure, non seulement dans ce chapitre, mais dans ceux du Jargon et du Grimoire. Je ne saurais différer plus longtemps les remerciements que je lui dois pour son amicale et fidèle collaboration.

II

§ 1^er^. — VULGATE RECTIFIÉE

TEXTE NOUVEAU

Or cha ! Renouart au Tiné,
Bé dẹa ! que ma couille est pelouse !
Elle semble une cate pelouse,
Ou à une mousque à mïel.
Bé ! parlez à mey, Gabrïel.
Les plees Dieu ! qu'esse qui s'ataque
A men cul ? Esse ou une vaque,
Une mousque, ou ung escarbot ?
Bé dea ! j'ai le mau saint Garbot.
Suis-je des fouereux de Bayeux ?
Jean du Quemin sera joyeux,
Mais qu'il sache que je le sée.
Bé ! par saint Miquel ! je berée
Voulentiers à luy une fés.

TRADUCTION

Or ça ! Renouard au Tinel,
Ah diable ! que ma c... est velue !
Elle ressemble à une chenille
Ou à une mouche à miel.
Hé ! parlez-moi, Gabriel.
Les plaies de Dieu ! qu'est-ce qui s'attache
A mon c... ? Est-ce un bousier,
Une mouche ou un escarbot ?
Ah diable ! j'ai le mal de saint Gerbold.
Suis-je des foireux de Bayeux ?
Jean du Chemin sera joyeux,
Pourvu qu'il sache que j'en suis.
Ah ! par saint Michel ! je boirais
Volontiers un coup à sa santé.

§ 2. — NOTES CRITIQUES ET COMMENTAIRE

V. 886. Or cha! Renouart au Tiné,
Or çà! Renouard au Tinel,

— **Or cha**, dans tous les textes. Pour *or*, voir au passage « limosinois », vers 836; pour *cha*, au picard, vers 851. **Cha**, adverbe de lieu ou interjection est franchement normand : « Ah *chà*! m'écout'ras-tu? » exemple fourni par Moisy (*Dictionnaire de Patois normand;* Caen, 1887). *Or çà!* est l'exclamation favorite de Grippeminaud dans Rabelais (V, 12 et 13) : l'archiduc des « Chatz fourrez » la répète à satiété en la prononçant jusqu'à trois fois de suite. Le Financier de La Fontaine dit plus simplement au Savetier :

Or çà! sire Grégoire,
Que gagnez-vous par an?

Depuis, le mot a vieilli.

— **Renouart**, d'après les meilleures éditions gothiques, suivies par les manuscrits Bigot et La Vallière. Le manuscrit Taylor donne *Rennart*, forme encore plus simple de ce nom, dont *Raynouard* est le plus complet développement. Plusieurs éditions, entre autres celles de Le Caron, de Coustelier et de Durand, réunissent *charnouart* et ajoutent *austiné;* peut-être voyait-on là une déformation de *charoignard obstiné*, injure à l'adresse du drapier? Dans le *Veterator* A et *B*, on lit *Renouant*, corrigé dans *C* en *Renouart*.

— **au Tiné**, de Taylor, Beneaut, Levet et Tréperel, est déformé en *austiné* dans les éditions précédemment citées, en *atiné* dans Bigot, en *hotiné* dans La Vallière. **Tiné** est une forme normande pour l'ancien français *tinel*, provençal *tinal*, bas-latin *tinalis*, adjectif pris substantivement pour signifier « levier, barre servant à porter les baquets de vendange, — du latin *tina* (carafe à vin) » : cf. Diez, *Anciens Glossaires romans* (trad. Bauer, p. 47, § 198, avec note, p. 133). Le mot **tiné** se trouve dans le *Trésor de la Langue françoise* de Nicot (1606) comme équivalent de *tinet*. Toutefois, dit Bauer (note précitée), « le **tiné** de Nicot ne représente « pas *tinet*, mais bien **tinel** : l'*e* de *tinet* est un *è*, « celui de *tinel* est un *é*. De même *dé* pour *del* (deél), « et bien d'autres mots dans les patois ». Phonétiquement, rien de plus juste. Cependant une confusion a dû s'établir entre les deux mots : **tinel** s'emploie en gascon avec le sens de « tonneau » ; **tinet**, en Picardie, désigne un gros bâton aux extrémités incurvées, servant au transport des seaux d'eau ou des petits tonneaux de bière.

Le *Dictionnaire de Patois normand* de Moisy ne donne ni *tiné* ni *tinel*, seulement *tinette*, « grand pot de grès élancé à conserver le lard salé ». Ce dernier mot est le diminutif de *tine*, « sorte de tonneau », dit l'Académie. Cf. Diez, *Grammaire des Langues romanes*, I, 22 : « **Tina**, vase pour le vin « (Varron dans Nonius) : italien, espagnol, provençal « *tina*, français *tine*, albanais *tinę*, mot populaire ».

— Pour la chute de *l* final en normand et en picard, voir plus bas, vers 889, note sur **mïel**.

Par **tiné**, il s'agit ici d'une massue formée d'un tronc de sapin au pied cerclé de fer comme un baril : telle était l'arme de géant qui valut son surnom au fameux Renouard au Tinel, héros qui figure dans les Gestes du XII^e^ siècle, dans *Aleschans* ou *Aliscans* (Geste de *Garin de Monglave* ou le *Guillaume d'Orange*, dit *au Court Nez*) et dans la deuxième branche du *Couronnement de Louis* (Geste *du Roi*), où il apporte un élément comique, pour ne pas dire burlesque, dans l'épopée. Au siècle suivant, ce surnom semble s'unifier matériellement en *Otinel* pour devenir, dans une geste ainsi appelée, le nom d'un nouveau héros, messager du roi païen Garsile.

Rien de plus vivace que la tradition des exploits de ces personnages captivants. Le baume de *Fierabras*, cette divine panacée, est encore populaire, sans que nul se doute, en dehors des lettrés, que ce soit le lointain écho d'une épopée du XII^e^ siècle. Un *espiègle* tient son nom de *Till Eulenspiegel*, roman populaire allemand de 1483; un *rodomont* et un *sacripant* rappellent deux héros de l'*Orlando innamorato*, cette épopée romanesque en soixante-dix-neuf chants tirée par Boïardo de la Chronique fabuleuse de Turpin sur la fin du XV^e^ siècle. Ici, à deux cents ans au plus de distance, le souvenir du marmiton royal devenu le belliqueux hercule de Guillaume au Court Nez devait forcément provoquer le rire des spectateurs dans une scène où

Pathelin paraissait interpeller sous son nom légendaire de Renouard au Tinel le pacifique Guillaume Josseaume !

V. 887. **Bé dea ! que ma couille est pelouse !**
Ah diable ! que ma c... est velue !

— **Bé dea** ! en deux mots dans tous les textes, sauf dans Taylor, qui réunit ici, mais sépare au vers 894. **Bé** ! interjection aussi normande que méridionale, est une déformation de *ben :* qui se dit aussi et vient, comme le français *bien*, du latin *bene* : cf. la série parallèle, *tene*, « tiens », *tè !*

Bé ! j'm'en entray chieux mon voisin,
Où no rostissoit l'oye.
(*Chansons normandes* du xv^e^ siècle. — Cf. Recueil Gasté, p. 19.)

L'interjection **bé** ! est ici renforcée par **dea**, qui va être expliqué ; ailleurs elle l'est par *dame*, d'où l'interjection populaire *bédame !* habituellement écrite en un seul mot. On trouve aussi *tredame !* abréviation de *Notre-Dame !* signalée dans le *Dictionnaire* de Furetière (1690).

Les formes successives de **dea** ont été *diva*, *dia* ou *déa*, *dia* ou *dea* (monosyllabe), enfin *da*. L'origine est incertaine : pour les uns, *dica* serait la réunion des deux impératifs *dis* (ancien français *di*) et *va ;* selon les autres, *dia* ou *dea* viendrait de *diabolum*. Voici des exemples de ces diverses formes,

sauf de *dia* (mais cf. *diable* à la tirade picarde, v. 952) :

1. *Di, va!* que font Francois et Charles al fier vis?
(Fin XI^e^ siècle, *Voyage de Charlemagne*, v. 623.)

Diva! feit elle, es tu desvez
Ou de ton sens si forsenez
Que tu n'as mes cure de toi?

dit Andromaque à Priam dans Ben. de Sainte-More (*Rom. de Troie ;* XII^e^ siècle).

Diva! vilain..... Fus-tu à Nimes?
(XII^e^ siècle. — *Charroi de Nimes*, v. 904.)

2. Si fayz mon, *déa!* mais je n'ose.
(2^e^ XV^e^ siècle. — *Farce de la Pippée*, dans Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 132 *b*.)

Ha *déa!* voysin, il me plaist,
Qui donne peu, assez ou prou.
(1^e^ XVI^e^ siècle. — *Farce des deux Savetiers*, Ibid., p. 212 *a*.)

Déa! vous estes bien tenu.
(XVI^e^ siècle. — *Nouveau Pathelin*, v. 54.)

3. *Dya!* c'est office de meschine.
— *Dya!* c'est office de varlet.
(2^e^ XV^e^ siècle. — *Farce du Pont aux Asnes*, v. 16-17.)

Le *Dictionnaire général* de Hatzfeld, à **da**, fait observer que *dia* est rare.

Bien, Dieu mercy! — Couvrez-vous, *dea!*
(XVI^e^ siècle. — *Nouveau Pathelin*, v. 46 : cf. v. 88, 142, 548, 574, 584.)

Dea! dictes? Je n'ay rien emblé.
(XVI^e^ siècle. — *Testament de Pathelin*, v. 340.)

Tu es bien gentille, *dea!*
(1700. — Dufresny, *Esprit de contrad.*, sc. VII.)

4. « Oui-*da* ! non-*da* ! nenni-*da* ! » aujourd'hui encore, dans le langage rustique ou familier. Cf. Molière, *Étourdi*, III, 12 :

« Mascarille, est-ce toi ? — Nenni-*da* ! c'est quelque autre. »

— **que ma couille**, partout sauf dans Bigot (*colle*), le *Veterator A* (*coullie*), Coustelier et Durand (*coueille*) ; mais **couille** existe en normand parallèlement à *coïe* : les dérivés *couillon* et *coïon* sont dans Moisy (*Dictionnaire de Patois normand*) : pour les autres de forme française ou de création rabelaisienne, voir au passage lorrain (note sur le vers 944).

— **est pelouse**, leçon unanime, si Bigot n'écrivait *pellouse*. Cf. Godefroy : *peleus*, *-eux*, **-ous**, *-oux* ; *pell.*, *pil.*, *pellux*, « chargé, garni de poils, velu ». La répétition du même mot à la rime ne doit pas entraîner la correction *penouse*, « pénible, douloureuse », mot si connu par la locution « Semaine *penouse* » ou « *peneuse* », désignant autrefois la « Semaine sainte » : 1° aucun texte n'y autorise ; 2° le sens en souffrirait légèrement, pour la corrélation des idées ; 3° la prosodie du temps autorise ces sortes de répétitions, pourvu que les deux mots de même racine présentent la moindre différence d'acception ou d'emploi. C'est ainsi qu'aux vers 3 et 4 de notre Farce on trouve en rimes *ramasser* et *amasser*, comme ailleurs (*Nouveau Pathelin*, v. 101-102) *croire* (pour *accroire*) et *croire* (penser), ou même (*Testament de Pathelin*, v. 355-358) *querre*

et *requerre*, *Dieu le Père* et *à son Père* ! Or ici, au vers 888, nous allons voir que l'adjectif *pelouse* fait corps (pour le sens) avec le subst. *cate*, au point qu'on pourrait l'y réunir.

V. 888. Elle semble une cate pelouse,
Elle ressemble à une chenille,

Tel est le texte du manuscrit Taylor et de toutes les anciennes éditions. Seul, le manuscrit Bigot donne cette variante :

Elle me semble catte pellouse.

Dans les éditions plus récentes, Génin corrige *el*, Jacob *ell'*, Fournier omet le vers entier avec le précédent et les deux suivants.

— **Elle** doit être maintenu sans apocope ni élision : c'est la seconde syllabe de **cate** ou la première de **pelouse** qui devrait avoir son *e* muet élidé pour satisfaire à la mesure du vers. Godefroy donne en effet, non seulement *chate pelose*, *pelouse* ou *peleuse* (avec deux *t* ou deux *l* facultativement), mais encore *carpluse*, *capleuse*, *capeluche*, *capelure* (en picard : ajoutons *capluse*, *capluche* et *caplute* d'après le *Dictionnaire picard* de Jouancoux), *charpelouse* (dans les Côtes-du-Nord[1]), **carpelouse** (en bas-normand), enfin *chateplue* ; et Moisy (*Dictionnaire de Patois normand*) fournit **carpeleuse**, *charpeleuse*

1. Ici M. Ernault m'indique *chateplouzen* (en Tréguier), *chasplouzen* et *chacheplouzen* (en Vannes) : on voit que le *charpelouse* de Godefroy est une forme française dont la bretonne correspondante serait *charp_e]louzen*.

et *chapeleuse*, qu'il compare à l'anglais *caterpillar* et dérive du latin *caro pilosa*, en citant également *chatepleuse* (dans Cotgrave), *chapleuse* et *charpleuse* (dans le *Glossaire* de Dubois). Le sens est « chenille » ou « charançon, cosson, calandre ».

Peut-être y a-t-il là deux noms différents à l'origine, **chate** (de *cata*) et **char** (de *caro*), dont chacun aura reçu le même qualificatif : **pelouse** (de *pilosa*). Le premier (cf. *gatta*, *gattola*, « chatte, petite chatte » et « chenille » en Lombardie) aura d'abord désigné la *chenille* (du latin *canicula*, « petite chienne »), le second le *charançon* (mot d'origine inconnue); ensuite, de paronymes ils seront devenus homonymes, et on les aura confondus. Il se pourrait aussi, à la rigueur, que la forme primitive ait été **charpelouse**, et que le peuple, ne comprenant plus *char* au féminin, y ait substitué *chate*, d'où **chate pelouse** : cf. *cordonnier*, *ridicule*, *mer démontée*, *à seule fin*, *l'an* 40, etc., corruptions de *cordouanier*, *réticule*, *mer démentée*, *à celle fin*, *l'alcoran*, etc. Mais la première explication semble plus naturelle, comme fondée sur la ressemblance de la tête de certaines chenilles avec celle d'un chien ou d'un chat : cf. encore languedocien *gate mine*, « petite chenille verte très velue », et milanais *cagnon*, « petit chien » ou « chenille ». Voir aussi plus bas **vaque** v. 892.

Quoi qu'il en soit, au lieu de corriger arbitrairement un texte authentique, il paraît plus sage de conseiller une simple élision dans la prononciation

des deux derniers mots, qui devaient se réunir en un seul, *cat'pelouse*, sinon *carpelouse* : cf. plus bas H, Texte La Vallière, v. 894) *perjenette*, « poire jeunette », cité à propos de la conjecture **de père**. On sait d'ailleurs qu'à l'époque de transition de notre Farce, l'*e* muet final (ou médial après une voyelle) n'a pas de valeur fixe : cf. plus haut le passage breton (v. 912 : *asne*) et le lorrain (v. 952 et 953 : *vraiement* et *George*). — Pour la syntaxe, voir au vers suivant.

V. 889. **Ou à une mousque à mïel.**
Ou à une mouche a miel.

A part les signes diacritiques, mis pour distinguer les deux prépositions et détacher la première syllabe de **miel**, ce texte est exactement celui du manuscrit Taylor et de Tréperel, suivi par Coustelier et Durand, reproduit enfin par Jacob. Ce vers manque, ainsi que le suivant, dans le manuscrit Bigot, dans le *Veterator* et dans Fournier. Beneaut et P. Levet impriment *moque*, Génin adopte *mouque*. De fait, le *Dictionnaire du Patois normand*, de Moisy (Caen, 1887) donne comme formes actuelles *mouque* ou *moque*, en citant un passage de Mourant *Rimes jersiaises*, p. 116 ; il y a lieu d'observer que *mouque* ou *mouke* est aussi la forme picarde actuellement usitée (Diez, *Grammaire des Langues romanes*, t. I, p. 428). Mais dans les textes anciens, *moque* est remplacé par *mosque* (Wace, *Roman de Brut*, v. 2176) ou *moske* (Marie de France, *Fables*,

59). Cf. *mosche* au XII^e^ siècle dans l'*Évangile aus Fames*, vers 48. Au XV^e^ siècle, la forme correspondante à *mouque* devait donc être pareillement **mousque**, leçon de notre manuscrit que Génin n'a pas connue et que nous allons revoir plus bas (II) au vers 890 du texte La Vallière.

— **mïel**, avec un tréma pour faciliter la scansion, car ce mot est régulièrement monosyllabe, comme *pied*, *hier*, etc. (Pour cette notation, voir au vers 890, observations sur **Gabrïel**.) On rencontre assez souvent deux *i* en pareil cas. Cf. dans *Élie de Saint Gilles*, remaniement picard du XIII^e^ siècle :

> Sire Elie de Franche, se cestui **aviiés**,
> U roialme de France vanter vos en *poriés*

Au même siècle, dans RUTEBEUF (*Dit de l'erberie*), on trouve semblablement :

> S'il n'a garde d'aba de *chien*,
> Ne de reching d'azne **anciien**.

Il est peu probable qu'il faille ici compter *mousque* pour deux syllabes, tant ce mot fait habituellement corps avec les deux suivants, sans ombre d'hiatus. En français aussi, on prononce comme si l'on écrivait *mouchamiel*[1].

— Peut-être n'est-il pas sans intérêt de faire

1. Ce joli mot et si naturel (cf. *μέλισσα*) semble tomber en désuétude, du moins dans le style noble, et peut-être certains auraient-ils préféré ici une traduction par le mot *abeille*. Mais l'ACADÉMIE donne encore *mouche à miel* sans observation (édit. de 1878) : il ne faut pas se presser d'appauvrir le vocabulaire...

observer ici, avec M. Thorel, une inconséquence d'écriture entre **Tiné** (vers 886), pour *Tinel*, et **miel**, **Gabriel**, dont la prononciation normande et picarde est *mié*, *Gabrié*[1]. En ancien français même, le cas sujet perdait le son de L final, comme on le voit par ce proverbe du XIII^e^ siècle cité par M. Delboulle dans son *Recueil :*

Li miez est faict pour qu'on le leiche.

De là ces formes picardes et normandes : *miesser* « rendre mielleux » ; *miessé* « sucré » ; *miesseux* « mielleux, obséquieux ».

Le picard n'hésite même pas à écrire *mié ;* témoin ce double proverbe, un peu gaulois sans doute (la Picardie est une fille de la Gaule), mais qui explique aussi à merveille ce qu'on entend par « lune de miel » et « lune rousse » :

Quand on s'ainme bié,
Du bren ch'est du *mié* ;
Quand on n's'ainme point,
Du *mié* ch'est du bren !

En Artois, l'arc-en-ciel se nomme *l'arc de saint Miché ;* et le substantif *miché*, employé dans un certain jargon, est reconnu par Littré, Scheler et Loré-dan Larchey, comme une corruption de *Michel.* Cf. encore dans Rabelais (I, 9) le mot *licencié* figuré

1. Dans le texte picard du *Livre des Mestiers* (XIV^e^ siècle), on lit (page 29), en regard du flamand **Gabriel**, le cas sujet *Gabriauls*, aussi régulier d'ailleurs que le pluriel français *matériaux* relativement au singulier *matériel*, etc.

par *lit sans* **ciel** pour une sorte de devise en rébus ; dans Villon (*Grand Testament*, VIII) *Mathusalem* réduit à **Mathusalé** pour rimer avec *lé ;* plus bas, à la fin du texte La Vallière, vers 899, **pa** (pour *par*) et autres exemples dialectaux de la chute d'une liquide finale, si fréquente d'ailleurs en français même, à la suite des voyelles *i* et *u*, comme dans **persil**, **gentil**, pop. *faut*-**il**, **tapecul* devenu **tapecu**, même **genouil* et **verrouil*, auj. **genou** et **verrou**, etc. D'autres déformations dialectales intéressantes sont signalées par Le Vavasseur (*Remarques sur quelques expressions normandes*. **Verbes**, 1er alinéa) : « La Monnoye écrit *bé* et *ben* pour **bien**, *pu* pour **plus**, *Josai* et Gabriai pour **Joseph** et **Gabriel**, *poussi* et *plaizi* pour **poussif** et **plaisir**. »

Le retrait de L final au vers 886 est moins motivé par la rime que par la prononciation normande ; quant au maintien de la même consonne aux vers 889 et 890, que ce soit un sacrifice à la clarté, une inadvertance de l'auteur ou une correction de scribe, aucun texte connu n'en autorise le rejet.

— Au point de vue de la syntaxe, la première préposition **à** de ce vers constitue une inconséquence remarquable, mais assez facile à expliquer dans une période de transition où la langue est encore hésitante. Le verbe *sembler*, doublet de *simuler* (latin *simulare*), a d'abord été transitif, ainsi que son dérivé *ressembler*. Cf. *Roland*, vers 1645 et 3172 :

1. Cil Sarrazins me *semblet* mult *herite*.
2. Li Amiralz bien **resemblet** *barun*.

Herite (manuscrit d'Oxford) « hérétique », et *harun* sont au cas régime, comme compléments directs.

Le participe présent *semblant*, devenu promptement adjectif et employé substantivement, au sens de « façon de penser » *Roland*, vers 270 et 1471), n'a pas tardé à prendre la signification de *semblable :* dès lors il en a reçu la construction et l'a communiquée à son verbe *sembler* (comme ici), d'où elle est passée au verbe *ressembler* (comme dans la langue actuelle). Six cents ans après le *Roland*, Bossuet dit encore (3e *Sermon pour l'Annonciation*, 2) : « Cette majesté infinie... ne *ressemble* pas *les* grandeurs humaines ». Et ce n'était pas encore tout à fait un archaïsme, car dans la *Comédie de Proverbes*, qui est de 1616, le comte de Cramail emploie plus souvent cette locution que la moderne. Mais au XIVe siècle, dans *Li Ars d'amour, de vertu et de honeürté*, écrit en wallon par Jean d'Arkel, on trouve fréquemment l'adjectif *saulant* (pour *semblant*) construit avec la préposition *à*, comme dans cet exemple : « Les conceptions de l'entendement le plus sovent ne sont mie *saulans as* ymagenes et *as* fictions de la fantaisie. » La syntaxe primitive s'est maintenue pour *sembler*, qui, en picard, a même encore le sens très net de *ressembler*.

V. 890. Bé ! parlez à mey, Gabriel.
Hé ! parlez-moi, Gabriel.

Exception faite pour **mey**, partout représenté

par *moy*, forme toute française, le texte est sans difficulté. A peine quelques *errata*, comme *bée* (dans Coustelier et Durand), *parle* (dans Beneaut; P. Levet imprime correctement *parlés*) *Gzabriel* (dans Beneaut encore). Le tréma sur l'*i* de **Gabrïel** est ajouté pour harmoniser la rime à la vue ; mais, en règle générale, on devrait bien adopter cette notation en poésie, même pour les auteurs contemporains (car certains éditeurs le font déjà pour les anciens textes), toutes les fois que l'*i* reste voyelle devant une autre voyelle. La lecture des vers en serait singulièrement facilitée : on n'entendrait plus les illettrés ou les étrangers prononcer indifféremment *dieux* et *radïeux*, *cieux* et *audacïeux*, et l'on distinguerait au premier coup d'œil *hïer* (dissyllabe) de *hier* (monosyllabe), comme on peut le faire pour *oui* (adverbe) et *ouï* (participe)[1].

1. Avec la prononciation moderne, la lecture du mot *Gabriel* ne ferait pas ici difficulté : mais il ne faut pas oublier que, jusqu'au XVII[e] siècle, le son final *iè* précédé d'une consonne liée avec *l* ou *r* était monosyllabique. L'Académie blâma Corneille d'avoir fait de trois syllabes le mot *meurtrier* au vers 738 du *Cid* (et ailleurs) :

Il est juste, grand Roi, qu'un *meurtrïer* périsse.

On voit encore *devriez* former un dissylabe dans Molière, au vers 49 de *l'Etourdi* :

Elle n'est pas fort bonne et vous *devriez* tâcher...

Même remarque pour *sangliers* dans ce vers de La Fontaine (*le Lion et l'Ane chassants*) :

Mais beaux et bons *sangliers*, daims et cerfs bons et beaux.

Les exemples abondent de cette prononciation dure, où Ménage trouvait déjà que « les dames et les cavaliers s'arrêtaient comme à un mauvais pas ». Cf. Petit de Julleville, note au vers 738 de son édition du *Cid* (Hachette, 1887).

— La préposition **à** devant le pronom personnel n'a pas dans l'ancienne langue la force qu'elle prend aujourd'hui, où l'on ne s'en sert guère que pour marquer une opposition : « parlez à moi », sous-entendu « et non pas à tel ou tel autre ». On peut douter, qu'il y ait ici un sens aussi fort. Cf. A. Chassang, *Nouvelle grammaire française* (Cours supérieur, § 224, 1°, fin), et Bonaventure des Périers, *Cymbal. Mundi* (dialogue III, p. 39 ; dialogue IV, p. 42; édit. Lemerre) : 1. « Te voilà bien peneux de ce que ton cheval a si bien *parlé a toy.* » — 2. « Or, encores nay ie rien dict, et ne diray entre les hommes, que ie naye trouvé quelque chien qui ayt *parlé a moy.* » — Même syntaxe dans le *Danielis ludus* des étudiants de Beauvais (XII[e] siècle) :

Vir propheta Dei, Danïel, vien al roi.
Veni, desiderat **parler à toi !**

Enfin, au XIV[e] siècle, le *Livre des Mestiers* (page 20) donne cette phrase picarde, de construction identique : « Aliaumes, *parole à moi.* Quant mois a-il en l'an? »

— **mey** pour *mei*, seule forme du pronon *moi* donnée par Moisy (*Dictionnaire de Patois normand*), qui cite en exemple *baille*-**mei**-*z'en* et fournit encore **meins** pour *moins*[1], **meitié** pour *moitié*, **meis** pour *mois* (cf. Kelham, *Dictionnaire anglo-normand*,

1. **Meins** pour *moins* n'est pas exclusivement dialectal. Cf. Gaston Paris, *Chansons du* XV[e] *siècle*, p. 123 (où *moins* rime avec *mains*, note 2 : « *Moins* s'est habituellement prononcé *mains* pendant le XV[e] et le XVI[e] siècle. »

Londres, 1779). Bien que tous nos textes portent *moy*, comme la tirade est toute dialectale et que le normand dit régulièrement *ei* pour *oi* en français (cf. *fei*, *lei*, *rei*, *seit*, etc.), nous avons cru légitime de corriger **mey**, qui d'ailleurs, paléographiquement, ne diffère de *moy* que par une demi-boucle insignifiante, et, phonétiquement, se prononçait à peu près de même. Aujourd'hui, la prononciation est plutôt en *é* fermé. « C'est *mé!* » dit le brave père Milon dans Guy de Maupassant. Cf. ce quatrain proverbial rapporté (sous une forme légèrement différente) par M. Pierre Mille dans le *Temps* du 1er septembre 1902 :

> Veus-tu être hureus un jour, soûle-*té* ;
> Veus-tu être hureus trois jours, marie-*té* ;
> Veus-tu être hureus huit jours, tue ton goré ;
> Veus-tu être hureus toute ta vie, fais-*té* curé !

— **Gabrïel**, nom quelconque, à l'interprétation duquel rien ne prépare : à peine y a-t-il lieu d'observer que Pathelin, au vers 898, va jurer par saint Michel, et qu'il aura peut-être voulu plaisamment évoquer ici le souvenir d'un premier archange? — Pour le nominatif picard *Gabriauls*, voir au vers 889 la seconde note sur **mïel.**

V. 891. **Les plees Dieu ! qu'esse qui s'ataque**
Les plaies de Dieu ! qu'est-ce qui s'attache

Texte du manuscrit Taylor et des meilleures édi-

tions gothiques : P. Levet, Beneaut, Tréperel, etc. Les plus récents éditeurs corrigent *playes*, le manuscrit Bigot donne *plais*, le *Veterator* A et B porte *ples*, leçon qui, avec un accent circonflexe sur l'*e*, indiquerait exactement la prononciation du mot, qui est monosyllabe. Par scrupule paléographique, nous maintenons **plees**, dont le second *e* ne compte pas plus pour la mesure du vers que le premier de *craiement* (voir à la tirade lorraine, vers 952). Pour maintenir son mot dissyllabe, Génin suppose gratuitement que **qu'esse qui** se « prononçait apparemment *qué qui* », comme dans les locutions populaires ; mais ici c'est plutôt la formule de juron qu'il convient de raccourcir : malgré l'emploi d'expressions dialectales, le langage reste grammaticalement correct, et nous avons d'ailleurs, comme exemples encore plus forts de jurons raccourcis ou contractés, non seulement les citations faites à propos de **renague biou** (vers 836 de la tirade « limosinoise »), mais tout particulièrement, ajoute M. Ernault, l'anglais *zounds!* réduction de *God's wounds!* qui serait la traduction littérale de notre texte.

— **esse** est écrit *esche* dans le manuscrit Bigot, suivi par Génin seul ; mais le pronom démonstratif n'est pas nécessairement chuintant en Normandie : Moisy (*Dictionnaire de patois normand*) donne les formes **ce**, *che*, *cheu*, *chu*, **su!** Quant à l'orthographe **esse** pour *est-ce*, rien de plus fréquent jusqu'au XVI^e^ siècle même. On a commencé

par supprimer le *t* devant l'enclitique *ce :* cf.

> Qui *est ce* fol qui là parole?
> Es-ce ore histoire ou parabole
> Dont il va ainssy sermonnant?
> (1° XV^e^ siècle. — *Convercion S. Pol;* dans Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 9 *a*.)

Ensuite on a fait l'assimilation. Cf.

> Qui gronde? qui? qu'*esse* cy? qu'*esse*?
> (1496. — And. de la Vigne, *Farce du Munyer:* dans Ed. Fournier, p. 164 *b*).

Ce procédé orthographique a eu tendance à se généraliser. Dès le XII^e^ siècle, dans *Renaud de Montauban*, on trouve **essiant** pour *escient ;* au XV^e^ et au début du XVI^e^, dans la *Farce de Pathelin* (vers 1510, manuscrit Taylor et meilleures éditions gothiques), dans celle des *Deux Savetiers* (an 1506), dans celle de *Calbain* (p. 280 *a* de l'édition Fournier), on lit **esservellé**, que Rabelais (III, 12) écrira plus étymologiquement *escervelé ;* nous avons gardé **poisson** (du latin *piscionem* ; enfin nos participes présents en **— issant** viennent d'une finale latine en — *iscentem*. Inversement, on avait réglé à tort *sçavoir* sur *scire*, bien que le mot vînt de *sapere*, et nous écrivons encore *scier*, comme si l'*i* de ce mot ne représentait pas déjà le *c* du latin *secare :* Rabelais écrit régulièrement *seyer* (IV, 46) et des *sies* (V, 9), d'accord avec la forme briarde *soyer* « moissonner à la faucille ».

— **ataque** « attache ». Cf. H. Estienne *Du nouveau langage françois italianisé*, I, 130) : « Ce mot **attaquer** participe du françois *attacher* (qui est le

vray mot et nayf) et de l'italien *attacar*[1]... Les courtisans trouvent plus beau *attaquer* que *attacher*. » On lit dans le *Dictionnaire général* de Hatzfeld que « le picard ou normand *attaquer* n'a que le sens de *attacher* et n'a pas passé en français ». Voici en effet un couplet des *Anciennes chansons normandes* (édit. Dubois, p. 232) où ce sens est évident :

J'avois un biau collet de telle,
Gros et carray,
Avec une bonne fichelle,
Pour l'*attaquay*[2].

Mais il faut convenir que dans les vers du *Pathelin* que nous étudions, on pourrait fort bien traduire aussi par *attaquer*, ce qui infirme singulièrement les assertions précédentes en permettant de ranger les deux verbes dans les doublets dialectaux : voir plus bas **escarbot**, au vers 893, et *atakiez* en citation à propos de **galimafrée**, au vers 896 du texte La Vallière.

Le *Dictionnaire de patois normand* de Moisy donne encore *détaquer* et *rattaquer*, « détacher » et « rattacher ».

V. 892. A men cul? Esse ou une vaque,
A mon c...? Est-ce un bousier,

Texte littéral du manuscrit Taylor, confirmé par le *Veterator*, à part l'orthographe des deux derniers mots. Ailleurs, on trouve quelques divergences.

1. La vraie forme italienne de ce verbe est *attaccare*.

2. Le texte complet de cette chanson, indûment appelée « picarde », se trouve aussi dans les *Mélanges de Philologie* de L. Quicherat. Paris, Hachette, 1879 ; pages 226-231), à propos d'une étude sur le mot *fourchelle* ou *fourcelle*, *forcelle* ou *forchelle*, « creux de l'estomac ».

— **men** est remplacé par *mon* dans le manuscrit Bigot et dans l'édition de Beneaut (1490). Mais P. Levet, Tréperel, etc., impriment **men**, qui est le mot normand et picard, sinon même wallon : cf. *men*, *ten*, *sen* (dans Moisy, *Dictionnaire de patois normand*), et *min*, *tin*, *sin* (dans Vermesse, *Dictionnaire du patois de la Flandre fr. ou wallonne ;* Douai, Crépin, 1867). L'orthographe par *e* ou *i* importe peu : « Chacun à s'mod' dit *sin* caplet », écrivait en 1899 le poète picard Ed. David (*Discours de réception à l'Académie d'Amiens*, p. 7). On a vu aussi plus haut, à propos de **stan** (tirade lorraine, vers 951), *man*, *tan*, *san*, formes de la basse Normandie employées par M. Louis Beuve dans ses *Poésies et Chansons normandes* (Saint-Lô, 1903).

— **esse**, leçon de tous les textes anciens, sauf Bigot, qui donne la forme chuintante *esche*, orthographiquement analogue (voir au vers 891).

— **ou**, de Taylor et du *Veterator*, est remplacé par *or* dans Beneaut et Bigot (suivis par Génin, Jacob et Fournier), mais omis par P. Levet, Tréperel, Coustelier et Durand. Peut-être y avait-il ici un hiatus après l'*e* muet final de *esse*, comme après *George* au vers 953 de la tirade flamande? *Or* « maintenant » supposerait quelque plainte précédente de même sorte et serait mieux placé après *qu'esse* au vers 891.

Ou a l'inconvénient d'être en position tout à fait dialectique, ce qui ne convient guère dans une divagation maladive, et de ne pas être répété dès le second terme de l'alternative, ce qui ajoute à l'éton-

nement. Le plus simple aurait été de sacrifier cet embarrassant monosyllabe ; nous l'avons maintenu, sans conviction, par respect pour notre bon manuscrit.

— **une**, dans le *Veterator* A et B, est imprimé *ugne*, forme rare, qui cependant s'explique par une certaine analogie, soit avec *bénigne* et *maligne*, féminins de *bénin* et de *malin*, soit plutôt avec *poigne*, féminin de *poing* (cf. aussi *soin*[*g*] et *soigner*, etc.) : comme le masculin s'écrivait *ung* (que l'on trouve même graphiquement reproduit du français en moyen breton, ajoute M. Ernault), le féminin *ugne* a pu se modeler machinalement sur cette forme masculine, quoique le *g* ne s'en fît pas sentir dans la prononciation.

— **vaque**, imprimé *cacque* dans le *Veterator* suivant un usage commun au XVI^e^ siècle, dont il nous reste à peine quelques vestiges, comme *Gracques*, *grecque*, *sacque* et l'archaïsme *avecque*. — Ce mot ne désigne pas ici l'animal domestique, mais une sorte de *bousier*, insecte connu aux environs de Paris sous le nom de **vache** *à m...*, parce que le mâle porte sur la tête des protubérances en forme de cornes. C'est ainsi que le nom de **vache** *à Dieu* s'est appliqué à la *coccinelle*, nommée aussi *bête à bon Dieu* ; cf. **cheval** *du bon Dieu*, pour *grillon* ; **aze** (c'est-à-dire **âne**), pour *taon* (centre de la France) ; **quevau** (*qu'fau*, *g'vau*) **euté**, c'est-à-dire **cheval** *d'août* (mot à mot *août*é), pour désigner la *grande sauterelle verte* (en Picardie, aux environs d'Albert ; dans tout le pays, on dit communément « un mois *d'eut* ») ;

cerf-*volant*, nom vulgaire du *lucane*[1], insecte à mandibules en forme de cornes dentelées; etc. Voir aussi plus haut (v. 888), à **cate pelouse** (fin).

V. 893. **Une mousque ou ung escarbot ?**
Une mouche ou un escarbot ?

Texte du manuscrit Taylor, du *Veterator* et de la vulgate, à quelques lettres près : l's de **mousque** (supprimé dans P. Levet suivi par Génin), le *g* de **ung** (enlevé par Génin, comme par Coustelier et Durand), le *c* de **escarbot** (remplacé par *qu* dans Bigot), l'*r* du même mot (imprimé *s* par P. Levet).

— Pour le *g* de **ung**, on pourrait croire que Génin le fait disparaître à cause de la voyelle suivante, de même qu'en wallon le mot qui signifie *un* s'écrit *on* (Namur), *onk* ou *onc* (Liège) devant une consonne, et *on'* (Namur), *inn* (Liège) devant une voyelle. Mais il n'en est rien : Génin flotte au gré de son inconstant Beneaut, imprimant tantôt **ung** *homme* (v. 118) comme **ung** *bon* (v. 123), tantôt **un** *drap* (v. 76) comme **un** *escarbot* (ici).

— Pour **mousque**, voir plus haut (v. 889); mais il ne s'agit plus d'une mouche à *miel*...

— **escarbot**, doublet de ***écharbot*, forme dialectale du Centre, aujourd'hui vieillie. Le *Complément* de Godefroy cite *escharbot* (Marie de France, *Fables*). L'ancienne langue avait de même tiré du latin *car-*

1. Ce néologisme scientifique n'est pas encore entré au Dictionnaire de l'Académie.

bunculus renforcé du préfixe *ex* ou plutôt d'un *s* prothétique les doublets dialectaux *(es)carboncle* et *es charboncle* aujourd'hui *escarboucle*). Cf. au XI^e^ siècle :

1. Si l'en dunat s'espée e *s'escarbuncle*.
2. Pierres i ad... e *carbuncles* ki ardent.
Chanson de Roland, vers 1488 et 1661-1662.)
3. Et li *charboncles* art, bien i poet hoen veïr.
Voyage de Charlemagne, v. 442.)

L'escarbot, « qui naist en lien [*fumier*] de cheval », suivant le Glossaire du XV^e^ siècle cité par Littré, complète le trio des « fouille-en-bren », comme on dit en Picardie sur les bords de la Seine, on dit plus trivialement encore « fouille-m... »[1].

V. 894. Bé dea ! j'ay le mau saint Garbot.
Ah diable ! j'ai le mal de saint Gerbold.

Texte du manuscrit Taylor et des principales éditions, sans variantes importantes.

— **Bé** de Taylor, Bigot, P. Levet, Tréperel et autres devient *hé* dans Beneaut, suivi par les plus récents éditeurs : pourquoi ce changement ?

— **dea** est partout sauf dans Tréperel, qui imprime *dia* ici, **dea** au vers 887. Pour **bé dea** ! voir ce vers.

— **j'ay** figure sans élision *je ay* dans Beneaut.

— **le mau** est traduit en *le mal* dans le manuscrit Bigot : **mau** pour *mal* est pourtant une forme dialectale bien connue à l'est comme au nord-

1. C'est une fourmi qui joue le rôle de ces divers insectes dans une formulette bretonne des Κερτζάϊα (tome VIII, pages 296-297; Paris, H. Welter, 1902). — Note de M. Ernault.

ouest de l'Ile-de-France. Bonaventure des Périers, qui est bourguignon, fait dire *animau* au cheval Phlégon (*Cymbal. Mundi*, III, p. 38, édit. Lemerre).

— **saint** est écrit *sainct* dans Coustelier et Durand, suivis par Jacob et Fournier ; mais le *c* étymologique ne paraît pas dans les anciens textes, ni dans Génin.

— **Garbot** est déformé en *Guerbot* dans le manuscrit Bigot, comme si le mot se rattachait au normand *guerbe*, qui signifie « gerbe » (on trouve aussi *garbe*). La forme primitive du mot est *Gerbold*, nom d'un évêque de Bayeux au VII^e^ siècle. Voici brièvement son histoire, mise dans la bouche d'un paysan normand par notre spirituel chroniqueur Hugues Le Roux (*Journal* du 6 septembre 1897) :

« Por lors que saint Garbot... était Normand « d'Angleterre et qu'il avait par là un patron qu'avait « de quoi... » Suit une aventure analogue à celle de Joseph chez Putiphar, et saint Garbot est jeté « dans la mé avec eun' pierre ed moulin au cou por « li faire voir el fond. Mais l'bon Dieu veillait à « tôt ça, que vôs creyez ben. Et v'là-t-i point qu'la « pierre ed moulin all' s'met à flotter, censément « comme un bouchon ! Et l'Garbot, il arrive en « Bessin, sans s'mouiller les pieds. Les Bayeusains « n'en r'venaient pas. I s'mettent à l'promener pa' « leu's rues, et, partout, sans qu'on en jette, les « fleurs alles se jonchaient ! Du coup, i collèrent « eun' mitre su' la tête du gas, et ne juraient que

« par lui ! « Not' Seigneur Garbot ». Jusqu'à ce « que ça change et qu'i li fassent un bout de con- « duite à la porte d'leu's remparts. — « Vòs vòs en « r'pentirez, marchez ! » qu'il disait Garbot en leu'z « y tirant sa révérence. Même qu'il jeta son anneau « dans la mé por rien garder d'euss.

« Les Bayeusains s'gaussaient. Ris toujours, tu « pleureras ! Fectivement, v'là qu'la lienterie all's' « met à les fai' courir. N'étaient rangés l'long des « rues comm' des pots d'beurre. Et qu'i parvenaient « pas, en criant tous ensemble d'misère, à couvrir « le bruit qu'i faisaient par en bas ! Saint Garbot « en eut vent à ç'qu'on creit ben. S'en r'vint et « leu'z y dit : « A ç't'heure, j'ons r'trouvé dans un « turbot l'anneau qu'j'avions jeté dans la mé. C'est « un signe certain qu'Dieu veut que j'pardonne. « R'montez vos chausses et n'clichez p'us. » N'en « fut fait comme il avait dit. Mais les veisins n'ont « point oublié ç'te clicherie-là, vòs m'en creyez « ben ! Et quand y en a un qui sait pas ç'qui veut, « on dit cheux nous : C'est écore un foireux de « Bayeux... »

Suivant Canel (*Blason populaire de la Normandie*, Rouen et Caen, 1859), on dit aussi « *clichard* de Bayeux », et de là serait venue l'expression proverbiale « avoir M^me^ de Bayeux » ou « être visité par M^me^ de Bayeux ». Cf. à Paris « M^me^ du Rend » ou « le maire de Clichy », voire (en cas de purgation) « les autorités du Rainey ». C'est par le même procédé qu'on dit aussi « aller à Versailles » pour

« être renversé » (Le Roux de Lincy, *Livre des Proverbes*, p. 259), « prendre un billet de parterre » pour « tomber », etc. On trouve une dizaine d'autres locutions de ce genre dans Ed. Fournier (*Théâtre français au* XVI^e^ *et au* XVII^e^ *siècle*), et M. Em. Ernault (*Revue celtique*, VII, 45, 46) en cite plus encore, qu'il tire du breton et de l'argot (anciens et modernes), voire du grec antique (Aristophane, *les Chevaliers*, vers 78, 79).

L'effet du mal de saint Gerbold est rappelé dans l'épitaphe de l'*encal* [?] ou sénéchal par qui l'évêque avait été chassé (cf. Du Cange, v° *Senescalcus*, texte fautif encore dénaturé par Génin dans sa note sur ce vers-ci et remis au point par Godefroy, qui le cite au mot *encal*) :

Ci gist l'encal Cranctot :
Ly fut qui cacha[1] saint Gerbot.
Sen mal le prit le jour de Paques :
Denpeux[2] son ventre n'ut relagne.
Ah Dieu ! combien il chia !
Dite po ly *Ave Maria*.

Cette dernière citation achèverait de nous renseigner sur la nature du mal en question, si les vers suivants du *Pathelin* ne complétaient notre instruction à cet égard. Sans doute les vers 891-893 indiquent aussi de violentes démangeaisons ou peut-être des élancements douloureux, ce qui a porté Génin (inconsidérément raillé par Jacob) à diagnostiquer des hémorroïdes en outre de la lien-

1. *Chassa*.
2. *Depuis*.

terie; mais ce qui décide ici (v. 894 et 895) en faveur du flux de ventre, c'est l'agréable surprise de Pathelin, qui se donne ailleurs (v. 635-639 et 666-669) comme souffrant habituellement du mal contraire, et qui, dans la tirade bretonne (v. 923-928), souhaite aux autres d'en souffrir comme lui; c'est également la joie qu'il suppose qu'aurait, soit son médecin à l'heureuse nouvelle de sa guérison, soit plutôt encore le Rouennais dont il paraît se moquer comme d'un Bayeusain de constitution (voir plus bas, vers 896, sur l'identité de **Jehan du Quemin**); c'est enfin son intention de boire à la santé de son sauveur ou de l'autre...

V. 895. **Suis-je des foucreux de Bayeux?**
Suis-je des foireux de Bayeux?

Texte constant dans la vulgate, à part l'orthographe du mot *foureux*. Seul Bigot donne cette variante :

Je suis des foureux de Bayeulx.

— **fouereux** du manuscrit Taylor, de Tréperel, Le Caron et quelques autres équivaut au *foyreux* de Leroy, Constelier et Durand suivis par Génin, Jabob et Fournier; car aux XV^e^ et XVI^e^ siècles on trouve fréquemment *-ouer* au lieu de *-oir*, ce qui était une représentation plus exacte de la prononciation : après Froissart, qui écrivait plutôt *miroer*, Rabelais fournit régulièrement *mirouer* (III, 13), *pressouer* I, 34, *montouer* I, 35, etc. Cf. Villon, *Grand Testament*, 67, où se lit *foerre* « paille »,

prononcé aussi *feurre*, *fourre* (d'où *fourrage*) et *fouarre* (d'où « la rue du *Fouarre* », à Paris). De nos jours même, dans *l'Aiglon* (IV, 11), M. Rostand ne craint pas de faire chantonner Flambeau sur les deux rimes suivantes :

En allant à Krasnoé,
On avait soif, on avait *froué*!...

Cette prononciation est restée en Normandie, et Moisy (*Dictionnaire de Patois normand*) admet *foireux* en citant notre passage du *Pathelin* avec l'épel *foyreux* emprunté à Génin ; mais il donne aussi *fourre*, *fourer*, *fourreux*, avec deux citations d'expressions proverbiales :

1. Plus blanc que n'est *foure* de pie.
(David Ferrand, *Muze normande*, p. 189 ; Rouen, 1625-1651.)

2. Ces *fourreux* d'oisiaux qu'o nomme des oisons...
(Louis Petit, *Muze normande*, p. 8 ; 1658 ; p. p. Chassant, Rouen, 1853.)

Ce serait la justification de la leçon *fourreux* donnée ici par le manuscrit Bigot et les éditions de Beneaut et P. Levet : celle du manuscrit Taylor nous a paru plus conforme à l'usage du temps, avec l'avantage de se prêter commodément aux deux prononciations possibles, selon que la voix porte ou non sur l'*e* médial (*fouéreux* ou *fou'reux*).

On vient de voir plus haut (v. 894) l'origine légendaire du dicton des Bayeusains. Il en est également question dans Pluquet (*Essai historique sur la ville de Bayeux*, chap. xxvii). Génin et Jacob

l'acceptent telle quelle. Mais Ed. Fournier dit qu'il y a là « un sobriquet à double entente » imaginé par la bonne humeur gauloise : on avait attribué la guérison de la dysenterie à un saint spécialement honoré dans une ville renommée pour ses foires, de même qu'on invoquait sainte Claire contre les maux d'yeux, saint Acaire (cf. *acariâtre*) contre la folie (allusions fréquentes dans le *Jeu de la Feuillée* par Adam de la Halle, XIIIe siècle), saint Avertin[1] contre le vertigo, saint Aignan contre la teigne, saint René contre les douleurs de reins, saint Genou contre la goutte (Rabelais, I, 45), etc. (Cf. encore, à la tirade « limosinoise », la fin du vers 837 . Après tout, ce n'est jamais qu'un procédé renouvelé des Grecs. Aristophane (*Plutus*, v. 701 et 702 cite les déesses **Iaso** et **Panacée**, filles d'Esculape, dont les noms seuls, formés de ἰᾶσθαι et de πᾶν ἀκεῖσθαι, indiquaient leur pouvoir de « tout guérir ». Mais il y a plus. Le même poète, au vers 171 de la *Paix*, fait allusion au blason des insulaires de Chio, identique à celui des Bayeusains : on disait proverbialement Χῖος ἀποπατῶν, « foireux de Chio », comme « crabe de Corinthe » (*Chevaliers*, v. 608), « vaurien de Lemnos » (cf. Λήμνιον πῦρ, au vers 299 de *Lysistrate*) et même ironiquement « brave de Milet » (*Plutus*, v. 1075). Déjà Le Roux de Lincy

1. Le nom du saint désignait même la maladie. Cf. Remy Belleau, *la Reconnue* II, 4) :

> Parbieu ! c'est quelque mauvais vent
> Qui l'a frappée ce matin
> Et l'a mise en son *avertin* !

(*Livre des Proverbes*, I, p. 208) avait fait bon marché de la légende : on y lit d'ailleurs que ce blason n'était pas particulier aux Bayeusains, mais qu'on raillait également « les *foireux* de Blois, de Conches et de Magny ». En réfutant l'auteur des *Proverbes*, Génin a négligé ce détail...

Pour terminer, qu'on nous excuse de rappeler un emploi bien *pathelinesque* du mot en question. Rabelais (IV, 19) fait dire à Panurge terrorisé par l'imminence d'un naufrage : « Je donne dix huyct cens mille escuz d'intrade à qui me mettra en terre *tout* **foireux** *et tout breneux comme je suis*, si oncques homme feut en ma patrie, *de bren!* »

v. 896. **Jehan du Quemin sera joyeux,**
Jean du Chemin sera joyeux,

Texte conforme à la généralité des sources. A peine quelques différences orthographiques (*Jam*, dans le manuscrit Bigot ; *joyeulx*, dans le même ; *joieux*, dans le manuscrit Taylor, qui réunit aussi *duquemin* séparé ailleurs) et une variante (*Jehan du Quainay* dans l'édition Le Caron).

Ni l'*Armorial général de France* par d'Hozier, ni l'*Histoire générale de Normandie* par Gab. du Moulin (Rouen, 1631), ni la *Biographie normande* de Théod. Lebreton (Rouen, 1857, 4 vol. in-8°), ni le *Manuel de Biographie normande* par A. Frère (1858), ni la *Nouvelle biographie normande* de N. N. Oursel (Paris, A. Picard, 1886; 2 vol. in-4° avec un supplément) ne fournissent le moindre renseignement

précis sur l'un ou l'autre de ces deux noms. On voit seulement que les « du Chemin ou du Quemin » remontent à la première croisade avec Thomas du Quemin (*Histoire de Normandie*, catalogue) et que le premier membre de cette famille noble cité dans l'*Armorial* avec mêmes armes : « de gueules à un lion d'hermines rampant ») est Robert du Quemin (fin xv^e^ siècle) : pas de Jehan du Quemin avant la fin du xvi^e^ siècle. Toutefois, un point reste acquis : les « du Quemin » sont normands...

«Persuadé d'abord que le personnage en question ne pouvait être qu'un médecin, je l'ai cherché longtemps, mais sans résultat, dans les Biographies ou Encyclopédies médicales. Voici la liste de ces ouvrages spéciaux inutilement consultés :

1° *Index funereus chirurgorum parisiensium* (Paris, 1714). Cette table nécrologique va du xiii^e^ au xviii^e^ siècle;

2° Hazon, *Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris* (1778);

3° *Dictionnaire historique de la Médecine ancienne et moderne* par Eloy (Mons, 1778) : 4 vol. in-4°, de 6 à 700 pages chacun;

4° *Biographie médicale*, édit. Panckoucke (Paris, 1820) : 7 vol. in-8°, de 5 à 600 pages chacun;

5° *Dictionnaire des Sciences médicales*, édit. Panckoucke (Paris, 1812-1822 : 60 vol. in-8°, de 5 à 600 pages chacun;

6° *Dictionnaire historique de la Médecine ancienne et moderne*, par DEZEIMERIS (Paris, 1858, Ad. Delahays) : 7 vol. in-8° de 4 à 500 pages chacun ;

7° *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales*, par DECHAMBRE (Paris, 1861-1889, Masson) : 100 vol. gr. in-8°, d'environ 900 pages chacun ;

8° *Les Médecins* **normands** *du XII^e^ au XIX^e^ siècle* (biographie et bibliographie), par le D^r^ JULES ROGER, (Paris, Steinheil ; 1890, pour la Seine-Inférieure ; 1895, pour le Calvados, l'Eure, la Manche et l'Orne) : 2 vol. in-8° de 3 à 400 pages chacun.

Une des *Lettres* de GUI PATIN, du 4 novembre 1631, cite un M^e^ Du Chemin, médecin et apothicaire, mais contemporain de l'auteur !

Dans l'Histoire de l'Université de Paris par du Boulay (*Historia Universitatis Parisiensis, authore* CÆSARE EGASSIO BULÆO ; Parisiis, anno 1665), à la page 968 du tome IV (l'ouvrage comprend 6 vol. in-f°), on lit ces lignes : **Ioannes de Quercu**, *alias* **Cailleu**,... *anno* 1359... *electus Procurator Nationis Galliæ...*, *anno* 1365, *refectus ejusdem Nationis Procurator*,... *anno* 1374,... *intermissas lectiones resumpsit et jusjurandum præstari solitum præstitit*. Mais ce *Jean du Chêne* ou *du Quesne*, autrement dit *Cailleu*, ne saurait être même le *Jehan du Quainay* de l'édition Le Caron ; et, quand il le serait, la date est bien éloignée, la profession ne convient guère, enfin l'unique autorité de Le Caron resterait, en tout cas, insuffisante contre celle de tous les autres textes.

L'*Ancienne Faculté de médecine de Paris* par le Dr Achille Chéreau forme trois volumes restés *manuscrits* à la Bibliothèque de la ville de Paris (musée Carnavalet). C'est un ouvrage des mieux documentés, dont le tome III comprend une liste des médecins de Paris depuis le milieu du XIVe siècle avec la date des licences et des maîtrises. Mais le plus ancien *Duchemin* qui s'y trouve cité se prénomme *Pierre* et prend sa licence le 10 mars 1577, et sur deux cents médecins environ, des XIVe et XVe siècles, portant le prénom de *Jean*, pas un ne s'appelle *Duchemin*.

Des recherches non moins infructueuses ont encore été faites pour moi, à deux reprises et de deux côtés différents, à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris, où se trouve une collection *inédite* d'une trentaine de registres, connue sous le nom de *Commentaires de l'École de Médecine* et comprenant les listes des candidats aux divers grades, etc., depuis le milieu du XIVe siècle.

D'autre part, un archéologue distingué, créateur d'un petit musée local où il concentre les documents relatifs à l'ancienne corporation des Pharmaciens et Apothicaires de la ville de Rouen, M. Alfred Poussier me secondait vainement de ses plus obligeants efforts. Seul, l'éminent philologue qui dirige depuis un demi-siècle le service des Archives de la Seine-Inférieure et qui depuis plus d'un demi-siècle forme des listes de noms d'intérêt historique, — seul, M. Ch. de Beaurepaire est arrivé à découvrir

un personnage qu'il ne serait pas impossible de prendre pour le nôtre.

« C'est un **Jean du Chemin** (*de Quemino*), avo-
« cat en cour d'Église. Il figure au procès de con-
« damnation de Jeanne d'Arc. Il était désigné, le
« 16 octobre 1436, par le chapitre de Rouen, pour
« assister avec un autre avocat, Geoffroi du Crotay,
« à l'élection de l'archevêque. Il avait été envoyé
« en 1432 à Louviers pour la réparation des mou-
« lins de l'archevêché. — J'ai fait mention de ce
« personnage à la page 98 de mon Mémoire inti-
« tulé *Notes sur les juges et les assesseurs du Procès*
« *de condamnation de Jeanne d'Arc* (Rouen, 1890).»

Ce renseignement de M. de Beaurepaire (littéralement transcrit d'un billet tout aimable daté du 14 juin 1902) n'est pas sans importance, si l'on considère qu'après tout l'auteur du *Pathelin* a fort bien pu ne vouloir pas nommer ici un médecin, mais faire allusion à un avocat qu'une maladie intestinale, peut-être accidentellement manifestée en public, aurait rendu légendaire. Ainsi s'expliquerait déjà l'invocation de Pathelin au vers 666 :

> Se peussiez esclarcir ma m...,
> *Maistre Jehan?* Elle est si très dure,
> Que je ne sçay comment je dure
> Quand elle yst hors du fondement.

La supposition admise, notre héros viendrait de dire à son confrère : « Vous qui avez le ventre si libre, ne pourriez-vous pas m'enseigner votre secret? » Et ici même, où il se donne comme atteint

de dysenterie ou tout au moins de diarrhée, il considérerait son cas nouveau (qui le réjouit fort lui-même, tant il souffre habituellement du contraire) comme une cause de réjouissance pour ledit confrère... bayeusain, heureux de savoir qu'il n'est plus seul exposé aux inconvénients de sa maladie.

On reconnaîtra sans peine que le comique de la farce ne perd pas à une telle conjecture. Mais ce qui y gagne le plus, c'est l'histoire de notre théâtre. On ne saurait nier, en effet, que le personnage ici nommé par deux fois avec tant de précision, « Maistre Jehan du Quemin », ne fût bien connu des premiers spectateurs de la pièce. Or, s'il est Rouennais et désigné dans des actes de 1431 à 1436, nul doute que la *Farce de Pathelin* ne soit de Rouen et des vingt ou trente dernières années de la première moitié du XV^e^ siècle : c'est un point sur lequel je reviendrai dans mon édition complète, avec d'autres preuves à l'appui.

v. 897. **Mais qu'il sache que je le sée.**
Pourvu qu'il sache que j'en suis.

— De **mais qu'il**, leçon unanime, se détache la vieille locution *mais que*, diversement employée dans l'ancienne langue : 1° sans verbe, avec le sens de « excepté », motivé par la négation *ne* qui la précède :

Franceis se taisent, *ne mais que* Guenelon.
(XI^e^ siècle. — *Chanson de Roland*, v. 217.)

2° Avec un verbe à l'indicatif et le sens de « sinon que » :

Or n'i a donc plus de la chose,
Meis que je l'aim et soie[1] sui.
(XII^e siècle. — CHREST. DE TROYES, *Cligès*, v. 1044.)

3° *Id.* avec le sens de « seulement » :

Si maudist l'eure qu'il le vit,
Mais que ce fu entre ses dens.
(XIII^e siècle. — M^e REQUIS, *Richars li Biaus*, v. 4596.)

4° Avec le subjonctif et le sens de « pourvu que » :

Gabez, sire Oliviers, dist Rollanz li corteis.
— Volentiers, dist li coens, *mais que* Charles l'otreit.
(XI^e siècle. — *Voyage de Charlemagne*, v. 484.)

5° *Id.* avec le sens *dérivé* de « dès que » :

Mais que nostre vache ait vellé,
Bien sauray qu'el ara un veau.
(? 1570, *Farce des trois Galans*, dans ED. FOURNIER, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 451 *a*.

Génin, dans sa note sur ce vers, a tort de sembler ne reconnaître que cette dernière acception pour la basse Normandie et de l'appliquer ici. LE VAVASSEUR (*Remarques sur quelques expressions normandes*) traduit plus exactement par « alors que, *pourvu que*, d'ici à ce que », en citant ces deux vers

1. *Sienne*. On disait de même toie et moie avec le sens de *tienne* et *mienne*. Cf. G. PARIS, *Chansons du XV^e siècle*, p. 60, n. 2.

d'Oliv. Basselin, le chansonnier virois du XV^e^ siècle (*Le Passetemps à table*, v. 39) :

Voici un doux passetemps,
*Mais qu'*il ne vous ennuie.

J'y ajouterai cet adage français inséré (en 1616) par le comte de Cramail dans sa *Comédie de Proverbes* III, 7 : « *Mais que* tu fasses bien, les lièvres prendront les chiens. » Enfin, dans le recueil de *Chansons normandes du* XV^e^ *siècle* publié par A. Gaste (Caen, 1866), la locution *mais que* se trouve trois fois (pages 104, 110, 127) et toujours traduite par « pourvu que ».

— **sache** (d'après les manuscrits Taylor et Bigot et l'édition Tréperel, suivie par Jacob) est écrit *saiche* par Génin (d'après Beneaut et P. Levet), *seuche* par Fournier (d'après Coustelier et Durand). La forme la plus simple, encore en usage, remonte au moins à l'époque du *Roland* : cf. *sachez* (v. 520, manuscrit d'Oxford), *sachent* (v. 3136, correction de L. Gautier pour *sacet*).

— **que je le sée**, leçon générale, si l'on excepte Bigot, qui écrit *soye*, forme plutôt française correspondant à *sois*, tandis que **sée** correspond à *seis*, unique forme donnée par Moisy (*Dictionnaire de Patois normand*, Caen, 1887). L'ancienne forme équivalente *seie* se trouve dans Benoit de Sainte-More, trouvère anglo-normand du XII^e^ siècle (*Roman de Troie*, v. 3941) :

J'otrei que je *seie* dampnez.

L'indicatif présent donné par Moisy est *sis* ou *sieux*, *seus* dans Wackernagel (*Altfranzœsische Lieder und Leiche*, p. 47; Bâle, 1846) : il n'y a donc pas de doute ici sur la présence du subjonctif.

Au point de vue de la syntaxe, nous avons sous les yeux un exemple remarquable d'attraction modale dans l'ancien français. On dit bien encore, en parlant négativement : « Je ne sache pas, je ne crois pas (cf. je doute) que je sois... » Car, dans ce cas, l'incertitude de la pensée entraîne naturellement le subjonctif dans l'expression. Mais on ne dit plus comme Corneille (*Menteur*, I, 4) :

> La plus belle des deux, *je crois que ce soit* l'autre.

Génin a raison de condamner Voltaire, trouvant là une faute de langage. Il n'y avait qu'un archaïsme comparable à celui de l'*Evangile aux Femmes* (v. 10), cité au vers 953 de la tirade lorraine, ou à cette phrase de Rabelais (IV, 9) : « *Je pense qu'ils soyent* ennemys, car... », ou encore à ce passage des *Miracles de Nostre-Dame* (n° III, v. 736) :

> *Je crois qu'il ait* empli son heaume
> De vin vermeil.

Un exemple de la même construction avec l'imparfait des deux modes se trouve dans les *Héros de Roman* de Boileau (1665), à l'endroit où Jeanne d'Arc vient de réciter des vers de la *Pucelle* de Chapelain : « Quoi ! c'est du français qu'elle a dit ? »

s'écrie Pluton. « Je *croyais* que ce *fût* du bas-breton ou de l'allemand ! » Boileau (*Art poétique*, III, 295) construit encore *on dirait que* (cf. *il semble que*) avec le subjonctif présent de l'auxiliaire *avoir :*

> *On dirait que* pour plaire, instruit par la nature,
> *Homère ait* à Vénus dérobé sa ceinture.

Même syntaxe au vers 74 de la VI[e] *Satire*, comme aussi dans Molière (*Avare*, III, xii) et dans Bossuet (*Or. fun. de Michel Le Tellier*). A propos du v. 74 de la *Satire* VI, Brossette dit que bien des gens préféraient l'indic. au subj., mais M. F. Brunetière (édit. Hachette, 1893) pense autrement : « Tournure fréquente alors, dit-il, tombée en désuétude, et pourtant excellente. »

A plus forte raison doit-on s'expliquer ici la présence d'un second subjonctif à la suite d'un premier dont il dépend.

— Le pronon **le**, avec la manière de parler actuelle, représenterait l'adjectif *joyeux ;* mais il y a syllepse, et c'est l'idée de *joyeux* qui est représentée, d'où la traduction par *en*, nécessaire pour éviter une équivoque.

v. 898. **Bé ! par saint Miquel, je berée**
Ah ! par saint Michel, je boirais

Variante du manuscrit Bigot : *Or par mon serment je beroye*. Nous continuons à suivre le manuscrit Taylor et la vulgate.

— **Bé** ! correction de Génin déjà adoptée par Jacob

et Fournier. Il est vraiment singulier que nos meilleurs textes, Taylor en tête avec Beneaut et P. Levet, fournissent ici *bée*, en contradiction avec eux-mêmes, non seulement par rapport à *bé dea* (où l'on pourrait à la rigueur admettre que *bée*, devenu proclitique, se soit abrégé en *bé*), mais surtout à l'égard du même mot **bé**, pareillement isolé et accentué au vers 830. **Bé** ! étant notoirement une interjection normande aussi ancienne que moderne, il paraît légitime de ne voir ici qu'une faute d'écriture et de réserver *bée !* pour le cri légendaire du berger Aignelet, dont la hantise a peut-être même fait commettre aux scribes l'erratum que nous croyons devoir rectifier.

— **par saint**, d'après Taylor et les éditions gothiques : Jacob et Fournier reçoivent *sainct* de Coustelier et Durand.

— **Miquel** (manuscrit Taylor et édition Tréperel) est préférable à *Miquiel* (Beneaut et P. Levet) comme étant une forme plus normande : le scribe normand de la *Chanson de Roland* écrit toujours *Michel*, même quand l'assonance demanderait *Michiel*. Rabelais dit *Micquel* ou *Michel*, mais il appelle *micquelotz* (I, 38) les petits pèlerins du Mont-Saint-Michel. Cependant Génin adopte *Miquiel*, et c'est encore *Mikiel* en picard, *Michiel* en flamand, que donne le *Livre des Mestiers*. Quant à Jacob et Fournier, ils reçoivent de Coustelier et Durand le monosyllabe *Jean*, qui, avec *bée*, leur fait un vers juste tout de même.

— **je berée**, leçon unanime, équivalente de *bereie*, dont la variante *bereie* est fournie par Bigot sous la forme *berogr*. Suivant Chabaneau (*Conjugaison française*, p. 104, 1°), le conditionnel français fut, dans le principe, régulièrement *berraie*, l'*i* radical de *bibere* y perdant l'accent ; mais l'analogie fit promptement rétablir à ce temps, comme au futur, la forme de l'infinitif, pendant que s'introduisait à la désinence l's de la deuxième personne : d'où *boirais*. Le normand, qui avait rejeté le *r* de *berraie*, a reçu l's de *boirais* ; on écrit régulièrement aujourd'hui *berreis* (cf. *seis* pour *seir* ou **sée**, vers 897). — Le futur **beré** se trouve plus bas, au vers 898 du texte La Vallière. L'impératif **bé** ou **bés** a inspiré le jeu de mots BTKC, pour *bés*, *té qu'as sé* « bois, toi qui as soif », relevé par Le Vavasseur (*Remarques sur quelques expressions normandes*. Caen, 1878).

v. 899. **Voulentiers à luy une fés.**
Volantiers un coup a sa santé.

Texte littéral du manuscrit Taylor, de Tréperel et autres, suivis par Génin, Jacob et Fournier : Bigot, Beneant et P. Levet, donnent *colentiers*, que Moisy (*Dictionnaire de Patois normand*) signale comme une ancienne forme de **voulentiers** ; mais si *colentiers* est dans Joinville et dans le texte picard du *Livre des Mestiers*, **voulentiers** se trouve dans Commines, plus près de l'époque de notre Farce.

— **à luy**, leçon unanime. Pour cette locution, cf. **à ty** (tirade lorraine, v. 854).

— **une fés**, d'après la généralité des textes : seuls les manuscrits Bigot et La Vallière donnent, l'un *fois*, l'autre *foys*, qu'ils font rimer, le premier avec *fais*, le second avec *fays* (aujourd'hui *faix*), comme la vulgate *fés* avec *fés*, indication précieuse du scrupule habituellement apporté à la parfaite similitude orthographique des rimes (nous en avons tiré argument pour la restitution de **aï** au vers 920 du passage breton). Moisy (*Dictionnaire de Patois normand*) donne **feis** ou *fois*, et cite *feiz*, de la *Chanson de Roland* (v. 567 et 3407) : ce *feis* est représenté ici par notre **fés** plus directement encore qu'aux deux vers précédents *seis* ne l'est par **sée** (pour *seie*) et *bereis* par **berée** (pour *bereie*).

— La traduction de **fés** par *fois* ne serait qu'étymologique. Le vrai sens est *coup*. Cette acception, qui a donné lieu à une locution semblable en breton de Vannes, a été étudiée par M. Ernault dans ses *Notes d'étymologie bretonne* (p. 40, n° 26), où il cite : « Je m'en voys boyre encores quelque *veguade* » (Rab. I, 6) ; gascon « Béure uno *vegado* » (Mistral) ; Haut-Maine « Baére eune *faé* » (De Montesson). On sait, du reste, qu'il y a d'autres locutions où *coup* et *fois* sont synonymes en français, par exemple « encore une *fois* » ou « encore un *coup*[1] ». Enfin, dans certains cas, le français *coup* est rendu aussi en espagnol et en portugais par *vez*, en italien par *fiata*, c'est-à-dire par les mots qui correspondent

1. Cf. aussi G. Paris, *Chansons du XV^e^ siècle*, p. 97, Cl. vers 3 et 5, où **à ce coup** et **ung coup** signifient *à cette fois* et *une fois*.

au français *fois*, comme venant du latin *vicem* ou de son dérivé populaire **vicatam*.

III

§ 1er. — TEXTE inédit DU MANUSCRIT LA VALLIÈRE

RECONSTITUTION

Or cha! Renouart au Tiné,
Chu mauvé n'est il à la rue?
Men quien, men quat et ma quarue!
Ma queretë et ma grant chousque!
Ung escarbot et une mousque!
Par l'arme Dieu de Quarantan!
En chu bor d'Origny, d'antan,
Par ce mot! je n'é pas menty :
Si ung grolet de porc ha y,
C'est une bonne guerbonnée
A la bonne galimafrée ;
Et du chidrë ou du peré,
M'y Dieux! mon frère, j'en beré,
Pa che mot! une bonne foys.

TRADUCTION

Or çà! Renouard au Tinel,
Ce diable n'est-il pas dans la rue?
Mon chien, mon chat et ma charrue!
Ma charrette et ma grande futaille!
Un escarbot et une mouche!
Par la chasuble de Carentan!
En ce bourg d'Origny, l'année derniere,
Ma parole! je n'ai pas menti :
S'il y a une grillade de porc,
C'est une bonne provende
Pour la bonne galimafrée ;
Et du cidre de pomme ou de poire,
Dieu m'assiste! mon frère, j'en boirai,
Ma parole! un bon coup.

§ 2. — NOTES CRITIQUES ET COMMENTAIRE

Vers 886. Voir plus haut (II. VULGATE RECTIFIÉE, *Notes critiques et commentaire*).

v. 887. **Chu mauvé n'est il à la rue ?**
Ce diable n'est-il pas dans la rue?

— **Chu** est très nettement détaché dans le manuscrit. — MOISY (*Dictionnaire de Patois normand*) cite comme démonstratifs les mots *ce*, *che*, *cheu*, *chu*, et *su*. Nous allons rencontrer dans cette tirade **ce**, **che** et **chu**. Pour ces variantes dialectales dans un même texte, voir au vers 851 du passage picard la remarque de Diez ; mais **chu** n'est guère que normand[1].

— **mauvé**, dans le manuscrit, pourrait se lire *marive*, qui n'aurait aucun sens et rendrait le vers surabondant. Ce mot, avec l'acception de « diable » ou « démon », se trouve dans LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, qui cite ces deux vers :

Par toi Théophilus trova sa délivrance,
Qui es *mauvés* d'enfer avoit mis sa créance.
(*Fab.* ms. 7218, f° 194.)

Plus habituellement, c'est *mauf* que l'on ren-

1. Dans son *Etude sur le dialecte picard dans le Ponthieu*, d'après les chartes des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, I^re^ partie Phonétique, I (Vocalisme), U (= OU), 4°, M. Gaston RAYNAUD dit que **chou** se trouve aussi écrit **chu** : mais dans le picard du *Livre des Mestiers* (XIV^e^ siècle), je ne relève que **chou**, et quatre fois seulement, au lieu du pronom neutre **che**, qui paraît plus de trente fois ! Quant aux inconséquences, elles s'y montrent assez nombreuses : **ches** *pots*.... **ches** *jours*..., **ches** *joins en* **ces ch***ambres* page 24 ; **c'***est* et **ch'***est* (page 40 ; **chelles** *dont*... et **ch'***est* **celle** *qui*... (page 41) ; **chis livres** *ne fineroit jamais*... et **chest livre** *sera* **nommeis** *le livre des mestiers* (page 45) ; etc.

contre, comme dans cet exemple tiré de *Huon de Bordeaux* (5111 A. P.) :

> Dedens infer n'a diable ne *maufé*
> Que il ne soit de mon grant parenté.

Dans le *Supplément* de Du Cange on lit : « **Maufés**, *mauvais*, nom qu'on donne au diable ». — Cf. « le *Malin* ».

Godefroy relève ces diverses formes du mot : « *malfé*, *maufé*, *maufé*, *maufei*, *maffé*, *muffet*, *malfeir*, *malfax*, *maufié*, *maufel*, *malfait*, *mauffait*, *malfée* ». La première de toutes a dû être **malfé** (du latin *malum fatum*, « mauvais destin ») : cf. **bonne fée** (du latin *bona fata*). On peut y voir aussi le contraire du *Bonus Fatus* des Latins (plus rarement *Bonus Eventus*) et de l'Ἀγαθοδαίμων des Grecs : cf. Daremberg et Saglio, à *Fatum*, p. 1020 *b*. La ressemblance avec *mal fait* d'une part, d'autre part avec *mauvais*, aura fait naître les altérations les plus éloignées du mot primitif : les autres n'en sont guère que des modifications phonétiques.

— **n'est il à la rue** : manuscrit *nestil a la rue*. La préposition **à** signifie *dans*, comme lorsqu'on dit « être *à* l'eau ». On sait d'ailleurs que cet emploi de *à* était beaucoup plus fréquent autrefois qu'aujourd'hui : on n'oserait plus « peindre » avec Corneille (*Cinna*, I, 3) :

> Rome entière noyée *au* sang de ses enfans.

— Pour le sens général de nos deux premiers

vers, il est bien évident que Pathelin invoque plaisamment le burlesque héros de la Geste royale pour qu'il le débarrasse de son diable de drapier. Après quoi, il reprend ses incohérentes divagations.

v. 888. **Men quien, men quat et ma quarue !**
Mon chien, mon chat et ma charrue !

Texte littéralement reproduit.

— **Men**, *ten*, *sen*, en normand et en picard, correspondent régulièrement au français *mon*, *ton*, *son* : voir plus haut, *Vulgate rectifiée*, notes sur le vers 892.

— **quien**, prononcé *kien* (monosyllabe) et écrit tel dans le *Dictionnaire anglo-normand* de Kelham (Londres, 1779), est une autre forme assez fréquente de *quen*, en normand et en picard. Moisy (*Dictionnaire de Patois normand*) renvoie de K initial à QU.

On retrouve *kien* en compagnie de *cat* dans un dialogue proverbial cité par Canel (*Blason populaire de la Normandie*, Rouen et Caen, 1859) : « Connaissez-vous les quatre mots normands ? » demande-t-on à un étranger naïf. — « Non. Quels sont-ils ? » — « C'est un *kien*, un *cat* et une *pouque* [poche ou sac]. » — « Mais il n'y en a que trois. Quel est le quatrième ? » — « De la *foure* à ta goule ! » Que les Parisiens veuillent bien m'excuser de leur signaler la priorité de cette *ferme* normande[1]... Les Picards ont aussi leurs quatre mots,

1. Allusion à une *scie* d'atelier qui sévit dernièrement jusqu'en province : « Connais-tu la *ferme* ? — Quelle *ferme* ? — Ta g... (l. e. le) ! »

que me signale M. Thorel : « Ein *cot*, ein *quien*, eine *mouque*,... du *bren* das t' bouque ! » Le troisième seul est différent. Le quatrième était sous-entendu dans l'ancien dicton « A ta gorge, marchand de Paris ! » dont voici brièvement l'explication d'après Le Roux de Lincy (*Livre des Proverbes*, p. 244). Charles Emmanuel de Savoie, ayant demandé à un marchand de Paris « per un sol de velurs », avait reçu en réponse : « Bran ! » Quand il apprit la signification du mot, il poussa l'exclamation ci-dessus, devenue depuis proverbiale. On lit dans Rabelais (IV, 10) : « Bren, c'est merde à Rouan. » Les Parisiens, on le voit, ne l'ignoraient pas non plus...

— **quat**, **quarue**, ne sont pas dans Moisy ; mais il suffit qu'on y lise *cat* et *carrue* (avec renvoi à *charrue*) : cf. **querete** au vers 889.

— **ma**. *ta*, *sa*, *la*, en normand comme en français ; mais quelquefois aussi *me*, *te*, *se*, *le*, comme en picard.

v. 889. Ma queretë et ma grant chousque !
Ma charrette et ma grande futaille !

Texte sans difficulté, sauf pour le dernier mot.

— **ma** vient d'être expliqué (v. 888).

— **querete** est dans Moisy sous la forme *quérette* : on y trouve aussi *carrette* (avec renvoi à *cherrette*).

— **grant** (manuscrit *grãt*) s'emploie encore ainsi régulièrement en normand devant un nom féminin commençant par une consonne : le français a gardé

cet archaïsme avec un certain nombre de substantifs, notamment dans des locutions déterminées, comme *à grand'peine*, *j'ai grand'peur*, *la grand'messe*, *ma grand'mère*, etc. Mais on ne dit plus *mère grand*, comme le petit Chaperon-Rouge. L'apostrophe ici est simplement analogique, mais non un signe d'élision ; car dans ces sortes de locutions jamais *grand* n'a fait *grande* au féminin : il est toujours resté, comme son original *grandem*, le même pour les deux genres.

— **chousque**, écrit *chourq* au manuscrit (avec un signe abréviatif sur *rq*), est une correction plus acceptable que *fourque* et même que *bourique*, à quoi j'avais pensé d'abord à cause de la mesure du vers et d'un *t* hétérogène qui, à la rime suivante, encombre le mot **mousque** (manuscrit *mousq*, avec signe abréviatif sur *lq*) et me portait à lire *moustique*. La mesure du vers peut être respectée, si l'on compte **querete** pour trois syllabes, en admettant un hiatus comme après **George** au vers 953 de la tirade lorraine, et ici même après **chidre** au vers 897.

Paléographiquement, il y aurait un peu loin de *ch* à *f* ou à *b*, et il est aussi plus régulier de ne pas supposer de voyelle omise entre les deux dernières consonnes tildées en signe d'abréviation ; enfin le vers suivant, abstraction faite du *t* superflu, reste intact, au lieu de subir le changement de **une** en *ung*. Quant au sens général, il est tout aussi satisfaisant avec **chousque** qu'avec *fourque* ou avec

bourique. — mot écrit par Moisy avec deux *r* (masculin *bourri*).

Une autre correction pourrait, à la rigueur, être indiquée ici : ce serait *pouque* (« poche » ou « sac ») d'après le dicton des *Quatre mots normands* cité à propos de **quien** au vers 888 ; mais il y aurait un écart paléographique trop considérable.

Ce qui me faisait d'abord hésiter devant l'adoption de **chousque,** c'était la difficulté de trouver à ce mot une signification acceptable. Ni les livres consultés ni les personnes interrogées ne me fournissaient d'autre traduction que *souche*. Le *Complément* de Godefroy m'a mis sur la voie en me renvoyant de **chouke** à *queue*, mot dont une acception est *futaille* et qui sert aussi à traduire **chouque** dans le *Dictionnaire du Patois normand* de Edélestand Duméril. Il ne me restait plus qu'à découvrir **chousque :** or La Curne de Sainte-Palaye en signale la présence dans *Modus et Racio* (ms. f° 130). Avec cette leçon tout s'explique : le **chourq** du manuscrit, avec *rq* tildé, provient d'une mauvaise lecture d'un **chousq,** pareillement abrégé, dont l'*s* en forme d'*f* avait sa partie supérieure atteinte par la gauche du trait abréviatif, ce qui l'aura fait prendre pour un *r* ; l'auteur doit avoir préféré **chousque** à *chouque*, afin d'obtenir une meilleure rime à **mousque,** forme déjà rencontrée au vers 893 ; le sens de *queue* (futaille d'environ un muid et demi, dit Littré) convient d'autant mieux ici que les Normands, réputés grands buveurs (voir le

quatrain cité au vers 944 du passage lorrain, à propos de *couille de Lorraine*), ont des tonneaux à cidre de cette contenance (semblables à d'énormes *souches*) et que la fin de notre tirade est toute bachique; enfin, dit M. Ernault (lettre du 6 septembre 1902), « une autre raison en faveur de « **chousque**, c'est que ces deux vers et la rime du « suivant ont été faits évidemment pour accumuler « des exemples de *k* normand pour *ch* français, « probablement par imitation de formulettes po- « pulaires se moquant des prononciations spé- « ciales ».

v. 890. **Ung** escarbot et une mousque !
Un escarbot et une mouche !

Transcription exacte du texte manuscrit, à une lettre près, comme il vient d'être dit à propos de **chousque** au vers précédent. Un autre avantage de cette lecture est une certaine concordance avec le vers 893 de la vulgate :

Une mousque ou ung escarbot.

Le mot *moustique* substitué à **mousque** n'entraînerait pas seulement une modification de l'adjectif **une**, il prêterait aussi à une grave objection : même au XVI^e^ siècle (date du manuscrit) et à plus forte raison au XV^e^ (date de la farce), on n'avait pas encore tiré de l'espagnol *mosquito* le substantif

monstique, qui fut d'abord *mousquite* et n'entra au Dictionnaire de l'Académie qu'en 1762.

v. 891. **Par l'arme Dieu de Quarantan!**
Par la chasuble de Carentan!

Texte intégral, sauf l'apostrophe (ajoutée, ainsi que le point d'exclamation) et l'*n* final (corrigé d'un *m* dont le dernier jambage, allongé dans le manuscrit, peut n'être qu'un trait machinal servant de clausule au mot et au vers).

— D'après La Curne de Sainte-Palaye, par comparaison des habits sacerdotaux avec les armures de la chevalerie, on disait **Armes-Dieu**, *Armes Nostre-Seigneur*. Cf. Froissart (IV, p. 41; voir aussi p. 22) : « L'Evesque de Paris estoit revestu des *armes Nostre-Seigneur*, et tout le collège aussi, où moult avoit[1] grant clergé. » De même dans *Lancelot du Lac*, *Perceval*, etc. En voici un autre exemple tiré des *Enfances Ogier le Danois* (manuscrit de Gaignat, f° 114, v°, col. 2) :

Erranment s'est des *armes Dieu* vestis :
. . . . . .
Chanta la messe l'Apostole gentis.

Ces divers exemples montrent que *l'arme-Dieu* désigne plutôt la chasuble que l'étole, encore que les armes de Carentan (d'azur à un sautoir d'argent) semblent figurer l'étole croisée sur la poitrine du prêtre officiant. Le dos de la chasuble, toujours orné

1. Pour cet emploi du verbe *avoir*, cf. plus bas **ha**, au vers 894.

d'une grande croix latine, rappelle bien mieux l'écu armorié.

— **Carentan** est une petite ville de Normandie (Manche) qui devait posséder quelque chasuble vénérée, dans le genre de la tunique du Christ donnée par Charlemagne à l'église d'Argenteuil ou de la chasuble diptyque de Ravenne. C'est ainsi que Rabelais fait jurer « par le sainct suaire[1] de Chambéry » (I, 27) et « par le digne vœu de Charrous » (IV, 7), nom d'une relique poitevine consistant en une statue de bois lamée d'argent. Le souvenir de *l'arme-Dieu* est sans doute effacé dans le pays même : M. de Pontaumont, d'une famille cotentinoise, n'en fait aucune mention dans son *Histoire de la ville de Carentan* (Paris et Cherbourg, 1865, in-8°). Toutes les recherches faites pour moi dans les Archives de la Manche et de l'évêché de Coutances sont restées sans résultat, ainsi que les démarches d'un collègue auprès du clergé de l'église de Carentan. A la Bibliothèque Nationale, l'*Inventaire des Archives de la Manche*, d'ailleurs incomplet, n'a rien donné non plus. A peine m'a-t-on trouvé un détail intéressant dans les *Historiæ Normannorum scriptores* d'André Duchesne (Paris, 1619, in-f°) : p. 625, on y lit, emprunté à la fin du

1. Il s'agit du fameux « Saint-Suaire de Turin » qui, au printemps de 1902, a soulevé tant de discussions dans la presse et jusqu'au sein de l'Académie des sciences. Il en existerait un autre, paraît-il, dans une chapelle de la cathédrale de Besançon : ce serait le « linge sacré dans lequel la Vierge reçut au pied de la croix le corps du Sauveur » (Cf. *le Matin* du 28 avril 1902, lettre signée P. Montjoye, publiciste).

VI livre de l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital (XII^e^ siècle), le récit d'un fait merveilleux qui se serait passé *ad Carantonæ rivulum*, légende qui pourrait faire croire à l'existence d'un ancien pèlerinage? mais rien de précis, pas même une allusion à *l'arme-Dieu !*

v. 892. **En chu bor d'Origny, d'antan,**
En ce bourg d'Origny, l'année dernière,

Texte sans difficulté sérieuse.

— Pour **chu**, voir plus haut, vers 886. Il est très probable qu'il faut interpréter ce mot avec toute sa force démonstrative, ce qui donne à entendre que la farce a été jouée dans le lieu ainsi désigné. Il n'y a malheureusement aucune conclusion à en tirer au point de vue de la composition de la pièce, de sa date ou de son auteur; car notre manuscrit est du XVI^e^ siècle, et seul à donner ce passage. Il est moins sûr que **chu** se trouve ici employé emphatiquement, comme le latin *ille*, pour rappeler une localité connue par son cidre, ce qui entraînerait la traduction par l'article simple.

— **bor** sans *g* final, conformément à la prononciation. Le *Dictionnaire* de Moisy ne donne pas même *borg*, mais on y lit **borgeois-e**, qui le suppose, et, d'autre part, **bos** en regard de *bosc* « bois », enfin **bro** pour *broc* (en citation à **cide**, pour *cidre*), ce qui suffit à justifier le maintien du texte de notre manuscrit. D'ailleurs Littré, au mot *bourg*, cite les formes suivantes : bourguignon *bor;*

bors (XII^e^ siècle, au pluriel dans les *Saxons*, XXVII) ; *bour* (XIII^e^ siècle, dans *Berte*, V) ; provençal *borc ;* celtique *borg* [1]. La Curne de Sainte-Palaye donne *borc*, *bors* (Villehardouin), *bourc*. Rien dans Godefroy ; mais « *borc*, *bors*, c. *bourg* » dans P. Borel, *Trésor de Recherches et Antiquités gauloises et françoises* (1655).

— **d'Origny**, pour *dongny*, leçon qui rendrait le vers irrémissiblement faux. La restitution s'appuie encore sur le peu de netteté du manuscrit, où plusieurs lettres se confondent. Plus haut, on a vu *ri* corrigé en *u* dans *maure* (v. 886) ; ici, c'est l'inverse A un autre point de vue, il n'y a d'*Ougny* que dans la Nièvre (cf. *Ougney* dans le Jura) ; mais les *Origny* sont nombreux : deux dans l'Aisne, un dans l'Aube, dans la Côte-d'Or, dans le Loir-et-Cher. Une localité normande paraissant *a priori* préférable, nous avions d'abord pensé à traduire par *Origni*, nom de deux villages de l'Orne, *Origni-le-Butin* et *Origny-le-Roux*, situés entre Alençon et Mamers, dans une région réputée pour produire un cidre doux et pétillant ; mais d'autres considérations nous ont fait adopter *Origny*, c'est-à-dire *Origny-Sainte-Benoîte* (Aisne) :

1° Cette localité, peuplée d'environ 3.000 habitants, mérite seule le nom de *bourg*.

2° Notre passage normand n'indique pas de toute nécessité une localité normande : il suffit qu'on boive du cidre dans le pays en question, et c'est le cas pour le nord de l'Ile-de-France.

1. Note de M. Ernault 6 septembre 1902 : « Le *celtique* borg de Littré est une citation trop vague. Le mot, d'ailleurs, ne peut être que d'origine germanique. »

3° Le bourg d'Origny, qui doit son surnom à un célèbre couvent de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, ordre déjà illustré en Allemagne au point de vue dramatique par la religieuse saxonne Hroswitha, était fameux au moyen âge par ses représentations de mystères liturgiques : telle fut celle des *Trois Maries* (vers 1286), dont il a été parlé ci-dessus au chapitre du *Jargon en littérature*. C'est même là que pour la première fois peut-être la langue vulgaire (ici avec des traces de picard) fut employée pour les indications scéniques : « Chas-« cune des trois Maries doit avoir en se main un « cierge allumeit... Et li prestres doit aler devant « iceles et doit avoir en se main un encensoir à « tout l'encens[1]... » Dans notre texte normand, les mots **en chu bor d'Origny** montrent clairement qu'on y jouait aussi des pièces toutes profanes, comme la farce de *Maistre Pathelin*.

— **d'antan**, pour *danton*, qui n'aurait aucun sens et ne rimerait pas. D'ailleurs *a* et *o* sont perpétuellement confondus dans le manuscrit La Vallière. **D'antan** signifie littéralement « *de* l'année dernière ». Cet emploi de la préposition est fréquent en français dans les phrases négatives : « Je n'ai pas dormi *de* la nuit [dernière] », ou encore : « Je n'ai pas travaillé *de* la journée, *de* la semaine courante ou passée », *de* tout le mois [courant ou passé], etc. » Cf. Racine, *Andromaque*, I, 4 :

Je ne l'ai point encore embrassé *d'*aujourd'hui !

1. Cf. Auberlin, *Histoire de la Langue et de la Littérature françaises au moyen âge*, I, p. 416...

Dans les phrases affirmatives, cette syntaxe est plus rare en français, mais ordinaire en normand et en picard, où l'on dit, par exemple, *du moment* pour « *de* ce moment » ou « *en* ce moment », *de présent* (Cf. Rabelais, I, *Prologue*) pour « *à* présent », *de nos jours*, comme en français[1], etc. Il se peut donc fort bien qu'ici *d'autan* signifie simplement « l'année dernière » : ce sens, d'ailleurs assez voisin de l'autre, nous a paru plus normand et plus naturel, surtout à la place occupée par la locution. Cf. encore : portugais *triste mais que* **d'antes**, vieux français « plus triste que **devant** », aujourd'hui *avant*, *auparavant*. Cette question est abordée par Diez (*Grammaire des Langues romanes*, t. III, p. 149, avec renvoi à Tobler, *Zum Alexanderlied*, p. 39, pour des exemples en ancien roman) : « *De* désigne aussi bien le point de départ... que *le moment* d'une manière absolue. » Seulement les termes de la comparaison seraient ici à renverser. Ainsi dans **demain** (latin *de mane*, « dès l'aurore ») l'idée du point de départ est souvent effacée ; cf. *demain* **soir** et *demain* **matin**. Quand on veut l'exprimer, on renforce l'expression, en disant, par exemple : « *Demain*, **de bon matin** ». Cf. Molière, *Tartuffe*, V, 4 :

> Mais *demain*, **du matin**, il vous faut être habile
> A vider de céans jusqu'au moindre ustensile.

1. Cependant Voltaire écrit aussi *dans nos jours* (Épisode du chevalier d'Assas, *Précis du siècle de Louis XV*, chap. XXXIII).

Sur le sens propre de **antan** (latin *ante annum*) nul besoin d'insister; il s'est fidèlement conservé avec le refrain proverbial de la *Ballade* de Villon sur *les Dames du temps jadis* :

Mais où sont les neiges d'*antan?*

— Remarquer le dérivé technique **antenois*, « âgé d'un an », en parlant d'un agneau ou d'un poulain.

v. 893. Par ce mot! je n'é pas menty :
Ma parole! je n'ai pas menti :

Reproduction intégrale du texte, à une lettre près le *t* de **mot**, formé comme un *i* dans le manuscrit).

— **Par ce mot**! Cette expression revient au vers 899 sous la forme plus normande **pa che mot**! Nous avons respecté la variante, conformément à la remarque de Diez, à laquelle nous avons déjà renvoyé à propos de **chu** (v. 887). La traduction donnée, pour être la plus française et la plus coulante, n'est peut-être pas, à première vue, d'une rigoureuse fidélité. Si l'on observe qu'aux deux fois, cette formule de serment est précédée d'une autre invocation, on peut croire qu'elle est expressément destinée à la rappeler, surtout si l'on pense que, dans l'ancienne langue, **mot** s'est employé au sens de *devise* : cf. « Pour avoir fait tailler et graver les armes de M. S. et son *mot* sur yeelles vervelles » (*Ducs de Bourgogne*, p. 78, an 1405 ; — cité par La Curne de Sainte-Palaye).

Mais rien n'oblige nécessairement à cette interprétation, et il est loisible de rendre **mot** par *parole*, comme on le voit par la comparaison de deux vieilles locutions synonymes :

1. Quarante solz, *tout à ung* **mot**.
(XVI^e^ siècle. — *Farce du Gouteux*, dans Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 373 *b*.)

2. Troys solz, *tout à une* **parolle**.
(1^e^ XVI^e^ siècle. — *Farce de Calbain*, ibid., p. 280 *b*.)

D'autre part, dans *par ce mot* ou *par cette parole*, l'adjectif démonstratif peut avoir le sens possessif, comme au vers 982 de notre farce même, où il n'en a manifestement pas d'autre :

Pardonnez moy, car je vous jure
Que je cuidoye, *par* **ceste** *ame*,
Qu'il eust eu mon drap. Adieu, dame.

Cf. encore au vers 106 : « Çà, *ceste* paulme ! » *Dextram cedo !* traduit Connibert (*Veterator*, v. 133), c'est-à-dire : « Donnez-moi *votre* main ! » Nous avons donc ici l'équivalent de *par* **ma** *parole !* locution qui se réduit couramment à *ma parole !* comme *par ma foi !* à *ma foi !*

— **je n'é pas menty**, pour *je ne pas mẽty* (manuscrit). L'épel **é** pour *ai* a déjà été vu au passage breton (II, § 1, vers 912, 915 et 916), et nous le reverrons dans **beré** (v. 898).

v. 894. **Si ung grolet de porc ha y.**
S'il y a une grillade de porc,

Ce texte présente quelque difficulté : **si** et **grolet** sont bien nets, mais **ung** pourrait se lire *vng*, *viiij* ou même *vint* ; **de porc** est une correction pour *deporc*, d'où le double sens de **grolet** permettrait aussi de tirer *de père* ; enfin **ha y** ne forme qu'un seul mot au manuscrit. En résumé, deux interprétations possibles sont en présence. Nous en avons adopté la plus satisfaisante ; mais l'autre n'est pas sans intérêt. Elle fournirait le texte suivant :

Si ung grolet de père ha y,
S'il y a une croulée de poire,

En voici d'abord la discussion, faite comme si la variante *de père* devait être admise.

— **grolet** ne figure dans aucun Dictionnaire de français ancien ou moderne, ni dans le *Glossaire du Patois normand* de Dubois et Travers, ni dans le *Vocabulaire* de Edélestand Duméril (Caen, 1849), ni dans Le Héricher (*Histoire et Glossaire du normand*), ni dans Delboille (*Glossaire de la vallée d'Yères*), ni dans les *Remarques sur quelques expressions normandes* de Le Vavasseur, ni dans le *Dictionnaire étymologique du patois normand du Bessin* par M. C. Joret (*Mémoires de la Société de linguistique*, tome IV), ni même dans Moisy (*Dictionnaire de Patois normand* ; mais celui-ci, d'accord avec la plupart des autres, auxquels s'ajoute Cotgrave pour les dernières formes, donne « **groler**, *croler* ou *crauler*, *crosler* ou *crouler* des pommes ou des poires » comme « fréquent en Normandie », et il

renvoie à Rabelais (I, 26), qui parle des soldats de Picrocholle « abattans les noix » et « *croullans* tous les fruictz des arbres ».

La forme normande la plus récente est *grouler*, verbe employé au sens intransitif de « s'écrouler », dans la *Muse normande* (Rouen, 1891-1894; IV, p. 80, v. 10) :

> No vit *grouler* dans st'année dernière
> Vne arche encor de su colosse affreux.

Le substantif **croulée** (picard *groulée*, « averse ») existe aussi en normand et permet de supposer les formes parallèles *crolée* et *grolée*. Quant à **grolet**, on peut sans peine l'induire de *crouillet* (dans Moisy) et *groingnet* (dans La Curne et le *Supplément* de Du Cange), qui, pour la forme du moins, sont aux verbes *crouiller* (verrouiller) et *groingner* ce que *grolet* est à *groler*.

Pour la traduction, il faut recourir au mot *croulée*, qui manque au Dictionnaire de l'Académie, mais qui seul peut rendre convenablement cette idée d'une « abondante chute de fruits tombant d'un arbre dont on secoue les branches »; car il y a tout cela dans ce terme unique, usité en Brie sous la forme *crôlée* (du verbe *crôler*). Il est d'ailleurs de même formation que *coulée* (du verbe *couler*), de sens analogue et de même syntaxe ici que dans l'expression *une coulée de lave;* et cette manière d'écrire au singulier se justifie par le langage souvent abstrait du paysan : « Il y a *du fruit* cette année. *La pomme* a donné comme *la poire*. »

Enfin, pour le sens collectif de **grolet**, on peut comparer celui de *piquet* dans *un piquet de cavalerie* et surtout dans *un piquet de fleurs*, « ensemble de fleurs piquées ».

— **de père**, pour *depore*, vient d'être expliqué au point de vue de la syntaxe et de la signification; paléographiquement, l'explication serait plus facile encore, la différence ne portant en réalité que sur une petite lettre de forme arrondie, *e* pour *o*. Moisy (*Dictionnaire de Patois normand*) écrit *peire*, mais cite le vieil anglais *pere* (G. de Wey, *Grammaire*, p. 1073), devenu *pear* chez les modernes, et **perjenette**, « poire jennette », dans Halliwell, ce qui justifierait notre leçon : voir aussi **peré** au vers 897.

Quelque séduisante que soit, à première vue, cette interprétation, elle se trouve bientôt infirmée par un examen plus approfondi du contexte et du texte même. Pour le contexte, s'il y a liaison avec les vers précédents, notamment avec le 892, où il est question d'un bourg producteur de cidre, l'accord n'est plus aussi étroit avec les vers suivants, particulièrement avec le 896 (pas besoin de *poires* pour une *galimafrée*) et surtout avec le 897 (quel rapport entre du *cidre de pomme*, car tel est le sens] et une *croulée de poire?*). Il y a donc lieu de chercher à tirer meilleur parti de la leçon *depore*.

La lecture **de porc** est tout indiquée, la différence entre le *c* et l'*e* étant encore moindre qu'entre l'*e* et l'*o*. Le maintien du *c* final, en contradiction

apparente avec la chute du *g* de **bor** (v. 892), s'explique par la prononciation forte de la gutturale finale devant un mot commençant par une voyelle ou l'*h* muette. C'est ainsi qu'à Rouen et aux environs le nom de ville *Bourg-Achard* se prononce *Bourcachard* et même *Bouachard* ou *Bocachard* (noms de famille à Jumièges et à la Bouille), tandis que *Bourg-Théroulde* ou *Bourgthéroulde* se réduit à *Boutroude :* cf. en français même *arr-en-ciel* et *arc-boutant*, *porc-épic* et *porc frais*, etc.[1]. De plus, le singulier de **porc** est ici plus naturel que celui de **père**. Enfin les rapports de signification défavorables à *père* sont tout en faveur de *porc*, spécialement en ce qui concerne la *galinafrée*.

Reste à trouver pour **grolet** un sens concordant. On a vu plus haut que le mot ne se rencontre nulle part. Le plus voisin est *grelet* ou *grellet*, dont les autres formes, *grilet* ou *grillet*, *grislet* ou *greslet*, sont données par Godefroy, mais avec deux sens seulement : 1° « grillon » ; 2° « petit gril ». A force de chercher un mot de ce genre capable de s'adapter à *de porc*, j'ai fini par découvrir dans le même Godefroy l'article suivant : « **Groller**, verbe actif

1. M. Thorel me signale ici *Le Bourque d'Au*, prononciation locale de *Le Bourg d'Ault* (Somme). Cette paragoge s'explique surtout par le souci d'éviter une équivoque avec le vieux mot malséant *bourdeau ;* mais elle est aussi l'application d'un autre principe phonétique, d'après lequel Molière, traduisant l'italien *bècco cornùto* « bouc encorné », écrit **becque-cornu** (*Ecole des Femmes*, IV, 6) au lieu de **bec-cornu** *Médecin malgré lui*, I, 1 ; de même que les enfants chantent dans une ronde populaire (*La tour, prends garde !*) : « J'irai me plaindre au **ducque** de Bourbon ». Cf. allemand *landsknecht* devenu **lansquenet**, etc.

« *rissoler*, *griller* : « Il les faut eschauffer avec miel, « froment, avoine et febves *grollées*. » (Liébault, « *Maison rustique*, p. 105, édit. 1597). » *Grôller* ou *groler*, c'est tout un ; car nous avons vu plus haut Rabelais écrire *croullans* pour *croulans*, et en Poitou on dit « *grâler* des châtaignes » comme Liébault écrit « *grôller* des febves » ou notre manuscrit « *groler* du porc ». Ainsi *grâler*, *grôller* ou *groler*, autant de formes dialectales pour *griller*.

Or, le *Dictionnaire général* de Hatzfeld donne comme dérivé du verbe *griller* le substantif **grillet* avec le sens nouveau de « ampoule causée par une légère brûlure ». On dit donc : « Je me suis fait un *grillet* » ; mais on dit tout au moins aussi souvent : « Je me suis fait une *grillade* ». Et voilà *grillet* = *grillade*, comme *groler* = *griller*. On en conclura sans peine que l'idée de *grillade* a pu être exprimée par **grolet**, et qu'ici **ung grolet de porc** est tout simplement *une grillade de porc* destinée à corser « la bonne galimafrée ». Cf. aussi, en Normandie, « un *hatelet* de porc », morceau embroché d'une *haste* ou piquet.

— On dit encore un *tiret* « résultat d'une certaine action de *tirer* », et l'on a dit un *hochet* (aujourd'hui « hochement ») *de tête*[1]. Enfin Le Héricher (*Histoire et glossaire du normand*, t. II, p. 393), au mot *greil* « gril » (d'où *greillier* « griller »), cite *ri-*

1. 1589, Fr. Perrin, *les Escoliers*, IV, 1 :

> Honteux comme une lourde beste.
> Payé de cent *hochets* de teste.

blette pour *griblette* « grillade », mot bien voisin de *rillette*. « Parenté peu probable », dit Hatzfeld (*Dictionnaire général*); mais *rillon* se dit *grillon* en Champagne, et *rillon*, *rillette* sont des diminutifs de **rille*, ancien mot vraisemblablement apocopé de *grille* (latin *craticula*), féminin de *gril* (latin *craticulum*), d'où *griller*, verbe dont le participe, employé substantivement, se trouve réduit à *rillé* dans Rabelais (III, 30) : « Je vous envoyeray du *rillé*... » c'est-à-dire du « porc *grillé* », explique avec raison P. Lacroix (édit. Charpentier), ajoutant que « la graisse qui en provient est connue sous le nom de *rillettes*... » Pour la mobilité de la consonne douce initiale devant une liquide, cf. les doublets *renoncule* et *grenouille*, vieux français **grivoise* pour **rivoise* (allemand *reibeisen* « fer à râper »), *réglisse* (métathèse de **lequerice*, latin populaire **liquiritia* pour *glycyrrhiza*, de γλυκύρριζα, mot à mot « douce racine »), *loir* pour **gloir* (du latin *glirem*), *lapin* pour (?) **clapin* (cf. *clapier*, selon Diez), *roupie* pour **droupie* (flamand *druppel*, allemand *tropfen* « goutte »), etc., sans compter le breton *gwenn* ou *guenn* (ancien breton *uinn(a)* « blanc »), mais surtout les mots latins simples de la famille de *natus*, *navus*, *nomen*, qui tous ont perdu un *g* initial (lequel reparaît dans la composition : *co-gnatus*, *i-gnavus*, *a-gnomen*, etc.).

— **ha**, orthographe étymologique (latin *habet*) assez fréquente au moyen âge et jusque dans Rabelais : cf. (II, 21) « Oncques n'*y* **eust** tant de magni-

ficence en Juno... comme *y* **ha** en vous. » Remarquer aussi dans cet exemple l'ellipse du pronom *il*, comme dans notre texte, ce qui paraît donner au verbe *avoir* l'emploi du verbe *être*, ainsi qu'il arrive à peu près en grec pour ἔχειν accompagné d'un adverbe. Cf. plus haut, vers 891, citation de Froissart, où l'ellipse est double : ni *il* ni *y*, comme dans *n'a guère* ou *pièce a*, expressions adverbiales qui se sont unifiées en *nagnère* ou *pièça* et dont le développement primitif était « il *n'y a guère* de temps » ou « longue *pièce* de temps il y *a* ».

— **y**, non proclitique, mais en postposition, constitue un archaïsme dont la *Chanson de Roland* fournit un remarquable spécimen (v. 794-798) :

Vint **i** Gerins e li pruz quens Geriers,
E *vint* **i** Otes, si **i** *vint* Berengiers,
E vint Sansum e Anseïs li fiers;
Vint **i** Gerarz de Russillun li vielz;
Veuz **i** est li Guascuinz Engeliers.

Ce spécimen n'est pas isolé. Cf. *ibid.*, vers 1102 :

Fust **i** li reis, n'**i** *oüssum* damage.

Dans *Tristan* (II, p. 25, édit. Fr. Michel) :

Pur *oïr* **i** le grand servise...

Dans un « Miracle de Nostre-Dame » p. p. Monmerqué et Fr. Michel (*Théâtre français au moyen âge*, p. 114, bas) : « ... vueil... *aler* **m'en** » (italien *andarmene*). — Dans Bonaventure des Périers,

Cymbal. mundi, I, p. 3 et 4 (édit. Lemerre) : « ... s'il *en y* a point ca bas. »

A l'étranger, on trouve de même : en vieux portugais, **ha hi** (Ribeiro, *Menina e moça*, c. 10) ; en espagnol, **hay** (de *ha y*) tout comme dans notre manuscrit ; en italien, *vi ha* ou **havvi**. — Diez, à qui j'emprunte ces dernières citations (*Grammaire des Langues romanes*, III, p. 180), dit (p. 437) que « l'ancienne langue était aussi libre que le provençal en ce qui touche la place de ces pronoms », aujourd'hui proclitiques, sauf à l'impératif ; mais il ajoute avec raison que « ce traitement du pronom en enclitique est à la vérité fort rare ».

Le premier vers de la tirade lorraine nous a montré une inversion archaïque qui ne l'est pas moins : **Wast te Deus**, restitution de *Walx te Deu*. En voici une plus fréquente, mais d'un autre genre, dans Joinville (§ 243) : « Ne le laissiés *huimais* », c'est-à-dire *mais hui* ou *meshui*, « plus aujourd'hui », de même qu'on a dit *jamais plus* aussi bien que *plus jamais*.

v. 895. C'est une bonne guerbonnée
C'est une bonne provende

Reproduction exacte du manuscrit, sauf addition de l'apostrophe et de l'accent.

— **guerbonnée** fait difficulté. Le mot ne se trouve nulle part. Godefroy ne donne que *guerb*, mot usité en parlant des bestiaux « aller au *guerb* ; en temps de *guerb* » ; mais il ne le traduit même

pas ! Moisy (*Dictionnaire de Patois normand*) fournit *guerbe*, « gerbe », d'où *guerber*, proprement « mettre en gerbe », puis, avec les adverbes *bien* ou *mal*, « foisonner » : cf. dans Littré, *gerber*. Il ne serait pas absolument invraisemblable que de *bien guerber* fût issu *une bonne guerbée*, d'où, par métathèse, *une guerbonnée :* voir à ce sujet les curieux exemples cités au passage lorrain (premier vers, cinquième conjecture). Mais il vaut mieux croire qu'on se trouve simplement en présence d'une série analogue à celle que fournit le mot *balle* avec *ballon*, **ballonner*, *ballonnement :* sur ce modèle on aurait tout au moins *guerbe*, **guerbon* et *guerbonner*, d'où serait venu *guerbonnée*. On peut même passer directement de *guerber* à *guerbonner*, comme de *grotter*, « tousser », à *grontoner*, « renacler » (Le Héricher. *Histoire et Glossaire du normand*), ou comme en français, de *chanter* à *chantonner*. Cf. encore germanique **rand**, d'où (*Dictionnaire général* de Hatzfeld) ***randon** (*Roman de Thèbes*, I, 5766), ***randonner** (Chrestien de Troyes, *Chevalier au lion*, 882) et **randonnée** (Raimbert de Paris, *Chevalerie Ogier*, 3816).

La toute probabilité de cette dérivation analogique et du sens de « récolte » ou « provende », qui s'adapte si bien au contexte, permet de ne pas recourir à la correction *guerdonnée*, « récompense, don », bien que *guerdon* ou *guerredon*, *guerdonner* ou *guerredonner*, soient de vieux mots très connus, employés dans le style marotique jusqu'au

XVIII^e^ siècle (Cf. Du Cange, La Curne, Godefroy, etc.).

v. 896. **A la bonne galimafrée ;**
Pour la bonne galimafrée ;

Reproduction littérale.

— **A**, venu du latin *ad* et marquant la destination, s'emploie souvent en vieux français (et encore aujourd'hui dans le style soutenu) avec le sens de « en vue de » ou « pour ». Cf. d'Alembert (*Éloges*, *Perrault*, note *a*) : « Médaille frappée *à* l'honneur de Louis XIV. » — Bossuet (*Histoire universelle*, II, 19) : « La croix est un lieu de triomphe *à* notre Sauveur. »

— **la** est employé ici pour désigner une chose très connue. On dit ainsi : « Aller à *la* noce, gagner *la* forte somme, mener *la* grande vie, etc. »

— **bonne** répété constitue une négligence de style familière à notre auteur : Cf. *bote* et *sanglant* à la tirade lorraine, *pelouse* à la vulgate normande, etc.

— **galimafrée** est encore au *Dictionnaire de l'Académie* avec le sens de « fricassée composée de restes de viande ». Le mot est très ancien. Il s'emploie au propre comme terme de cuisine, au figuré pour signifier « mélange » et même « galimatias ». On lit ainsi :

1° Dans le *Ménagier de Paris* (II, 233) : « **Calimafrée** ou saulce paresseuse », et dans Rabelais (*Appendice*, II) : « De la **galimaffrée** à l'escafiguade ».

2° Dans Le Duchat *Commentaire sur Rabelais*, II, p. 74 : « **galimafrée** de bigots », et dans Montaigne (*Essais*, I, p. 469) : « **galimafrée** de divers articles » ; enfin dans d'Aubigné (*Aventures du baron de Faeneste*, IV, p. 16) : « **galimaphrée** », galimatias.

On cherche l'étymologie de ce mot. Peut-être est-ce un composé de *galifre*, « gourmand » et de **mafrée* pour *bâfrée* ou *baufrée*, « repas de glouton » les Normands étaient réputés « grands *hauffreux* de galette ».

1° *Galifre*, selon Godefroy, aurait d'abord désigné un oiseau de proie, puis serait devenu *galafre*, « gourmand », en Berry, Picardie et pays wallon. *Galafre*, cité sous la forme *gallafre* par A. G. de Fresnay (*Memento du Patois normand*, Rouen, 1881), a, dans Delboulle *Glossaire de la vallée d'Yères*) deux autres formes, *goulafre* et *goulafre*. C'est le *goulafe* des faubouriens de Paris, et l'on ne saurait y méconnaître l'influence de *goule* (latin *gula*), ancienne forme de *gueule* restée dialectale, et populaire dans le proverbe « Brebis qui bèle perd sa *goulée* ». On pourrait croire à la rigueur que *galifre* est une déformation de *goulifre* (cf. le nom de l'*engoulevent* ; mais c'est plutôt *goulafre* qui est une corruption de *galafre*, car on trouve déjà dans Cotgrave le mot *galiffre* avec le sens de « gourmand », et dans le patois normand de Guernesey, la « portion d'un gourmand » se dit encore une *galifrée*, mot écrit *galifrâie* dans Métivier (*Diction-*

naire franco-normand du patois de Guernesey; Londres, 1870). — Il est même possible que *galifre* soit postérieur à *galafre*. Ce dernier mot serait apparenté au verbe dialectal *galafrer*, « manger gloutonnement », dont l'origine paraît assez bien établie par Jouancoux dans son *Glossaire du Patois picard* (Amiens, Jeunet, 1880) : il y voit le préfixe intensif *ga* (comme dans *galoper*, de *ga?* + *blaupan*) et le verbe *lafrer*, formé sur *lafre* (latin *labrum*, français *lèvre*), d'où vient aussi *lafreux*, « gourmand ». *Lafre* est dans les *Fables* de Marie de France (XII^e^ siècle) :

> Li leus besa le hericon,
> Et cil l'aert à son grenon :
> A ses *lafres* s'est atakiez...

2° La lettre M, étant un B nasal, a souvent supplanté le B ; réciproquement, le B remplacé l'M. La phonétique ancienne nous montre cette sorte de permutation dans le rapprochement de βλάξ et μαλακός, « mou » (cf. *blet* et **melet*, ce dernier dialectal, mais les deux de même sens), de βροτός et *mortuus* (cf. *boquillon* et **moquillon*, ce dernier en Vendée ; « sauce *mayonnaise* » pour **bayonnaise*, suivant le gastronome Grimod de la Reynière), voire de μόλυβδος et *plumbus* : il n'est donc pas impossible que le B de *bâfrée* ait été quelque part prononcé M, et que du mélange de *galifre* (ou de *galifrée*) avec *bâfrée* (devenu **mâfrée*) soit sorti le composé **galimafrée** avec le sens de « copieux régal de gourmand », qui s'applique fort bien à un ragoût.

Le mot ne se prenant pas en mauvaise part, du moins dans son acception ordinaire, il n'y a probablement pas lieu de faire entrer en ligne le préfixe péjoratif ou intensif *cali*, par lequel certains expliquent *galimatias* et qui a servi à former les mots populaires *califourchon* et *caliborgne*. Cependant la forme **calimafrée** du *Ménagier de Paris*) laisse subsister quelque doute : il ne serait pas de toute impossibilité que la fameuse « saulce paresseuse » ait été qualifiée de « mauvaise » ou, tout au moins, « forte bâfrée », autrement dit *calimafrée* : d'où, par corruption, **galimafrée**?

Jouancoux (*Glossaire du Patois picard*) dit quelque chose d'approchant : « **Galimafrée** signifie chez « nous « repas copieux ». Ce mot est composé du « préfixe *gal* (pour *gar*) et du substantif participial « *bafrée* défiguré en *mafrée*. L'*i* n'est ici que par « raison d'euphonie. M pour B se retrouve dans « *samedi* (latin *sabbati dies*), et le normand *cari-* « *mato* correspond au picard *caribari*, « charivari ». « — Nous avons un exemple d'un mot composé de « la sorte dans Cotgrave : « **Galimachue** *as* [comme] « *massue*. » La *galimachue* est une forte, une vraie « massue. *Galipenne* ou *garipenne* donne un autre « exemple de la même composition : le mot a si- « gnifié d'abord « forte, épaisse fourrure » (épaisse « *pelouse*), puis « terre inculte », enfin « terre de « mauvaise qualité ».

De cet article, déjà légèrement réduit, il y a surtout à retenir **mafrée** pour *bafrée*) et **gali**, pré-

fixe intensif pouvant devenir péjoratif comme son doublet *cali*. Ainsi s'expliquerait mieux encore le sens de *galimatias* appliqué à **galimafrée** ; et dès lors il devient inutile de recourir au vieux français *galler* « se divertir » (*Pathelin*, v. 314 ; cf. allemand *wallen*, italien *gallare*, d'où peut-être *gala* et *regalare*, francisés en « gala » et « régaler ») : ce serait trop particulariser[1].

Encore moins adopterons-nous l'explication savamment compliquée de Ch. Toubin (*Dictionnaire étymologique et explicatif de la Langue française et spécialement du langage populaire*, Paris, Leroux, 1886) : « A mon avis, dit-il, **galimafrée** se compose : « 1° d'un fictif *gali* « viande », dérivé du « sanscrit *gal* « manger » (Burnouf) ; — 2° du « sanscrit *amâ* « ensemble », grec ἅμα ; — 3° du « sanscrit *rij* « frire », latin *frigere*, grec φρύγω. « Le mot signifie proprement « viandes frites « ensemble ». — Cette cuisine linguistique était certainement inconnue de celui qui baptisa la populaire fricassée !

v. 897. **Et du chidrë ou du peré,**
Et du cidre de pomme ou de poire,

Texte simplement transcrit, à une lettre près (l'*o*

1. Comme *gala* et ses congénères hypothétiques supposent une utturale ancienne, on les fait ordinairement remonter au vieux aut allemand *geil* « pompeux » (Pourbet) ou *geili* « faste » (Staprs d'après Diez, *Grammaire des langues romanes*, I, 63) ; mais le *ictionnaire général* de Hatzfeld les dérive plutôt « du radical ermanique qui se trouve dans l'allemand moderne *wallen* ».

de **ou** écrit *e*), et sans difficulté réelle, malgré l'insuffisance des glossaires pour le mot **chidre**, que je n'ai vu nulle part, mais que je n'ai pas hésité à recevoir, avant même d'avoir trouvé l'équivalent dans le *Livre des Mestiers* (texte picard du XIV^e^ siècle, p. p. Michelant), page 11, où on lit, après le mot *cherroise* traduit en flamand par *hier* : « **Chider** est fait de poumes, — **Sider** *es ghemaect van appien* ».

Moisy même, dans son *Dictionnaire de Patois normand*, ne donne que *cide* ; mais on y lit *chucre* (sucre) et *chire* (cire), qui se trouve aussi avec *chirege* (cierge) et *chirot* (sirop) dans Le Héricher (*Histoire et Glossaire du normand*). Le mot le plus voisin de **chidre**, mais seulement pour la forme, est *chidrer* (choir, périr), fourni par le *Dictionnaire du Patois normand* de Robin, Le Prévost, Passy et de Blosseville. Ces divers exemples doivent suffire pour autoriser l'adoption de notre leçon, le sens du mot **chidre** étant d'ailleurs l'évidence même.

— L'*e* final de **chidre** n'est pas élidé devant **ou** : pour cet hiatus, voir plus haut **George**, au vers 953 de la tirade lorraine.

— **peré** figure entre *peiré* et *pré*, autres formes du même mot, dans le *Dictionnaire* de Moisy, qui compare l'anglais *perry*, cite Palsgrave (*Grammaire*, p. 19 et Cotgrave (*Dictionnaire*), et ajoute qu'on écrit aussi *perey* et *peray*. — Pour *peire* ou *père* « poire », voir plus haut, vers 894 (première conjecture : **de père** pour *depore*). Quant au nom de l'arbre, c'est, en normand comme en ancien fran-

çais, « **perier,** du latin vulgaire *pirarius*, tandis que **poirier** est refait sur *poire* ». Cf. Gaston Paris, *Chansons du* XV^e^ *siècle*, p. 43, note à ces trois vers :

> Le *perier* qui cherge souvent
> Doit bien avoir soulas et joye,
> Quant le dieu d'amours s'i atent [1].

— La distinction entre *cidre* et *poiré* est formelle en Normandie, comme on le voit par notre texte et dans l'*Histoire générale de Normandie* par Gabriel du Moulin (Rouen, 1631, p. 6 et 7 : « Sidre et poiré »). Cf. encore *Testament de Pathelin* (v. 196) :

> Je ne vueil *cidre* ne *peré*.

Le *cidre*, sans épithète, c'est le « cidre de pomme », qu'en Brie et ailleurs on appelle le *pommé*. Cf. Amb. Paré (XXIV, 23) : « ... accoustumé de boire du *peré* ou du *pommé* ». La clarté de la traduction française ne permet pas le maintien de la locution normande.

v. 888. **M'y Dieux ! mon frère, j'en beré,**
Dieu m'assiste ! mon frère, j'en boirai,

Reproduction littérale du manuscrit, mais avec addition des signes diacritiques.

1. M. Gaston Paris s'explique le dernier vers, assez obscur, par « Puisque le dieu d'amour lui-même en prend soin ». On peut en rapprocher ce passage du *Roman de Troie* (vers 13429), où Benoît de Sainte-More juge sévèrement les femmes :

> *Qui s'i atent* ne qui s'i creit
> Sei mëisme vent et deceit.

M. L. Constans (*Chrestomathie*, p. 112) traduit ici par : « Celui qui compte sur elles... »

— **M'y Dieux!** pour *my dieux* (manuscrit). L'orthographe étymologique serait *m'it Dieus!* mais on ne la trouve nulle part. Il a déjà été question de cette invocation à propos de **aï**, au second vers de la tirade bretonne. Voici les différentes formes sous lesquelles on la rencontre (série décroissante) :

1. « Ainsi m'aist Dieus! » (*Farce de Pathelin*, v. 102).

2. « Si m'aït Diex! » (*Roman de Renart*, 3e br. v. 125).

3. « Ce *se* ou *si* m'aist Dieux! » (*Moralité d'un Empereur qui tua son nepveu*, p. 361 *a*, dans Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*).

4. « Semidieux! » (*Farce d'un Chauldronnier*, p. 342 *b*, Ibid.).

5. « M'aist Dieux! » *Farce de Mr Mimin*, p. 317 *b*, Ibid., et de *Mr Pathelin*, v. 1110, où toutefois l'*x* est douteux.

6. « Mais dieux! » (*Farce de la Pippée*, v. 16, Ibid.).

7. « Mi Dieulx! » (*Farce du Maistre d'École*, p. 114 *a*, Ibid.).

8. « Midieulx! » *Farce de Pathelin*, 1110 (manuscrit Bigot) et *Mestier et Marchandise*, p. 46 *a* du *Théâtre français avant la Renaissance*, où Ed. Fournier, note 9, explique par *midi!*).

On peut en trouver la parodie dans le *ma dia!* de Rabelais (IV, 15), que le facétieux écrivain em-

prunte au grec μὰ Δία et que Jacob prend pour un « serment poitevin » ! Cf. encore *goth! magoth!* (Id., IV, 56), emprunt fait aux langues germaniques.

— **mon frère, j'en beré.** Ce dernier mot est le futur régulier du verbe *beire*, dont on a vu le conditionnel **berée** au vers 898 de la vulgate : cf., en français, *faire* et *ferai*, *ferais* (phonétique analogue). Quant au **frère** à qui s'adresse Pathelin, on suppose bien qu'il n'existe que dans son imagination, comme le *pater* et le *magister* de la tirade latine : si le drapier s'y méprend, c'est que l'avocat commence à gagner sa cause...

v. 899. **Pa che mot ! une bonne foys.**
Ma parole! un bon coup.

Reproduction exacte du manuscrit, sauf en ce qui concerne **che** et **mot**, dont la dernière lettre ressemble à un *i*, comme il s'est déjà produit pour *mot* au vers 893.

— **Pa**, forme plus normande que *par* et reconnue comme telle par Moisy (*Dictionnaire de Patois normand*), se trouve dans la *Chanson de Roland*, au vers 47 (manuscrit d'Oxford) :

Dist Blancandrins : *Pa* ceste meie[1] destre !

Déjà ci-dessus, dans l'épitaphe citée à la fin du commentaire sur le vers 894 de la vulgate normande, nous avons lu **po** au lieu de *pour;* dans le

1. *Meie, teie, seie*, formes normandes de *moie, toie, soie* : voir page 335, note.

récit du paysan normand, qui précède l'épitaphe, on a vu **mé** pour *mer*, **leu** pour *leur*, **gas** pour *gars* (dont l'*r* ne se prononce pas non plus en français); Diez (*Grammaire des Langues romanes*, t. II, p. 8) cite **Villepreux**, anciennement *Villeperor* (de *Villa pirorum*), **Villefavreux** (de *Villa fabrorum*); le bas limousin dit **ona** en regard du provençal *anar*, français *aller* prononcé **alé**; le roman *ninar* « bercer en chantant » est devenu **nina** « dormir » ou encore « bercer » en provençal et en catalan; les patois du Centre prononcent régulièrement **-i** pour *-ir* final; le lorrain dit **Géromé** pour *Gérardmer;* enfin le langage populaire de l'Ile-de-France faisait également tomber l'*r* final, comme en témoigne cette enseigne en rébus d'un cabaret du parvis Notre-Dame à Paris, relevée dans les *Bigarrures du sieur* des Accords (1582) : **Os sous neux poulets trépassez** « Aux *sonneurs pour* les trépassés! » Tel est ici l'usage dialectal; mais il n'a rien de rigoureux, on a pu le remarquer à la lecture du récit comme dans notre texte même.

Aussi est-ce assez improprement qu'« on appelle *rimes normandes* celles qui portent sur l'*r* », soi-disant « *toujours muet* en Normandie », comme dans ces vers de Corneille (*Polyeucte*, V, 3) :

> Vous vous joignez ensemble! Ah! ruses de l'en*fer!*
> Faut-il tant de fois vaincre avant que triom*pher!*

Dans les *Notions de Versification française* dont je cite le texte entre guillemets, on ajoute ingé-

nument : « [Ces rimes] sont particulièrement fréquentes au XVII^e^ siècle, sans doute parce que *er* était alors *toujours ouvert* en poésie. » L'assertion est à peu près juste, mais que penser de l'explication ?

— **che mot**. Pour la forme du démonstratif, voir **chu** au vers 887. Pour sa signification et celle de la locution entière, voir **par ce mot!** au v. 893.

— **une bonne foys**. Pas d'observation : ce qu'on pourrait dire se trouve en substance au commentaire sur **une fés** (v. 899 de la vulgate).

CHAPITRE VII

LE LATIN DANS LA *FARCE DE PATHELIN*

(v. 957-968)

I

TEXTE DU MANUSCRIT TAYLOR

Et bona dies sit vobis,
Magister amantissime,
Pater reverendissime!
Quomodo brulis? Que nova?
Parisius non sunt ova.
Quid petit iste mercator?
Dicat sibi quod trufator
Ille, qui in lecto jacet,
Vult ei dare, si placet,
De oca ad comedendum.
Si sit bona ad edendum,
Pete sibi sine mora.

TRADUCTION

Et bon jour soit a vous,
Maitre tendrement aimé,
Pere vénérable entre tous!
Comment manigances-tu? Quelles nouvelles?
A Paris il n'y a pas d'oufs.
Que réclame ce marchand-là?

Qu'on lui dise que le fripon
Insigne, qui est alité,
Veut lui donner, s'il lui plaît,
De l'oie à manger.
Pour le cas où elle serait bonne à manger,
Interroge-le sans retard.

II. — NOTES CRITIQUES ET COMMENTAIRE

v. 257. **Et bona dies sit vobis,**
Et bon jour soit à vous,

— **Et.** Seul le manuscrit La Vallière donne *hee*, que l'on traduirait par *hé!* interjection plus naturelle ici que la conjonction *et* (Cf. La Fontaine, *Fables*, I, 2 : « Hé! bonjour, monsieur du corbeau! »). Mais les exemples de cet emploi de *et*, comme dans le style biblique, sont très nombreux dans notre Farce. Cf. vers 101 :

PATHELIN

Dieu y soit!

LE DRAPIER

Et Dieu vous doint joye!

v. 115.

PATHELIN

S'en peult on ne soigner ne paistre?

LE DRAPIER

Et, se m'aïst Dieu, mon doulx maistre,
Je ne sçay...

v. 293.

PATHELIN

Or y burez vous ceste fois.

LE DRAPIER

Et, par saint Jaques, je ne fais
Guère autre chose que de boire!

De même aux vers 328, 374, 696, 725, 754, 1047, 1311, 1365, 1448. On trouve comme variantes tantôt *hee*, comme ici, tantôt *or*, comme dans le manuscrit Bigot aux vers 294, 328 et 754.

— **bona dies**. Cf. *Testament de Pathelin* (v. 372-373 : « *Bona dies!* — *Et* vobis! » Dans *Pathelin* même (v. 1017), Aignelet dit au Drapier :

Dieu vous doint *benoiste journée*
Et *bon respre*, mon seigneur doulx!

La formule n'est pas jeune. Cf. XIII^e^ siècle, Adam de la Halle. *Jeu de Robin et Marion* (v. 14-15) :

Bergiere, Diex vous doinst *bon jour*!
Diex vous gart, sire!

On la trouve aussi plus développée. Cf. *Testament de Pathelin* (v. 210-211) :

Bon soir, sire! — Et vous, *bon an*,
Vrayement, ma mye, et *bonne estreine!*

En répondant ainsi à Guillemette, l'Apothicaire n'a nullement l'intention de lui souhaiter, comme on dit, la « bonne année » : il répond simplement à sa politesse par une autre, mais en renchérissant[1].

v. 958. **Magister amantissime**,
Maître tendrement aimé,

1. Le *Livre des Mestiers*, p. p. Michelant (texte picard du XIV^e^ siècle) expose en ces termes (pages 1 et 2) les formules de salut et d'adieu : « *Sire, Dieu vous gard!* C'est le plus bref que on

Les manuscrits Bigot et La Vallière donnent ici le texte du vers suivant; mais la vulgate concorde avec le manuscrit Taylor, dont la leçon est d'ailleurs en soi préférable, comme étant plus variée. Tréperel imprime *maistre*, par distraction.

— **amantissime**, littéralement, signifie « très aimant »; mais dès le I^er^ siècle de notre ère le mot *amans* se trouve employé avec le sens de « objet aimé » dans ce vers de Valérius Flaccus cité au *Thesaurus* de Quicherat (Hachette, 1874) :

Implet honore nemus, talemque exspectat amantem.

A partir du II^e^ siècle, les exemples de signification passive se multiplient dans Fronton, la Vulgate, saint Jérôme et saint Augustin, dans les inscriptions même : cf. *Nouveau Dictionnaire latin-français* de MM. Benoist et Goelzer (Garnier, 1893). — Pour ce changement de sens de certains participes, voir plus haut (tirade lorraine) le commentaire du vers 953 (fin).

v. 959. **Pater reverendissime !**
Pere vénérable entre tous!

« puet saluer les gens en saluant, et on ha en usage que on res-
« pond : *Sire, boin jour vous doinst Dieus! Dame, boin jour ou*
« *boine nuit vous soit donnée!*... — *A Dieu vous command, car je*
« *preng congiet à vous!* On doit dont respondre : *Notre sire vous*
« *conduise! A Dieu soiies commandés! Nostre sire soit warde de*
« *vous! Dieux vous ait en sa garde! A Dieu voisies-vous!* » Dans les *Chansons du XV^e^ siècle*, p. p. M. Gaston Paris, on trouve encore, tant au propre qu'au figuré (pages 9, 44, 36) : « *A Dieu soyez*, ma popine!... *A Dieu soit* esbatement!... *A Dieu command* joye et baudour! » Telle est l'origine de notre mot *adieu*, ancien complément possible de trois verbes aujourd'hui sous-entendus : *[re]commander, être, aller.*

Seules variantes : *metuendissime* (manuscrit Bigot), *metuandissime* (manuscrit La Vallière). Le sens serait à peu près le même, quoique en bonne latinité *metuo* marque habituellement la crainte, exceptionnellement le respect, ce qui est plutôt le contraire pour *revereor*. Le titre de *reverendissimus* se donnait aux évêques et aux abbés mitrés. A quel nouveau personnage s'adresse ici brusquement la fantaisie du faux malade en délire ? On ne peut en avoir la moindre idée, à moins de supposer qu'il pense encore à l'abbé d'Iverneaux, dont il a dit plus haut (v. 807) qu'il voulait être le compère. Le « maître très aimé », le « très révérend père » va être traité de pair à compagnon, tutoyé et interrogé comme un sorcier ou un charlatan !

v. 960. Quomodo brulis ? Que nova ?
Comment manigances-tu ? Quelles nouvelles ?

— **Quomodo** est dans tous les textes.

— **brulis,** remplacé par *vobis* au manuscrit La Vallière, est écrit *bruslis* par Rabelais (lettre à Ant. Gallet, dans le *Journal* de P. DE L'ESTOILE, 22 janvier 1609) :

Pater reverendissime,
Quomodo **bruslis** ? *Quæ nova ?*
Parisius non sunt ova.

« Ces parolles, proposées devant vos reverences « et translatées de patelinois en nostre vulgaire « orleanois, valent autant à dire que si je disois : « Monsieur, vous soiez le très bien revenu des

« nopces, de la feste, de Paris. Si la vertu Dieu vous « inspiroit de transporter vostre paternité jusqu'en « cestuy hermitage, vous nous en raconteriez de « belles ! »

Le badinage de Rabelais n'explique nullement son *brustis*, orthographié à contre-sens, comme s'il s'agissait du verbe *brusler*, aujourd'hui *brûler* (de **brustulare*, composé germano-latin, suivant le *Dictionnaire général* de Hatzfeld, plutôt que de **perustulare*, selon Brachet et Pourret, mais non, comme le prétend Stappers, de l'italien moderne *brustolare*, absent du grand *Vocabolario della Crusca*, de 1623). Génin reste muet sur le sens de *brulis*. Jacob traduit commodément par « Comment vous va ? » soit d'après le manuscrit Bigot (voir plus bas à **que nova**), soit d'après le vers 107 de la Farce :

« Comment vous va? » — « Et bien, vraiement. »

Ed. Fournier hasarde : « Que brouillez-vous? » inexact pour le premier mot, obscur pour le second. Quel est donc le sens ? Ni le *Glossaire* de Du Cange, ni le *Lexicon* de Forcellini, ni le *Thesaurus* de R. Estienne, ni le *Grand Dictionnaire* de Freund traduit par Theil (Didot, 1866) ne donnent de verbe commençant par *brul*... Il faut en conclure que le mot est forgé. Par analogie avec quelque nom comme *Apulia*, italien *Puglia*, français « Pouille », l'auteur aura latinisé « je brouille » en **brulio*, d'où par un rattachement fautif aux modèles de conjugaison *capio* ou *audio*, il aura tiré **brulis* au lieu de **bru-*

lius ou **brulicus* que demandait l'infinitif **bruliare* ou **brulicare*, représentant régulier du français « brouiller ». — Diez (*Anciens glossaires romans*, traduction Bauer, p. 38, § 142) indique *bullicare* comme ayant donné *bouillir* et *bouger* (racine *bulla*, d'où aussi *bouton*). Réciproquement, dans sa *Grammaire des Langues romanes* (traduction G. Paris, t. II, p. 121), il met en regard **tussire** et *tousser*, **catulire** et *chatouiller*, etc. Donc **brulire** vaut *brouiller*.

D'ailleurs on pourrait aussi tenir compte de certaines variantes familières à la conjugaison française. Dans les *Caractères* (X, 11; XI, 7; XIII, 2 : édition G. Pellissier) La Bruyère écrit encore **s'assit** pour *s'assied* ou *s'assoit* ; dans la vieille langue on trouve *cueillir* et *cueiller* (briard *quiller*), *finir* et *finer* : cf. **vessir** en citation au chapitre des *Crudités* (épigramme imitée de la farce du *Cuvier*); etc. Voir aussi dans Chabaneau (*Conjugaison française*, p. 43, n° 1) les anciennes formes *meurer* (aujourd'hui *mûrir*) et **aveuglir, sechir, engrossir** (celle-ci dans H. Estienne), etc. Cf. enfin *bondir* et *bonder*, *crêpir* et *crêper* (Ibid., p. 52, n. 2). De ce seul chef, on serait en droit de supposer tout au moins comme possible un doublet *brouillir* en regard de *brouiller*, de même que certains dialectes donnent *bouiller* au lieu de *bouillir* : cf. « la Fontaine qui bouille » dans un village de Poitou voisin de La Mothe-Saint-Héraye, et **bouler** « bouillir » dans le *Trésor de Recherches et Antiquités gauloises et françoises* de

P. Borel (1655). Mais les rapprochements de Diez ne laissent aucun doute sur l'exactitude de l'égalité **brulire = brouiller.**

Le mot reconnu, le sens reste à établir. Il nous est fourni par les manuscrits Bigot et La Vallière, au début du *Pathelin* même. Voici, à l'orthographe près, leurs quatre premiers vers :

> « Saincte Marie ! Guillemette,
> Pour quelque paine que je mette
> A *brouiller* ne a barasser,
> Nous ne povons rien amasser.

Il est bien évident que *brouiller* signifie ici quelque chose comme « pêcher en eau trouble », de même que *barasser* (manuscrit Bigot *baracher*, manuscrit La Vallière *baraser*) doit être une forme intensive de *barater* « tromper, filouter », à moins qu'on n'y veuille reconnaître le primitif (autrement inusité) des verbes *embarrasser* et *débarrasser* (?) Au xv^e^ siècle, on voit aussi un verbe *broullier*, dont il se peut qu'il y ait ici quelque influence. Arnoul Gréban (*Mistère de la Passion*, v. 19722) l'emploie au sens de « faire des sorcelleries » :

> Il volleroit avant aux cieulx
> Qu'il se sceust de la depescher
> Ou s'en voist maintenant prescher
> *Broullier* et ramener les mors.

Dans le même poète (*Ibid.*, v. 22352, édition G. Paris) on trouve le mot *broulement* (écrit **brullement** dans un texte de 1420 cité au *Complément*

de Godefroy avec le sens d' « opération magique » :

> Sire, ne vous arrestez ja
> Sur ses signes et *broulemens*.

Dans le même encore (*Ibid.*, v. 14312) *brouleur* signifie « sorcier » :

> C'est ung *brouleur*, un seducteur,
> Et par telz tais le peuple affolle.

Ailleurs, à la même époque, *brouleur* ne signifie que « brouillon » (cf. G. Chastellain, *Chronique des Ducs de Bourgogne*, III, 181, p. p. Buchon) : « Et lui mit on sus qu'il estoit *broulleur* et seditieux en son repaire ». Enfin le *Glossaire français* de Du Cange porte : « *Broulleur*, charlatan, celui qui mêle plusieurs drogues ensemble ». Le résultat de l'opération constitue un *broullis* (ou *brouillis*), comme dans ces deux vers 624-625 de notre Farce, où Pathelin s'écrie :

> Ces phisiciens m'ont tué
> De ces *broullis* qu'ilz m'ont fait boire ! »

Ainsi qu'on le voit, le verbe *brouiller* pouvait s'appliquer à un avocat retors, à un prêtre accusé de sorcellerie, à un particulier séditieux, à un médecin soupçonné de charlatanisme. Or, aucun de nos verbes classiques ne saurait, mieux que **manigancer**, représenter ces divers sens : *trafiquer* est trop spécial, *truquer* n'a pas encore le droit de cité académique, *brouiller* ne s'emploie plus ainsi.

Mais comment aborder quelqu'un par une ques-

tion portant sur ses faits et gestes, et non sur sa santé? La réponse est fournie par les formules mêmes de l'époque, analogues au *Quid agis?* des Latins, sinon à la locution anglaise *How do you do?* Cf. Farce de *Pathelin*, v. 323-325 :

> Vostre feu père,
> En passant, huchoit bien : « Compère ,
> Ou « que *dis* tu? » ou « que *fais* tu? »

Semblablement *Testament de Pathelin*, v. 248... et 274... :

> 1. Que *faictes* vous, hau ! maistre Pierre?
> Comment se porte la santé?
> 2. *Comment* le *fait* le bon seigneur?
> Va il ne avant ne arrière?

Enfin le *Livre des Mestiers* page 2 indique comme équivalentes les deux formules de politesse : « Que *faites* vous? flamand littéral *Wat doet ghi?* et « Comment vous est il? » flamand *Hoe eist met u?* mot à mot « Comment est-ce avec vous? [1] »

Il est donc tout naturel que Pathelin, soucieux de produire un contraste comique en lançant un brocard sous couleur de compliment, ait remplacé le banal verbe *faire* par un autre plus expressif.

1. Pour l'expression française « Comment le faites-vous? » qui remonte au moins au XII[e] siècle, voir Génin, *Variations du langage français*, page 374, où il s'en trouve plusieurs exemples. Quant à une autre acception de *le faire*, qui rappelle la locution espagnole *hacer-lo*, on s'en rendra compte par la plainte du cheval Phlégon dans Bonaventure des Périers *Cymbalum mundi*, III, page 39, édition Lemerre.

— **que nova,** avec *que* pour *quæ*, orthographe du moyen âge suivie par les manuscrits Taylor et La Vallière, par les éditions gothiques et par les premières impressions en lettres latines : voir un autre exemple au vers 956 du passage lorrain (note sur **sont** et cf. encore *vie*, AQVE, pour *viæ*, *aquæ*, en citation au commentaire du vers suivant (961, à **Parisius**. Le manuscrit Bigot remplace **que nova** par *comment va?* comme pour expliquer **quomodo brulis?** Pour mémoire, deux errata : *vora* (manuscrit La Vallière), *stora* (édition Tréperel).

v. 961. **Parisius non sunt ova.**
A Paris il n'y a pas d'œufs.

Variantes sans intérêt : *Parysyus* (manuscrit La Vallière), *Parisiis* Ed. Fournier); *sont* (manuscrit La Vallière et édition P. Levet).

— **Parisius,** *sine flexu interdum pro ipsa Parisiorum urbe usurpatur.* « **Parisius** s'emploie quelquefois sans flexion pour désigner la ville de Paris même. » Ainsi débute l'article de Dᵉ Cange sur ce mot dans son *Glossaire*, et il en donne trois exemples. Le premier remonte à une charte de l'an 1134 :... *fenestras duas ex alia parte vie* **Parisius...** *donavimus.* Le second fournit *apud* **Parisius;** le troisième, *longe a* **Parisius.** Dans un quatrième, *Parisius* s'applique à la banlieue de Paris, puisqu'il s'agit de la basilique de Saint-Denis :... **Parisius** *cum ad S. Dionysii sepulcrum... perducentes.* Les *Magni rotuli scaccarii* (échiquier) *Normanniæ sub*

regibus Angliæ présentent rarement la formule finale *Actum* **Parisiis** (p. 156, col. 1, *anno* 1206) : **Parisius** est la règle (p. 156, col. 2, *anno* 1218, et *passim*), et dès l'année 1180 (p. 22, col. 2) on lit trois fois *de Rothomago ad* **Parisius.** Dans une brochure de Léopold Delisle, intitulée *Littérature latine et Histoire du moyen âge* sous la rubrique « Instructions... aux correspondants du Ministère de l'Instruction publique... » (Paris, Leroux, 1890), le mot **Parisius** revient une dizaine de fois, entre autres, page 43, au nominatif dans une citation du *Speculum regum* de Godefroi de Viterbe (XII[e] s.) :

> **Parisius** *patria, quondam Gaudina vocata,*
> *Subdita per Francos,* **est Francia parva vocata...**

Le mot paraît au génitif dans le *De laudibus* **Parisius,** écrit vers 1322 par un habitant de Senlis et cité par Geraud (*Paris sous Philippe le Bel*, Éclaircissements). Voici deux autres exemples particulièrement intéressants :

1° Le spécimen le plus ancien du sceau de la corporation parisienne dite « de la Marchandise de l'eau » est appendu à une charte de l'an 1200 et porte très nettement en légende :

SIGILL[Ṽ-ME]RCATORṼ-AQVE-PARISIVS

Cf. Fernand Bournon, *les Armes de Paris*, dans la *Revue universelle* du 9 février 1901, p. 133, avec fac-similé dudit sceau.

2° Le privilège du 6 septembre 1512 accordé à

Guill. Eustace (*sic*) pour l'impression du *Veterator* de Connibert (adaptation latine de la *Farce de Pathelin*) porte encore la formule *Datum* **Parisius.** Cf. Joh. Bolte, *Veterator* (Maistre Pathelin) *und Advocatus*; Berlin, Weidmann, 1901; 1 vol. in-12, p. xv.

D'où vient ce bizarre **Parisius,** « nom bas latin de Paris » que Diez signale aussi comme un « bel exemple d'inflexibilité casuelle » (*Grammaire des langues romanes*, t. II, p. 38, n. 2)? Du Cange ne l'explique pas. Génin ose à peine supposer « une altération de *Parisibus*, qui serait encore un barbarisme ». Peut-on dire davantage que nous soyons en présence d'une espèce de dissimilation vocalique : *Parisius* pour *Parisiis?* C'est très peu probable : *-iis* se contracte en *-is*, comme dans *gratis*, et l'on ne saurait arguer de ce qu'en latin classique le vieux suffixe superlatif *-tumus* s'est adouci en *-timus* ou *-simus*, comme la forme verbale primitive *quæsumus* en *quærimus*.

Faut-il supposer que **Parisius,** employé d'abord comme adjectif et ensuite détaché de l'expression *Parisius pagus* « le pays de Paris », aurait signifié à lui seul « le *Parisis* » (mot venu lui-même de l'adjectif *Parisiensis*), puis simplement « *Paris* », ainsi qu'en grec la locution collective οἱ περὶ Σωκράτην « l'entourage de Socrate » ou « Socrate et son entourage », a fini par signifier « Socrate » seul? Si l'hypothèse était admissible, l'invariabilité de *Parisius* serait alors analogue à celle du mot

versus, considéré comme un participe au nominatif masculin singulier, devenu adverbe et capable d'être renforcé par une ou deux prépositions, d'où *adversus* et *exadversus*, composés qui ressemblent assez à l'*apud Parisius* cité par Du Cange et tout à fait à l'*ad Parisius* de l'Échiquier de Normandie. Mais rien n'appuie ni l'hypothèse ni une telle interprétation de *versus*, qui serait plutôt un ablatif en *-tus* altéré (*vert-tus* : cf. *in-tus*, *exli-tus*, etc.).

Il paraît plus raisonnable de voir dans **Parisius,** prononcé *Parisious*, une déformation de *Parisios*, accusatif en fonction d'ablatif ou de locatif pendant la période de décadence romaine où la déclinaison latine était en pleine déroute.

Mais comment un ablatif-locatif serait-il devenu un nominatif? Ce changement pourrait être attribué à la fréquence de l'emploi locatif. C'est ainsi qu'en français, des locutions adverbiales de même sorte sont devenues de véritables substantifs : « Un petit *chez soi* vaut mieux qu'un grand *chez les autres* » (dicton populaire). — « De quoi *demain* sera-t-il fait? » (V. Hugo, *Napoléon II*). Cf. le vieux français *lendemain* pour *l'en demain*, aujourd'hui *le lendemain* ; le nom propre *Stamboul*, corruption de εἰς τὴν πόλιν « à la ville » ; etc.

En effet, selon Diez (*Grammaire des Langues romanes*, II, 7), « on a observé que le plus ancien « latin du moyen âge trahit une prédilection pour « la forme accusative dans les noms de ville : *Neapolim* pour *Neapolis*, etc. A cet exemple répondent

« dans d'autres textes romans, *Eufraten*, *Pentapo-* « *lin*, etc., usuels comme nominatifs. » Le même auteur ajoute (p. 11) que l'accusatif pour l'ablatif se montre souvent dans les inscriptions des derniers siècles de l'empire d'Occident, et il cite d'après Gruter et Orelli : *af* (ab) *Capuam*, *Genuenses* (pour *-ibus*), *Pisas* (pour *-is*), *Saldas* (pour *-is*), *Vejos* (pour *-is*), etc. Que *Parisios* (pour *Parisiis*) se soit prononcé *Parisious* (et écrit *Parisius* suivant l'orthographe du temps), le français même nous en montre la possibilité, puisque les pronoms latins *nos* et *vos* y sont devenus *nous* et *vous* (d'abord écrits *uus* et *vus*) et que le suffixe latin *-osum* s'y est transformé en *-ous* (cf. *zelosum* « jaloux »; mais surtout en Poitou : *généreous*, *vigoureous*, *pampreous*, etc.). Au point de vue de la syntaxe, n'est-ce pas aussi l'accusatif grec τὸν Εὔριπον, qui, mal coupé en τὸ Νεύριπον, a fait naître le mot **Nevripon*, d'où nous avons tiré *Négrepont*, pendant que les Grecs modernes déformaient *Evripon* en *Evribo?*

Mais un ouvrage spécial nous éclairera mieux : c'est la *Déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne*, par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Paris, 1872), où M. Ernault a eu l'obligeance de prendre les notes suivantes destinées à mettre au point cette étude :

Pages 62 à 64. Nombreux exemples de **-us** pour *-os* à l'accusatif pluriel, comme *infra* **murus** (TARDIF, n° 4, etc.

Page 64. « M. SCHUCHARDT (*Vocalismus*, tome II,

« pages 95 à 97) a réuni un grand nombre d'exemples « de cet accusatif. Le plus ancien remonte au « III^e^ siècle. » Suit une explication phonétique qui ferait remonter le fait à l'époque classique, avec comparaison de *datûrus* à *datôrem* : c'est aujourd'hui insoutenable. « En Gaule, il y avait une rai- « son particulière pour préférer l'accusatif pluriel « en **-us** de la seconde déclinaison. Les thèmes « celtiques masculins en *-a*[1] (seconde déclinaison « latine) formaient en *-us* leur accusatif pluriel. » — On peut consulter à ce propos les *Éléments de la Grammaire celtique*, de H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Paris, 1903; pages 2, 9) : **u**, prononcé **ou**, était long.

Page 65. « Cette désinence de l'accusatif pluriel « gaulois, identique à celle de l'accusatif pluriel « grec de la même déclinaison, nous explique l'im- « portance de la désinence **-us** dans la nomencla- « ture géographique de la Gaule aux derniers « siècles de la langue latine. Les noms de peuples « devenus les noms des cités n'apparaissent en « général qu'aux cas indirects, sous forme d'ablatif « ou d'accusatif... M. Jacobs a déjà observé que « dans Grégoire de Tours, *Paris* se dit toujours « **Parisius...** ; que dans Frédégaire, *Tours* se dit « **Turonus** et **Thoronus**, *Reims* **Remus...** Dans « les légendes des monnaies mérovingiennes, on « retrouve **Parisius, Remus** et **Turonus**... »

1. On dirait aujourd'hui en *o*, rectifie M. Ernault.

Page 66. « On peut ajouter **Arvernus** (Clermont), **Auscius** (Auch), **Meldus** (Meaux), **Treverus** (Trèves), **Venetus** (Vannes). »

Pages 70 et 71. « Fonction d'ablatif pluriel avec « forme d'accusatif pluriel masculin classique : « *A nullos* pour *a nullis*... » etc. « Fonction d'ablatif pluriel avec forme d'accusatif pluriel neutre « classique : *In prefata loca* pour *in præfatis locis*... « *De æterna tabernarola*... » etc. « Fonction d'ablatif pluriel avec forme d'accusatif pluriel masculin vulgaire... en **-us** : [page 71] *De annus*... *Cum porcus*... » etc. « De même Grégoire de Tours a « dit : *Sedemque habere* **Parisius**... » etc. « Cet « accusatif pluriel, latin vulgaire ou gaulois du « nom des *Parisii*, resta usité avec fonction d'ablatif longtemps après la réforme qui s'accomplit « sous les auspices de Charlemagne. Pendant des « siècles, les rois capétiens, quand ils habitaient « Paris, employèrent les formules : *Actum* **Parisius**, *data* **Parisius**... »

Page 72. « Dès le IX^e^ siècle, tout sentiment de la « valeur casuelle du mot **Parisius** avait disparu. « Enée, évêque de Paris, le prenait pour un nominatif singulier et lui donnait un génitif singulier : ... *Eneas*, **Parisii** *episcopus*... »

Après ces passages convaincants sur la genèse de l'invariabilité du mot **Parisius**, il n'est plus guère permis de produire autrement que pour mémoire une dernière explication par laquelle on pourrait encore faire remonter ce mot aux premiers temps

mérovingiens. Dans la Loi salique, en effet, on lit *templus*, *tectus*, *membrus*, *judicius*, etc.; et cette tendance à changer le neutre en masculin était déjà signalée sous l'Empire, au IIe ou au IIIe siècle, par le rhéteur Curius Fortunatianus : *Romani neutra multa masculino genere potius enuntiant, ut hunc theatrum, hunc prodigium...* » Des noms de ville comme *Aurelianum* et *Verbinum* devinrent alors **Aurelianus** et **Verbinus**, d'où l'*s* final d'*Orléans* et de *Vervins* (cf. A. Brachet, *Grammaire historique*, p. 153, n. 2). Peut-être le latin n'admit-il jamais *Parisius* (sous-entendu *pagus*) pour désigner Paris; mais est-il absolument impossible qu'il ait employé d'abord **Parisium,** non pas comme adjectif neutre qualifiant *oppidum* sous-entendu, mais comme équivalent de *Parisiorum*, complément déterminatif de **Lutetia ?** Ce génitif pluriel *Parisium* se serait ensuite détaché de *Lutetia* pour former un substantif singulier neutre, de même que le neutre singulier *sestertium*, signifiant *mille sestertii*, était originellement le génitif masculin pluriel *sestertium* (= *sestertiorum*), complément déterminatif ordinaire de *milia*. A l'époque où les neutres en *-um* devenaient des masculins en *-us*, ce dernier **Parisium** serait devenu **Parisius**; et, comme on avait l'habitude de voir *Parisium* invariable à côté de *Lutetia*, on aurait continué à employer sans flexion son substitut isolé *Parisius*. C'est ainsi que des génitifs pluriels **candelorum* (populaire pour *-arum*) et *illorum* nous avons fait

les singuliers *Chandeleur* (substantif) et *leur* (adjectif possessif) : cf. encore « la *Toussaint* » pour « la fête de *tous* les *saints* ». L'explication peut sembler un peu compliquée; mais on conviendra qu'elle rend bien compte également de l'inflexibilité casuelle de *Parisius*. En l'admettant, tout s'explique sans effort : *ad* ou *apud Parisius* (= **Parisium* pour *Parisiorum*, sous-entendu *Lutetiam*) est tout aussi naturel que *ad Vestæ* (sous-entendu *fanum*), texte d'Horace (*Sat.*, I, IX, 35); et la même ellipse permet d'interpréter aussi facilement tous les autres emplois du mot énigmatique.

— **non sunt ova.** Sens bien obscur, malgré son apparente limpidité. Trois conjectures au moins sont possibles :

1° **Ova** serait un terme de médecine rappelant « l'attribut de Lorraine » employé comme injure au premier vers du passage lorrain. On lit, en effet au *Glossaire* de Du Cange : « **Ova**, *pro testiculis apud Pseudo Ovidium lib. 2 de vetula, initio de semivivis :*

> ..... *vel tantus ad* ova *veniret*
> *Fluxus aquæ putris stomacho mandante, quod ultra*
> *Herniam patiens, non posset onus tolerare.*

Chose remarquable, à Paris, quand un faubourien veut traiter indirectement quelqu'un d'imbécile, il s'écrie : « Quel œuf! » Un cocher de fiacre, dans le même ordre d'idées, dira plus grossièrement encore : « Va donc, eh! boule de ...! », et ce n'est pas *boule de suif*, comme dans Guy de Maupassant. On pour-

rait donc supposer que Pathelin, après avoir, par le mot *brulis*, donné à entendre que son « révérend Père » est un sorcier ou un charlatan, lui dise ironiquement qu'il n'y a pas de dupes ou de gogos à Paris, interprétation qui laisserait intacte la réputation de badauderie des Parisiens.

2° Selon Du Cange, **ovum** désignait aussi « une espèce de monnaie gothique, peut-être ainsi appelée à cause de sa forme ovale ». De ce chef, il serait loisible de croire que Pathelin nie l'existence de l'*ovum gothicum* par opposition à la *livre parisis*. Mais rien ne prépare la pensée à ce contraste : il n'a pas été question d'argent, encore moins d'une sorte de monnaie depuis longtemps disparue et vraisemblablement oubliée.

3° Peut-être faut-il tout bonnement prendre le mot *œuf* dans son acception ordinaire, sans même penser au « jeu des œufs » ou à la *præstatio ovorum* (faite aux *missi dominici*) dont parle encore Du Cange, ni aux tours d'escamotage dont les œufs fournissent la matière. Mais alors, à quoi riment ces *ova*? à *nova*! et cela peut fort bien avoir suffi au facétieux auteur de notre Farce, dans le décousu intermittent du feint délire de son héros... à moins qu'il n'y ait là quelque adage obscur comme celui-ci, que Le Roux de Lincy (*Livre des Proverbes français*, I, p. 244) extrait des *Adages français* du XVI^e^ siècle : « A Paris fait-on lanternes? »

Cependant il peut surgir un scrupule. **Parisius** ne serait-il pas ici au nominatif-sujet, et le verbe

sunt ne devrait-il pas son pluriel à une *attraction* de l'attribut **ova**? C'est ainsi que plus haut, à propos du français *bretonisé* (vers 912), nous avons vu Buffon écrire, en parlant de l'écureuil : « Sa nourriture *sont* des noisettes. » En latin, cette particularité de syntaxe est très connue et signalée par les grammairiens (cf. Madvig, *Grammaire latine*, § 216; Riemann, *Syntaxe latine*, § 25 *a*), qui en citent plusieurs exemples, entre autres les quatre suivants :

1° *Amantium iræ* [sujet pluriel] *amoris integratio* **est** (Térence, *Andria*, III, III, 23); — 2° *Non omnis error* [sujet masculin] *stultitiæ* **dicenda** *est* (Cicéron, *de Divin.*, II, 43, 90); — 3° *Contentum suis rebus esse* [sujet singulier] *maximæ* **sunt** *certissimæque divitiæ* (Cicéron, *Parad.*, VI, 3); — 4° *Gens universa* [sujet féminin singulier] *Veneti* **appellati** (Tite-Live, I, I, 3)sous-entendu **sunt.**

Le sens serait alors, pour parler comme Buffon : « Paris ne *sont* pas des œufs! » Et il serait fait allusion à la grandeur ou à l'importance de la capitale, comme dans ces trois dictons, dont les deux premiers sont cités par La Curne : 1° « Paris sans per » (Eust. Deschamps, ms. 7219, f° 87 : 1° xv^e^ siècle). — 2° « Paris ne fut pas fait dans un jour » (Tiran le Blanc, t. I, p. 62). — 3° « Paris ne tient pas dans une bouteille » (langage populaire).

Mais, en ce cas, on attendrait plutôt : « Paris n'est pas un œuf! » et rien n'empêchait notre auteur de faire rimer *non est ovum* avec *quid novum* remplaçant *quæ nova :* son latin n'est pas si délicat, qu'il

faille exiger de lui *quid novi*, non plus que, dans son texte réel, le rejet normal du verbe pluriel *sunt* après l'attribut *oca*, qui motiverait ce nombre grammatical. Cette dernière hypothèse semble donc, en somme, la moins probable de toutes : je ne l'ai signalée que par acquit de conscience, sans la croire assez fondée pour entraîner un changement dans la traduction généralement adoptée pour cet énigmatique passage.

v. 962. **Quid petit iste mercator ?**
Que réclame ce marchand-là ?

Texte des manuscrits Taylor et Bigot. Le manuscrit La Vallière donne *qui* et *marquator*, deux errata manifestes. Les éditions gothiques ou autres, même celle de Génin, impriment *ille ;* mais **iste,** leçon des trois manuscrits, est évidemment préférable, surtout avec sa nuance de signification péjorative, représentée dans la traduction par la particule adverbiale *là* : observer que **iste** a encore le double avantage d'éviter une répétition de mot en s'opposant heureusement au démonstratif emphatique **ille** par lequel Pathelin se désigne lui-même deux vers plus bas.

La clarté du sens dispense de tout commentaire : c'est le drapier qui revient sur la sellette.

v. 963. **Dicat sibi quod trufator**
Ille qui in lecto jacet,
Qu'on lui dise que le fripon
Insigne, qui est alité,

Les trois premiers mots réunissent l'unanimité des textes, sauf le manuscrit Bigot, qui donne ce non-sens : *dictus sibi quel*. Le dernier mot est diversement écrit : **trufator** (manuscrit Taylor, éditions gothiques et autres), *truphator* (manuscrit Bigot), *trufflator* (manuscrit La Vallière), *trufactor* (Coustelier et Durand), — *tresator* (Ménier, 1614). — Pas de variante au second vers (964).

— **Dicat sibi quod...** En bon latin : *Dicatur ei* suivi d'une proposition infinitive.

I. Pour **dicat** au lieu de *dicatur*, voir Diez, *Grammaire des langues romanes*, t. III, p. 191, n. 1 : « En bas latin on trouve souvent **dicit** pour *dici-* « *tur*. Par exemple, « *Formula, in qua* **dicit...** *Ti-* « *tulo primo, ubi* **dicit...** *In villa, quæ* **dicit** *Bort-* « *bori... Inveniinus petra scripta, ubi* **dicet** (*dicit*, « *dicitur*)... Cet usage se retrouve sans doute plus « souvent encore dans certains textes peu soignés « de la langue vulgaire... » Et après des exemples nouveaux en italien, provençal, vieux haut allemand et moyen haut allemand, Diez ajoute : « Le « bas latin emploie aussi comme passifs *vocare*, « *vocitare*, *nuncupare*, *cognominare*... Sur l'emploi « de l'actif pour le passif, voir aussi Pott, *Lex Sal.*, « p. 143; *Platt-lat.*, 385. »

II. Pour **sibi** au lieu de *ei*, cf. plus bas, vers 967, à **pete sibi,** commentaire confirmé par les passages suivants de Diez (*ouv. cité*) : 1° (t. II, p. 94, n. 1) « En limousin, **se** remplit aussi l'office de *lui* et *leur*, par exemple, **se** *dissit eu* (lui dit-il),

se *dissit ello* (leur dit-elle); voyez Fuchs, *Zeitw.*, 287. » — 2° (t. III, p. 56, n. 1) « Dans le dialecte du Berry on dit : « C'est *soi* qui a dit cela ». — 3° (t. III, p. 55) : « En italien, on remplace volontiers par **seco** les formes *con lui*, *con lei*, par exemple *quel ben perdut'hai* **seco** (avec elle), dans Pétrarque, *Canzone*, XXII, 2; *a partir* **seco** (avec lui), dans Pétrarque, *Sonetti*, 317, édit. Fernow; cf. provençal *annet se sezer long* **se** (à côté de lui), Jaufre, dans le *Lexique roman* p. p. Raynouard, t. I, 169 *a*. » Cf. aussi **suus** pour *ejus*, dans la *Revue des langues romanes*, II, 52 (VIII°-IX° siècle) : *Vir autem* **suus** *in grandem tribulacionem erat*. De là le français **son** pour *de lui* ou *d'elle*. Cette dernière question est d'ailleurs amplement traitée par Diez (*Grammaire des langues romanes*, t. III, p. 64-66).

— **Trufator** n'a de variante intéressante que *truphator*. Les trois autres n'en sont guère que des déformations ou l'équivalent : *tresator* est venu d'une confusion de *u* avec *e* et de *s* allongé avec *f*; *trufactor* est explicable par un double *t* lu *ct* (cf. *mectre* pour *mettre*, leçon assez fréquente) : quant à *trufflator*, il a été inspiré soit par l'ancien verbe *truffler* (Christ. de Pisan, *Charles V*, I, 16) ou *truiffler* (Lettres de rémission de 1453, citées par Du Cange), soit par le subst. *truffe*, dont La Curne extrait des citations du *Roman de la Rose* (passim), d'Eust. Deschamps (f° 16) et de G. Guiart (f° 61 et 132). Le sens reste d'ailleurs le même.

Trufator ou *truphator* est un nom d'agent tiré

du bas latin *trufare*, *truffare* ou *truphare* (verbe actif ou déponent), formé lui-même sur le subst. *trufa*, *truffa* ou *trupha*. Pour l'étymologie, Ampère, Fauriel et Chevallet croient à une source ibérique; H. Estienne remonterait au grec τρύφειν, *subsannare*, « railler »; d'autres, au germanique *trof*, *troof*, « vol, rapine »; Ferrarius, cité par Du Cange, proposerait *tropha*, y voyant sans doute une déformation de *tropa* (Inscr. Orelli, II, p. 381, 26), grec τροπή, proprement « tour, action de tourner ou de faire tourner ». Rien de plus vraisemblable que cette dernière explication. Au point de vue phonétique, τροπή, *tropa* et *tropha* sont dans le même rapport que τρόπαιον, *tropæum* et *tropheum*, mots de même racine, et il ne manque pas d'exemples d'un *u* français venu plus ou moins directement d'un *o* latin: cf. **mûre**, de *mora;* **fur**, de *forum;* **nuit**, de *noctem;* **mutin**, de *muete* ou *meute*, issu de **movita* pour *motu;* etc. Sémantiquement, l'idée originelle de « tour » persiste dans les deux acceptions principales du mot **trufator:** 1° « voyageur », cf. *touriste;* 2° « moqueur, railleur, trompeur », cf. *faiseur de tours* (on peut même rapprocher le grec πολυτροπος et le latin *versutus*, qui ont également contracté un sens préjoratif issu de l'idée de *tourner*[1]).

1. On lit dans le *Dictionnaire général* de Hatzfeld. *Traité de la formation de la langue française*, § 197, n. 4 (in fine): « A côté de *triumphus* les textes archaïques donnent *triumpus:* quelques étymologistes veulent que tromper représente * *triumpare* pour *triumphare*. » — Génin *Récréations philologiques*, I, 4-5, explique *tromper*

La première de ces deux acceptions n'est pas très nettement établie par Du Cange, qui se contente de mettre sur le même pied *Truffatores et terrarum exploratores*, et d'ajouter : « Matth. Silvaticus : *Ambagum, id est Trufarium vel vagum.* Will. Guiart [XIV^e^ siècle, f° 13, mieux cité par La Curne, et en partie par Godefroy, à peu près sous

par « jouer de la *trompe* » mot que Diez dérive du latin *tuba* par l'italien *tromba*, et il argumente sur le vieux français « se *tromper* de quelqu'un » signifiant « se *moquer* » : cf. « Iceluy suppliant, veant que ladite femme *se trompoit et moquoit* de luy... » (*Lettres de rémission* de 1390) et « Elle *se* cuide *tromper* de nous, mais *la* fault nous mesmes *tromper !* » (33^e^ des *Cent Nouvelles nouvelles*). Ce dernier exemple paraît surtout concluant à Génin, qui a le tort de ne pas y voir une sorte de jeu de mots comme celui de Rabelais (IV, 55) : « *N'uzardons* rien, à ce que ne soyons *uzardés !* » Après le *Dictionnaire général* de Hatzfeld, nous dirons donc que le verbe *tromper* (réfléchi ou non, peu importe ici) n'a aucun rapport de sens avec le substantif *trompe*, mais qu'il signifie toujours au fond « duper » ou « attraper ».

Quant à son origine, nous ne la tirerions ni de *triumphare*, par **triompare*, ni de *tuba*, par l'italien *tromba* (dont le verbe *trombare* a de tout autres sens), mais nous la ferions plutôt remonter à **trompare* pour *tropare* ou **troppare*, comme **rendre** vient de **rendere* (VII^e^ siècle : **rendis** pour *reddis*, dans Boucherie, *Cinq formules rhythmées et assonancées* 1867), **amande** de *amygdala*, **lambruche** de *labrusca*, **trombe** de **truba* (métathèse de *turba*), **gingembre** de *zingiber*, et peut-être **ramper** provençal *rapar* du bas allemand *rapen* « s'accrocher, grimper », sinon d'une simple déformation de *repere*, verbe latin signifiant précisément *ramper*. Cf. XV^e^ siècle : « Encontre *remper* ou *gripper* » *Glossaire français-latin*, manuscrit latin, Bibl. Nat., 7684, f° 30.) Il semble qu'en étymologie on n'ait pas toujours assez tenu compte de la tendance de nos pères à nasaliser les voyelles. Les exemples de cette nasalisation ne manquent cependant pas, qu'ils aient été provoqués ou non par l'analogie, comme on l'a dit de *rendre* et de *jongler*, paronymes de *prendre* et de *jangler* « bavarder, médire, railler », en ancien français : encore faudrait-il prouver l'antériorité de *jangler*, d'origine inconnue dans le *Dictionnaire général* de Hatzfeld, à *jongleur* ; cf. encore haut allemand *grifan*, d'où **griffer** ; bas allemand *gripan*, d'où **gripper** et **grimper**. Au poitevin *gripe* (pour **grippel*) correspond le français populaire ***grimpette** « sentier très escarpé » ; *bibelot* (XV^e^ siècle) a fait naître **bimbelot** : etc., etc.

la forme suivante, mais avec le sens de « moqueur » ou « trompeur » appliqué au mot principal] :

« Si vraiement come en ce livre
Ne vueil les *trufeeurs* ensivre
Qui pour estre plus delitables
Ont leurs romanz empliz de fables
Et de granz menconges apertes. »

Selon Du Cange, Guillaume Guiart [auteur d'une chronique de plus de 21.000 vers en l'honneur de Philippe le Bel] prétendrait ici ne pas imiter les *voyageurs* qui font des récits mensongers pour se rendre plus intéressants.

La seconde acception ne présente pas la moindre ambiguïté, et les citations abondent. On lit dans Du Cange : « **Trufator** *apud Cæsarium et in Cont. Nangii ann.* 1351 »... « *Baratator* [trompeur] *et* **trufator** » ... « *Abusores sive* **truffatores** » ... « **Trufatorius**, *dolosus, fraudulentus* » ... « **Truffatorius**, *jocosus, facetus* (*Lit. remiss. ann.* 1385)... » Pour ce changement de sens, cf. *joculator*, « jongleur », d'abord « amuseur littéraire et musical », aujourd'hui « faiseur de *tours* d'adresse et d'équilibre ». D'ailleurs « **nuga** *dicitur* **trufa** », dit le glossaire latin-français cité par Du Cange ; mais le sens dominant est celui de « raillerie, moquerie » et plus encore « tromperie ». La Curne en donne plusieurs exemples avec les mots *trufer*, *trufeur* et *truferiau*. Dans le *Martire S. Estiene* (cf. Ed. Fournier, *Théâtre français avant la Renaissance*, p. 2 *a*)

on lit un mot bien voisin, qui toutefois pourrait être d'origine différente :

« Qui me tient que je [ne] t'assomme,
Meschant *trubert*, coquin moquart ?

En provençal, *trefart* veut dire aussi « trompeur » (Diez, *Grammaire des Langues romanes* t. II, p. 356). En italien on trouve de même *truffa*[1] (espagnol *trufa*), *truffare*, *truffatore* ou *truffiere* (cf. nom propre français *Truffier*), *Truffaldino* (fourbe vénitien dont le nom passe au vieux *Trufaldin* de *l'Étourdi* de Molière : cf. aussi *Truffaut*, nom d'homme donné à une rue de Paris).

Philarète Chasles, cité par Aubertin (édition classique des *Fables* de La Fontaine, p. 254, n. 5), verrait même là l'origine du mot *tartufe*, d'abord écrit *Tartuffe* par Molière. On sait, en effet, qu'avec le préfixe *tra* (latin *trans*, français *très*) les Italiens forment des superlatifs, comme *tragrande* « très grand », *trafurare* « voler habilement, escamoter » : pourquoi pas **tratruffare*, successivement adouci en **tartruffare* et **tartuffare*, d'où le français **tartuffer* et *Tartuffe*, aujourd'hui *tartufe*, réduit même à *tartuf* dans La Fontaine (*Fables*, IX, 14 : « C'étoient deux vrais *tartufs*, deux archipatelins ») ? Ce qui ne fait pas de doute, c'est qu'aujourd'hui, en italien,

1. Körting (2e édition, n° 9794) tire ce mot du latin *tūber* « tumeur » et le traduit par *Windbeutelei, Posse* (eigentlich wohl schwammiges, inhaltsleeres, nichtsnutziges Ding) ; mais *truffa* ne signifie pas que « fanfaronnade » ou « bagatelle » : il veut dire aussi et surtout « tromperie » ; et puis, n'y a-t-il pas un peu loin de *tubr* à *truf* ?

le même mot *tartufo*[1] désigne la *truffe* et un *tartufe* ; mais, au commencement du XVII^e^ siècle, la langue italienne ne connaissait que le premier sens du mot : le *Vocabolario della Crusca* (Venise, 1623, in-fol. ne donne que « **tartufo**, *spezie di fungo* ». Qu'en conclure? sinon que Molière a profité de l'homonymie des mots français *truffe* « sorte de champignon » et *trufe* « tromperie », pour tirer directement du mot italien signifiant *truffe* le nom de son hypocrite personnage, qui ensuite, devenu populaire, a repassé les Alpes, de même qu'il a traversé le Rhin (allemand *tartuffe*) et franchi les Pyrénées (espagnol *tartufo*).

Dans ses *Récréations philologiques* (I, p. 292-298), Génin veut à toute force que Molière ait tiré son mot du *Malmantile* de Lippi, poème italien imprimé trois ans après la mort de notre grand comique et où le mot *tartufo* signifie « petit bout d'homme » (traduction de Génin même), c'est-à-dire « haut comme un champignon » : ce n'est pas là le « Tartuffe » de Molière!

Sur le vers 964, rien à remarquer, à moins qu'on ne trouve un peu forte la traduction de **ille** par « insigne » ; mais le démonstratif latin, ainsi

1. Körting (2^e^ édition, n° 9476) indique comme étymologie supposée de ce mot le latin *terra* + *tūber*. On trouve en effet *terræ tuber* « champignon » dans Pline (XXV, 113) au sens propre, et dans Pétrone LVIII, 4 au figuré comme injure (mais moins forte que l' « excrément de la terre » de Malherbe et de La Fontaine) : cf. aussi Plaute (*Bacchides*, V, 1, 2), où *fungus* « champignon » signifie « sot ».

rejeté au commencement du vers, a sa valeur emphatique sensiblement augmentée.

v. 965. **Vult ei dare, si placet,**
De oca ad comedendum.
Veut lui donner, s'il lui plaît, de l'oie à manger.

Variantes insignifiantes : au premier vers, *et* (manuscrit Bigot) pour **ei**, *dare ei* (Bonnemère, 1533) ; au second, *aqua* (manuscrit Bigot), *auca* et *commedendum* (manuscrit La Vallière).

Auca est la forme classique ; mais on sait que, dès le temps de Cicéron, la diphtongue *au* tendait à se prononcer et à s'écrire *o* dans certains mots, comme dans *Clodius*, *Plotius*, etc. Les puristes protestaient en vain, en affectant d'articuler *aou* pour *au :* sur la fin du 1er siècle de notre ère, l'empereur Vespasien les rappelait à l'ordre en la personne de l'un d'eux, nommé *Florus*, qu'il aborda un jour d'un *Salve*, *Flaoure !* sans réplique. **Oca** et même *occa* figurent donc légitimement au *Glossaire* de Du Cange.

Aucune observation d'ailleurs, sinon que la syntaxe est plus française que latine, ce dont on s'est aperçu dès le *quod* du vers 963 : au moyen âge, le latin usuel a perdu son caractère synthétique. Cependant des constructions semblables à celles de nos vers 966 et même 967 se rencontrent déjà en latin classique. Diez le fait observer (*Grammaire des langues romanes*, III, 220) à propos d'une remarque de Donat sur la phrase **ei date bibere** de Térence (*Andria*, III, 2) : *Consuetudine magis quam ratione dixit pro* **date ei potionem.** « Pour désigner le

but, ajoute Diez, on trouve ailleurs *dare ad ferendum, ad cogitandum.* » L'analyse commençait à supplanter la synthèse...

v. 967. Si sit bona ad edendum,
Pete sibi sine mora.
Demande-lui sans retard si elle est bonne à manger.

Encore quelques variantes sans grand intérêt : au premier vers, *dedandum* (manuscrit La Vallière) pour **edendum**, *adendum* (éd. Beneaut) pour **ad edendum** ; au second, *peti* et peut-être *ne sit* (manuscrit La Vallière, dont le troisième mot est à peu près illisible) pour **pete** et **sine**, *si vult* (Bonnemère, 1532 et 1533) pour **sine**. — Les deux barbarismes *dedandum* et *peti*, comme plus haut *marquator* (v. 962), montrent que le manuscrit La Vallière a pu être écrit sous la dictée par un copiste ignorant le latin et servi par un mauvais lecteur ; *adendum* est une étourderie ; *ne sit* donnerait le même sens que **sine** ; *si vult* ne s'explique pas...

La traduction présente quelques difficultés. **Si sit**, en bon latin, signifierait « supposé qu'elle soit » ou « dans le cas où elle serait », sens encore possible, à la rigueur, en conservant l'ordre du texte, comme ci-dessus dans la reproduction intégrale de la tirade en deux colonnes. Mais il est bien probable qu'il y a ici une inversion et que **si** est mis pour *num*, comme dans le latin de la décadence : d'où la traduction plus franche donnée en tête de cet article.

— **Pete sibi.** On attendrait, même dans cette

sorte de latin, *petat sibi* « qu'il la demande pour lui », ou *pete ei* « demande-lui » ; mais aucun texte n'autorise la moindre correction. D'autre part, il est invraisemblable que *pete* ait été employé ici pour *petito;* car, si *petito* figure à la deuxième comme à la troisième personne de l'impératif futur, *pete* ne se trouve jamais qu'à la deuxième. Il faut donc recevoir *pete* comme signifiant, non « qu'il demande », mais « demande », et supposer que Pathelin, ayant cessé de s'adresser à son fictif « révérend Père », mais parlant indirectement au Drapier à la troisième personne depuis *Quid petit iste mercator*, reprend ici le langage naturel pour se faire réclamer par sa dupe l'oie qu'il lui a promise, exhortation d'ailleurs aussi ironique que l'invitation avait été fallacieuse.

Pour justifier cette interprétation au point de vue grammatical, il faut rappeler, comme on l'a déjà vu plus haut (v. 963, **Dicat sibi**, II), que dans la syntaxe irrégulière du moyen âge, les formes pronominales réfléchies (*sui*, *sibi*, *se; suus*, *sua*, *suum*) remplacent fréquemment les cas obliques du démonstratif *is*, *ea*, *id*. On en trouve plusieurs exemples dans l'édition critique du *Veterator* publiée par M. le Dr Joh. Bolte (Berlin, 1901) : au vers 380, les deux premières éditions (1512) donnaient *sibi*, que l'édition de 1543 corrige en *ei;* aux vers 723 et 1105, *sui* et *sua* usurpent la fonction de *ejus*. Un spécimen du même style nous est fourni par le quatrain final du *Catholicon* de Jehan Lagadeuc, dic-

tionnaire breton-français-latin de 1499, publié par Le Men[1] :

Hoc opus effeci dans gratiam neumati almi (sic).
Juramen michi sit laus virtus gloria **sibi**,
Verbo, plasmatori, patri, toti deitati;
Actorem libri benedicat dextera Xpi[2].

Enfin cette strophe du *Stabat mater* n'est pas moins probante :

Fac ut ardeat cor meum
In amando Christum Deum,
Ut **sibi** *complaceam!*

Du moment que **sibi** s'employait couramment pour *ei*, les modifications paléographiques les plus simples même deviennent inutiles : à quoi bon changer *sibi* en *tibi*, ou rapprocher de *pete* l's de *sibi*, pour lire soit *pete tibi*, soit *petes ibi?* on ga de la plus grosse difficulté de ce passage, qui est le verbe à la deuxième personne! Quant à faire un double changement en corrigeant *petet ibi*, ce serait

1. A Lorient, imprimerie d'Ed. Corfmat, sans date (1867, selon le catalogue de la librairie Em. Bouillon, qui signale l'édition comme épuisée en octobre 1895).

2. Abréviation de *Christi*, d'après le grec Χρι[στοῦ]. Le fameux monogramme du Christ. IHS, interprété plus tard par le latin I*esus* H*ominum* S*alvator*, a une origine analogue : c'était d'abord l'abréviation du grec ΙΗΣΟΥΣ. Au haut d'une miniature du XI siècle appartenant à la Bibliothèque Nationale (Malvert, *Science et Religion*, p. 57, *fig.* 60), on lit IHSNAZARENVS REX IVDEORVM. — Pour l'antiquité du signe mystique ☧, qui a été pris aussi pour une abréviation de Χριστός, mais qu'on trouve sur une médaille lydienne et sur une égyptienne du temps des Lagides, plus de deux siècles avant Jésus-Christ, voir les avatars du *swastika* dans Malvert (ouvrage cité, pages 45 et 46). — Une curieuse

une hardiesse plus condamnable que réellement avantageuse.

Citons pour mémoire deux traductions fantaisistes faites sur le même texte que le nôtre, la première par Jacob, la seconde par Fournier :

1. « Si l'oie est prête à paraître sur la table, *qu'on l'avertisse* sans retard. »

2. « *Qu'il se demande* si l'oie est bonne *à manger sans retard.* » La suite des idées est certainement mieux observée, mais le texte est abandonné, et l'on ne divague plus avec Pathelin...

application du signe abréviatif *Xp*, employé simplement pour *Ch* ou même pour *C* seul, se rencontre, au XIVe siècle, dans le *Livre des Mestiers* (édition Michelant, page 40), où on lit, classés à la lettre X, les noms picards suivants, avec la forme flamande en regard : **Xpriestiens** (sujet singulier), *Xpriaen* [*sic*], « Chrétien » ; **Xpristiene**, *Xpristiene*, « Christine » ; **Xprispin**, *Crispine*, « Crepin ». — Telle est la force de l'analogie !

CHAPITRE VIII

LE GRIMOIRE DANS LA *FARCE DE PATHELIN*

I. — ÉTYMOLOGIE. TEXTE ET CONTEXTE

Depuis le double article de Génin dans ses *Récréations philologiques* (1856, t. I, p. 113-116 et 123-124), article dont les conclusions furent approuvées par Littré (cf. *Dictionnaire synoptique d'Étymologie française* de Stappers, n° 2310), on s'accorde généralement à identifier **grimoire** ou ***grimaire** avec **gramare* ou *gram(m)aire*. Il n'y a guère que Le Héricher qui, dans son *Histoire et Glossaire du normand* (t. II, p. 394, au mot **grimoer**), cite encore, par une singulière confusion, le bas latin **rimarium* et l'italien *rimario*, « recueil de rimes », en les mettant sur le même pied que le français *grammaire* et le normand *grammaire*. Cette prétendue étymologie, lancée par Le Duchat dans son Commentaire sur Rabelais (IV, 45), Génin en avait

pourtant fait justice en démontrant l'antériorité de *grimoire* sur *rimario*, mot que l'on trouve pour la première fois employé en 1529 comme titre d'un recueil de Ruscelli et qui ne figure pas même parmi les noms usuels du grand *Vocabolario della Crusca* (1623).

Diez (*Grammaire des langues romanes*, I, 63) est hésitant : « ... vieux norois **grîma** (français *grimoire*?)... » Körting (2e édition, nos 4319, 4320) se contente de rapporter que Diez rattache **grimoire**, avec doute, à l'anglo-saxon **grîma** « spectre [1] » ; mais pour lui, comme pour les meilleurs étymologistes, **gammaire** = *grammatica*, ainsi que le vieux français **mire** = *medicum* ; et il ajoute qu'en vieux français, **grammaire** voulait dire aussi « écrivain », de *grammaticus*. Pour Brachet, l'origine de **grimoire** est inconnue ; Pourrat indique vaguement *gramma* ; mais le *Dictionnaire général* de Hatzfeld dit très nettement : « **Grimoire** est pour **gra-** « **moire**, variante dialectale de *grammaire*, qui, au « moyen âge, désigne spécialement la grammaire « latine, inintelligible pour le vulgaire... » Suivent deux citations probantes : **gramaire** (XIIe siècle, *Roman de Thèbes*, appendice II, 9323) et **grymoire** (XIIIe siècle, *Recueil de fabliaux*, p. p. Montaiglon et Raynaud, II, 242). On peut y ajouter les variantes fournies par les principaux textes de la *Farce de*

1. L'écossais (des basses terres) glamour, « hallucination, charme », présente une forme intermédiaire intéressante. — Note de M. Ernault.

Pathelin, au vers 18 : *le* **grimaire** (édit. Leroy, Levet, Beneaut, Tréperel : manuscrit Taylor manque ici), *la* **gramaire** (manuscrit Bigot), *le* **gramoyre** (manuscrit La Vallière), *le* **Grimoire** (édition Coustelier et Durand : variante *grandmaire*).

La même substitution de suffixes se retrouve dans **armoire** pour **armaire*, **génitoires** pour **génitaires*, etc. Pour la permutation des voyelles *a* et *i*, cf. **aveline** (latin *abellana*) ; vieux français ***érigne**, ***iraigne**, ***aragne** (latin *aranea*), aujourd'hui « araignée » ; — réciproquement, **aronde** (latin *hirundo*) et **arondelle* ou **arundelle* (Rabelais, V, *Prologue*, fin), aujourd'hui « hirondelle ». Quant au changement de genre, il est dû à une ellipse : on a dit **le grimoire** pour **le** *livre de* **grimoire**, comme on dit couramment *du* (vin de) *Champagne*, *un* (oiseau à) *rouge gorge*, etc.

Du radical de *grimoire* sont probablement aussi dérivés les mots *grimaud*, *grime* et *grimelin* employés au sens d'*écolier* (voir le *Dictionnaire général* de Hatzfeld) : la ressemblance du sens fondamental de « lettre » ou « écriture » paraît indiquer une communauté d'origine...

Quoi qu'il en soit, nous donnons ici à **grimoire** sa signification cabalistique, et voici le passage de notre Farce auquel nous avons sujet de l'appliquer (v. 610-615) :

PATHELIN (à sa femme).

Ha, meschante,
Vien ça. T'avoys je fait ouvrir
Ces fenestres? Vien me couvrir.
Ostez ces gens noirs! Marmara,
Carimari, carimara!
Amenez les moy, amenez!

Pas de difficulté pour le texte. Le manuscrit La Vallière donne au vers 611 une variante sans importance (*Mais dy moy qui t'a fait ouvrir*), et aux vers 613-614 cette leçon corrompue :

Oustez ses gens hau *mamouza*
Ry man quary mara.

Ni *oustez*, forme dialectale[1], ni *ses*, épel phonétique, ni *hau*, interjection connue, n'entraveraient l'explication. *Mamouza*, écrit avec un *z* presque semblable à un *r*, est une déformation de *marmara*. Le monosyllabe suivant, qui prive le vers d'un pied, peut n'être qu'une abréviation de *quary* ou *cary*, de même que *man* est une mauvaise lecture de *mari*. La graphie *qua* pour *ca* a déjà été reconnue dans ce manuscrit à propos de *quarue* et de *Quarantan* aux vers 888 et 891 du passage normand. Quant à la séparation des mots, elle est insignifiante ici. Notons encore sans y insister un léger lapsus du manuscrit Taylor, où on lit *mari-*

1. Cf. Rabelais, III, 23, scène des diables chez Raminagrobis, où Panurge égaré s'écrie à quatre reprises peu éloignées : « *Oustez* vous de là ! »

nara au lieu de *marmara*, et deux fautes de Connibert, présentes aux trois éditions anciennes de son *Veterator* (v. 518) et maintenues dans la recension nouvelle de M. le Dr Bolte (Berlin, 1901) : *carimati*, *marimara*.

Le sens général n'est pas douteux. Pathelin, feignant tout à coup d'apercevoir de sombres fantômes, cesse de parler à sa femme pour s'adresser à des exorcistes imaginaires, et prononce lui-même trois mots cabalistiques destinés à éloigner de lui la lugubre apparition. L'impératif du vers 615, contradictoire en apparence, avec l'acception qu'a le mot aujourd'hui, complète au contraire la pensée ; car **amenez** est pour *ammenez* ou *emmenez*, de *inde *minare :* en vieux français on trouve ainsi **an** pour *en*, de *in* ou *inde ;* **anemi** pour *ennemi*, de **inamicum ;* **anui** pour *enui*, provençal *enoi*, de *in odio ;* **anuit** (Joinville, § 648) et *ennuit* (Id., §§ 244, 641), de *in nocte :* etc[1]. Cf. Adenet le Roi, *Berte aus grans piés :*

Ugues s'en est lornez, s'*ammoine* Biatris.

1. Il y a même plus fort : **arracher** est pour * *éracher* (latin *eradicare ;* provençal *esraigar, araigar ;* espagnol et portugais *arreigar*). Selon Diez (*Anciens glossaires romans*, traduction Bauer, dans Bibliothèque des Hautes-Études, p. 31, § 235), « l'initiale *a* pour *e*, ne s'appuyant pas sur la préposition *ad*, doit être expliquée par la prédilection bien connue des langues romanes pour cette voyelle à la première syllabe du mot, lorsqu'elle n'a pas l'accent : cf. le français **amender** pour *émender*, l'espagnol **anegar** [noyer] pour *enegar* ». — De nos jours, certaines personnes confondent aussi *amener* et *emmener*. Dans la première semaine de septembre 1902, une anecdote renouvelée de l'antique a fait le tour de la presse après avoir été lancée par *le Gaulois* sous le titre de *le Poète et le Chah* (lisez *Philoxène et Denys l'Ancien*). « Qu'on **amène** cet âne à l'écurie ! »

Trad. « Hugues s'en est retourné, *et* il *emmène* Béatrix. »

— Le second *s'* est pour *se* ou *si*, du latin *sic*, et il sert ici de copule : cf. Diez, *Grammaire des langues romanes*, t. III, p. 372 de la traduction G. Paris.

Cette interprétation du verbe *amener* est d'ailleurs conforme à celle de M. Constans, qui a inséré le présent fragment du *Pathelin* dans sa *Chrestomathie de l'ancien français* (y voir le morceau LV et le Glossaire). Enfin elle n'est même pas entravée par la présence du pronom **moi;** car ce pronom, qui se traduirait ici en latin, non par *ad me* « vers moi », mais par *mihi* « pour moi », est employé comme le *dativus ethicus* des grammairiens antiques, inexactement appelé aujourd'hui *explétif* ou surabondant, alors qu'il indique, pour la personne représentée par le pronom, une *participation morale* à l'acte exprimé par le verbe : *emmenez-les*-**moi** revient à

s'écriait le monarque persan, furieux que son poète de cour eût critiqué des vers de sa composition; et à une seconde épreuve, l'incorrigible censeur, au lieu de répondre, retournait de lui-même à l'écurie, ce qui désarmait le souverain, suivant la formule consacrée; mais le narrateur avait commis une jolie faute de français... que laissèrent passer tous les correcteurs d'imprimerie. — Une orthographe plus rationnelle contribuerait à enrayer ces sortes d'erreurs. Tant que des mots comme *femme* et *hennir* ne reprendront pas leur *a* du temps jadis, tant que nos adverbes en — *amment* et en — *emment* ne seront pas unifies en — *ament* conformement à leur bonne prononciation actuelle, il ne faudra pas s'étonner d'une confusion entre *amener* et *emmener*. Si l'on ecrivait en*mener* comme en*traîner* [illegible] le modèle de *maintenir* [illegible] vicieuse serait sans excuse. Cf. Brachet et Chevaldin, *Manuel d'Ortografe française simplifiée*, §§ 21 et 36 (Paris, E. Bouillon, 1894).

dire « faites-*moi* le plaisir de les emmener ». Inutile de s'attarder à d'autres exemples. Donc, pas d'obscurité pour l'ensemble ; mais que peuvent bien signifier les trois mots de grimoire ?

Génin interrompt son commentaire du vers 609 au vers 624. Jacob, qui le lui reproche, ne nous renseigne guère plus : « Termes insignifiants, dit-il, employés par les magiciens et compris dans la grande famille des jurons. » Ed. Fournier, muet sur *marmara*, rappelle simplement que *carimari*, *carimara* est le « cri de malédiction prêté par Rabelais à la populace de Paris *compissée*, à en être noyée, par Gargantua (I, 17) ». M. Constans se contente de la mention : « mots de grimoire ». L'intérêt de ce passage demande un peu moins de laconisme et plus de précision.

II. — MARMARA

Marmara est évidemment formé par redoublement, comme Τάρταρα, *μάρμαρος*, *μαρμαίρω* ; *carcer*, *querquerus*, *furfur*, *murmur*, *turtur* ; *bonbon*, *dodo*, etc. (Cf. Diez, *Grammaire des langues romanes*, t. II, p. 408 et 446). Malheureusement, cette constatation ne suffit pas à élucider un vocable aussi énigmatique, tant sont diverses les significations du mot simple *mar* ou de la racine qu'il peut représenter.

1° En vieux français on trouve le monosyllabe *mar* « mal » et son contraire *buer* ou *bor* « bien »,

que Diez (II, 428, avec appui de citations probantes) dérive de *mala hora*, *bona hora*, tandis que L. Gautier (édition du *Roland*) les tire de *male*, *bene*, par simple rhotacisme, peut-être en pensant au valaque *dor*, *mer*, *per* (pluriel *peri*), *sungur*, *cur*, *ger*, *fir*, etc., du latin *dolet*, *malus* (pommier), *pilus* (pluriel *pili*), *singulus*, *culus*, *geln*, *filum*, etc. (cf. Diez, I, 436 à 439). Mais nulle part, dans l'ancienne langue, on ne rencontre ni *borbor* ni *marmar:* il est donc peu probable qu'il faille voir ici une invocation à l'Esprit du mal.

2° Dans le même ordre d'idées, rien à tirer non plus du bas latin *mara*, que Du Cange traduit par *dolor gravis* et auquel il semble rattacher le vieux français *marance* « punition pour faute légère » : l'origine de ces mots, auxquels il convient d'ajouter l'ancien substantif *marement* « désolation, chagrin » (*Rois*, p. 424; *Roman de Rou*, v. 3203), serait soit le celtique hypothétique *mar-* (en bas breton *mâr*[1] « doute, danger »), soit l'ancien haut allemand *marrjan* ou le gothique *marzjan*, d'où vient aussi le français *marrir* (Diez, II, 363) et par apocope l'anglais *to mar* (Moisy, *Glossaire comparatif anglo-normand*, 1895, sous *mar*); mais on ne voit pas d'exemple du redoublement de la syllabe *mar*.

3° Avec le normand *marâs* « mauvais drôle », corruption probable de *maran*, *marrane*, « mécréant » dans Cotgrave, nous remonterions sans

1. Il est fort possible que ce breton soit d'origine française. — Note de M. Ernault.

profit à l'espagnol *marrano* « porc, maudit » : *marès* n'est cité que par Moisy (*Dictionnaire de Patois normand*), et il n'est pas question de normand ici, surtout sans forme redoublée.

4° *Maraud* et *marouffle* sont d'origine inconnue ; mais, quand on les rapporterait au latin ou à l'italien *marra*, normand et français *marre* (sorte de bêche ou de houe), sous prétexte qu'ils se trouvent parfois écrits avec deux *r*, on ne serait guère plus avancé : un sens injurieux ne s'impose pas ici, et l'on n'a toujours pas de redoublement.

5° En langue sémitique, dit M. G. Dorcet (*Nouvelle Revue* de 1885 et 1886, p. 786 et 798), **mar** signifie *main*, comme dans *Marsyas* « main vive » et *Marpesa* « main morte » : quelle conclusion en tirer?

6° Selon Diez (II, 153; III, 377, n. 1), le provençal *mas*, *mais* (latin *magis*, français *mais*) a une forme dialectale **mar**, issue d'un changement irrégulier de *s* final en *r* : abstraction faite de la singularité du cas, le redoublement supposé de cette conjonction, que nous avons vue aussi dans la tirade flamande (vers 870), n'exprimerait que l'étonnement (cf. *mais mais!*), et il s'agit ici d'autre chose, sans compter l'embarras de l'*a* final.

7° Du Cange donne « **Mar** *pro* **mas**, *masculus*, *in Foris Aragon. lib. 3 de Lege Aquilia* », et Diez II, 60, n. cite le valaque **mare** comme venu peut-être du latin *mas*, *maris* avec le sens de *magnus* : il se peut que nous approchions d'un sens accep-

table; mais ce sont encore deux cas bien isolés.

8° Passons également sur les *Maruts*, nom sacré des vents dans l'antique religion de l'Inde (M. Bréal, *Mélanges de Mythologie et de Linguistique*, p. 85 et 88); mais signalons comme intéressants le mot syriaque **mar** « *Dominus meus* » dit Du Cange, et le mot germanique **mar** « démon, incube », qui entre dans la composition de l'allemand *nacht-mar*, de l'anglais *night-mare* et du français de même sens *cauchemar*, dont la première partie, à demi picarde, substitue seulement à l'idée de *nuit* celle d'*oppression* (latin *calcare*, vieux français *chaucher* « fouler ») : les meilleurs étymologistes sont d'accord sur ce point. La réduplication de **Mar** au sens de *spiritus*, *Dominus* ou ἐλάφων, fournirait déjà un sens très satisfaisant; mais où trouver en un seul mot ce monosyllabe redoublé?

9° De la racine indo-européenne MAR « briller » se tirent, non seulement le celtique *mori*, le latin *mare* (français *mer*) et le bas latin *mara* (français *mare*), etc., mais encore le grec μαρμαίρω « briller », μάρμαρος « brillant, marbre », le latin *marmor*, etc. (cf. A. Lefèvre, *les Races et les Langues*, p. 274). La mer de **Marmara** est ainsi nommée de l'îlot de *Marmora*, célèbre par son marbre. Laissant de côté l'espagnol et provençal *mermar* (Raynouard, *Lexique roman*, IV, 198, n° 26) et le vieux français *marmer* ou *mermer* (Du Cange, *Supplément*), qui, comme l'italien *menomare*, dérivent du superlatif

latin *minimum* (vieux français *merme*[1]) et signifient *diminuer* (Diez, II, 68 et 363-364), nous retrouvons notre racine **mar** dans l'italien *marmare* « être froid comme marbre »; mais il faut vite revenir au sens de *briller*, qui seul peut prêter ici à une explication plausible, de même que la racine *dir*, de signification identique, aboutit à l'idée de *divinité*. On trouve ainsi dans un papyrus ΜΑΡΜΑΡΑΘΑΜ et Μαρμαραναθ, qu'on rattache à μαρμαίρω en expliquant le second par(?) « maître des luminaires » : cf. Moïse Schwab, *Vocabulaire de l'Angélologie*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1re série, t. X, 2e partie, p. 410.

Il est cependant un dernier point qui, non moins peut-être que les précédents, mérite ici de fixer l'attention.

10° Suivant A. Lefèvre (*les Races et les Langues*,

1. Il faut distinguer ce *merme* du mot dialectal qui entre dans le couplet suivant, extrait des *Chansons normandes du XVe siècle*, p. p. A. GastÉ (page 79, L) :

> Si mon pere sçavoit me
> Que je fusse avec vous.
> J'airoye plus chier, par *merme*,
> A mourir devant vous.

La formule de serment *par merme!* est réduite à un mot dans Rabelais (IV, *Nouveau Prologue*), où le bûcheron dit à Mercure : « *Marmes*, ceste cy n'est mie la mienne! » On explique avec raison *marmes* par *meum animam* + *s* adverbial = « par mon âme! » Et, en effet, on trouve isolément *arme* pour *anme* (latin *anima*) :

> « L'*arme* s'en est alée, et li cors remest sols »
> 1re xiie siècle, Richard le Pèlerin, *Chanson d'Antioche*, pp. P. Paris, t. II, p. 289).

Mais ici nous ne pourrions tirer parti de *merme* ou de *marme* que si nous avions à rendre compte de *marmarma*.

p. 191 et 271), la racine première MR donne naissance à **mar** (mourir), μόρος (destin), μορτός et βροτός (mortel), latin *mors* (la mort), *mortuus* (un mort), *marta* et *mard* (l'homme, en zend), d'où *Ariomardas* (l'illustre mortel), *Gayomereta* (la vie mortelle, le premier homme : *Gaiomarz* en pehlevi.) N'y a-t-il pas là une sorte de radical *mart*, *mort* ou *mert* dont aurait été formé par redoublement l'antique nom du dieu Mars, **Marmar,** *Marmor*, **Berber** (trois formes qui figurent au *Chant des Arvales*), *Mamers* (en osque), *Mavors* et *Mars* (en latin)? Cf. A. Lefèvre, ouvrage cité, p. 20; Bréal et Bailly, *Dictionnaire étymologique latin*. — Il faut observer, en effet, que le *t* final de ce radical apparaît dans la flexion (*Mavortis*, etc.) et dans la dérivation (*Mamertinus*, *Martialis*, etc.).

Mais il ne suffit pas d'avoir trouvé, à la base du mot *marmara*, un nom de divinité, quelle qu'en soit d'ailleurs l'étymologie : il faut en prouver l'emploi dans les formules cabalistiques. Or, rien de plus facile, grâce aux *Études de Mythologie et d'Archéologie* égyptiennes de M. G. Maspero, dont le tome II contient un chapitre d'intérêt capital « Sur deux *tabellæ devotionis* de la nécropole romaine d'Hadrumète ». Voici les propres paroles de l'auteur à propos de la première *tabella*, dont le texte est en langue latine et l'écriture en caractères grecs (p. 300) :

« L'invocation me paraît devoir se lire : *Abar* « **Barbarie** *Eloee Sabaoth Pachnouphy Pythipemi.*

« Les derniers mots ont leur équivalent constant « dans les formules de même origine. **Barbarie** se « rencontre dans les papyrus de Leyde et de Paris, « sous les formes **Barbar**, BARBARA, **Barbarei**, « **Barbare**, **Barber**[1], etc. Eloe Sabaoth est emprunté « aux conjurations juives, et revient, non seule- « ment dans les livres magiques en langue grecque, « mais dans les livres écrits en caractères démo- « tiques. *Pachnouphy* est un mot égyptien... signi- « fiant « celui qui appartient à Chnouphy[2]. » « *Pythipemi*... signifie « celui qui est sur la science, « l'omniscient ». — Comment ne pas identifier ce *Barber* ou *Barbar* avec le *Berber* ou *Marmar* des Arvales, et par suite ce **Barbara** avec notre **Marmara** ?

Remarquons d'ailleurs que les noms de divinités les plus disparates se trouvent ici réunis comme dans les litanies égyptiennes (cf. *ibid.*, II, p. 452), où se rencontrent des « noms bizarres empruntés

1. On pourrait ajouter *Barbelo* (ou Βαρβηρώ), divinité des Gnostiques, mot que saint JERÔME (*Epist.*, LXXV, 3) décompose en *Bar* et *Baal* (« fils » et « maître, seigneur », en chaldéen et phénicien) : cf. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1re série, t. X, 2e partie, p. 393, avec renvoi à DE VIT, *Onomasticon*, s. v., et à MATTER, *Histoire du Gnosticisme*, II, p. 208-209.

2. Divinité égyptienne, représentée sur un camée antique *labraxas* des ophites par un serpent à tête de lion radiée se dressant contre sept étoiles : à l'avers on lit ΙΑΩ ; au revers, ΤΩ ΧΝΟΥΦΙ « à Chnouphi ». Un fac-similé se trouve dans le *Dictionnaire des Antiquités* de DAREMBERG et SAGLIO, au mot **abraxas** (voir ici un peu plus loin), où il est dit encore que « le dieu Chnouphi d'Elephantine, transformé par l'astrologie en *décan* [cf. MANILIUS, *Astronomica*, IV, v. 290-300], devint, sous le nom d'Ἀγαθοδαίμων, l'une des figures favorables de la magie ». — Cf. aussi Χνοῦβις, nom d'un sage égyptien dans PLUTARQUE (*Isis et Osiris*, 10).

« à des langues étrangères ou formés de toutes « pièces : « *Hàgàhàgàher* est ton nom !... *Khàlà-* « *sàla* est ton nom ! » etc.

La seconde *tabella* ne manque pas non plus d'intérêt. En voici textuellement le début (p. 305) suivi de la traduction (p. 306) : Ὡρκίζω σε, δαιμόνιον πνεῦμα, τὸ ἔνθαδε κείμενον. τῷ ὀνόματι τῷ ἁγίῳ Ἀώθ, Ἀβαώθ, τὸν θεὸν τοῦ Ἀβραὰν καὶ τὸν Ἰάω τὸν τοῦ Ἰάκωβ. Ἰάω, Ἀώθ, Ἀβαώθ, θεὸν τοῦ Ἰσράηλ· ἄκουσον τοῦ ὀνόματος ἐντεύξου καὶ φοβεροῦ καὶ μεγάλου. καὶ ἄπελθε πρὸς τὸν... καὶ ἄξον αὐτὸν πρὸς τὴν... « Je t'adjure, esprit démonien « ici gisant, par le nom sacré Aôth, Abaôth, [par « le dieu d'Abraham et l'Iaô d'I[sa]ac, Iaô, Aôth, « Abaôth[1], dieu d'Israël : écoute le nom précieux, « redoutable et grand, et va-t'en vers [un tel]... « et le mène à [une telle]... »

En commentant ce texte (p. 309), M. Maspero dit fort à propos que « la plupart des livres de magie « étaient originaires d'Égypte : c'est surtout à

1. *Ibid.*, p. 309 : « Des trois noms exprimés, deux sont empruntés à la « progression dérivée du nom *Sabaôth*,... le troisième est *Iaô*. » — Ἰάω est cité par Macrobe (*Saturnales*, I, 18) comme figurant dans les poèmes orphiques et dans un ancien oracle de Claros : c'était un des noms sous lesquels on adorait le soleil. L'*Iao* phénicien rappelle le *Jahvé* des Hébreux (A. Lefèvre, *Races et Langues*, p. 148), autrement dit *Jéhova*, l'Etre par excellence. Celui dont le nom, rarement prononcé, était habituellement remplacé par le mot Τετραγράμματον, à cause des quatre lettres dont il se compose en langue hébraïque. Cf. Philon (II, 152; édit. Richter, 1828-1830); C. Alexandre, *Oracles sibyllins* (II, 24; Didot, 1869); le P. Jérôme Mengus, *Flagellum dæmonum* (Bononiæ, 1584; p. 21 : « *Thetragramaton* (*sic*), quod Hebræi *Iehoua*, id est ineffabilem putauerunt. » — Sur l'avers d'un autre camée antique, dont le fac-similé se trouve aussi dans le *Dictionnaire des Antiquités* précité, on voit debout un personnage à tête de lion radiée, portant d'une main la croix

« Alexandrie qu'ils avaient été composés par des « hommes d'origine diverse. Égyptiens, Grecs, « Syriens, Juifs, qui se passaient leurs formules, « les combinaient, les complétaient pour en « augmenter l'efficacité. Un coup d'œil jeté sur les « papyrus magiques grecs de Paris, de Leyde, de « Londres, de Berlin, y montrera toutes les idées « dont on lit [ici] l'expression... »

Ce caractère cosmopolite de la cabale s'explique par la fréquence des relations réciproques entre les peuples méditerranéens, surtout après la conquête romaine. Mais déjà longtemps auparavant, les Romains avaient eu connaissance des formules orientales par l'intermédiaire des Étrusques, leurs éducateurs religieux, qui eux-mêmes en avaient été instruits par les Phéniciens et par une colonie lydienne débarquée en Ombrie sous la conduite de Tyrrhène, fils du roi Atys (Hérodote, I, 94, récit accrédité dans toute l'antiquité : cf. Virgile, *Énéide*, VIII, 480; Velleius Paterculus, I, 1; etc.); et l'on

ansée (symbole de vie) des divinités égyptiennes, de l'autre un long sceptre soutenant un serpent enroulé qui fait face aux rayons solaires; en exergue, ΙΑΩ. Ce nom désignait le plus souvent le Dieu suprême, Θεὸς θεῶν: mais on le déprécia par des associations démoniaques (Ἰάω Ἰαϐεζεϐοῦθ, par exemple), et les Basilidiens (voir encore ici un peu plus bas), le donnèrent à un de leurs *éons* (intelligences ou anges créateurs).

Mais que peut bien signifier « l'Iaô d'I[sa]ac » placé entre « le dieu d'Abraham » et « Iaô » même? Je partage tout à fait l'avis de M. Ernault (lettre du 6 septembre 1902) et pense qu'il s'est glissé plusieurs fautes dans la reproduction de la formule. Il y aurait donc lieu de corriger : Ὁρκίζω (par Ο, non Ω) σε... τὸν θεὸν τοῦ Ἀϐραὰμ (par μ, non ν) καὶ τοῦ (pour τὸν) Ἰσαὰκ (pour Ἰάω) καὶ (pour τὸν) τοῦ Ἰακοὺϐ (avec ϐ final); ce qui donnerait ce sens tout naturel : « Je t'adjure... par le dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob... »

sait que les Égyptiens, sans cesse en rapport avec les Phéniciens et les Syriens, les Assyriens et les Chaldéens, avaient été souvent aux prises avec les « peuples de la mer », Lyciens et Cariens, voisins des Lydiens.

D'Italie, ces formules passèrent en Gaule avec leurs mots barbares, inintelligibles et démesurément allongés, comme dans les incantations du mage de Lucien (*Necyomantia*, IX), lequel, tenant à la main une torche allumée, évoque à grands cris les esprits et les furies, Hécate et Proserpine, παραμιγνὺς ἅμα καὶ βαρβαρικά τινα καὶ ἄσημα ἐνύματα καὶ πολυσύλλαβα. Telle est, par exemple, l'origine de la tablette magique de Chagnon (Charente-Inférieure), trouvée dans un tombeau gallo-romain du IIe siècle apparemment, et restée rebelle à la sagacité d'un savant comme M. Camille Jullian (cf. *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* du 2 avril 1897, p. 177) : *Atracatetracati Gallara precata egdurata hehes celata mentis ablata.* Que tirer d'un pareil grimoire ?

Il est vrai que l'obscurité était voulue, de parti pris : « Jean Pic Prince de la Mirandole escrit « que les mots barbares et non entendus ont plus « de puissance en la Magie que ceux qui sont en- « tendus ». Ainsi parle J. Bodin dans sa *Démonomanie*, citée par J.-B. Thiers (*Traité des Superstitions*, XIX, p. 193; Paris, 1679). L'aveu naïf d'inintelligibilité se trouve parfois dans la formule même. Voici, entre autres, un des « Préservatifs

avec paroles » condamnés dans le chapitre XXXII du *Traité* de J.-B. Thiers (p. 351) : « Estre preservez du mal de... [l'auteur omet de l'indiquer]... en disant *La velere, rare, ravi*, **quod explicare nequeunt omnes linguæ viventium**[1]. »

C'est que le mot peut n'avoir par lui-même aucun sens, et néanmoins posséder une grande force magique, irrésistible surtout comme talisman lorsque, formé de lettres en nombre impair, il est écrit plusieurs fois en triangle d'une manière telle, que la lecture, commençant par la première lettre à gauche, donne toujours le mot intégralement, quel que soit l'ordre que l'on suive, à condition de ne passer aucune lettre entre la première et la dernière. On dirait d'un rangement en bataille où l'on présenterait un triple front à l'ennemi sans lui prêter nulle part la moindre prise. Thiers, dans son *Traité* XXXV, p. 418), attribue cette disposition triangulaire du mot bien connu *abracadabra* à un certain Q. Sérénus, médecin et sectateur de l'hérésiarque Basilide (IIe siècle ap. J.-C.)[2].

1. Il se pourrait, à la rigueur, que les six derniers mots fussent une périphrase pour Τετραγράμματον, *Jehova*, **Ineffabilis**, « ici « l'Inexplicable » : voir plus haut la note sur Ἰάω. Mais, en ce cas, la clarté grammaticale exigerait **quem** au lieu de *quod*, beaucoup plus strictement que dans le fameux passage de Cicéron (*de Legibus*, I, 7 : *Animal hoc providum...* **quem** *vocamus hominem...* Il est vrai que le neutre serait également défendable, soit qu'on le fasse rapporter à l'idée sous-entendue de Τετραγράμματον, soit que déjà l'auteur de la formule cabalistique se représentât plus ou moins vaguement la Divinité comme l'impersonnel Grand-Tout-Un-Inconscient conçu de nos jours par le philosophe Hartmann?

2. On a essayé d'expliquer le mot *abracadabra* en rapprochant artificiellement *haberachah, daberah* (en hébreu « la bénédiction, la

Pour trouver un nom magique analogue, M. Camille Jullian détacherait volontiers, et non sans raison, les deux dernières syllabes du premier mot de la tablette de Chagnon. Ainsi dégagé, *atracatetra* (peut-être *atracatatra*) est, en effet, assez justement rapproché de *abracadabra* et de l'ἀκρακανακρᾶ du papyrus de Berlin, pour lequel M. Jullian renvoie à Wessely (*Denkschriften der kaiserl. Akad. der Wiss., phil.-hist. Cl.*, 1888, t. XXXVI, p. 44). Un autre mot de même genre se présente, plus ou moins déformé, dans le *Traité* de Thiers : c'est *ananizaptam*, coupé et privé de l'*m* final au chapitre XXXII (*Ananiz apta ferit mortem quæ lædere quærit* , mais intégralement écrit au chapitre XXXIV, § 14, p. 405 (*Ananizaptam + Johazath +*, formule « pour estre preservé de toutes sortes de dangers »). Enfin le comble de l'efficacité devait être réalisé, lorsque le mot était, de plus, rétrograde[1], tel par exemple Ἀβλαναθαναλβά, qui peut se lire de droite à gauche

parole » : cf. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, à **magie**, p. 1505 *b*) : et une corruption du même mot serait le nom sacré Ἀβρασάξ (ou Ἀβραξάξ, seule forme exacte, suivant Moïse Schwab : cf. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1re série, t. X, 2e part., p. 383). Basilide nommait Ἀβρασάξ la divinité solaire, en se fondant sur ce que les lettres du mot, isolément comptées pour leur valeur numérale (1, 2, 100, 1, 60, 1, 200), forment au total 365, nombre des jours de l'année. C'était le mot parfait, emblème de la Toute-Puissance. Des pierres précieuses qui le portaient horizontalement gravé sous la forme ABPAΞAC servaient de talismans aux gnostiques : on les nomme encore *basilidiennes* ou *abraxas* (Voir à ce mot le *Dictionnaire des Antiquités* précité, qui en donne un fac-similé, avec renvoi au *Catalogue des Camées...* de Chabouillet, n° 2168).

1. On a aussi mis dans la bouche du diable, pour neutraliser l'effet d'un exorcisme, ce vers *palindrome* ou rétrograde, variété

à droite. Cf. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1re série, t. X, 2e part., p. 383. :

ABAANAΘANAABA
BAANAΘANAAB
AANAΘANAA
ANAΘANA
NAΘAN
AΘA
Θ

Ces divers exemples montrent combien a toujours été vive la croyance à l'efficacité de paroles mystérieuses. Le Blant, dans ses *Recherches sur l'accusation de magie dirigée contre les premiers chrétiens* p. 9 et suiv.), s'appuie sur le témoignage des Pères de l'Eglise pour prouver que les païens n'avaient pas tort de reprocher aux fidèles certaines pratiques empruntées aux sciences occultes. Si les citations précédentes n'étaient pas déjà trop nombreuses, d'autres seraient faciles à produire qui mettraient en pleine lumière l'impuissance de la religion chrétienne à déraciner de vieux usages réprouvés par elle, ou l'adresse de la superstition à se couvrir d'un masque religieux. Voici, en dernier spécimen,

de l'*anacyclique* dont les mots seuls, et non plus les lettres mêmes, comme ici, peuvent se lire à rebours) :

Signa te, signa; temere me tangis et angis!

« Signe-toi, signe-toi : c'est en vain que tu me touches et me tourmentes! »

A cet hexamètre on ajoute quelquefois, pour former un distique, un pentamètre de même sorte, mais de sens bien obscur :

Roma tibi subito motibus ibit amor.

comme de gauche un fragment de « conjuration » tiré du *Traité* de Thiers (chap. xxxiv, § 26, p. 407) : « ..... *Sitis alligati et constricti per ista sancta nomina Dei Alleluia, hir, elli, habet, sot, mi, filisgia, adrotii, gundi, tat, chamileram, dam, yrida, sat, Sathan de septua- ginta, etc.* »

En présence de semblables sottises, on se demande si l'on a bien pu écrire sérieusement des lignes comme celles-ci : « Nous faisons quelquefois des « miracles, non seulement par des paroles barbares, « mais aussi Hebraiques, Egiptiennes, Grecques, « Latines, et par d'autres noms de quelque langue « que ce soit, pourvû qu'ils soient devoüez à Dieu, « et attribuez et dediez à son essence, ou à sa « vertu, ou à son opération. » Cette phrase, extraite de *la Philosophie occulte* de Henri Corn. Agrippa[1], traduite du latin (La Haye, 1727 ; liv. III, ch. 63), est suivie de quelques noms de dieux et d'hommes mêlés à de prétentieuses confusions de mots, comme Διά et Δία, ζῆν et Ζήν, etc. C'est à faire estimer les bourdes naïves éparses dans *le grand Grimoire avec la grande Clavicule de Salomon* (sans nom d'auteur ni lieu ni date, petit in-32 de 107 pages, grossièrement imprimé) : « Oh grand Lucifugé ! » y lit-on pages 73 et 74... « Aglon, *Tetagram*, vaycheon sti- « mulamaton y ezphares *vetragrammaton* olyoram « irion esytion existion eryona onera brasym moym

1. Henrici Cornelii Agrippæ... *De occulta philosophia libri tres* [sans lieu ni date, mais avec privilège de Charles-Quint, daté de Malines, 12 janvier 1529, en français !]. L'original latin m'a servi à rectifier quelques détails de la traduction, d'ailleurs assez fidèle.

« *messias soter Emanuël Sabaoth Adonay*, te adoro « et invoco. »

Du moins le texte de cette invocation justifie-t-il le facile éclectisme de Mr Agrippa. En revanche, on n'y voit guère la confirmation de son dire *Sur la vertu des noms propres* (ouvr. cité, liv. I, chap. LXX) : « Les noms propres sont fort néces- « saires dans les opérations de Magie... Les Platoni- « ciens disent que la force d'une chose est cachée « dans la voix même ou la parole... C'est ce qui « fait dire aux Magiciens que *les noms propres des* « *choses* sont certains rayons que l'on trouve presens « partout, qui gardent leur force autant que l'essence « de la chose domine en elles et qu'elle se discerne. » Cette assertion est corroborée par le *Speculum imaginum veritatis occultæ* du P. jésuite J. Masenius (édit. nova, Coloniæ Ubiorum, 1644, p. 263) : « **Neptunus** *aquæ elementum significat, vel, potius vim effectivam ejus : uti* **Amphitrite** *vim illius generativam* (en marge, comme index : **Mare** *et vis ejus generativa ... denique potissimum spiritum, vel mentem divinam, quæ per omnia maria diffusa est, uti eandem virtutem in æthere* **Jupiter,** *in aere* **Juno** *designat.* »

Glissons sur le chapitre III du livre II d'Agrippa, intitulé « Combien sont grandes les vertus que « possedent les *nombres* tant dans les choses natu- « relles que dans les choses surnaturelles », et pas- sons au chapitre XXIV de son livre III, où se trou- vent quelques noms de notre connaissance : « Nous

« tenons des patriarches [*antiquis patribus*] des « Hébreux les noms des anges qui président aux « planètes et aux signes ; à Saturne par exemple « Zapkiel, à Jupiter Zadkiel, à *Mars* Gamaël [*Ca-* « *maël* dans l'original], au Soleil Raphaël, à Vénus « Haniel, à Mercure *Michaël*, à la Lune *Gabriël*. Ce « sont là les sept esprits qui sont toujours debout « devant la face de Dieu, auxquels Dieu a confié le « gouvernement et la disposition de tout le royaume « du ciel et de la terre, *lequel* est sous le globe de « la Lune. »

L'auteur signale ici quelques changements dans ces noms. Il les attribue à certains docteurs, qui assignent « à Saturne une intelligence nommée « Oriphiel, à Jupiter Zachariel, à *Mars* Zamaël, au « Soleil *Michaël*, à Vénus Anaël, à Mercure Raphaël, « à la Lune *Gabriel* ». Puis il poursuit : « Il y a « aussi quatre anges principaux gouverneurs des « quatre vents et des quatre parties du monde, « l'un desquels *Michel* gouverne le vent d'orient, « Raphaël le vent d'occident, *Gabriel* le vent du nord, « Mariel et selon d'autres Uriel le vent du midi. »

De telles attributions n'ont peut-être pas été sans influence sur la popularité de plusieurs de ces noms. Nous en voyons deux, *Michel* et *Gabriel*, figurer à divers titres dans notre farce : un troisième, *Mars* doit également y être reconnu sous une de ses formes redoublées, *Marmara* [1].

1. N'y aurait-il pas un affaiblissement de ce mot dans le nom du mage babylonien *Mamaras* cité par Pline le Naturaliste (XXX, 12) ? Cf., plus haut, le dieu *Chnouphi* et le sage *Chonouphis*.

Il est à croire, en effet, que dans la formule cabalistique employée par Pathelin, le premier mot désigne la divinité dont il invoque la puissance, et c'est le Dieu de la force combative et répulsive, puisqu'il s'agit d'éloigner des fantômes menaçants. Quant aux deux autres mots, *carimari*, *carimara*, ils rappellent ceux qui terminent fréquemment les incantations magiques. Par exemple, dans « Les cinq livres *De l'Imposture et Tromperie*... pris du latin de J. Wier... par Jacq. Grénin de Clermont-en-Beauvoisis, médecin à Paris » (Paris, Jacq. du Puy, 1567), on lit cette courte formule, à prononcer trois fois pour ouvrir les portes : « *Arato hoc partiko, hoc* **maratarikin!** » De même, le texte de la première *tabella* d'Hadrumète signalée plus haut porte comme clausule : Ἀχραμμαχάλλα! Et, dit M. Maspero [p. 302-303], « ce n'est plus un nom ou épi-« thète de la divinité ou des divinités qu'on in-« voque : c'est plutôt une injonction dernière; et, « d'ordinaire, les syllabes dont ce mot décisif est « formé, sont choisies de manière à faire sonner la « voix qui les énonce et à la porter au loin... Les « mots magiques sont composés sur un plan tel, « que les intonations successives, au lieu de se « contrarier, s'appuient et se développent progres-« sivement, jusqu'à donner à la voix du magicien « son maximum d'intensité et de puissance... »

Rien ne saurait s'appliquer plus exactement aux deux mots qu'il nous reste à examiner.

III. — CARIMARI, CARIMARA

Ces polysyllabes, d'une sonorité si vibrante, ne sont évidemment que le même mot répété avec une modification harmonieuse de la dernière voyelle. En général, cette sorte d'*apophonie*, dans son complet développement, présente la succession régulière de trois sons : *i*, *a*, *ou*. Les deux premiers, quelquefois le premier seul, se rencontrent nasalisés : *in*, *an*. On trouve aussi, mais rarement, *a* et *ou* remplacés par *o*. Selon Diez (*Grammaire des Langues romanes*, t. I, p. 65), l'origine de ce procédé serait germanique ; mais l'usage en est si fréquent et si naturel en français, qu'il paraît difficile de le croire issu d'une imitation de langage étranger. Le français possède, en effet, dans son domaine propre, deux particules démonstratives (*ci* et *là*) qui, en s'opposant l'une à l'autre dans le même ordre, ont fait naître des expressions assez nombreuses pour en avoir, à leur tour, provoqué d'analogues : cf. *ceci, cela ; voici, voilà ; par-ci par-là* (Acad., mais *deçà, delà* dans La Fontaine, *Fables*, V, 9) ; *comme ci comme ça* (populaire, d'où probablement *couci couça*[1] (Flaubert, *Mme Bovary*, II, p. 358) ; etc.[2].

1. On dit aussi *couci couci* (italien *così così*). En 1734, une médiocre tragédie de Voltaire, *Adélaïde du Guesclin*, tomba, paraît-il, sur cet hémistiche : « Es-tu content, Coucy ? » — « Couci couci ! » aurait répliqué un spectateur. Cf. V. Fournel, *Curiosités théâtrales* (Paris, Delahays, 1859 : p. 167, et Ed. Fournier, *l'Esprit des autres* (Paris, Dentu, 1881 : p. 93).

2. Rien de plus coulant que cette phrase d'Adr. de Montluc (*Comédie de Proverbes*, II, 3) : « Je lui ay dit *tout ceci, tout cela par-ci par-là, bredit bredat.* »

Les exemples de triple vocalisme sont peu nombreux. Diez (*ibid.*) ne cite que le milanais *flich-flach-fluch* « baragouin » et l'allemand *bif baf buf :* on peut en rapprocher le français populaire **flic flac floc!* et **pif paf pouf!* Mais il y a lieu d'ajouter ce passage de Larivey (*les Esprits*, V, 7, fin) : « Fortuné, hurte à la porte. — *Tic, tac, toc.* — Frappe plus fort. — *Tic, tac, tic, toc.* » Cf. aussi V. Hugo (*Misérables*, IV^e^ partie, livre VII, chap. II) : « C'est du Grand-Châtelet de Paris que vient le mélancolique refrain de la galère de Montgomery : **Timaloumisaine**, *timoulamison!* » Le plus souvent, il n'y a qu'une simple répétition du mot avec changement de sa voyelle finale, et le nombre des syllabes répétées ne dépasse pas quatre :

1° **Pif paf, flic flac* (ou **floc*), **clic clac* (cf. populaire « prendre ses *cliques* et ses *claques* » pour « déménager »), *cric crac*, *micmac*, *tic tac*, *trictrac*, *zigzag*, *bric-à-brac* (cf. « parler *à bricq et à bracq* » et « La marmite est renversée : il n'y a *ni fricl ni fracq* » dans Adr. de Montluc. *Comédie de Proverbes*, I, 7 et II, 3), **de bric et de broc* (populaire), etc. Cf. V. Hugo *Misérables*, II^e^ partie, liv. VIII, chap. VII : « Je connais les *trucs*, les *trocs*, les *trics* et les *tracs*. »

2° *Bredi breda* (Scarron, *Virgile travesti*, III), *brouillin brouillant* (au *Complément* de Godefroy), *cahin caha* (Rabelais, IV, *Nouveau Prologue*) et *cahin cahant* (Xanrof, *l'Encombrement*), *clopin clopant* (La Fontaine, *Fables*, V, 2), *moquin moquat*

(Farce de *Pathelin*, v. 1207 : cf. *broquin broquat* en citation dans la note de Génin sur ce vers), *prêchi prêcha* (populaire), *fouchtri fouchtra* (auvergnat), etc., de quoi l'on peut rapprocher le normand *muchi mora*.

3° « *Mâgny magna*,... de vostre *mercy*, de vostre *maiesta*,... *tarabin tarabas* » (Rabelais, IV, 10); « Tu ne diras plus *cocodi cocoda!* » (refrain d'une ronde rouennaise); *picoti picota* (dans la formulette enfantine de tirage au sort : « Une poule sur un mur... »); *patati patata* (populaire)[1]; etc.

4° « *Strouf, strif, strof, straf!* » crie M. Jourdain, qui, pour mieux parler turc (Molière, *Bourgeois gentilhomme*, V, 4), dérange aussi l'ordre habituel des sons en français; *taratati taratata* (interjection populaire), *carymary carymara* (Rabelais, I, 17), *caribari caribara* (cri des enfants picards qui donnent un *charivari*, dit Littré dans son *Dictionnaire* à l'étymologie de ce dernier mot). Cf. dans V. Hugo (*Misérables*, IV^e^ part., liv. VIII, chap. III) ce refrain des bagnes au XVIII^e^ siècle :

Mirlababi surlababo
Mirliton ribon ribette,
Surlababi, mirlababo
Mirliton ribon ribo.

1. Cf. *patatim, patatam!* dans une berceuse béarnaise signalée par la *Revue des Traditions populaires* (1890, page 280). — D'autre part, J. Tuchmann (*Mélusine*, IV, 280, 281) emprunte au *Traité des Superstitions* de J.-B. Thiers (Paris, 1679) la formule de conjuration suivante : « Et quand vous verrez quelque chose, dites : **Aglatin, Aglata, Calin, Cala**, soiez le bien venu... »

Un autre emploi de *caribari caribara* m'est signalé par M. le conseiller amiénois Octave Thorel, et je n'hésite pas à le donner ici, tant il me semble intéressant à divers titres : 1° nouveaux exemples de l'alternance vocalique en question; 2° argument en faveur de l'originalité gauloise de cette cadence apophonique; 3° présence de mots d'apparence toute cabalistique, justifiée jusqu'à un certain point par le surnom de *carimaros* ou *carimoiros* (bohémiens, sorciers) donné de longue date aux habitants de Bertangles (banlieue d'Amiens); 4° enfin préparation aux explications qui vont suivre. Voici donc la communication de M. Thorel :

Les enfants picards, avant de jouer à *mucher* (cache-cache : cf. vieux français *musser*, cacher), prononcent les mots suivants, qu'ils décomposent en syllabes dont chacune est successivement appliquée à chacun d'eux et dont la dernière doit désigner celui qui « *en* sera », c'est-à-dire devra chercher les autres (à Paris, on dit « *le* sera », à Poitiers « sera *le père* », à Saint-Brieuc « sera *dessous* », etc. : « *Enic cnoc.* — du *pic* du *poc*, — **cari-** « **bari caribara**, — du chic — à monic, la *sanctaba*, « — la *camara* — à *mistram*. — Boure et boure et « *ravatram*, — *mistram*[1]. » A rapporter de la formule

1. Les petits Poitevins se contentent des mots analogues que voici : « *Uni, uno :* de *pic* de *po :* de saint Sabo [= Sabin? ou cf. la *sanctaba?* ; de rave, de chou, ou gué. » Variante aux environs de Lussac-les-Châteaux (Vienne) : *Uni unel :* ma tante Michel; des raisins doux : croque-les-ous. » Autre variante, de Ploubazlanec (près Paimpol), communiquée à la *Revue des traditions populaires* (1893,

du pensionnat des Ursulines d'Amiens[1]: « *Ams tram* « *gram* [corruption probable de l'allemand *eins, zwei*, « *drei*, « un, deux, trois »], — *pic et pic et col* [ou « *com*] et *gram*, — *bour et bour et ratatam*, — « *mistram gram*. — Tu n'en es pas, — mais une « autre que toi — te remplacera. »

Relativement aux deux mots qui nous occupent, on peut déduire des citations précédentes que si Rabelais (I, 17) s'est inspiré du *Pathelin* pour faire crier aux Parisiens inondés « *Carymary carymara!* » les jeunes Picards n'ont pas eu besoin du grimoire de notre farce pour imaginer le leur, tout agrémenté qu'il est de *caribari caribara*. Il n'en existe pas moins entre les deux groupes de mots une ressemblance si frappante, qu'elle invite naturellement à les identifier. La différence, en effet, ne porte que sur une seule lettre, un B ou un M. Or, on a vu ailleurs (tirade normande, vers 876 du manuscrit La Vallière) que l'M est un B nasal et permute assez facilement avec le B. Donc *caribari*... vaut *carimari*...

D'autre part, Littré donne *caribari* comme la forme picarde du français *charivari*, et il a triplement raison : d'abord, parce que la différence des syllabes initiales s'explique par la phonétique comparée des deux dialectes (picard *ca* = français *cha*, comme picard *cha* = français *ça* ou *sa* : voir à la tirade

page 623) par M.-G. Le Calvez : « *Un i, un o;* Cazin, Cazo; Pied de Bourbon; Joseph Simon; Cato, Griffon. »

1. Également en usage à Poitiers, et très littéralement, jusques et y compris le mot *mistram*.

picarde, vers 851); ensuite parce que les deux labiales B et V ne permutent pas moins entre elles que B et M (cf. latin *ripa*, provençal *riba*, français *rive*); enfin, parce que l'idée commune de *bruit* a fait donner à chacun de ces deux mots un emploi analogue, à **caribari** (voir le *Dictionnaire* de Littré) pour désigner une « navette volante », à **charivari** (communication de M. Octave Thorel, ancien ingénieur des Arts et Manufactures) pour nommer « un organe bruyant des *étilles* (métiers à tisser) de nos ouvriers en velours[1] ». Donc **carimari**, **caribari**, **charivari**, ne sont que trois formes d'un même mot.

On se convaincra mieux encore de cette identité par l'examen attentif d'une liste de variantes. Or en voici une cinquantaine, relevées dans divers glossaires bretons, normands et picards, dans celui de Du Cange, dans le *Dictionnaire* de Littré et surtout dans le riche *Trésor du Félibrige* de F. Mistral, qui en fournit à lui seul près d'une quarantaine. Le classement adopté ici est fondé, autant que possible, sur la ressemblance avec le type principal, qui est **charivari**. On remarquera que le même mot se trouve dans plusieurs dialectes, et que le même dialecte admet plusieurs mots différents. Les formes latines mises entre parenthèses ne sont pas données comme originales, mais rapprochées pour

[1] Cf. la double interjection rabelaisienne *tarabin tarabas* et « un **tarabat** », nom rouennais de la *cliquette* (ou **claquette*) des marchands d'oublies (ou plaisirs).

témoigner, au contraire, de l'originalité des formes françaises ou dialectales, ainsi qu'il sera démontré plus loin.

§ 1er. — VARIANTES DU MOT « CHARIVARI »

1° **Charivari**, fin XIVe siècle, dans FROISSART (III, IV, 50); en français, languedocien, limousin et breton de Vannes, où aussi *julori* « tapage » et *chinouri* « croassement » (voir plus bas, n° 17). Cf. XVIe siècle, dans PALSGRAVE, p. 268 : **charrivaris**, *scoldyng or wondring* « criaillerie ou vacarme extraordinaire » (en bas latin *charivarium*, dans DU CANGE).

2° **Charivarin**, sur les rives du Rhône, à Marseille et dans le Var. Cf. le verbe **charivariner** dans LE HÉRICHER (*Histoire et Glossaire du normand*) et **charvarin** dans MOISY (*Dictionnaire de Patois normand*). Voir aussi plus bas, 15°.

3° **Charibari,** en languedocien, rouergat et béarnais.

4° **Charibali,** en languedocien.

5° **Chalivari** (XVe siècle), dans DU CANGE, à *chalvaricum*.

6° **Chalivaliz** (pluriel) au début du XIVe siècle, dans P. BERCHEURE ou BERSUIRE, f° 2.

7° **Chalibari,** en gascon.

8° **Caribari,** en picard (avec **queriboiry,** selon LITTRÉ), en languedocien et en rouergat. Cf. **cari-**

malot, en normand (Moisy); avec deux *l* dans Duméril et dans Dubois.

9° **Tarivàri**, en rouergat; **taribàri**, en languedocien.

10° **Calibàri**, en languedocien, toulousain et vieux provençal.

11° **Calhibàri**, en languedocien; **calhabàri**, en béarnais.

12° **Calhauàri**, en gascon, où aussi **caliénàri**.

13° **Calivaly** (XV^e^ siècle), dans Du Cange, à *chalvaricum*.

14° **Charavari**, en languedocien et niçois (en bas latin *charavaritum*?).

15° **Charavarin**, à Marseille et sur le Rhône. Cf. **chalavarin** (Marseille), **charaverin** et **chereverin** (Rhône), **cherebelin** (Rhône et Vaucluse). Voir aussi, plus haut, 2°.

16° **Charabali**, en languedocien (en bas latin *charavallium*?).

17° **Chanavari**, en dauphinois; **chalavari**, en breton de Tréguier, où aussi *jolori* (qui remonte au moyen breton) et *cholori* « tapage ». Voir plus haut, 1°.

18° **Charavit**, dans Du Cange (à *pelota*, 4); **charavil**, en niçois; **caravil**, en vieux provençal (cf. provençal **caravilha** « noise », dans Mistral); **caravieu**, dans le Var; **charbali**, en limousin; **cherbeli** et **chirbeli**, dans l'Ariège; **carbalin**, en rouergat.

§ 2. — « CHARIVARI » EN LATIN[1]

1° *Charivarium*, C. — 2° *Carivarium*, MLH. — 3° *Charivalli[um]*, L. — 4° *Charavallium*, CML. — 5° *Charavaria*, CL. — 6° *Charavaritum*, ML. — 7° *Chalvaricum*, CML. — 8° *Chalvaritum* (CL) *seu Capvamaritum*, ajoute C. — 9° *Chacaricum*, M. — 10° *Chavaritum*, M. — 11° *Cautuavairum*, M.

Remarquons d'abord que sur les quarante mots environ de la première série, il y en a une vingtaine dont les quatre syllabes présentent les mêmes sons vocaliques rangés dans le même ordre (A, I, A, I) et précédés chacun d'une consonne de même sorte (*gutturale, liquide, labiale, liquide*). On a ainsi très régulièrement : première syllabe, *cha* ou *ca;* deuxième, *ri* ou *li;* troisième, *ca*, *ba* ou *ma;* quatrième, *ri* ou *li*. Tous ces mots étant équivalents de forme et identiques de signification, nous en concluons à l'égalité déjà signalée plus haut : **carimari = caribari = charivari.**

Observons ensuite que tous les mots de la première série appartiennent à la langue commune (dont ils ne sont que des variantes dialectales), et que pas un seul n'a pu venir de la seconde série par voie de formation populaire. Si, en effet, nous tirons des mots de la série latine les mots français que le peuple en aurait formés, nous obtenons, à

1. Abréviations : C, DU CANGE ; M. MISTRAL ; L, LITTRÉ ; H, LE HÉRICHER (voir ci-dessus, § 1er, 2°).

très peu de chose près, le résultat suivant : 1° et 2°, *cherrier*; 3°, *cherrail*; 4°, *chèrevrail*; 5°, *chèrevière*; 6°, *cherrerit*; 7°, *chauveri*; 8°, *chauverit* ou *chèvrement*; 9°, *chèveri*; 10°, *chèvrit*; 11°, *chantever*.

Si, au contraire, nous admettons que les mots de la série latine ne sont que du français latinisé, nous retrouvons les types les plus purs de la première série, ou d'autres analogues, à deux ou trois exceptions près : 1°, **charivari**; 2°, *charivalli*; 3°, *carivari* ou **caribari**; 4°, *charavalli* ou **charaballi**; 5°, **charavari**; 6°, **charavarit**; 7°, *chalvaric*; 8°, *chalvarit* ou *capramarit*; 9°, *charavic*; 10°, *charavit*; 11°, *cantuacair*.

Une nouvelle conclusion s'impose : si le mot primitif n'est pas latin, c'est en dehors du latin qu'il convient d'en chercher l'étymologie [1].

§ 3. — ÉTYMOLOGIE DE « CHARIVARI », ETC.

Scaliger, recourant au grec χάλυψ ou χάλυβος « acier », suppose encore un type latin *chalybaria* « chaudrons », d'où serait venu *charivari*; mais *chalybaria* aurait donné *chaurière*, exactement comme *calidaria* s'est réduit à *chaudière*, et non main-

1. Cf. Génin *Récréations philologiques*, t. II, p. 288) : « Comme « les actes publics, jusqu'à l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539), « se faisaient en latin, on y rencontre à chaque instant des mots « de la langue vulgaire qui n'ont que la terminaison latine. On « trouve ainsi dans le *Glossaire* de Du Cange *grossus*, *blancus*, *blan-* « *cheria*, *borgnus*, *avantagium*, et une infinité d'autres sem- « blables. » On peut y ajouter comme type *messagium*, formé sur *message* venu du bas-latin *missaticum*.

tenu sous la forme *calidari!* Même réfutation pour le mot καρηβαρία « lourdeur de tête » conjecturé par Nicot (*Trésor de la langue françoise*, 1606) : sa forme latine **caribaria* serait devenue *cherrière* en français.

Palsgrave (*Lesclarcissement de la langue françoyse*, p. 889) voit dans *charivari* une sorte d'onomatopée dans le genre de *tintouin :* la différence entre les deux mots est cependant assez sensible, et l'on ne se rend pas bien compte de l'espèce de bruit que l'on aurait voulu imiter par le premier.

Du Cange revient au grec κάρυον « grosse noix », latinisé par Pline et devenu en bas latin *caria*, explication reprise et complétée par Esmangart et Johanneau dans leur édition de Rabelais (Paris, 1823; voir I, 17, note) : « Du Cange, au mot *caria*, pré-
« tend que *carymary* était un cri propre aux habi-
« tants de Boulogne, et qui annonçait la sédition...
« On dit encore proverbialement en Picardie : « Je
« le ferai malgré tous les *carimara* », c'est-à-dire
« malgré tous les propos ou efforts contraires. Ces
« deux mots étranges et burlesques nous paraissent
« être deux variantes de notre mot *charivari*... qui
« signifie en général *tintamarre*, *tapage*, en parti-
« culier le tintamarre qu'on fait à ceux qui se
« marient en secondes noces; et nous croyons le
« mot *charivari* composé du grec καρύ « noix » et
« μαρμάρω, parce que c'était l'usage de jeter des noix
« dans les mariages,... et dans les mariages mal
« assortis, de faire un bruit de chaudrons, de

« poêlons et de *marres*, d'où vient aussi le mot « *tintamarre*, dans le même sens. »

La réalité de cette coutume bruyante n'est pas contestable : *Inibemus ne faciant larvas seu* **carivaria** *super matrimoniis*, « nous les empêchons « de faire des mascarades ou des *charivaris* aux « mariages » (cf. Martene... *collectio*, 38). Mais, d'abord, la juxtaposition de deux substantifs comme *caria* et *marra*, sans relation grammaticale l'un avec l'autre, est un procédé assez rare en latin, où l'on ne cite guère que *suovetaurilia* « sacrifice d'un porc, d'une brebis *et* d'un taureau ». Ensuite, il faut bien le répéter, ces deux mots réunis, sous la forme *carimarra* si l'on veut, auraient abouti au français *chermerre*. Enfin les deux *r* de *marra* se seraient tout aussi bien maintenus que dans *tintamarre* ; or, on ne les voit nulle part!

Selon Tobler (*Dictionnaire étymologique*), la première partie du mot représenterait le latin *calix* (verre, pot, marmite) déjà proposé par Diez, ou le grec χάλκεῖον (chaudière, marmite); la seconde viendrait du sanscrit *cara* (troupe, amas, multitude, d'après Burnouf); le tout signifierait proprement « réunion de marmites et de chaudrons ». Mais, outre la singularité d'un tel mélange linguistique (Toubin en abuse : cf. le passage normand, à **galimafrée**, manuscrit La Vallière, v. 896), le mot primitif qui en serait issu, *cali-* ou *chalicarium*, aurait encore donné en français, non pas même *chalicari*, mais *chaudier!*

Ce qu'il nous faut découvrir ici, c'est avant tout deux éléments constitutifs capables de résister aux réductions phonétiques qui s'opèrent régulièrement dans le passage du latin au français populaire. Or, nous trouvons le premier de ces deux éléments signalé comme tel à la fin du *Dictionnaire général* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas (*Traité de la Formation de la Langue française*, § 196, VI) : « **Ca, cal, cali, chari, coli,** sont les différentes « formes d'un préfixe *d'origine obscure* et *propre au* « *français et au provençal*. Il a, en général, une « valeur *péjorative* : cf. *cabosser*, *camouflet* ; *calem-* « *bour*, *calembredaine* ; *califourchon*, [populaire « *caliborgne*] ; **charivari**, *calimaçon* (normand « *calimachon*). »

Ce préfixe pourrait fort bien être apparenté au verbe *caler* (grec χαλᾶν, latin populaire et italien *calare* « lâcher » : cf. normand *caleux* « lâcheur, fainéant ») ; mais il importe assez peu ici : l'essentiel, c'est qu'il soit bien vivant dans la langue, et d'une signification nettement établie. Or, à ce double titre, nous pouvons l'adopter sans scrupule.

Quant à la seconde partie de *charivari*, les *Dictionnaires* de Larousse et de Littré sont d'accord pour faire honneur à Diez d'avoir remarqué la finale *vari* avec le sens de « bruit » dans un certain nombre de mots : français *hourvari* (cri de vénerie), picard et normand *boulevari*, champenois *houlevari*, bourguignon *visvari* ; piémontais *zanzivari* « gazouillement » ; etc. Que cette finale soit empruntée de

l'allemand *wirren* « mêler, brouiller » (*Dictionnaire* de Hatzfeld), qu'elle se rattache ou non au radical celtique *brag*, correspondant au latin *fragor*[1], ou même, comme dit Littré, qu'on ne sache pas l'interpréter, le point est encore assez indifférent : l'important, c'est qu'elle soit bien et dûment constatée comme existant ailleurs avec le sens qui lui convient ici[2].

Ce double point étymologique une fois acquis, je ne m'attarderai pas à signaler, même à simple titre de renseignement rétrospectif, quelques mots d'apparence intéressante, recueillis d'abord dans les *Mélanges de Mythologie et de Linguistique* de M. Michel Bréal (Paris, Hachette, 1882) : pas un seul de ces mots ne saurait s'unir sans quelque violence aux variantes de *mar* relevées plus haut (à propos de *marmara*), pour former un composé satisfaisant, c'est-à-dire apte à rendre compte de *charivari* comme de *carimara*.

Rien à tirer non plus du paronyme provençal

1. « *Brag-*, m'écrit M. Ernault (6 septembre 1902), n'a pas de titres sérieux à figurer ici. » Je n'en signalerai pas moins une chose curieuse. Le français *fracas*, qui traduit si bien *fragor*, n'est pas de la même racine : il vient de l'italien *fracasso*, employé en ce sens par Dante *Enfer*, IX; *Purgatoire*, XIV, mais composé de *fra* + *casso*, où *fra* = *tra* ; et *tracas*, son paronyme, sans équivalent en italien, est le nom verbal de *tracasser*, dérivé de *traquer*, formé sur *trac*, que certains rattachent au néerlandais *treck* « tirage ». Que de *traquenards* dans les broussailles de l'étymologie !

2. Körting (2e édition, n° 1755) admet cali + vari d'après Darmesteter. Il renvoie, pour d'autres explications insoutenables, à Diez 343, s. v., et à Scheler pour leur réfutation. Il ajoute que Suchier, dans le *Grundriss* de Gröber (I, 664), tire le mot de l'hébreu schôr vachamôr « bœuf et âne » (*Genèse*, XXXII, 5) sans établir solidement ce rapprochement. — Note de M. Ernault.

caro-vira (limousin *charo-vira;* languedocien et gascon *caravira*, *calavira*, *carabira;* catalan **caragirar**), verbe actif et neutre signifiant « défigurer, métamorphoser » et confondu quelquefois avec *cap-vira*, « chavirer » (cf. F. Mistral, *Dictionnaire franco-provençal*) : ce n'est qu'un trompe-l'œil dont les variantes phonétiques ne sauraient toutefois se confondre avec celles de *charivari* (voir ci-dessus).

On peut en dire autant des mots picards **carimeresse** et **carimoirau** ou **carimaro,** signalés, les deux premiers par Jouancoux (*Glossaire de Patois picard*), le troisième par A. Dubois (*Proverbes et Dictons picards :* « Chés **carimaros** d'Bertangles! »). L'origine de ces mots est le latin *carmen*, picard *carme*, français *charme* (enchantement, sorcellerie, au moyen âge). De là en picard *carmer* et *carmeur*, point de départ du féminin **carimeresse** (pour *carmeresse* : cf. en ancien français *charmegneresse*) et du diminutif **carimereau** (pour *carmereau :* cf. français *volereau* (Académie), diminutif de *voleur; truferiau* (La Curne), de *trufeur; sauteriau* (en Brie), de *sauteur;* etc.). **Carimereau** a été corrompu et déformé en *carimoirau* et *carimaro*. Jouancoux traduit *carimeresse* par « femme de rien » : le sens primitif n'a pu être que « sorcière », comme aussi pour *charmegneresse* dans cette citation d'un texte de 1402 [*Arch.*, JJ. 157, p. 254, selon Godefroy, qui donne encore dans le même ordre d'idées : *charmeteresse* « sorcière » (*Rose*, Vat. chr., 1492, f° 64[d]), *charmongne* « sortilège » et *char-*

monguer ou *charmonner* « ensorceler »] : « Le dit Henry appella la dite femme p..., larronaise et *charmegneresse*. » Quant à l'*i* adventice, il l'explique par analogie avec d'autres mots picards, comme **filibustier** (français *flibustier*), **acariné** (français *acharné*), et il compare même les doubles formes latines **balatrones** et *blateriones*, populaire et décadent **Terebonio** pour *Trebonio*, première période impériale **trichilinium** pour *triclinium*, etc. Il y a, en effet, une loi générale d'après laquelle les liquides LMNR dégagent facilement à côté d'elles une voyelle : pour le français *décrotter*, le picard dit **décarotter,** comme du danois *Knut* le français a fait **Canut** et de l'italien *Pulcinella* **Polichinelle** (champenois **Pourichinel*)[1] ; *Srb*, nom du maire de Prague, délégué tchèque au centenaire de V. Hugo, se prononce **Serb** ; dans la bouche des Chinois, les mots *English*, *Français*, sont devenus *In-ki-li*, *Fi-lan-si* ou *Fou-lan-sai*) ; etc. Cf. plus haut, racine première MR.

Quelque ressemblance de forme qu'il y ait entre le **carimaro** picard et le **carimalot** normand, leur différence de sens, comme d'origine, empêche de les assimiler : le premier est un nom d'*agent*, le second un nom d'*acte*, désignant une sorte de cri ou de bruit intense, et c'est aussi ce qui le rend

1. Dans le bassin du Niger, en amont de Tombouctou, se trouve le pays de *Tekrour* ; ce mot berbère, prononcé *Tokoror*, *Tokolor*, est devenu pour nous **Toucouleur** (cf. Faidherbe, *Essai sur la langue poule*).

ici préférable. Et cependant, il aurait été bien séduisant, en parlant de l'antique mot cabalistique **Kasam,** spécialement employé pour la divination de l'avenir[1], d'y voir la base du vieux latin *casmen*, qui répond lettre pour lettre au sanscrit *çasman* « invocation » (Bréal et Bailly, *Dictionnaire étymologique latin*), et de là passer à *carmen*, picard *carme*, d'où *carmer*, *carmeur*, *carmereau*, *carimereau*, **carimaro !** Mais aux difficultés déjà signalées s'ajoute un doute étymologique : quoique MM. Bréal et Bailly n'admettent « point de parenté entre *carmen* et *cano* », qui semblent pourtant venir de la racine *ças*, *çans* « chanter » (A. Lefèvre, *Races et Langues*, p. 269), M. Louis Havet (*Mémoires de la Société de linguistique*, VI, 1er fascicule) émet cette brillante hypothèse que *carmen* serait pour **canmen* (dans le même rapport avec *cantus* que *conamen* avec *conatus*) et que semblablement *germen* serait pour **genmen* « la pousse », de la racine de *gigno*, *genitus*, *genus*...

Je ne citerai que pour mémoire le mot **Rahimara,** nom magique de la Terre en automne, selon le Dr Gérard Encausse dit Papus (*Traité élémentaire de Magie*, p. 278; Paris, 1893) : les deux premières consonnes (R, *h*) ne correspondent nullement à celles du mot qui nous occupe.

Un paronyme plus difficile à éliminer (un ho-

1. « Vox **Kasam** videtur, etiam Hebræis auctoribus, peculiariter « ad futurarum rerum præsagia pertinere » (J. Wier, *De Præstigiis dæmonum et incantationibus* (Bâle, 1564; p. 104).

monyme, pour parler plus exactement), c'est **carimara** même, que l'on trouve ailleurs avec deux sens assez rebelles à une explication d'origine. Selon Ménage (*Dictionnaire étymologique*, 1694), **carimara** signifie un amas confus de meubles ou de livres, vendus en gros sans les examiner, et en picard, un bohémien (origine inconnue); à Florence, il y aurait une rue de *Calimara*, et l'*arte di Calimala* ou *Calimara* désignerait le « mestier de certains faiseurs de draps ». Le mot signifiant « bohémien » va revenir en question tout à l'heure; mais j'ai vainement cherché pour les autres le moindre renseignement dans les glossaires italiens et jusque dans le grand *Vocabolario degli Accademici della Crusca* (in-f°. Venise, 1623). Peut-être l'acception « d'amas confus » s'est-elle dégagée métaphoriquement de *carimara*, comme de *charivari* on peut tirer celle de « cacophonie, confusion », et Cotgrave donne *carymari*, *carymara* avec le sens de *charivari*. Quant à la rue et au métier de *Calimara* ou *Calimala*, je ne saurais formuler aucune hypothèse nouvelle, la précédente pouvant à la rigueur s'y appliquer encore, puisque aussi bien, « dans l'ancien parler de Chaumont-en-Bassigny (sur lequel M. Urb. Chatelain, professeur agrégé au lycée Voltaire, a fait une étude restée manuscrite, dont il me détache obligeamment cette note), « le mot **caribala** a le sens de *débarras, objets de rebut* », parfaitement d'accord avec la première acception signalée par Ménage pour **cari-**

mara. Enfin la synonymie des deux mots se trouve encore justifiée par *la* **Caribarye** *des Artisans*, titre ironique d'un recueil de chansons anciennes cité par Ed. Fournier, à propos de la *Comédie de Chansons*, dans son *Théâtre français au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle* (p. 479 *a*, n. 2; 493 *a*, n. 1).

Le second sens problématique de **carimara,** « *la natura delle donne* », est donné sans explication ni renvoi au texte (l. 17) par l'édition anonyme de Rabelais publiée à Paris en 1823 chez L. Janet (t. III, *Erotica verba*) : on nous excusera de passer outre, surtout quand la grande édition de Le Duchat (Amsterdam, 1741) reste muette sur ce point; mais il se pourrait que le mot ne fût pas sans quelque analogie d'origine avec le suivant.

« **Caramara,** visage noir, bohémien; vient de l'espagnol... » Tel est le texte de Legrand (*Dictionnaire du Patois de Lille* ; Lille, 1856); et, sans expliquer si ce mot ne serait pas une corruption de *cara mora*, vieux français *chère more*, « figure noire », l'auteur fait deux citations, du moins assez probantes :

1° « Le vii^e^ juillet 65, Jehan, Fernande et Marg. Phles, frère et sœur[s]..., habitués à la mode des Égyptiens et *Carmaraz*, ont été constitués prisonniers en la paroisse de Houppelines sur la Lys... » (La Fons Mélicocq, *Introduction aux coutumes de la ville d'Estaires.*) — 2° « En 1703 furent fustigés un homme, une femme et un bossu, une bernatière

(vidangeuse) et deux *caramaras*. » (Derode, *Histoire de Lille*, t. II, p. 191.)

On a vu plus haut Ménage appliquer le sens de « bohémien » au mot *carimara*, selon lui picard et d'origine inconnue : il paraît bien maintenant que ce *carimara* est une autre forme du flamand *caramara*, nom par lequel on désigne aussi les « masques » en rouchi ou dialecte du Hainaut (cf. Edélestand Duméril, *Dictionnaire du Patois normand*, Caen, 1849, au mot **Carimallot** « charivari » dans l'arrondissement de Vire et de Bayeux ; et pour les dialectes, voir Diez, *Grammaire des Langues romanes*, t. I, p. 117).

VI. — CONCLUSION

Du rapprochement de ces derniers mots à la fin de ce long mémoire, que faut-il conclure ? C'est que l'auteur de notre farce, voulant mettre dans la bouche de son héros une formule d'exorcisme contre des « gens noirs », lui fait d'abord invoquer une divinité belliqueuse ou brillante, **Marmara !** Après quoi, jouant sur la ressemblance des mots *caribari* et *charivari* d'une part, *caribara* et *carimara* ou *caramara*, d'autre part, il lui fait plaisamment prononcer **carimari, carimara !** comme pour effrayer des spectres malfaisants par la double idée de vacarme et de figure noire, le tout au moyen de deux mots sonores, énergiquement arti-

culés, aux finales bien graduées : en résumé, le spécimen raccourci d'une véritable incantation [1].

Ainsi paraît jusque dans les moindres détails la preuve éclatante de la science étendue et de l'art profond d'un écrivain de génie dont on ne saurait trop regretter de ne pouvoir livrer le nom à l'admiration des esprits délicats.

1. Un de mes collègues et amis, M. Marcel Haure, mathématicien de profession et philologue par goût, se dit obsédé d'une conjecture assez originale. Suivant lui, puisque *carimari* n'est qu'une autre forme de *carimara*, il ne serait pas impossible que notre formule d'incantation fût toute grecque : Μάρμαρα, καλ'ἡμέρη, καλ'ἡμέρα! « Brille, beau jour, belle journée! » En grec moderne, en effet, on prononcerait : *Marmara, kal'iméri, kal'iméra!* Les différences phonétiques sont presque sans importance, et le sens général s'adapterait assez bien au contexte. Mais ce grec serait trop incorrect. L'impératif *μάρμαρα est un barbarisme : le verbe μαρμαίρω ne s'emploie qu'au présent, et l'impératif aoriste donnerait *μάρμαρον à la seconde personne. *μαρμαράτω à la troisième. L'adjectif féminin *μαρμάρα, dont on pourrait encore tirer parti pour une phrase elliptique, n'est pas plus usité : μάρμαρος « brillant » sert pour les deux premiers genres. Enfin il serait étrange que, dans la même phrase, le mot signifiant « jour » eût successivement la forme ionienne ἡμέρη et l'attique ἡμέρα. — Je passe sous silence d'autres hypothèses encore plus éloignées de la vraisemblance.

INDEX

GÉNÉRAL ALPHABÉTIQUE EXPLICATIF

A

A pour E : 179-180, 190, 284, 416 (et note).
A pour I : 414.
A final élidé : 257 (note).
— — devant voyelle : voir **hiatus**.
— — (français) remplacé par E (picard) : 290.
— — (lorrain) pour **ai** (français) au futur : 253, 255-256.
-a (thèmes celtiques en —) : 393 (et note).
-a (accus. plur. neutre) pour **-is** (ablat. plur.) : 394.
a : voir **hélas** !
a (breton) : 107.
à (prép.) : avec *sembler* (311-312) ; — devant pronom personnel (314).
à pour *dans* : 344.
à pour *de* : 88, 222 (note 3).
à « pour, en vue de » : 367.
Abælardum (ad Petrum —) : 55
abaubi, *abaubis*, *abaubit* : 276.
abeille : 309 (note).
Abélard : 36, 55 (note 1).
abellana « aveline » : 414.
abeubi : 276.
ἀβλαναθαναλβά : 429-430.
Ablatif-*locatif* devenu *nominatif* : 391.
Abort (Edmond) : 186 (note 1).
abracadabra : 428 (et note 2), 429.
ἀβρασάξ, ἀβραξάς, **abraxas** : 424 (note 2), 428 (note 2).
Abréviation (signes d') : 100, 116, 141, 142, 156, 410 (note 2).
abri (orthographe) : 239.
abstrait (langage —) : 359.
Académie française (*Dictionnaire de l'* —) : 1, 2, 3, 11, 33, 149, 225 (note), 233 (note), 301, 309 (note), 320 (note), 350, 359, 367, 435, 449.
— (*Sentiments de l'Académie sur le Cid*) : 313 (note).
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (*Comptes Rendus des séances de l'*) : 43 (note 1), 427. — Voir aussi *Mémoires...*
acariâtre : 328.
acariné (picard) : 450.
acater (wallon) : 230.
acciam : 65, 67.
Accords (Tabourot, dit le sieur des —) : 376.
accroire « vendre à crédit » : 305.
Accusatif pour *ablatif* ou *locatif* : 391, 392.

Accusatif pour *nominatif* : 391-392.
Acharnenses Aristophanis—): 43.
Acharniens Les —) : 43.
ἀχραγμαχᾶλλα : 434.
ἀχραλαναξόα : 429.
Actif substitué au *Passif* (conjugaison du bas latin) : 400.
ad « en vue de » : 367.
Adages français du XVI^e siècle : 397.
Adam Lucien, *Essai sur le patois vosgien* : 211, 243, 253, 255.
Adam de la Halle : 21, 186 note 1, 240, 248, 282, 328, 380.
Adam drame ou mystère d') : 51.
Adam ou *la Feuillée* : voir *Jeu...*
Adélaïde du Guesclin : 435 (note 1).
Adenet le Roi ou « le Roi des Ménestrels » : 273, 276. — Voir aussi *Berte aus grans piés*, *Enfances Ogier le Danois*.
adieu (formules d') : 207, 380 (note).
adieu (origine du mot) : 380 (note, fin).
aditare : 176.
adnare : 176.
Adone ou *Adonis* (poème) : 27.
***adripare** : 176.
***adsatis** : 290.
Adverbes (ou *locutions adverbiales*) devenant *substantifs* : 391.
adversus (adverbe) : 391.
aéronat (néologisme) : 177 (note).
af pour *ab* : 392.
Ἀγαθοδαίμων : 344, 424 (note 2).
agis (*Quid* — ? : 387.
Aglatin, Aglata : 437 (note).
agnomen : 363.
Agrippa (*Henricus Cornelius*) : 431 (et note), 432.
aï pour *aist* : 110 à 114, 341.
aibaubi (verbe et adjectif en lorrain) : 276.
Aiglon (*L'*) : 33, 327.
Aiguisement des *voyelles finales* en ancien français : 257 (et note).
-aille, suffixe collectif et péjoratif : 283.
ainsi m'aïst Dieus : 114, 374.
ais te vus dunc : 208-209.
aist (formes diverses) : 110-111, 113, 374, 379 (vers 116).
ala « aile » : 177.
ἀλαλά : 134.
alare : 176-177.
alast (interjection) : 82 (vers 913).
alcoran l') corrompu en « *l'an quarante* » : 307.
Alembert (d') : 367.
aler : 176-177, 354.
alerte : 144.
Aleschans : voir *Aliscans*.
Alexanderlied (*Zum*) : 335.
Alexandre (C.) : 425 (note).
Alexis : voir *Vie de saint* —.
Aliscans ou *Aleschans* (chanson de geste) : 302.
aller (étymologie) : 176-177.
— (prononciation) : 376.
Allusion à la *Farce de Pathelin* : 63-64.
Altfranzösische Lieder und Leiche : 337.
amâ sanscrit), ἄμα : 371.
amande : 246, 402 (note).
amans « aimé » : 381.
amare (latin) : 177.
Amboise (Fr. d') : 11, 62.
ambulare : 176.
amender : 416 (note).
amener « emmener » : 416 (et note).
amer (ancien verbe français) : 177.
am-euz (breton) : 89.
amin « amis » : 245, 246 (cf. argot *aminches*).
Amis et Amiles : 226.
ammener « emmener » : 416 (et note).

-amment-pour-*ament* : 416 (note, fin).
ammoine « emmène » : 416.
Amours de Marie (Les) : 113.
Ampère (J.-J.), *Histoire de la formation de la Langue française* : 402.
ams tram gram : 439.
amygdale : 246.
an pour *en* : 416.
anacrouse : 132.
anacyclique (vers) : 429 (note 1).
Analogie (exemples d') : 173, 181, 187, 233 (note), 294, 340, 347, 366, 375, 402 (note), 410 (note 2), 450, 453.
analytique (langage) : 407, 408.
Ananizaptam : 429.
anar : 175, 176, 376.
anare : 176.
Anciennes chansons normandes : 318.
Anciennes provinces de la France (*Les*) : 222, 268.
Anciens glossaires romans : voir Diez.
Anciens textes (*Recueil d'*) : 250, 266.
anciien : 309.
andar, andare : 176.
andarmene (italien) : 364.
André (le petit Père —) : 26.
André (ou Andrieu) de la Vigne : 22 (et note 4), 23, 317.
Andria ou « *l'Andrienne* » : 398, 407.
Andromaque : 354.
Ane (fête de l') : 55, 56.
anemi « ennemi » : 416.
anegar « noyer », verbe : 416 (note).
aner « aller » : 176.
Anglicismes (exemples d') : 84.
Anier (*l'*) : 17 (note 1).
animau pour *animal* : 323.
anme « âme » : 422 (note).
Anna Perenna (déesse) : 17.
annare « aller » : 176.
ânonner : 39.
Anquetil-Duperron : 43.
antan (d') : 354 à 356.
antenois : 356.
antes (d') : 355.
Anthologie picarde : 276.
anui « ennui » : 91, 416.
anuit « aujourd'hui » : 416.
ἅπαξ εἰρημένα : *festal*, 149; *gigone*, 186; *bote*, 224; *stan*, 243; *grolet*, 358; *guerbonnée*, 365.
Apocope (exemples d') : 7, 8, 40, 113 (et notes), 306, 363.
Apophonie (exemples d') : 179-180, 190, 195-196, 245-246, 414, 435, 438.
Apostrophe de *grand'mère* (l') : 347.
appâter : 2.
appresser : 292-293.
apresse : 292, 293.
aprest : 292 (et note 4).
aproiche : 293.
Apulée : 18 (et note 1).
Apulia, *Puglia*, Pouille : 383.
aqueisiez : 209.
ara, arâ « aurai » : 255.
Arabe *déformé* (exemples d') : 42.
aragne, de *aranea* « araignée » : 414.
araigar : 416 (note).
« Arbitre du bon goût » : 49.
Arbois de Jubainville (H. d'), *Déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne* : 392.
Arbois de Jubainville (H. d'), *Eléments de la Grammaire celtique* : 393.
arc de saint Miché : 310.
Archaïsmes : 110, 160, 200, 214, 264, 273, 288, 312, 337, 364, 365, 366.
Archevesque (Hue) : 286.
Archi-Patelin ou *archipatelin* : 3, 11, 405.
Archives de la Manche : 351.
— *du Rhône* : 1.

Arena : 54, 62.
Arétin L' : 27.
argaut : 40.
argot : 15, 40, 52-53, 63, 70, 71, 72 et note 1.
arière ou *arrière* : 283.
Ariomardas : 423.
Arioste L' : 27, 28.
Aristide de Milet : 18 (note 1).
Aristophane : 14, 17, 41, 42, 43 note 1, 74, 325, 328.
Aristophanis Acharnenses : 43.
Arkel Jean d' : 312.
armaire : 414.
arme « âme » : 422 (note).
Arme-Dieu. *Arme N.-S.* : 350.
Armes de Paris (Les) : 389.
armoire : 414.
Armorial général de France : 329, 330.
aronde, *arondelle*, *arundelle* : 414.
arracher : 416 (note).
arreigar : 416 note.
arrière ou *arière* : 283.
arriver étymologie : 176.
Ars d'amour, de vertu et de bonneürté : 312.
Arsy Jan Louys d', *Grand Dictionnaire françois-flamen* : 139.
Art poétique de Boileau : 31, 337.
Article *défini*, désignant chose très connue : 367.
Arvernus « Clermont-Ferrand » : 394.
Asinaire L' : 17 note 1.
Asinorum festum : 56.
asseoir formes : 384.
assez picard) : 290.
Assimilation exemples d' : 9, 176, 193.
assit s' pour *s'assied* : 384.
Assonance : voir Rimes réduites à l'*assonance*.
assonancés exemples de vers — : 264.
âstant lorrain : 243.
Astronomica : 424 note 2.
ataker, *atakier*, *ataquer* : voir attaquer.
Atellanes : 17, 48, 49.
Atellanis (De Fabulis) : 50.
atendre s'y) : 373 (et note).
atracatetra (*atracatatra?*) : 429.
attacar, *attaccare* (italien) : 318 (et note 1).
attacher, attaquer : 317-318, 369 (3e vers).
Attraction *modale* : 337.
— *numérale* : 398.
— *casuelle* : 428 (n. 1).
« attribut de Lorraine » : 221, 396.
au, diphtongue latine : 407.
-au final pour *-al* : 323.
aualen breton) : 93.
Auber compositeur) : 69.
Aubertin Charles) : 354 (note), 405.
Aubigné (Agrippa d') : 368.
Aubrion J.) : 234.
auca « oie » : 407.
Aucassin et Nicolete : 111, 282.
aucunui : 188 (note).
audacïeux : 313.
auguste de cirque : 41.
auguste « août » : 221 (ligne 7).
Augustin saint) : 381.
Aulnoye (de l') : 183 (note 3).
Aurelianum. *Aurelianus*, Orléans : 395.
Auscius « Auch » : 394.
austant lorrain) : 243.
autant d'). « à qui mieux mieux » : voir boire...
Auteur inconnu de la *Farce de Pathelin* : 18, 27, 178, 245, 255, 260, 288, 295, 333, 348, 352, 367, 397, 398, 455.
autheur : 1.
Authon ou Autun (Jehan d') : 153.
auto apocope) : 8.
autrou breton) : 93.
autrui datif pur) : 188 (note).
avantagium : 444 (note).

Avare (*L'*) de Molière : 338.
Ave, maris stella (mimè) : 53.
aveline : 414.
Aventures du baron de Fœneste : 368.
avertin : 328 (note).
aveuglir : 384.
aviiez : 309.
Avo donni : 47.
Avoir, verbe impersonnel, avec ou sans *y*, avec ou sans *il* : 350 (et note), 364.
azarder : 402 (note).
aze « âne » et « taon » : 320.

B

B pour M : 369.
B pour V : 440.
Baal (phénicien) : 424 (note 1).
Bacchides (Les) : 406 (note).
bacon « lard » : 92.
Badin « comique » : 52, 272.
Bæna : 83.
baére « boire » : 341.
bafrée ou *bâfrée* : 368, 369, 370.
Bague d'oubli (*La*), comédie : 30.
bail, *bailler*, *bailleur* : 243, 314.
bailli, *baillif*, *baillin* : 183 (note 3).
Bailly (Anatole) : 423, 451.
baisas (impératif limousin) : 59, 241 (note).
bajulare : 243.
balatrones (latin) : 450.
balbus « bègue » : 275.
Ballade de la Marguerite : 258.
Ballade des Dames du temps jadis : 36, 226, 356.
Ballades... du temps jadis : 209.
balle, *ballon*, **ballonner*, *ballonnement* : 366.
Balzac (Guez de) : 7.
Balzac (Honoré de) : 71, 73, 87.
Balzac de Rodin (le), statue : 16.
Banzer (Dr Adalbert) : 103 (note 1).
Bar (chaldéen) : 424 (note 1).
baracher, *baraser*, *barasser*, *barater* : 385.
baratator : 404.
Barbar, *Barbara*, *Barbare*, *Barbarei*, *Barbarie* : 423-424.
Barbelo : 424 (note 1).
Barber : 423.
Βαρβηρώ : 424 (note 1).
barka : 42.
barun « baron » : 311-312.
Barzaz-Breiz (*Le*) : 83.
Basilide : 428 (et note 2).
basilidiennes (pierres —) : 428 (note 2).
basque (spécimen de langue —) : 53 (note 1).
Basselin (Olivier) : 336.
bâton « arme » : 144.
Baudelaire : 32.
Baudouin de Sebourg : 208, 289.
Bauer (A.) : voir Diez (*Anciens glossaires romans*).
Bauer (Henry) : 16.
bauffreux, *baufrée* : 368.
bawatte, *bawotte* : 234-235.
Bayeux (*Essai historique sur la ville de —*) : 327.
Bayeux : voir **foireux** et **clichard**.
« Bayeux (Mme de — » : 324.
**bayonnaise* (sauce) : 369.
bé (adverbe ou interjection) : 303, 311, 322, 338-339.
bé « bois », impératif : voir **bés**.
Beaumarchais : 69.
Beaurain (Narcisse) : 263.
Beaurepaire (Ch. de) : 298, 332-333.
**beauve*, *beauvotte* (lorrain) : 234.
bècco cornúto (italien), *beccornu*, *becque-cornu* : 361 (note).
bédame (interjection) : 303.
bé dea (interjection) : 303, 322.
Bédier (Joseph) : 53 (note 1).
bée (interjection) : 339.
Beggards (hérétiques) : 268.
beire « boire » : 375.

Bellarmann : 46.
Bellaut (Remy) : 30, 62, 155, 181, 328 note.
« belle main » : 225.
Belle Plaideuse La : 113 note 2, 271.
Bel men : 65.
belua (latin), *belva* (italien) : 234.
ben pour *bien* : 303, 311.
bene (latin) : 303.
Bénédiction (formules de —) : voir Invocation.
Benedit ou Benoit (*Chronique des ducs de Normandie*) : 153, 190.
bénef (apocope) : 8.
benêt : 8 (note 1), 271.
Benoist (Eugène) et Goelzer (Henri), *Nouveau Dictionnaire latin-français* : 381.
Benoît : 8 note 1, 271.
Benoit de Sainte-More : 265, 304, 336, 373 (note).
Benoit (saint) : voir *Règle de...*
Beolo ou Biolo (Ange) : 52.
bera, futur de *beire* « boire » : 259.
Berber « Mars » : 423, 424.
Bercheure ou Bersuire (P.) : 141 6°).
beré, futur de *beire* « boire » : 340, 375.
berée, bereie, bereis, conditionnel de *beire* « boire » : 340, 341.
Bernard (saint) : voir *Sermons de... Sermon pour... Epistle...*
bernatiere : 453-454.
beroie, beroye, conditionnel de *beire* « boire » : 340.
Béronie et Vialle (*Dictionnaire du patois du Bas-Limousin*) : 170, 172, 193, 197.
Bersuire : voir Bercheure.
Berte aus grans piés : 88, 252, 273, 353, 416.
bés « bois », impératif : 340. — Voir plus loin BTKG.
bête à bon Dieu : 320.
beura, futur de *boire* : 259.
béure « boire » : 341.
Beuve (Louis) : 181 (note), 210 (note), 319.
beuvra, futur de *boire* : 259.
bevrai, futur de *boire* : 259.
bevraie, conditionnel de *boire* : 340.
bevroit, conditionnel de *boire* : 259.
bezef : 42.
bezo mieux que *bezou* (breton) : 114.
bianc (haut breton) : 181.
bianco (italien) : 181.
Bibbiena : 27.
bibelot : 402 (note, fin).
Bible de Sapience : 188 (note).
BibliothèqueNationale (fonds *pathelinesque*) : 102, 126.
Bibliothèque municipale de Rouen : 203, 252.
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes : 11 (5°).
Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes : 51 (note 2), 416 (note).
*Bibliothèque française d'*Antoine Duverdier : 2.
bié pour *blé*, en haut breton : 181.
bié pour *bien*, en picard : 310.
bier « bière », en flamand : 372.
bieu (Je *reuy* —) : 180 (3°).
bif, baf, buf : 436.
Bigarrures du sieur des Accords : 376.
Bigot (Manuscrit de l'érudit Emery —) : 83, 84, 92, 144, 153, 154, 173, 175, 179, 185, 198, 233, 234, 241, 243, **254**, 269, 274, 284, 287, 380, 385, 388.
bimbelot : 402 (note, fin).
Biographie médicale : 330.
Biographies normandes (diverses) : 329.
Biolo ou Beolo (Ange) : 52.
biou : 180.

Birch-Hirschfeld : 50 (note 1).
blancheria, blancus : 444 (note).
blason, « dicton injurieux » : 221.
Blasons ou **Dictons** divers : 219, 221-222, 267, 268, 324, 327-329, 397.
Blason libre de la France : 222.
Blason populaire de la France : 222.
Blason populaire de la Normandie : voir Canel.
blaterones (latin) : 450.
βλάξ : 369.
blet : 369.
bleu pour *bieu*, dans les jurons : 181.
Blois (foireux de —) : 329.
Blosseville (de) : 372.
Boccace : 27.
Bochart (Samuel) : 46.
Bodel (Jean) : 51, 200, 291. — Voir aussi *Saxons*...
Bodin (Jean) : 427.
Boïardo : 302.
Boïeldieu : 15.
Boileau : 13, 30, 31, 337, 338.
boire (futurs divers) : 259.
boire *à* [la santé de] *quelqu'un* : 262, 340.
boire *à tire-larigot* : 262-263 (et note).
boire *d'autant*, « rivaliser en buvant » : 249.
boire *un coup* (formes dialectales) : 341.
Bois-Robert : 113 (note 2), 271.
Boissonade : 274 (note).
boivre « boire » : 242.
Bolte (Dr Johannes) : 102, 103 (note 1), 206 (note), 208, 390, 409, 416.
bonbon : 418.
bondir « bonder » : 384.
bonjour, bonsoir, etc. : 380 (et note).
boquillon : 369.
bor (adverbe) : 418.
bor, *bore, borg, bors*, « bourg » : 352-353.
Borel (Pierre), *Trésor de Recherches et Antiquités gauloises et françoises* : 353, 385.
borg « bourg » : 352 (et note).
borgeois : 352.
borgnus : 444 (note).
bos, *bosc*, « bois » : 352.
« **Bossu d'Arras** » : 21.
Bossuet (Jacques-Bénigne) : 312, 338, 367.
Bossuet (ancêtres de —) : 25 (note 1).
« **Bossuet de village** » : 26.
Bostandji-Baschi : 64 (note 2).
bot, *bota*, **bote, bot**-*oisiaux* : 224, 227, 232, 367.
botte et **botte** : 234, 235.
Boucherie : 276, 402 (note).
Bouchet (Jean) : 58, 250.
boucon « poison » : 267.
bouger : 384.
Bouhours (le Père) : 38.
bouiller, bouillir : 384.
Boulay (C.-E. du) : 331.
Boule de suif : 396.
bouler « bouillir » : 384.
boulevard ou *boulevart* : 239.
boulevari : 447.
boulon : 384.
bouol, *bouole* : 175.
bouque « bouche » : 346.
Bouquets poissards : 70.
bour, *bourc*, « bourg » : 353.
bourdon terme technique : 199.
bourg (et variantes) : 352-353.
Bourg-Achard, *Bourg-Théroulde* (prononciation) : 361.
Bourg-d'Ault (prononciation) : 361 (note).
Bourgeois gentilhomme (*Le*) : 45, 65, 66, 437.
Bournon Fernand) : 389.
bourri, *bourrique* : 348.
Bourru bienfaisant (*Le*) : 52.

Brachet Auguste), *Dictionnaire étymologique de la Langue française* : 6, 159, 192 (note), 383, 413.
Brachet (Aug.), *Grammaire historique de la Languefrançaise* : 395. — Voir aussi *Grammaire des Langues romanes*.
brag- (celtique) : 448 (et note 1).
bran : 346. — Voir aussi bren.
Bréal Michel : 176, 421, 448.
Bréal et Bailly, *Dictionnaire étymologique latin* : 423, 451.
bredi breda : 436 (2°).
bredit bredat : 435 (note 2).
bren, *breneux* : 329, 346.
breton *de Batz Etude sur le dialecte* —) : 108.
breton (haut) des environs de Saint-Brieuc : 181.
breton de Trégnier ou *trécorrois* : 108.
breton fantaisiste : 105.
breton moyen : 108.
bretonismes du *Pathelin* : 79, 84.
Breuil : 216.
brezonek : 83.
Briard abbé Ludovic) : 165.
bric-à-brac et « parler *à bricq et à bracq* » : 436.
bric et de broc (de) : 436.
Bridaine le Père) : 26.
briefve pour *brièvre* : 134.
Britton Guillaume) : 266.
bro « broc » : 352.
broïerâ « broierai », en lorrain : 255.
broquin broquat : 437.
Brossette : 338.
βροτός : 369, 423.
Broudex : 255.
brouillé, épithète de *timbre, registres, entendement* : 199.
brouiller : 384-386.
brouillin brouillant : 436.
brouillir « broniller » : 384.
brouillis : 386.
broulement : 385-386.
brouleur ou broulleur : 386.
broullier : 385.
broullis ou broulliz : 386.
Bruens (abbé David Augustin de) : 1.
brûler : 383.
*bruliare, *brulicare : 384.
*brulire : 382-385, 397.
brullement : 385.
Brunet (J.) : 196 (III, 1°).
Brunetière (Ferdinand) : 338.
Brunetto Latini (ou Latino, qui serait la « vraie forme, assurée par la rime », dit M. Constans dans une note de sa *Chrestomathie*, page 281) : 7.
brusler : 383.
bruslis : 382-383.
brustolare, **brustulare* : 383.
Bruzen de la Martinière : 260.
BTKC : 340.
bu (participe et adjectif) : 260-261.
Buchon (Jean-Alexandre) : 386.
buer (adverbe) : 418.
buer (verbe) : 260 (et note).
buerie « buanderie » : 260.
Buffon : 87.
Bulæus (*Cæsar Egassius*) : voir Boulay.
bulla : 384.
Bulletin de l'Académie royale... de Danemark : 3 (note 1), 217, 267.
Bulletin de la Société archéologique du Finistère : 79.
bullicare : 384.
bura, futur de *boire* : 259, 260 (burons), 379 (burez).
Burnouf (Eugène) : 446.
Butler : 28.
Byron lord) : 29.

C

C *initial* tombé : 363.
C *final* tombé : 138, 352, 361.

C *final* maintenu devant voyelle : 361.
C devant Q : 320.
C pour S : 233 (note), 372, 374 (3°).
C pour T : 189.
Ç' (adjectif démonstratif en normand) : 245.
ca- (préfixe) : 447.
ca (picard) pour **cha** (français) : 439.
cabalistiques (*mots ou formules*) : voir **grimoire, magie.**
cabosser : 447.
cabricias, cabrisciam : 65.
caca d'oie (couleur) : 35.
cacaracamouchen : 67.
cache-tampon (jouer à —) : 262.
cacher « chasser » : 325 (note 1).
cagnon (milanais) : 307.
cahin caha, *cahin cahant, cahy caha* : 246, 436.
cahu « chat-huant » : 272 (note).
« **caillettes** de Caux, — de Paris » : 221.
cal- (préfixe) : 447.
Calandra (comédie) : 27.
calare « lâcher » : 447.
calavira (languedocien et gascon) : 449.
calcare « chaucher » : 421.
calembour, calembredaine : 447.
καλ'ἡμέρη, καλ'ἡμέρα : 455 (note).
caler, caleux : 447.
Caleti « Calètes » : 221.
cali- (préfixe) : 370, 371, 447, 448 (note 2).
caliborgne : 370, 447.
calidaria : 444.
califourchon : 370, 447.
calimachon : 447.
calimafrée : 367, 370.
Calimala, Calimara : 452.
Calin, Cala : 437 (note).
calix : 446.
cals meilleur que *calz* (breton) : 122.
camara (la) : 438.
Camées (Catalogue des —) : 428 (note 2, fin).
Camoens : 52.
Camus (J.-B.) : 26.
Cancionen de Blena : 83.
Canel (*Blason populaire de la Normandie*) : 221, 222 (note 2), 324, 345.
canicula « chenille » : 307.
canmen « chant » : 451.
cano « je chante » : 451.
çans « chanter » : 451.
Cantilène de sainte Eulalie : 282, 285.
cantus « chant » : 451.
Canut, de *Knut* : 450.
Canzone de Pétrarque : 401.
capeluche, *capelure* : 306.
capleuse, *capluche, capluse, caplute* : 306.
capo de Dios (juron espagnol) : 62.
cap-vira « chavirer » : 449.
car « chair » : 192. — Voir aussi **char.**
cara *mora* : 453.
carabira (languedocien et gascon) : 449.
Caractères (Les) : 384.
caragirar (catalan) : 449.
caramara (lillois) : 453-454.
caravilha (provençal : 442 18°).
caravira (languedocien et gascon) : 449.
carboncle ou *carbuncle* : 321-322.
carbunculus renforcé : 321.
carcer : 418.
χαρᾴρία : 445.
carême : 193.
carême-prenant : voir **caresme...**
Carentan *Histoire de la ville de —* : 351.

caresme prenant : 130-131.
caria « noix » : 445, 446.
caribala : 452.
caribari, caribara : 370, 437, 438, 439, **440** sens technique), 443, 454.
Caribarye des Artisans La : 433.
Caricature Histoire de la — : 54.
carillon : 192 (note).
carimallot. *carimalo, carimalot* : 370, 441 (8°), 450, 454.
carimari, carimara : 434, 435, 439, 440, 443, 445, 455 (note).
carimara (substantif), 452 à 454.
carimaro, *carimoiro, carimoiran* : 438, 449, 450.
carimereau : 449, 451.
carimeresse : 449.
carivaria : 446 (cf. 443).
Carmaraz « bohémiens » : 433.
carme (picard : 449, 451.
carmen (latin) : 449, 451.
carmer, *carmeur, carmereau, carmeresse* (picard) : 449, 451.
caro *pilosa* : 307.
caro-vira (provençal : 449.
carpeleuse, *carpelouse* : 306, 307.
carpluse : 306.
carré, carrefour : 193.
carrette : 346.
carrible : 165, 180, 189.
* **carrignon** : 192.
carrillon, carrillonner : 192.
carrue : 346.
carthaginois macaronique : 45.
carymary carymara : 437, 439, 445, 452.
χαρύ, χάρυον : 445.
Cas de M. Guérin Le : 186 (note 1, 227 (note).
Cas *régime*, singulier ou pluriel : 215, 270, 273, 279, 289, 312.
Cas *sujet*, singulier ou pluriel : 214, 215, 270, 273, 277, 288, 289.
ças « chanter » : 451.
çasman (sanscrit), *casmen* (ancien latin : 451.
castuy : 165, 180, 188.
cat « chat » : 345, 346.
cata (latin) : 307.
catalaméchis : 65.
cate (normand) : 306.
caterpilar : 307.
Catholicon de J. Lagadeuc (Le) : 409.
Catin : 272.
cat'pelouse : 308.
catulire « chatouiller » : 384.
Catulle : 118.
cauchemar : 421.
Caulon (F. de) : 196 (III, 2°).
Cazin, Cazo : 438 (note).
ce (valaque) : 199.
ce (adjectif ou pronom démonstratif) et variantes dialectales : 343 (et note).
Célestine (pièce espagnole) : 28.
celle *fin* (*à*) : 307.
Cenalis (Robert) : 268.
cerf-*volant* (insecte) : 320.
Cervantes : 28.
cestuy : 166, 180, 188, **244**.
cet (adjectif démonstratif) et variantes dialectales : 244-245.
cha pour **ça** : 284, 300, 439.
Chabaneau (Camille) : 175, 261, 286, 340, 384.
Chabouillet : 428 (note 2, fin).
chacheplouzen : 306 (note).
χαλάν : 447.
χαλκεῖον : 446.
chalybaria, de χάλυβος ou χάλυψ : 444.
Chamfort : 14.
Champ fleury (Le : 216.
Chan Heurlin (Le) : 255.
chananéen (idiome) : 46.
Chandeleur (étymologie) : 396.
Chanson d'Antioche : 231 (note 1), **422** (note).
Chanson de Roland : 111, 183 (note 3), 194 (note 1), 199, 209, 214, 233 (note), 265, 277, 311, 312, 322, 331, 336, 339, 341, 364, 375.

Chanson des Saxons : 353.
Chansons : voir à *Comédie de chansons*.
Chansons du XI^e siècle : 53 (note 1), 84, 144, 191, 246 note 2), 257 (note), 314 (note), 335 (note), 341 (note), 373, 380 (note).
Chansons normandes du XV^e siècle : 188 (note), 247, 272 (note), 303, 336, 422 (note). — Voir aussi *Poésies et Chansons normandes* et *Anciennes Chansons normandes*.
Chansons *bachiques* (fragments) : 63, 73.
Chansons *d'écoliers* (fragments) : 73.
Chansons *populaires* (fragments) : 288, 361 (note), 437.
Chant des Arvales (Le) : 423.
Chant ecclésiastique (*Traité historique sur le*) : 49.
Chant dans les farces (le) : 89.
Chants historiques français (*Recueil des*) : 55 (note 1).
chantonner : 39, **366**.
CHAPELAIN : 337.
chapeleuse : 307.
CHAPLAIN (graveur) : 68.
chapleuse : 307.
char « chair » : 307. — Cf. **car**.
charançon : 307.
charboncle : 322.
chari- (préfixe) : 447.
charivari : 370, 437, 439, **440** (sens technique), **441-442** (variantes), **443** (formes latines), 444 et suivantes (étymologie), 445 (onomatopée), 452 (sens métaphorique), 454.
charivariner (normand) : 441 (2°).
Charles V (*Le livre des faits et bonnes mœurs du sage roy* — : 101.
Charles VII chez ses grands vassaux : 241 (note).
CHARLES D'ORLÉANS : 275.
charme, « sortilège » : 449.
charmegneresse, *charmeteresse* : 449-450.
charmongne, *charmongner*, *charmonner* : 449-450.
Charroi de Nimes (*Le*) : 304.
charo-vira (limousin) : 449.
charpeleuse, *charpelouse*, *charpelouzen* : 306 (et note), 307.
charpleuse : 307.
charplouzen : 306 (note).
Charroux : voir « vœu... »
CHARTIER (Alain) : 247.
chartré (euphémisme) : 36.
CHASLES (Philarète) : 405.
chasplouzen : 306 (note).
CHASSANG (A.), *Nouvelle Grammaire française* : 314.
CHASTELLAIN (Georges), *Chronique des ducs de Bourgogne* : 356, **386**.
Chasubles vénérées : 351.
chate : 306, **307**.
CHATELAIN Urbain : 452.
chatepleuse : 307.
chateplouzen : 306.
chateplue : 306.
chatouiller : 384.
chaucher (ancien français) : 421.
chaudière : 444.
CHAULIEU : 32.
chavate (ou *chavatte*, *chavaterie*, *chavetier* wallon) : 233.
CHAVÉE : 47.
chawatt, *chawatte*, *chawé*, *chawotte* : 234.
che (italien) : 199.
che démonstratif picard et normand) : 291, 316, 343 (et note), 377.
chelle « celle » : 343 (note).
chen (picard) : 294.
χήν : 39.
chère more : 453.
CHEREAU (Dr Achille) : 332.
cherrette, **cherrue** : 346.
chervoise : 372.

chest « ce » : 343 note .
chen démonstratif normand : 316, 343.
cheval *d'aout* : 320.
cheval *du bon Dieu* : 329.
CHEVALDIN (Louis-Emile) : 103 note 1 , 416 note, fin .
Chevalerie Ogier, La : 366.
Chevaliers au lion, Le : voir CHRESTIEN DE TROYES.
Chevaliers, Les : 325, 328.
CHEVALLET (A. DE) . *Origine et formation de la Langue française* : 402.
CHEVREAU (*Œuvres meslées*) : 7.
chider, chidre. « cidre » : 372.
chidrer « choir » : 372.
chie-en-lit : 33.
chierge : 372.
chinouri (breton) : 441 1°.
Νίκος ἀποπαίων : 328.
chire pour *sire* : 40, 294.
chire « cire » : 372.
chirot « sirop » : 372.
chirurgien ancien français et langues étrangères : 25 note 1 .
chis « ce » : 343 note .
XNOVPHI, **Chnouphi.** *Chnouphy* : 424 et note 2 , 433 (note .
cho démonstratif picard : 285.
CHODZKIEWICZ (Ladislas) : 43.
CHOLLET (Ed. : 165.
cholori breton : 442 17° .
chomas breton : 92.
Νοῦφις, **Chonouphis** : 424 note 2 , 433 note .
chou démonstratif : 291, 343 note .
chouïa : 42.
chouke ou **chouque** : 348.
chousque : 347-349.
CHRESTIEN DE TROYES, *Cligès* : 159, 278, 335.
CHRESTIEN DE TROYES, *Tristan* : 364.
CHRESTIEN DE TROYES, *le Chevalier au lion* : 366.
Chrestomathie de l'ancien français : 2, 35, 159, 160, 166, 199 note 1 , 229, 233 (note), 290, 373 note), 417-418.
CHRISTINE DE PISAN : 401.
chromo apocope) : 8.
Chronique des ducs de Bourgogne : voir CHASTELLAIN.
Chronique des ducs de Normandie : voir BENEEIT.
Chronique de TURPIN : 302.
Chroniques de Saint-Denis : 192.
ch'teci, *ch'tichi, ch'tichin, ch'tilà, ch'tilo* normand) : 245.
chten (picard) : 244.
ch'tillà (wallon) : 245.
chu (démonstratif normand) : 245, 316, 343, 352.
chucre « sucre » : 372.
Chuintement dialectal : 290-294, 316, 439.
churgian : 25 note 1).
CICÉRON : 49, 398, 428 (note 1).
Cid (Le) : 313 note).
cide « cidre » : 352, 372.
cidre : 372, **373.**
Cinna : 344.
clapier, ***clupin** : 363.
***claquette** : 440 (note).
Claquin (métathèse) : 209.
Claude : 271.
CLÉDAT (Léon . *Grammaire élémentaire de la vieille Langue française* : 193, 241 (note).
clic clac : 436.
clichard, *clicher, clicherie, Clichy* (maire de , etc. : 324.
Cliges : voir CHRESTIEN DE TROYES.
cliques *et ses* **claques** *(prendre ses* : 436.
cliquette : 440 (note).
Clodius : 407.
clopin clopant : 246, 436.
clouwée (picard : 160 note 1).
COCCAIO Merlino : 54, 62.
cocodi cocoda : 437.
coer « chœur » : 292 (et note 2).
coglione ! *che)* : 220 (note).
cognatus : 363.

cognominare pour *cognominari* : 400.
coïe, coïon (normand) : 305.
coile (lorrain) : 221.
Colard : 221.
Colas : 221, 271.
Colbert : 8 (note 1).
coli- (préfixe) : 447.
colibertum : 8 (note 1).
colimaçon : 447.
COLLERYE (Roger de) : 250.
colliberti : 8 (note 1).
COLOMBEY (Em.) : 26 (note 1).
COMBALOT (abbé) : 26.
Comédie de Chansons : 63, 453.
Comédie de Proverbes : 30, 63, 86 (note 1), 183, 222 (note 2), 275, 312, 336, 435 (note 2), 436.
***comitissam** : 290.
comme (formes diverses) : 135.
commedia dell'arte : 48.
Commentaire sur Rabelais : 368.
Commentaires de César, publiés par CONSTANS et DENIS : 166.
Commentaires de l'Ecole de médecine (de Paris) : 331.
COMMINES (Ph. de) : 340.
comœdia togata : 48.
compagnon, *compain-s*, **companio-nem* : 242.
conamen, *conatus* : 451.
Conards ou **Cornards** (confrérie des —) : 130.
Conches (foireux de —) : 329.
Condamnacion de Banquet (moralité) : 20, 56, **250**.
CONDÉ (Jean de) : 286.
Conditionnel rendu par l'imparfait du subjonctif : 290 (note). — Cf. le même rendu par l'imparfait de l'indicatif dans LA FONTAINE (*Fab.* III, 11, 4 : « Je **devais** par la royauté Avoir commencé mon ouvrage ») et dans Edm. ROSTAND (*Disc. de récept. à l'Acad. fr.* : « Je **voulais** sourire, je ne peux pas »).
Confrérie de N.-D. du Puy d'Amiens (*La*) : 216.
Congé ou **Renvoi** (Formules de —) : 237.
Conjugaison française (*Histoire et théorie de la* —) : voir CHABANEAU.
CONNIBERT (Alexandre) : 93, **103** (et note 1), 238, 357, 390. — Voir aussi *Veterator*.
Consonnes finales tombées : 311. — Voir aussi L, M, R, F.
CONSTANS (L.) : 166, 174, 178, 180, 186, 188, 192, 193, 200, 417-418. — Voir aussi *Chrestomathie de l'ancien français*, *Commentaires de César*, BRUNETTO LATINI.
Contens Les, comédie : 11, 30, 129.
Contes drôlatiques : 73.
Contes et Discours d'Eutrapel : 12, 239.
Contes et Nouvelles : 29.
contesse : 290.
Contraction (exemples de —) : 84.
Conversion saint Pol : 9, 215, 233, 317. — Voir aussi *Sermon pour la Conversion de saint Paul*.
copain : 242.
cope « faule » : 292 et note 1).
COQUILLART : 246.
CORBLET (abbé) : 53.
corbleu : 180.
corde, cordelle : 7.
cordonnier, *cordouanier* : 307.
Corinthe (crabe de —) : 328.
Cornards ou **Conards** (confrérie des — : 130.
CORNEILLE (Pierre) : 313 (note), 337, 344, 376.
cornillois (langage) : 12.
Coronade, *coronado* : 170-171.
***corruptiare** « courroucer » : 291.
Corruptions de *mots* ou de

textes : voir à **Déformations**...
corsbieu (par le — : 180.
Corssin : 50.
cose picard : 284.
cosi cosi italien : 435 (note 1).
cot « chat » : 346.
Cotgrave (*A french and english dictionary*, 1660) : 61, 307, 358, 368, 370, 372, 419, 452.
couaïe lorrain) : 221.
couci-couça, *couci-couci* : 435 (et note 1).
coueille lorrain : 221.
« **couille de Lorraine** » : 219.
couille et ses dérivés : 220, 305.
Coulai lorrain : 221.
coulée, *couler* : 359.
coup, synonyme de *fois* : 341 (et note).
courechiés « courroucez » : 291.
Couronnement de Louis (*Le* : 286, 302.
courtesy et *courtoisy* breton) : 123.
« **crabe de Corinthe** » : 328.
crache « crèche » : 84.
craindre étymologie : 189.
Cramail (A. de Montluc, comte de — : voir *Comédie de Proverbes*.
Cranctot, *Cranquetot* : 247, 325.
crapaudaille : 283.
Crapelet (G.-A. : 238.
craticula, *craticulum* : 363.
crauler ou *crouler* : 358.
Crébillon le fils : 32.
crêpir « crêper » : 384.
Crétin (Guillaume) : 287.
cri ou *cry*, annonce d'une représentation dramatique : 21.
cris *de guerre* exemples de — : 111, 133.
cric prononcé *cri* : 138.
cric crac : 436.
crient « craint » : 160.
Criquetot : 247.
croch soler : 65 (cf. 67).
croire (2 sens) : 305.
crolée ou *crôlée*, **croler** ou *crôler* (*crosler*) : 358-359.
crouiller, *crouillet* : 359.
croulee, *crouler* : 358-359.
crouse : 132.
Crusca (*Vocabolario degli* Accademici della —) : 383, 406, 413, 452.
ct pour *tt* dans les textes : 130 ligne 5, **223**, 401.
ç'tici démonstratif wallon) : 245.
cueiller « cueillir » : 384.
cul-de-jatte, *cul - de - lampe*, *cul-de-sac* : 33.
culotte : 33.
cur (valaque) : 419.
Curieux de Compiègne (*Les*) : 267.
Curiosités théâtrales : 435 (note 1).
Curiositez françoises : voir Oudin.
Curius Fortunatianus : 395.
Cymbalum mundi : 62, 180, 284, 314, 323, 365, 387 (note).
Cyrano de Bergerac : 31.

D

D initial tombé : 363.
D ou T final : 239.
da (interjection) : 303-305.
daberah (hébreu) : 428 (note 2).
Dame blanche (*La*), opéra-comique : 15.
dameisèle, *damisèle*, *damiselle*, *damoisel*, *damoisèle*, *damoiselle* : 282.
Dancourt : 267.
Danielis ludus : 50, 314.
danmoizelle : 282.
Dante : 27, 52, 448 (note 1).
Daremberg et Saglio : 344, 424 (note 2), 425 (note), 428 (note 2).
Darmesteter (Arsène) : 159, 165, 271. — Voir aussi Hatzfeld...

das « dans » : 346.
Dassoucy : 31.
Date du *Pathelin* : 273, 288, **334**, 349, 352.
Dativus *ethicus* : 417.
datôrem, datûrus : 393.
David (Edouard) : 70, 294, 319.
de (préposition *temporelle*) : 226, **354-356**.
dé pour *del* : 301.
Dé « Dieu » : 286.
dea (et variantes) : 286, **303-305**, 322.
deable : 285-286.
débarrasser : 385.
décan : 424 (note 2).
décarotter « décrotter » : 450.
Dechambre (*Dictionnaire de Médecine*) : 331.
Déclinaison latine en Gaule... (La) : voir Arbois...
Déformations de *mots* : 209, 307, 311, 344, 374, 392, 431, 438 (note), 439, 453.
Déformations de *textes* : 45, 92-93, 100, **123**, 134, 173, 273, 274 (note), 425 (note, fin).
Déformations de la Langue française (Les) : 252.
« **dégobilleurs** d'Ivri » : 221.
Delboulle (A.), *Recueil de vieux mots* : 11, 310.
Delboulle (A.). *Glossaire de la vallée d'Yères* : 358, 368.
Delfour (Joseph) : 26 (note 1).
Delisle (Léopold) : 389.
Delius : 176.
demain : 355.
démandibuler : 61.
démentée (mer) : 307.
demiselle : 282.
Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue (De la) : 27.
demoiselle (et variantes) : 282.
Démonomanie (La) : 427.
démonstratif (adjectif) à sens *possessif* : 357.
démonstratifs (adjectifs ou pronoms) en *patois* : 245, 283 291, 316, 343 (et note).
démontée (mer) : 307.
Démophile : 17 (note 1).
Denis (Ernest) : 166. — Voir aussi *Commentaires de César*.
Denis (nom de deux saints) altéré en *Gris* : 183 (note 3).
Denkschriften der kaiserl. Akad. der Wiss. : 429.
denpeux « depuis » : 325.
Dépit amoureux (Le) : 65.
der (apocope) : 8.
Dernier jour d'un condamné (Le) : 71, 72.
Derniers jours de Pékin : 34.
Derode (*Histoire de Lille*) : 454.
Deschamps (Eustache) : 398, 401.
Deschamps (Gaston) : voir **zut !**
Deschanel (Emile) : 252.
désincornifistibuler : 61.
désormais : 246 (note 2).
Despautère (rudiment de) : 66.
Destrées (Jean) : 216.
détaquer « détacher » : 318.
Deu « Dieu » : 207, 215, **216**, 286.
Deus « Dieu » : 286.
« **Deus aïe !** » ancien cri de guerre normand : 111.
deust ou *deüst* : 289, **290** (et note).
Deux amoureux : voir *Dialogue de...*
devant « avant, auparavant » : 355. — Voir aussi *Mieulx que devant*.
devriez (2 ou 3 syllabes) : 313 (note).
Dex « Dieu » : 214.
dextram cedo : 357.
Dezeimeris (*Dictionnaire de Médecine*) : 321.
di « dieu », en limousin : 170.
di ou *dy*, impératif de *dire* : 264.
dia (et variantes) : 303 à 305.
Δία « Jupiter » et διά « par » : 431.

Diable de Papefiguière Le : 208.
diable et variantes : 285-286.
diabolum : 303.
Dialogue de deux Amoureux : 9, 183.
Dialogue de Mallepaye et Baillevant : 10.
diantre : 183 et notes 1 et 2.
diavle : 285.
dicat. dicit, pour *dicatur, dicitur* : 400.
Dict des Pays : 219. — Voir aussi *Dit... Dictons...*
Dictamen mirificum de Bello Huguenco macaronée : 62.
Dictionnaire des Antiquités : voir Dalmberg...
Dictionnaires étymologiques : voir Brachet, Bréal et Bailly, Diez, Ernault, Kilianus, Ménage, Pourret, Scheler, Stappers, Toubin. — Voir aussi *Anciennes provinces de la France* (« études étymologiques... », *Mélanges d'étymologie française* et *Onomasticon*.
Dictionnaires, Glossaires, Lexiques ou *Vocabulaires* divers :
— *bretons* : voir Ernault, Grégoire, Lagadeuc, Le Gonidec.
— *flamands* ou *néerlandais* : voir d'Arsy, Mellema, Verdam.
— *français* : voir Académie, Cotgrave, Du Cange *Supplément*, Furetière, Godefroy, Hatzfeld, Larousse, Littré, *Trévoux* : voir aussi *Glossaire...*
— *grecs* : voir Estienne Henri, Hesychius.
— *italien* : voir Crusca.
— *latins* : voir Benoist et Goelzer, Du Cange, Estienne R., Forcellini, Freund, Quicherat. — Voir aussi *Vocabulaire... Glossaire...*
— *limousin* : voir Béronie et Vialle.
— *lorrains* : voir Adam (Lucien), Haillant, Labourasse.
— *médicaux* (historiques et biographiques) : 330-331.
— *normands* : voir Delboullé, Dubois et Travers, Duméril, Fresnay, Joret, Kelham, Le Héricher, Le Vavasseur, Métivier, Moisy, Robin (Le Prévost, etc.).
— *picard* : voir Jouancoux.
— *provençal* : voir Mistral.
— *romans* : voir Diez, Körting, Raynouard ; voir aussi *Glossaire...*
— *wallons* : voir Legrand, Remacle, Vermesse.
Dictons des Pays : 250. — Voir aussi *Dict...*
Dictons divers : 345-346, 398. — Voir aussi Blasons.
die « dise » : 264.
Diéu, *diéus* : 170.
Dïeulx : 215.
Dieus ou Dieux (sujet singulier) : 214-215.
Dieux (régime singulier) : 215.
Diex (sujet singulier) : 214-215.
Diez Fr., *Grammaire des Langues romanes* (traduction A. Brachet et G. Paris) : 7, 83, 84, 167, 174, 175, 176, 179, 188, 190, 193, 199, 240, 215, 231 (et note 1, 257 (et note), 261, 284, 301, 308, 343, 355, 356, 365, 371 (note), 376, 390, 391, 392, 400, 401, 405, 407, 408, 413, 417, 418, 419, 420, 435, 436, 454.
Diez Fr., *Anciens glossaires romans* (traduction Bauer) : 209, 301, 384, 385, 416 (note).
Diez Fr., *Lexicon étymologicum linguarum romanarum* : 363, 402 note, 446, 447, 448 (note 2).
Dioou. *Dïou* : 170.
Dious : 170, 215.
direlle pour *dira elle*, aujourd'hui *dira-t-elle* : 257 (note).

Discours sur l'Histoire universelle : 367.
Discours de réception à l'Académie d'Amiens : 70, 319.
Discours de réception à l'Académie française : Voir **Conditionnel.**
Dissimilation (exemples de) : 192 (et note).
dist (verbe) : 291.
Dit de la Dent : 286.
Dit de l'Erberie : 35, 273, 309. — Voir aussi *Dict...*
diu, *dius*, *diux* : 170.
DIV (racine) : 422.
diva ou **di, va** : 264, 303-304.
Divination de l'avenir par un mot cabalistique : 451 et note.
Divinatione (*De*) : 398.
diy (landais) : 170.
dj' ou **dji** « je » : 252, 254, 255.
dle ou *gle* (breton) : 184 (note 1).
do (anglais) : voir **How...** et **What...**
doch (allemand) : 179.
Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps (*La*) : 26 (note 1).
dodo, mot enfantin : 194, 195, **196**, 418.
Doe « Dieu » : 84.
***dominicellam** : 282.
domnizelle : 282.
DONAT : 18, 407.
Don Juan, de lord BYRON : 29.
Don Juan, de MOLIÈRE : 66.
Don Quichotte : 24 (note 1).
dont « d'où » : 130-131.
dor (valaque) : 419.
DORCET (G.) : 67 (note 1), 420.
DOSITHÉE : 197 (note).
Doublets (exemples de) : 246, 318 (et note), 321, 363, 371, 419, 450.
doulche (picard) : 281-282.
drajea ou *grajea* (espagnol) : 184 (note 1).
drame liturgique : 51.
DRELINCOURT (pasteur) : 26.
dringuer : 153, 189, 226.
drink (**tc**) : 153.
drinken (flamand) : 152, 153.
drinker, drinquer : 153.
drôle : 129.
dronken (hollandais) : 261.
*** droupie** : 363.
DROZ : 50.
drugkans (gothique) : 261.
drunk (anglais) : 261.
druppel (flamand) : 363.
DRYDEN : 28.
DUBOIS (A.), *Proverbes et Dictons picards* : 239, 244, 449.
DUBOIS (Louis), *Anciennes Chansons normandes* : 318.
DUBOIS ET TRAVERS, *Glossaire du Patois normand* : 307, 358, 441 (8°).
DU CANGE, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* : 1, 8 (note 1), 224, 225, 227, 250, 260, 325, 344, 359, 367, 383, 388, 390, 391, 396, 401, 403, 404, 407, 419, 420, 421, 440, 441 (2° et 5°), 442 (13° et 18°), 443 (et note), 444 (note), 445. — *Supplément* ou *Glossaire français* : 386, 402, 421.
DUCHESNE (André) : 351.
Ducs de Bourgogne (*Chronique des —*) : 356.
DUFRESNY : 304.
DUMAS père (Alexandre) : 241 (note).
DUMÉRIL (Edélestand), *Dictionnaire du Patois normand* : 348, 358, 441 (8°), 454.
DUMOULIN (pasteur) : 26.
Durand (**M^me^**) : voir **Rend.**
DUVERDIER ou DU VERDIER (Antoine) : 2.
dy ou *di*, impératif de *dire* : 264.
dyable : 285.

E

E pour A : 190, 289.
E pour æ (latin) : 274 (note), 388.

è ou *e* pour *e* final en hiatus : 257 et note.
é final pour ai : 82, 83, 357.
e final picard pour *a* final français : 289.
e final du français supprimé ou ajouté en breton : 99 (IV), 109.
e muet final supprimé, souvent pour la rime : 113 (et notes).
e muet final actuel absent à la 3e personne du singulier (subjonctif présent) : 213-214.
e muet final non compté devant consonne : 82, 113, 306.
e muet final non élidé devant voyelle : 82, 159, 257, 319, 322, 347, 372.
e muet final (ou médial après voyelle) sans valeur fixe : 308, 316.
e médial élidé : 159.
e médial devenu muet : 251-252, 286.
eau, eaue, eave : 159-160 (et note).
ébaubi : voir ebobis.
ébaupin métathèse poitevine : 209.
ébeubi picard) : 276.
ebobis : 275-277.
ἔχειν « être » : 364.
Echiquier de Normandie : voir *Scaccarii...*
Ecole des Femmes (*L'*) : 361 (note).
Ecole de Médecine (*Commentaires de l'* : 331.
Ecole de Salerne (*L'*) : 260.
« écumeur de soupe de soldat » : 222.
Editions du *Pathelin* : 102-103, 127-128, 169, 205.
ee flamand = é français : 146.
Egger Emile), *Eléments de Grammaire comparée* : 7.
ei ou ey flamand) : 138-139.
-ei normand) pour -oi (français : 314-315, 375 (note).
ein, eine, « un, une » : 346.
ἐνεκεῦ : 134.
Eli, eli, lamma sabacthani : 48 (note 1).
Elie de Saint Gilles, pp. G. Raynaud (Société des anciens textes français) : 213, 290, 291, 309.
Elision (exemples d') : 274-275, 306-308, 346. — Voir aussi A final, E final, U final.
Ellipse (exemples d') : 88, 364, 380 (note, fin), 396, 414.
Eloe Sabaoth : 423-424.
Eloge de Perrault : 367.
Eloy (*Dictionnaire historique de Médecine*) : 330.
embarrasser : 385.
émender : 416 (note).
emergere : 176.
emmener : 416 (et note).
-emment pour -*ament* : 416 (note, fin).
« empereur du burlesque » : 31.
Empereur qui tua son nepveu (*Moralité d'ung* —) : 293, 374.
emphatique (Adjectif ou pronom démonstratif—) : voir ille
emport (aujourd'hui *emporte*) au subjonctif : 214.
empoté : 225 (note).
emprie pour *en prie* : 154.
en pour *à* : 263 (note).
en pour *ens* (dialectal) : 278.
-en ou -in : 319.
encal : 325.
Encausse dit Papus (Dr Gérard) : 451.
Enclitiques (exemples d') : 155, 156, 257 (note), 364-365.
Encombrement (*L'*), chanson : 246.
enegar « noyer », verbe espagnol : 416 (note).
Enéide (*L'*) : 426.
Enfances Ogier le Danois (Les) : 350.

enfanchon : 59 (et note 1).
Enfer de Dante (*L'*) : 448 (note 1).
engoulevent : 368.
engrossir « engrosser » : 384.
enic enoc : 438.
Enjambement (exemple d') : 262. — Voir aussi **Rejet**...
enjobeliner : 11 (5°).
enmener : 416 (note, fin).
Ennius : 48, 176.
ennui, *enoi, enui* : 416.
ennuit « aujourd'hui » : 416.
Enqueste de la Simple et de la Rusée : 246.
« **entendre son pathelin** » : 5.
éons des Gnostiques (les —) : 425 (note).
ἔπαθον : 2.
Epigrammes de Marot : 30.
— de Martial : 18.
Epistolæ [*sancti* Hieronymi] : 424 (note 1).
Epistle saint Bernard *à Mont Deu* (*L'*) : 247.
Epitaphe de Pierre Blanchet : 250.
Epithètes redoublées : 232.
épi-tragi-poissardi-héroï-comique (poème) : 70.
Epîtres *farcies* : 49.
Epître a M. Pallu : 221.
équivoqués (vers —) : 287.
-er (français) de *-ire* (latin) : 384.
Er ist : 278 (note).
éra « irai », en lorrain : 255.
éracher, de *eradicare* : 416 (note).
Erberie : voir *Dit de l'Erberie*.
-ereau ou ***-eriau** (diminutifs en —) : 449. — Voir aussi *Response de* P. de Ronsard...
eres « dégoût », en breton (formes diverses) : 119 (et note 1).
-erie (Noms abstraits féminins en —) : 288.
érigne « araignée » : 414.
Ernault (Emile) : 24 (note 1), 25 (note 1), 33 (note 1), 38, 79, 80, 84, 85, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 95, 96, 97 (et note 1), 98-101, 106, 108-111, 114-119, 121, 122, 142, 181, 184 (note 1), 201, 227 (note), 236, 246 (note 1), 247 (note), 257 (note), 265 (note), 278 (note), 295, 306 (note), 316, 320, 322 (note), 325, 349, 353 (note), 392, 393 (note), 413 (note), 418 (note), 425 (note, fin), 448 (notes 1 et 2).
— *Dictionnaire étymologique du breton moyen* : 107.
— *Glossaire moyen breton* : 87, 120, 123, 192 (note).
— *Notes d'étymologie bretonne* : 341.
— *Manuel d'***Ortografe** *française simplifiée* : 416 (note, fin).
Erotica verba de Rabelais : 237, 453.
errouêti (lorrain) : 210.
esbaubely : 275.
esbaubis : 276.
escarboncle : 321.
escarbot : 321-322.
escarboucle : 322.
escarbuncle : 322.
escervelé : 317.
escharboncle: 322.
escharbot : 321.
esche (normand) pour *est-ce* : 316, 319.
Eschyle : 15.
Esclarcissement de la Langue francoyse (*L'*) : voir Palsgrave.
Escoliers (*Les*), comédie : 63, 362 (note).
Esmangart : 445.
espagnol (jargon —) : 52, 68, 72.
espiègle (étymologie) : 29, 302.
Esprit des autres (*L'*) : 435 (note 1).
Esprit de contradiction (*L'*) : 304.
Esprits (*Les*), comédie : 30, 436.
esrâ « serai », en lorrain : 255.
esraigar, verbe provençal : 416 (note).

Essai sur la langue poule : 450 note.
Essai sur le patois vosgien : voir Haillant.
Essai historique sur la ville de Bayeux : 327.
Essais : voir Montaigne.
esse pour *est-ce* : 316-317, 319.
esservelié : 317.
essiant pour *escient* : 317.
essone pour *essoigne* : 200.
Estienne (Henri). *Thesaurus linguæ græcæ* : 194 et note 3, 195.
Estienne (Henri). *Nouveau Langage françois italianisé* : 317, 384, 402.
Estienne Robert. *Thesaurus linguæ latinæ* : 383.
estivalet ou *estivallet* : 235.
Estoile (Pierre de l') : 382.
estraine en pute — : 225.
estreine bonne — : 380.
Estula, fabliau : 258, 293.
eswarder lorrain : 210.
et initial expletif : 379.
et alonim... : 46 note 1.
étilles : 440.
Etourdi (L'), comédie : 305, 313 note, 405.
être emploi *impersonnel* pour interroger sur la santé : 387.
être dans les formulettes enfantines : 438.
Etudes sur le dialecte picard dans le Ponthieu, d'après les chartes des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, publiées dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* tome XXXVII, 1876, pages 5 et 317 : 343 note.
Etudes pour servir à un glossaire étymologique du patois picard : voir Jouancoux.
Etudes de Mythologie et d'Archéologie égyptiennes : 423.
Etudes sur les Proverbes français : 222.
eu picard pour au français : 276-277.
Eugène, comédie : 30.
Eulalie : voir *Cantilène...*
eune « une » : 341.
Euphémisme (exemples d') : 35, 36, 186, 237, 246 (note 1).
Euphonie (exemple d') : 370.
eut, euté, « août, aoûté » : 320.
Evangile aux femmes : 87, 258, 282, 309, 337.
ève « eau » : 159-160 (et note).
Eventus Bonus — : 344.
Evrard de Béthune : 8 (note 1).
Evribo « Euripe » : 392.
exadversus : 391.
exalonim volanus... : 45.
Exemples de Syntaxe grecque : 203.
explétifs Mots — : 178-179 (*or*), 379-380 (*et*), 417 (datif dit —).
ey (Damand) : 134, 138.
Ezechiel (prophète) : 15.

F

F final tombé : 311.
fa (bas limousin) : 193 (cf. 196, III, 3° et 4°).
Fables : voir La Fontaine, Marie de France.
fabliaux : 29
Fabliaux (Les) : 53 (note 1).
— *des XIII^e^ et XIV^e^ siècles* Recueil de — : 293, 413.
— *et contes... du XI^e^ au XV^e^ siècle* : 231 (note 1).
fac (latin) : 193.
facteur « poète » : 22 (note 1).
Faculté de Médecine de Paris (L'ancienne —) : 330-331.
Faculté de Médecine de l'Université de Paris (Notice des hommes les plus célèbres de la —) : 330.
faé « fois, coup » : 341.
fai ou fay, impératif de *faire* : 193, 196 III, 1° et 2°).
fa-i (bas limousin) : 193.
Faidherbe (général) : 450 (note).
Fail (Noël du) : 12, 239.

faire (acceptions diverses) : 387 (et note).
faire du malade : 11 (5°).
fais « faix » : 341.
FALCONET (ou LANCELOT) : 62 (note 1).
falot ; Falots ou **Falotiers** (confrérie des —) : 129.
Falstaff : 14.
Familiares (*ad*), Lettres de Cicéron : 49.
Fanchon : 272.
farce (étymologie) : 49, 50 (note 1).
Farces (*Nouveau recueil de —*) : 267.
Farce du Bateleur : 130.
— *du Bon Payeur* : 226.
— *de Calbain* : 11, 58, 183, 250, 317, 357.
Farce d'un Chauldronnier : 374.
— *de Colin, fils de Thevot le maire* : 10.
Farce du Cuvier : 20, 180, 272, 384.
Farce de Dire et de Faire : 21.
— *des Deux Savetiers* : 112, 304, 317.
Farce des Femmes qui font refondre leurs maris : 85.
Farce des Gens nouveaulx : 215.
— *du Gouteux* : 357.
— *du Maistre d'Ecole* : 374.
— *de Maistre Mimin* : 59, 215, 374.
Farce de Mestier et Marchandise : 56, 374.
Farce du Munyer : 23, 317.
— *de l'Obstination des Femmes* : 20, 237.
Farce du Pasté et de la Tarte : 263, 275.
Farce de **Patelin** *et ses Imitations* (*La*) : 103 (note 1).
Farce de PATHELIN : 12, 60, 74, 77, 79, 81, 82, 102, 104, 111, 112, 117, 124, 131, 139, 149, 171, 173 (et note), 178, 214, 227, 238, 249, 305, 317, 325, 333, 354, 371, 374, 379-380, 383, 385, 386, 387, 390, 413-414, 437, 439. — Voir aussi **Allusion, Auteur, Date, Editions, Imitations, Manuscrits**, *Recherches nouvelles...*, *Nouveau Pathelin*, *Testament de Pathelin*.
Farce de la Pippée : 82, 129, 250, 263, 266, 304, 374.
Farce du Pont aux Asnes : 56, 293, 304.
Farce de Pou d'Acquest : 180, 246, 285, 286, 293.
Farce de la Présentation des joyaux : 267.
Farce des Sobres Sotz : 180.
— *de Sœur Fessue* : 60, 85.
— *des Théologastres* : 20, 58, 263.
Farce des Trois Galans : 272, 335.
Farces *tabariniques* : 63, 245 (note).
farci : 49, 52.
farcire (latin) : 49.
farcissure : 50 (note 1).
farciture : 49, 50 (note 1), 55.
farra « faudrai » : 256.
farsa (latin), **farse**, *se* **farser** : 50 (note 1).
Fastes d'Ovide (*Les*) : 17, 261.
fata, *fatum*, *Fatus* (*Bonus*) : 344.
FAUCHET (président) : 268.
FAURIEL (Claude) : 402.
faut-il (prononciation populaire) : 311.
fay ou **fai** (impératif de *faire*) : 193.
fays ou **fais** « faix » : 341.
fe, fede, fee, fei « foi » : 172.
feim « excrement » : 35.
Feintises du Monde (*Les*) : 5.
feis ou **fois** (normand) : 341.
feiz « fois » : 341.
fellow : 129.
femme pour *fame* : 416 note, lin.
Femmes qui font refondre leurs maris (*Les*) : 85.
Femmes savantes (*Les*) : 66, 199.
ferai, ferais : 375.

ferme jeu de mots) : 345 (et note).
FERNOW : 401.
FERRAND (David) : 327.
FERRARIUS : 402.
fervestis « hommes *armés* » : 143 (note 1).
fes « foi » : 172.
fés « fois » et « faix » : 341.
fescennina licentia : 50.
festal, festel : 149.
Festin de Pierre (*Le*) : 66.
festival, festivel, festivité : 149.
festoiement : 149.
FESTUS : 17, 48.
Fête de l'Ane : 55, 56.
FÉTIS : 50.
feurre « paille » : 327.
ffe « foi » : 172.
fi « foi » : 172.
fiamma : 181.
fiata « fois, coup » : 341.
Fidelle (*Le*) : 85.
fides « foi » : 172.
fien « fumier » : 322.
Fierabras : 63, 302.
fignol (breton) : 192 (note).
Fi-lan-si (chinois) : 450.
filhol (breton) : 192 (note).
filibustier (picard) : 450.
fils de p... : 24 (et note 1).
fine (dans *ma* —, *par ma* —) : 172.
finer « finir » : 384.
fir (valaque) : 419.
fisiscien : 186 (note 1), 248.
Flagellum dæmonum : 425 (note).
flamand jargon : 66, 226.
« **Flaoure** » : 407.
FLAUBERT (Gustave) : 435.
Fleurs du Mal : 32.
flic, flac, floc : *flich, flach, fluch* : 436.
flûte euphémisme) : 35, 182.
Fumeste Aventures du baron de —) : 368.
foerre, « paille » : 326.
FOERSTER (W.) : 229, 245.
foi (locutions et formes diverses) : 171-173.
foï « foi » : 172.
Foire aux Vanités (*La*) : 29.
foireux (et variantes) : 326-329.
fois (formes, sens, étymologie) : 341.
FOLENGO : 54.
fond *d'artichaut* (euphémisme) : 35.
font, fontana, « fontaine » : 7.
forcelle : 318 (note 2).
FORCELLINI (Egidio), *Totius latinitatis Lexicon* : 383.
forcené : 233 (note).
forchelle : 318 (note 2).
forsené : 233 (note).
Formules rhythmées et assonancées (*Cinq*) : 402 (note).
Formules diverses : voir **Adieu, Congé, Grimoire, Imprécation, Invocation, Jurons, Magie, Salut, Santé** (questions sur la), **Serment.**
Formulette bretonne : 322 (note).
Formulettes enfantines : 437, 438, 439.
Formulettes populaires : 349.
fortifs (apocope) : 8.
***fossatum,** *fossé* : 290.
foteeur ou **foteor** : 236.
fouarre « paille » : 327.
fouchtri fouchtra : 437.
foureux : 326-327.
fouille-en-bren, fouille-m... : 322.
Fou-lan-sai (chinois) : 450.
Fourberies de Scapin (*Les*) : 66, 245.
fourcelle ou **fourchelle** : 318 (note 2).
foure, fourer, « foire, foirer » : 327, 345.
foureux : 326-327.
fourmi jouant le rôle d'un *bousier* (une —) : 322 (note).
fourmins (des) : 246 (note 1).
FOURNEL (Victor) : 435 (note 1).

Fournier (Edouard), *Théâtre français avant la Renaissance* : 9, 11, 20, 21, 25, 36, 37, 53, 56, 59, 82, 112, 129, 130, 164, 180, 183 (et note 3), 215, 226, 227, 233 (note), 240, 250, 251, 263, 266, 272, 275, 285, 293, 304, 317, 319, 323, 326, 328, 333, 336, 339, 340, 357, 374, 383, 404, 411, 418.
Fournier (Edouard), *Théâtre français au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle* : 64, 245 (note), 325, 453.
Fournier (Edouard), *l'Esprit des autres* : 435 (note 1).
fourque : 347.
fourrage, de *fourre* « paille » : 327.
fouteeur ou **fouteor**, **foutere** ou **fouteres** : 236.
Foutin (saint) : 187.
foutre : 236.
« **Foutriquet** » : 237.
foutu (adjectif) : 237.
foyreux : 326.
foys : 341, 377.
fra pour **tra** (italien) : 448 (note 1).
fracas (français), *fracasso* (italien) : 448 (note 1).
fragor (latin) : 448 (et note 1).
Frank (Félix) : 62 (note 1).
Frédégaire : 393.
Frère (A.) : 329.
Fresnay (A.-G. de), *Memento du Patois normand* : 368.
Freund, *Grand Dictionnaire de la Langue latine* (traduction N. Theil) : 383.
freux : 163.
frict ni fracq (**ni**) : 436.
frigere (latin) : 371.
frimas, **frime** : 162 (et note 1), 163.
Froissart : 238, 271, 326, 350, 364, 441 (t°).
Fronton : 381.
froué « froid » : 327.
frume : 163.
Fuchs, *das Zeitwort* : 401.
fuitif « lâche » : 237.
fungus (deux sens) : 406 (note).
fur, de *forum* : 402.
Furetière (Antoine), *Dictionnaire universel* : 263 (note), 303.
furfur : 418.
Futur pour *présent* : 82.
— pour *subjonctif présent* : 90.
— en *-a* pour *-ai* (lorrain) : 253, 255-256.
fututor (latin) : 236.
fye (non *fyé*) pour **fi**, « foi » : 171-172.

G

G pour D : 183 (note 3).
G non prononcé devant N : 140-141, 180 (cf. 2° et 3°), 320.
G initial ajouté ou tombé : 363.
G final devant voyelle : 361.
G final supprimé pour la rime : 113.
G final tombé : 352-353, 361.
ga- (préfixe) : 369.
Gabriai pour *Gabriel* : 311.
Gabriauls, **Gabrié**, **Gabriel** : 310 (et note).
Gabrïel : 313 (et note).
Gabriel (archange) : 313, 433.
Gaidoz : 222.
gaillard ou *gaillart* : 239.
Gaiomarz : 423.
gaiter « guetter » : 210 (cf. *gaitié*, p. 238).
gal- (préfixe) : 370.
gal « manger » : 371.
gala : 371 (et note).
galafre, *galafrer* : 368-369.
gali- (préfixe) : 370-371.
gali « viande » : 371.
Galien restore, — *rethoré* : 259.

galiffre, *galifre*, *galifrée* ou *galifraie* : 368-369.
galimachue : 370.
galimaffrée : 367.
galimafrée : 360, 361, 362, **367-371**.
galimaphrée : 368.
galimatias : 370, 371.
galipenne : 370.
gallafre : 368.
gallare (italien), *galler* (français) : 371.
Gallicismes en anglais : 211-212.
— en latin : 407.
galoper : 369.
gar- (préfixe) : 370.
Garasse (le Père) : 26 (note 1).
garbe « gerbe » : 323.
Garbot. Légende et mal de saint — : 323, 326.
gard, aujourd'hui *garde* (subjonctif présent) : 213-214. — Voir aussi **gart**.
γαργ : 39.
garg : 39 (note 1).
gargabanado : 62 et note 1).
gargouiller : 39 et note 1.
Garin de Monglave (Geste de —) : 199 et note), 302.
garipenne : 370.
gart, aujourd'hui *garde* subjonctif présent) : 214, 215, 380. — Voir aussi **gard**.
gas pour *gars* : 323, 375-376.
gascon (couplets comiques en —) : 68.
gast : 24 (note 1).
Gasté (Armand) : 188 (note), 247, 272 (note), 303, 336, 422 (note).
gaster (verbe) : 213, 217.
gate mine (languedocien) : 307.
Gatomachia (poème) : 28.
gatta (lombard) : 307.
gatte « ecuelle » : 217 (note).
gattola (lombard) : 307.
gaulois (style —) : 19, 29.
— (idiome —) : 392 à 394.
Gaulois (*Le*), journal : 72 (note 1), 416 (note).
gauster (ancien français) : 213.
Gautier (Léon) : 277, 336, 419.
Gayomereta : 423.
ge « je » : 40.
geargon : 40.
geil, geili (vieux haut allemand) : 371 (note).
gel' « je le » : 40.
GEN (racine) : 187, 451.
genel (breton) : 187.
générous (poitevin) : 392.
Genèse (*La*) : 148 (note 2).
Gengolph, Gengoulph. Gengoult. Gengoux : 187.
Génin : 271.
Génin (François), édition de *Me Pierre Pathelin* : 1, 2, 3, 7, 59, 79, 85, 89, 102, 104, 134, 159, 160 (et note 1), 162 (et note 1), 164, 183 (note 3), 199, 206, 207, 208, 232, 233, 238, 246 (note 2), 251, 254, 284, 309, 316, 319, 321, 323, 325, 326, 327, 329, 335 à 340, 383, 390, 399, 418, 437.
Génin (François), édition de Palsgrave : 209 (note).
Génin (François). Introduction à la *Chanson de Roland* : 194 (note 1).
Génin (François), *Récréations philologiques*, *Variations du langage français* : voir au rang alphabétique.
génitaires, génitoires : 414.
génitoires (question des —) : 187.
Génitour (saint) : 187.
*genmen « la pousse » : 451.
genou, de *genouil* : 311.
Genre (changement de —) : 414.
gentil (prononciation) : 311.
gentil fallot : 129.
Georges (double orthographe) : 256.
ger (valaque) : 419.
gérarchie : 38.

Gérardmer (prononciation du mot) : 376.
Gérardmer (patois de —) : 253.
gerber (verbe) : 366.
Gerbold (Légende et mal de saint —) : 323 à 326.
Gerbot (saint) : 325.
gerga : 38, 39.
gergau, gergo : 40.
gergon : 39, 40.
gergone : 40.
gergonner : 42, 39.
gergoun : 40.
gerigonça, gerigonza : 40.
Germanisme (exemples de) : 86.
germen (latin) : 451.
Géromé : 376.
GERSON : 19 (note 1).
ges (ancien provençal) : 190.
Geste des Loherains : 229.
Geste du Roi : 302.
Gestes diverses : 302.
gevonden réduit à *vonden* (flamand) : 145.
gewapen, gewapent : 143 (et note 1).
GHERARDI : 52.
giens (ancien français) : 190-191.
giéu (patois du Var) : 174.
gigno, γίγνομαι : 187.
Gignon ou **Gigon** (saint) : 187.
Gigogne (mère) : 187.
Gigon (saint) : 186-187, 219.
gigone : 186-187.
Gigoun : 186.
GILDEMEISTER : 45.
Gilles : 271, 272.
gin ou **gyn** : 191.
gingembre (etymologie) : 402 (note).
gingin (faire —) : 186.
Girbert de Metz, roman de chevalerie : 229.
girgo, girgonz : 40.
girgou : 39.
glamour (écossais) : 413 (note).
gle ou **dle** (breton) : 184 (note 1).
glirem, * *gloir, loir* : 363.
Glossaire moyen breton : voir ERNAULT.
Glossaire français (du XVe siècle) : 322.
Glossaire français-latin : 402 (note), 404.
Glossaire de la moyenne et de la basse latinité : voir DU CANGE.
Glossaire abrégé du patois de la Meuse, notamment de celui des Vouthons : voir LABOURASSE.
Glossaire normand : voir DUBOIS ET TRAVERS.
Glossaire comparatif anglo-normand : voir MOISY.
Glossaire picard : voir JOUANCOUX.
Glossaire ou *Glosses de Cassel* : 209.
Glossaire ou *Glosses de Reichenau* : 176, 209.
Glossaires romans (*Anciens* —) : voir DIEZ.
GLÜCK : 16.
γλυκύρριζα, *glycyrrhiza* : 363.
gnina (patois de la Marche) : 196 (III, 5e).
Gnorlas (poésies limousines) : 165.
Gobert : 8 (note 1).
God's wounds : 316.
GODEFROI DE VITERBE : 389.
GODEFROY (Frédéric), *Dictionnaire de l'ancienne Langue française* avec un *Complément* : 149, 217, 224, 225, 226, 229, 230, 236, 237, 260, 288, 305, 306 (et note), 321, 325, 344, 348, 361, 365, 367, 368, 386, 403, 436, 449.
goede (flamand) : 129, 134.
GOELZER (Henri) : voir BENOIST (Eugène).
GOLDONI : 52.
goliardois (poèmes) : 53.
Gombert : 8 (note 1).
gongoriste (style) : 68.
good : 129.
gorg : 39 (note 1).

gorge! à ta — : 346.
goth! juron rabelaisien : 375.
goud fallot : 129.
Goudelin : 196 III, 3°.
gouenn breton, mieux que *guenn* : 187.
goulafe, goulafre : 368-369.
goule : 345, 368.
goulée : 368.
gouliafre, goulifre : 368.
Gout points ou questions de — : 13 à 19, 21, 25 à 27, 36, 61, 173 note, 201.
goy Je regny — : 180 (2°).
Graal ou Gréal (le saint) : 183 note 3.
græca : 39, 183 note 3, fin.
græcari : 183 (note 3, fin).
græce *qui loquitur...* : 58.
græcus : 39.
grain : 247 (et note).
grajea ou drajea (espagnol) : 184 note 1.
gråler « griller » : 362.
gram : 439.
gramaire : 412 à 414.
*gramare : 412.
gramma « lettre » : 413.
grammaire substantif féminin : 412, 414.
grammaire substantif masculin : 413.
Grammaire anglaise : voir Wey. — *celtique* (*Eléments de* —) : voir Abbois.
Grammaire comparée (*Eléments de* —) : voir Egger.
Grammaire française Nouvelle — : voir Chassang.
Grammaire élémentaire de la vieille langue française : voir Cledat.
Grammaire historique : voir Brachet, Darmsteter.
Grammaire latine : voir Madwig, Riemann.
Grammaire des langues romanes : voir Diez.
grammatica, grammaticus 413.
gramoire : 413.
gramoyre : 414.
gran (breton) : 247 (note).
grand ou grant : 239, 346-347.
grand'mère, etc. : 347.
grandmaire : 414.
Grand - Tout - Un - Inconscient : 428 (note 1, fin).
granmaire : 412.
gratis pour *gratiis* : 390.
Gravelines : 9.
gravelure : 8.
Graven-Linghe : 9.
gravois : 8.
grè « grec » : 39.
Grelban (Arnoul) : 238, 385-386.
grec suspect d'hérésie (le —) : 58.
grec en ancien français : 183 note 3.
grèco : 39.
grecque : 39.
Grégoire (le Père), *Dictionnaire breton* : 108.
Grégoire de Tours : 393, 394.
grègue : 39.
greil, greillier : 362.
Greis (allemand) : 183 (note 3, fin).
Greluchon (saint) : 187.
grenouille : 40, 363.
Grenouilles (*Les*) : 41.
Grésin (Jacques) : 434.
griblette : 363.
grièche : 39.
grifan, *griffer* : 402 (note).
gril, grillade, grille, griller, grillet : 362-363.
grille (flamand) : 143.
grillon (champenois) : 363.
grima norois, anglo-saxon) : 413.
grimaire : 412, 414.
grimaud, grime, grimelin : 414.
Grimod de La Reynière : 369.
grimoer : 412.

grimoire (étymologie) : 412-414; — (exemples) : 51, 58, 62 (et note 1), 63, 423, 427, 428, 438-439, 451 (et note).
Grimoire avec la grande clavicule de Salomon (Le grand —) : 431.
grimper, ***grimpette** : 402 (note).
GRINGORE : 5, 21.
gripan (allemand), **gripé** (poitevin), **gripper**, ***grippet** : 402 (note).
gris (divers sens) : 183 (note 3).
Gris (saint) : 183 (et note 3).
griu, **grius** : 183 (note 3).
grive : 39, 183 (note 3, fin).
***grivoise** : 363.
GRÖBER : 448 (note 2).
groingner, **groingnet** : 359.
grolée, **groler**, **grolet** sens de *crouler* : 358-360.
groler, **grolet** (sens de *griller*) : 361-363.
groller « griller » : 361-362.
groller « tousser » : 366.
Gros-Jean : 272.
grossus : 444 (note).
grou (limousin) : 61, 241 (note). — Cf. **Négation** renforcée.
groulée, **grouler** : 359.
groulonner : 366.
Grundriss de GRÖBER (Le) : 448 (note 2).
GRUTER : 392.
grymoire : 413.
guaitier « guetter » : 210 (note).
guaster (normand) : 213.
guénel (breton) : 187.
Guénet (Par la dive oye —) : 187.
guenn ou *gwenn* (breton) : 187.
guerb : 365.
guerbe : 323, 366.
guerbée, **guerber**, ***guerbon** : 366.
guerbonnée, **guerbonner** : 365-366.
Guerbot : 323.
guerdon guerdonnée, **guerdonner** (ou *guerred...*) : 366.
guetier « prendre garde » : 210 (note).
guetter « voir » : 210 (note).
Gueux (Les), poème : 32.
GUEZ DE BALZAC : 7.
GUEZ (Gilles DU) : 209 (note).
gui « dieu » : 170.
Gui-Gui napolitain : 210 note.
GUIART (Guillaume ou *Willelmus*) : 401, 403, **404**.
GUIBERT (L.) : 164, 165.
Guillaume : 271.
Guillaume d'Orange (Geste de —) : 302.
Guillaume le Maréchal (*Histoire de*) : 282, 286.
GUILLON DE MAULÉON : 1.
gula « gueule » : 368.
gwenn pour *guenn* ou pour *guenn* (breton) : 187, 363.
GWENNOU (Ch.) : 33, 110, 272.
Gwenolé (saint) : 187.
gyn ou *gin* : 191.

H

H déplacé : 212.
H disparu : 134, 151, 402 (note).
H parasite : 1, 2.
ha (français), du latin *habet* : 363.
ha (breton) : 107, 109, 122.
ha hi (vieux portugais) : 365.
ha y (vieil espagnol) : 365.
hac (breton) : 109, 122.
haberachah (hébreu) : 428 note 2.
hacer-le (espagnol) : 387 (note).
hachamache (picard) : 230.
hag (breton) : 110.
Hagahagaher : 425.
hagemage (wallon) : 230.
Hagiographie du diocèse d'Amiens : 53.

hagt (néerlandais) : 230.
HAILLANT N., *Essai sur le patois vosgien* : 208, 229, 276.
haïr formes du futur : 83-84.
halaemalae picard : 230.
halas interjection : 83.
HALLIWELL : 360.
HAMANT abbé N. : 203, 229, 234, 243.
Hanno muthumballe... : 47.
harcelle substantif : 7.
Harembourges : 209.
harrai futur : 84.
hart substantif : 7.
HARTMANN DE, *Philosophie de l'Inconscient* : 428 note 1, fin.
haste. hatelet : 362.
HATZFELD Adolphe, DARMESTETER Arsène et THOMAS Antoine, *Dictionnaire général de la Langue française* depuis le XVII^e^ siècle : 6, 129, 153, 192 (note), 225 (note), 234, 304, 318, 362, 363, 366, 371 (note), 383, 402 (note), 413, 414, 417, 418 et note 2.
hau interjection : 61, 151, 161, 162 note 1, 415.
HAUBE Marcel : 298, 455 note.
HAUVETTE Amédée : 203.
HAVET Louis : 451.
havvi italien : 365.
hay (espagnol) : 365.
hay ! avant ! interjection : 139.
HAZON : 330.
he « foi », en gascon : 172.
hé interjection : 379.
hébreu idiome : 46, 67.
hedemeer (flamand) : 246 note 2.
hee interjection : 379-380.
hélas! et variantes : 82-83.
HENNER peintre : 15.
hennir pour *hanir* : 416 note, fin.
Henri, *Henric*, *Henris* : 138.
Henriade La : 241 note.
hérite « hérétique » : 311-312.
HERMAN DE VALENCIENNES : 188 note).
hermite : 1.
Hernani : 5.
HÉRODOTE : 426.
HÉRON (A.) : 59 (note 1), 188 (note 1), 195 (note 1), 210 (note), 289.
Héros de roman (Les) : 337.
herré « haïrai » : 83.
herse, herte, hertse (flamand) : 150.
herze (allemand) : 150.
HÉSYCHIUS, lexicographe grec (IV^e^ siècle après J.-C.) : 194 (notes 3 et 6).
Hiatus après *a* final : 257 (et note), 314 (ligne 20).
Hiatus après *e* final : 257-259, 319, 347.
hier ou **hïer** : 309, 313.
HILAIRE : 55.
HIPPEAU : 239.
HIPPONAX : 194 (note 4).
Histoire de la ville de Carentan : 351.
Histoire de la Caricature : 54.
— *de Charles VII* : 247.
— *ecclésiastique* : 351.
Histoire du Gnosticisme : 424 (note 1).
Histoire de Guillaume le Maréchal : 282, 286.
Histoire de la Langue et de la Littérature françaises au moyen âge : 354 (note).
Histoire des Langues sémitiques : 45.
Histoire de Lille : 451.
Histoire de la Littérature française : 50 (note 1).
Histoire générale de Normandie : 329, 330, 373. — Voir aussi *Historiæ...*
Histoire de la Poésie latine : 50.
Histoire du Théâtre français : 22, 173 note. — Voir aussi *Ori-*

gines... Histoire universelle (Discours sur l') : 367.
Histoire de l'Université de Paris : 331.
Histoires comiques : 31.
Historiæ Normannorum scriptores : 351.
hlaupan (gothique) : 369.
hoary (breton) : 100.
hochet *de tête* : 362 (et note).
Hoe *eist met u?* flamand : 387.
hol ou **holl** (breton) : 120.
holos (interjection) : 83.
HOMÈRE : 15, 220.
HORACE : 18, 396.
hou (flamand) : 151, 161.
houlevari, hourvari : 147.
How *do you do?* 387.
hoz (breton) : 122.
HOZIER (Louis-Pierre d') : 329.
hrím, hróc (anglo-saxon, etc.) : 163.
HROSWITHA : 354.
hruoh (ancien haut allemand) : 163.
Hudibras : 28.
HUGO (Victor) : 5, 14, 70, 391, 436, 437.
hui ou **huy** (breton) : 114.
huimais : 246 (note 2, 365.
Huon de Bordeaux : 29, 113, 171, 252, 344.
huy ou **hui** (breton) : 114.
Hy Artaman... : 43 (note 1.
Hya Aartaman... : 43.
hypermètres (vers) : 82, 96 (4°).
hypermétrique (syllabe) : 132 (note 1).

I

I pour A : 414.
I ou Y (indifféremment) : 138-139, 193, 251, 288.
I médial adventice : 450.
I médial euphonique : 370.
I final tombé : 175.
-i pour *-ir* final : 311, 376.
I redoublé (*ii*) : 309.
I consonne (exemples *désuets* de —) : 137.
I consonne pour L (entre consonne et voyelle) : 181.
-i, -a, -ou, progression vocalique finale : 435 et suite.
i, réduction de *aist* : 113.
i ou y « je » : 166, 173-174, 252-254.
Iahvé : 423 (note).
Iann (breton) : 272.
Ἰάω, *Iaô* : 424 (note 2), **425** (et note), 428 (note 1).
iar-gomz : 38.
Ἰαστιάν... : 43.
Iaso (deesse) : 328.
iauwe (picard) : 160 (note 1).
ic ou **ick** (flamand) : 140.
ichius démonstratif : 289, 291.
Idylles anglaises : 29.
ié « je », en auvergnat et dauphinois : 174.
-ié (son final) monosyllabique : 313 (note).
iens normand : 281.
ἱερά : 38, 39.
iéu « je », en provençal : 174.
ignavus : 363.
Ihr seid : 278 (note).
IHS : 410 note 2.
ii « je », en auvergnat et dauphinois : 174.
il sous-entendu par ellipse : 364.
il pour *je* ? : 254-255.
il (pluriel) : 87.
ille, démonstratif emphatique en latin : 352, 399, 406-407.
Imitations de la *Farce de Pathelin* : 58, 60, 439. — Voir aussi *Farce de Patelin et ses Imitations*.
Impératif dans les noms composés : 262-263.
Impératifs irréguliers : 241 (et note).

Imposture et Tromperie... (*De l'*) : 434.
Imprécation (Formules d') : 106, 217, 223, 227, 285-287, 418.
-in ou -*en* : 349.
* inamicus : 446.
Incantation mots ou formules d' : voir Magie.
Inconséquences des meilleurs textes en ce qui concerne les formes dialectales : 283, 284, 343 (et note). — Voir aussi Syntaxe...
incornifistibuler : 61.
Inde ancienne dialectes divers de l' : 31 (note 2).
Index funereus chirurgorum parisiensium : 330.
Ineffabilis : 425 (note), 428 (note 1).
Infinitif présent en fonction d'impératif : 145.
Infinitif latin remplacé par indicatif avec *quod* : 400.
Inflexibilité *casuelle* Exemples d' : 390-391, 394, 396.
In-ki-li chinois, : 450.
inn « un » : 321.
Insectes désignés par des noms de quadrupèdes : 320.
Instabilité des *initiales* d'un mot : 40, 363.
Introduction aux coutumes de la ville d'Estaires : 453.
Invariabilité : voir Inflexibilité...
Inversion Exemples d') : 262, 365, 408.
Invocation, *adjuration* ou *bénédiction* (Formules d') : 106, 111, 374, 423-425.
iou « je », en toulousain et périgourdin : 174.
Iphigénie en Tauride (opéra) : 15.
iraigne « araignée » : 414.
-ire latin, -*er* français : 384.
-is pour-*iis* latin) : 390.
-iscentem suffixe latin) : 317.
Isis et Osiris : 421 (note 2).
-issant (suffixe français) : 317.
iste et *ille* : 399.
Italien macaronique : 57, 58, 68, 69.
italiques (dialectes —) : 48.
itron breton) : 93.
iu « je », en auvergnat : 174.

J

Jacas : 8 (note 1), 271.
jacinthe : 38.
Jacob (le Bibliophile) : 2, 110, 164, 319, 323, 325, 326, 327, 336, 338, 339, 340, 375, 383, 411, 418. — Voir aussi Lacroix.
Jacobs : 393.
Jacq, Jacquelin : 8.
jacquerie : 271.
Jacques et variantes : 8, 270-271.
jacquet : 271.
Jakemon : 271.
jaloux, de *zelosum* : 392.
jamais plus : 365.
jamie de la vais : 209.
Jan : 8 (note 1), 271.
Janet, éditeur de Rabelais (1823) : 8 (note 1), 21 (note 1), 453.
jangler « railler » : 402 (note).
Janin : 271, 272 (note).
Janot : 272 (note). — Cf. Jeannot.
jaque, jaquemart, jaquette : 271.
Jaques : 270.
Jaquinot : 272.
jarc, jarg : 39.
jargau : 40.
jargauder : 39.
jargoi : 40.
jargon (étymologie) : 38 à 40. — (formes diverses du mot) : 39, 40.
jargon (sens adopté dans cet ouvrage) : 40, 41.

jargon *jobelin*, — *patelin* : 10.
Jargon (spécimens de —) : 56 et suivantes, 104.
Jargon (parlé par le diable) : 32, 72.
Jargon et Jobelin de Villon (Le) : 8 (note 1), 32, 70.
Jargon populaire chez nos écrivains (Le) : 74.
jargonner : 39.
jargot, jargou : 40.
jargoun, jargun : 39.
jarnibieu (et variantes) : 179-180.
jars : 39, 40.
jaspiner : 40.
Jaubert : 8 (note 1).
Jaufre : 401.
je pour *nous* : 86 (et note 1).
je remplacé par un substantif ou un pronom de la 3e personne : 254-255.
Jean (et dérivés) : 271-272.
— **Cornu**, — **Fichu** : 271.
Jean-foutre : 236.
Jean Gilles, Jean-Jacques, Jeanjean : 272.
Jean le Sot, — **le Veau** : 271.
Jeanne d'Arc : voir *Notes sur les juges... Vie de...*
Jeannot : 271. — Cf **Janot**.
Jeanroy (A.) : 166, 171, 175, 178, 179, 188, 192.
Jehan : voir **Jean**.
Jéhova : 425 (note), 428 (note 1).
jemble « jeune » : 195 (note).
Jennin, Jenon : 271.
jerga : 40.
jergny bieu : 180 (1° : cf. 2°).
jéroglyphe, Jérôme : 38.
Jérôme (Saint) : 381, 424 (note 1).
jérophante : 38.
jersiais (Locutions des marins —) : 72.
jersiaises (Rimes —) : 308.
Jérusalem : 38.
Jésuites à Poitiers (Les) : 26 (note 1).
Jeu d'Adam ou *de la Feuillée* : 21, 186 (note 1), 248, 328.
Jeu extraordinaire... (picard) : 216.
Jeu de saint Nicolas : 51, 200, 291.
Jeu du Prince des Sots : 21.
— *de Robin et Marion* : 282, 283, 380.
Jeux du **Martire S. Estiene** *et de la* **Convercion S. Pol** : voir séparément.
***jeunhommerie** ou ***junhommerie** : 288.
Jo pour *Job* : 8 (note 1), 271.
Job : 8 (et note 1), 271.
jobagio ou **jobago** : 8 (note 1).
jobard : 8 (note 1), 271.
jobe : 8.
jobelin : 8 (note 1), 10, 11. — Voir aussi **jargon**...
jobelinois : 10.
Jobert : 8 (note 1).
Jobi : 8 (note 1), 271.
Jobsiade (La) : 29.
joculator : 404.
Jodelle : 30.
Johanneau (E.) : 62 (note 1), 445.
Johazath : 429.
Joinville : 12, 111, 246 (note 1), 340, 365, 416.
jolori (breton) : 442 (1°).
Jombert : 8 (note 1).
jongler : 402 (note).
jongleur : 404.
Jongleurs et Trouvères : 84.
Joret (M. C.), *Dictionnaire étymologique du patois normand du Bessin* : 281, 358.
Josai pour *Joseph* : 311.
Jossaume ou **Josseaume, Josse** : 271.
Jouancoux, *Etudes pour servir à un* **Glossaire** *étymologique du patois* **picard** : 230, 247, 276, 306, 369, 370, 449.
Joubert : 8 (note 1).
Jourdan (Claude-Marius) : 102.

Journal Le : 16, 323.
— *de* J. Aubrion XVe siècle : 234.
Journal de P. de L'Estoile : 382.
— *de Rouen* : 4, 90, 186 note 1.
Journal des Savants : 50 note 1.
jouwe picard : 160 (note 1).
Juges de Mariaige Les XV— : 217.
Jubinal Achille) : 84, 91.
judicius pour *judicium* : 395.
Jugement de Pâris Le : 31.
Jullian Camille) : 427, 429.
julori breton : 441.
Jurons Exemples de — : 180-181, 183 (et notes), 316, 418.
Juvénal : 18.
Juxtaposition de substantifs (en *composition*) : 446.

K

K ou Qu en orthographe : 345, 348.
K ou qu pour ch : 349.
kahu kaha : 246.
Kasam, mot de cabale : 451 (et note).
κατακρήνια : 227 note.
Kilham (*Dictionnaire anglo-normand* : 314, 345.
Khâlasâla : 425.
kien « chien » : 345.
kifkif sabir : 42.
Kilianus *Etymol. Teutonicæ linguæ* : 152.
Kirchle : 61.
Knut « Canut » : 450.
Konrz : 50.
Korting *Lateinisch-Romanisches Wörterbuch* : 39 note 1), 159, 265 note, 405 note, 406 note, 413, 448 note 2.
Kortum : 29.
krena (breton) : 189 (note).
Κρυπτάδια : 24 (note 1), 322 (note).

L

L final tombé : 302, 310-311.
L médial tombé : 311.
— remplacé par i consonne : voir I pour L.
Labitte (Ch.) : 27.
Labourasse (H.), *Glossaire abrégé du patois de la Meuse* : 207, 221, 234, 243.
labrum : 369.
La Bruyère : 13, 30, 384.
La Chesnaye (Nicolas de) : 250.
Lacour : 62 (note 1).
Lacroix (Paul) : 62 (note 1), 183 (note 3), 363. — Voir aussi Jacob.
La Curne de Sainte-Palaye (J.-B. de), *Dictionnaire historique de l'ancien langage français* : 83, 217, 227, 237, 343, 348, 350, 353, 356, 359, 367, 398, 401, 403, 404, 449.
La Fare : 32.
La Fons Mélicocq : 453.
La Fontaine : 1, 3, 11, 112, 208, 239, 250, 294, 300, 313 (note), 379, 405, 406 (note), 435, 436. — Voir aussi **Conditionnel...**
lafre, lafrer, lafreux : 369.
Lagadeuc (Jehan), *Catholicon* : 409.
La Halle : voir Adam de...
lai : voir « **Leys d'amors** ».
Lai du Chevrefeuil : 273.
laissas « laisse », impératif : 61, 241 (note).
lambruche (étymologie) : 402 (note).
La Monnoye : 2, 311.
Lancelot (ou Falconet) : 62 (note 1).
Lancelot du Lac : 350.
Landrinolles (les) : 294.

landsknecht : 361 (note).
« **Langue d'or** » : 26.
languedocien (jargon) : 66. 165. 166, 168. — Voir aussi **oc** (Langue d').
lanlaire (euphémisme) : 237.
lano « laine » : 192.
lansquenet : 361 (note).
lanternois : 12.
La Péruse : 51 (note 2).
lapin : 363.
Larchey (Lorédan) : 310.
lard, dans les blasons ou dictons populaires : 222 (et notes).
Larivey (Pierre de) : 30, 85, 436.
Larousse (Pierre), *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* : 149, 447.
larron (étymologie) : 233 (note).
las, adjectif et interjection : 83 (Cf. 198, bas).
Lateinisch-romanisches Wörterbuch : voir Körting.
Latin macaronique : voir **macaroniques** (vers).
La Vallière (Manuscrit du duc de) : 93 (2), 100, 101, 128, 175, 179, 185, 353, 354, 385, 407, 415.
La Vigne : voir André ou Andrieu de...
La Ville de Mirmont (H. de) : 50.
La Villemarqué (Hersart de) : 79, 106 à 110, 114 à 120, 122.
Lazari (Suscitatio) : 55 (note 1).
Lazarille de Tormes : 28.
le (picard) pour *la* (français) : 290, 346.
Le Blant : 430.
Leboeuf (abbé) : 49.
Lebreton (Théodore) : 329.
Le Calvez (M.-G.) : 438 (note).
Le Duchat : 1, 183 (note 3), 221, 368, 412, 453.
Lefèvre (A.), *les Races et les Langues* : 421, 422, 423, 451.
Léger : voir *Vie de saint...*
Legibus (de) : 428 (note 1).
Le Gonidec (*Dictionnaire breton*) : 108.
Legrand (*Dictionnaire du patois de Lille*) : 453.
Le Héricher (*Histoire et Glossaire du normand*) : 358, 362, 366, 372, 412, 441 (2^e), 443 (et note).
Le Men : 410.
« *Λήμμον πῦρ* » : 328.
lemosi « limousin » : 168.
lendemain : 391.
Lenient (C.) : 25, 27.
lenis « doux » : 4.
Leo (Fr.) : 44, 45.
léonins (vers) : 73 (Cf. 201).
Le Pelletier (dom) : 38.
Le Prévost : 372.
***lequerice** : 363.
Leroux (Gaston) : 13.
Le Roux (Hugues) : 323.
Le Roux de Lincy : 55 (note 1), 215, 222 (et note 1), 267, 324, 328, 346, 397. — Voir aussi *Chants historiques..., Livre des Proverbes..., Rois..., Sermons de S. Bernard.*
Lettres de Guy Patin : 331.
— *de rémission* : 401, 402 (note), 404.
leu « leur » : 323, 375.
leur étymologie : 396.
Le Vavasseur *Remarques sur quelques expressions normandes* : 290 (note), 311, 335, 340, 358.
Lévi (Sylvain) : 51 (note 2).
Lex Salica : 400.
Lexique roman : voir Raynouard.
« **Leys d'amors** » : 168.
li ou *ly* (article) : 288, 354.
libostren (breton) : 93.
libyen (idiome) : 44.
Liébault (*Maison rustique*) : 362.
lierre-s (et variantes) : 233 (et note 1).
lieuwe (picard) : 160 (note 1).
lieve (flamand) : 134.

Lille Dictionnaire du patois de — : voir LEGRAND.
Lille Histoire de — : 454.
LILLY : 28.
limousin (patois) : 61, 164 (et suite), 185, 400.
limousine (langue) : 168.
limosinois : 12, 167, 168, 192.
LINGAMIAU : 165.
liou (auvergnat) : 174.
LIPPI : 406.
'liquiritia (latin populaire) : 363.
Littérature latine et Histoire du moyen âge : 389. — Voir aussi *Histoire...*
LITTRÉ (Émile), *Dictionnaire de la Langue française* : 1, 52, 149, 310, 322, 348, 352, 353 (note), 366, 412, 437, 439, 441 (8e), 443 et note), 447, 448.
LITTRÉ (Émile), *Recherches nouvelles sur Patelin* : 7, 160 (note 1), 214.
Livre des Mestiers (publié par MICHELANT) : 25 (note 1), 88, 138, 143 (note 1), 160 (note 1), 181, 209 (note), 213 (et note), 231 (note 1), 246 (note 2), 260 (note), 282, 289, 310 (note), 314, 339, 340, 343 (note), 372, 380 (note), 387, 410 (note 2).
Livre des Proverbes français : 222 (et note 1), 267, 324, 329, 346, 397.
Livres des Rois : Voir *Rois...*
Locutions populaires : 225, 324-325.
LOGEMAN (Henri) : 126.
loir, de *glirem* : 363.
Londres, de *Londinum* : 183 (note 3).
LOPE DE VEGA : 28, 30.
lorrain (Exemples divers de patois —) : 253, 275.
Lorrain (mélangé) : 204.
Lorrains (Dictons ou blasons sur les — : 219-223.
LOTH (J.) : 79, 80, 92, 94 à 99, 101, 103, 105 à 110, 114 à 122.
LOTI (Pierre) : 34, 72 (note 1).
louwe « loue », en picard : 160 (note 1).
LUCAIN : 69.
lucane (néologisme) : 320 (note).
LUCIEN : 427.
« Lucien de l'épiscopat » : 26.
« lune de miel, lune rousse » : 310.
ly ou *li* (article) : 288.
Lysistrate, comédie d'ARISTOPHANE : 328.

M

M pour B : 369, 370, 439.
M final non prononcé : 139, 155, 311.
ma dia (interjection) : 374.
μὰ Δία : 375.
macaronées : 54, 62.
macaronicum (*Opus*) : 54.
macaroniques (chansons) : 73. — (vers) : 54, 57, 68.
mâconnais (patois) : 63.
MACROBE : 425 (note).
Madame Bovary : 435.
« Madame du Rend » : 324.
MADVIG (Dr J. N.), *Syntaxe grecque* (traduction N. HAMANT) : 203.
MADVIG, *Grammaire latine* (traduction N. THEIL) : 398.
maffé, maffet : 344.
***mafrée** ou ***mâfrée** : 368 à 370.
magher (néerlandais) : 230.
Magie (mots ou formules de) : 62, 423, 425, 427 à 429, 431-432, 434, 437 (note), 451 (et note), (455 et note). — Voir aussi *Recherches sur l'accusation de..., Traité élémentaire de...*
Magnan, Magnen, Magnin : 142, 246.

Magnin (Charles) : 18, 50, 52.
magny magna : 437.
Magny (foireux de —) : 329.
magoth (interjection rabelaisienne) : 375.
maiesta : 437.
maignan ou maignen : 142, 246.
maheult : 173.
Mahom, *Mahomet*, *Mahon* : 173.
Maillard (prédicateur) : 26.
mains pour *moins* : 314 (note).
maint : 270, **273**.
***mairerie** : 288.
mais, de *magis* : 420.
mais dieux (exclamation) : 374.
mais hui : voir **meshui** et **huimais**.
mais que (locution conjonctive) : 334-336.
mais que « plus que » : 355.
Maison Nucingen (La) : 87.
Maison rustique (La) : 362.
makache : 42.
Malade imaginaire (Le) : 68.
Maladies désignées par des noms de saints : 186 (note 1), 325, 328.
μαλακός : 369.
malfait, *malfax*, *malfé*, *malfée*, *malfeir* : 344.
Malherbe : 113, 406 (note).
Mallepaye et Baillevant (Dialogue de —) : 10.
Malmantile (le) : 38, **406**.
maltais (idiome) : 46.
Malvert (*Science et Religion*) : 187, 410 (note 2).
mam bezo (breton) : 90.
mamamouchi : 65, 67.
mamamouchie : 68.
Mamarus : 433 (note).
Mamers « Mars », **Mamertinus** : 423.
man, tan, san (dialectal) : 245, 319.
manag, manch, **manetus* : 273.
« **mangeur de lard** » : 222.
manigancer : 386.
Manilius : 424 (note 2).
*Manuel d'***Ortografe** *française simplifiée* : 416 (note, fin).
Manuscrits du *Pathelin* : 81 ff., 102, 127, 169, 205. — Voir aussi, pour notes diverses, Bigot, La Vallière, Taylor.
MAR (racine) : 418, 421 à 423.
mar (anglais) : 419.
— (flamand) : 148, 156.
— (français ancien) : 418.
— (germanique) : 421.
— (latin) : 420.
— (provençal) : 420.
— (sémitique) : 420.
— (syriaque) : 421.
mar- (celtique ?) : 419.
mâr (breton) : 419 (et note).
mara (bas latin) : 419, 421.
maraba basahem : 67.
maran « mécréant » : 419.
marance : 419.
marâs (normand) : 419.
maratarikin : 434.
maraud : 420.
mard « l'homme » : 423.
mardaille : 190, 283-284.
mare (flamand) : 155.
— (français) : 421.
— (latin) : 421.
— (valaque) : 420.
marement : 419.
Maréschal (Ant.) : 183.
Margherite (Ballade de la —) : 258.
Marguerite de Valois : 294.
Mariage de Figaro (Le) : 69.
Marie de France : 39, 273, 308, 321, 369.
Mariés les Trois : 51, 354.
Marini : 28.
Marion : 272.
Marlowe : 28.
μαρμαίρω : 418, 421, 422, 433 (note).
Marmar « Mars » : 423, 424.
marmara : 418, 423, 424, 433, 454.

*μάρμαρα, *μαρμάρα : 455 (note).
Marmara (mer) : 421.
ΜΑΡΜΑΡΑΘΑΜ, Μαρμαραθώ : 422.
*μαρμαρόω : 455 (note).
marmare italien : 422.
*μάρμαρον : 455 (note).
μάρμαρος : 418, 421, 455 (note).
marmer (ancien français) : 421.
marmes interjection : 422 (note).
marmonner : 39.
marmor latin : 421.
Marmor « Mars » : 423.
Marmora (îlot) : 421.
marmotter : 39.
Marot (Clément) : 9, 30, 183, 287.
marotique (style) : 264, 366.
maroufle : 420.
Marpesa : 420.
marra : 420, 446.
marrane « mécréant » : 419.
marrano (espagnol) : 420.
marre : 420, 446.
marrir : 419.
marrjan (haut allemand) : 419.
μαρρόν : 446.
Mars dieu : 423, 433.
Marsyas : 420.
mart radical : 423.
marta « l'homme » : 423.
Martenii... collectio : 446.
Martial : 18.
Martialis : 423.
Martire S. Estiene : 232-233 (et note), 404.
Maruts (les) : 421.
marzjan gothique) : 419.
mas latin : 420.
— provençal : 420.
Masenius (le Père J.) : 432.
Maspero (G.) : 423, 425, 434.
matagraboliser : 61.
matelineur : 12.
matériaux, matériel : 310 (note).
mathelin : 2, 3 (note 1).
mathelineux : 12.
Mathurin : 3 (note 1).
Mathusalé : 311.
Matin (Le), journal : 13, 34, 72 (note 1), 351 (note).
Matter : 424 (note 1).
matto « fou » : 3 (et note 1).
mau pour *mal* : 322. — Voir aussi Garbot.
maufé (et variantes) : 343-344.
maufei, *maufel*, *mauffait*, *mauffé* : 344.
Maupassant (Guy de) : 315, 396.
mauvé : 343.
Mavors, *Mavortis*, « Mars » : 423.
mayonnaise : 369.
me. te. se, pour *ma*, *ta*, *sa* : 290, 346.
mé (normand), pour *mei* ou *moi* : 315.
mé (normand), pour *mer* : 323, 324, 375.
meargе (valaque) : 176.
mèche « messe » : 291, 294.
mèche-nt (verbe picard) : 290-291.
Médecin malgré lui (Le) : 64 à 66, 361 (note).
Médecins normands (Les) : 331.
Médecine ancienne et moderne (Dictionnaire historique de la —) : 330, 330-331.
Médée de La Péruse (la) : 51 (note 2).
mei ou *mey* « moi » : 314-315.
meie, teie. seie : 375 (note).
meins « moins » : 314 (et note).
meint : voir maint.
meis « mois » : 314.
meitié « moitié » : 314.
Mélanges d'Etymologie française, 192 (note).
Mélanges de Mythologie et de Linguistique : 421, 448.
Mélanges de Philologie : 318 (note 2).
Meldus « Meaux » : 394.
*melet « blet » : 369.
Melin : 9.

Melin de Saint-Gelais : 9.
μέλισσα : 309 (note).
Mellema (Léon), *Dictionnaire ou Promptuaire flameng-francoys* : 139.
Mélusine : 3 (note 1), 107, 437 (note).
membrus pour *membrum* : 395.
Memento du Patois normand : 368.
Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : 422, 424 (note 1), 428 (note 2), 430.
Mémoires de la Société de linguistique de Paris : 176, 191, 358, 451.
men, ten, sen (dialectal) : 245, 318-319, 345.
Ménage (*Dictionnaire étymologique*) : 313 (note), 452, 454.
Ménagier de Paris (Le) : 232, 237, 367, 370.
Ménechmes (*Les*) : 27.
mengera « mangerai » : 253 (cf. 258).
Mengus (le Père Jérôme) : 425 (note).
menigh (flamand) : 273.
Menina e moca : 365.
ménippée : 49.
menomare (italien) : 421.
Ménot (prédicateur) : 26.
Menteur (*Le*) : 337.
Méon : 113 (note 1), 231 (note 1).
mer (étymologie) : 421.
mer (valaque) : 419.
Mercator (géographe) : 268.
Mercier (Louis-Sébastien) : 32.
merdaille : 283.
Merd'rons Rue des — : 284.
mergere : 176.
Merle (Désiré) : 202, 217.
Merlin : 9.
Merlin (roman de chevalerie) : 9.
Merlino : voir Coccaio.
mermar (espagnol et provençal) : 421.
merme (ancien français) : 422 (et note).
mermer (ancien français) : 421.
mert (radical) : 423.
meshoen : 246 (note 2).
meshui ou *meshuy* : 226, 246 (et note 2), 365.
mesles « mêles » : 219.
mesoan, *mesouain*, *mesouen* : 246 (note 2).
mesouan : 246 (et note 2).
messagium : 444 (note).
messe (picard) : 290 à 294.
— (en proverbe) : 294.
Messieurs euphémisme : 35.
Mestier et Marchandise (farce) : 56, 374.
Mestiers : voir *Livre des* —.
Mestrezat (pasteur) : 26.
Métaphore Exemples de — : 199.
Métathèse (Exemples de —) : 7, 9 (note 1), **209**, 349-350, 363, 366, 402 (note). — Voir aussi **Zut!**
Meunier (*Dictionnaire franco-normand du patois de Guernesey*) : 368-369.
Métrique flamande Spécimen de — : 132 (note 1).
métro (apocope) : 8.
metuo (sens) : 382.
Meung Jehan de : 19 (note 1).
meurer « mûrir » : 384.
meurtrier 2 ou 3 syllabes : 313 (note).
meute (étymologie) : 402.
mey ou *meï* « moi » : 314-315.
Meyer Paul : 165, 166, 188, 250, 266.
mi ou *my* pronom : voir **my**.
Michaël archange : 433.
Miché (arc de saint —) : 310.
miché (argot) : 310.
Michel (et variantes) : 339.
Michel (Francisque) : 50 (note 2), 200, 248, 274 (note), 282, 364.
Michelant (H.) : 7. — Voir aussi *Livre des Mestiers*.
Michiel : 339.
micmac : 436.

Micquel, *micquelotz* : 339.
midieu (et variantes : 113, **374**.
mié « miel » : 310.
miel ou *miel* : 309, 310.
miessé, *miesser*, *miesseux*, *miez* : 310.
Mieulx que devant bergerie : 251.
mignan breton : 142, 246.
Mikiel picard : 339.
Milet brave de —) : 328.
Mille Pierre : 315.
Mimes : 18, 53.
min, tin, sin (dialectal : 319.
Miquel, *Miquiel* : 339.
Miracle de saint Nicolas : 11, 55 (note 1. — Voir aussi *Théophile*.
Miracles de Nostre-Dame (Les) : 337, 364.
Mirandoli (Pic de la) : 427.
mire « medecin » : 413.
mirlababi... mirliton... : 437.
miroer, *mirouer* : 326.
Misanthrope (Le) : 88.
Misérables (Les) : 70, 436, 437.
missam « messe » : 290.
missaticum « message » : 444 (note).
Mistères : voir **Mystères**...
Mistral (Frédéric), *Lou Tresor dou Felibrige* ou *Dictionnaire provençal-français* : 8 note 1, 39, 40, 172, 174, 176, 186, 194 (et note 3), 196, 197, 271, 341, 440, 442 (8°), 443 (et note), 449.
mistram : 438, 439 (et note).
*mittiat pour *mittat* : 290.
Modus et Racio (moralité) : 348.
moie, toie, soie adjectifs possessifs : 335 (et note).
Moine espagnol (Le) : 28.
mois d'eut. « grande sauterelle verte » : 320.
Moisy (Henri), *Dictionnaire de l'ancien normand* : 230, 245, 246, 247, 262, 281, 287, 300, 301, 305, 306, 308, 314, 316, 318, 319, 327, 336, 337, 340, 341, 343, 345, 346, 352, 358 à 360, 372, 375, 420, 441 (2° et 8°).
Moisy (Henri), *Glossaire comparatif anglo-normand* : 213, 419.
Molière : 48, 64, 65, 85, 88, 199, 245, 305, 313 (note), 338, 355, 361 (note), 405, 406, 437.
« Molière italien » : 52.
μόλυβδος : 369.
Monde à l'Empire (Le) : 26.
Monglave mieux que *Monglane* : 199 (note 1).
Monmerqué (L.-J.-N.) : 50 (note 2), 200, 248, 274 (note), 282, 364.
Monogramme du Christ : 410 (note 2).
Monologue du Résolu : 250.
Monseur (Eugène) : 126.
Montaiglon (A. de) : 219, 250, 293, 413.
Montaigne : 200, 233 (note), 368.
Montalvan : 28.
Montbret (Collection de M. de) : 252.
Montesson (de) : 341.
Montjoye (P.) : 351 (note).
Montluc (Adrien de) : voir Cramail.
montouer : 326.
*Montpernasse : 190.
*moquillon : 369.
moquin moquat : 436 (bas).
mora, *more*, « noire » : 453.
Moralité du Maulvais Riche : 159, 215, 225, 258, 293. — Pour d'autres « moralités », voir *Condamnacion de Banquet*, *Empereur qui tua son nepveu*, *Modus et Racio*; *Mundus*, *Caro*, *Demonia*.
morbieu (par la —) : 180.
morbleu (par la —) : 181.
mordieu ou mordiou (par la —) : 181.
Morel Fatio : 94.
mori (celtique) : 421.

μόρος « destin » : 423.
mors « la mort » : 423.
mort (radical) : 423.
μορτός « mortel » : 423.
mortuus : 369, 423.
Morvan (patois du —) : 63.
Mory : 255.
mosche « mouche » : 309.
moske, mosque, « mouche » : 308.
mosquito « moustique » : 349.
mot (sens divers) : 356-357.
— (**par ce —, ou pa che —**) : 356, 377.
mot : voir **sonner mot.**
« **mot parfait** » (le) : 428 (note 2).
Mots *cabalistiques* ou *magiques* : voir **Formules, Grimoire, Magie...**
Mots *démesurés* : 61, 427, 434.
Mots : voir **quatre...**
Motets français des XII^e^ et XIII^e^ siècles, recueil publié par Gaston Raynaud : 240.
Motin : 31.
moque ou **môque** : 308.
mouchamiel, *mouche à miel* : 309 (et note).
mouke ou **mouque** : 308.
Moulin (Gabriel du) : 329, 373.
mouque : 308, 346.
Mourant, *Rimes jersiaises* : 308.
mousque : 309, 321.
mousquite : 350.
moustique : 349-350.
Movers : 45, 46.
***movita** : 402.
MR (racine première) : 423, 450.
muaule « *mutabilis* » : 266.
mucher « cacher » : 262, 438.
muchi mora : 437.
muete « meute » : 402.
Müller (Alb.) : 43.
Munck (E.) : 50.
Mundus, Caro, Demonia (mora-lité) : 250.
Muntz (Eugène) : voir *Pèche miraculeuse.*
mûre, de *mora* : 402.
mûrir : 384.
murmur : 418.
Muse normande (*La*) : 359. — Voir aussi *Muse...*
Muse picarde (*La*) : 294.
Musique religieuse (*Revue de la —*) : 50.
musser « cacher » : 262, 438.
mutin (étymologie) : 402.
Muze normande (*La*) : 327. — Voir aussi *Muse...*
my ou **mi** (pronom) : 240, 243, 263.
Mystères ou **Mistères** dramatiques : 22, 50, 173 (note), 334.
Mystère de la Nativité : 173 (note).
Mystère de la Passion : 51, 54, 238, 385-386.
Mystère des Rois mages : 173 (note).
Mystère de saint Denys : 51.
Mystère de sainte Barbe : 107.
Mystère de sainte Trifine : voir *Santez Trifina.*
Mystère des Vierges sages, etc. : voir *Vierges...*
mystiques (signes —) : 410 (note 2).
Mythologie, etc. : voir *Etudes de...*, *Mélanges de...*

N

ναὸς ἱσταμένου : 42.
nacht-mar : 421.
nænia ou **nenia** : 194 et notes 4 et 6).
nager (dans la langue des marins) : 177 (note).
naguère : 364.
naina (piémontais) : 194.
nai-nai (auvergnat et limousin) : 194.

na-nai (quercinois) : 194.
nanin : 196.
νάννα : 194, 195.
*νάννα : 194 (note 3).
νάννη : 194 (note 3), 195.
Νάννιον : 194 (notes 3 et 5).
nanno (en Velay) : 194.
νάννος, νᾶνος ou νᾶννος : 194 (note 3).
Napoléon II : 391.
Napolitaines (*Les* : voir *Neapolitaines*.
Nasalisation des voyelles : 402 (note), 435.
nate « paillasson » : 229.
nate que nate : 229-230.
nater (verbe dialectal) : 230.
naturalisme : 13.
natus pour *gnatus* : 363.
Naudet : 271.
Naudet (Joseph) : 47.
Naudin : 271, 272.
navus pour *gnarus* : 363.
nazarder : 402 (note).
νεᾶνις : 194 (note 2).
néant : voir nient.
Neapolitaines (*Les*) : 11, 62.
Necyomantia : 427.
néent : voir nient.
Négation renforcée : 247 (note), 265. — Cf. grou.
Négrepont (étymologie : 392.
neiant ou neient : voir nient.
neina (limousin : 196 (III, 5°).
nei-nei (dauphinois) : 194.
neisun (ancien français : 243.
nejente (ancien italien : 265 (note).
nene, ne-ne, *nenelo*, *neu-nu*, *neu-ne*, *neno* (variantes de *nono* : 194, 196.
nenia ou *nænia* : 194 (et note 4), 197 (note 1).
neniari (latin : 196 (III, 5°), 197 (note 1).
νηνιαστον : 194 (note 4), 195.
νηπις : 194 (et note 2), 195.
nenni-da : 305.
neno : voir nene.
nequei, nequet ; *nequeis*, *nequer* : 65.
nesun (ancien français) : 243.
Neth alonim... : 46 (note 1).
niant : voir nient.
Nicaise : 271.
Nicole : 188 (note 1).
Nicodème : 271.
Nicolay (Henri de) : 29.
Nicot (Jean), *Trésor de la Langue françoise* : 301, 445.
nient et variantes : 265 (et note), 266.
niente (italien) : 265 (note).
nigaud : 271. — Origine incertaine.
night-mare : 421.
nina (roman, provençal, catalan) : 194, 196 (III, 5°), 376.
niña (espagnol) : 194.
ninar (roman) : 196 (III, 5°), 197 (note 1), 376.
nineta (catalan) : 194.
nineto (languedocien) : 196 (III, 4°).
ninna (italien) : 194.
ninnare (italien) : 196 (III, 5°), 197 (note 1).
nino (provençal) : 194.
nino-som : 196 (III, 3°).
Noé et *La Noë* : 257 (note).
noiant ou noient : voir nient.
Nom propre en magie (Influence du —) : 432.
Nombres en magie (Influence des —) : 432.
nomen pour *gnomen* : 363.
non « nonne » et dicton (flamand : 146.
nona (roman, piémontais, auvergnat : 197.
non-da : 305.
none, pour nono (limousin et méridional : 193-197.
Nonius, grammairien latin : 301.
νόννα : 195.
nonna (latin, italien) : 197.

nonnanes « nonnains » : 194 (note 1).
nonne : 146, **195**, 197.
νόννιον : 194.
nonno (languedocien) : 194.
normand (patois) : 181 (et note), 323-324. — Voir aussi *Dictionnaires...*, *Glossaires...*, *Muse* ou *Muze...*, *Remarques...*
Normands (Dictons ou blasons sur les —) : 219, 221, 267, 368.
Normandie : voir *Histoire...*, *Biographies...*
nos, meilleur que *noz* (breton) : 115, 121.
Notes sur les juges... de Jeanne d'Arc : 333.
nouneto (languedocien) : 196 (III, 4°).
nouno (dauphinois) : 197.
Nouveau langage françois italianisé (*Du*) : 317.
Nouveau Pathelin (*Le*) : 9, 113, 173, 199, 208, 214, 238, 252, 286, 291, 294, 304, 305.
Nouvelle Revue : 67 (note 1), 420.
Nouvelles nouvelles (*Les cent —*) : 402 (note).
Nouvelles récréations et joyeux devis : 62.
nuit, de *noctem* : 402.
nully, **nului** : 188 (note).
nuncupare pour *nuncupari* : 400.
nunne « père » : 193 (note).
νόννιον : 194 (et note 6), 195.
νόννιος : 195.
nus « nul » : 292 (et note 3).
nus « nous » : 392.
nyant ou **nyent** : voir **nient**.
Nyrop (Kr.) : 3 (note 1), 165, 217, 219, 233, 267.

O

O pour *au* (latin) : 407.
O pour *ou* (divers textes) : 96 (4°), 318 (note 2).
-o (thèmes celtiques en) : 393 (note 1).
o « oui » : 178.
obeira (futur) : 84.
Oberon (poème) : 29.
obscène (étymologie) : 17.
Obstination des Femmes (farce) : 20, 237.
oc (Langue d') : 167-168, 193.
oc « oui » : 178.
oca ou **occa** « oie » : 407.
occitanien : 168.
Occulta philosophia (*De*) : 431 (note), 432.
occultæ veritatis... : voir *Speculum*.
O'Connor : 46.
Odyssée : 220.
Œdipus Ægyptiacus : 61 (note 1).
oefenen, *oëffenen oeven* (flamand) : 148.
œuf, « imbécile » : 396.
Ogier le Danois (*Enfances —*) : 350.
οἱ περὶ Ξωκράτην : 390.
oïr, *ouïr* (indicatif présent et futur d') : 81.
oiseau, *oisel*, *oiselot*, *oisiau*, *oislaux* : 224.
Oiseaux (*Les*), comédie d'Aristophane : 41.
olou oll (breton) : 120.
on pour *oui* : 244.
on, **on'**, « un » : 321.
ona (bas limousin) : 175, 376.
onc « un » : 321.
-one pour *-oigne* : 200.
onk « un » : 321.
Onomasticon de De Vit : 424 (note 1).
Onomatopées Exemples d') : 41, 42, 61, 196, 445.
oo (flamand = ô (français) : 146.
Oppert : 43.
or, particule temporelle : 178-179, 300, 380.
or çà : 179.

Oracles sibyllins (Les) : 425 note.
Oraison funèbre de Michel Le Tellier : 338.
Orelli : 231 (note 1), 392, 402.
Origines poesis romanæ : 50.
Origines du Théâtre (Les) : 18, 30, 52.
Origni ou Origny (diverses localités) : 353.
Origny - Sainte - Benoîte (Aisne) : 51, 353-354.
Orlandino (poème) : 54.
Orlando furioso : voir *Roland furieux*.
Orlando innamorato : voir *Roland amoureux*.
**orphanin* : 9.
**orphaninus* : 9, 176.
orphanus : 9.
orphelin, **orphenin* : 9, 176.
orré (j') : 81, 82.
orsù (italien) : 179.
Orthographe analogique : 231, 239, 241 (note).
Orthographe archaïque : 320.
— étymologique : 230, 241, 273, 281, 323, 363.
Orthographe facultative : voir i ou y, in ou en.
Orthographe fautive ou à contre-sens : 233 (note, fin), 317.
Orthographe inconséquente : 192-193, 241 (et note), 256-257.
Orthographe modifiée pour la rime : 112, 113, 215 (mère *Dieux*), 275, 277, 313, 341, 348.
Orthographe phonétique : 275, 316, 415.
Orthographe réglée sur la dérivation : 239, 263 (note).
Orthographe simple de l'ancien français : 191, 239, 241, 252, 281, 292 (note 2), 317, 336, 416 (note, fin).
Orthografe francaise simplifiée : voir *Manuel...*
-os (accusatif masculin pluriel) pour -is (ablatif pluriel) : 394.
« os lagenæ » : 274 (note).
osci ludi : 17, 49.
osé (adjectif) : 261.
osque (dialecte) : 48, 49.
ossabandus, ossasando : 65.
-osum « -ous » : 392.
Otinel (Geste d') : 302.
ou (français) de *o* (latin) : 291.
ou (conjonction) non répété à propos : 319.
ouaiter (ancien français) : 210.
ouan pour *oui* : 244.
ouan, de *hoc anno* : 246 (note 2).
Oudin, *Curiositez françoises* : 262.
ouê pour *oui* : 244 (note).
ouéder ou ouédier (lorrain) : 211.
ouèle (lorrain) : 208.
-ouer pour *-oir* : 326.
ouest : 210.
ouëte (lorrain) : 229.
Ougney, Ougny : 353.
ouï : 313.
oui (prononciations diverses) : 244.
oui-da : 305.
ouin pour *oui* : 244.
ouïr ou oïr (Indicatif présent et futur de —) : 81.
Oursel (N.-N.) : 329.
-ous (français) de *-osum* (latin) : 392.
oustant (lorrain) : 243.
ouster « ôter » : 415 (et note). — Cf. l'interjection *ouste!* « retirez-vous! » Voir aussi **zut!**
outre mer (sens particulier) : 181-182.
ova, pluriel de *ovum* : 396...
-ove (mots flamands en -) : 161.
Ovide : 9, 17, 69, 261.
Ovide en belle humeur : 31.
Ovidius (Pseudo -) : 396.
ovorum *præstatio* : 397.

ovum « œuf » : 396.
ovum *gothicum* : 397.

P

pa (normand) pour *par* : 311, 356, 375.
Pachnouphy : 424.
paillard ou **paillart** : 238-239.
Pais aux Englois (*La*) : 84.
Paix (*La*), comédie d'Aristophane : 328.
Palaprat, seigneur de Bigot (Jean) : 1.
Paléographie subordonnée au bon sens : 119.
palindrome (vers) : 429 (note 1).
palsambleu : 180.
Palsgrave (Jehan), *Lesclarcissement de la Langue françoyse* : 209 (note), 372, 441 (1°), 445.
pamprous (poitevin), du latin *pampinosum* : 392.
Panacée (déesse) : 328.
Panard : 73.
Panckoucke, *Biographie médicale*, *Dictionnaire des sciences médicales* : 330.
Pantagruel : 30. — Voir aussi Rabelais.
Papa scolastico (*De*) : 55 (note 1).
Papus : voir Encausse.
parabolet (latin) : 292 (note 5).
Paradoxa : 398.
Paragoge (Exemples de —) : 361 (note).
parbleu : 181.
pardi, pardié : 172, 181.
pardienne : 181.
pardine : 172, 181.
Paré (Ambroise) : 373.
Parfait (François et Claude, dits les frères —) : 22, 173 (note).
parguienne : 181.
Paris (Gaston) : 50 (note 1), 373 (note), 385. — Voir aussi *Chansons du XI^e siècle*, *Grammaire des Langues romanes*.
Paris (Paulin) : 231 (note 1).
Paris (Dictons ou blasons sur —) : 221, 346, 397, 398.
Paris (*Les armes de* —) : 389.
Paris sous Philippe le Bel : 389.
Parisis (le) : 390.
parisis (livre) : 397.
Parisius : 388 à 396.
Parisius (*De laudibus* —) : 389.
Parny : 32.
parole ou *parolle* (locutions diverses) : 357.
paroler (verbe) : 314 (cf. parout).
Paronymes (prêtant à confusion : 187.
parout « parle » : 292 (et note 5).
Part du Diable (*La*), opéra-comique : 69.
parterre (prendre un billet de —) : 325.
Participe passé (flamand) en fonction d'impératif : 145.
Participe passé du verbe réfléchi (ancien français) : 277.
Partonopeus de Blois : 214, 286.
Pasquier (Estienne) : 1.
Pasquinade (Spécimen de —) : 54.
passante rue —) : 261.
Passetemps à table (*Le*) : 336.
Passif supplanté par *Actif* (conjugaison du bas-latin) : 400.
Passy : 372.
pasta « pâte » : 2.
Pastelin : 2.
pastenostre : 9.
pat (racine) : 6, 8.
pat (apocope) : 8.
patacinus : 7.
Patalin, Patarin : 2.
patati patata : 437.
patatim, patatam : 437 (note).
patavinitas : 7.
pate ou **patte** : 3.
pate (apocope) : 8.

Patelein : 4.
patelin ou *pathelin*, 1 à 12) : 1, 2, 4, 8, 9, 10, 11.
patelinage : 10, 11, 12.
pateline : 11.
pateliner : 4, 10, 11.
patelineur ou **patelineux** : 10, 12.
patelinois : 7, 10, 12, 382.
patenin : 9.
patenostre : 9.
patenôtre : 9, 287.
pate-pelu. *patepelutarum* : 3.
Paterin : 2, 8.
paternin, paterninus. Paterninus . 9.
paternostre : 9, 287.
paternus : 9.
pathelin (ou *patelin*, 1 à 12) : 3, 5, 6, 11. — Voir aussi *Farce de Pathelin*.
πάθος : 2.
pati « pays : » 5, 8.
Patin (Gui) : 331.
patiner : 4.
patois : 5 à 8, 63, 104.
« — de Chanaan » : 26.
— italiens : 52.
— italique : 49.
— lorrain (Exemples divers de —) : 233.
Patois lorrains (*Les* —) : voir Adam (Lucien).
patois de Préneste : 44.
patoiser : 10.
patrensis, patriensis : 7.
patrius : 7, 9.
patrois : 7 et note 1.
patta « chiffon » : 2 (note 1.
Pattaria : 2 (note 1.
patte ou pate : 3, 4 (*patte de velours*).
patte-pelu : 3, 4.
patto « pacte » : 3.
pays, payse : 5.
pë ou pët adjectif lorrain : 226.
pear « poire » : 360.
Pêche miraculeuse (*La*) : 15. — Le carton original de cette précieuse tapisserie de Raphaël est au Musée de South-Kensington (Londres). Une copie orne le chœur de la cathédrale de Meaux. Cf. Eugène Muntz, *Raphaël*, pages 483 et 485 (avec une belle reproduction hors texte).
Pécopin (*Légende du beau* —) : 72.
Pédant joué (*Le*) : 31.
peire « poire » : 360, 372.
peiré « poiré » : 372.
peisson « poisson » : 290 (cf. 259).
péjoratifs (noms ou prénoms —) : 8 (note 1), **271-272**. — Voir aussi **iste**.
péjoratifs (suffixes —) : 283, 447.
peleus, *peleux* : 305, 306.
pelleus, *pelleux* : 305.
Pellissier (Georges) : 384.
pellux : 305.
pelose : 306.
pelous, *peloux* : 305, 306, 307, 367.
pileus. *pileux* : 305.
peneuse, penouse : 305.
peneux : 314.
pensat (latin) : 290.
penst (picard), de *penset* (latin) : 213.
pęr (valaque) : 419.
peray : 372.
Perceval : 350.
pere (vieil anglais), **père** (normand, « poire » : 360, 372.
peré (normand) : 372, 373.
perey : 372.
pergere : 176.
peri (valaque) : 419.
perier « poirier » : 373.
Périers (Bonaventure des) : **62**, 180, 284, 314, 322, 364, 387 (note).
perjenette (normand) : 308, 360.

Permutation de *consonnes* : 9, 40, 109, 176, 177, 183 (note 3), 291 (français-picard), 369, 370, 419, 439-440, 450 (et note).
Permutation de *voyelles* : voir **Apophonie.**
Permutation de *sens* : 261, 381.
Pernet. Pernot : 271.
PERRIX (François) : 63, 362 (note).
Perronnelle : 272.
perry (anglais) : 372.
persil : 311.
***perustulare** : 383.
pët ou **pë** (adjectif lorrain) : 226.
Pétaud : 33.
pete et *petilo* (latin) : 409.
pétiller : 33.
petit (adverbe) : 159.
PETIT DE JULLEVILLE : 313 (note).
PETIT (Louis) : 327.
PETIT (Samuel) : 46 (et note 1).
petito et *pete* (latin) : 409.
PÉTRARQUE : 401.
PÉTRONE : 18, 49, 406 (note).
peult (verbe) : 231.
peut (adjectif) : 225, 226.
Phal (saint) : 187.
PHÈDRE (fabuliste : 18.
phénicienne (*La langue —*) : 47.
PHILON : 425 (note).
Philosophie occulte (*La*) : 431 (et note), 432.
phönizische Sprache (*Die*) : 46.
phorbantas : 62 (et note 1).
Φρύγιον μέλος : 194 (note 4).
φρύγω : 371.
pian, pian : 181.
piano : 181.
PIC : voir MIRANDOLE.
pic *du* **poc** (*du*) : 438.
picard (étymologie) : 268. — (patois) : 66, 244, 276, 439. — Voir aussi *Dictionnaire... Glossaire... Muse...*
Picards (Dictons ou blasons sur les —) : 219, 267, 268.
picaresque (genre) : 28.
picaro : 28.
PICOT (Emile) : 267.
picoti picota : 437.
piéça : 364.
pied (monosyllabe) : 309.
pien « plein » : 181 (note).
pif. paf. pouf : 436.
pilosa (*caro*) : 307.
Pipe cassée (*la*) : 70.
piquet (sens collectif) : 360.
pirarius « perier » : 373.
PIRON : 32.
PISAN : voir CHRISTINE DE...
***piscionem** : 290, 317.
pissenlit : 33.
pisson « poisson » : 290.
Plaideurs (*Les*) : 68-69, 87, 199, 267.
plaizi pour *plaisir* : 311.
PLATON : 17.
Platt-latein (*Das*) : 400.
PLAUTE : 14, 16, 17 (note 1), 27, 44, 47 à 49, 66, 74, 134, 406 (note).
plees « plaies » : 316.
pleiger « défier à boire » : 249.
plenus « plein » : 4.
Pléonasme du pronom sujet : 91.
PLINE l'Ancien ou le Naturaliste : 406 (note), 433 (note), 445.
Plotius : 407.
plumbus : 369.
PLUQUET : 327.
Pluriel pour *singulier* Exemples de — : 84-88.
plus jamais : 365.
PLUTARQUE : 424 (note 2).
Plutus (comédie d'ARISTOPHANE : 328.
pneu (apocope) : 8.
po « pour » : 325, 375.
poche, *pouche*, *ponque*, « sac » : 284.
Pomulus Le : 44, 46, 47, 66, 134.
Poésies originales des Troubadours Choix des —) : voir RAYNOUARD.
Poésies et Chansons normandes : 181 (note), 210 (note), 319.

ποιητής : 22 note 1).
poiré, poirier : 373.
poisc ou *poisse* « pèse » : 290.
poisson : 290 (cf. 259), 317.
poitevin (spécimen de patois —) : 174, 181.
poivrot (populaire), « ivrogne » : 247.
Polichinelle : 450.
Pollux : 194 (note 4).
Polyeucte : 376.
πολύτροπος : 402.
pommé cidre : 373.
Pontaumont (de) : 351.
*possat ou *possiat : 286.
Post-scriptum de ma vie : 14 note 1.
pot. pote (adjectif) : 225 (et note).
potatif (advocat —) : 247.
potelé : 225 note).
Pott, *Lex salica* et *Platt-latein* : 403.
potte « lèvre » : 234.
potus latin) : 260-261.
pouche (normand) : 284.
poupée (à un doigt blessé) : 197.
pouque (normand) : 284, 345, 348.
Pourceaugnac (M. de) : 14, 15, 66.
*Pourichinel : 450.
Pouribet, *Dictionnaire étymologique* : 1, 2 (note 1), 7, 192 note), 371 note), 383, 413.
poussi pour *poussif* : 311.
Poussier (Alfred) : 298, 332.
pout adjectif : 225.
Poyard (C.) : 43.
Præstigiis dæmonum et incantationibus (De : 451 note.
pratoys (métathèse : 7.
pre. *preu* ou *preum* (apocope) : 8.
pré « poiré » : 372.
prêchi prêcha : 437.
precieulx : 231.
Précis du siècle de Louis XV : 353 note.
presbyter, **presbyterus* : 289.
pressouer : 326.
prestre ou prestres (sujet singulier) : 288-289, 354.
prestrerie, *prêtrerie* : 287-288.
prestrise, *prêtrise* : 288.
prêtraille : 288.
Privilège aux Bretons (Le) : 91.
Procès de condamnation de Jeanne d'Arc (Notes sur les juges et les assesseurs du —) : 333.
Procès-verbal de la représentation donnée à Seurre en 1496 : 22 à 25.
Proclitiques (Exemples de —) : 240, 365.
proensal. *proensalès, proenzal* : 168.
Promptuaire flameng-francoys : voir *Dictionnaire ou...*
Pronom *personnel* (diversement placé) : 208, 214, 365.
Pronom *réfléchi* pour *non réfléchi* : voir se (dialectal), sibi, suus. — Voir aussi Enclitiques et Proclitiques.
Prophètes du Christ (Les) : 56.
Prose liturgique : 56.
prouvaire. prouvairerie : 288 (cf. 289).
prouveire. prouverre : 289.
prouverrie : 287, 289.
proveirre : 289.
provençale (langue) : 168, 174.
Proverbes divers : 63, 160, 287, 294, 315, 368, 391, 397.
Proverbes et Dictons picards : voir Dubois (A.).
Proverbes : voir *Comédie de* —; *Etudes sur les* —; *Livre des* —.
proverrie : 287, 289.
provoire : 289.
Pseudo-Ovidius : 396.
pu pour *plus* : 311.
Pucelle (La) de Chapelain : 337.
— de Voltaire : 32.
puchèle (picard) : 282, 283.
puet (adjectif) : 225.
Puglia « Pouille » : 383.
puist (verbe) : 286.

puit (adjectif) : 225.
Pulcinella (italien) : 450.
***pulicellam** : 283.
punique (idiome) : 44 à 46.
punischen Texte im **Pœnulus** (*Die*) : 46.
punischer Sprache gehaltenen Reden des Karthaginensers Hanno im V Akt der Komödie **Pœnulus** *von* PLAUTUS (*Zur Erklärung der in*) : 46.
Purgatoire de DANTE (Le) : 448 (note 1).
pust (adjectif) : 225.
put (adjectif) et variantes : 225.
putidus : 225.
Pythipemi : 424.

Q

qu' pour *qui* : 340.
qua- pour *ca-* : 346, 350-351, 415.
quadragesimum : 193.
quadratum : 193.
quadrifurcum : 193.
quadrilionem : 192 (note).
quærimus, *quæsumus* : 390.
Quainay (Jehan du) : 329, 331.
Quarantan : 350, 415.
quarante (l'an) : 307.
quarregnon : 192.
quarue : 346.
quat : 346.
Quatrains moraux (XVe siècle) : 267.
quatre mots *picards* et *normands* (les) : 345-346.
quatrinionem : 192.
que « car » : 198-199.
que pour *quæ* : 274 (note). 388.
qué qui (populaire) pour *qu'est-ce qui* : 316.
Quemin (Mr Jehan du) : 329-334.
quen « chien » : 345.
querete, *quérette* : 346.
queriboiry : 441 (8e).
querquerus : 418.
queue « futaille » : 348.
quevau euté : 320.
quez quement ou *quezquement* (breton) : 116.
qui « si l'on, si quelqu'un » : 290 (note).
QUICHERAT (L.), *Mélanges de Philologie* : 318 (note 2).
QUICHERAT (L.), *Thesaurus poeticus linguæ latinæ* : 381.
Quid agis ? 387.
quien « chien » : 345, 346.
quiller « cueillir » : 384.
QUINTILIEN : 49.
Quintus (Le) : 48.
Quinze Joyes de Mariaige (*Les*) : 217.
quirigay : 40.
QUITARD : 222.
quod pour *num* : 199.
— avec *indicatif* au lieu de *proposition infinitive* : 400.

R

R pour L : 419.
R pour N après consonne : 183 (note 3).
R pour S final : 420.
R final tombé : 311, 325, 356, 375-376.
R tombé devant consonne : 9, 130, 162, 361, 376.
'R send (souabe) : 278 (note).
Rabelæsiana : 21 (note 1).
RABELAIS : 1, 3, 11, 42, 45, 30, 51, 60 à 62, 83, 87, 88, 99, 104, 118, 129, 153, 173, 179, 180, 183 (note 3), 187, 199, 207, 215, 216, 219, 220, 224, 235, 237, 241 (note), 243, 246, 247 (note), 300, 310, 317, 326, 328, 329, 337, 339, 341, 353, 359, 363, 367, 374, 375, 382, 402 (note), 412, 414, 415 (note).

418, 422 (note), 436, 437, 439, 445, 453. — Voir aussi *Commentaire sur Rabelais*.
Rabelais. Le Vᵉ livre de —) : 67 (note 1).
racatram : 438.
Races et les Langues (*Les*) : voir LEFEVRE.
rache (picard) : 284.
RACINE (Jean) : 68, 87, 199, 267, 354.
radïeux : 313.
Rahimara : 451.
Raillear. Le, : 183.
RAIMBERT DE PARIS : 366.
« Raincy (les autorités du — », : 324.
ramper (étymologie) : 402 (note).
rand (germanique), * *randon*, * *randonner*, randonnée : 366.
Raoul de Cambrai, chanson de geste, par BERTOLAIS : 209, 286.
rapar « ramper » : 402 (note).
rapen « grimper » : 402 (note).
RAPHAEL (SANZIO) : 15.
Raphaël sa vie, son œuvre et son temps : voir *Pèche miraculeuse*.
ratatam : 439.
rattaquer « rattacher » : 318.
RAYMONDAUD (Dr E.) : 164.
RAYNAUD (Gaston), *Etude sur le dialecte picard dans le Ponthieu*, d'après les chartes des XIIIe et XIVe siècles (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1876, tome XXXVII, pages 5... et 317... : 343 (note). — Voir aussi *Elie de S. Gilles*, *Fabliaux* (*Recueil de* —, *Motets français* (*Recueil de* —).
RAYNOUARD, *Lexique roman* : 174, 176, 401, 421.
RAYNOUARD, *Choix des Poésies originales des Troubadours* : 50 (note 2), 190.
REBELL (Hugues) : 74.
Rébus (Exemples de) : 310-311, 376.
Rébus de Picardie : 217 (note), 248 (note).
REGH (J.) : 203.
Recherches sur l'accusation de magie dirigée contre les premiers chrétiens : 430.
Recherches nouvelles sur Patelin : voir LITTRÉ.
Reconnue (*La*), comédie : 30, 135, 181, 328 (note).
Récréations philologiques, par FR. GENIN : 7, 8 (note 1), 38, 160 (note 1), 162 (note 1), 180, 183 (note 3), 210 (note), 216, 263 (note), 268, 274 (note), 402 (note), 406, 412, 444 (note).
Recueil... : voir au mot important qui suit.
reculer : 33.
Redoublement (Mots à —) : 418, 420.
regalare (italien), *régaler* (français) : 371.
régime (Cas —) : voir Cas
Règle de S. Benoit (*La*) : 59 (note 1), 188 (note 1), 195 (note 1), 210 (note), 265, 289, 292.
réglisse : 363.
Regnard (prononciation) : 141.
REGNIER (Mathurin) : 10, 12, 30.
reibeisen : 363.
reine-Claude : 136.
Rejet en versification latine (Exemple de —) : 406-407. — Voir aussi Enjambement.
REMACLE, *Dictionnaire wallon-français* : 234.
Remarques sur quelques expressions normandes : voir LE VAVASSEUR.
rémission : voir *Lettres de...*
rempart pour *rempar* : 239.
remper : 402 (note).
Remus « Reims » : 393.
renague, *renègue*, *renigue* (*biou* ou *bieu*) : 179-180.
RENAN (Ernest) : 45.

Renart le Nouvel : 113 (note 1), 134. — Voir aussi *Roman*.
Renaud de Montauban : 317.
« **Rend** (M^me^ **du — ** ») : 324.
***rendere**, *rendre* : 402 (note).
renoncule : 363.
Renouard au Tinel : 89, **302**.
Renouart (et variantes) : 300.
repere « ramper » : 402 (note).
Répétitions fautives (Exemples de —) : 96 (4°), 367.
Requis (M^e^) : 214, 229-230, 250, 335.
Response de Pierre de Ronsard *aux injures de je ne scay quels* **prédicantereaux** *et* **ministreaux** *de Genève* : 113, 273.
ressembler (étymologie et syntaxe) : 311-312.
Réticence (Exemples de —) : 35.
réticule, *ridicule* : 307.
retranches (impératif) : 241 (note).
retroenza (chanson provençale) : 266 (note).
rétrogrades (mots ou vers) : 429 (et note 1).
revanche : 40.
reverendissimus (titre) : 382.
revereor (sens) : 382.
Revue britannique : 54.
— *celtique* : 79, 84, 90 à 94, 98, 99, 103, 105 à 109, 114, 115, 117 à 119, 121 à 123, 255-256, 325.
Revue des Deux Mondes : 7, 160 (note 1).
Revue des Langues romanes : 401.
— *de Linguistique* : 47, 222.
— *de la Musique religieuse* : 50.
Revue (*nouvelle*) : voir *Nouvelle Revue*.
Revue de Paris : 252.
— *du Touring-Club de France* : 87.
Revue des Traditions populaires : 437 (note), 438 (note).
Revue universelle : 74, 389.
— *universitaire* : 50.
Rhin (*Le*) : 72.
Rhotacisme (Exemples de —) : 419, 420.
riba (provençal) : 440.
ribaudaille : 283.
Ribbeck : 50.
Ribeiro ou Ribeyro (Bernardin) : 365.
riblette : 362-363.
ribon ribette... ribo : 437.
Richard le Pélerin : 422 (note).
Richars li Biaus : 214, 229, 250, 335.
Richepin (Jean) : 32.
Richter : 425 (note).
Rictus (Jehan) : 70.
ridicule pour *réticule* : 307.
rie (flamand) : 152.
Riemann (Othon), *Syntaxe latine* : 398.
riens : 188 (note), **190**, 265.
Rigaud, *Rigault*, *Rigaut*, *-rigot* : 262, 263 (note).
rigaudon ou **rigodon** : 263 (note).
rij (sanscrit) : 371.
rille, *rillé*, *rillette*, *rillon* : 363.
rimario (italien) : 412, 413.
rimarium (latin) : 412.
Rimes réduites à l'*assonance* : 249-**250**, 293.
Rimes *imitatives* : 201.
Rimes *intérieures* (en breton) : 123, 124.
Rimes *irrégulières* : 111, 190, 200, 293, 314 (note).
Rimes *léonines* : 201. — Voir aussi *vers* **léonins**.
Rimes avec *mêmes mots* répétés : 305.
Rimes dites *normandes* : 376-377.
Rimes *parfaites* au détriment des mots : 112, 200, 275, 277, 311. — Voir aussi **Orthographe** *modifiée*...

Rimes jersiaises : voir Mourant.
rin souvent écrit *ren* : 191.
ripa « rive » : 440.
rivoise : 363.
Robin et Marion : voir *Jeu de...*
Robin, Le Prévost, Passy et de Blosseville (*Dictionnaire de Patois normand*) : 372.
Robin (sculpteur) : 16.
rodomont : 302.
Rogier Dr Jules : 331.
« **rogneur de liards** » : 222.
Rois. Les quatre livres des —, publiés par Le Roux de Lincy : 210, 419.
Rois mages : voir *Mystère des...*
Roland : voir *Chanson de...*
— *amoureux* : 29, **302** (*Orlando innamorato*).
Roland furieux : 27 (*Orlando furioso*), 29.
Rolland de Denis : 223, 268.
Romans de chevalerie : 29.
Roman d'Alexandre : 183 (note 3).
— *de Brut* : 308.
— *du chastelain de Couci* : 238.
Roman comique : 30.
— *de la Poire* : 160.
— *de Renart* : 40, 111, 374.
— Voir aussi *Renart...*
Roman de la Rose : 19 (note 1), 87, 259, 401, 449. — Voir aussi *Traité contre le...*
Roman de Rou : 111, 209, 213, 282, 419.
Roman de Thèbes : 200, 366, 413.
— *de Troie* : 304, 336, 373 (note).
Romans de Voltaire : 32.
roman (*Lexique*) : voir Raynouard.
romane langue : 168.
Romanische Studien : 229.
Rondeaux de Charles d'Orléans : 273.
Ronsard : 113, 273.
Rostand Edmond : 34, 327. — Voir aussi **Conditionnel...**
Rotrou : 30, 64, 65, 66, 155.
rotruenge (chanson) : 250, **266** (note).
rouchi (dialecte) : 454.
roupie (étymologie) : 363.
Roussillon (étymologie) : 192 (note).
rouwet (picard) : 160 (note 1).
Ruelles, Salons et Cabarets : 26 (note 1).
Ruscelli : 413.
Ruscinonem : 192 (note).
Rustebef ou Ritebeuf : 35, 51, 208, 273, 309.
Ruy Blas : 5.
Ruzzante (*il*) : 52.
rÿe. rÿghe (flamand) : 152.

S

S pour C : 241, 316, 415.
S ou Z : voir à Z.
S analogique, au cas sujet : 233 (note), 242, **289**.
S analogique, à l'impératif singulier : 241 (et note).
S latin *persistant* ou *chuintant* en picard : 290-294, 372.
S prothétique : 321.
S final ajouté pour la rime : 233 (note).
S final supprimé pour la rime : 113.
S final (du latin) non prononcé : 216.
S final des prénoms français : 256-257.
S final de certains noms de villes : 395.
sa pour **çà** : 241.
Sabaoth : 423-424, 425 (note), 432.
sabbati dies : 370.
sabin (dialecte) : 48.
sabir (langue) : 42, 67.
sache et variantes : 336.
sacripant : 302.

Sacy (Sylvestre de) : 43, 47.
Sade (marquis de) : 32.
Saglio : voir Daremberg.
saiche « sache » : 336.
sainct : 323, 339.
Saint Alexis : voir *Vie de...*
Saint-Gelais : voir Melin de...
— (Octavien de) : 22 (note 1).
Saint Léger : voir *Vie de...*
Sainte Eulalie : voir *Cantilène de...*
Pour les autres cas, voir le nom du saint ou le mot important de la citation.
salgouta, salgouti : 39.
Salut (Formules de —) : 380 (et note).
Salverda de Grave (Dr J.-J.) : 126, 149.
Salvini : 38.
sambieu (par le —) : 180.
samedi : 370.
sanctaba (la) : 438 (et note).
sang bieu : 180.
— **sainct Gris** : 183 (note 3).
sanglant : 232-233, 235, **237**, 367.
sangler (verbe) : 237.
sanglier (2 ou 3 syllabes) : 313 (note).
sanlant « semblable » : 312.
santé (Formules de questions sur la —) : 383, 387, 388.
Santez Trifina mystère breton : 33, **110**, 272.
sapere (latin) : 317.
sapristi : 180.
sargau : 40.
sargotar, *sargouta*, *sargouti* : 39.
sarmotoragos : 62 et note 1.
sarrazinois : 12.
Satire en France (La) : 25, 27.
Satires : voir Horace, Regnier.
Satiricon (Le) : 49.
satura antiqua : 50.
Saturnales (Les) : 425 (note).
Saumaise (Claude de) : 44.
σαννάκα βακταριχρῦσα : 42.
sauteriau (briard) : 449.
savate : 233-235.
Saxons (*Chanson des* —) : 353.
scaccarii Normanniæ sub regibus Angliæ (*Magni rotuli* —) : 388, 391.
sçache : 336.
Scaliger (Jules-César) : 444.
Scarron : 30, 31, 250, 436.
sçavoir : 317.
Schaumburg (Dr Karl : 103 (note 1).
Scheler (A.). *Dictionnaire d'étymologie française* : 4, 276, 310, 448 (note 2).
Schöne : 8 (note 1).
schôr vachamôr : 448 (note 2).
Schræder : 45, 46.
Schuchardt : 392.
Schwab (Moïse) : 422, 428 (note 2).
Science et Religion : voir Malvert.
Sciences médicales (*Dictionnaire des* —) : 330.
Sciences médicales (*Dictionnaire encyclopédique des* —) : 331.
scier : 317.
scire (latin) : 317.
Scribe (Augustin-Eugène : 69.
se pour *sa* : 200, 346, 354.
— pour *si* : 156, 379 (vers 116).
— (pronom non réfléchi) : 185, 400, 401. — Cf. **sibi** pour *ei*.
sé « soif », en normand : 340.
Sébillot : 222.
secare (latin) : 317.
séchir « sécher » : 384.
seco pour *con lui*, *con lei* : 401.
sée, seie, « sois » : 336, 340, 341.
***seior** pour *senior* : 291.
seis « sois » : voir **sée...**
semaine *de* —, *sur* —, *male* —) : 226-227 (et note).
Semaine *peneuse* ou *penouse* : 305.
semblant « semblable » : 312.

sembler étymologie et syntaxe : 311-312.
semidieu (et variantes) pour *se m'aist Dieus* : 157, 374.
sémitiques Hist. des Langues —) : 15.
sen (picard) : 294. — Voir aussi men, ten, sen.
senior (latin) : 291, 294.
sepmaine : voir semaine.
serenus « serein » : 4.
SERENUS (Quintus) : 428.
serra « sera » : 84.
Serment Formules de —) : 171, 187, 350, 356, 374-375, 422 (note).
Sermon pour l'Annonciation 2) : 312.
Sermon pour la Conversion de saint Paul : 246, 292.
Sermons de saint Bernard : 210, 215, 245.
ses pour *ces* : 415.
sestertium : 395.
seule fin à : 307.
seus « suis » : 337.
SÉVIGNÉ (Mme de) : 11.
seyer (verbe) : 317.
SHAKESPEARE : 15, 28, 212.
si, *se, ce,* « ainsi » : 374, 417.
si latin pour *num* : 408.
sibi pour *ei* : 400 II, 409-410. Cf. se non réfléchi).
sich (flamand) : 156.
sider (flamand) : 372.
SIDOINE APOLLINAIRE : 10.
sidre : 373.
sie « scie » : 317.
sie, sien (flamand) : 156.
Sie ist : 278 (note).
Sie sind : 85, 277, 278 (note).
sié pour *oui* : 244.
Siècle de Louis XV (*Précis du —*) : 355 (note).
sieux « suis » : 337.
Signes mystiques : 410 (note 2).
signet (prononciation) : 141.
SILVATICUS (*Matthæus*) : 403.
simulare « simuler » et « sembler » : 311.
-simus (suffixe latin) : 390.
Singulier pour *pluriel* (Exemples de —) : 84 à 88.
sinister : 225.
sire : 291.
sis « suis » : 337.
so (breton) : 86.
So help me God (anglais) : 214.
so s'tin la (wallon) : 247.
Sœur (La), comédie : 64, 65, 66, 155.
Sœur Fessue (farce) : 60, 85.
soi pour *lui* : 401.
sois (verbe) et variantes : 336.
SOLDANIS (*Agius de*) : 46.
Soliloques du Pauvre (les) : 70.
SOLTAU (Fr.) : 46.
soigner (ancien français) : 200.
son pour *de lui, d'elle* : 401.
sone pour *soigne* : 200.
soner (ancien français) : 199.
Sonetti de PÉTRARQUE : 401.
songner (ancien français) : 200.
sonner mot (ne) : 199.
sottie : 21.
Sottie des Béguins : 36.
Sottie du Monde : 250.
Sottie du Nouveau Monde : 58.
SOUVESTRE (Emile) : 79, 94, 104, 105.
soye « sois » : 336.
soyer « moissonner » : 317.
Spain : 40.
Speculum imaginum veritatis occultæ : 432.
Speculum regum : 389.
s'ra « serai » : 255.
Srb (nom tchèque) : 450.
st' (adjectif demonstratif) : 244-245.
Stabat mater : 410.
Stamboul : 391.
stan (lorrain) : 243-247.
stanpendant ou *stapendant* : 247.
STAPPERS (H.), *Dictionnaire synop-*

tique d'Etymologie française : 5, 7, 192 (note), 371 (note), 383, 412.
ste (adjectif démonstratif) : 244-245.
stechi, *steci* (normand) : 245.
sti (patois français) : 244-245.
stichi-n, stici-n (normand) : 245.
stilà, stilo (normand) : 245.
sto (en jargon italien) : 245 (note).
stocke (flamand) : 144.
STRABON : 48.
strouf, strif, strof, straf : 67, 437.
STUDEMUND : 44.
***stun** (conjectural) : 243.
su « ce », en normand : 346, 343, 359.
Suaire (le **Saint -**) de Chambéry ou de Turin : 351 (et note).
Subjonctif pour *Indicatif* : 337.
Subjonctif *imparfait* en fonction de *conditionnel présent* : 290 (note).
subsannare « railler » : 402.
Substantifs d'origine *adverbiale* : 391.
Substitution de forme (cas *sujet* ou *régime*) : 215.
Substitution de suffixe : 414.
SUCHIER : 50 (note 1), 229, 448 (note 2).
SUE (Eugène) : 71.
suffirá-il : 257 (et note).
SUIDAS : 494 (note 3).
suisse (jargon : 68.
sujet (cas) : voir **Cas...**
sungur valaque : 419.
sunt (ancien français) : 86.
suovetaurilia : 446.
surgeon, surgien, surgiiens : 25 (note 1).
surlababi... : 437.
surregianus : 25 (note 1).
suum (latin), *sen* ou *chen* (picard) : 294.
suus pour *ejus* : 401, 409.
swastika (le), emblème du feu primitivement obtenu par le frottement de deux morceaux de bois entrecroisés : 410 note 2).
Syllepse (Exemples de —) : 338.
Syncope (Exemples de —) : 155, 156, 247, 361.
Synérèse (Exemples de —) : 107.
Syntaxe hésitante ou de transition : 216, 311.
Syntaxe irrégulière : 319, 407, 408.
Syntaxe de la Langue grecque et principalement du dialecte attique : voir MADVIG.
Syntaxe latine : voir RIEMANN.
Synthétique (langage) : 407-408.

T

T ou D final : 239.
T final supprimé pour la rime : 113.
t' pour *le* « ta » : 346.
t' pour *tu* : 274-275.
TABARIN : 30, 31.
tabariniques (Farces : 63, 245 (note).
Tabellæ devotionis : 423, 425, 434.
Tableau de Paris : 32.
Tablette magique de Chagnon : 427, 429.
TACITE : 15.
tan (breton) : 115.
tapecu : 33, 311.
tarabat : 440 (note).
tarabin tarabas : 61, 437, 440 (note).
taratati taratata : 437.

Tardif : 392.
tarrible : 166, 189.
Τάρταρα : 418.
*tartruffare : 405.
tartuf : 3, 405.
tartufe : 405, 406.
*tartuffare : 405.
Tartuffe, *tartuffe* : 405, 406.
Tartuffe Le : 355.
*tartuffer : 405.
tartufo : 406 (et note).
Taylor (manuscrit du baron) : 81-II, 102, 151, **164**, 178, **254**, 319.
tchorgot : 40.
tchorgouta : 39.
te « tu » : 290, **346**.
té « tiens » : 303.
té « toi » : 315, 340.
tectus pour *tectum* : 395.
templus pour *templum* : 395.
Temps (Le), journal : 315. — Voir aussi **zut !**
tenchent « tançant » : 294 (note).
tene (impératif latin) : 303.
Tennyson : 29.
*tentiantem : 294 (note).
Terebonio (latin populaire) : 450.
Térence : 49, 398, 407.
Terre La, roman : 32.
Testament de Pathelin (Le) : 6, 82, 111, 190, 198, 248, 250, 252, 258, 304, 305, 373, 380, 387.
Testament Le grand — de Villon : 30, 190, 268, 311, 326.
Testament Le petit — de Villon : 30, 162, 190.
Τετραγράμματον : 425 (note), 428 (note 1), 431.
teupe « taupe » : 277.
Thackeray : 29.
Théâtre français au moyen âge Le : 50 (note 2), 200, 248, 364.
Théâtre français avant la Renaissance (Le) : voir Fournier.
Théâtre français au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle : voir Fournier.
Théâtre indien (Le) : 51 (note 2)
Théâtre : voir *Origines du...*
Theil (N.) : voir Freund, Madvig.
Théophile (Miracle de) : 51, 208.
Thesaurus poeticus Linguæ latinæ : 381.
Thesmophories (Les) : 41, 42.
Theuriet (André) : 230.
Thibaut (Messire) : 160.
Thiers (l'abbé J.-B.) : 427, 428, 429, 431, 437 (note).
Thomas (Antoine) : 165, 166, 167, 174, 188, 192 (note). — Voir aussi Hatzfeld...
Thorel (Octave) : 70, 203, 217 à 219, 227, 230, 232, 244, 260, 276, 279, 281, 282, 284, 287, 294, 298, 310, 346, 361 (note), 438, 440.
Thoronus « Tours » : 393.
ti ou *ty* : voir **ty**.
tic, tac, toc : 436.
Till Eulenspiegel : 29, 302.
timaloumisaine : 436.
timbre *fêlé* ou *brouillé* : 199.
timoulamison : 436.
-timus (suffixe latin) : 390.
tina, *tinal*, *tinalis*, *tine*, *tinc*, *tinel*, *tinet*, *tinette* : **301**, 302, 310.
tintamarre : 445-446.
tintouin : 445.
Tiran le Blanc : 398.
tire-larigot : voir **boire...**
tiret : 362.
Tite-Live : 398.
Titinius : 48.
Tobler (Adolf) : 190, 355.
Tory (Geoffroy) : 216.
Toubias : 8 (note 1), 271.
Toubin, *Dictionnaire étymologique* : 3, 371, 446.
Toubio : 8 (note 1), 271.
Toucouleur (étymologie) : 450 (note).
touquas (impératif) : 61, 241 (note).

Toussaint (étymologie) : 396.
tousser : 384.
tra-, préfixe italien : 405, 448 (note 1).
trac : 436, 448 (note 1).
tracas, *tracasser* : 448 (note 1).
trafiquer : 386.
trafurare (italien) : 405.
tragrande (italien) : 405.
Traité historique sur le Chant ecclésiastique : 49.
Traité élémentaire de Magie : 451.
— *contre le Roumant de la Rose* : 19 (note 1).
— *des Superstitions* : 427, 428, 429, 431, 437 (note).
traquenard, **traquer** : 448 (note 1).
***tratruffare** (italien) : 405.
Travailleurs de la Mer (*Les*) : 72.
TRAVERS (Julien) : voir DUBOIS ET TRAVERS.
treck (néerlandais) : 448 (note 1).
trécorrois (dialecte) : voir breton.
trédame ! 303.
tréfart « moqueur » : 405.
Tréguier (dialecte de —) : voir breton.
trelliono (lyonnais) : 192 note).
Tréma (Emploi du —) : 96 (3°), 257 (note), 289, 309, 313 (cf. 314 : *Daniel*).
Tresor (*Li livres dou —*) : voir BRUNETTO LATINI.
— *dou Felibrige* (*Lou*) : voir MISTRAL.
Trésor de la Langue françoise : voir NICOT.
— *de Recherches et Antiquités gauloises et françoises* : voir BOREL.
Tréteaux de la Basoche (*Les*) : 34.
Treverus « Trèves » : 394.
Trévoux (*Dictionnaire universel...* dit *de* —) : 267.
tric : 436.
trichery : 84, 90.
trichilinium pour *triclinium* : 450.
trictrac : 436.
trignouna (provençal) : 192 (note).
trihory (breton) : 97 (12°).
trilhouna (provençal) : 192 (note).
***trinionare** (latin populaire) : 192 note).
trinken (allemand) : 153.
trinquer : 153.
Tristan : voir CHRESTIEN DE TROYES.
***triumpare**, ***triumpus** : *triumphare*, *triumphus* : 402 (note).
Triumphus Cæsaris : 61 (note 1).
troc : 436.
trof « vol, rapine » : 402.
tromba, **trombare** (italien), **trombe** (français) : 402 (note).
***trompare**, **trompe**, **tromper** (étymologie) : 402 (note).
trompery : 84, 90.
troof « vol, rapine » : 402.
tropa, *tropæum*, τρόπαιον : 402.
tropare : 402 (note).
Trope liturgique : 56.
τροπή : 402.
tropfen (allemand) : 363.
tropha, *tropheum* : 402.
***troppare** : 402 note).
trubert : 405.
***trubo** « trombe » : 402 note).
truc : 436.
Truculentus Le) : 44.
trufa : 402, 404, 405.
Trufaldin : 405.
trufare : 402.
trufarium : 403.
trufator : 401-405.
trufatorius : 404.
trufe « tromperie » : 406.
trufeeurs : 404.
trufer, **truferiau**, **trufeur** : 404, 449.
truffa : 402, 405 et note).
Truffaldino : 405.

truffare : 402, 405.
truffatore : 405.
truffatores : 403, 404.
truffatorius : 404.
Truffaut : 405.
truffe : 406.
Truffier (français *truffiere* (italien)) : 405.
truffler : 404.
trufle : 404.
truifler : 404.
trunken (allemand) : 261.
trupha : 402.
truphare, *truphator* : 401-402.
τρύφειν « railler » : 402.
*truquer : 386.
tuba « trompe-tte » : 402 (note).
tuber « tumeur » : 405 (note). — *terræ* : 406 (note).
Tuchmann (J.) : 437 (note).
tumer « tomber » : 217 (note), 249 (note).
tumultus : 144.
-tumus (suffixe latin) : 390.
Tunique d'Argenteuil (la Sainte-) 351.
turc burlesque : 45, 64 (et note 2), 65, 67.
Turnèbe (Odet de) : 11, 30, 129.
Turonus « Tours » : 393.
Turpin (archevêque) : voir *Chronique de* —.
turtur : 418.
tussire « tousser » : 384.
Twelfth night : 212.
ty ou ti, pronom personnel : 262-263.

U

U initial pour V : 248 (et note).
U final élidé : 274-275.
U français venu de O latin : 402.
U prononcé OU : 343 (note), 393.
üben : 148.
uenir pour *venir* : 248 (et note).
ugne « une » : 320.
uielle pour *vielle* : 248 (note).
ung « un » : 320, 321.
uni, unel (*uni, uno*; *un i, un o*) : 438 (note).
universelle, universitaire : voir *Revue...*
Université de Paris (*Histoire de l'*) : 331.
unt (ancien français) : 86.
-us (neutre singulier) pour **-um** : 395.
-us pour *-os* (accusatif pluriel) : 392-394.
-us (gaulois) identique à -ους : 392.
-us (accusatif masculin pluriel) pour *-is* (ablatif pluriel) : 394.
« ut, ut ! » ancien cri de guerre anglais : 111. — Voir aussi **zut !**
uven (flamand), formes diverses : 148.

V

V intercalaire : 160 (note 1).
vacarme : voir **wacharme...**
vache *à Dieu* ; — *à m...* : 320.
vacque : 320.
Vadé : 70.
Valerius Flaccus : 381.
vaque : 320.
vara (sanscrit) : 446.
-vari (suffixe) : 447, 448 (note 2).
Variations du langage français (*Les*), par Fr. Génin : 387 (note).
Varron, polygraphe latin : 301.
vas, impératif français : 241 (note).
vasal, de **rassalem* : 290.
Veaux (confrérie des —) : 130. — Voir aussi **Jean le Veau.**
veci, vela (ancien français) : 156.

*veclus : 231 (et note 2).
vegado, *veguade*, « fois, coup » : 341.
veintre de diou : 180, 182.
Velleius Paterculus : 426.
vélo (apocope) : 8.
vencheroie : 40.
Venetus « Vannes » : 394.
ventre (dans les jurons) : 180, 183 (et notes).
ventre *beuf*, ventre *bleu*, ventre *de biche*, ventre *de biou* : 180.
ventre *bleu* (par le) 181.
ventre *saint Gris* : 183 (et note 3).
verba *dare* : 10.
Verbinum, *Verbinus*, Vervins : 395.
Vercoullie (J.) : 126-127, 128, 130 à 133, 136, 138, 141, 145, 146, 149 à 152, 156, 160, 162.
verd ou *vert* : 239.
Verdam, *Dictionnaire moyen néerlandais* : 139, 143, 150.
Vermesse (Louis), *Dictionnaire patois de la Flandre française ou wallonne* : 213, 233, 319.
verré (futur) : 83.
verrou, de *verrouil* : 311.
« Versailles (*aller à* — ») : 324.
versus (*vert-tus*) : 391.
versutus : 402.
vertu (dans les jurons) : 183 (et notes 2 et 3).
vertubieu : 180, 183 (et note 3).
vertuchou : 183 (note 3).
vertudieu : 183 (note 3 ; cf. 383 haut).
vessir « vesser » : 21 (note), 384.
vestir (euphémisme) : 36.
Veterator de Connibert (*Le*) : 93, 102, 103 (et note 1), 104, 114 à 117, 134, 135, 137 à 140, 169, 173, 184, 185, 223, 224, 231, 238, 300, 305, 308, 316, 318 à 321, 357, 390, 416.
Veterator (Me Palefin) *und Advocatus Der*) : 102, 103 (note 1), 127, 208, 390, 409, 416.
vetulus : 231 (et note 2).
vetus : 231.
veult : 231.
vez « fois, coup » : 341.
vez *le ci*, etc. (ancien français) : 208.
vi ha (italien) : 365.
Vialle : voir Béronie...
*vicatam, *vicem* : 341.
Vidal Ramon) : 168.
viden pour *videsne* : 156.
Vie de S. Alexis : 229, 281.
— *Mgr S. Fiacre* : 215 (haut et bas), 225, 240.
Vie de Jeanne d'Arc (en latin) : 203.
Vie de S. Léger : 285.
— *Mgr S. Martin* : 22.
— *des Mots* (*La*) : 271.
Vieille (*La*), comédie de Marguerite de Valois : 294.
viele ou vielle : 287.
viels ou vielz : 231.
vien : 155, 241, 314.
viença, vien-ça : 155.
Vierges sages et les Vierges folles (*Les* : 50, 274 note).
viés ou *viez* : 230 (et note 1).
viéserie picard) : 231 (note 1).
vieuille normand) : 287.
Vieux Messieurs (*Les*) : 35.
viez ou *viés* : 231 (et note 1).
Vigneul-Marville : 183 (note 3).
vigourous (poitevin) : 392.
Ville de Mirmont (H. de la) : voir La Ville...
Villefavreux : 376.
Villehardouin : 353.
Villemarqué (Hersart de la) : voir La Villemarqué.
Villeperor, *Villepreux* : 376.
Villon François) : 8 (note 1), 10, 12, 15, 30, 36, 52, 54, 70, 162, 190, 209, 266, 268, 311, 326, 356.
virâ « irai » : 255.

Viret (pasteur) : 26.
Virgile : 426.
Virgile travesti : 31, 250, 436.
visvari : 447.
Vit (de) : 424 (note 1).
Vital (Orderic) : 351.
Vocabolario... : voir Crusca.
Vocabulaire de l'Angélologie : 422.
Vocabulaire latin-français (xv^e^ siècle) : 266.
Vocalismus : 392.
vocare pour *vocari* ; vocitare pour *vocitari* : 400.
« vœu de Charrous » : 351.
voil : 174, 175.
voileci, *voy le cy* : 208 (et note).
voir formes du futur : 83.
volentiers : 340.
*voleo pour *volo* : 175.
volereau : 449.
voli (méridional) : 175.
*volit : 231.
volontiers (et variantes) : 340.
volsque (dialecte) : 48.
Voltaire : 32, 221, 241 (note), 337, 353 (note), 435 (note 1).
vonden pour *gevonden* (flamand) : 145.
vote (populaire) pour *votre* : 287.
voto a Dios ! 62, 206.
vouéli (marseillais) : 175.
vouète (lorrain) : 229.
voulentiers : 340.
vouli (méridional) : 175.
Voyage de Charlemagne : 29, 191, 259, 263, 264, 273, 304, 322, 335.
Voyage dans la lune : 31.
Voyelles finales « aiguisées » en ancien français : 257 (et note).
Voyelles issues de consonnes *liquides* : 450.
vraiement, *vraiement* (2 ou 3 syllabes) : 251-252.
vueil : 175, 285.
vuel, vuelh : 174.
vulgate du *Pathelin* : 81 (II), 381.
Vulgate de la *Bible* : 381.
vuol : 174, 175.
vuole, vuoli : 175.
vus « vous » : 392.

W

W intercalaire : 160 (note 1).
W pour G ou Gu : 209 (et note), 210, 229.
W devenu OU en français : 210.
W lorrain pour W allemand : 210.
wa (lorrain) : 207.
Wace (Robert *ou plutôt* Richard) : 111, 213, 308. — Voir aussi *Roman de Brut*, *Roman de Rou*.
wacharme (et variantes) : 133.
wacht een wile : 151.
wachten (flamand) : 209 (note).
Wackernagel : 337.
wädié (lorrain) : 211.
wallen (allemand) : 371 (et note).
wallon (Dialecte —) : 213, 230.
Walter Scott : 28.
warder, *guarder*, garder : 209 (note), 210.
warentise : 210.
wastai (wallon) : 213.
waster : 213, 217.
wastiaus (picard) : 213 (note).
Watdoetghi ? (flamand) : 387.
wate (lorrain) : 207, 229.
water (wallon) : 213.
watiau (lillois) : 213.
werpir (lorrain) : 210.
Wessely : 429.
wester (lorrain) : 213, 217.
Wey (G. du), *Grammaire anglaise* : 360.
What is to do ? 212.

What to do? 211.
Wicherley : 28.
Wieland : 29.
Wier (J.) : 434, 451 (note).
win(d), ancien breton : 187, 363.
wirren (allemand) : 448.
wit (flamand) : 150.
wœtte (lorrain) : 229.
wouadi (lorrain) : 229.
Wright (Thomas) : 54.
wÿt (flamand) : 150.

X

Xanrof (L.) : 246, 436.
Xp, Xpi, Xpriaen (*sic*), **Xpriestiens, Xprispin, Xpristiene** : 410 (et note 2).

Y

Y ou **i** « je » : 166, 173-174, 252-254.
— indifféremment : 138-139, 193, 251, 288.
Y (adverbe) sous-entendu : 350, 364.
Y (adverbe) en postposition : 364.
yan (normand) : 281.
yauwe (picard) : 160 (note 1).
Yth alonim... : 44.
Ythalonimualoniuth... : 45.
Yve le Breton: 12.

Z

Z pour J initial : 185 (*z'en*).
Z ou S médial : 121, 311.
— final : 122, 281, 283, 313.
zalas ! 83.
zanzivari : 447.
Zeitwort (*Das*) : 401.
zelosum « jaloux » : 392.
Ζήν « Jupiter » et ζῆν « vivre » : 431.
zigzag : 436.
Zola (Émile) : 32.
zounds ! (anglais) : 316.
zut ! 186. — L'origine de ce mot trivial est douteuse.
M. Gaston Deschamps, dans *le Temps* du 10 mai 1903, recueille diverses opinions :
1° *Ut*, première note de la gamme ; mais pourquoi pas *ré* ?
2° Diminutif de quelque gros mot ?
3° Transformation provençale du mot *chut* !
4° « *Ut, ut* ! » ancien cri de guerre anglais (cf. ici page 111) ? — Ce mot *ut*, qui signifie *hors*, s'écrit aujourd'hui *out* et se prononce *aoutt'* !
5° Sanscrit *suth* « dédaigner » ou « action de faire *sût* » ? Mais il doit en être de ce sanscrit comme de celui de *galimafrée* (voir ce mot).
On pourrait voir aussi dans *zut* une métathèse adoucie de *ouste* ! (cf. **ouster**) ; mais le plus sage est encore de ne pas insister...

Tours, imp. [illegible]

Universitas
BIBLIOTECA

ERRATA

Page XII, note 1. ligne 4, 1er mot : lire *quelques* (au pluriel).
— 50, note 2, ligne 4 : lire *moyen-âge* (avec trait d'union).
— 131, lignes 11 et 12 : ne pas tenir compte de la séparation.
— 144, ligne 17 : lire un *!* au lieu de la virgule finale.
— 176, ligne 21 : lire *consonantique* (en un seul mot).
— 194, note 6, fin : lire ὄσσος (dernier mot).
— 206, note 1, ligne 2, 1er mot : lire *la*.
— 274, note 1, ligne 11 : lire *moyen-âge* (avec trait d'union).
— 329, ligne 20 : lire une virgule après *duquemin*.
— 476, ligne 13 : lire *Charrous* (orthographe de Rabelais).
— 503, ligne 11 : lire *poëticus* (avec *o* détaché de *e*).
— 515, dernier alinéa : lire *zut !*

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance
Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq cents, plus deux cents pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa
Date due
For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of two cents for each additional day.

1968

408 4

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

NOV 9 1971

19 JUIN '85

The Library
University of Ottawa
Date due

MAR 13 2006

P.E.B.
MORISSET
1992

CE

CE PQ 1573
.C44 1903
COO CHEVALDIN, L LES JARGON
ACC# 1386959